PROJET ÉOLIEN ARTHABASKA

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

DÉPOSÉE AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES,
DE LA FAUNE ET DES PARCS

NUMÉRO AU DOSSIER 3211-12-262

RAPPORT PRINCIPAL, VOLUME 3 - ANNEXE 4

JUIN 2025

ACTIVA ENVIRONNEMENT

LISTE DES ANNEXES (VOLUME 3)

Annexe 4. ÉES - Phase I

ANNEXE 4
ÉES - Phase I

ACTIVA ENVIRONNEMENT

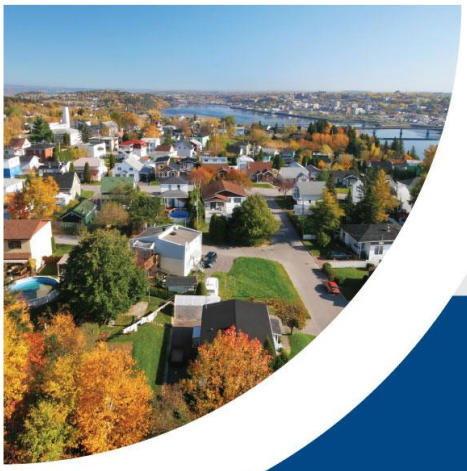

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE (PHASE I)

Projet éolien Arthabaska

Étude d'impact sur l'environnement

PRÉSENTÉE À

Parc Éolien Arthabaska S.E.C

N/Réf. : E2310-12/19466
4 avril 2025

Signatures

Rapport préparé par :	Louise Simard, chimiste, M. Env. (n° OCQ : 2018-113) Chargée de projet	Le 4 avril 2025
Rapport vérifié par :	Fariel Benameur, ingénieure, M. Env. Directrice de projet	Le 4 avril 2025

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Directrice de projet
Fariel Benameur | ing., M. Env.

Chargée de projet
Louise Simard | Chimiste, M. Env.

Recherche et rédaction
Louise Simard | Chimiste, M. Env.
Emilie Young Vigneault | Géographe, M. Sc.

Entrevue
Louise Simard | Chimiste, M. Env.

Révision linguistique et mise en page
Sylviane Viens | Adjointe administrative

RÉSUMÉ

Parc Éolien Arthabaska S.E.C a mandaté Activa Environnement inc. pour la réalisation d'une évaluation environnementale de site – Phase I sur la zone d'étude du Projet éolien Arthabaska (ci-après le Projet), situé dans la région du Centre-du-Québec, plus précisément sur le territoire de la MRC d'Arthabaska.

Le site à l'étude est localisé principalement sur des terres agricoles. On y retrouve également des habitations, des boisés et des milieux naturels. Le Projet comprend l'installation d'un maximum de 42 éoliennes sur le site à l'étude, ainsi que les infrastructures requises pour l'exploitation du parc éolien (chemins d'accès, réseau collecteur, poste électrique et mât de mesure de vent).

Les travaux du mandat actuel s'effectuent dans le contexte de la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement* (PEEIE) et excluent toutes les dispositions relatives à la section IV du chapitre IV du titre I de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

L'évaluation environnementale de site – Phase I est utilisée afin de déceler les signes de pollution réelle ou potentielle d'un site. Ce type d'évaluation permet de déterminer la probabilité de pollution ainsi que les types de polluants présents sur le terrain et leur emplacement. Les données recueillies favorisent une prise de décision éclairée sur la gestion du terrain, l'exploitation des installations et les investissements projetés. Ce rapport a donc pour objectif de présenter les résultats et les conclusions de l'évaluation faite. L'évaluation environnementale de site – phase I menée par Activa Environnement inc. a été effectuée selon le *Guide de caractérisation des terrains* élaboré en 2024 par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

L'interprétation des informations disponibles et recueillies lors du volet évaluation environnementale de site – Phase I n'a révélé aucun potentiel de contamination significatif pour le site à l'étude.

À la lumière des résultats obtenus dans le cadre des travaux d'évaluation environnementale de site – Phase I, nous ne recommandons pas de procéder à la phase II.

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction 1

2. Méthodologie 1

3. Description générale 2

3.1 Description du site 3
3.2 Contexte géologique et hydrographique régional 6
3.3 Description écologique 6

4. Étude de la documentation 6

4.1 Photographies aériennes antérieures et récentes 6
4.2 Évaluation environnementale antérieure 8
4.3 Inventaire des sites contaminés fédéraux du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada 8
4.4 Cartes disponibles sur la Régie de l'énergie du Canada et Énergir 8
4.5 Dossiers détenus par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) 9
4.6 Dossier concernant les réservoirs pétroliers à la Régie du bâtiment du Québec 9
4.7 Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) 9
4.8 Schéma d'aménagement de la MRC 10
4.9 Registres municipaux 10
4.10 Rapport d'inspection fiché auprès du Groupement technique des assureurs (Opta Intelligence Informationnelle) 11

5. Consultation de personnes-ressources 11

5.1 Entrevues 11

6. Évaluation de la présence potentielle de contaminants 11

6.1 Propriétés adjacentes 11

7. Conclusion de l'évaluateur 12

7.1 Activité visée par règlement 12
7.2 Contamination du site 12
7.2.1 Contamination potentielle 12
7.2.2 Contamination réelle 12
7.3 Recommandation 12

8. Qualification de l'expert en évaluation 12

9. Limites de l'étude 12

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Identification du site à l'étude....3
Tableau 2. Caractéristiques des sites visés pour l'implantation des éoliennes et du poste électrique....4
Tableau 3. Observations faites sur les photographies aériennes historiques – Secteur Nord....7
Tableau 4. Observations faites sur les photographies aériennes historiques – Secteur à l'est de Sainte-Séraphine et Sainte-Élizabeth-de-Warwick....7
Tableau 5. Observations faites sur les photographies aériennes historiques – Secteur à l'ouest de Sainte-Séraphine....8
Tableau 6. Descriptions des documents concernant les réservoirs pétroliers....9

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1. Plans de localisation du site à l'étude
Annexe 2. Système d'information hydrogéologique (SIH) du MELCCFP
Annexe 3. Photographies aériennes antérieures et récentes
Annexe 4. Inventaire des sites contaminés fédéraux du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
Annexe 5. Base de données de la Régie de l'Énergie du Canada
Annexe 6. Dossier et documentation en provenance du MELCCFP
Annexe 7. Dossier concernant les réservoirs pétroliers à la Régie du bâtiment du Québec
Annexe 8. Schéma d'aménagement des MRC
Annexe 9. Dossiers municipaux

1. INTRODUCTION

Parc Éolien Arthabaska S.E.C (ci-après l'Initiateur) a confié à Activa Environnement inc. (ci-après Activa) le mandat de réaliser une évaluation environnementale de site – Phase I (EES – Phase I, désormais appelée étude de caractérisation de sol [phase I] selon le nouveau *Guide de caractérisation des terrains*[1] [ci-après le Guide]) sur la zone d'étude du Projet de parc éolien Arthabaska (ci-après le Projet), situé dans la région du Centre-du-Québec, plus précisément sur le territoire de la municipalité régionale de comté (MRC) d'Arthabaska. Le projet à l'étude est localisé majoritairement en zone agricole, mais on y retrouve aussi des habitations, des zones forestières et quelques zones touristiques.

Les travaux du mandat actuel s'effectuent dans le contexte de la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement* (PEEIE) et excluent toutes les dispositions relatives à la section IV du chapitre IV du titre I de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

L'EES – Phase I est utilisée afin de déceler les signes de contamination réelle ou potentielle d'un site. Ce type d'évaluation permet de déterminer la probabilité de contamination et les types de polluants sur le terrain et leur emplacement. Les données recueillies favorisent une prise de décision éclairée sur la gestion du terrain, l'exploitation des installations et les investissements projetés. Ce rapport a donc pour objet de présenter les résultats et les conclusions de l'évaluation faite.

2. MÉTHODOLOGIE

Il est à noter que la méthodologie utilisée et présentée ci-dessous a été discutée et validée lors d'une rencontre avec la Direction des évaluations environnementales du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) le 24 février 2024. Cette méthodologie répond aux objectifs du Guide, soit de documenter l'historique des activités à risque sur les terrains considérés pour l'implantation des infrastructures et les propriétés adjacentes, tout en tenant compte du contexte spécifique aux projets éoliens, en particulier l'envergure et la répartition des zones d'implantation des infrastructures sur un grand territoire ainsi que l'optimisation de la configuration au cours du développement du Projet.

Ainsi, la méthodologie suivie consiste à :

- Valider les risques pour la zone d'étude par l'analyse :
  - Des bases de données habituelles (voir plus bas les sources d'informations consultées);
  - Des photographies aériennes historiques;
  - Des registres municipaux;
  - Des dossiers environnementaux du MELCCFP;
- Valider les risques sur les lots concernés spécifiquement par la configuration considérée pour l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) par :
  - L'analyse des questionnaires remplis et des entrevues réalisées avec les propriétaires des terrains sur lesquels des éoliennes pourraient être installées (ou sur lesquels un risque a été identifié à l'étape précédente);
  - Des visites aux endroits où des risques significatifs ont été décelés à l'étape précédente et où des infrastructures du Projet sont prévues (les secteurs qui sont des milieux naturels/champs cultivés depuis des décennies ne sont pas jugés à risque).

[1] *Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. (2024). Guide de caractérisation des terrains. Québec (QC). 224 p. environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/guide/guidecaracterisation.pdf*

Le site à l'étude, qui correspond à la zone d'étude du Projet, comprend toutes les composantes du Projet (éoliennes, chemins d'accès, poste électrique, réseau collecteur et mât de mesure de vent). L'analyse et la validation des risques pour le site à l'étude ont été réalisées par l'étude des sources d'informations citées plus bas. Précisons que les limitations des données et outils cartographiques disponibles ont une influence sur le niveau de détail de l'analyse réalisée.

Parmi les activités effectuées dans le cadre du présent mandat, notons :

- La recherche et l'analyse de documents et d'informations permettant de retracer l'historique d'utilisation du site à l'étude;
- Des discussions auprès de personnes-ressources connaissant le site à l'étude;
- Une inspection visuelle de la propriété incluant une visite du ou des bâtiment(s), s'il y a lieu, dans les secteurs jugés à risque.

Voici les différentes sources d'information consultées dans le cadre du présent mandat :

- Base de données topographiques du Québec;
- Carte géologique régionale;
- Système d'information hydrogéologique (SIH) du MELCCFP;
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ);
- Photographies aériennes antérieures et récentes;
- Évaluations environnementales de site antérieures, le cas échéant;
- Registre municipal;
- Schéma d'aménagement et de développement (SAD) des MRC;
- Dossier de terrains détenu par le MELCCFP;
- Répertoires des terrains contaminés (site Internet);
- Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels du MELCCFP (site Internet);
- Registre des déclarations de culpabilité à des infractions du MELCCFP (site Internet);
- Registre des interventions d'Urgence-Environnement du MELCCFP (site Internet);
- Inventaire des sites contaminés fédéraux du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (site Internet);
- Dossier concernant les réservoirs pétroliers à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Base de données d'OPTA Intelligence informationnelle;
- Bibliothèque et archives nationales du Québec (BANQ).

3. DESCRIPTION GÉNÉRALE

La description générale du site à l'étude présentée ci-après a été établie à partir de recherches auprès de diverses sources de données.

Le zone d'étude a une superficie de 241,18 km^2 et couvre l'emplacement des équipements projetés, incluant les 42 positions potentielles des éoliennes prévues, le poste électrique, les emprises des chemins d'accès, le réseau collecteur et le mât de mesure de vent. Les plans de localisation présentant le site à l'étude sont joints en annexe 1. L'étude est basée sur les informations de localisation fournies par l'Initiateur en date du 21 octobre 2024 (configuration version 22).

Selon les informations disponibles, on trouve dans la zone d'étude des terres agricoles, des zones boisées et des terrains résidentiels.

Il est à noter que le secteur de la municipalité de Saint-Lucien dans la MRC de Drummond inclus dans la zone d'étude n'a pas été considéré dans l'EES, puisqu'aucune infrastructure n'est prévue dans cette municipalité.

3.1 DESCRIPTION DU SITE

Le tableau 1 présente les principales caractéristiques d'identification du site à l'étude. Le tableau 2 présente les caractéristiques des sites d'implantation potentielle des éoliennes et du poste électrique.

Tableau 1. Identification du site à l'étude

Localisation - MRC et municipalités considérées de la zone d'étude	MRC d'Arthabaska : • Saint-Albert • Victoriaville • Sainte-Séraphine • Warwick • Sainte-Élizabeth-de-Warwick		
Coordonnées géographiques (NAD 83)	Coin nord-ouest	N 46° 1' 37,363"	O 72° 0' 26,275"
	Coin nord-est	N 45° 59' 16,662"	O 71° 58' 48,564"
	Coin sud-ouest	N 45° 54' 18,872"	O 72° 15' 18,613"
	Coin sud-est	N 45° 52' 9,233"	O 72° 6' 59,263"
Superficie du ZÉ	241,18 km^2		
Propriétaire actuel	Le site à l'étude couvre plusieurs lots appartenant à des propriétaires privés		
Cadastre	Cadastre du Québec		
Topographie	La topographie du site à l'étude est relativement plane. L'altitude varie donc de 90 à 150 m.		
Couverture du sol	Principalement des cultures, avec présence de boisés et de milieux urbains.		
Zonage agricole	La majorité de la zone d'étude fait partie de la zone agricole reconnue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), à l'exception de quelques zones d'exclusion.		
Autres	S. O.		

Tableau 2. Caractéristiques des sites visés pour l'implantation des éoliennes et du poste électrique

Municipalité	Site	Lot*	Coord. géogr. (MTM 8)	Couverture du sol	Cours d'eau	Zonage municipal	Code SCIAN	Activité	Usage actuel	Services publics
Saint-Albert	Poste électrique	5 180 687	72° 7' 5,457" O 45° 57' 0,472" N	Agriculture	Aucun dans un rayon de 150 m	Agroforestière (AF1)	11	Antérieure Agriculture Actuelle Agriculture	Actuel Agricole Prévu Agricole / industriel	Collecte matières résiduelles uniquement
Sainte-Séraphine	Éolienne T01	5 479 457	72° 9' 57,289" O 45° 52' 44,189" N	Agriculture	Aucun dans un rayon de 150 m	Agricole (code : A3)	11	Antérieure Agriculture Actuelle Agriculture	Actuel Agricole Prévu Agricole / industriel	Collecte matières résiduelles uniquement
	Éolienne T02	5 479 457	72° 9' 55,125" O 45° 53' 5,039" N		Aucun dans un rayon de 150 m	Agricole (code : A3)				
	Éolienne T03	5 479 453	72° 10' 29,256" O 45° 53' 29,992" N		Un cours d'eau permanent à environ 100 m au sud-ouest	Agricole (code : A3)				
	Éolienne T04	5 479 454	72° 10' 30,903" O 45° 53' 48,794" N		Aucun dans un rayon de 150 m	Agricole (code : A3)				
	Éolienne T05	5 479 449	72° 12' 16,419" O 45° 53' 13,034" N		Aucun dans un rayon de 150 m	Agricole (code : A3)				
	Éolienne T06	5 479 462	72° 10' 59,179"O 45° 54' 17,900" N		Aucun dans un rayon de 150 m	Agricole (code : A2)				
	Éolienne T07	5 454 764	72° 13' 20,915"O 45° 53' 39,813" N		Un cours d'eau intermittent à environ 150 m au nord-ouest	Agricole (code : A3)				
	Éolienne T08	5 454 767	72° 12' 58,941" O 45° 54' 23,216" N		Un cours d'eau intermittent à environ 140 m au sud-ouest	Agricole (code : A3)				
	Éolienne T09	5 454 762	72° 14' 8,638" O 45° 54' 4,985" N		Aucun dans un rayon de 150 m	Agricole (code : A3)				
	Éolienne T10	5 454 758	72° 13' 42,784" O 45° 54' 34,512" N		Aucun dans un rayon de 150 m	Agricole (code : A3)				
	Éolienne T11	5 454 768	72° 12' 53,297" O 45° 55' 3,210" N		Un cours d'eau intermittent à environ 85 m au sud-est	Agricole (code : A3)				
	Éolienne T12	5 479 649	72° 12' 23,876" O 45° 55' 20,183" N		Aucun dans un rayon de 150 m	Agricole (code : A2)				
	Éolienne T13	5 454 755	72° 14' 57,436" O 45° 54' 8,358" N		Aucun dans un rayon de 150 m	Agricole (code : A3)				
	Éolienne T14	5 454 755	72° 14' 32,569" O 45° 54' 24,668" N		Un cours d'eau intermittent à environ 105 m au sud-est	Agricole (code : A3)				
	Éolienne T15	5 454 755	72° 14' 5,004" O 45° 54' 47,212" N		Un cours d'eau intermittent à environ 150 m au sud-est	Agricole (code : A1)				
	Éolienne T16	6 173 575	72° 12' 50,971" O 45° 55' 21,787" N		Un cours d'eau intermittent à environ 85 m au nord-ouest	Agricole (code : A2)				
	Éolienne T17	5 454 775	72° 13' 56,732" O 45° 55' 12,461" N		Un cours d'eau permanent à environ 90 m au sud	Agricole (code : A3)				
	Éolienne T18	5 454 772	72° 14' 24,855" O 45° 55' 15,887" N		Un cours d'eau permanent à environ 80 m à l'ouest	Agricole (code : A3)				
	Éolienne T19	5 454 774	72° 13' 49,744" O 45° 55' 30,322" N		Un cours d'eau intermittent à environ 50 m au nord-ouest	Agricole (code : A3)				
	Éolienne T20	5 454 772	72° 14' 37,442" O 45° 55' 30,937" N		Un cours d'eau permanent à environ 150 m au sud-ouest	Agricole (code : A3)				

Municipalité	Site	Lot*	Coord. géogr. (MTM 8)	Couverture du sol	Cours d'eau	Zonage municipal	Code SCIAN	Activité	Usage actuel	Services publics
	Éolienne T21	6 391 637	72° 13' 29,110" O 45° 56' 0,955" N		Un cours d'eau intermittent à environ 150 m au sud-ouest	Agricole (code : A2)				
	Éolienne T22	5 479 641	72° 10' 48,509" O 45° 56' 4,296" N		Aucun dans un rayon de 150 m	Agricole (code : A2)				
	Éolienne T23	5 481 214	72° 10' 23,734" O 45° 56' 29,321" N		Aucun dans un rayon de 150 m	Agricole (code : A1)				
	Éolienne T24	5 479 604	72° 9' 30,230" O 45° 55' 3,915" N		Un cours d'eau intermittent à environ 150 m au nord	Agricole (code : A2)				
	Éolienne T25	5 479 604	72° 9' 22,493" O 45° 55' 20,579" N		Aucun dans un rayon de 150 m	Agricole (code : A2)				
	Éolienne T26	5 479 610	72° 8' 47,300" O 45° 55' 32,984" N		Un cours d'eau permanent à environ 90 m au nord-est	Agricole (code : A1)				
	Éolienne T27	5 479 616	72° 8' 16,239" O 45° 56' 1,569" N		Aucun dans un rayon de 150 m	Agricole (code : A1)				
	Éolienne T28	5 479 619	72° 8' 8,668" O 45° 56' 30,932" N		Aucun dans un rayon de 150 m	Agricole (code : A1)				
	Éolienne T29	5 479 623	72° 7' 34,887" O 45° 56' 47,235" N		Aucun dans un rayon de 150 m	Agricole (code : A1)				
	Éolienne T34	5 479 475	72° 8' 21,165" O 45° 54' 21,046" N		Aucun dans un rayon de 150 m	Agricole (code : A2)				
	Mât de mesure	5 479 666	72° 13' 9,657" O 45° 55' 47,039" N		Un cours d'eau intermittent à environ 150 m au sud-ouest	Agricole (code : A2)				
Sainte-Élizabeth-de-Warwick	Éolienne T30	4 907 626	72° 8' 14,946" O 45° 55' 26,705" N	Agriculture	Aucun dans un rayon de 150 m	Agricole (code : A2)	11	<u>Antérieure</u> Agriculture <u>Actuelle</u> Agriculture	<u>Actuel</u> Agricole <u>Prévu</u> Agricole / industriel	Collecte matières résiduelles uniquement
	Éolienne T31	4 904 863	72° 7' 47,563" O 45° 56' 3,198" N		Aucun dans un rayon de 150 m	Agricole (code : A2)				
	Éolienne T32	4 904 864	72° 7' 35,231" O 45° 56' 24,405" N		Aucun dans un rayon de 150 m	Agricole (code : A2)				
	Éolienne T33	4 904 866	72° 7' 5,608" O 45° 56' 40,945" N		Aucun dans un rayon de 150 m	Agricole (code : A2)				
	Éolienne T35	4 904 882	72° 7' 10,292" O 45° 54' 26,314" N		Aucun dans un rayon de 150 m	Agricole (code : A2)				
	Éolienne T36	4 907 629	72° 6' 4,987" O 45° 55' 29,954" N		Aucun dans un rayon de 150 m	Agricole (code : A2)				
	Éolienne T37	4 904 898	72° 5' 36,936" O 45° 55' 51,888" N		Aucun dans un rayon de 150 m	Agricole (code : A2)				
Victoriaville	Éolienne T38	4 704 306	72° 0' 47,001" O 46° 0' 12,255" N	Agriculture	Un cours d'eau intermittent à environ 95 m au sud-est	Agricole (code : A904)	11	<u>Antérieure</u> Agriculture <u>Actuelle</u> Agriculture	<u>Actuel</u> Agricole <u>Prévu</u> Agricole / industriel	Collecte matières résiduelles uniquement
	Éolienne T39	3 435 485	72° 0' 22,790" O 46° 0' 38,846" N		Un cours d'eau intermittent à environ 105 m au sud-est	Agricole (code : A904)				
	Éolienne T40	3 435 488	72° 0' 16,359" O 46° 0' 57,556" N		Aucun dans un rayon de 150 m	Agricole (code : A904)				
	Éolienne T41	3 435 492	71° 59' 52,658" O 46° 1' 1,190" N		Aucun dans un rayon de 150 m	Agricole (code : A904)				
	Éolienne T42	3 435 491	72° 0' 9,218" O 46° 1' 19,339" N		Aucun dans un rayon de 150 m	Agricole (code : A904)				

**La liste des propriétaires actuels des lots à l'étude est disponible sur demande.*

3.2 CONTEXTE GÉOLOGIQUE ET HYDROGRAPHIQUE RÉGIONAL

La zone d'étude se situe en majorité dans le bassin hydrographique de la rivière Nicolet. Ce bassin hydrographique, d'une superficie de 3 650 km^2 et comporte 247 km^2 de milieux humides. Il s'étend principalement sur un axe nord-ouest vers le sud-est de la ville de Nicolet à la ville de Val-des-Sources. La rivière Nicolet Sud-Ouest, longue d'environ 151 km, y est le cours d'eau principal, suivie de près par la rivière Nicolet, longue de 137 km (COPERNIC, 2015). On ne note pas de lac majeur dans la zone à l'étude. La rivière Saint-François (au sud-ouest de la zone d'étude), la rivière Nicolet ou la rivière des Rosiers semblent être les milieux récepteurs probables des eaux souterraines dans le secteur.

Selon la carte géologique consultée (GESTIM, 2024), la géologie de profondeur est majoritairement composée d'ardoise calcareuse avec interlits de calcaire argileux.

Pour ce qui est de la géologie de surface, elle est composée principalement de till remanié en couverture continue (sédiments dont l'épaisseur est de plus d'un mètre, parfois fossilifère et comprenant des niveaux sablo-graveleux stratifiés ou substratifiés), de sédiments glaciomarins littoral et prélittoral (sable, silt sableux, sable graveleux et gravier stratifié et généralement bien trié), ainsi que des alluvions de terrasse fluviale ancienne (sable, silt sableux et gravier contenant un peu de matière organique et déposé dans les zones excédant les limites des couloirs fluviaux actuels).

Aucun titre minier actif n'est répertorié dans la zone d'étude (GESTIM et SIGÉOM, 2024).

Au total, on répertorie 1 095 puits dans l'aire d'étude. Selon les codes cités dans le SIH (annexe 3), la majorité de ces puits ont été forés dans un but d'approvisionnement en eau potable. Considérant la taille du site à l'étude, la répartition des puits et les composantes du Projet, il est impossible de déterminer les puits localisés en aval des composantes du Projet.

3.3 DESCRIPTION ÉCOLOGIQUE

Dans le cadre de l'EIE réalisée pour le Projet, une caractérisation écologique a été réalisée sur les milieux naturels susceptibles d'être affectés, permettant ainsi d'identifier et localiser les milieux humides, cours d'eau et autres aires ou éléments d'intérêt écologique. Ces milieux humides et hydriques pourraient être des récepteurs locaux des eaux souterraines; aucun risque notable n'est soulevé quant à la présence de ces milieux.

4. ÉTUDE DE LA DOCUMENTATION

4.1 PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES ANTÉRIEURES ET RÉCENTES

Des photographies aériennes datant de 1966, 1977, 1978, 1995, 2004, 2006, 2016 et 2024 ont été consultées pour évaluer l'historique des lieux où est localisé le projet (annexe 4). Ces dernières ont pour but d'aider à retracer le développement du site et des environs, ainsi que d'identifier les activités présentant un risque pour le site à l'étude (p. ex., entreposage, enfouissement, réservoir). Les tableaux 3 à 5 en présentent un résumé.

Tableau 3. Observations faites sur les photographies aériennes historiques – Secteur Nord

Année de la photographie	Principales caractéristiques	
	Sur le site	Voisinage
1966	Des résidences et des bâtiments agricoles sont visibles à la bordure nord-ouest et au sud-est du secteur. La majorité du secteur est recouverte de champs agricoles. Un grand boisé est visible au centre de la zone. Les éoliennes projetées de ce secteur seraient localisées dans un champ ou dans un boisé. Une rivière traverse le secteur au nord.	Nord : des champs et un boisé sont visibles. Une rivière est visible au nord-ouest du secteur. Est, sud et ouest : des champs sont visibles ainsi que quelques ensembles de bâtiments de type agricole et résidentiel.
1977	Aucun changement notable	Aucun changement notable
1995	Aucun changement notable	Aucun changement notable pour la majorité du site. Quelques bâtiments ont subi des modifications.
2006	Une partie du boisé au centre a été transformé en terres agricoles.	Aucun changement notable
2016	Aucun changement notable	Aucun changement notable
2024	Aucun changement notable	Aucun changement notable pour la majorité du site. Quelques bâtiments ont subi des modifications.

Tableau 4. Observations faites sur les photographies aériennes historiques – Secteur à l'est de Sainte-Séraphine et Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Année de la photographie	Principales caractéristiques	
	Sur le site	Voisinage
1966	Des résidences et des bâtiments agricoles sont visibles le long des routes qui traversent le secteur à l'étude. La majorité du secteur est recouvert de champs agricoles et de boisés. Un petit plan d'eau est visible au coin nord-ouest de la zone. Les éoliennes projetées de ce secteur seraient localisées dans un champ ou dans un boisé. Le poste électrique est dans une zone boisée.	Des champs et des boisés sont visibles, ainsi que quelques ensembles de bâtiments de type agricole et résidentiel.
1978	Une portion du boisé près de l'emplacement projeté des éoliennes a été défriché.	Aucun changement notable.
1995	Plusieurs boisés sont transformés en terres agricoles au centre du secteur.	Aucun changement notable, outre du déboisement dans certaines zones.
2004	Davantage de boisés sont remplacés par des terres agricoles au centre du secteur.	Aucun changement notable
2016	Aucun changement notable	Aucun changement notable
2024	Aucun changement notable	Aucun changement notable

Tableau 5. Observations faites sur les photographies aériennes historiques – Secteur à l'ouest de Sainte-Séraphine

Année de la photographie	Principales caractéristiques	
	Sur le site	Voisinage
1966	La zone au nord-est du secteur est en partie agricole alors que la zone sud-ouest est recouverte de boisés. Quelques habitations et bâtiments agricoles se trouvent le long des routes qui traversent le secteur. Une rivière traverse le secteur en faisant une courbe; plusieurs cours d'eau sont connectés à cette rivière. Les éoliennes projetées seraient localisées principalement en zone boisée, et quelques-unes sont en zone agricole.	Ouest et sud: Plusieurs boisés sont visibles. Nord et est : Des terres agricoles sont visibles.
1978	De nouvelles terres agricoles sont aménagées près des éoliennes projetées.	Aucun changement notable.
1995	De nouvelles terres agricoles sont aménagées près des éoliennes projetées.	Aucun changement notable, outre un peu de déboisement autour du site.
2004	De nouvelles terres agricoles sont aménagées près d'une éolienne projetée.	Aucun changement notable.
2016	Des étendues d'eau, possiblement en lien avec des fermes de canneberges, sont aménagées au sud du secteur près de certaines éoliennes projetées.	Aucun changement notable
2024	Aucun changement notable	Aucun changement notable

À l'analyse des photographies aériennes, on constate que le site à l'étude est principalement en zone agricole, et inclut des boisés. Plusieurs bâtiments de type agricole ou résidentiel sont présents dans les différents secteurs du site à l'étude. On note en particulier la présence de zone inondée pouvant être des cannebergières présentes à certains endroits de la zone d'étude (principalement au sud); aucune industrie ou carrière pouvant représenter un risque n'a été identifiée.

La consultation des photos aériennes n'a pas permis de détecter d'infrastructures industrielles ou d'activités problématiques d'un point de vue environnemental près des emplacements des infrastructures proposées. Bien que des infrastructures soient présentes dans la zone à l'étude (bâtiments de type agricole ou résidentiel, potentiel réservoir ou bassin, etc.), ces risques sont jugés non significatifs selon l'emplacement prévu des éoliennes et des autres infrastructures de projet.

4.2 ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ANTÉRIEURE

Aucune évaluation environnementale antérieure n'a été fournie pour le site à l'étude.

4.3 INVENTAIRE DES SITES CONTAMINÉS FÉDÉRAUX DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA

L'inventaire des sites contaminés fédéraux du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ne renferme aucune mention concernant la zone d'étude évaluée ou les terrains avoisinants (annexe 4).

4.4 CARTES DISPONIBLES SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU CANADA ET ÉNERGIR

Selon les cartes consultées à la Régie de l'énergie du Canada, aucun pipeline ou gazoduc n'est présent sur l'aire d'étude (annexe 5).

Le site Internet d'Énergir a été consulté et leur réseau gazier est présent dans la zone d'étude, dans la zone sud-ouest. De plus, un site de biométhanisation en exploitation est présent à proximité du site à l'étude.

Aucun incident n'a été relevé lors des recherches dans les registres du MELCCFP. Ce réseau gazier ne représente pas de risque de contamination pour la zone d'étude.

4.5 DOSSIERS DÉTENUS PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP)

Une demande d'accès à l'information a été envoyée le 11 décembre 2023 à la direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Centre-du-Québec du MELCCFP. La direction régionale a répondu par écrit qu'elle possède certains documents relatifs à plusieurs propriétés dont il est question dans cette étude. Les différentes lettres et rapport d'inspection concernent plusieurs fermes présentes sur la zone d'étude, pour des enjeux au sujet de lisier, pesticides et bruit. À la suite de la lecture des documents, aucun des enjeux soulevés ne présente de risque majeur dans les zones où les infrastructures du projet seront installées.

Les informations obtenues du MELCCFP sont jointes à l'annexe 6.

Au moment de la rédaction de ce rapport, les lots sur les secteurs visés et les terrains à proximité ne faisaient pas partie du *Répertoire des terrains contaminés* ni du *Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels* produits par le MELCCFP selon les informations vérifiées en septembre 2024 (annexe 6).

Il existe un enregistrement au nom de Ferme Berni (2001) inc. pour une infraction concernant l'épandage de matière fertilisante de manière non conforme sur le plan agroenvironnemental de fertilisation en 2013 sur le territoire de la municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, dans le *Registre des déclarations de culpabilités à des infractions* de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (annexe 6). Bien que l'infraction semble être à proximité d'un des emplacements choisis pour une éolienne, la nature de l'infraction et l'âge de cette dernière rendent le risque environnemental faible.

Finalement, le registre des interventions d'Urgence-Environnement renferme une mention concernant un déversement ayant eu lieu le 13 mai 2021 sur un terrain dans l'aire évaluée (annexe 6). Un déversement de 250 litres d'huile hydraulique s'est produit, et selon le service d'Urgence-Environnement, l'incident serait clos. Le site est en bordure de l'aire d'étude et n'est pas à proximité d'une des éoliennes projetées. En conséquence, le risque est jugé faible dans le cadre de la présente évaluation.

4.6 DOSSIER CONCERNANT LES RÉSERVOIRS PÉTROLIERS À LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

L'examen du dossier à la RBQ permet de retracer plusieurs documents tels que des demandes de renouvellement d'équipement pétrolier, attestations de conformité, description des équipements, avis d'irrégularité, certificats de vérification de performance et rapports d'inspection.

La consultation du *Répertoire des sites d'équipements pétroliers* et de la *Liste des titulaires d'un permis d'utilisation d'équipements pétroliers à risque élevé* a permis de retenir les informations présentées au tableau 6.

Tableau 6. Descriptions des documents concernant les réservoirs pétroliers

Année	Documents	Informations pertinentes
2022 à 2024	Permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé	Présence de deux réservoirs d'une capacité totale de 9 092 L pour l'entreprise Garage Mathieu Morin enr. au 244, rue Principale à Warwick. Compte tenu de l'emplacement du site qui se trouve à plus de 100 m de toute infrastructure du Projet, le risque est négligeable.

4.7 BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC (BANQ)

Aucune carte topographique n'est disponible pour l'aire d'étude.

4.8 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC

Le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC d'Arthabaska définit les grandes affectations du territoire, les zones de contraintes naturelles (plaines inondables) et anthropiques, ainsi que les périmètres d'urbanisation et les territoires d'intérêt situés dans les limites de la MRC. Les plans suivants ont été consultés :

- Plan d'affectations des zones industrielles;
- Plan d'inventaire, culture et patrimoine;
- Plan d'inventaire récréotouristique;
- Plan de la ville de Victoriaville;
- Plan de la ville de Warwick;
- Plan de la municipalité de Saint-Albert;
- Plan de la municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick;
- Plan de la municipalité de Sainte-Séraphine.

La zone d'étude se trouve en dehors des zones industrielles et principalement en zone agricole. Il existe plusieurs zones de patrimoine naturel et secteurs à protéger dans l'aire du Projet. Le Projet ne semble pas entrer en conflit avec aucune de ces zones ni aucun territoire d'intérêt.

Les différents plans consultés dans le SAD de la MRC d'Arthabaska sont présentés à l'annexe 8.

4.9 REGISTRES MUNICIPAUX

Une demande d'accès à l'information a été envoyée aux quatre municipalités visées par l'implantation des infrastructures du Projet : l'ensemble de la documentation obtenue pour Sainte-Séraphine, Sainte-Élizabeth-de-Warwick et Victoriaville est présenté à l'annexe 9. Aucune information n'a été reçue de Saint-Albert à ce jour.

Selon les municipalités, les usages actuels pour les propriétés n'entrent pas en conflit avec leur zonage municipal; il n'y a rien dans les dossiers municipaux qui laissent supposer que les lots du site à l'étude et leur utilisation serait en infraction avec les règlements des municipalités. Les informations sur le zonage fournies sont jointes à l'annexe 9.

Municipalité de Sainte-Séraphine

Les registres de la municipalité de Sainte-Séraphine ne relèvent aucun déversement ou accident environnemental ni plainte associée à l'emplacement de l'implantation des éoliennes prévues. Il n'y a aucun raccordement au réseau municipal d'égout et d'aqueduc pour les lots à l'étude.

Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Les registres de la municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick ne relèvent aucun déversement ou accident environnemental ni plainte associée à l'emplacement des éoliennes prévues. Il n'y a aucun raccordement au réseau municipal d'égout et d'aqueduc pour les lots à l'étude. Selon les informations fournies par la municipalité, deux attestations de conformité à la réglementation municipale pour de l'épandage ont été émises :

- Une attestation pour des biosolides de papetières sur les lots 655 et 657 du rang 5 du Canton de Warwick (actuellement lot 4 904 882 du cadastre du Québec);
- Une attestation pour les boues municipales d'étangs aérés sur différents lots, dont le lot 751 du rang 6 du Canton de Warwick (actuellement le lot 4 907 626 du cadastre du Québec).

Ville de Victoriaville

Les registres de la ville de Victoriaville ne relèvent aucun déversement ou accident environnemental ni plainte associée à l'emplacement des éoliennes prévues. Il n'y a aucun raccordement au réseau municipal d'égout et d'aqueduc pour les lots à l'étude. Plusieurs documents ont été transmis par la Ville, mais aucun ne présente un risque notable pour le Projet.

4.10 RAPPORT D'INSPECTION FICHÉ AUPRÈS DU GROUPEMENT TECHNIQUE DES ASSUREURS (OPTA INTELLIGENCE INFORMATIONNELLE)

Compte tenu de l'emplacement du site en milieu agricole ainsi que l'ampleur du Projet, aucune demande d'information n'a été acheminée au groupe OPTA.

5. CONSULTATION DE PERSONNES-RESSOURCES

5.1 ENTREVUES

Dans le cadre de l'EES - Phase I, l'ensemble des propriétaires de terrains sur lesquels des éoliennes sont prévues a été contacté afin d'établir les risques environnementaux présents sur le terrain découlant des activités en cours ou antérieures sur leurs propriétés.

L'ensemble des propriétaires indique l'absence de réservoir de produits pétroliers dans un rayon de 100 m des emplacements prévus pour les éoliennes, ainsi que celui du poste électrique. À l'exception du propriétaire du lot 4 704 306, aucun ne mentionne de remblai effectué dans le secteur, ni d'activité industrielle ni d'incident de nature environnementale, ni l'existence d'un rapport d'évaluation environnementale antérieur. Les différents lots ont toujours été, selon les propriétaires, utilisés à des fins résidentielles et agricoles. Le remblai mentionné au lot 4 704 306 est un remblai de gravier sur le chemin d'accès de la ferme provenant de la carrière de l'entreprise Les Excavations Yvon Houle & Fils inc. Ce dernier ne présente donc pas de risque notable dans le cadre de l'étude actuelle.

6. ÉVALUATION DE LA PRÉSENCE POTENTIELLE DE CONTAMINANTS

Compte tenu de l'absence de risque notable soulevé précédemment, aucune visite de site n'a été réalisée dans le cadre de l'étude actuelle.

6.1 PROPRIÉTÉS ADJACENTES

En lien avec la méthodologie adaptée au contexte d'EIE pour un projet éolien, une évaluation sommaire des propriétés adjacentes au site du projet a été réalisée à partir des plus récentes images satellites disponibles. Le but de cette inspection était de déceler les risques ou passifs environnementaux visuellement évidents qui indiqueraient une contamination potentielle sur les secteurs à l'étude.

- Au nord : plusieurs champs agricoles et un cours d'eau sont présents. On note aussi quelques bâtiments de type agricole ou résidentiel.
- Au sud : un boisé et quelques bâtiments de type résidentiel sont présents. Au sud-ouest, des champs sont présents. Plus au sud, un cours d'eau est présent et se dirige vers l'ouest.
- À l'est : plusieurs champs agricoles sont présents. On note aussi quelques bâtiments de type agricole ou résidentiel.
- À l'ouest : plusieurs champs agricoles, des bassins d'eau et deux cours d'eau sont présents. On note aussi quelques bâtiments de type agricole ou résidentiel.

Lors de cette évaluation sommaire, la présence de plusieurs bâtiments de type agricole peut représenter un risque environnemental. Cependant, dans le contexte actuel de l'emplacement des éoliennes et des autres infrastructures prévues, ces derniers se trouvent malgré tout à une distance suffisante pour que le risque soit négligeable.

7. CONCLUSION DE L'ÉVALUATEUR

7.1 ACTIVITÉ VISÉE PAR RÈGLEMENT

Les recherches effectuées n'ont pas permis de révéler la présence sur la propriété à l'étude d'activités actuelles ou passées désignées dans l'annexe III du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RPRT). Il est à noter que la présente section ne constitue pas un avis légal.

7.2 CONTAMINATION DU SITE

7.2.1 CONTAMINATION POTENTIELLE

L'interprétation des informations disponibles et recueillies lors du volet EES – Phase I n'a révélé aucun potentiel de contamination significatif pour le site à l'étude.

7.2.2 CONTAMINATION RÉELLE

D'après les informations recueillies, aucune évidence de contamination réelle n'a été relevée lors de l'évaluation.

7.3 RECOMMANDATION

À la lumière des résultats obtenus dans le cadre des travaux d'EES – Phase I, nous ne recommandons pas de procéder à la phase II de l'évaluation environnementale de site (EES – Phase II).

8. QUALIFICATION DE L'EXPERT EN ÉVALUATION

La présente évaluation a été réalisée par madame Louise Simard, chimiste et maître en environnement, œuvrant à titre de directrice technique chez Activa. Elle compte plus de 6 ans d'expérience en gestion de l'environnement et de la contamination. À ce jour, Mme Simard a participé à la réalisation de plus d'une centaine d'évaluations environnementales (phases I et II), caractérisations (campagne d'échantillonnage en vue de la vérification de la présence de contaminants) et réhabilitations de site.

L'étude a été supervisée et vérifiée par madame Fariel Benameur, ingénieure et maître en environnement, directrice de projet chez Activa. Elle compte plus de 20 ans d'expérience en gestion de l'environnement et de la contamination. À ce jour, elle a participé à la réalisation de dizaines d'évaluations environnementales de sites.

9. LIMITES DE L'ÉTUDE

Les résultats et les conclusions issus de la présente évaluation environnementale (phase I) sont basés sur l'exactitude et la fiabilité des données obtenues de chacune des parties contactées dans le contexte de l'étude, à moins qu'elles soient contredites par des observations visuelles sur le site ou de la documentation écrite. Une partie du présent rapport repose sur les informations obtenues de personnes-ressources contactées et sur le jugement de l'évaluateur ayant effectué la visite des lieux. Les conclusions ont été établies par un professionnel expérimenté qui s'est basé sur l'information disponible à partir des sources

publiques les plus plausibles et les plus précises possibles. Activa ne peut être tenue responsable des conséquences induites par une information omise ou une déclaration provenant d'une tierce partie qui s'avérait, au moment de son obtention, inexacte ou erronée. Le rapport est destiné à l'intention du client et des représentants qu'il a nommés pour prendre une décision d'affaires et financière éclairée concernant les responsabilités environnementales qui peuvent être associées au site.

L'usage de ce rapport pour toute autre raison est aux propres risques du client. Ce dernier doit noter que tout changement relatif aux conditions environnementales, tant physiques que réglementaires, à l'administration ou à la vocation du site peut modifier significativement les conclusions et les informations du présent rapport.

ANNEXES

Annexe 1
Plan de localisation du site à l'étude

EES - PHASE I

Projet éolien Arthabaska

Projet Éolien Arthabaska S.E.C.

Carte 1 Localisation de la zone d'étude

PROJET
- Éolienne (v22)
- Poste électrique
- Mât de mesure de vent permanent
- Réseau collecteur
- Chemin d'accès existant (à améliorer)
- Chemin d'accès temporaire (construction seulement)
- Zone d'étude

TERRITOIRE
- Bâtiment
- Ligne électrique
- Autoroute
- Route nationale
- Route régionale
- Route principale
- Route locale
- Limite municipale
- Limite MRC

MILIEU NATUREL
- Courbe de niveau (10 m)
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Étendue d'eau
- Milieu humide potentiel (MELCCFP)

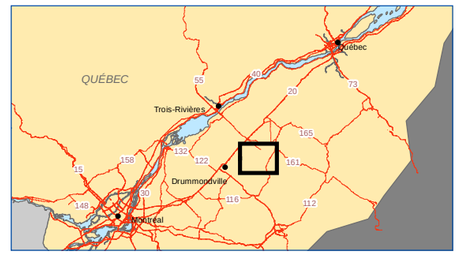

0 1 2 3 4 5 km

Projection NAD 1983 MTM 8

Sources : Gouvernement du Québec, ESRI, Parc Éolien Arthabaska S.E.C., MRC d'Arthabaska, Activa Environnement Inc.

Carte préparée par :
Paul Otis-Bouchart d'Orval, B. Env.
Projet : E2310-12/19461
7 avril 2025

ACTIVA ENVIRONNEMENT

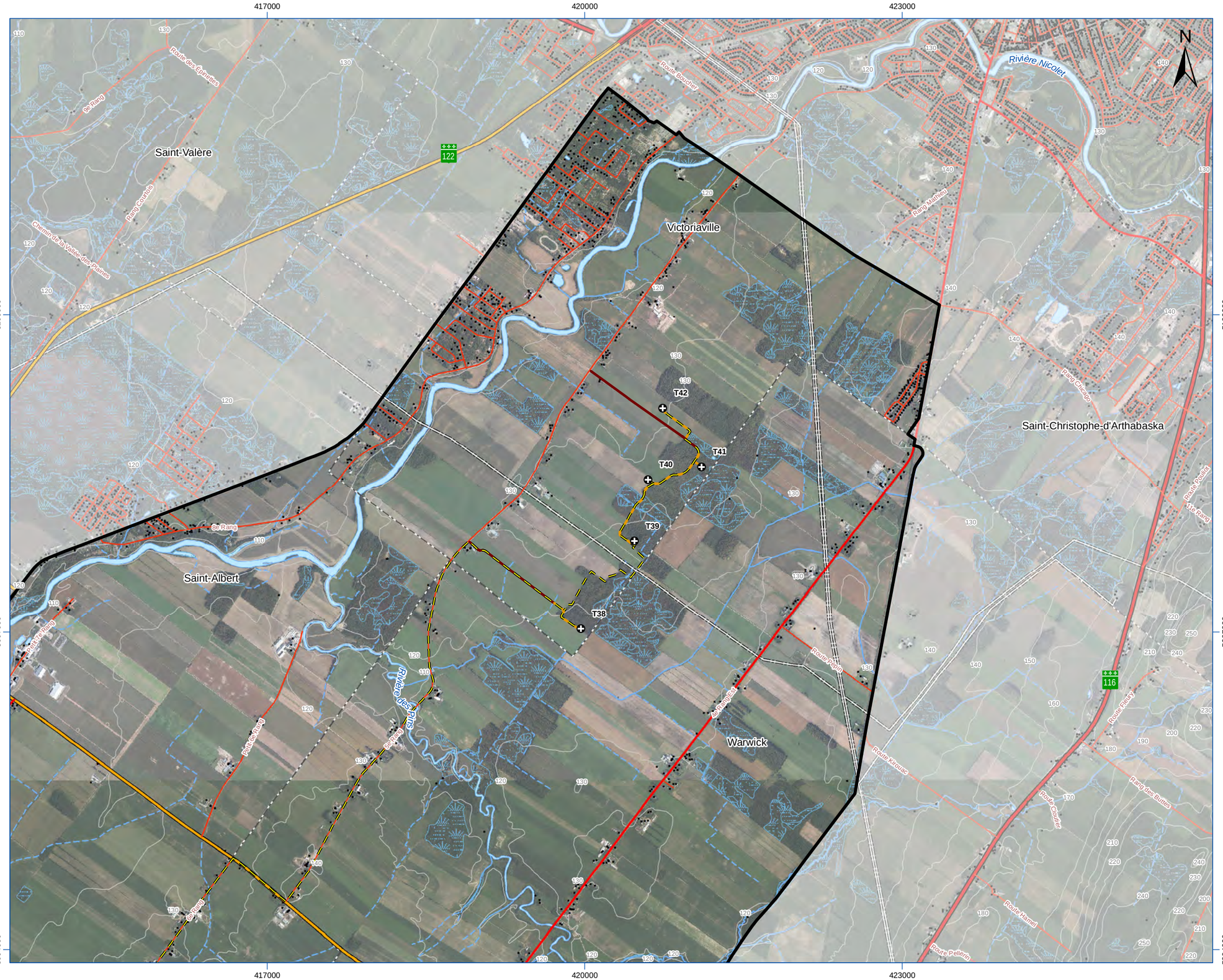

EES - PHASE I

Projet éolien Arthabaska

Projet Éolien Arthabaska S.E.C.

Carte 1.1 Secteur 1

PROJET
- Éolienne (v22)
- Réseau collecteur
- Chemin d'accès existant (à améliorer)
- Chemin d'accès temporaire (construction seulement)
- Zone d'étude

TERRITOIRE
- Bâtiment
- Ligne électrique
- Route nationale
- Route régionale
- Route principale
- Route locale
- Limite municipale

MILIEU NATUREL
- Courbe de niveau (10 m)
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Étendue d'eau
- Milieu humide potentiel (MELCCFP)

0 1 2 km

Projection NAD 1983 MTM 8

Sources : Gouvernement du Québec, ESRI, Parc Éolien Arthabaska S.E.C., MRC d'Arthabaska, Activa Environnement Inc.

Carte préparée par :
Paul Otis-Bouchart d'Orval, B. Env.
Projet : E2310-12/19461
3 avril 2025

ACTIVA ENVIRONNEMENT

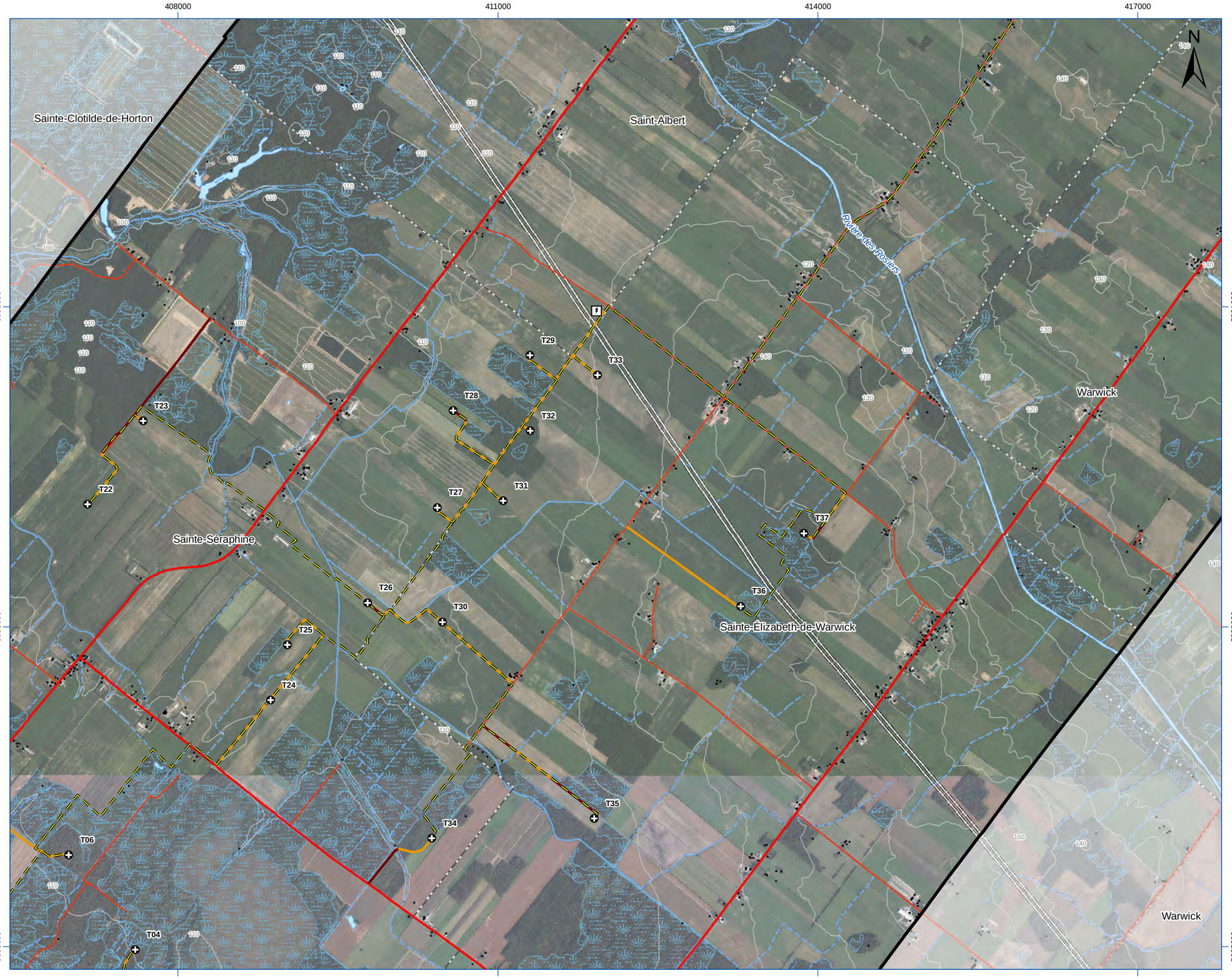

EES - PHASE I

Projet éolien Arthabaska

Projet Éolien Arthabaska S.E.C.

Carte 1.2 Secteur 2

PROJET
- Éolienne (v22)
- Poste électrique
- Réseau collecteur
- Chemin d'accès existant (à améliorer)
- Chemin d'accès temporaire (construction seulement)
- Zone d'étude

TERRITOIRE
- Bâtiment
- Ligne électrique
- Route principale
- Route locale
- Limite municipale

MILIEU NATUREL
- Courbe de niveau (10 m)
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Étendue d'eau
- Milieu humide potentiel (MELCCFP)

0 1 2 km

Projection NAD 1983 MTM 8

Sources : Gouvernement du Québec, ESRI, Parc Éolien Arthabaska S.E.C., MRC d'Arthabaska, Activa Environnement Inc.

Carte préparée par :
Paul Otis-Bouchart d'Orval, B. Env.
Projet : E2310-12/19461
3 avril 2025

ACTIVA ENVIRONNEMENT

EES - PHASE I

Projet éolien Arthabaska

Projet Éolien Arthabaska S.E.C.

Carte 1.3 Secteur 3

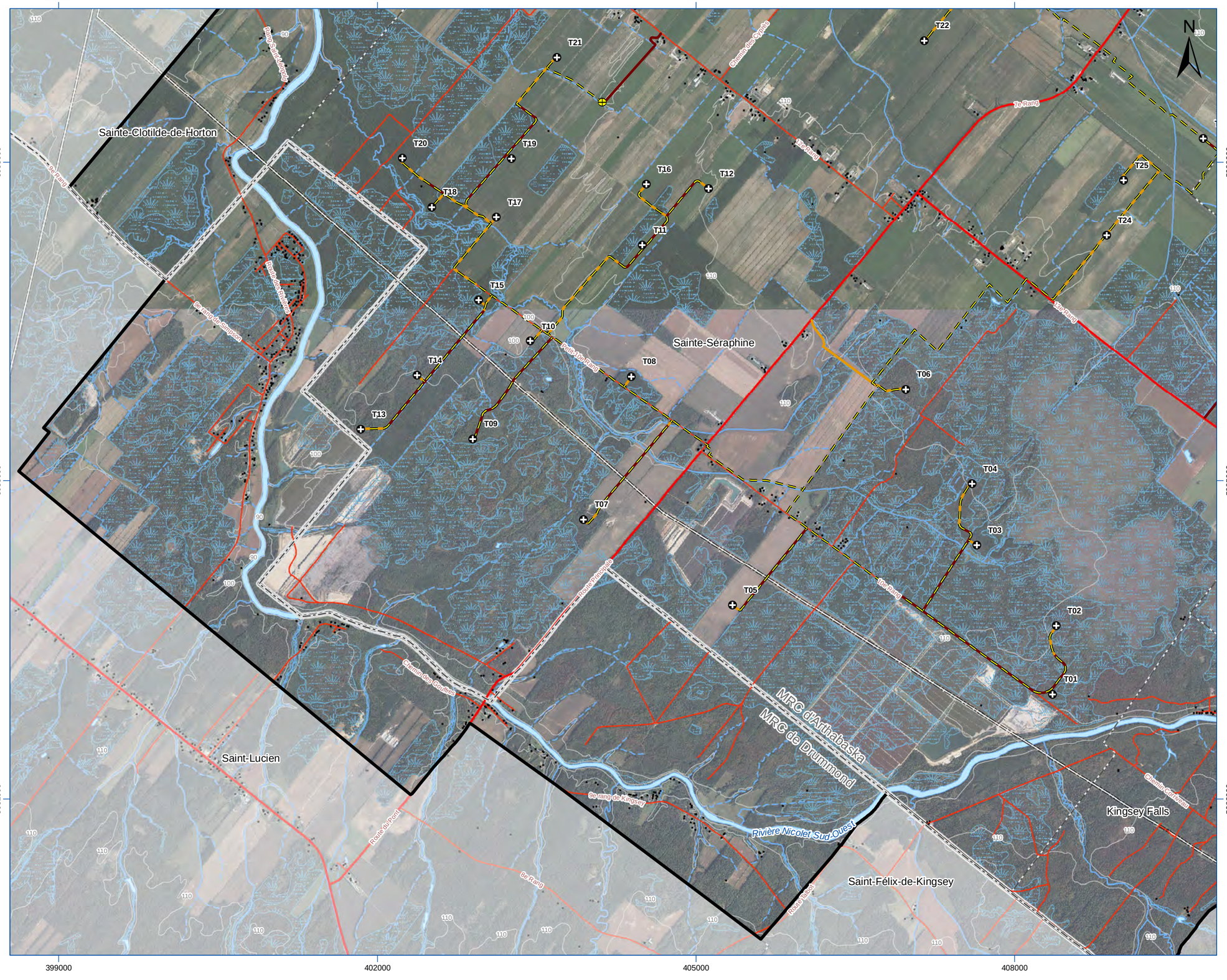

PROJET

- Éolienne (v22)
- Mât de mesure de vent permanent
- Réseau collecteur
- Chemin d'accès existant (à améliorer)
- Chemin d'accès temporaire (construction seulement)
- Zone d'étude

TERRITOIRE

- Bâtiment
- Ligne électrique
- Route principale
- Route locale
- Limite municipale
- Limite MRC

MILIEU NATUREL

- Courbe de niveau (10 m)
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Étendue d'eau
- Milieu humide potentiel (MELCCFP)

0 1 2 km

Projection NAD 1983 MTM 8

Sources : Gouvernement du Québec, ESRI, Parc Éolien Arthabaska S.E.C., MRC d'Arthabaska, Activa Environnement Inc.

Carte préparée par :
Paul Otis-Bouchart d'Orval, B. Env.
Projet : E2310-12/19461
3 avril 2025

ACTIVA ENVIRONNEMENT

Annexe 2
Système d'information hydrogéologique (SIH) du MELCCFP

EES - PHASE I

Projet éolien Arthabaska

Projet Éolien Arthabaska S.E.C.

Carte 1 Localisation des puits répertoriés au SIH

PROJET
- Éolienne (v22)
- Poste électrique
- Mât de mesure de vent permanent
- Réseau collecteur
- Chemin d'accès existant (à améliorer)
- Chemin d'accès temporaire (construction seulement)
- Zone d'étude

TERRITOIRE
- Bâtiment
- Puit répertorié au SIH
- Ligne électrique
- Autoroute
- Route nationale
- Route régionale
- Route principale
- Route locale
- Limite municipale
- Limite MRC

MILIEU NATUREL
- Courbe de niveau (10 m)
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Étendue d'eau
- Milieu humide potentiel (MELCCFP)

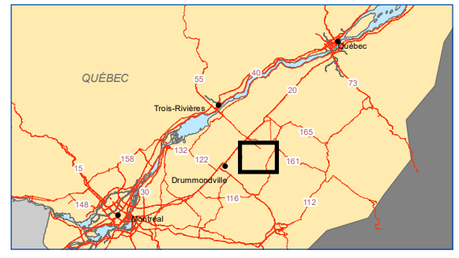

0 1 2 3 4 5 km

Projection NAD 1983 MTM 8

Sources : Gouvernement du Québec, ESRI, Parc Éolien Arthabaska S.E.C., MRC d'Arthabaska, Activa Environnement Inc.

Carte préparée par :
Paul Otis-Bouchart d'Orval, B. Env.
Projet : E2310-12/19461
3 avril 2025

ACTIVA ENVIRONNEMENT

Annexe 3
Photographies aériennes antérieures et récentes

PHOTOGRAPHIE : Photographie aérienne de 1966 (Geoselect) – Secteur nord

PHOTOGRAPHIE : Photographie aérienne de 1977 (Geoselect) – Secteur nord

PHOTOGRAPHIE : Photographie aérienne de 1995 (Geoselect) – Secteur nord

PHOTOGRAPHIE : Photographie aérienne de 2006 (Google Earth) – Secteur Nord

PHOTOGRAPHIE : Photographie aérienne de 2016 (Google Earth) – secteur Nord

PHOTOGRAPHIE : Photographie aérienne de 2024 (Google Earth) – secteur Nord

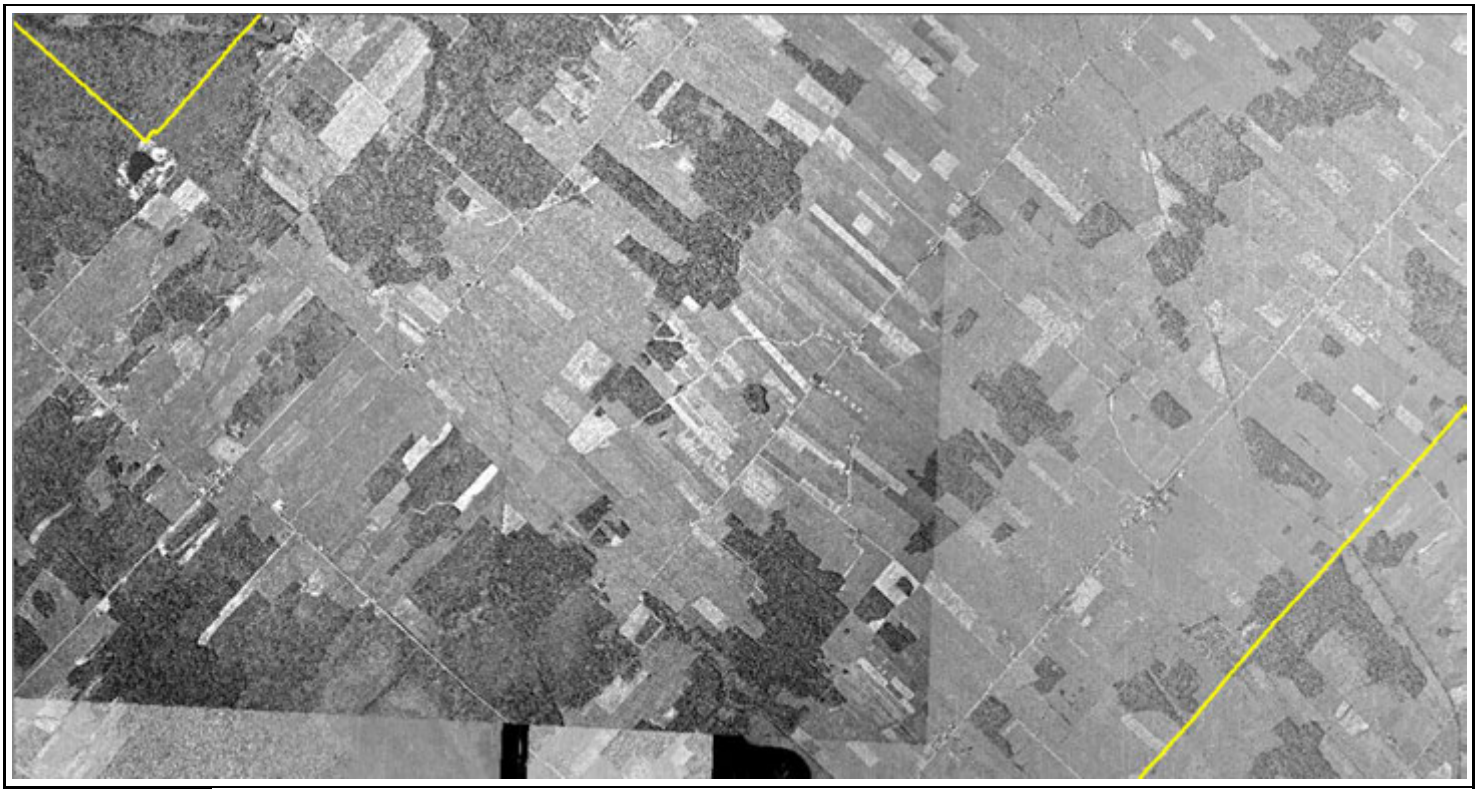

PHOTOGRAPHIE :	Photographie aérienne de 1966 (Geoselect) – Secteur à l'est de Sainte-Séraphine

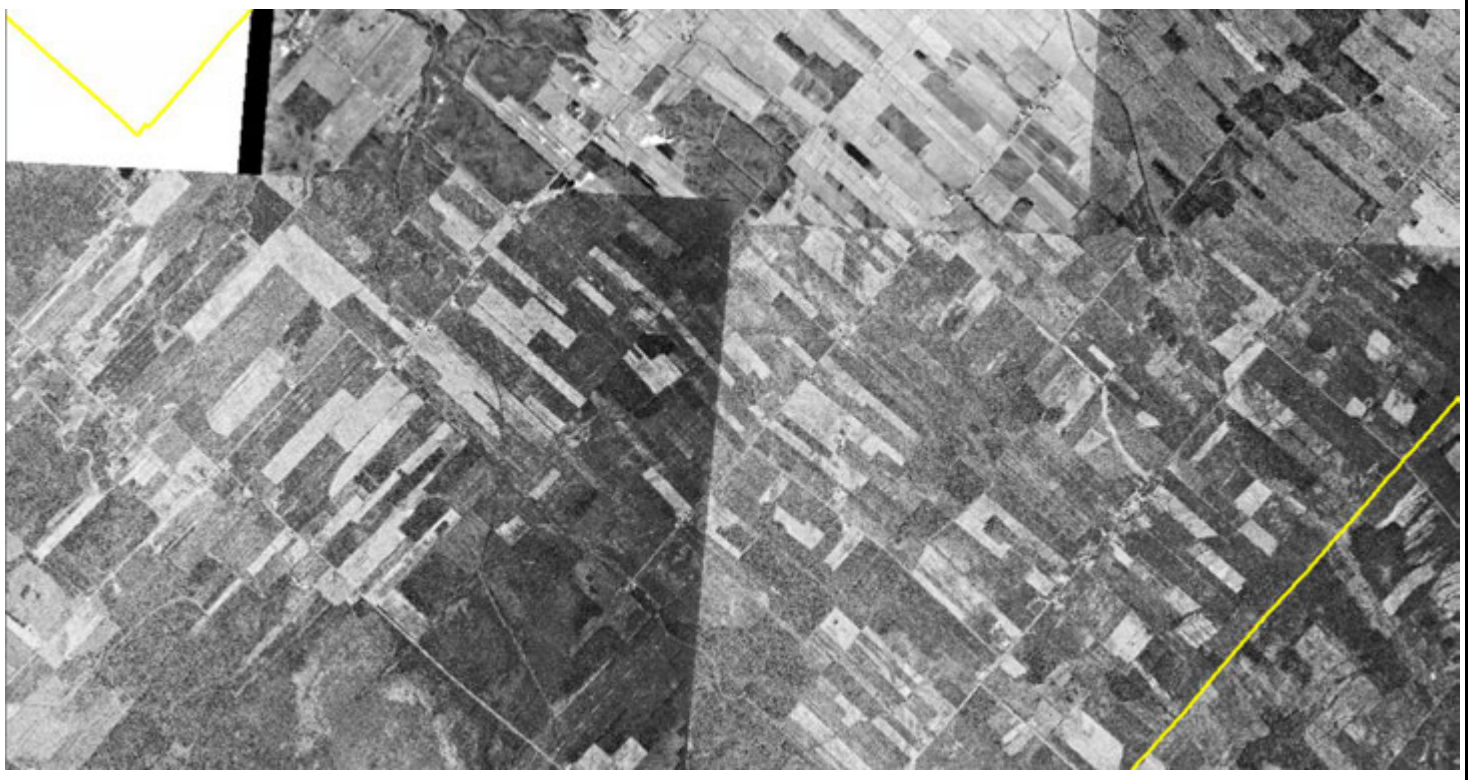

PHOTOGRAPHIE :	Photographie aérienne de 1978 (Geoselect) – Secteur à l'est de Sainte-Séraphine

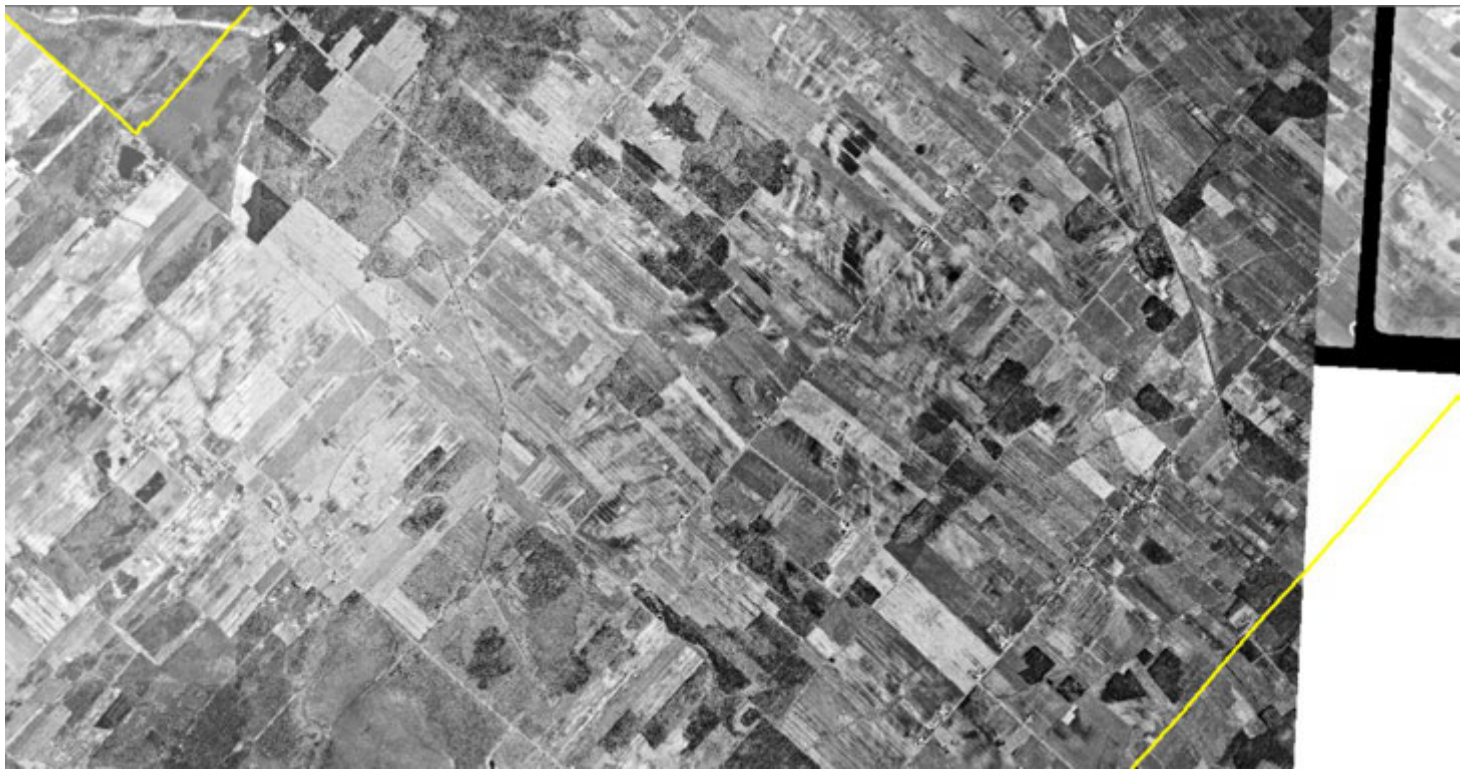

PHOTOGRAPHIE :	Photographie aérienne de 1995 (Geoselect) – Secteur à l'est de Sainte-Séraphine

PHOTOGRAPHIE :	Photographie aérienne de 2004 (Google Earth) – Secteur à l'est de Sainte-Séraphine

PHOTOGRAPHIE : Photographie aérienne de 2016 (Google Earth) – Secteur à l'est de Sainte-Séraphine

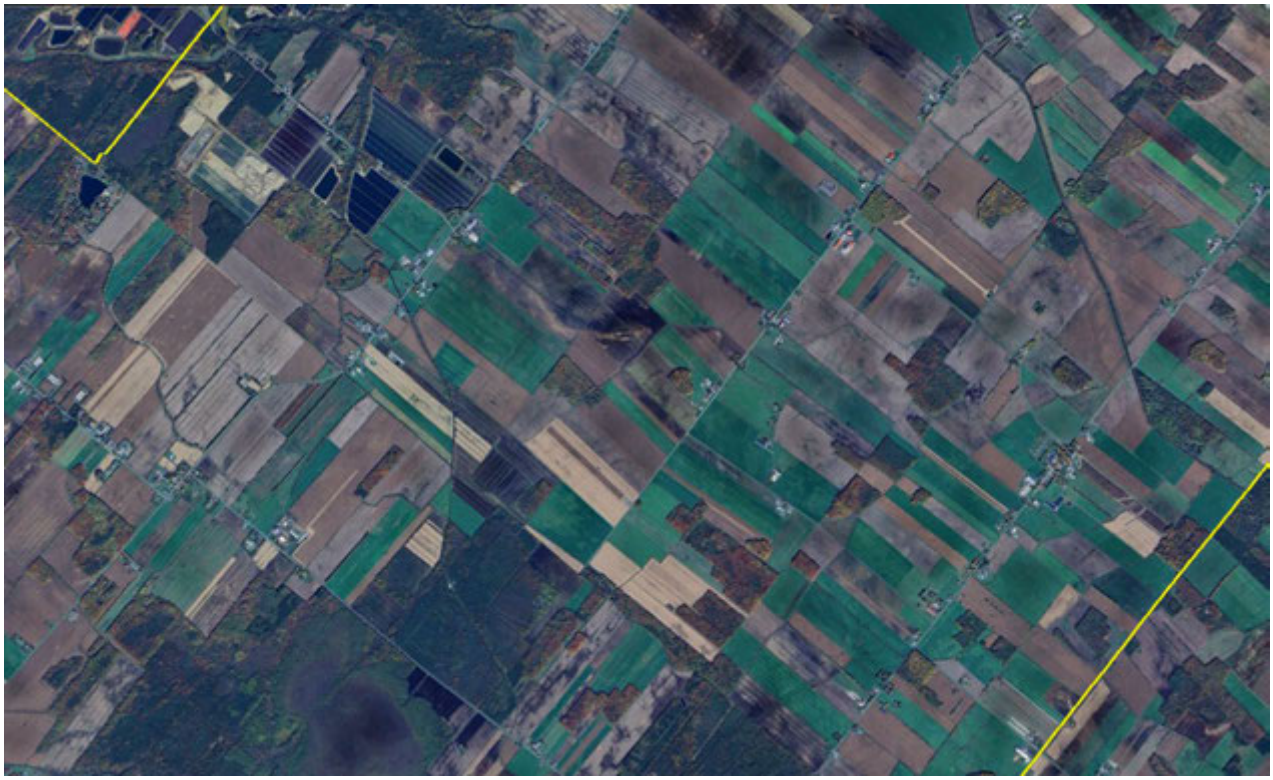

PHOTOGRAPHIE : Photographie aérienne de 2024 (Google Earth) – Secteur à l'est de Sainte-Séraphine

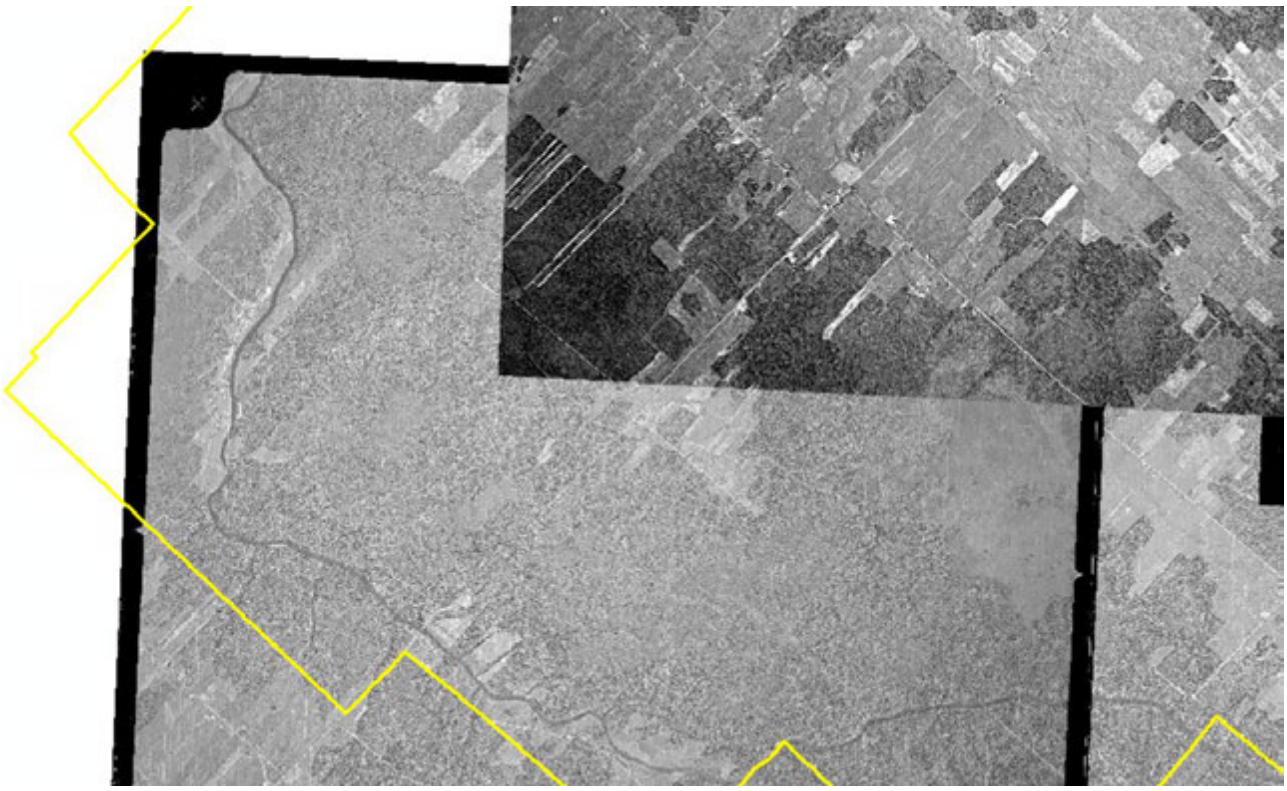

PHOTOGRAPHIE : Photographie aérienne de 1966 (Geoselect) – Secteur à l'ouest de Sainte-Séraphine

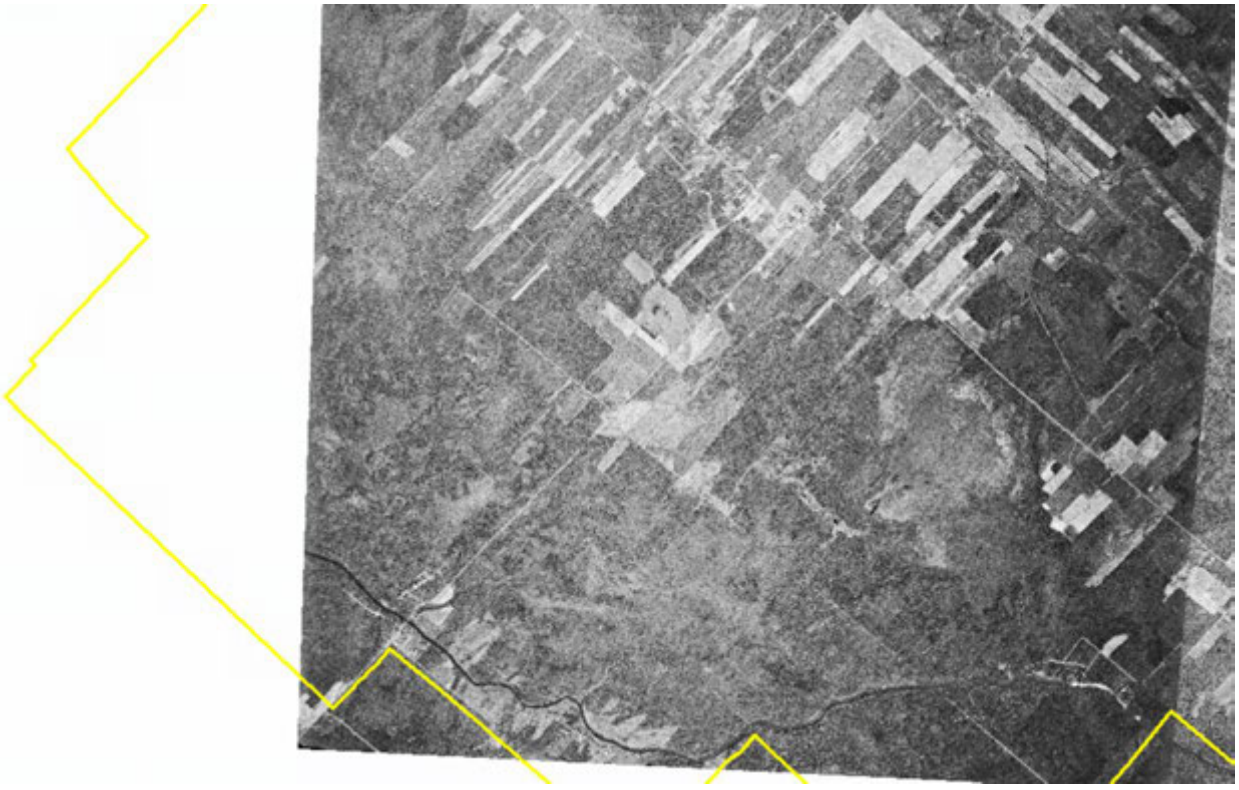

PHOTOGRAPHIE : Photographie aérienne de 1978 (Geoselect) – Secteur à l'ouest de Sainte-Séraphine

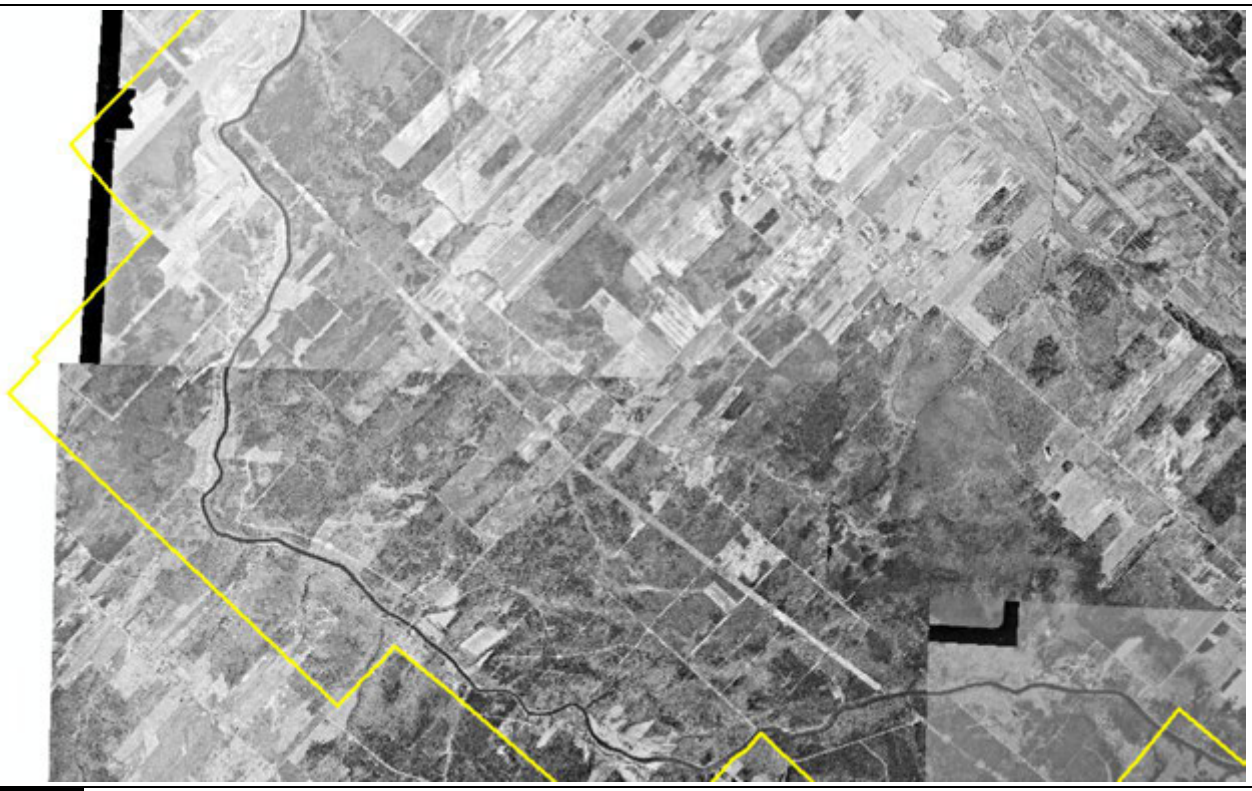

PHOTOGRAPHIE :	Photographie aérienne de 1995 (Geoselect) – Secteur à l'ouest de Sainte-Séraphine

PHOTOGRAPHIE :	Photographie aérienne de 2004 (Google Earth) – Secteur à l'ouest de Sainte-Séraphine

PHOTOGRAPHIE : Photographie aérienne de 2016 (Google Earth) – Secteur à l'ouest de Sainte-Séraphine

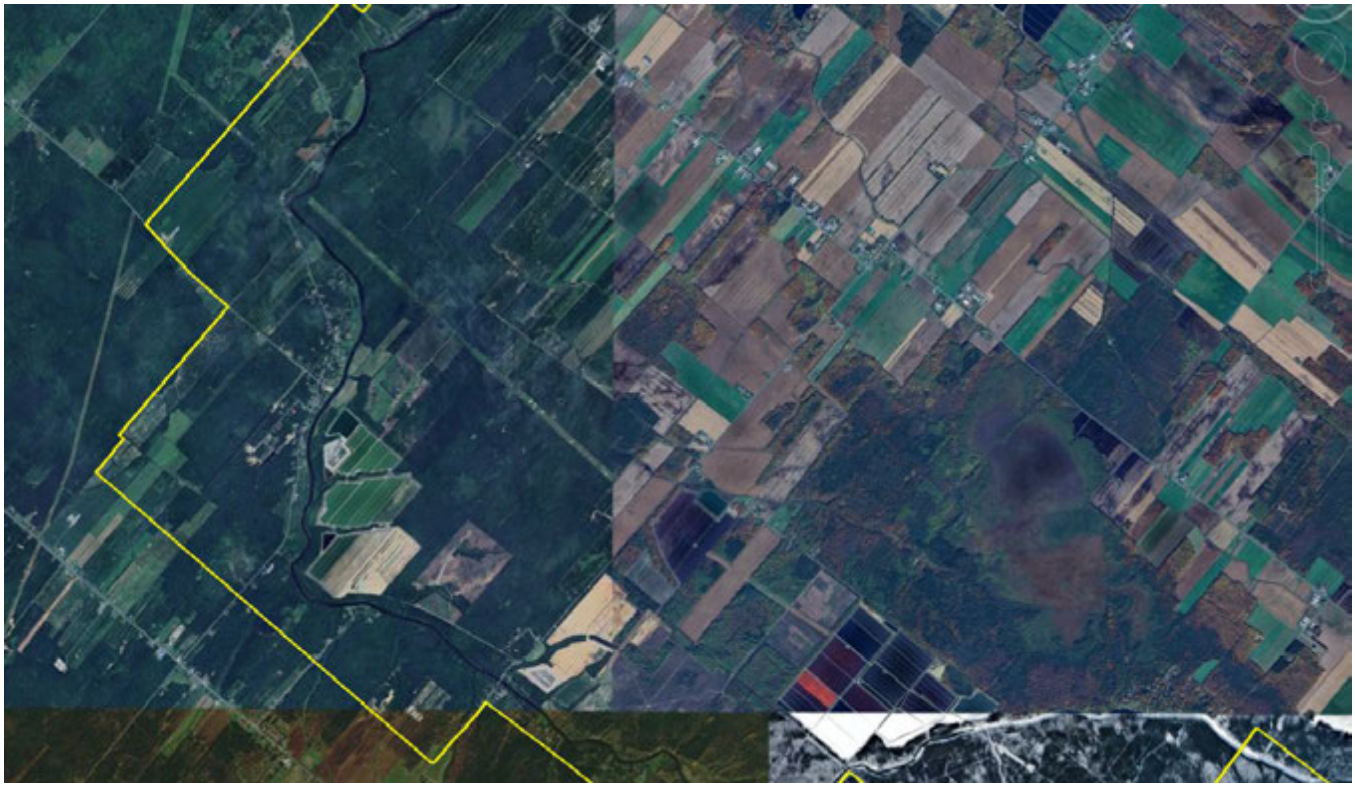

PHOTOGRAPHIE : Photographie aérienne de 2024 (Google Earth) – Secteur à l'ouest de Sainte-Séraphine

Annexe 4
Inventaire des sites contaminés fédéraux du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

RBIF/ISCF - Navigateur cartographique

Zone : Centre-du-Québec, Estrie **Contenu :** 0 Bien immobilier fédéral, 0 Bâtiment fédéral, 3 Sites contaminés fédéraux

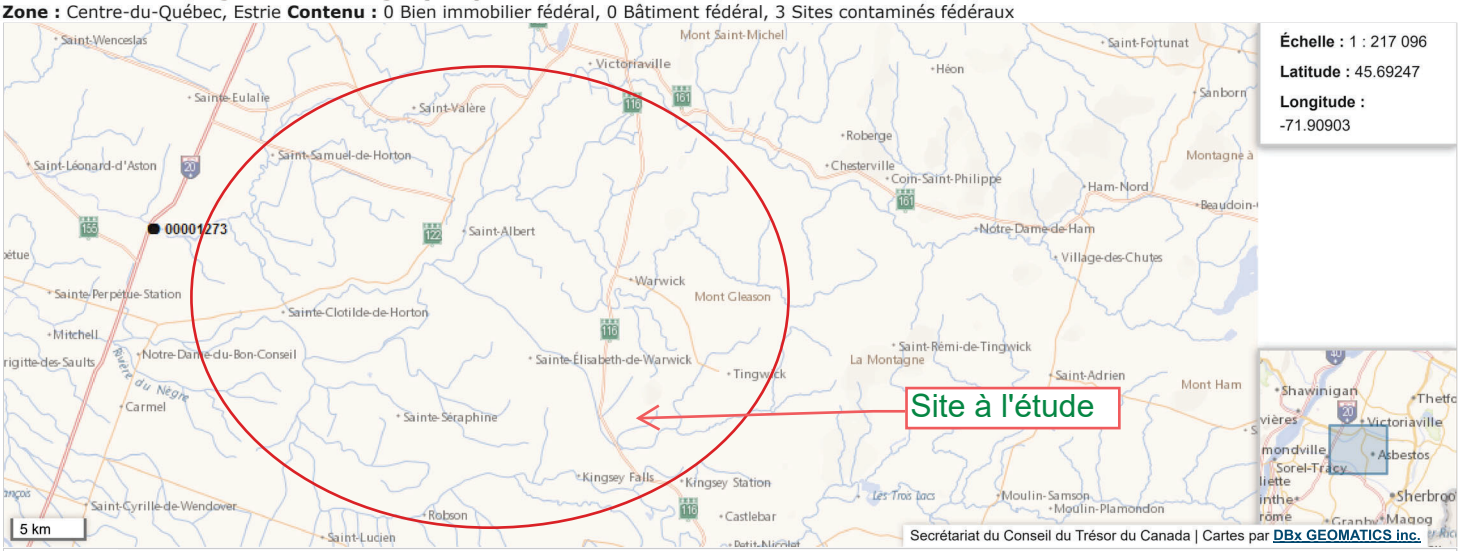

Couches

- Sites contaminés féd. de la requête
- Biens immobiliers fédéraux
- Bâtiments fédéraux
- Sites contaminés fédéraux actifs
- Sites contaminés fédéraux suspectés
- Sites contaminés fédéraux fermés
- Régions économiques
- Divisions de recensement
- Subdivisions de recensement
- Régions métropolitaines
- Circonscriptions électorales fédérales
- Régions des traités

[1] Cette couche est visible lorsque l'échelle de la carte est inférieure à 1 : 3 000 000.

[2] Suspecté Actif Fermé

[3] Les fonds de carte de Google sont disponibles lorsque l'échelle de la carte est inférieure à 1 :60 000.

Le contenu du tableau représente le contenu de la carte.

METTRE À JOUR LES TABLEAUX

Biens immobiliers fédéraux (0) / Parcelles (0) | **Bâtiments fédéraux (0)** | **Sites contaminés fédéraux (3)**

Nombre de lignes par page : 25 Page(s): 1 / 1

Numéro du site	Organisation déclarante	Identificateur Interne	Nom du Site	Statut du Site
00001273	Environnement et Changement climatique Canada	00001273	rivière Nicolet en aval de la rivière Bulstrode	Fermé
00027598	Innovation, Sciences et Développement économique Canada	R.094632.001	CIOS Richmond	Fermé
00013527	Gendarmerie royale du Canada	PR C/6	Detachement de la GRC de Drummondville	Fermé

Nombre de lignes par page : 25 Page(s): 1 / 1

Gouvernement du Canada | Government of Canada

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Site 00001273 - rivière Nicolet en aval de la rivière Bulstrode

Statut	Aucun examen historique nécessaire.
Statut du site	Fermé
Type de classification	

Détails du Site

Organisation déclarante	Environnement et Changement climatique Canada
Raison de la participation	Activités fédérales
Type de bien	Non-fédéral (Governement provincial)

Emplacement du site

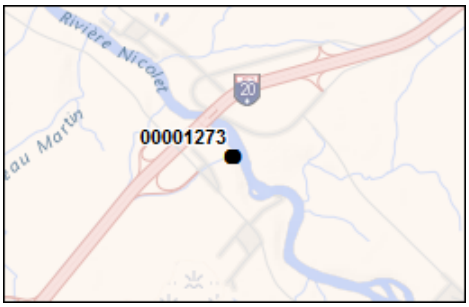

Latitude, Longitude	46,0563, -72,3063
Municipalité	Saint-Léonard-d'Aston, QC
Circonscription électorale fédérale	Bécancour--Nicolet--Saurel

Stratégie de gestion du site

- Autre type de gestion

Détails de la contamination

Estimation de la contamination

Mètres cubes	3

Le milieu contaminé suivant peuvent existe sur le site :

Type de contaminant	Type de milieu
Métaux, métalloïdes, et organométalliques	Sol

Renseignments additionelles

Les stations hydrométriques sont la propriété de Québec, CE peut contribuer à nettoyer, mais ne sera pas déclarer tout passif que CE n'a pas fonctionné sur les sites.

Population

Le tableau contient les estimations de la population dans les environs du site.

Rayon	Population
1 km	34
5 km	982
10 km	6 436
25 km	84 615
50 km	450 744

Renseignements financiers/annuels

2014-2015 | **2013-2014** | **2012-2013** | **2011-2012** | **2010-2011** | **2009-2010** | **2008-2009** | **2007-2008** | **2006-2007**

2014-2015

Organisation déclarante	Environnement et Changement climatique Canada
Identificateur interne	00001273
Mesure la plus élevée prise	**01** Détermination des lieux suspects
Total des dépenses pour les travaux d'évaluation	0,00 $
Total des dépenses de restauration	0,00 $
Total des dépenses d'entretien et maintenance	0,00 $
Total des dépenses suivi	0,00 $
Dépenses d'évaluation dans le cadre du PASCF	0,00 $
Dépenses de restauration dans le cadre du PASCF	0,00 $
Dépenses d'entretien et maintenance dans le cadre du PASCF	0,00 $
Dépenses suivi dans le cadre du PASCF	0,00 $
Superficie réelle restaurée en mètres cubes	0 m^3
Superficie réelle restaurée en hectares	0 ha
Poids réel restauré en tonnes	0 t
Fermée	Oui

Version: 42

Gouvernement du Canada | Government of Canada

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Site 00013527 - Detachement de la GRC de Drummondville

Statut	Première analyse terminée. Aucune autre mesure nécessaire.
Statut du site	Fermé
Type de classification	

Détails du Site

Organisation déclarante	Gendarmerie royale du Canada
Raison de la participation	Biens immobiliers fédéraux
Type de bien	Fédéral (Numéro du bien **09694**)

Emplacement du site

Latitude, Longitude	45,88507, -72,53548
Municipalité	Drummondville, QC
Circonscription électorale fédérale	Drummond

Stratégie de gestion du site

- Évaluation

Plan d'action

Le site a été évalué. Aucun contaminants ont ete identifiés.

Population

Le tableau contient les estimations de la population dans les environs du site.

Rayon	Population
1 km	2 085
5 km	49 529
10 km	80 841
25 km	114 196
50 km	421 495

Sommaire des données annuelles

Total des dépenses

Évaluation	23 159,20 $

Dépenses du PASCF

Évaluation	2 224,00 $

Renseignements financiers/annuels

2019-2020 | **2018-2019** | **2007-2008** | **2006-2007**

2019-2020

Organisation déclarante	Gendarmerie royale du Canada
Identificateur interne	PR C/6
Mesure la plus élevée prise	**03** Essais initiaux
Total des dépenses pour les travaux d'évaluation	10 508,20 $
Total des dépenses de restauration	0,00 $
Total des dépenses suivi	0,00 $
Dépenses d'évaluation dans le cadre du PASCF	0,00 $
Dépenses de restauration dans le cadre du PASCF	0,00 $
Dépenses suivi dans le cadre du PASCF	0,00 $
Superficie réelle restaurée en mètres cubes	0 m^3
Superficie réelle restaurée en hectares	0 ha
Poids réel restauré en tonnes	0 t
Fermée	Oui

Version: 42

Gouvernement du Canada | Government of Canada

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Site 00027598 - CIOS Richmond

Statut	Échantillonnage de confirmation terminé. Aucune autre mesure nécessaire.
Statut du site	Fermé
Type de classification	Priorité d'intervention faible

Détails du Site

Organisation déclarante	Innovation, Sciences et Développement économique Canada
Raison de la participation	Biens immobiliers fédéraux
Type de bien	Fédéral (Numéro du bien 12268)

Emplacement du site

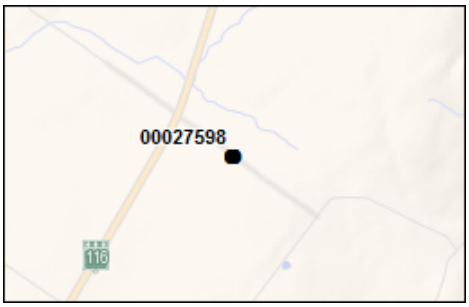

Latitude, Longitude	45,69254, -72,10235
Municipalité	Cleveland, QC
Circonscription électorale fédérale	Richmond--Arthabaska

Stratégie de gestion du site

- Évaluation complémentaire

Détails de la contamination

Estimation de la contamination

Tonnes	23

Les milieux contaminés suivants ont été identifiés sur le site :

Type de contaminant	Type de milieu
HCP (hydrocarbures pétroliers)	Sol
Métaux, métalloïdes, et organométalliques	Sol

Population

Le tableau contient les estimations de la population dans les environs du site.

Rayon	Population
1 km	74
5 km	3 770
10 km	6 667
25 km	43 633
50 km	469 638

Sommaire des données annuelles

Total des dépenses

Évaluation	53 523,08 $
D'assainissement	29 323,00 $

Renseignements financiers/annuels

2022-2023 | **2021-2022** | **2020-2021** | **2019-2020** | **2018-2019** | **2017-2018**

2022-2023

Organisation déclarante	Innovation, Sciences et Développement économique Canada
Identificateur interne	R.094632.001
Mesure la plus élevée prise	**09** Échantillonnage de confirmation et rapport final
Total des dépenses pour les travaux d'évaluation	0,00 $
Total des dépenses de restauration	0,00 $
Total des dépenses suivi	0,00 $
Dépenses d'évaluation dans le cadre du PASCF	0,00 $
Dépenses de restauration dans le cadre du PASCF	0,00 $
Dépenses suivi dans le cadre du PASCF	0,00 $
Superficie réelle restaurée en mètres cubes	0 m^3
Superficie réelle restaurée en hectares	0 ha
Poids réel restauré en tonnes	0 t
Fermée	Oui

Version: 42

Annexe 5
Base de données de la Régie de l’Énergie du Canada

Recensement des ressources de production de GNR agricole et projets de GNR en cours

Le recensement agricole fédéral de 2021 a été cartographié afin d'aider les promoteurs à positionner leurs projets au cœur des gisements organiques et à proximité de notre réseau gazier.

Mise à jour de la carte : juillet 2024

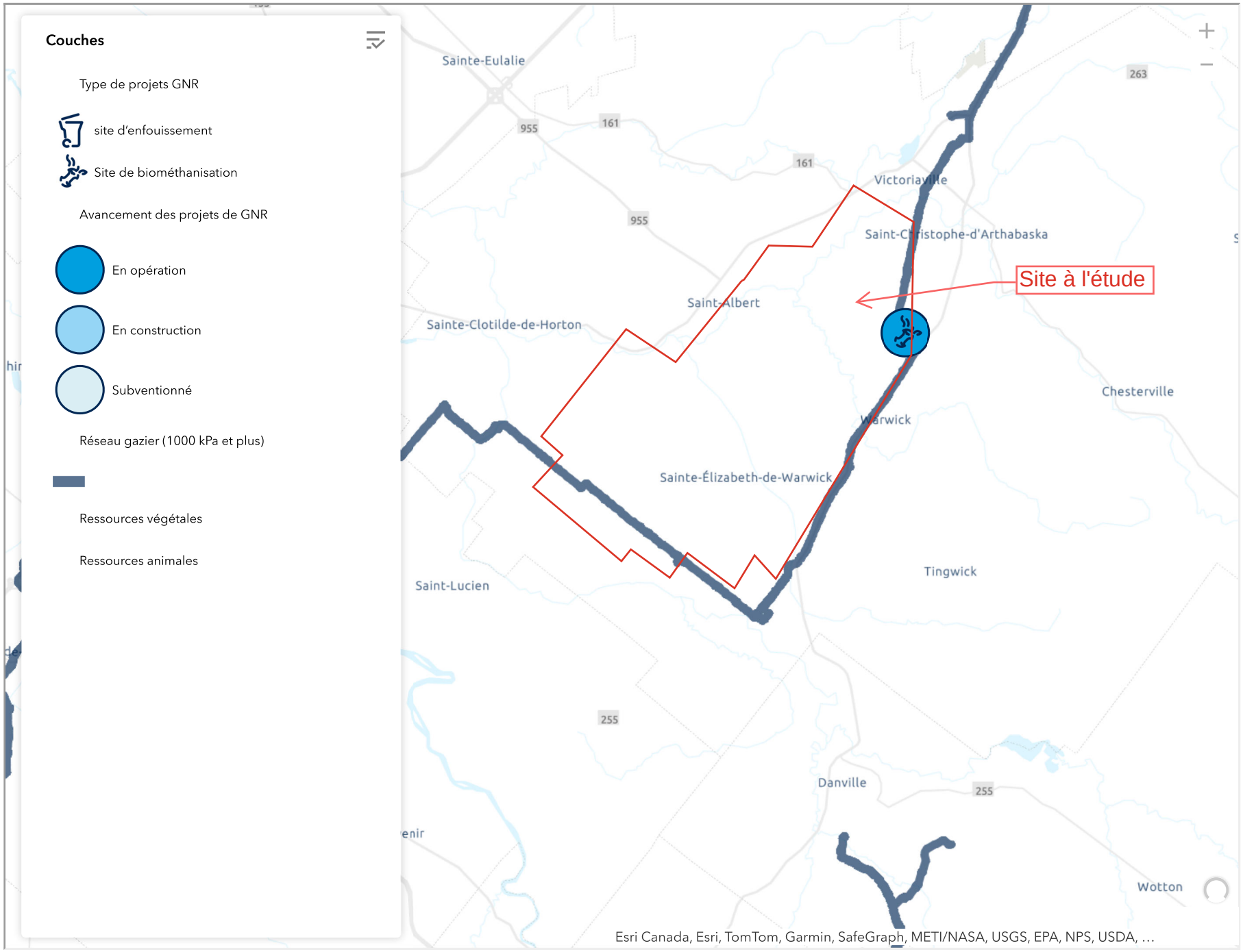
Couches
Type de projets GNR
site d'enfouissement
Site de biométhanisation
Avancement des projets de GNR
En opération
En construction
Subventionné
Réseau gazier (1000 kPa et plus)
Ressources végétales
Ressources animales
Site à l'étude
Sainte-Eulalie
Victoriaville
Saint-Christophe-d'Arthabaska
Saint-Albert
Sainte-Clotilde-de-Horton
Chesterville
Warwick
Sainte-Élizabeth-de-Warwick
Tingwick
Saint-Lucien
Danville
Wotton
955
161
263
255
Esri Canada, Esri, TomTom, Garmin, SafeGraph, METI/NASA, USGS, EPA, NPS, USDA, …

Notifications

- Les données sont issues du recensement agricole fédéral de 2021. Ces données sont spatialisées à titre indicatif. Énergir n'est pas propriétaire de ces données et donc ne peut être tenue responsable de la non-exactitude de ces données.

- Il s'agit d'une carte à des fins de consultation seulement. Cette carte ne doit en aucun cas être utilisée pour déterminer l'emplacement exact des canalisations de gaz naturel d'Énergir.

Sources :

Ressources animales : **Recensement agricole fédéral 2021**
Ressources végétales : **Recensement agricole fédéral 2021** et **Conseil des productions végétales du Québec 2000 (taux de résidus)**
Réseau gazier : Énergir — 2022

© 2004-2025, Énergir. Tous droits réservés.

Carte interactive des pipelines

Profils pipeliniers

1

Nombre d'incidents illustrés

0

2

Répartition des incidents illustrés

3

Longueur des pipelines (KM)

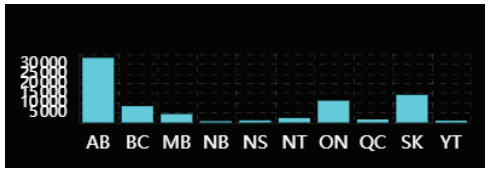

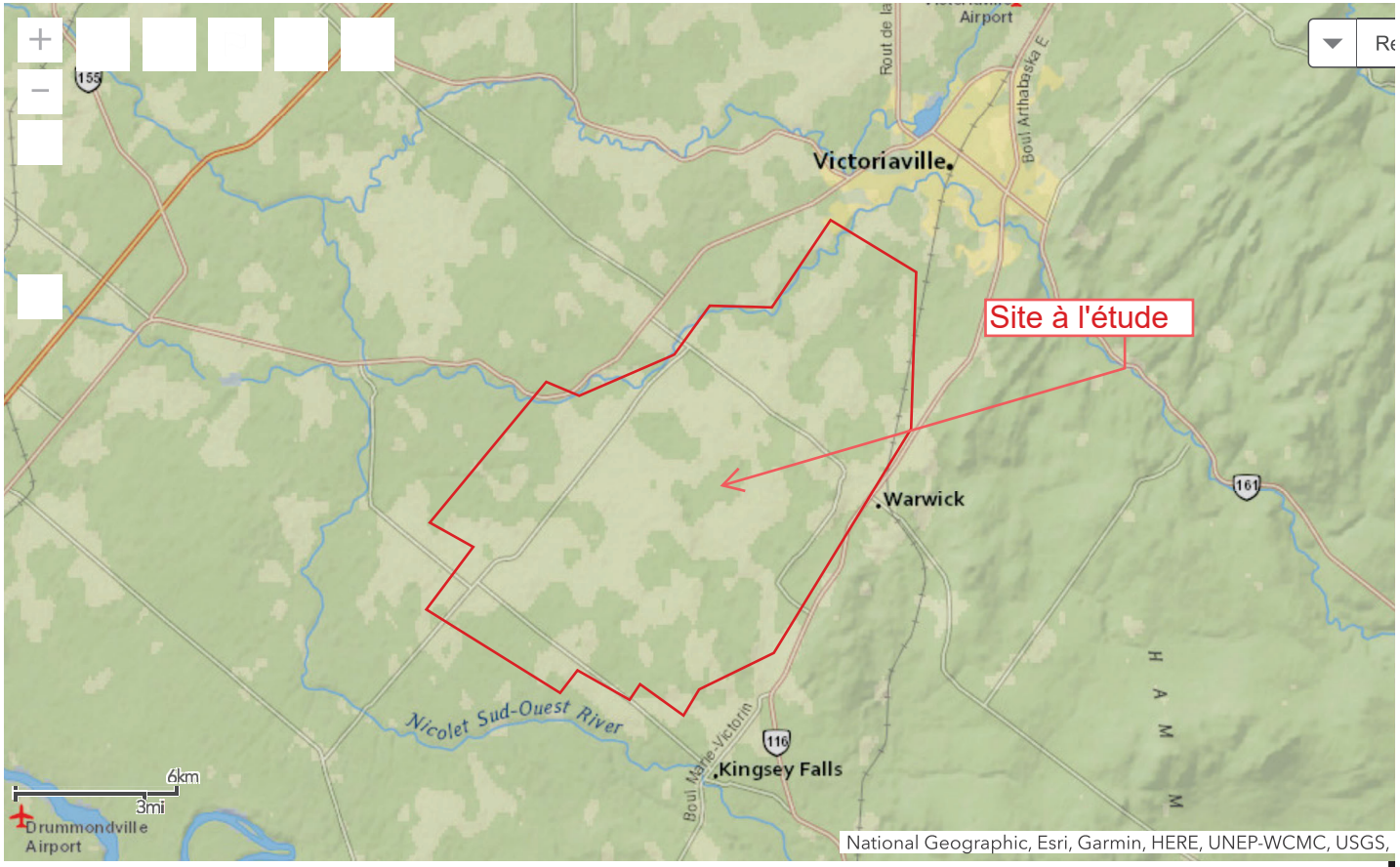

Annexe 6
Dossier et documentation en provenance du MELCCFP

Répertoire des terrains contaminés

Les renseignements présentés sont ceux qui ont été portés à l'attention du Ministère avant le 02 septembre 2024.

Municipalité : Saint-Albert

Exporter au format Excel | Raffiner votre recherche | Nouvelle recherche

Nom du dossier▲▼[3] Numéro de la fiche▲▼	Adresse Latitude Longitude (Deg. Déc. NAD83)	MRC	Nature des contaminants[1]		État de la réhabilitation (R)[2] et qualité des sols résiduels AVANT réhabilitation(Qav) APRÈS réhabilitation(Qap)	Date de création ou date de mise à jour▲▼
			Eau souterraine	Sol		
(17) Centre-du-Québec						
Monsieur Alain St-Pierre 5777	1165, rue Principale Saint-Albert 46,0023166667 -72,0854277778	Arthabaska	Hydrocarbures aromatiques monocycliques*		R : Non terminée	2003-09-04
Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc. 7755	1000, rang 9 Est Saint-Albert 46,01952 -72,100851	Arthabaska		Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2001 Q : <= C	2007-05-24
Station-service Astro 2453	1153, rue Principale Saint-Albert 46,0029222222 -72,0870194444	Arthabaska	Benzène, Éthylbenzène, Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène, Xylènes (o,m,p)	Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures légers*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2016-09-15

(1) : Certains renseignements concernant ce terrain n'y apparaissent pas compte tenu qu'ils sont susceptibles d'être protégés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si vous désirez obtenir la communication de ces renseignements pour ce terrain en particulier, vous devez en faire la demande au répondant régional en matière d'accès à l'information. Votre demande sera alors examinée et une décision sur l'accessibilité à ces renseignements sera rendue et vous sera communiquée dans les délais légaux.

(2) : L'inscription « R : Non nécessaire » signifie qu'il n'est pas nécessaire de réhabiliter le terrain puisque le résultat d'une étude de caractérisation démontre que le niveau de contamination des sols est jugé conforme à l'usage actuel du terrain. Par exemple, un niveau de contamination situé dans

la plage B-C est conforme à un usage industriel.

(3) : Peut ne pas correspondre au nom du propriétaire actuel.

* : Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

© Gouvernement du Québec, 2024

Répertoire des terrains contaminés

Les renseignements présentés sont ceux qui ont été portés à l'attention du Ministère avant le 02 septembre 2024.

Municipalité : Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Exporter au format Excel | Raffiner votre recherche | Nouvelle recherche

Nom du dossier▲▼[3] Numéro de la fiche▲▼	Adresse Latitude Longitude (Deg. Déc. NAD83)	MRC	Nature des contaminants[1]		État de la réhabilitation (R)[2] et qualité des sols résiduels AVANT réhabilitation(Qav) APRÈS réhabilitation(Qap)	Date de création ou date de mise à jour▲▼
			Eau souterraine	Sol		

(1) : Certains renseignements concernant ce terrain n'y apparaissent pas compte tenu qu'ils sont susceptibles d'être protégés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si vous désirez obtenir la communication de ces renseignements pour ce terrain en particulier, vous devez en faire la demande au répondant régional en matière d'accès à l'information. Votre demande sera alors examinée et une décision sur l'accessibilité à ces renseignements sera rendue et vous sera communiquée dans les délais légaux.

(2) : L'inscription « R : Non nécessaire » signifie qu'il n'est pas nécessaire de réhabiliter le terrain puisque le résultat d'une étude de caractérisation démontre que le niveau de contamination des sols est jugé conforme à l'usage actuel du terrain. Par exemple, un niveau de contamination situé dans la plage B-C est conforme à un usage industriel.

(3) : Peut ne pas correspondre au nom du propriétaire actuel.

* : Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

© Gouvernement du Québec, 2024

Répertoire des terrains contaminés

Les renseignements présentés sont ceux qui ont été portés à l'attention du Ministère avant le 02 septembre 2024.

Municipalité : Sainte-Séraphine

Exporter au format Excel | Raffiner votre recherche | Nouvelle recherche

Nom du dossier▲▼[3] Numéro de la fiche▲▼	Adresse Latitude Longitude (Deg. Déc. NAD83)	MRC	Nature des contaminants[1]		État de la réhabilitation (R)[2] et qualité des sols résiduels AVANT réhabilitation(Qav) APRÈS réhabilitation(Qap)	Date de création ou date de mise à jour▲▼
			Eau souterraine	Sol		

(1) : Certains renseignements concernant ce terrain n'y apparaissent pas compte tenu qu'ils sont susceptibles d'être protégés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si vous désirez obtenir la communication de ces renseignements pour ce terrain en particulier, vous devez en faire la demande au répondant régional en matière d'accès à l'information. Votre demande sera alors examinée et une décision sur l'accessibilité à ces renseignements sera rendue et vous sera communiquée dans les délais légaux.

(2) : L'inscription « R : Non nécessaire » signifie qu'il n'est pas nécessaire de réhabiliter le terrain puisque le résultat d'une étude de caractérisation démontre que le niveau de contamination des sols est jugé conforme à l'usage actuel du terrain. Par exemple, un niveau de contamination situé dans la plage B-C est conforme à un usage industriel.

(3) : Peut ne pas correspondre au nom du propriétaire actuel.

* : Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

© Gouvernement du Québec, 2024

Répertoire des terrains contaminés

Les renseignements présentés sont ceux qui ont été portés à l'attention du Ministère avant le 02 septembre 2024.

Municipalité : Victoriaville

Exporter au format Excel | Raffiner votre recherche | Nouvelle recherche

Nom du dossier▲▼[3] Numéro de la fiche▲▼	Adresse Latitude Longitude (Deg. Déc. NAD83)	MRC	Nature des contaminants[1]		État de la réhabilitation (R)[2] et qualité des sols résiduels AVANT réhabilitation(Qav) APRÈS réhabilitation(Qap)	Date de création ou date de mise à jour▲▼
			Eau souterraine	Sol		
(17) Centre-du-Québec						
9016-9988 Québec inc 6215	174, rue Notre-Dame Victoriaville 46,057 -71,955	Arthabaska	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2004-08-05
9116-6595 Québec inc 2493	326, rue de Bigarré Victoriaville 46,0622222222 -71,9536111111	Arthabaska	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Produits pétroliers*	R : Terminée en 2002 Q : Plage A-B	2004-05-04
9231-2156 Québec inc. (anc. Station-service "Les Pétroles Ronoco") 9101	515, boulevard des Bois-Francs Sud Victoriaville 46,0511 -71,9384	Arthabaska	Hydrocarbures aromatiques monocycliques*	Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2011 Q : <= B	2011-04-18
Ancien Club de golf Colonial inc. 12633	1200, boulevard Pierre-Roux Ouest Victoriaville 46,0551245651 -72,004296799	Arthabaska		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Mercure (Hg)	R : Terminée en 2017 Q : <= B	2021-09-01
Ancienne station-service Eko	193, boulevard des Bois-Francs Sud Victoriaville	Arthabaska	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures	R : Terminée en 2016 Q : <= C	2017-01-25

11110	46,0556334418 -71,9451170482			aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50		
Ancienne station-service Esso 6109	595, boulevard des Bois-Francs Sud Victoriaville 46,0486111111 -71,9341666667	Arthabaska		Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2003 Q : <= B	2004-05-18
Ancienne station-service Esso 6976	20, rue Notre-Dame Ouest Victoriaville 46,0558333333 -71,9602777778	Arthabaska	Hydrocarbures aromatiques monocycliques*, Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2007 Q : <= C	2007-04-04
Ancienne station-service Texaco 2455	275, Gamache Victoriaville 46,0505555556 -71,9622222222	Arthabaska		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 1990 Q : Plage B-C	2000-09-19
Bergeron, Lionel 12640	386, rue Girouard Victoriaville 46,0446268238 -71,9186549544	Arthabaska		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Métaux*	R : Terminée en 2020 Q : <= A	2021-09-13
Carrefour Industriel Victo inc. 11334	303, boulevard Pierre-Roux Est Victoriaville 46,0715916667 -71,962575	Arthabaska	Manganèse (Mn)	Étain (Sn), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2017-04-05
Cégep de Victoriaville 9008	475, rue Notre-Dame Est Victoriaville 46,0585916667 -71,9443388889	Arthabaska		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2011-01-26
Centre de la petite enfance rayon de soleil inc	790, boul. des Bois-Francs Sud Victoriaville	Arthabaska		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures	R : Terminée en 2004 Q : <= B	2004-08-16

6225	46,043 -71,922			pétroliers C10 à C50, Métaux*		
Collège Clarétain de Victoriaville 6335	663, rue Gamache Victoriaville 46,042 -71,97	Arthabaska	Xylènes (o,m,p)	Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot)	R : Terminée en 2005 Q : <= B	2007-10-04
Coopérative fédérée de Québec 2420	950, rue de L'Acadie Victoriaville 46,079272 -71,942559	Arthabaska		Hydrocarbures légers*	R : Terminée en 1992 Q : Non précisée	2016-04-18
Dépôt pétrolier Texaco 2403	275, Gamache Victoriaville 46,0505555556 -71,9622222222	Arthabaska		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1991 Q : Plage B-C	2000-09-22
Entreprises G.N.P. inc. 12462	750, Boulevard Pierre-Roux Est Victoriaville Victoriaville 46,07955 -71,956879	Arthabaska	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2019 Q : <= C	2021-01-22
Entreprises G.N.P. inc.(2) 12463	750, Boulevard Pierre-Roux Est Victoriaville Victoriaville 46,07955 -71,956879	Arthabaska	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non nécessaire Q : Plage B-C	2021-02-02
Excavations Mario Roy inc. 11103	4, boulevard Arthabaska Est Victoriaville 46,075512 -71,930586	Arthabaska	Hydrocarbures aromatiques monocycliques*, Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2018 Q : <= C	2018-11-02
Gagné Excavation limitée 12027	7, boulevard Nicolet Victoriaville 46,068616 -71,961575	Arthabaska		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2019 Q : <= C	2020-03-06
Garneau, Pierrette		Arthabaska		Hydrocarbures aromatiques	R : Non terminée	2024-08-21

13466	46,0525 -71,9705555556			polycycliques*		
Gaudreau Environnement inc. 245, rue Bulstrode 11699	245, rue Bulstrode Victoriaville 46,079842 -71,944003	Arthabaska	Aluminium (Al), Arsenic (As), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Manganèse (Mn)	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2023 Q : <= A	2023-10-27
Hydro-Québec (centre administratif) - Ancien poste d'utilisateur 10306	879, boulevard Pierre-Roux Est Victoriaville 46,0836481488 -71,9493510767	Arthabaska	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2014 Q : <= B	2022-04-19
Hydro-Québec (Centre administratif) - Cour à poteaux 10305	879, boulevard Pierre-Roux Est Victoriaville 46,0836481488 -71,9493510767	Arthabaska	Biphényles polychlorés (BPC)	Arsenic (As), Dioxines (PCDD), Furanes (PCDF), Pentachlorophénol (PCP)	R : Non terminée	2022-04-19
Hydro-Québec rue Lactancia 2470	Rue Lactancia Victoriaville 46,064468 -71,968464	Arthabaska		Pentachlorophénol (PCP)	R : Terminée en 1987 Q : Plage B-C	2000-10-05
IGA - Supermarché Raymond Martin inc. 12142	11, rue de l'Aqueduc Victoriaville 46,06019 -71,97014	Arthabaska		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Manganèse (Mn)	R : Non terminée	2019-10-25
Jacques Demers Auto inc. 6761	1581 Notre-Dame Ouest Victoriaville 46,04802 -72,01046	Arthabaska		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2005-11-22
Jean-Marc Desharnais 7763	103, rue Laurier Ouest Victoriaville 46,0291055169 -71,9172855756	Arthabaska	Éthylbenzène, Toluène, Xylènes (o,m,p)	Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot)	R : Terminée en 1990 Q : <= B	2009-12-23
Laquerre Chrysler inc.	1475, boulevard Jutras Ouest Victoriaville	Arthabaska	Manganèse (Mn), Nickel (Ni)	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2015-12-22

10990	46,05388 -72,01044					
Laquerre Ford inc. 10290	321, rue Notre-Dame Ouest Victoriaville 46,058655 -71,966715	Arthabaska	Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2014 Q : <= B	2014-12-23
Lave-auto Victoriaville 12151	17, route de la Grande-Ligne Victoriaville 46,0654536248 -71,9761551901	Arthabaska	Xylènes (o,m,p)	Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2019 Q : <= C	2019-11-07
Les Habitations Vic 13191	91, rue Saint-Paul Victoriaville 46,06334597 -71,96277095	Arthabaska	Arsenic (As), Hydrocarbures aromatiques monocycliques*, Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Manganèse (Mn), Mercure total (Hg)	Argent (Ag), Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (seringue), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Manganèse (Mn), Plomb (Pb), Zinc (Zn)	R : Non terminée	2023-08-03
Les Immeubles A.H.T. inc. 8938	387, rue Notre-Dame Est Victoriaville 46,0588333333 -71,9471666667	Arthabaska		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Méthyl naphtalènes (chacun)	R : Terminée en 2010 Q : <= C	2010-12-02
Les industries Peinteck inc. 11875	60, rue Thibault Victoriaville 46,046189 -71,919687	Arthabaska		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2021-02-07
Les Pétroles Irving inc. (Victoriaville) 7029	215, boul. Saguenay Victoriaville 46,071923247 -71,949838238	Arthabaska	Cuivre (Cu), Hydrocarbures aromatiques monocycliques*, Hydrocarbures	Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*,	R : Terminée en 2007 Q : <= C	2009-03-31

			pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50		
Les Produits Suncor Énergie senc 9281	761, rue de L'Acadie Victoriaville 46,0745 -71,9453527778	Arthabaska	Hydrocarbures aromatiques monocycliques*	Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2012 Q : Plage B-C	2014-04-10
Lot 4 196 060, intersection rues Arcand et Aston 11862	 46,0627 -71,9672	Arthabaska	Dioxines (PCDD), Furanes (PCDF)		R : Non nécessaire Q : Non précisée	2018-11-30
Métal Hervé Fournier (1991) inc. 7873	3, rue Fournier Victoriaville 46,06669102 -71,9636099432	Arthabaska		Chrome total (Cr), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2007-09-12
Mini-Entrepôt BBF inc. 13134	 46,066 -72,9626	Arthabaska		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Métaux*	R : Terminée en 2022 Q : > B (Total)	2023-09-01
Parc linéaire des Bois-Francs 5626	326, rue de Bigarré Victoriaville 46,05995 -71,9582166667	Arthabaska	Benzène, Éthylbenzène, Manganèse (Mn)	Benzène (pot), Manganèse (Mn), Méthyl naphtalènes (chacun)	R : Non terminée	2003-03-18
Pétrolière Impériale 6213	1, avenue des chalets Victoriaville 46,0491019964 -71,9617916701	Arthabaska	Xylènes (o,m,p)	Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2004 Q : <= B	2004-11-11
Pièces Fontaine (1994) inc. 6762	1150, Notre-Dame Est Victoriaville 46,07067 -71,9362	Arthabaska		Cuivre (Cu), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2022-05-04
Placements S.R.S.-Roy inc.(ancien concessionnaire Toyota)	163, boulevard Bois-Francs Sud Victoriaville	Arthabaska		Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures	R : Terminée en 2020 Q : <= B	2021-02-01

12474	46,0565385935 -71,9478219103			aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50		
Pneus Dominic inc. 11938	26, rue de l'Artisan Victoriaville 46,072048 -71,960467	Arthabaska		Cuivre (Cu), Manganèse (Mn)	R : Terminée en 2016 Q : <= C	2019-03-27
Pneus Dominic inc. (2) 11939	26, rue de l'Artisan Victoriaville 46,072048 -71,960467	Arthabaska		Manganèse (Mn)	R : Terminée en 2018 Q : <= C	2019-03-27
Poudrier Frères ltée 10432	430, rue Cantin Victoriaville 46,068194 -71,964257	Arthabaska	Manganèse (Mn)	Cuivre (Cu), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Manganèse (Mn), Nickel (Ni)	R : Non terminée	2015-01-07
Produit Suncor Énergie s.e.n.c. 7841	265, rue du Saguenay Victoriaville 46,0723954446 -71,9506548549	Arthabaska	Hydrocarbures aromatiques monocycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2016 Q : <= C	2018-06-08
Produits Shell Canada ltée 6468	220, rue Saint-Georges Victoriaville 46,0613 -71,9586	Arthabaska	Hydrocarbures aromatiques monocycliques*, Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2014 Q : <= B	2015-12-22
Propriétés Provigo ltée 2478	60, boulevard Carignan Victoriaville 46,05355 -71,9592666667	Arthabaska		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2000 Q : Plage B-C	2000-11-16
Rue Saint-Augustin à Victoriaville face au numéro civique 14		Arthabaska		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*	R : Non nécessaire Q : Non précisée	2018-11-30

11860	46,0587444444 -71,9636972222					
Rue Saint-Augustin à Victoriaville face au numéro civique 28, 11861	46,0599194444 -71,9624777778	Arthabaska		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*	R : Non nécessaire Q : Non précisée	2018-11-30
Rue Saint-Henri face à l'adresse civique 65 à Victoriaville 11859	46,0562583333 -71,9672666667	Arthabaska		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*	R : Non terminée	2018-11-30
Station service Shell 2486	464, rue Notre-Dame Ouest Victoriaville 46,0586111111 -71,9702777778	Arthabaska		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2001 Q : Plage A-B	2001-08-23
Station-service Shell 2432	464, rue Notre-Dame Ouest Victoriaville 46,0586111111 -71,9702777778	Arthabaska		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 1993 Q : Non précisée	2000-09-19
Terrain de l'église Saints-Martyrs-Canadiens 11530	245, rue Notre-Dame Est Victoriaville 46,0568 -71,9525	Arthabaska	Chlorures (Cl-)	Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Métaux*, Plomb (Pb)	R : Non terminée	2017-11-21
Thirau Ltée 11444	489, boul. Pierre-Roux est Victoriaville 46,073717 -71,96137	Arthabaska	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Dioxines (PCDD), Furanes (PCDF), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Phénol	R : Non terminée	2017-07-31
Ultramar ltée 8247	1041, rue Notre-Dame Ouest Victoriaville 46,0531111111 -71,9921666667	Arthabaska		Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2008 Q : <= B	2009-02-02
Villa St-Georges inc	183, 185 -215, rue Saint-Georges	Arthabaska	Hydrocarbures aromatiques	Hydrocarbures aromatiques	R : Terminée en 2015 Q : <= B	2015-10-16

6230	Victoriaville 46,0606166667 -71,9581666667		monocycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	monocycliques * (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Métaux*		
Villas St-Georges 9820	183, 185 -215, rue Saint-Georges Victoriaville 46,0606166667 -71,9581666667	Arthabaska	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Métaux*	R : Terminée en 2005 Q : <= B	2013-02-20
Ville de Victoriaville 2464	Rang Neault entre route 116 et Lainesse Victoriaville 46,0747138889 -71,9304472222	Arthabaska		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*	R : Non terminée	2001-05-09
Ville de Victoriaville 2452	400, rue de Bigarré Victoriaville 46,0669444444 -71,9494444444	Arthabaska		Hydrocarbures légers*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2000 Q : Plage B-C	2004-03-31
Ville de Victoriaville (ancienne usine Vic Royal inc) 5815	96, rue Arcand Victoriaville 46,0647222222 -71,9680555556	Arthabaska		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2003 Q : <= B	2003-10-20

(1) : Certains renseignements concernant ce terrain n'y apparaissent pas compte tenu qu'ils sont susceptibles d'être protégés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si vous désirez obtenir la communication de ces renseignements pour ce terrain en particulier, vous devez en faire la demande au répondant régional en matière d'accès à l'information. Votre demande sera alors examinée et une décision sur l'accessibilité à ces renseignements sera rendue et vous sera communiquée dans les délais légaux.

(2) : L'inscription « R : Non nécessaire » signifie qu'il n'est pas nécessaire de réhabiliter le terrain puisque le résultat d'une étude de caractérisation démontre que le niveau de contamination des sols est jugé conforme à l'usage actuel du terrain. Par exemple, un niveau de contamination situé dans la plage B-C est conforme à un usage industriel.

(3) : Peut ne pas correspondre au nom du propriétaire actuel.

* : Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

© Gouvernement du Québec, 2024

Répertoire des terrains contaminés

Les renseignements présentés sont ceux qui ont été portés à l'attention du Ministère avant le 02 septembre 2024.

Municipalité : Warwick

Exporter au format Excel | Raffiner votre recherche | Nouvelle recherche

Nom du dossier▲▼[3] Numéro de la fiche▲▼	Adresse Latitude Longitude (Deg. Déc. NAD83)	MRC	Nature des contaminants[1]		État de la réhabilitation (R)[2] et qualité des sols résiduels AVANT réhabilitation(Qav) APRÈS réhabilitation(Qap)	Date de création ou date de mise à jour▲▼
			Eau souterraine	Sol		
(17) Centre-du-Québec						
9176-0306 Québec inc. 11176	214, rue Saint-Louis Warwick 45,9422 -71,9901	Arthabaska	Hydrocarbures aromatiques monocycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2016 Q : <= C	2017-01-12
9278-0410 Québec inc. (Accès Design) 10327	255, rue Saint-Louis Warwick 45,9373 -71,9904	Arthabaska	Hydrocarbures aromatiques monocycliques*, Métaux*	Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2014-08-21
Ancienne Maison des jeunes 11017	216, rue Saint-Louis Warwick 45,9423 -71,9906	Arthabaska	Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures légers*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*,	R : Terminée en 2016 Q : <= C	2017-01-12

				Hydrocarbures pétroliers C10 à C50		
Ancienne station-service Astro 12066	167, rue Saint-Louis Warwick 45,9451 -71,9879	Arthabaska	Hydrocarbures aromatiques monocycliques*	Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (seringue), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2021 Q : <= B	2022-04-19
Carrossier Procolor Warwick 12869	139, route 116 Est Warwick 46,002024 -71,946299	Arthabaska		Cuivre (Cu), Molybdène (Mo), Nickel (Ni)	R : Non terminée	2022-08-22
Chemcraft inc 5818	274, rue Saint-Louis Warwick 45,9372874419 -71,9922353689	Arthabaska		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Soufre total (S)	R : Terminée en 2003 Q : > C	2003-10-31
Compagnie WestRock du Canada inc 2404	285, rue Saint-Louis Warwick 45,934350034 -71,9937284211	Arthabaska		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 1994 Q : > C	2020-10-08
Les Opérations Pétroles Irving 12180	22, rue Notre-Dame Warwick 45,9411638889 -71,9859	Arthabaska	Arsenic (As), Benzène, Éthylbenzène, Hydrocarbures aromatiques monocycliques*, Manganèse (Mn), Molybdène (Mo), Tétrachloro-1,1,2,2 éthane, Xylènes (o,m,p)	Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2022-04-19

Sablière de Warwick ltée 11007	5, rang des Moreau Warwick 45,92742 -71,99081	Arthabaska		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2015 Q : <= C	2016-01-11
Société Coopérative Agricole des Bois-Francs 10998	210, rue Saint-Louis Warwick 45,9426518815 -71,9901760892	Arthabaska	Hydrocarbures aromatiques monocycliques*, Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2016 Q : <= C	2017-01-12
Société coopérative agricole des Bois-francs 2459	173, rue Saint-Louis Warwick 45,9413701823 -71,9883496856	Arthabaska		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 1996 Q : Plage B-C	2015-07-14

(1) : Certains renseignements concernant ce terrain n'y apparaissent pas compte tenu qu'ils sont susceptibles d'être protégés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si vous désirez obtenir la communication de ces renseignements pour ce terrain en particulier, vous devez en faire la demande au répondant régional en matière d'accès à l'information. Votre demande sera alors examinée et une décision sur l'accessibilité à ces renseignements sera rendue et vous sera communiquée dans les délais légaux.

(2) : L'inscription « R : Non nécessaire » signifie qu'il n'est pas nécessaire de réhabiliter le terrain puisque le résultat d'une étude de caractérisation démontre que le niveau de contamination des sols est jugé conforme à l'usage actuel du terrain. Par exemple, un niveau de contamination situé dans la plage B-C est conforme à un usage industriel.

(3) : Peut ne pas correspondre au nom du propriétaire actuel.

* : Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

© Gouvernement du Québec, 2024

Environnement et Lutte contre les changements climatiques Québec

enviro WEB » Navigateur cartographique

Repère GTC

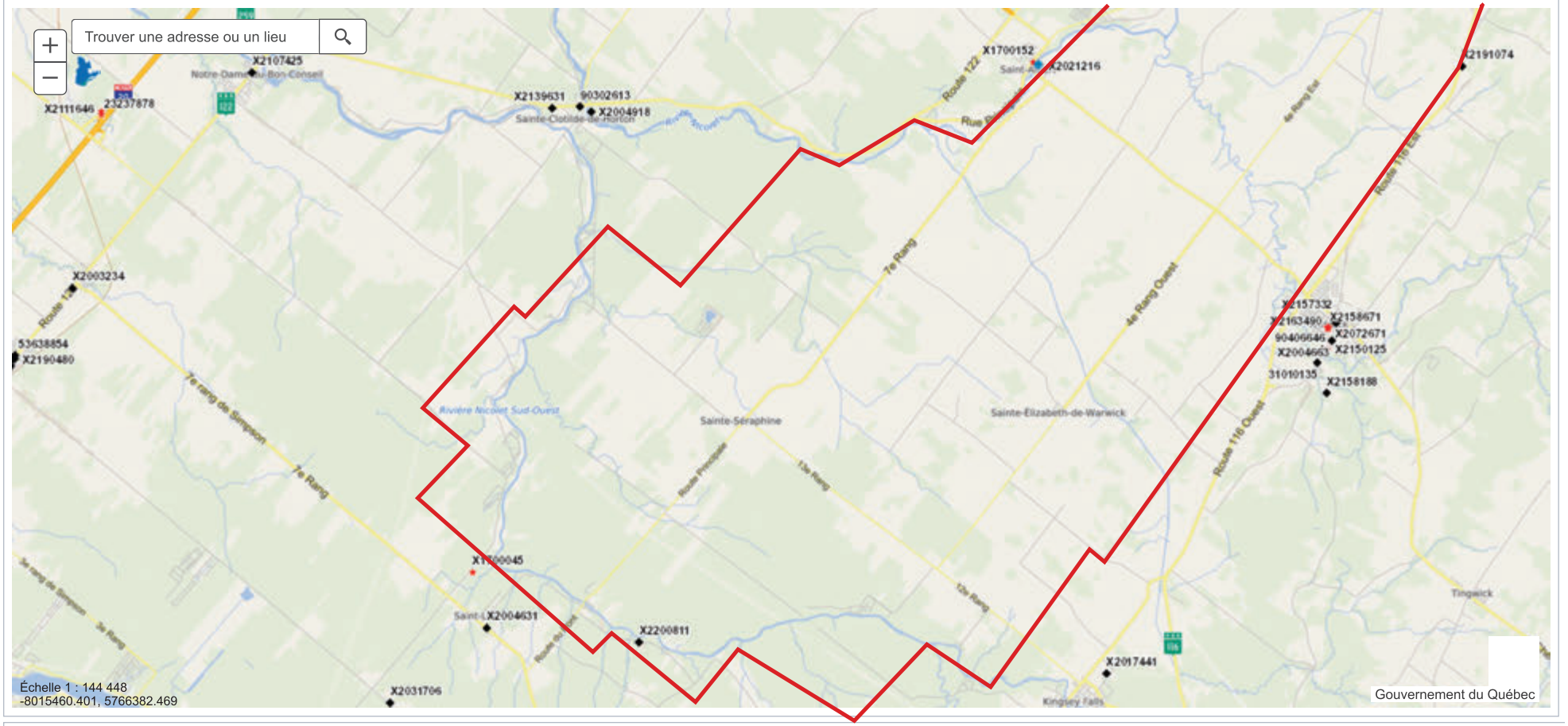

Environnement et Lutte contre les changements climatiques Québec

enviro WEB » Navigateur cartographique

Repère GTC

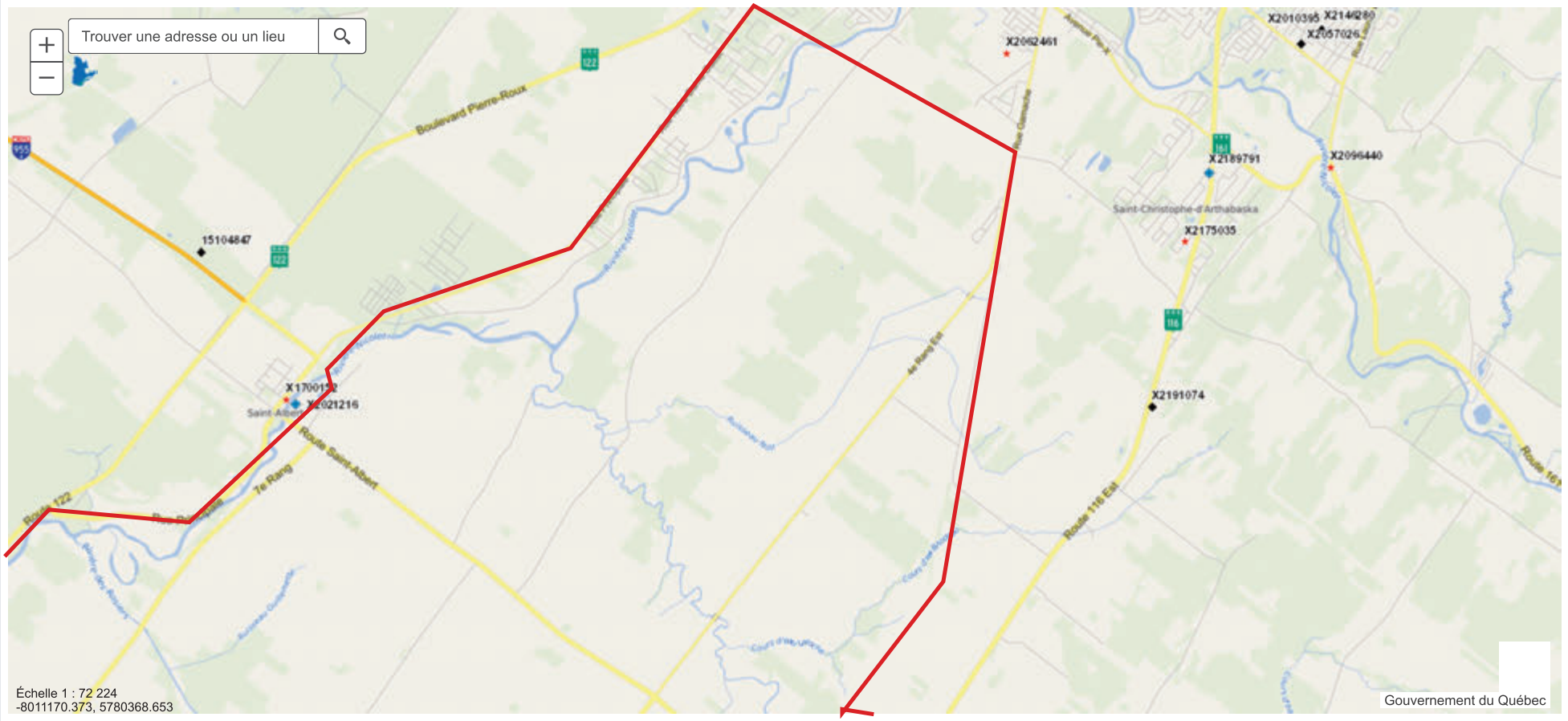

Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels

Les renseignements présentés sont ceux disponibles au 9 juin 2024

L'ensemble du répertoire compte 345 enregistrements.
Aucun enregistrement ne répond au critère suivant : Municipalité : Saint-Albert

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

© Gouvernement du Québec, 2024

Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels

Les renseignements présentés sont ceux disponibles au 9 juin 2024

L'ensemble du répertoire compte 345 enregistrements.
Aucun enregistrement ne répond au critère suivant : Municipalité : Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

© Gouvernement du Québec, 2024

Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels

Les renseignements présentés sont ceux disponibles au 9 juin 2024

L'ensemble du répertoire compte 345 enregistrements.
Aucun enregistrement ne répond au critère suivant : Municipalité : Sainte-Séraphine

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

© Gouvernement du Québec, 2024

Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels

Les renseignements présentés sont ceux disponibles au 9 juin 2024

L'ensemble du répertoire compte 345 enregistrements.
Aucun enregistrement ne répond au critère suivant : Municipalité : Victoriaville

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

© Gouvernement du Québec, 2024

Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels

Les renseignements présentés sont ceux disponibles au 9 juin 2024

L'ensemble du répertoire compte 345 enregistrements.
Aucun enregistrement ne répond au critère suivant : Municipalité : Warwick

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

© Gouvernement du Québec, 2024

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Nous joindre

Accueil

Registre des déclarations de culpabilité

Critère de recherche :

Nom du contrevenant : Boralex
Période de recherche : du 1 janvier 2010 au 6 septembre 2024

Date culpabilité[1]	**Nom du contrevenant**	**Amende imposée**	**Loi / règlement**	**Remarques**
Municipalité touchée[2]	Adresse	Frais de poursuite	**Article**	
Région[3]	Municipalité			
Date infraction[4]			Nature de l'infraction	
Numéro constat[5]				

Légende :
(1) Date de la déclaration de culpabilité
(2) Municipalité sur le territoire de laquelle l'infraction a été commise
(3) Région administrative
(4) Date de la perpétration de l'infraction
(5) Numéro du constat de l'infraction

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

© Gouvernement du Québec, 2024

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Nous joindre

Accueil

Registre des déclarations de culpabilité

Critères de recherche :

Région administrative : Centre-du-Québec
Période de recherche : du 1 janvier 2010 au 6 septembre 2024
Municipalite où l'infraction a été perpétrée : Saint-Albert

Date culpabilité[1] Municipalité touchée[2] Région[3] Date infraction[4] Numéro constat[5]	**Nom du contrevenant** Adresse Municipalité	**Amende imposée** Frais de poursuite	**Loi / règlement** **Article** Nature de l'infraction	**Remarques**
2021-04-09 Saint-Albert Centre-du-Québec 2019-06-28 100400-1117723892	**Engrais Ducharme inc.** 1276, rue Principale, Saint-Albert, Qc, J0A 1E0 Saint-Albert	**500,00 $** 0,00 $	P-9.3, r. 2 **48** étant titulaire d'un permis de la sous-catégorie B1, n'a pas tenu un registre de ses achats et un registre de ses ventes contenant les informations prescrites par le présent article.	+ Informations supplémentaires
2021-04-09 Saint-Albert Centre-du-Québec 2019-06-29 100400-1117723876	**Engrais Ducharme inc.** 1276, rue Principale, Saint-Albert, Qc, J0A 1E0 Saint-Albert	**2 000,00 $** 0,00 $	P-9.3 **113** a fait des déclarations fausses ou trompeuses, permis ou autorisé leur inscription dans un registre, état ou autre document requis en vertu de la présente loi ou de ses règlements.	+ Informations supplémentaires
2021-04-09 Saint-Albert Centre-du-Québec 2019-06-28 100400-1117723843	**Engrais Ducharme inc.** 1276, rue Principale, Saint-Albert, Qc, J0A 1E0 Saint-Albert	**3 500,00 $** 0,00 $	P-9.3, r. 2 **44** étant titulaire d'un permis ou d'un certificat de vente au détail de sous-catégorie B1, a vendu, fait vendre ou offert de vendre un pesticide de classe 2 ou 3 à une personne qui ne remplit pas l'une des conditions prévues.	+ Informations supplémentaires
2017-11-10 Saint-Albert Centre-du-Québec 2017-09-13 100400-1116335896	**Ferme Landrynoise inc.** 1150, rang Petit 7, S.P.:, Saint-Albert, Saint-Albert, Qc, J0A 1E0 Saint-Albert	**400,00 $** 0,00 $	Q-2, r. 33 **10 et 17** étant propriétaire d'un véhicule lourd, l'a laissé circuler sur la partie du territoire du Québec située au sud du 55e parallèle alors qu'il n'était pas conforme aux normes d'émission prévues et qui sont applicables aux véhicules fonctionnant au diesel.	Programme d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles lourds - PIEVAL - Contrôle routier - SAAQ - S10211116006001

Légende :
(1) Date de la déclaration de culpabilité
(2) Municipalité sur le territoire de laquelle l'infraction a été commise
(3) Région administrative
(4) Date de la perpétration de l'infraction
(5) Numéro du constat de l'infraction

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

© Gouvernement du Québec, 2024

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Nous joindre

Accueil

Registre des déclarations de culpabilité

Critères de recherche :

Région administrative : Centre-du-Québec
Période de recherche : du 1 janvier 2010 au 6 septembre 2024
Municipalite où l'infraction a été perpétrée : Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Date culpabilité[1] Municipalité touchée[2] Région[3] Date infraction[4] Numéro constat[5]	**Nom du contrevenant** Adresse Municipalité	**Amende imposée** Frais de poursuite	**Loi / règlement** **Article** Nature de l'infraction	**Remarques**
2020-02-04 Sainte-Élizabeth-de-Warwick Centre-du-Québec 2017-10-31 100400-1116909658	**9140-5621 Québec inc.** 233 rue Principale, Sainte-Élizabeth-de-Warwick, Qc, J0A 1M0 Sainte-Élizabeth-de-Warwick	**15 000,00 $** 1 000,00 $	**Q-2** **22al.1 et 115.31** a augmenté la production d'un bien ou d'un service susceptible de résulter en une émission, un dépôt, un dégagement ou un rejet de contaminants dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement, sans avoir obtenu préalablement du ministre un certificat d'autorisation.	connue sous le nom: Fromagerie du Presbytère + Informations supplémentaires
2018-12-11 Sainte-Élizabeth-de-Warwick Centre-du-Québec 2013-11-05 100400-1116047152	**Ferme Berni (2001) inc.** 481, rang 6, Sainte-Élizabeth-de-Warwick, Qc, J0A 1M0 Sainte-Élizabeth-de-Warwick	**15 000,00 $** 1 459,00 $	**Q-2, r. 26** **22 et 44.4** a procédé à l'épandage de matières fertilisantes de manière non conforme au plan agro-environnemental de fertilisation pour la saison de culture 2013.	+ Informations supplémentaires

Légende :
(1) Date de la déclaration de culpabilité
(2) Municipalité sur le territoire de laquelle l'infraction a été commise
(3) Région administrative
(4) Date de la perpétration de l'infraction
(5) Numéro du constat de l'infraction

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

© Gouvernement du Québec, 2024

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Nous joindre

Accueil

Registre des déclarations de culpabilité

Critères de recherche :

Région administrative : Centre-du-Québec
Période de recherche : du 1 janvier 2010 au 6 septembre 2024
Municipalite où l'infraction a été perpétrée : Victoriaville

Date culpabilité[1] Municipalité touchée[2] Région[3] Date infraction[4] Numéro constat[5]	**Nom du contrevenant** Adresse Municipalité	**Amende imposée** Frais de poursuite	**Loi / règlement** **Article** Nature de l'infraction	**Remarques**
2020-09-01 Victoriaville Centre-du-Québec 2015-08-12 100400-1116899446	**Les Industries Peinteck inc.** 60, rue Thibault, Victoriaville, Qc, G6P 9N3 Victoriaville	**15 000,00 $** 3 657,00 $	**Q-2** **115.37 et 115.31** a poursuivi l'exercice d'une activité, soit l'application de peinture liquide et l'application et la cuisson de peinture en poudre, susceptible de résulter en une émission, un dépôt, un dégagement ou un rejet de contaminants dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement, sans détenir le certificat d'autorisation requis .	+ Informations supplémentaires
2019-05-21 Victoriaville Centre-du-Québec 2015-01-16 100400-1116893571	**Ferme Jean Lemieux inc.** 50, chemin du Mont Arthabaska, Victoriaville, Qc, G6S 0N4 Victoriaville	**15 000,00 $** 2 612,00 $	**Q-2, r. 26** **9.3 et 44.4** a procédé au stockage en amas de fumier solide à proximité d'un bâtiment d'élevage d'où proviennent ces fumiers alors que l'ensemble des bâtiments du lieu d'élevage a une production annuelle de phosphore (P2 O5) résultant de la gestion sur fumier solide de plus de 1 600 Kg.	+ Informations supplémentaires
2018-05-08 Victoriaville Centre-du-Québec 2018-04-03 100400-1116575145	**Transport Jocelyn Mailloux inc.** 2327, rue Sanguinet, Varennes, Qc, J3X 1B1 Varennes	**400,00 $** 0,00 $	**Q-2, r. 33** **10 et 17** étant propriétaire d'un véhicule lourd, l'a laissé circuler sur la partie du territoire du Québec située au sud du 55e parallèle alors qu'il n'était pas conforme aux normes d'émission prévues et qui sont applicables aux véhicules fonctionnant au diesel.	Programme d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles lourds - PIEVAL - Contrôle routier - SAAQ - S50180403013001
2017-11-07 Victoriaville Centre-du-Québec 2017-09-13 100400-1116335946	**Aliments Krispy Kernels inc.** 2620, rue Watt, Québec, Qc, G1P 3T5 Québec	**400,00 $** 0,00 $	**Q-2, r. 33** **10 et 17** étant propriétaire d'un véhicule lourd, l'a laissé circuler sur la partie du territoire du Québec située au sud du 55e parallèle alors qu'il n'était pas conforme aux normes d'émission prévues et qui sont applicables aux véhicules fonctionnant au diesel.	Programme d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles lourds - PIEVAL - Contrôle routier - SAAQ - S50170913012001
2016-06-21 Victoriaville Centre-du-Québec 2015-06-30 100400-1115588701	**Ferme Rochalain inc.** 840, Rang 6 Saint-Albert	**400,00 $** 0,00 $	**Q-2, r. 33** **10** étant propriétaire d'un véhicule lourd, l'a laissé circuler sur la partie du territoire du Québec, située au sud du 55e parallèle alors qu'il n'était pas conforme aux normes d'émission prévues et qui sont applicables aux véhicules fonctionnant au diesel.	
2016-03-30 Victoriaville Centre-du-Québec 2015-08-25 100400-1115455315	**Jean-Claude Lizotte inc.** 742, Boul. Baril, C.P. 822 Princeville	**400,00 $** 0,00 $	**Q-2, r. 33** **10** étant propriétaire d'un véhicule lourd, l'a laissé circuler sur la partie du territoire du Québec, située au sud du 55e parallèle alors qu'il n'était pas conforme aux normes	

			d'émission prévues et qui sont applicables aux véhicules fonctionnant au diesel.	
2015-04-16 Victoriaville Centre-du-Québec 2014-07-09 100400-1114984653	**Sévigny, Ghislain** Ham-Sud	**200,00 $** 0,00 $	**Q-2, r. 33** **10** étant propriétaire d'un véhicule lourd, l'a laissé circuler sur la partie du territoire du Québec, située au sud du 55e parallèle alors qu'il n'était pas conforme aux normes d'émission prévues et qui sont applicables aux véhicules fonctionnant au diesel.	
2014-11-14 Victoriaville Centre-du-Québec 2014-07-08 100400-1114770359	**Jean-Claude Lizotte inc.** 742, boulevard Baril Princeville	**400,00 $** 0,00 $	**Q-2, r. 33** **10** étant propriétaire d'un véhicule lourd, l'a laissé circuler sur la partie du territoire du Québec, située au sud du 55e parallèle alors qu'il n'était pas conforme aux normes d'émission prévues et qui sont applicables aux véhicules fonctionnant au diesel.	
2013-03-21 Victoriaville Centre-du-Québec 2012-10-12 100400-1113897773	**Transport RP Mailhot inc.** 10325, Boul. du Parc Industriel Bécancour	**200,00 $** 0,00 $	**Q-2, r. 33** **10** étant propriétaire d'un véhicule lourd, l'a laissé circuler sur la partie du territoire du Québec située au sud du 55e parallèle alors qu'il n'était pas conforme aux normes d'émission prévues et qui sont applicables aux véhicules fonctionnant au diesel.	
2013-03-12 Victoriaville Centre-du-Québec 2012-10-02 100400-1113863379	**Pothier Yvan** Saint-Albert	**100,00 $** 0,00 $	**Q-2, r. 33** **10** étant propriétaire d'un véhicule lourd, l'a laissé circuler sur la partie du territoire du Québec située au sud du 55e parallèle alors qu'il n'était pas conforme aux normes d'émission prévues et qui sont applicables aux véhicules fonctionnant au diesel.	

Légende :
(1) Date de la déclaration de culpabilité
(2) Municipalité sur le territoire de laquelle l'infraction a été commise
(3) Région administrative
(4) Date de la perpétration de l'infraction
(5) Numéro du constat de l’infraction

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

© Gouvernement du Québec, 2024

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Nous joindre

Accueil

Registre des déclarations de culpabilité

Critères de recherche :

Région administrative : Centre-du-Québec
Période de recherche : du 1 janvier 2010 au 6 septembre 2024
Municipalite où l'infraction a été perpétrée : Warwick

Date culpabilité[1] Municipalité touchée[2] Région[3] Date infraction[4] Numéro constat[5]	**Nom du contrevenant** Adresse Municipalité	**Amende imposée** Frais de poursuite	**Loi / règlement** **Article** Nature de l'infraction	**Remarques**
2020-03-11 Warwick Centre-du-Québec 2013-04-15 100400-1116525165	**Morin, Trenholm** Warwick	**2 000,00 $** 0,00 $	**Q-2, r. 26** **14 et 44al.2** étant exploitant d' un ouvrage de stockage ou en ayant la garde et le soin, a omis de prendre toutes les mesures pour prévenir et arrêter tout débordement ou toute fuite des matières stockées.	+ Informations supplémentaires
2020-03-11 Warwick Centre-du-Québec 2013-04-15 100400-1116525157	**Morin, Trenholm** Warwick	**2 500,00 $** 0,00 $	**Q-2** **123.1 et 115.30** étant titulaire d 'une autorisation délivrée le 27 août 2007 et portant le numéro 400 428 622, a omis d'en respecter les conditions lors de la réalisation du projet ou lors de la construction, de l'utilisation ou de l'exploitation de l'ouvrage, soit : ne pas avoir construit la toiture (abri à fumier) de l'ouvrage de stockage autorisé.	+ Informations supplémentaires
2018-05-15 Warwick Centre-du-Québec 2016-01-17 100400-1115956882	**Carrière D.G.** 5, rang Moreau, Warwick, Qc, J0A 1M0 Warwick	**40 000,00 $** 5 285,00 $	**Q-2** **123.1 et 115.30** Étant titulaire d'une autorisation émise le 18 janvier 2007, a omis d'en respecter les conditions lors de la réalisation de l'ouvrage, soit : l'agrandissement de l'aire d'exploitation d'une carrière au-delà des limites autorisées.	+ Informations supplémentaires
2018-05-15 Warwick Centre-du-Québec 2016-09-06 100400-1115969448	**Carrière D.G. inc** 5, rang Moreau, Warwick, Qc, J0A 1M0 Warwick	**7 500,00 $** 3 000,00 $	**Q-2, r. 7** **39 et 64** Étant exploitant d'une carrière située sur le flanc d'une colline, d'une montagne, d'une falaise ou d'un coteau, a omis de conserver une coupe verticale finale égale ou inférieure à 10 m.	+ Informations supplémentaires
2014-05-27 Warwick Centre-du-Québec 2012-08-30 100400-1113878252	**Ciment Ro-No Ltée** 1375, Boul. Jutras Est Victoriaville	**200,00 $** 0,00 $	**Q-2, r. 33** **10** étant propriétaire d'un véhicule lourd, l'a laissé circuler sur la partie du territoire du Québec, située au sud du 55e parallèle alors qu'il n'était pas conforme aux normes d'émission	

			prévues et qui sont applicables aux véhicules fonctionnant au diesel.
2013-03-28 Warwick Centre-du-Québec 2012-08-30 100400-1113915765	**Thomas Munkittrick inc.** 167, rue Principale Warwick	**200,00 $** 0,00 $	**Q-2, r. 33** **10** étant propriétaire d'un véhicule lourd, l'a laissé circuler sur la partie du territoire du Québec située au sud du 55e parallèle alors qu'il n'était pas conforme aux normes d'émission prévues et qui sont applicables aux véhicules fonctionnant au diesel.

Légende :
(1) Date de la déclaration de culpabilité
(2) Municipalité sur le territoire de laquelle l'infraction a été commise
(3) Région administrative
(4) Date de la perpétration de l'infraction
(5) Numéro du constat de l'infraction

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

© Gouvernement du Québec, 2024

Registre des interventions d'Urgence-Environnement

Interventions d'urgence : Centre-du-Québec

Date	Événement
25 juillet 2024	Saint-Rosaire - Incendie
23 juillet 2024	Laurierville - Signalement d'odeur
22 juillet 2024	Saint-Albert - Travaux en rive
19 juillet 2024	Sainte-Clothilde-de-Horton - Brûlage de matières résiduelles
16 juillet 2024	Sainte-Hélène de Chester - Présence de matières inconnues
11 juillet 2024	Laurierville - Signalement d'odeur
27 juin 2024	Plessisville - Déversement de produits pétroliers
25 juin 2024	Sainte-Eulalie - Excavation de sols contaminés
20 juin 2024	La Visitation de Yamaska - Déversement de matières dangereuses
22 mai 2024	Ville de Bécancour - Déversement de produits pétroliers
16 mai 2024	Drummondville - accident routier
9 mai 2024	Nicolet - Travaux en milieu hydrique
27 avril 2024	Nicolet - Travaux en milieu hydrique
18 avril 2024	Drummondville - Déversement de matières dangereuses
10 avril 2024	Bécancour - Épandage de déjections animales
10 avril 2024	Saint-Sylvère - Déversement de matières dangereuses
7 mars 2024	Saint-Félix-de-Kingsey - Déversement de matières liquides
2 mars 2024	Ville de Bécancour - Brûlage de matières résiduelles
1 mars 2024	Nicolet - Bris d'équipement
27 février 2024	Drummondville - Incendie d'un véhicule
16 février 2024	Bécancour - Brûlage de matières résiduelles
30 janvier 2024	Saint-Louis-de-Blandford - Bris d'équipement
29 janvier 2024	Bécancour - Accident routier
25 janvier 2024	Bécancour - Déversement de produits pétroliers

29 décembre 2023	Saint-Edmond-de-Grantham - Brûlage de matières résiduelles
21 décembre 2023	Bécancour - Déversement d'eaux contaminées
17 novembre 2023	Bécancour - Déversement d'eaux de procédé
2 novembre 2023	Bécancour - Travaux en rive
27 octobre 2023	Chesterville - Déversement de produits pétroliers
28 septembre 2023	Saint-Rosaire - Écoulement d'eaux de ruissellement chargées de matières en suspension
26 septembre 2023	Sainte-Brigitte-des-Saults - Déversement de déjections animales
25 septembre 2023	Drummondville - Signalement d'odeur
20 septembre 2023	L'Avenir - Incendie impliquant des produits pétroliers
6 septembre 2023	Bécancour (Secteur Saint-Grégoire) - Épandage de matières résiduelles fertilisantes
31 août 2023	Bécancour - Déversement de produits pétroliers
24 août 2023	Saint-Lucien - Déversement de matières liquides
12 août 2023	Nicolet - Émission de gaz
11 août 2023	Nicolet - Bris d'équipement
10 août 2023	Bécancour - Bris d'équipement
21 juillet 2023	Saint-Léonard-d 'Aston - Travaux en rive
19 juillet 2023	Sainte-Eulalie - Déversement de produits pétroliers
18 juillet 2023	Municipalité de Saint-Norbert-d'Arthabaska - Déversement de produits pétroliers
4 juillet 2023	Ville de Victoriaville (Secteur de la rue des Mésanges) - Déversement de produits pétroliers
27 juin 2023	Bécancour - Déversement de produits pétroliers
31 mai 2023	Saint-Félix-de-Kingsey - Dépôt illicite de matières résiduelles
16 mai 2023	Sainte-Brigitte-des-Saults - Incendie impliquant des matières dangereuses
12 mai 2023	Municipalité de l'Avenir - Déversement de déjections animales
29 mars 2023	Kingsey Falls - Incendie
8 février 2023	Sainte-Clothilde-de-Horton - Rejet de résidus de sablage au jet de sable
16 janvier 2023	Chesterville - Rejet dans un réseau d'égout municipal
30 décembre 2022	Drummondville - Déversement de produits pétroliers
15 novembre 2022	Drummondville - Dépôt illicite de matières dangereuses
15 novembre 2022	Drummondville - Dépôt illicite de matières résiduelles
25 octobre 2022	Saint-Rosaire - Incendie d'un véhicule
24 octobre 2022	Saint-Wenceslas - Accident routier

21 octobre 2022	Pierreville - Brûlage de matières résiduelles
16 septembre 2022	Sainte-Marie-de-Blandford - Travaux en milieu hydrique
9 septembre 2022	Sainte-Eulalie - Déversement d'eaux usées
7 septembre 2022	Saint-Léonard-D'Aston - Brûlage de matières résiduelles
24 août 2022	Saint-Léonard-d'Aston - Accident ferroviaire
24 août 2022	Drummondville - Déversement d'eaux usées
23 août 2022	Pierreville - Travaux en milieu hydrique
22 août 2022	Manseau - Présence d'écumes à la surface de l'eau
2 août 2022	Saint-Edmond-de-Grantham - Déversement de déjections animales
30 juillet 2022	Saint-Célestin - Brûlage de matières résiduelles
27 juillet 2022	Wickham - Incendie impliquant des produits pétroliers
23 juin 2022	Fortierville - Déversement de matières liquides
16 juin 2022	Sainte-Perpétue - Dépôt illicite de matières résiduelles
14 juin 2022	Saint-Norbert-d'Arthabaska - Déversement de déjections animales
7 juin 2022	Chesterville - Déversement de produits pétroliers
6 juin 2022	Saint-Louis-de-Blandford - Accident routier
5 juin 2022	Villeroy - Accident routier
21 mai 2022	Bécancour - Déversement de produits pétroliers
15 mai 2022	Saint-Bonaventure - Déversement de pesticides
10 mai 2022	Drummondville - Travaux en milieu hydrique
30 avril 2022	Bécancour - Déversement de déjections animales
28 avril 2022	Bécancour - Déversement de matières dangereuses
26 avril 2022	Drummondville - Accident routier
17 avril 2022	Saint-Valère - Déversement de déjections animales
8 avril 2022	Saint-Edmond-de-Grantham - Déversement de produits pétroliers
24 mars 2022	Drummondville - Déversement de produits pétroliers
19 mars 2022	Drummondville - Incendie impliquant des matières résiduelles
7 février 2022	Nicolet - Travaux en milieu hydrique
3 février 2022	Sainte-Eulalie - Accident routier
2 février 2022	Saint-Rosaire - Déversement de matières liquides
10 janvier 2022	Victoriaville - Incendie impliquant des matières dangereuses

2 décembre 2021 Fortierville - Brûlage de matières résiduelles
15 novembre 2021 Saint-Eugène - Déversement de produits pétroliers
27 octobre 2021 Sainte-Monique - Déversement de déjections animales
11 octobre 2021 Saint-Lucien - Travaux en milieu hydrique
8 octobre 2021 Manseau - Abaissement du niveau de l'eau
7 octobre 2021 Saint-Pierre-Baptiste - Déversement d'eaux usées
2 octobre 2021 Inverness - Travaux en milieu hydrique
18 septembre 2021 Drummondville - Déversement d'eaux usées
2 septembre 2021 Bécancour - dépot de sol sur terre agricole
27 août 2021 Saint-Ferdinand - Signalement d'hydrocarbures
25 août 2021 Princeville - Travaux en milieu hydrique
28 juillet 2021 Drummondville - Déversement de produits pétroliers
16 juillet 2021 Drummondville - Travaux en milieu hydrique
29 juin 2021 Inverness - Déversement de produits pétroliers
22 juin 2021 Ham-Nord - Incendie impliquant des matières dangereuses
17 juin 2021 L'Avenir - Épandage de fertilisant
14 juin 2021 Saint-Cyrille-de-Wendover - Déversement de matières dangereuses
6 juin 2021 Saint-Germain-de-Grantham - Brûlage de matières résiduelles
2 juin 2021 Saint-Germain-de-Grantham - Déversement d'eaux usées
26 mai 2021 Sainte-Marie-de-Blandford - Mortalité de poissons
13 mai 2021 Warwick - Bris d'équipement
8 mai 2021 Pierreville - Épandage de boues de fosse septique
30 avril 2021 Victoriaville - Déversement de produits pétroliers
18 avril 2021 Parisville - Épandage de déjections animales
14 avril 2021 Saint-Bonaventure - Brûlage de matières résiduelles
30 mars 2021 Wickham - Déversement de produits pétroliers
30 mars 2021 Saint-Louis-de-Blandford - Présence de mousse sur un cours d'eau
26 mars 2021 Saint-Léonard-d'Aston - Accident routier
24 mars 2021 St-Edmond-de-Grantham - Brûlage de matières résiduelles
1 mars 2021 Drummondville - Accident routier
26 février 2021 Bécancour - Déversement de produits pétroliers

5 février 2021	Notre-Dame-de-Ham - Déversement de produits pétroliers
14 janvier 2021	Lyster - Incendie
30 décembre 2020	Notre-Dame-du-Bon-Conseil - Déversement d'eaux usées
25 décembre 2020	Saint-Félix-de-Kingsey - Déversement de produits pétroliers
29 novembre 2020	Bécancour - Émission de poussières
25 novembre 2020	Notre-Dame-du-Bon-Conseil - Déversement de produits pétroliers
27 octobre 2020	Saint-Germain-de-Grantham - Déversement d'eaux usées
17 octobre 2020	Ham-Nord - Déversement de produits pétroliers
14 octobre 2020	Bécancour - Déversement de produits pétroliers
29 septembre 2020	Princeville - Odeurs d'hydrocarbures
18 septembre 2020	Drummondville - Rejet de matières en suspension
17 septembre 2020	Lefebvre - Épandage de déjections animales
27 août 2020	Bécancour - Accident routier
10 août 2020	Bécancour - Déversement de matières dangereuses
21 juillet 2020	Kingsey-Falls - Incendie impliquant des matières dangereuses
19 juillet 2020	Victoriaville - Incendie impliquant des matières dangereuses
13 juillet 2020	Saint-Germain-de-Grantham - Déversement d'eaux usées
8 juillet 2020	Drummondville - Écoulement d'eau d'extinction dans un cours d'eau
30 juin 2020	Saint-Ferdinand - Mortalité de poissons
29 juin 2020	Bécancour - Incendie
27 juin 2020	Sainte-Eulalie - Accident routier
26 juin 2020	Saint-Félix-de-Kingsey - Dépôt illicite de matières résiduelles
23 juin 2020	Sainte-Monique - Mortalité de poissons
13 juin 2020	Drummondville - Déversement de produits pétroliers
12 juin 2020	Bécancour - Dépôt illicite de matières résiduelles
28 mai 2020	Paroisse de Plessisville - Déversement de produits pétroliers
25 mai 2020	Sainte-Brigitte-des Saults - Mortalité de poissons
22 mai 2020	Victoriaville - Déversement de produits pétroliers
1 mai 2020	Lefebvre - Signalement d'hydrocarbures
9 avril 2020	Daveluyville - Déversement de produits pétroliers
4 avril 2020	L'Avenir - Déversement de déjections animales

31 mars 2020	Saint-Germain-de-Grantham - Déversement de produits pétroliers
6 mars 2020	Drummondville - Déversement de produits pétroliers
28 février 2020	Drummondville - Incendie
6 février 2020	Drummondville - Déversement de produits pétroliers
23 janvier 2020	Bécancour - Signalement d'odeur
17 janvier 2020	Bécancour - Déversement de produits pétroliers
8 janvier 2020	Chesterville - Accident routier
28 décembre 2019	Drummondville - Déversement de produits pétroliers
18 décembre 2019	Saint-Célestin - Accident routier
25 novembre 2019	Kingsey Falls - Déversement d'eaux de procédé
9 novembre 2019	Victoriaville - Incendie
22 octobre 2019	Drummondville - Déversement de produits pétroliers
9 octobre 2019	Sainte-Hélène-de-Chester - Brûlage de matières résiduelles
6 septembre 2019	Pierreville - Épandage de déjections animales
17 août 2019	Sainte-Anne-du-Sault - Excavation de sols contaminés
17 août 2019	Warwick - Déversement de produits pétroliers
7 août 2019	Baie-du-Febvre - Brûlage de matières résiduelles
6 août 2019	Municipalité de Lemieux - Brûlage de matières résiduelles
22 juillet 2019	Plessisville - Brûlage de matières résiduelles
16 juillet 2019	Victoriaville - Déversement de produits pétroliers
12 juillet 2019	Tingwick - Écoulement d'eaux de ruissellement chargées de matières en suspension
5 juillet 2019	Saint-Louis-de-Blandford - Déversement de matières liquides
11 juin 2019	Drummondville - Incendie
10 juin 2019	Saint-Sylvère - Déversement de produits pétroliers
30 mai 2019	Drummondville - Incendie
27 mai 2019	Drummondville - Déversement de produits pétroliers
26 mai 2019	Notre -Dame-de-Ham - Déversement de produits pétroliers
21 mai 2019	Wickham - Déversement de produits pétroliers
15 mai 2019	Bécancour - Incendie impliquant des matières dangereuses
1 mai 2019	Warwick - Incendie impliquant des matières dangereuses
22 avril 2019	Bécancour - Bris d'équipement

17 avril 2019	Bécancour - Incendie suite à une explosion
15 avril 2019	Drummondville - Présence de matières diverses
14 avril 2019	Notre-Dame-du-Bon-Conseil - Déversement de produits pétroliers
11 avril 2019	Drummondville - Signalement d'hydrocarbures
8 avril 2019	Bécancour - Rejet d'eaux de lixiviation contaminées
20 mars 2019	Sainte-Brigitte-des-Saults - Dépôt illicite de matières résiduelles
15 mars 2019	Saint-Rosaire - Déversement de produits pétroliers
18 janvier 2019	Saint-Germain-de-Grantham - Incendie
13 décembre 2018	Bécancour - Émission de poussières
13 novembre 2018	Drummondville - Déversement de produits pétroliers
20 octobre 2018	Ham-Nord - Épandage de déjections animales
18 octobre 2018	Bécancour - Bris d'équipement
17 octobre 2018	Wickham - Épandage de déjections animales
17 octobre 2018	Lyster - Rejet dans un réseau d'égout municipal
6 octobre 2018	Saint-Lucien - Écoulement d'eaux de ruissellement chargées de matières en suspension
3 octobre 2018	Notre-Dame-du-Bon-Conseil (p) - Déversement d'eaux usées
7 septembre 2018	Saint-Guillaume - Épandage de déjections animales
31 août 2018	Bécancour - Bris d'équipement
20 juillet 2018	Saint-Christophe-d 'Arthabaska - Travaux en milieu hydrique
18 juillet 2018	Saint-Ferdinand - Accident routier
13 juillet 2018	Saint-Léonard-D'Aston - Mortalité de poissons
12 juillet 2018	Saint-Léonard-d'Aston - Travaux en milieu hydrique
12 juillet 2018	Saint-Pie-de-Guire - Déversement de produits pétroliers
7 juillet 2018	Drummondville - Bris d'équipement
2 juillet 2018	Sainte-Clotilde-de-Horton - Mortalité de poissons
4 juin 2018	Nicolet - Présence de mousse sur un cours d'eau
24 mai 2018	Municipalité de Lemieux - Déversement de produits pétroliers
10 mai 2018	Saints-Martyrs-Canadiens - Travaux en milieu hydrique
9 mai 2018	Wickham - Déversement de déjections animales
23 avril 2018	Saint-Rosaire - Bris d'équipement
22 avril 2018	Saint-Valère - Brûlage de matières résiduelles

20 avril 2018	Plessisville (paroisse) - Rejet de matières en suspension
18 avril 2018	Saint-Albert - Accident routier
8 février 2018	Bécancour - Déversement de matières dangereuses
24 janvier 2018	Bécancour - Signalement d'odeur
20 novembre 2017	Saint-Pierre-Baptiste - Accident routier
7 novembre 2017	Wickham - Incendie
12 octobre 2017	Bécancour - Brûlage de matières résiduelles
8 octobre 2017	Sainte-Clotilde-de-Horton - Présence de sols contaminés
16 septembre 2017	Saint-Edmond-de-Grantham - Déversement de déjections animales
11 septembre 2017	Saint-Célestin - Déversement de produits pétroliers
23 août 2017	Victoriaville - Déversement de produits pétroliers
10 août 2017	Trois-Rivières - Émission de gaz
7 août 2017	Inverness - Accident routier
7 août 2017	Saint-Guillaume - Signalement d'hydrocarbures
20 juillet 2017	Saint-Pierre-Baptiste - Déversement de matières dangereuses
22 juin 2017	Saint-Lucien - Brûlage de matières résiduelles
20 juin 2017	Daveluyville - Déversement de produits pétroliers
16 juin 2017	Nicolet - Déversement de produits pétroliers
25 mai 2017	Saint-Eulalie - Déversement de matières dangereuses
25 mai 2017	Kingsey-Falls - Déversement de produits pétroliers
9 mai 2017	Trois-Rivières - Odeurs d'hydrocarbures
1 mai 2017	Bécancour - Déversement de produits pétroliers
21 avril 2017	Bécancour - Déversement d'huile végétale
20 avril 2017	Sainte-Brigitte-des-Saults - Déversement de déjections animales
15 avril 2017	Bécancour - Déversement de déjections animales
22 mars 2017	Bécancour - Dépassement de normes à l'effluent d'une usine
24 février 2017	Sainte-Perpétue - Brûlage de matières résiduelles
23 février 2017	Saint-Germain-de-Grantham - Déversement de produits pétroliers
17 février 2017	Nicolet - Déversement de produits pétroliers
21 janvier 2017	Saint-Célestin - Déversement de produits pétroliers
18 janvier 2017	Bécancour - Déversement de produits pétroliers

17 janvier 2017	Victoriaville - Incendie impliquant des matières dangereuses
12 janvier 2017	Kingsey Falls - Déversement d'eaux de procédé
25 novembre 2016	Durham-Sud - Épandage de déjections animales
23 novembre 2016	Kingsey-Falls - Bris d'équipement
2 novembre 2016	Saint-Léonard-d'Aston - Explosion d'un transformateur
2 novembre 2016	Lemieux - Déversement de produits pétroliers
24 octobre 2016	Sainte-Sophie-de-Lévrard - Accident routier
12 octobre 2016	Sainte-Geneviève-de-Batiscan - Travaux en milieu hydrique
11 octobre 2016	Sainte-Perpétue - Déversement de déjections animales
30 septembre 2016	Notre-Dame-du-Bon-Conseil - Brûlage de matières résiduelles
27 septembre 2016	Trois-Rivières - Déversement de produits pétroliers
21 septembre 2016	Nicolet - Bris d'équipement
20 septembre 2016	Kingsey Falls - Rejet de condensat de chaudière
16 septembre 2016	Victoriaville - Déversement de pesticides
10 septembre 2016	Saint-Félix-de-Kingsey - Travaux en milieu hydrique
8 septembre 2016	Saint-Rémi-de-Tingwick - Travaux en milieu hydrique
26 août 2016	Daveluyville - Épandage de boues de fosse septique
16 août 2016	Victoriaville - Rejet d'eaux de lixiviation contaminées
15 août 2016	Ville de Warwick - Déversement de produits pétroliers
26 juillet 2016	Saint-Pierre-Baptiste - Accident routier,
21 juillet 2016	Sainte-Anne-de-La Pérade - Déversement de matières liquides
16 juillet 2016	Victoriaville - Incendie,
12 juillet 2016	Saint-Christophe d'Arthabaska - Rejet d'eaux souterraines potentiellement contaminées par des hydrocarbures
18 juin 2016	L'Avenir - Épandage de pesticides
14 juin 2016	Louiseville - Accident routier
13 juin 2016	Trois-Rivières - Rejet d'eaux souterraines au réseau d'égout
4 juin 2016	Saint-Germain-de-Grantham - Déversement d'eaux usées
3 juin 2016	Pierreville - Déversement de produits pétroliers
1 juin 2016	Warwick - Déversement de produits pétroliers
1 juin 2016	Bécancour - Déversement de produits pétroliers
29 mai 2016	Princeville - Signalement d'une matière sur un lieu sensible

29 mai 2016	Pierreville - Accident routier
27 mai 2016	Warwick - Déversement d'huile végétale
21 mai 2016	Sainte-Clotilde-de-Horton - Accident maritime
13 mai 2016	Drummondville - Présence d'écumes à la surface de l'eau
11 mai 2016	Saint-Guillaume - Déversement de déjections animales,
6 mai 2016	L'Avenir - Déversement de produits pétroliers
28 avril 2016	Drummondville - Travaux en milieu hydrique
15 avril 2016	Bécancour - Émission de poussières
9 avril 2016	Sainte-Perpétue - Travaux en milieu hydrique
7 avril 2016	Bécancour - Accident routier,
6 avril 2016	Drummondville - Déversement de matières solides
21 mars 2016	Drummondville - Déversement de produits pétroliers
11 mars 2016	Nicolet - Fuite de gaz
11 mars 2016	Bécancour - Déversement de produits pétroliers
11 mars 2016	Saint-Samuel - Brûlage de matières résiduelles
9 mars 2016	Drummondville - , Déversement d'huile minérale
9 mars 2016	Victoriaville - Déversement de produits pétroliers,
8 mars 2016	Saint-Majorique-de-Grantham - Dépôt illicite de matières dangereuses,
22 février 2016	Saint-Eugène-de-Grantham - Déversement de produits pétroliers
3 décembre 2015	Saint-Louis-de-Blandford - Déversement de produits pétroliers
26 novembre 2015	Saint-Guillaume - Déversement de produits pétroliers
17 novembre 2015	Nicolet - Épandage de déjections animales
9 novembre 2015	Laurierville - Déversement de produits pétroliers
24 octobre 2015	Princeville - Épandage de déjections animales
19 octobre 2015	Pierreville - Bris d'équipement
14 octobre 2015	Saint-Louis-de-Blandford - Brûlage de matières résiduelles
17 septembre 2015	Saint-Pierre-Baptiste - Travaux en milieu hydrique
16 septembre 2015	Sainte-Anne-de-la-Pérade - Déversement de matières dangereuses
12 septembre 2015	Princeville - Incendie impliquant des matières dangereuses
12 septembre 2015	L'Avenir - Épandage de déjections animales
10 septembre 2015	Saint-Edmond-de-Grantham - Déversement de matières liquides

4 septembre 2015	Plessisville (Municipalité de paroisse) - Déversement de matières dangereuses
3 septembre 2015	Wickham - Dépôt illicite de matières résiduelles
1 septembre 2015	Saint-Germain-de-Grantham - Déversement de déjections animales
23 août 2015	Sainte-Brigitte-des-Saults - Travaux en milieu hydrique
20 août 2015	Saint-Cyrille-de-Wendover - Accident routier
13 août 2015	Saint-Christophe-d'Arthabaska - Déversement de déjections animales
8 août 2015	Sainte-Thècle - Dépassement du critère de 200 ufc/100 ml de Ecoli pour une plage
23 juillet 2015	Lyster - Accident routier
4 juillet 2015	Saint-Clothilde-d'Horton - Déboisement
3 juillet 2015	Saint-Félix-de-Kingsey - Dépôt illicite de matières résiduelles
24 juin 2015	Plessisville - Déversement de matières liquides
18 juin 2015	Saint-Zéphirin-de-Courval - Épandage de fertilisant
14 juin 2015	Saint-Samuel - Déversement de produits pétroliers
7 juin 2015	Saint-Germain-de-Grantham - Accident routier
6 juin 2015	Pierreville - Déversement de matières liquides
5 juin 2015	Bécancour - Déversement d'eaux usées
3 juin 2015	Saint-Bonaventure - Déversement de matières dangereuses
25 mai 2015	Bécancour - Déversement de produits pétroliers
13 mai 2015	Nicolet - Brûlage de matières résiduelles
13 mai 2015	Saint-Eugène - Dépôt illicite de matières résiduelles
11 mai 2015	Drummondville - Déversement de produits pétroliers
25 avril 2015	Saint-François-du-Lac - Déversement de produits pétroliers
22 avril 2015	Saint-Valère - Incendie impliquant des matières dangereuses
20 avril 2015	Saint-Pierre-les-Becquets - Signalement d'une matière sur un lieu sensible
15 avril 2015	Victoriaville - Odeurs d'hydrocarbures
5 avril 2015	Bécancour - Incendie
28 janvier 2015	Bécancour - Émission de fumée noire,
1 décembre 2014	Princeville - Dépôt illicite de matières résiduelles
26 novembre 2014	Sainte-Monique - Brûlage de matières résiduelles
1 novembre 2014	Plessisville (paroisse) - Déversement de matières liquides
21 octobre 2014	Princeville - Odeurs d'hydrocarbures

6 octobre 2014	Warwick - Déversement de produits pétroliers
1 octobre 2014	Saint-Edmond-de-Grantham - Travaux en milieu hydrique
26 septembre 2014	Pierreville - Brûlage de matières résiduelles
25 septembre 2014	Bécancour - Déversement de matières dangereuses
25 septembre 2014	Bécancour - Incendie suite à une explosion
24 septembre 2014	Drummondville - Brûlage de matières résiduelles
24 septembre 2014	Princeville - Déversement de produits pétroliers
14 septembre 2014	Saint-Lucien - Accident d'avion
10 septembre 2014	Victoriaville - Déversement de matières dangereuses
15 août 2014	Kingsey-Falls - Déversement de produits pétroliers
8 août 2014	Laurierville - Bris d'équipement
4 août 2014	Kingsey Falls - Déversement de matières dangereuses
4 août 2014	Saint-Félix-de-Kingsey - Brûlage de matières résiduelles
21 juillet 2014	Saint-Christophe d'Arthabaska - Déversement de produits pétroliers
17 juillet 2014	Bécancour - Déversement de produits pétroliers
8 juillet 2014	Wickham - Déversement de produits pétroliers
2 juillet 2014	Drummondville - Émission de gaz
25 juin 2014	Bécancour - Fuite de chlore,
10 juin 2014	Saint-Christophe-d'Arthabaska - Incendie impliquant des matières résiduelles
6 juin 2014	Sainte-Brigitte-des-Saults - Mortalité de poissons
17 mai 2014	Saint-Pierre-Baptiste - Travaux en milieu hydrique
15 mai 2014	Drummondville - Déversement d'huile
10 mai 2014	Drummondville - Travaux en milieu hydrique
30 avril 2014	Notre-Dame-du-Bon-Conseil - Déversement de diesel
28 avril 2014	Sainte-Clotilde-de-Horton - Dépôt illicite de matières résiduelles
22 avril 2014	Sainte-Anne-du-Sault - Mortalité de poissons
17 avril 2014	Inverness - Déversement de diesel
17 avril 2014	Saint-Rémi-de-Tingwick - Déversement d'huile
29 mars 2014	Saint-Albert - Déversement de matières liquides
20 mars 2014	Saint-Germain-de-Grantham - Déversement de produits pétroliers
4 mars 2014	Notre-Dame-du-Bon-Conseil (paroisse) - Déversement de produits pétroliers

12 novembre 2013	Saint-Félix-de-Kingsey - Brûlage de matières résiduelles
21 octobre 2013	Saint-François-du-Lac - Travaux en milieu hydrique
21 octobre 2013	Saint-Bonaventure - Incendie impliquant des matières résiduelles
17 octobre 2013	Warwick - Déversement de matières liquides
23 août 2013	Bécancour (secteur Saint-Grégoire) - Déversement de produits pétroliers
2 juillet 2013	Bécancour - Déversement de diesel
21 juin 2013	Victoriaville - Accident d'avion
1 juin 2013	Drummondville - Déversement de matières liquides
6 mai 2013	Drummondville - Mortalité de poissons
1 février 2013	Saint-Félix-de-Kingsey - Déversement de produits pétroliers
24 décembre 2012	Nicolet - Odeurs d'hydrocarbures
10 novembre 2012	Pierreville - Travaux en milieu hydrique
19 octobre 2012	Princeville - Déversement de produits pétroliers
18 octobre 2012	Bécancour - Déversement d'huile végétale
22 septembre 2012	Bécancour - Travaux en milieu hydrique
19 septembre 2012	Chesterville - Incendie impliquant des matières dangereuses
17 septembre 2012	Saint-Ferdinand - Travaux en milieu hydrique
31 août 2012	Plessisville - Déversement de matières liquides
5 août 2012	Saint-Cyrille-de-Wendover - Déversement de produits pétroliers
4 août 2012	Bécancour - Déversement d'eaux de procédé
25 juillet 2012	Bécancour - Déversement d'eaux de procédé
24 juillet 2012	Sainte-Monique - Présence de matières diverses
21 juillet 2012	Nicolet - Signalement d'odeur
20 juillet 2012	Saint-Norbert-d'Arthabaska - Déversement de matières solides
19 juillet 2012	Bécancour - Déversement de matières dangereuses
19 juillet 2012	Drummondville - Fuite de gaz
15 juillet 2012	Bécancour - Travaux en milieu hydrique
1 juillet 2012	Victoriaville - Déversement de diesel
29 juin 2012	Saint-Ferdinand - Travaux en milieu hydrique
29 juin 2012	Bécancour - Déversement de matières liquides
31 mai 2012	Bécancour - Déversement de matières dangereuses

25 mai 2012	Kingsey Falls - Rejet de matières en suspension
22 mai 2012	Drummondville - Déversement de produits pétroliers
18 mai 2012	Bécancour - Déversement d'eau lourde
6 mai 2012	Princeville - , Incendie impliquant des matières dangereuses
26 avril 2012	Bécancour - Déversement d'eau lourde
22 mars 2012	Saint-Louis-de-Blandford - Déversement de matières dangereuses
14 mars 2012	St-François-du-Lac - Déversement de diesel
20 février 2012	Drummondville - Déversement de produits pétroliers
19 février 2012	Saint-Louis-de-Blandford - Signalement d'odeur
17 février 2012	Drummondville - Déversement de produits pétroliers
1 février 2012	Ville de Drummondville - Déversement de produits pétroliers
26 janvier 2012	Victoriaville - Déversement de produits pétroliers
11 janvier 2012	Plessisville - Déversement de produits pétroliers
6 janvier 2012	Kingsey Falls - Incendie
15 décembre 2011	Bécancour - Accident maritime
8 décembre 2011	Sainte-Sophie-d'Halifax - Signalement d'odeur
28 novembre 2011	Plessisville - Déversement de matières liquides
23 novembre 2011	Saint-Sylvère - Brûlage de matières résiduelles
21 novembre 2011	Bécancour - Déversement de matières dangereuses
9 novembre 2011	Sainte-Clotilde-de-Horton - Déversement de matières dangereuses
4 novembre 2011	Saint-Lucien - Déversement de matières dangereuses
4 novembre 2011	Lyster - Fuite de gaz
2 novembre 2011	Saint-Eugène - Déversement de produits pétroliers
29 octobre 2011	Saint-Sylvère - Brûlage de matières résiduelles
25 octobre 2011	Baie-du-Febvre - Incendie
23 octobre 2011	Bécancour - Déversement de matières liquides
21 octobre 2011	Bécancour - Déversement de matières liquides
23 septembre 2011	Victoriaville - Déversement de produits pétroliers
4 septembre 2011	Bécancour - Déversement de matières solides
25 août 2011	Sainte-Brigitte-des-Saults - Déversement de matières dangereuses
17 août 2011	Bécancour - Déversement de matières liquides

16 août 2011	Baie-du-Febvre - Incendie impliquant des produits pétroliers
8 août 2011	Princeville - Déversement de produits pétroliers
24 juillet 2011	Plessisville - Brûlage de matières résiduelles
11 juin 2011	St-Pierre-Baptiste - Épandage de déjections animales
7 juin 2011	Drummondville Drummondville - Déversement de matières liquides
13 mai 2011	St-Ferdinand - Rejet de matières en suspension
8 mai 2011	Bécancour - Glissement de terrain
28 avril 2011	Saint-Léonard-d'Aston - Déversement de produits pétroliers
17 avril 2011	Saint-Ferdinand - Déversement de produits pétroliers
1 avril 2011	Drummondville - Déversement de matières liquides
30 mars 2011	Saint-Wenceslas - Déversement de produits pétroliers
9 mars 2011	Bécancour - Déversement de matières liquides
2 mars 2011	Victoriaville - Déversement de matières liquides
16 février 2011	Nicolet - Déversement de produits pétroliers
22 janvier 2011	Kingsey Falls - Incendie
6 janvier 2011	Daveluyville - Accident routier
31 décembre 2010	Bécancour - Déversement de matières liquides
18 décembre 2010	Bécancour - Déversement de matières dangereuses
17 décembre 2010	Bécancour - Déversement de matières dangereuses
20 novembre 2010	Laurierville - Présence de mousse sur un cours d'eau
9 novembre 2010	Sainte-Eulalie - Accident routier
5 novembre 2010	Warwick - Incendie
24 octobre 2010	Sainte-Marjorique-de-Grantham - Déversement de diesel
24 octobre 2010	Plessisville - Déversement de matières liquides
19 octobre 2010	Bécancour - Lessivage de produits de scellement
15 octobre 2010	Kingsey-Falls - Présence de mousse sur un cours d'eau
1 octobre 2010	Sainte-Sophie-de-Lévrard - Rejet de matières en suspension
1 octobre 2010	Bécancour - Déversement d'eaux de procédé
13 septembre 2010	Drummondville - Déversement de produits pétroliers
11 septembre 2010	Inverness - Épandage de déjections animales
28 août 2010	Bécancour - Déversement de matières liquides

26 août 2010	Saint-Rémi-de-Tingwick - Déversement de produits pétroliers
18 août 2010	Saint-Cyrille-de-Wendover - Brûlage de matières résiduelles
13 août 2010	Victoriaville - Signalement d'une matière sur un lieu sensible
29 juillet 2010	Drummondville - Déversement d'eaux pluviales contaminées aux hydrocarbures
27 juillet 2010	Saint-Lucien - Présence de mousse sur un cours d'eau
23 juillet 2010	Ville de Bécancour (secteur St-Grégoire) - Déversement de produits pétroliers
11 juillet 2010	Drummondville - Signalement d'une matière sur un lieu sensible
8 juillet 2010	Saint-Léonard-d'Aston - Présence de matières diverses
23 juin 2010	St-Eulalie - Déversement de matières liquides
22 juin 2010	L'Avenir - Déversement de matières liquides
21 juin 2010	Victoriaville - Déversement de matières dangereuses
23 mai 2010	Aston-Jonction - Épandage de déjections animales
22 mai 2010	Sainte-Eulalie - Incendie
18 mai 2010	Drummondville - Déversement de matières dangereuses
18 mai 2010	Saint-Germain-de-Grantham - Incendie
7 mai 2010	St-Ferdinand - Travaux en milieu hydrique
7 mai 2010	Pierreville - Déversement de déjections animales
25 mars 2010	Kingsey Falls - Accident routier
23 mars 2010	Saint-Germain-de-Grantham - Déversement de produits pétroliers
18 mars 2010	Ham-Nord - Déversement de produits pétroliers
8 février 2010	Warwick - Déversement de matières liquides
4 février 2010	Princeville - Déversement de matières liquides
17 décembre 2009	Sainte-Sophie-d'Halifax - Déversement de produits pétroliers
25 octobre 2009	Bécancour - Déversement de matières dangereuses
16 octobre 2009	Pierreville - Travaux en milieu hydrique
7 octobre 2009	Daveluyville - Déversement de résine en solution
23 septembre 2009	Drummondville, secteur Saint-Nicéphore - Déversement d'huile de disjoncteur
15 septembre 2009	Nicolet - Déversement de produits pétroliers
16 août 2009	Saint-Ferdinand - Accident d'avion
22 juillet 2009	Bécancour - Déversement d'huile hydraulique
11 juillet 2009	Bécancour - Rejet gazeux hors-norme

6 juin 2009	Saint-Norbert-d'Arthabaska - Travaux en milieu hydrique
30 mai 2009	Grand-Saint-Esprit - Brûlage de déchets à ciel ouvert
24 mai 2009	Saint-Christophe-d'Arthabaska - Déversement de matières liquides
21 mai 2009	Bord de la rivière Nicolet, Nicolet - Travaux en milieu hydrique
20 mai 2009	Bécancour - Déversement d'huile de transformateur
4 mai 2009	Drummondville - Incendie entrepôt de pneus
25 avril 2009	Wickham - Déversement de déjections animales
19 avril 2009	Saint-Lucien - Déversement d'huile à chauffage
14 avril 2009	Saint-Valère - Incendie de véhicules hors d'usage
9 avril 2009	Saint-Eugène - Déversement de produits pétroliers
6 avril 2009	Lefebvre - Déversement de produits pétroliers
20 mars 2009	Princeville - Incendie de véhicules hors d'usage
28 février 2009	Bécancour - Fuite de chlore
1 janvier 2009	Villeroy - Déraillement de train
31 décembre 2008	Saint-Christhophe-d'Arthabaska - Déversement d'huile à chauffage
17 décembre 2008	Saint-Pierre-Baptiste - Déversement d'hydrocarbures
15 décembre 2008	Drummondville - Déversement d'huile à chauffage
4 novembre 2008	Kingsey Falls - Déversement d'eaux usées non traitées
31 octobre 2008	Drummondville (secteur St-Joachim-De-Courval) - Déversement de produits pétroliers
20 octobre 2008	Drummondville - Déversement d'hydrocarbures
7 octobre 2008	Sainte-Brigitte-des-Saults - Déversement d'un pesticide
29 septembre 2008	Victoriaville - Déversement de déjections animales
28 septembre 2008	Saint-Eugène - Brûlage à ciel ouvert
28 août 2008	Plessisville - Déversement de mazout dans un réseau d'égouts
27 août 2008	Victoriaville - Camion citerne près d'un cours d'eau
20 août 2008	Drummondville - Déversement d'hydrocarbures
7 août 2008	Bécancour - Déversement de fluor
15 juillet 2008	Saint-Ferdinand - Déversement de boues de station d'épuration
10 juillet 2008	Victoriaville - , Déversement de produits pétroliers,
2 juillet 2008	Saint-Rémi-de-Tingwick - Déversement d'engrais
24 juin 2008	Saint-Félix-de-Kingsey - Brûlage de déchets

23 juin 2008 Kingsey Falls - Rejet d'eau de procédé

12 juin 2008 Drummondville - Déversement d'huile isolante de transformateur

4 juin 2008 Plessisville - Déversement d'amiante

26 mai 2008 Drummondville - Traces d'hydrocarbures

23 mai 2008 Drummondville, Centre-du Québec - Signalement d'un déversement de liquide grisâtre

Le registre par région

Recherche par région : Rechercher

Archives du registre| septembre 2024 | août 2024 | juillet 2024 | juin 2024 | mai 2024 | avril 2024 |

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

Québec

© Gouvernement du Québec, 2024

Registre des interventions d'Urgence-Environnement

Événement :	**Bris d'équipement**
Date de signalement de l'événement :	13 mai 2021
Numéro de dossier :	301530401 Catégorie : 1
Lieu de l'événement :	6, 2e rang
Municipalité ou territoire :	Warwick
Région administrative :	Centre-du-Québec
Matière(s) en cause et quantité estimée* :	Huile hydraulique - 250 litres
Milieu(x) touché(s) :	Sol
Autres ministères et organismes publics impliqués :	Service incendie de Warwick
État du dossier :	Terminé pour le service d'Urgence-Environnement

* La quantité inscrite représente une première estimation du volume déversé.

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

© Gouvernement du Québec, 2023

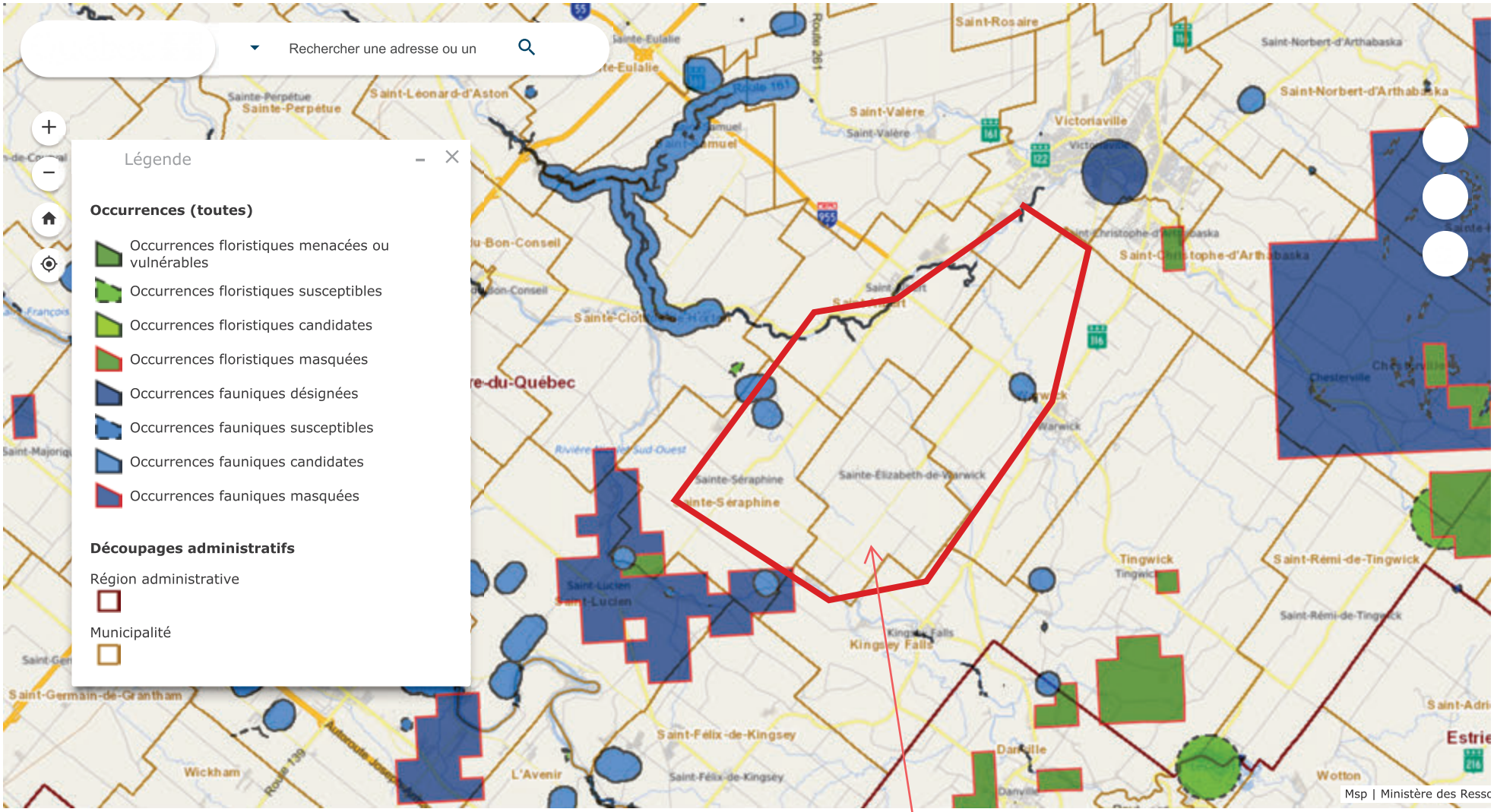
Rechercher une adresse ou un
Légende
Occurrences (toutes)
Occurrences floristiques menacées ou vulnérables
Occurrences floristiques susceptibles
Occurrences floristiques candidates
Occurrences floristiques masquées
Occurrences fauniques désignées
Occurrences fauniques susceptibles
Occurrences fauniques candidates
Occurrences fauniques masquées
Découpages administratifs
Région administrative
Municipalité
Saint-Rosaire
Saint-Norbert-d'Arthabaska
Sainte-Perpétue
Saint-Léonard-d'Aston
Saint-Valère
Victoriaville
Saint-Christophe-d'Arthabaska
Chesterville
Warwick
Sainte-Séraphine
Sainte-Élizabeth-de-Warwick
Tingwick
Saint-Rémi-de-Tingwick
Kingsey Falls
Saint-Félix-de-Kingsey
Wickham
L'Avenir
Wotton
Msp | Ministère des Ress
Site à l'étude
0 3 6km

Annexe 7
Dossier concernant les réservoirs pétroliers à la Régie du bâtiment du Québec

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
100	RTE	165 S	1-1535-62475019
109	rang	7e	1-5212219507
323	rang	du Golf	1-1540-3597705
635	avenue	Saint-Louis	1-49678-2600
1125	avenue	SAINT-EDOUARD	1-1535-5186815
1156	rue	Saint-Calixte	1-1535-3416510
1160	avenue	Saint-Louis	1-1535-2055566
1170	rue	rue Édouard-Dufour	1-5969299136
1397	rue	Savoie	1-1535-2056830
1683	rue	Saint-Calixte	1-49676-149
1969	rue	Bilodeau	1-1535-62483084
2081	rue	Saint-Calixte	1-49676-2596
2383	rue	Saint-Calixte	1-5212303695
2400	rue	de la Coopérative	1-1535-8547372
Princeville			
80	boulevard	Baril	1-5212400270
151	rue	Gaulin	1-1535-3452840
183	boulevard	Baril	1-49676-9402
299	boulevard	Baril	1-3291108765
367	rue	Saint-Jean-Baptiste	1-49678-52026
480	rue	Saint-Jean-Baptiste	1-1535-11907979
525	rue	Demers	1-1535-121081688
822	boulevard	Baril	1-3936836901
Saint-Albert			
1227	rue	Principale	1-1535-10369448
1276	rue	Principale	1-1535-5234724
Saint-Bonaventure			
1058	rue	Principale	1-1535-3641877
Saint-Célestin			
475	rue	Houde	1-1535-2102259
507	rue	Marquis	1-49678-4178
1227	rang	Saint-Joseph	1-5212289995
Saint-Cyrille-de-Wendover			

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
1650	rang	Saint-Pierre	1-5212143450
Sainte-Brigitte-des-Saults			
410	rue	Principale	1-5212454186
485		Principale	433502
Sainte-Clotilde-de-Horton			
6	route	122	1-5212182067
27	rue	Saint-Denis	1-1535-1727754
Sainte-Eulalie			
320	rue	Aubry	1-5212155501
334	rue	des Bouleaux	1-5212415310
Sainte-Perpétue			
2197	rang	Saint-Joseph	1-5212488308
2635	rang	Saint-Joseph	1-5212279401
Sainte-Sophie-d'Halifax			
441	rue	de l'École	1-1535-3500678
St-Germain de Grantham			
351	chemin	Yamaska RR2	1-49676-48170
Tingwick			
1125	chemin	Craig	1-5446130752
1290	rue	Saint-Joseph	1-5212315288
VICTORIAVILLE			
35		BOUL. ARTHABASKA	1-5024853159
Victoriaville			
5	avenue	Pie-X	1-49678-2628
5	rue	des Hospitalières	1-1535-338335
7	rue	de la Nicolet	1-5212402844
9	rue	des Roses	1-1533736790
14	boulevard	Arthabaska	1-5212319968
14	rue	Champlain	1-1535-3463136
16	boulevard	Jutras	1-49676-146
17	route	de la Grande-Ligne	1-49676-2888
20	rue	des Plaines	1-1535-2099592
22	rue	Notre-Dame	1-5212327690

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
25	route	116	1-5212252544
45	rue	de l'Ermitage	1-1540-425275
55	boulevard	Pierre-Roux	1-5212482458
61	rue	de l'Ermitage	1-1535-1866567
70	rue	Saint-Jean-Baptiste	1-5212321723
75	boulevard	Pierre-Roux	1-1535-3411363
99	boulevard	Jutras	1-5212416363
118	boulevard	Arthabaska	1-5212332136
198	boulevard	des Bois-Francs	1-49676-48246
199	boulevard	des Bois-Francs	1-49676-11700
260	rue	Notre-Dame	1-764662950
280	rue	François-Bourgeois	1-5251730015
345	rue	Cartier	1-6394005310
395	boulevard	des Bois-Francs	1-1535-7102262
400	rue	De Bigarré	1-1535-3464210
402	route	de l'Aéroport	1-5212293973
464	rue	Notre-Dame	1-49678-1512
615	boulevard	Jutras	1-1535-13444745
714	boulevard	des Bois-Francs	1-49676-144
720	rue	Notre-Dame	1-5212491818
750	boulevard	Pierre-Roux	1-1535-5272456
775	rue	Notre-Dame	1-49676-11701
950	rue	l'Acadie	1-5212124039
1010	boulevard	Pierre-Roux	1-1535-72511489
1375	boulevard	Jutras	1-677166049
1450	boulevard	Jutras	1-49678-53462
1475	boulevard	Jutras	1-3343753659
1661	boulevard	Jutras	1-5212477193
1999	rue	Notre-Dame	1-49676-52136
Villeroy			
291	route	265	1-5212150470
Warwick			
2	route	Saint-Albert	1-5212329094
5	rang	des Moreau	1-5212394420

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
7	rue	Gauthier	1-5212175391
40	rue	du Moulin	1-1535-1871748
52	rue	Gingras	1-5212292101
70	rue	de l'Hôtel-de-Ville	1-49678-7779
244	rue	Principale	1-5212152576
Wickham			
532	rang	9e	1-1535-67429588
707	rue	Principale	1-49678-3931
725	rue	Boisjoli	1-970065604
957	rue	Principale	1-5212370658
1277	rang	10e	1-5212383411
Wôlinak			
10525	rue	Leblanc	1-49676-8101

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Princeville QC Canada G6L 3W6 (1-3936836901)	(1018155)			
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Dépanneur Shell (C04628) 80 boulevard Baril Ouest Princeville QC Canada G6L 3V9 (1-5212400270)	2022-10-27 2024-10-26 (1009775)	2024-10-26	100000	2
Ville de Princeville (8235-7716)	GARAGE MUNICIPAL PRINCEVILLE 480 rue Saint-Jean-Baptiste Sud Princeville QC Canada G6L 4B5 (1-1535-11907979)	2023-08-09 2025-08-08 (1013571)	2025-08-08	19772	1
Saint-Albert					
Claude & Jean Lacharité inc. (8290-2602)	EPICERIE CLAUDE JEAN LACHARITE 1227 rue Principale Saint-Albert QC Canada J0A 1E0 (1-1535-10369448)	2023-07-17 2025-07-16 (1025989)	2027-07-16	100000	2
Engrais Ducharme inc. (5709-4708)	ENGRAIS DUCHARME INC 1276 rue Principale Saint-Albert QC Canada J0A 1E0 (1-1535-5234724)	2024-06-01 2026-05-31 (1011239)	2030-05-31	4540	1
Saint-Célestin					
CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE- DU-QUÉBEC (5721-6475)	CENTRE D'HÉBERGEMENT SAINT-CÉLESTIN 475 rue Houde Saint-Célestin QC Canada J0C 1G0 (1-1535-2102259)	2024-07-01 2026-06-30 (1022313)	2026-06-30	6967	3
Harnois Énergies inc. (5666-1994)	Proxi Saint-Célestin 507 rue Marquis Saint-Célestin QC Canada J0C 1G0 (1-49678-4178)	2022-11-19 2024-11-18 (1024041)	2026-11-18	99873	2
Transport Champion inc. (8294-1154)	Transport Champion inc. 1227 rang Saint-Joseph Saint-Célestin QC Canada J0C 1G0 (1-5212289995)	2024-04-01 2026-03-31 (1013821)	2026-03-31	109000	3
Saint-Cyrille-de-Wendover					
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #943 4505 RUE DE LA SORTIE 185 Saint-Cyrille-de-Wendover QC Canada J1Z 1B4 (1-49676-10589)	2024-05-30 2026-05-29 (1016651)	2026-05-29	215000	3
Groupe MPJB inc. (5799-6209)	GROUPE MPJB INC. 4895 rue Principale Saint-Cyrille-de-Wendover QC Canada J1Z 0B3 (1-1535-72510231)	2024-02-09 2026-01-18 (1027677)	2030-01-18	24000	1
Marché Bouvette inc. (5666-1853)	Marché Bouvette inc. 4240 rue Principale Saint-Cyrille-de-Wendover QC	2023-05-13 2025-05-12 (1014957)	2025-05-12	100000	2

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
Corporation Parkland (5781-7900)	Ultramar Dépanneur du coin #41423 351 chemin Yamaska RR2 St-Germain de Grantham QC Canada J0C 1K0 (1-49676-48170)	2023-10-01 2025-09-30 (1010096)	2025-09-30	320000	6
Tingwick					
Ferme Roulante enr. (5786-9356)	Ferme Roulante enr. 1125 chemin Craig Tingwick QC Canada J0A 1L0 (1-5446130752)	2024-05-08 2026-05-07 (1022840)	2026-05-07	57700	2
Garage G. Allison inc. (5779-9280)	GARAGE G. ALLISON INC. 1290 rue Saint-Joseph Tingwick QC Canada J0A 1L0 (1-5212315288)	2024-06-13 2026-05-31 (1028579)	2028-05-31	34627	1
VICTORIAVILLE					
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1203 35 BOUL. ARTHABASKA Est VICTORIAVILLE QC Canada G6P 0S5 (1-5024853159)	2023-10-18 2025-10-17 (1008938)	2027-10-17	125000	2
Victoriaville					
9324-7989 Québec inc. (5809-5969)	Dépanneur Lafontaine 720 rue Notre-Dame Est Victoriaville QC Canada G6P 4B7 (1-5212491818)	2023-10-17 2025-10-16 (1009254)	2025-10-16	85000	2
9347-4401 Québec inc. (5779-2152)	DÉPANNEUR LE RELAIS 22 rue Notre-Dame Est Victoriaville QC Canada G6P 3Z5 (1-5212327690)	2023-07-18 2025-07-17 (1026203)	2025-07-17	74927	2
9390-0298 Québec inc. (5780-5418)	DEPANNEUR MORMANDIN 1999 rue Notre-Dame Ouest Victoriaville QC Canada G6T 2C6 (1-49676-52136)	2023-10-01 2025-09-30 (1026483)	2025-09-30	60064	2
BCP IV Service Station LP (5769-4705)	MAXI À PLEIN GAZ 118 boulevard Arthabaska Ouest Victoriaville QC Canada G6S 0P2 (1-5212332136)	2022-11-16 2024-11-15 (1014667)	2024-11-15	130000	2
Bell Canada (5780-4247)	BELL CANADA (B144368) 70 rue Saint-Jean-Baptiste Victoriaville QC Canada G6P 4E5 (1-5212321723)	2023-10-01 2025-09-30 (1012786)	2025-09-30	5000	1
CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE- DU-QUÉBEC (5721-6475)	Centre d'hébergement du Chêne 61 rue de l'Ermitage Victoriaville QC Canada G6P 6X4 (1-1535-1866567)	2023-10-01 2025-09-30 (1012007)	2025-09-30	16135	2
CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE	HÔTEL-DIEU D'ARTHABASKA	2024-08-15 2026-06-30	2028-06-30	66594	4

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE- DU-QUÉBEC (5721-6475)	5 rue des Hospitalières Victoriaville QC Canada G6P 6N2 (1-1535-338335)	(1029008)			
CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE- DU-QUÉBEC (5721-6475)	CENTRE D'HEBERGEMENT DU ROSEAU 45 rue de l'Ermitage Victoriaville QC Canada G6P 6X4 (1-1540-425275)	2022-11-09 2024-11-08 (1017579)	2024-11-08	25574	2
Centre de services scolaire des Bois-Francs (8347-3660)	ECOLE MGR GRENIER 20 rue des Plaines Victoriaville QC Canada G6P 2C7 (1-1535-2099592)	2023-10-01 2025-09-30 (1011918)	2025-09-30	10000	1
Centre de services scolaire des Bois-Francs (8347-3660)	ECOLE NOTRE-DAME DE L ASSOMPTION 14 rue Champlain Victoriaville QC Canada G6P 1W2 (1-1535-3463136)	2023-10-01 2025-09-30 (1011920)	2025-09-30	10000	1
Ciment Ro-No Ltee (1291-3620)	Ciment Ro-No Ltee 1375 boulevard Jutras Est Victoriaville QC Canada G6S 0M3 (1-677166049)	2023-11-29 2025-09-30 (1027281)	2025-09-30	22700	1
Corporation Parkland (5781-7900)	Dépanneur du Coin #41546 198 boulevard des Bois-Francs Sud Victoriaville QC Canada G6P 4S7 (1-49676-48246)	2023-10-01 2025-09-30 (1009312)	2025-09-30	120000	4
Corporation d'Initiative Industrielle de Victoriaville (5781-4386)	AÉROPORT RÉGIONAL ANDRÉ-FORTIN DE VICTORIAVILLE 402 route de l'Aéroport Victoriaville QC Canada G6P 6R9 (1-5212293973)	2023-10-01 2025-09-30 (1011064)	2027-09-30	100000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1129 9 rue des Roses Victoriaville QC Canada G6T 0X9 (1-1533736790)	2024-04-09 2025-12-17 (1028040)	2027-12-17	115000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	COUCHE-TARD # 578 199 boulevard des Bois-Francs Sud Victoriaville QC Canada G6P 4S8 (1-49676-11700)	2023-10-01 2025-09-30 (1026712)	2025-09-30	80000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	COUCHE-TARD #582 775 rue Notre-Dame Ouest Victoriaville QC Canada G6P 1T9 (1-49676-11701)	2023-05-12 2024-12-02 (1025631)	2027-05-11	100000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #580 260 rue Notre-Dame Ouest Victoriaville QC Canada G6P 1S2 (1-764662950)	2022-11-27 2024-11-26 (1010242)	2024-11-26	115000	2

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
Dépanneur Jutras inc. (5788-1039)	Dépanneur Jutras 1450 boulevard Jutras Ouest Victoriaville QC Canada G6T 2B4 (1-49678-53462)	2022-10-11 2024-10-10 (1023087)	2026-10-10	99274	2
Dépanneur Victo-BSG inc. (5741-4815)	Dépanneur Victo-BSG inc. 1475 boulevard Jutras Ouest Victoriaville QC Canada G6T 2A9 (1-3343753659)	2023-08-17 2025-08-16 (1015730)	2025-08-16	150000	2
Entreprises G.N.P. inc. (1510-8137)	Entreprises G.N.P. inc. 280 rue François-Bourgeois Victoriaville QC Canada G6T 2G8 (1-5251730015)	2024-08-27 2026-08-26 (1016945)	2026-08-26	13600	1
Énergies Sonic inc. (5779-5916)	Sonicarte et Dépôt Victoriaville 950 rue l'Acadie Victoriaville QC Canada G6T 1P7 (1-5212124039)	2023-10-01 2025-09-30 (1013654)	2025-09-30	434239	5
Gaudreau Environnement inc. (8235-2030)	GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC. 25 route 116 Victoriaville QC Canada G6P 6V7 (1-5212252544)	2023-07-27 2025-07-26 (1014372)	2025-07-26	27250	2
LES IMMEUBLES JAP INC. (5788-8505)	Dépanneur JAP inc. 17 route de la Grande-Ligne Victoriaville QC Canada G6P 6V2 (1-49676-2888)	2023-12-18 2025-12-17 (1016939)	2025-12-17	60000	1
La Société Canadian Tire Limitée (8237-7342)	CANADIAN TIRE 615 boulevard Jutras Est Victoriaville QC Canada G6P 7H4 (1-1535-13444745)	2023-07-24 2025-07-23 (1026468)	2027-07-23	150000	2
Lactalis Canada inc. Victoriaville (5781-0939)	Lactalis Canada inc. Usine de Victoriaville 75 boulevard Pierre-Roux Est Victoriaville QC Canada G6T 1S8 (1-1535-3411363)	2023-10-01 2025-09-30 (1012421)	2025-09-30	45500	1
Les Excavations Marchand & fils inc. (8336-6963)	Excavations Marchand & Fils inc. 345 rue Cartier Victoriaville QC Canada G6R 1E3 (1-6394005310)	2023-06-22 2025-06-21 (1026146)	2029-06-21	13600	1
Pétro Vic inc. (5780-1037)	146477 CANADA INC. 1661 boulevard Jutras Ouest Victoriaville QC Canada G6T 2B2 (1-5212477193)	2023-10-01 2025-09-30 (1011000)	2025-09-30	711965	11
Philippe Gosselin & associés limitée (8137-2674)	PHILIPPE GOSSELIN & ASS 1010 boulevard Pierre-Roux Est Victoriaville QC Canada G6T 0K8 (1-1535-72511489)	2022-09-28 2024-09-27 (1014793)	2024-09-27	400000	4
Philippe Gosselin & associés limitée (8137-2674)	Super Soir Bois-Francs 714 boulevard des Bois-Francs Sud	2023-12-24 2025-12-23 (1011254)	2025-12-23	100000	2

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Victoriaville QC Canada G6P 5W6 (1-49676-144)				
Philippe Gosselin & associés limitée (8137-2674)	Super Soir Jutras 16 boulevard Jutras Ouest Victoriaville QC Canada G6P 1Y9 (1-49676-146)	2024-06-15 2026-06-14 (1011414)	2028-06-14	85000	2
Philippe Gosselin & associés limitée (8137-2674)	Super Soir Assomption 464 rue Notre-Dame Ouest Victoriaville QC Canada G6P 1S9 (1-49678-1512)	2023-12-04 2025-12-03 (1010531)	2027-12-03	105000	2
Usine d'eau potable Hamel (5780-3876)	USINE D'EAU POTABLE HAMEL 55 boulevard Pierre-Roux Est Victoriaville QC Canada G6P 7W7 (1-5212482458)	2023-02-26 2025-02-25 (1014954)	2025-02-25	10000	1
Ville de Victoriaville (8242-0803)	GARAGE MUNICIPAL VICTORIAVILLE 400 rue De Bigarré Victoriaville QC Canada G6P 4Z2 (1-1535-3464210)	2023-10-01 2025-09-30 (1011791)	2025-09-30	45500	1
Vivaco, Groupe Coopératif (8299-8477)	Dépanneur Super Soir Sonic 395 boulevard des Bois-Francs Nord Victoriaville QC Canada G6P 1H1 (1-1535-7102262)	2022-11-26 2024-11-25 (1010006)	2026-11-25	85000	2
Vivaco, Groupe Coopératif (8299-8477)	Vivaco Groupe coopératif 5 avenue Pie-X Victoriaville QC Canada G6P 4R8 (1-49678-2628)	2023-10-01 2025-09-30 (1009462)	2025-09-30	160000	4
Vivaco, Groupe Coopératif (8299-8477)	Dépanneur Super Soir Sonic 14 boulevard Arthabaska Victoriaville QC Canada G6P 6R9 (1-5212319968)	2023-10-01 2025-09-30 (1011520)	2025-09-30	80000	4
Villeroy					
Garage P. Bédard inc. (5779-8241)	GARAGE P BÉDARD INC. 291 route 265 Villeroy QC Canada G0S 3K0 (1-5212150470)	2022-12-01 2024-11-30 (1009897)	2024-11-30	139777	3
Warwick					
Accomodation le Gazstore inc. (5666-3917)	Accomodation le Gazstore inc. 70 rue de l'Hôtel-de-Ville Warwick QC Canada J0A 1M0 (1-49678-7779)	2022-09-05 2024-09-04 (1011262)	2024-09-04	114873	2
Aliments Krispy Kernels inc. (1142-3985)	LES CROUSTILLES YUM YUM INC 40 rue du Moulin Warwick QC Canada J0A 1M0 (1-1535-1871748)	2023-12-01 2025-11-30 (1020925)	2025-11-30	45000	1
Carmel Gauthier inc.	CARMEL GAUTHIER INC.	2022-10-22	2026-10-21	50000	1

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
(5779-1139)	7 rue Gauthier Warwick QC Canada J0A 1M0 (1-5212175391)	2024-10-21 (1014928)			
La Sablière De Warwick Ltée (1170-4582)	LA SABLIÈRE DE WARWICK LTÉE 5 rang des Moreau Warwick QC Canada J0A 1M0 (1-5212394420)	2023-02-01 2025-01-31 (1012600)	2025-01-31	68600	2
Mathieu Morin (5779-1899)	GARAGE MATHIEU MORIN ENR. 244 rue Principale Warwick QC Canada J0A 1M0 (1-5212152576)	2024-06-01 2026-05-31 (1016403)	2028-05-31	9092	2
Vivaco, Groupe Coopératif (8299-8477)	SHELL VIVACO GROUPE COOPÉRATIF 2B route Saint-Albert Warwick QC Canada J0A 1M0 (1-5212329094)	2023-05-11 2025-05-10 (1015891)	2027-05-10	100000	1
Wickham					
9450-4958 Québec inc. (5829-9165)	STATION CAVALDOR 707 rue Principale Wickham QC Canada J0C 1S0 (1-49678-3931)	2024-07-16 2026-07-15 (1024801)	2027-03-01	65000	1
Couvoir Boire et Frères inc. (4125-8385)	COUVOIR BOIRE & FRÈRE INC. 532 9e rang Wickham QC Canada J0C 1S0 (1-1535-67429588)	2024-07-21 2026-07-20 (1012501)	2026-07-20	18100	1
Serbo Transport inc. (5779-0768)	Serbo Transport Inc. 725 rue Boisjoli Wickham QC Canada J0C 1S0 (1-970065604)	2023-04-20 2025-04-19 (1024975)	2029-04-19	35000	1
Station Wickham inc. (5787-2400)	Station Wickham inc. 957 rue Principale Wickham QC Canada J0C 1S0 (1-5212370658)	2024-06-08 2026-06-07 (1009963)	2028-06-07	100000	1
Wôlinak					
Newbury-Bernard Gabriel (5766-8030)	Dépanneur 6 à 11 (2018) 10525 rue Leblanc Wôlinak QC Canada G0X 1B0 (1-49676-8101)	2022-09-12 2024-09-11 (1011287)	2026-09-11	65000	1

Annexe 8
Schéma d'aménagement et de développement des MRC

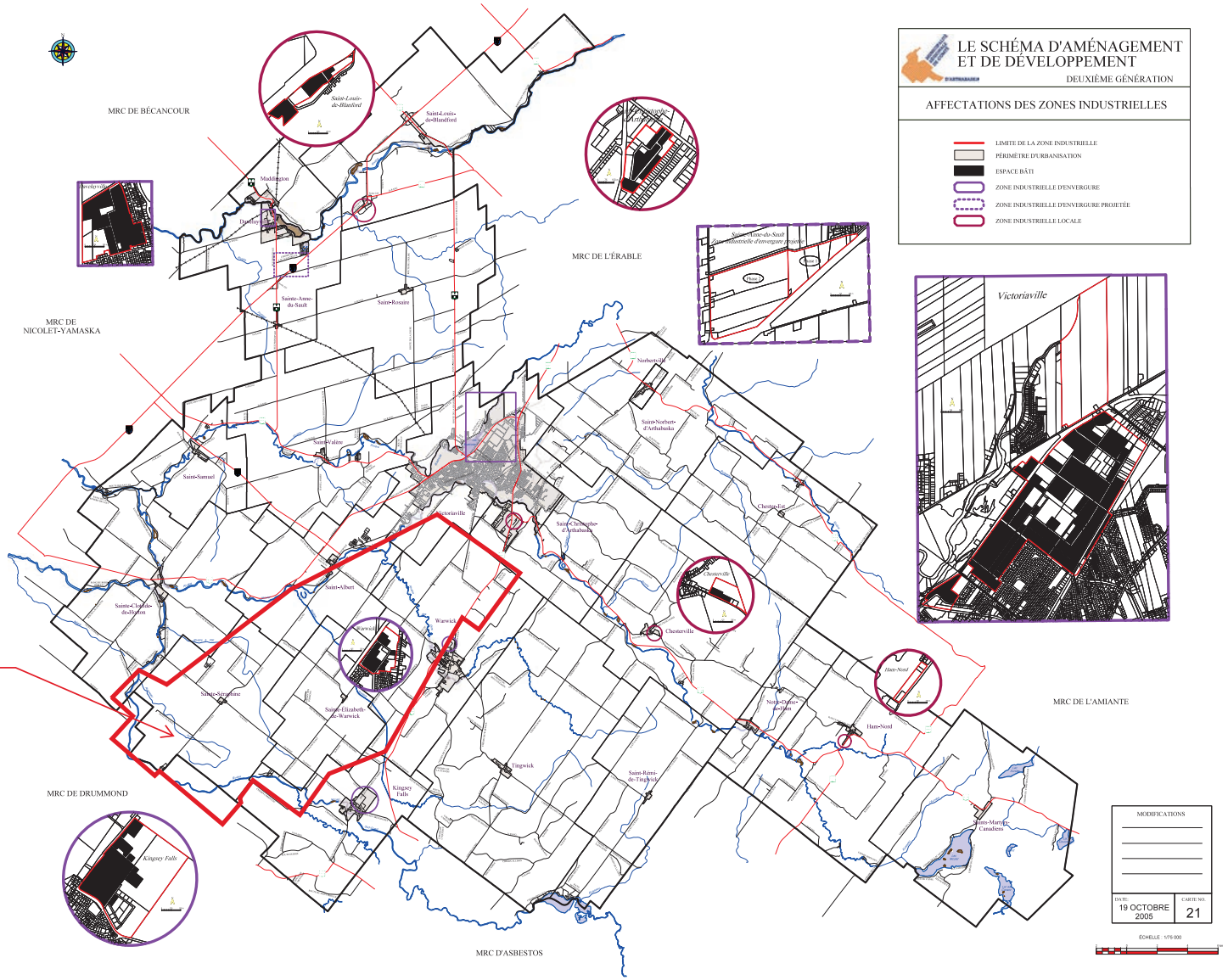
LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
DEUXIÈME GÉNÉRATION
AFFECTATIONS DES ZONES INDUSTRIELLES
LIMITE DE LA ZONE INDUSTRIELLE
PÉRIMÈTRE D'URBANISATION
ESPACE BÂTI
ZONE INDUSTRIELLE D'ENVERGURE
ZONE INDUSTRIELLE D'ENVERGURE PROJETÉE
ZONE INDUSTRIELLE LOCALE
MRC DE BÉCANCOUR
MRC DE L'ÉRABLE
MRC DE NICOLET-YAMASKA
MRC DE DRUMMOND
MRC D'ASBESTOS
MRC DE L'AMIANTE
Victoriaville
Kingsey Falls
Site à l'étude
MODIFICATIONS
DATE: 19 OCTOBRE 2005
CARTE NO. 21
ÉCHELLE : 1/75 000
Source: ministère des Ressources Naturelles du Québec

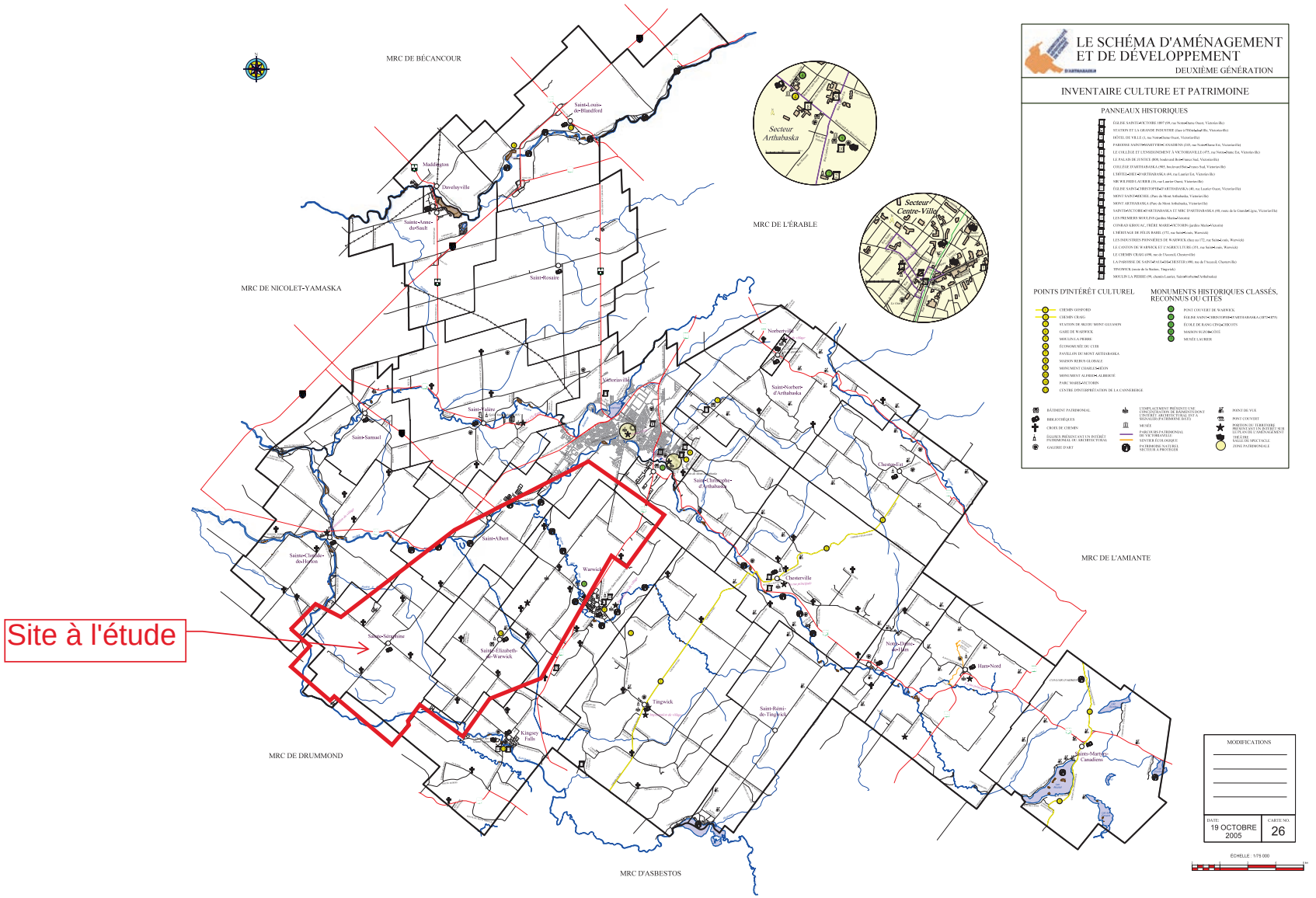
LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
DEUXIÈME GÉNÉRATION
INVENTAIRE CULTURE ET PATRIMOINE
PANNEAUX HISTORIQUES
POINTS D'INTÉRÊT CULTUREL
MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS, RECONNUS OU CITÉS
MRC DE BÉCANCOUR
MRC DE NICOLET-YAMASKA
MRC DE L'ÉRABLE
MRC DE L'AMIANTE
MRC DE DRUMMOND
MRC D'ASBESTOS
Secteur Arthabaska
Secteur Centre-Ville
Site à l'étude
MODIFICATIONS
DATE: 19 OCTOBRE 2005
CARTE NO. 26
ÉCHELLE : 1/75 000
Sources: ministère du Développement économique et régional et de la Recherche
ministère des Ressources Naturelles du Québec

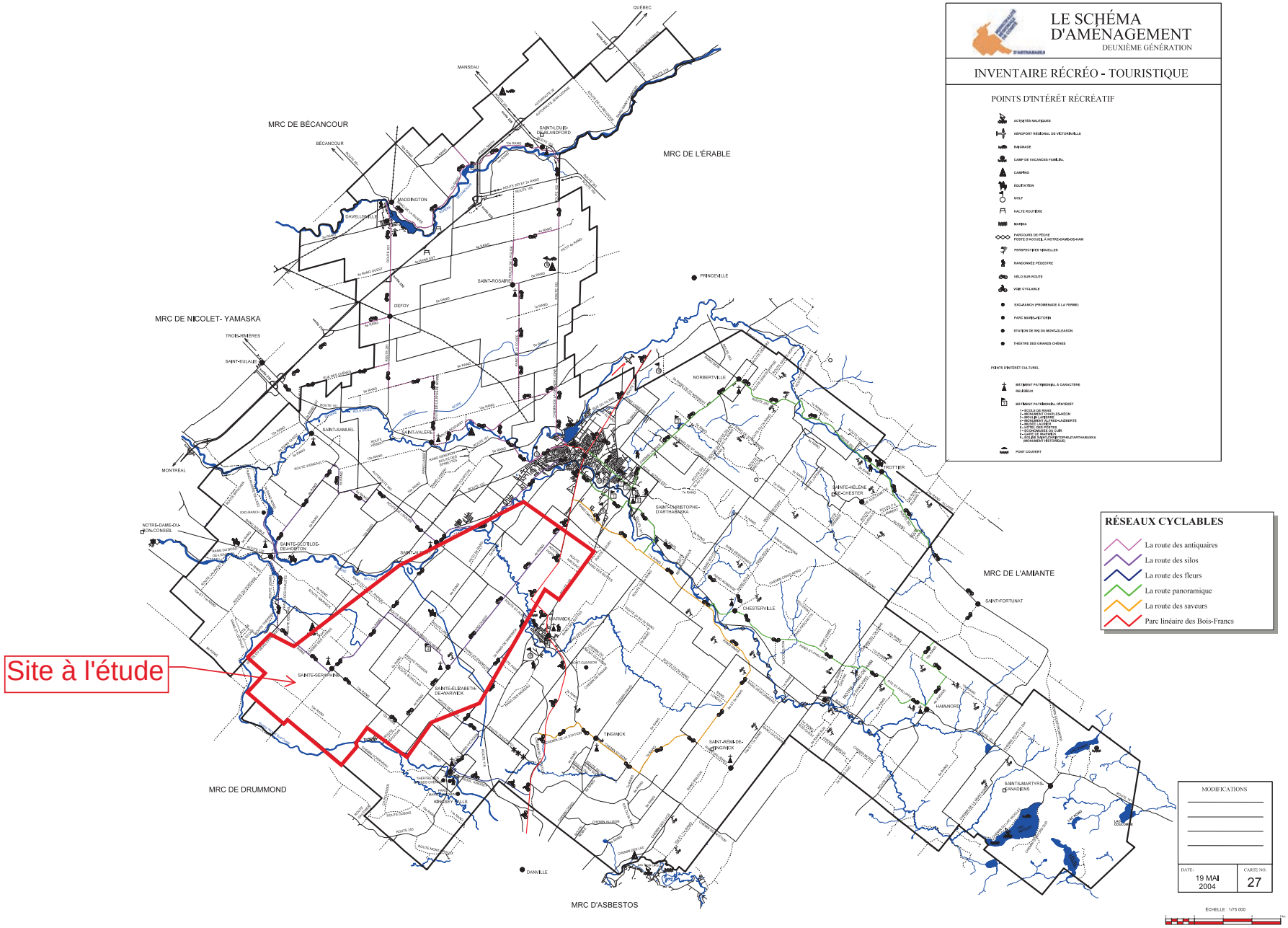
LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
DEUXIÈME GÉNÉRATION
INVENTAIRE RÉCRÉO - TOURISTIQUE
POINTS D'INTÉRÊT RÉCRÉATIF
POINTS D'INTÉRÊT CULTUREL
RÉSEAUX CYCLABLES
La route des antiquaires
La route des silos
La route des fleurs
La route panoramique
La route des saveurs
Parc linéaire des Bois-Francs
MODIFICATIONS
DATE:
19 MAI 2004
CARTE NO.
27
ÉCHELLE : 1/75 000
MRC DE BÉCANCOUR
MRC DE L'ÉRABLE
MRC DE NICOLET- YAMASKA
MRC DE L'AMIANTE
MRC DE DRUMMOND
MRC D'ASBESTOS
Site à l'étude

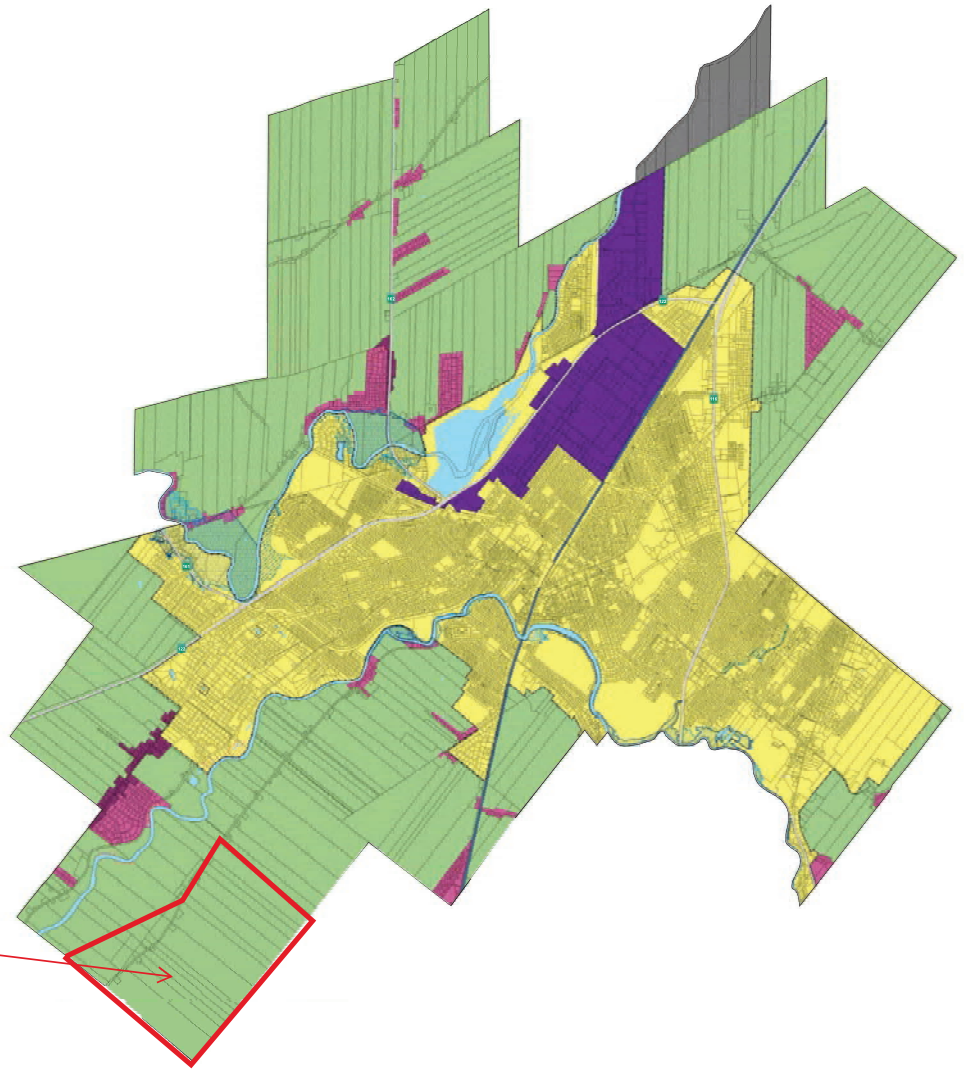

Le schéma d'aménagement et de dévelopement

2e Génération
(Règlement numéro 200)

39062
Victoriaville

CARTE 8.10

- Autoroute
- Route
- Périmètre urbain
- Rue principale
- Lot rénové
- Cours d'eau
- Lac

Zones inondables

- Zone de mouvement de terrain
- Zone de grand courant 0-20 ans
- Zone de faible courant 20-100 ans
- Zone inondable 0-100 ans

Les granddes affectations

- Agricole
- Agroforestière 4 hectares
- Agroforestière 10 hectares
- Agroforestière 20 hectares
- Forestière
- Aéroport régional
- Lieu d'enfouissement
- Récréotouristique
- Corridor public
- Commerciale rurale
- Résidentielle rurale
- Rurale sans morcellement
- Villégiature
- Urbaine
- Industrielle

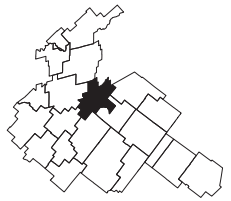

MODIFICATIONS

DATE	NUMÉRO	DATE	NUMÉRO
25 juillet 2014			

MRC d'Arthabaska

Préparé par le service d'aménagement, le 11 décembre 2013
Sources : MRNF, MTQ, AGTCQ

0 0,325 0,65 1,3 1,95 2,6 Km

1:20 000

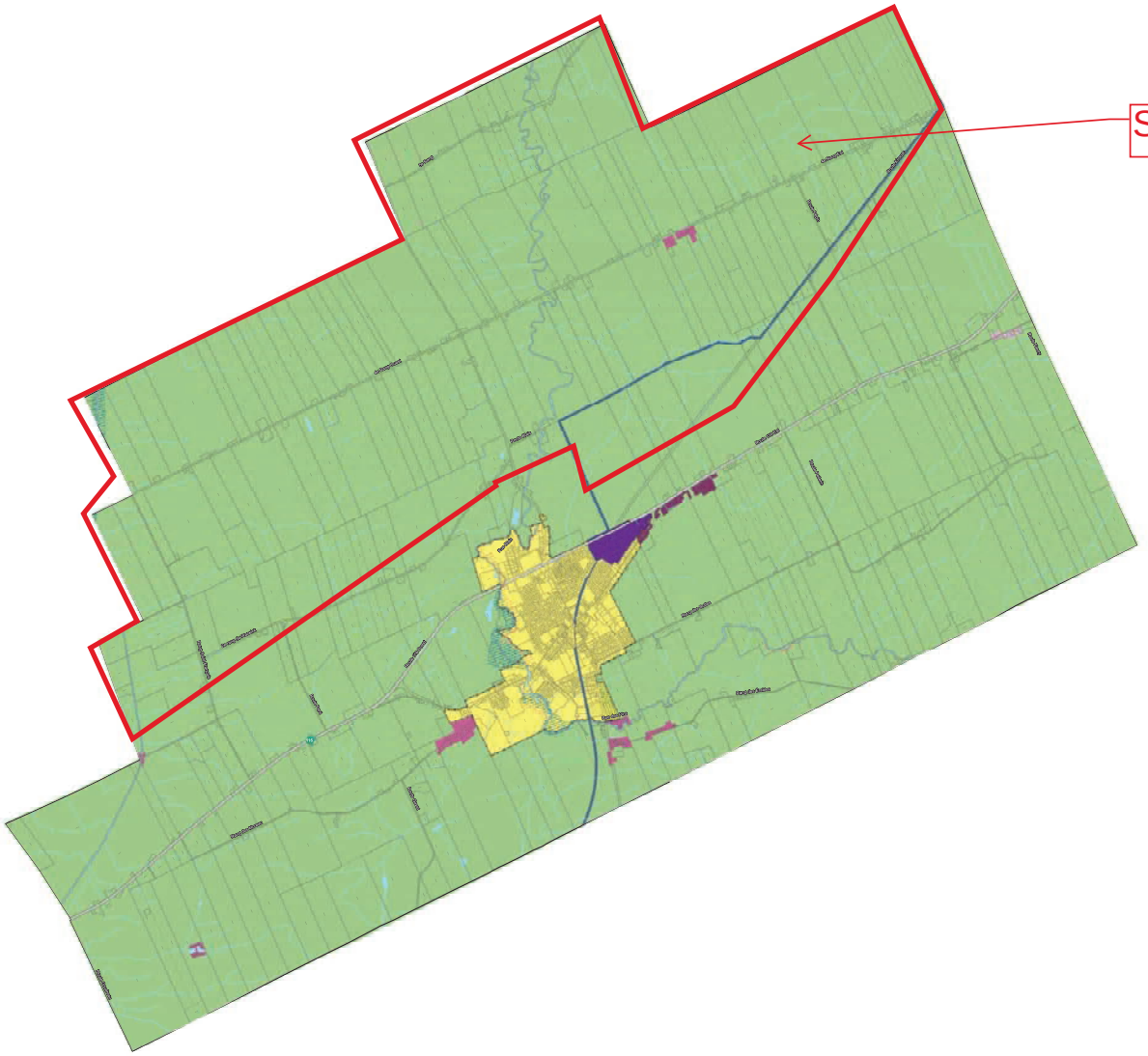

Le schéma d'aménagement et de dévelopement

2e Génération
(Règlement numéro 200)

39077
Warwick

CARTE 8.11

- Autoroute
- Route
- Unité d'évaluation
- Limite de lot
- Périmètre urbain
- Rue principale
- Cours d'eau
- Lacs et cours d'eau

Zones inondables

- Zone de mouvements de terrain
- Zone de grand courant 0-20 ans
- Zone de faible courant 20-100 ans
- Zone inondable 0-100 ans

Phases de développement

- Phase 1
- Phase 2
- Phase 3

Les grandes affectations

- Agricole
- Agroforestière 4 hectares
- Agroforestière 10 hectares
- Agroforestière 20 hectares
- Forestière
- Aéroport régional
- Lieu d'enfouissement
- Récréotouristique
- Corridor public
- Résidentielle rurale
- Commerciale rurale
- Rurale sans morcellement
- Villégiature
- Urbaine
- Industrielle

MODIFICATIONS

DATE	NUMÉRO	DATE	NUMÉRO

MRC d'Arthabaska

Préparé par le service d'aménagement, le 11 décembre 2013
Sources : MRNF, MTQ, AGTCQ

0 0,325 0,65 1,3 1,95 2,6 Km

1:20 000

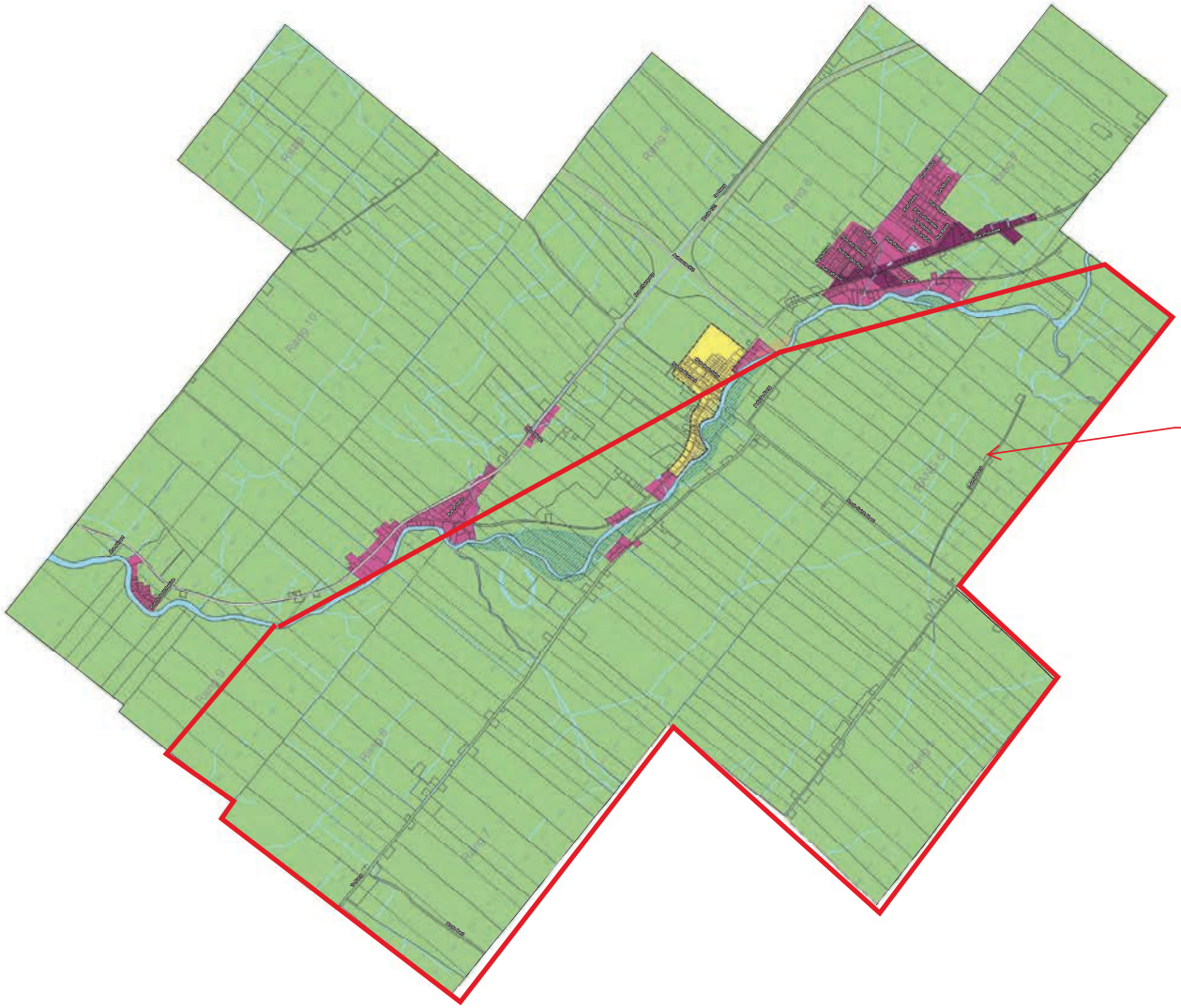

Le schéma d'aménagement et de dévelopement

2e Génération
(Règlement numéro 200)

39085
Saint-Albert

CARTE 8.12

- Autoroute
- Route
- Rue principale
- Unité d'évaluation
- Limite de lot
- Périmètre urbain
- Cours d'eau
- Lac
- Zone de mouvements de terrain

Zones inondables

- Zone de grand courant 0-20 ans
- Zone de faible courant 20-100 ans
- Zone inondable 0-100 ans

Les grandes affectations

- Agricole
- Agroforestière 4 hectares
- Agroforestière 10 hectares
- Agroforestière 20 hectares
- Forestière
- Aéroport régional
- Lieu d'enfouissement
- Récréotouristique
- Corridor public
- Résidentielle rurale
- Commerciale rurale
- Rurale sans morcellement
- Villégiature
- Urbaine
- Industrielle

MODIFICATIONS

DATE	NUMÉRO	DATE	NUMÉRO

MRC d'Arthabaska

Préparé par le service d'aménagement, le 11 décembre 2013
Sources : MRNF, MTQ, AGTCO

0 0,25 0,5 1 1,5 2 Km

1:15 000

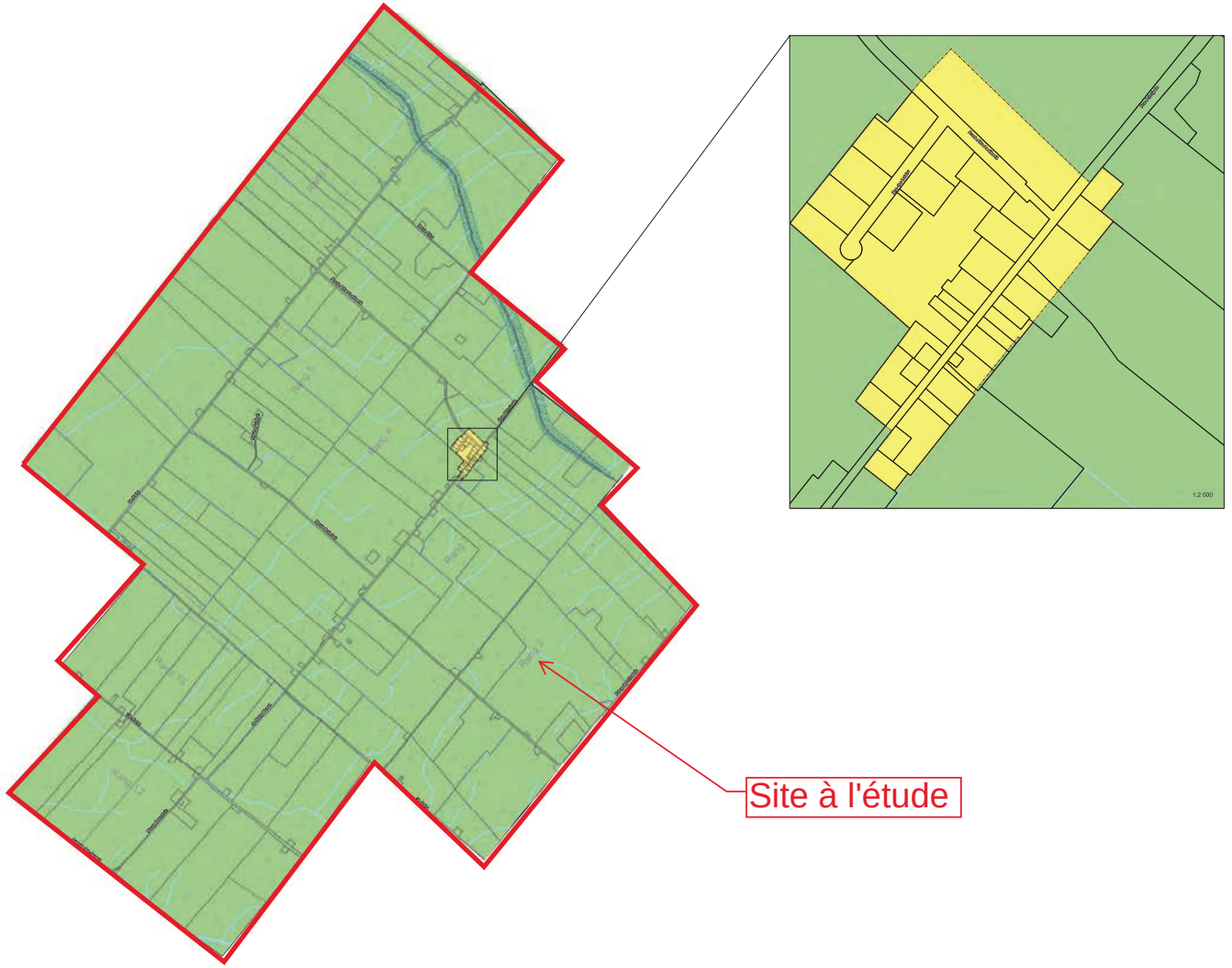

Le schéma d'aménagement et de dévelopement

2e Génération
(Règlement numéro 200)

39090
Sainte-Élizabeth-de-Warwick

CARTE 8.13

- Autoroute
- Route
- Rue principale
- Unité d'évaluation
- Limite de lot
- Périmètre urbain
- Cours d'eau
- Lac
- Zone de mouvement de terrain

Zones inondables

- Zone de grand courant 0-20 ans
- Zone de faible courant 20-100 ans
- Zone inondable 0-100 ans

Les grandes affectations

- Agricole
- Agroforestière 4 hectares
- Agroforestière 10 hectares
- Agroforestière 20 hectares
- Forestière
- Aéroport régional
- Lieu d'enfouissement
- Récréotouristique
- Corridor public
- Résidentielle rurale
- Commerciale rurale
- Rurale sans morcellement
- Villégiature
- Urbaine
- Industrielle

MODIFICATIONS

DATE	NUMÉRO	DATE	NUMÉRO

MRC d'Arthabaska

Préparé par le service d'aménagement, le 11 décembre 2013
Sources : MPNF, MTQ, AGTCQ

0 0,275 0,55 1,1 1,65 2,2 Km

1:17 500

Le schéma d'aménagement et de dévelopement

2e Génération
(Règlement numéro 200)

39105
Sainte-Séraphine

CARTE 8.15

- Autoroute
- Route
- Rue principale
- Unité d'évaluation
- Limite de lot
- Périmètre urbain
- Cours d'eau
- Lac
- Zone de mouvement de terrain

Zones inondables

- Zone de grand courant 0-20 ans
- Zone de faible courant 20-100 ans
- Zone inondable 0-100 ans

Les grandes affectations

- Agricole
- Agroforestière 4 hectares
- Agroforestière 10 hectares
- Agroforestière 20 hectares
- Forestière
- Aéroport régional
- Lieu d'enfouissement
- Récréotouristique
- Corridor public
- Résidentielle rurale
- Commerciale rurale
- Rurale sans morcellement
- Villégiature
- Urbaine
- Industrielle

MODIFICATIONS

DATE	NUMÉRO	DATE	NUMÉRO

MRC d'Arthabaska

Préparé par le service d'aménagement, le 11 décembre 2013
Sources : MRNF, MTQ, AGTCQ

0 0,325 0,65 1,3 1,95 2,6 Km

1:20 000

Annexe 9
Dossiers municipaux

Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Demande d'accès à l'information – Accusé de réception

Le 10 janvier 2024

Louise Simard, chimiste, M. Env.
Chargée de projet
Activa Environnement
797 Boulevard Lebourgneuf
Bureau 326
Québec (Québec)
G2J 0B5

Objet : Demande d'accès – 2023-12-12 - Traitement

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès portant la date du 2023-12-12. Ayant reçu la confirmation de paiement, je vous fais parvenir l'ensemble des documents que je peux vous transmettre.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Johnny O Leblanc

Responsable de l'accès aux documents

Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick
243, rue Principale, Sainte-Élizabeth-de-Warwick (Québec) J0A 1M0
Téléphone : 819-358-5162
Télécopieur : 819-358-9192
Courriel : dg@sainte-elizabeth-de-warwick.ca

Louise Simard

De: Louise Simard
Envoyé: 12 décembre 2023 16:13
À: dg@sainte-elizabeth-de-warwick.ca
Cc: Fariel Benameur
Objet: Demande accès information - projet éolien Arthabaska

Bonjour,

Nous avons été mandatés pour faire une évaluation environnementale de site pour le projet éolien Arthabaska, au Centre-du-Québec. Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la liste des lots visés par cette demande :

Lot	Propriétaire
4 907 626	FERME BERNI (2001) INC.
4 904 863	FERME RENNHEIDE INC.
4 904 864	FERME BERNI (2001) INC.
4 904 866	FERME BERNI (2001) INC.
4 904 882	Mario Laroche
4 907 629	FERME BERNI (2001) INC.
4 904 898	FERME BERNI (2001) INC.
4904893	FERME RENNHEIDE INC.
4907625	FERME BERNI (2001) INC.
4904860	La belle campagne S.E.N.C.

Afin de compléter l'évaluation environnementale, nous aimerions si possible obtenir **par courriel** les informations suivantes du service du greffe de la ville de Sainte-Élizabeth-de-Warwick. Svp nous aviser si nous devons prévoir des frais pour le traitement de cette demande.

1. Le zonage du site en question ainsi que la grille d'usages;
2. Le zonage des terrains adjacents ainsi que la grille d'usages;
3. L'historique de l'utilisation du terrain et des sites à proximité;
4. L'historique de contamination du terrain ou des sites à proximité, si connu de la municipalité;
5. Liste des terrains contaminés dans le territoire de la municipalité;
6. Le rôle d'évaluation foncière;
7. Tout dossier environnemental que la municipalité a en sa possession ayant un lien avec le site à l'étude (plaintes, avis d'infraction, sinistre, déversement accidentel de produits pétroliers, etc.) et des terrains adjacents;
8. Services municipaux / gouvernementaux pour le site à l'étude :
    a. Aqueduc; si oui, le site est-il effectivement connecté au réseau d'aqueduc ?
    b. Égouts; si oui, le site est-il effectivement connecté au réseau d'égout ?
    c. Récupération des déchets domestiques;

d. Recyclage;
e. Égout pluvial?

9. Présence d'un puits d'eau potable municipal à moins de 1 km du site, et sa localisation exacte, le cas échéant;

10. Présence de puits d'eau potable privés à moins de 500 m du site;

11. Permis émis pour le site à l'étude représentant un risque environnemental, et une copie des permis émis, si échéants;

12. Plans d'assurances incendie couvrant le secteur du site à l'étude, et une copie de ces plans, le cas échéant;

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration.

Meilleures salutations, n'hésitez pas si vous avez des questions!

Louise Simard, chimiste, M. Env.
Chargée de projet

Activa Environnement
Tél. 418 392-5088 #20 | Ligne directe 418 392-8099 | Téléc. 418 725-7995
lsimard@activaenviro.ca | www.activaenviro.ca

ACTIVA ENVIRONNEMENT

New Richmond 418 392-5088 | Montréal 514 588-7661 | Québec 418 254-9822 | Rimouski 418 723-1388

Avis de confidentialité : Le contenu de ce message est strictement confidentiel et l'information qu'il contient est réservée à l'usage exclusif du destinataire. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser par courriel dans les plus brefs délais.

ZONE 2-A

USAGE PERMIS		
Habitation		
Habitation unifamiliale isolée	H-1	x(1)
Habitation unifamiliale jumelée	H-2	
Habitation bifamiliale isolée	H-3	
Habitation trifamiliale isolée	H-4	
Habitation multifamiliale isolé	H-5	
Maison mobile	H-6	x(1)
Habitation collective	H-7	
Commerce et Service		
Commerce et service au détail	C-1	
Commerce et service pers., prof. et financier	C-2	
Commerce d'hébergement	C-3	x(2)
Commerce de restauration et débit de boisson	C-4	
Commerce de l'automobile et véhicule	C-5	
Commerce et service de gros	C-6	
Commerce et service liés au transport, au transbordement et à l'entreposage extérieur	C-7	
Industrie		
Industrie légère	I-1	
Industrie moyenne	I-2	
Industrie lourde	I-3	x(3)
Public et communautaire		
Équipement ou service communautaires	P-1	
Service d'utilité publique	P-2	x(6)
Récréatif		
Récréatif intensif	R-1	
Récréatif extensif	R-2	x(4)
Agriculture		
Culture	A-1	x
Élevage	A-2	x
Activité agrotouristique	A-3	x
Exploitation des ressources naturelles		
Exploitation forestière	ERN-1	x
Carrière, gravière et sablière	ERN-2	

BÂTIMENT PRINCIPAL		
Caractéristiques		
	Min	**Max**
Nombre d'étage	1	2
Hauteur du bâtiment (m)		8,5 (5)
Normes d'implantation		
	Min	**Max**
Marge avant (m)	15	
Marge arrière (m)	15	
Marge latérale (m)	5	
Somme des marges lat. (m)	10	
Ind. d'occupation au sol (%)		30

NORMES MINIMALES DE LOTISSEMENT	
Largeur (m)	50
Profondeur (m)	
Superficie (m^2)	3 000
Lot situé dans un corridor riverain – voir article 40 du Règlement de lotissement en vigueur	

AMENDEMENTS	
Numéro de règlement	Date EV
414	28 avril 2022
426-C	7 août 2023

Notes particulières

1) Uniquement :
   - Dans le cas et aux conditions prévues à la décision 353225 émise par la Commission de protection du territoire agricole le 4 août 2009;
   - Pour donner suite à un avis de conformité émis par la CPTAQ permettant :
     i. la construction ou la reconstruction d'une résidence érigée en vertu des articles 31.1, 40 et 105 de la LPTAA;
     ii. la reconstruction d'une résidence érigée en vertu des articles 31, 101 et 103 de la Loi sur la protection de territoire et des activités agricoles;
   - Pour donner suite à une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ou du Tribunal administratif du Québec à la suite d'une demande produite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec avant le 4 août 2009;
   - Pour déplacer, sur la même unité foncière, une résidence autorisée par la CPTAQ ou bénéficiant des droits acquis des articles 101, 103 et 105 ou du droit de l'article 31 de la LPTAA, mais à l'extérieur de la superficie bénéficiant de ces droits;
   - Pour permettre la conversion à des fins résidentielles d'une parcelle de terrain bénéficiant de droits acquis commerciaux, institutionnels et industriels en vertu des articles 101 et 103 de la Loi sur la protection de territoire et des activités agricoles.

2) Uniquement les résidences de tourisme.

3) Uniquement les activités de scieries et les ateliers de rabotage.

4) Uniquement les centres équestres.

5) La hauteur des bâtiments reliés à un usage agricole ou industriel n'est pas restreinte.

6) Seuls les parcs éoliens sont autorisés.

Extrait matrice graphique

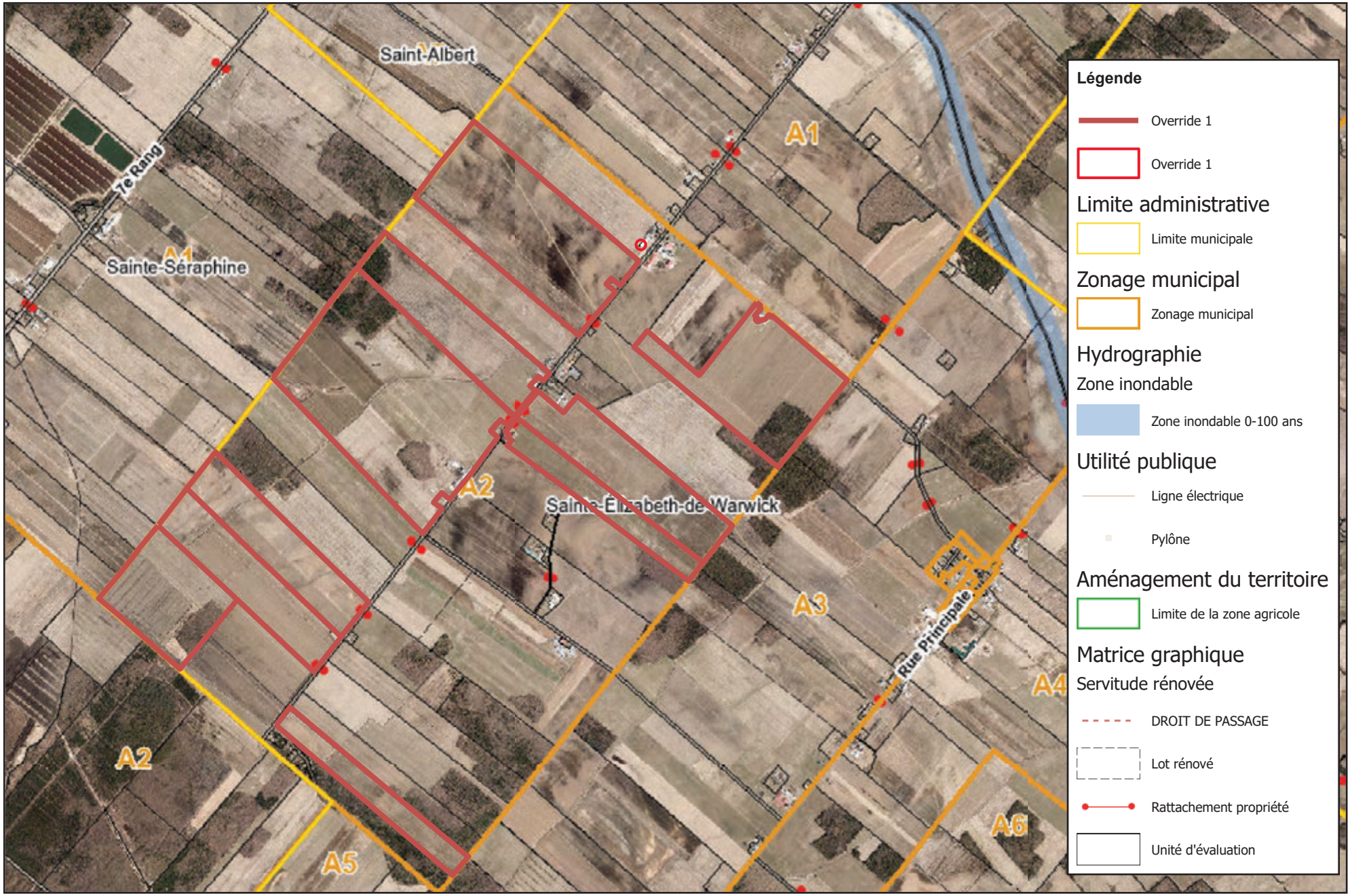

Format: 8,5 X 11 pouces

Imprimé le: décembre 14, 2023

Document sans valeur légale. Pour consultation uniquement.

La MRC d'Arthabaska se dégage de toute responsabilité suite aux dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation de cette carte.
La MRC d'Arthabaska ne garantie pas la qualité des données. Il se peut que certaines données soient erronées, fausses, incomplètes, imprécises ou non normalisées.
© MRC d'Arthabaska, © Ville de Victoriaville, © Gouvernement du Québec, © Canards Illimités Canada

0 1 km

N

Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Échelle de la municipalité

Échelle du périmètre urbain

RÈGLEMENT DE ZONAGE
Règlement no. XXX – Annexe I

Plan de zonage

Affectations du sol
- Habitation [H]
- Mixte [M]
- Commerciale [C]
- Récréative [R]
- Agricole [A]

- Périmètre de la zone
- Territoire ou l'élevage à forte charge d'odeur est prohibé
- Lot
- Bâtiment
- Zone inondable
- Hydrographie

Modifications	
Date	Numéro de règlement

Avril 2020
Dessiné par : Flavia Cozac
Vérifié par : Isabelle Laterreur, urb
Source des données : MRC d' Arthabaska

N

Extrait matrice graphique

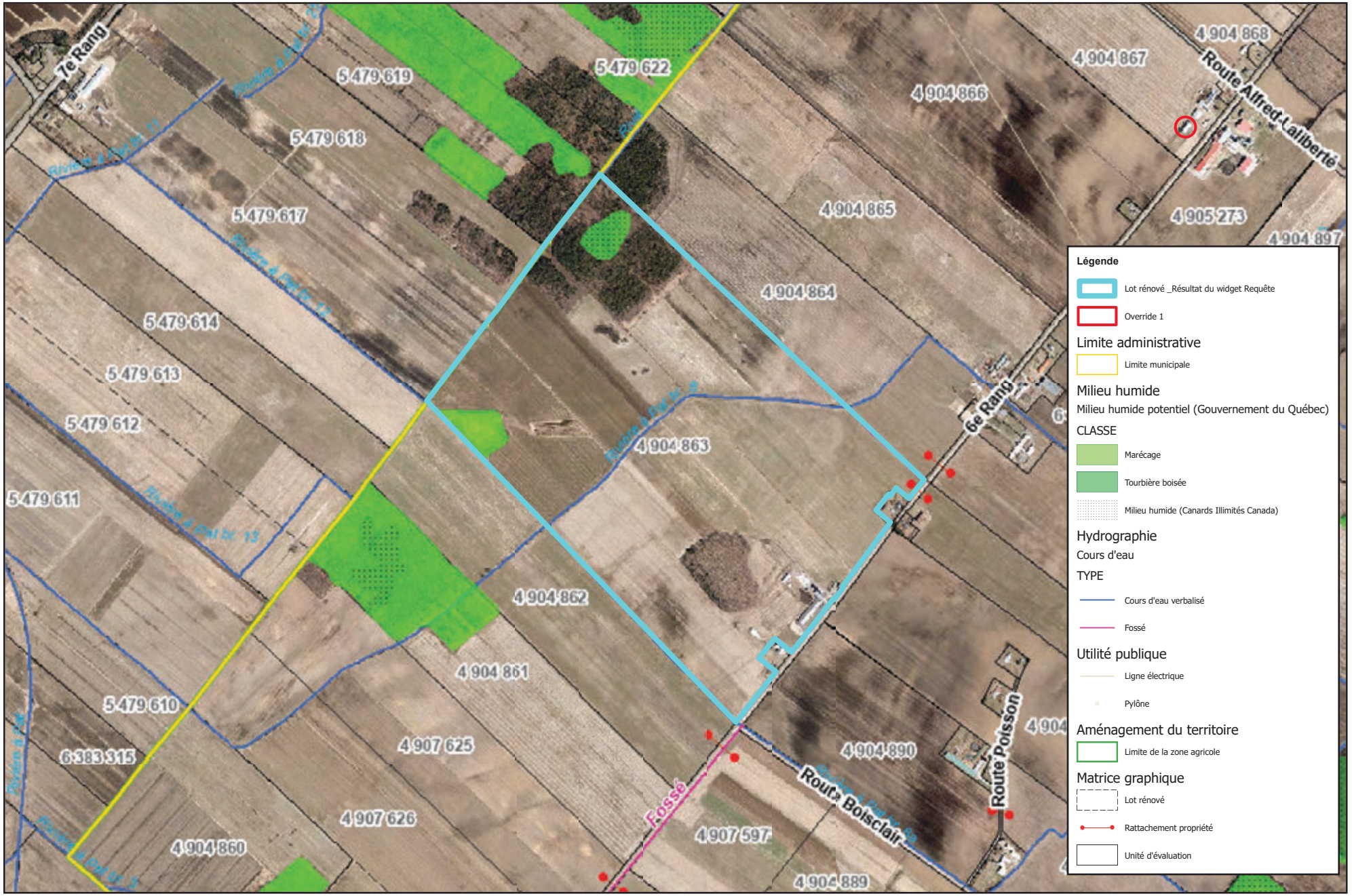

Format: 8,5 X 11 pouces

Imprimé le: décembre 14, 2023

Document sans valeur légale. Pour consultation uniquement.

La MRC d'Arthabaska se dégage de toute responsabilité suite aux dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation de cette carte.
La MRC d'Arthabaska ne garantie pas la qualité des données. Il se peut que certaines données soient erronées, fausses, incomplètes, imprécises ou non normalisées.
© MRC d'Arthabaska, © Ville de Victoriaville, © Gouvernement du Québec, © Canards Illimités Canada

0 0,45 km

N

Extrait matrice graphique

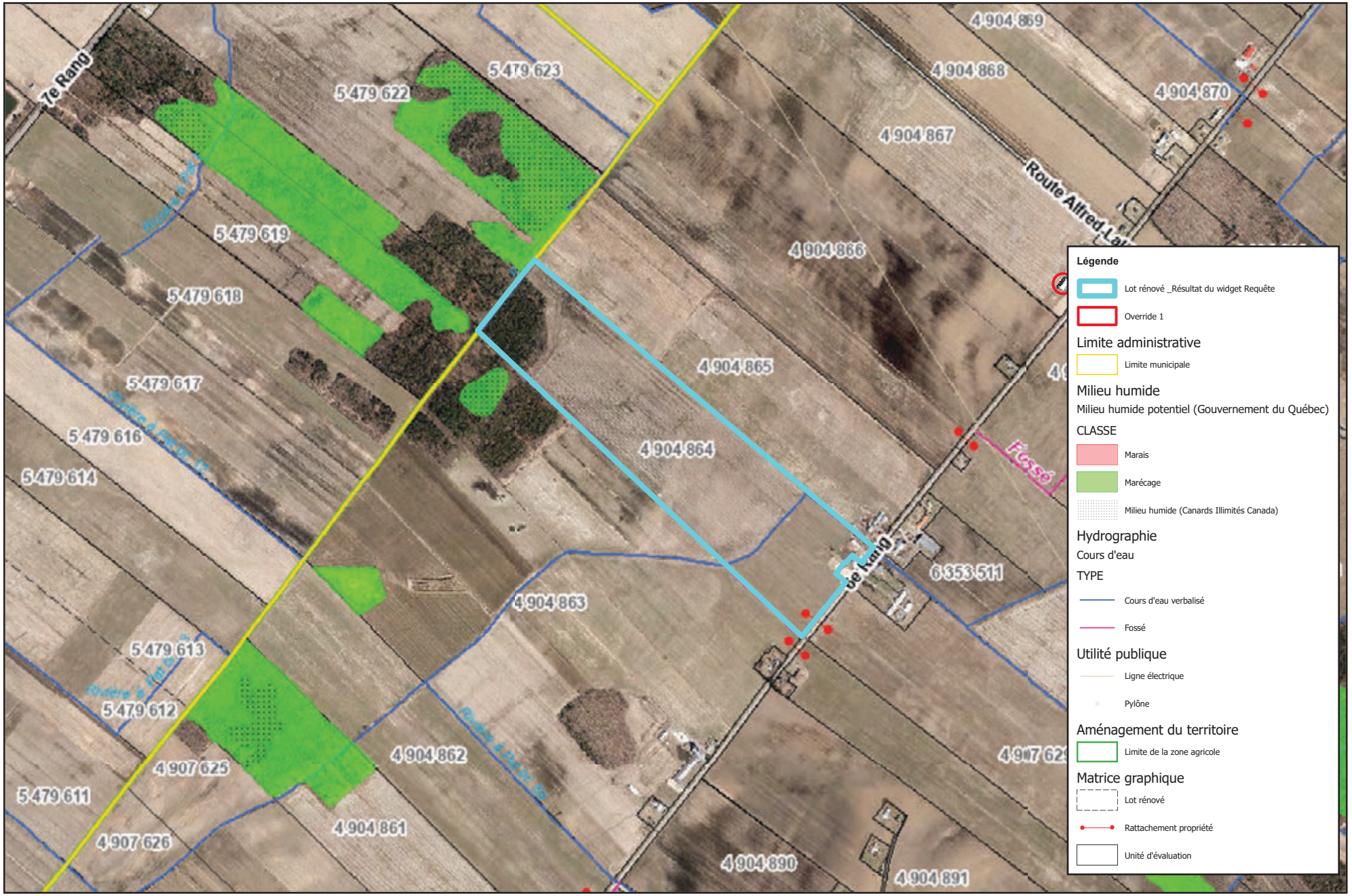

Format: 8,5 X 11 pouces

Imprimé le: décembre 14, 2023

Document sans valeur légale. Pour consultation uniquement.

La MRC d'Arthabaska se dégage de toute responsabilité suite aux dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation de cette carte.
La MRC d'Arthabaska ne garantie pas la qualité des données. Il se peut que certaines données soient erronées, fausses, incomplètes, imprécises ou non normalisées.
© MRC d'Arthabaska, © Ville de Victoriaville, © Gouvernement du Québec, © Canards Illimités Canada

0 0,45 km

N

Extrait matrice graphique

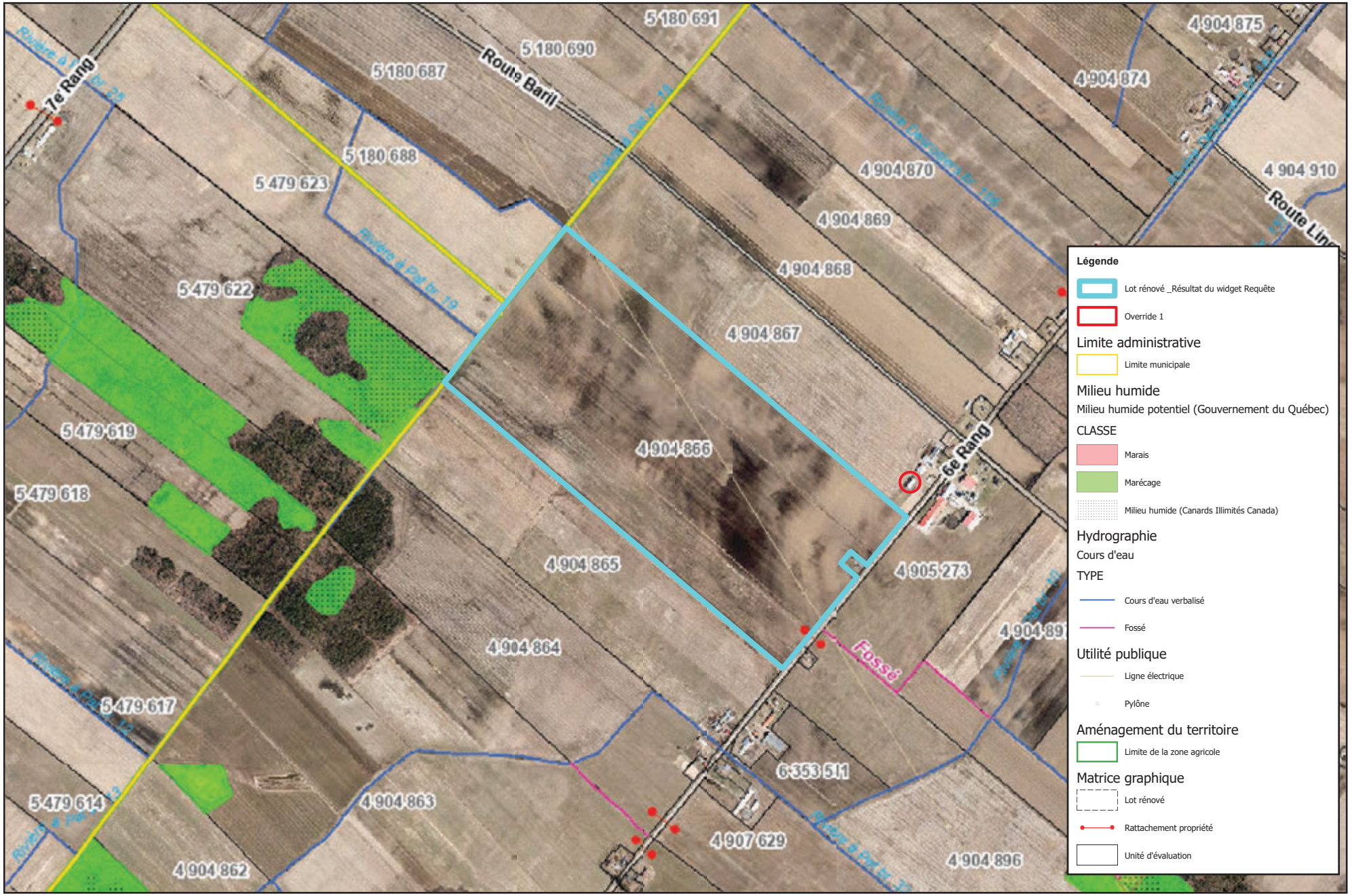

Format: 8,5 X 11 pouces

Imprimé le: décembre 14, 2023

Document sans valeur légale. Pour consultation uniquement.

La MRC d'Arthabaska se dégage de toute responsabilité suite aux dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation de cette carte.
La MRC d'Arthabaska ne garantie pas la qualité des données. Il se peut que certaines données soient erronées, fausses, incomplètes, imprécises ou non normalisées.
© MRC d'Arthabaska, © Ville de Victoriaville, © Gouvernement du Québec, © Canards Illimités Canada

0 0,45 km

N

Extrait matrice graphique

Légende

Lot rénové _Résultat du widget Requête

Limite administrative

Limite municipale

Milieu humide

Milieu humide potentiel (Gouvernement du Québec)

CLASSE

- Marécage
- Tourbière boisée
- Tourbière ouverte ombrotrophe
- Milieu humide (Canards Illimités Canada)

Hydrographie

Cours d'eau

TYPE

- Cours d'eau verbalisé
- Cours d'eau naturel
- Fossé

Aménagement du territoire

Limite de la zone agricole

Matrice graphique

Servitude rénovée

- DROIT DE PASSAGE
- Lot rénové
- Rattachement propriété
- Unité d'évaluation

Format: 8,5 X 11 pouces

Imprimé le: décembre 14, 2023

Document sans valeur légale. Pour consultation uniquement.

La MRC d'Arthabaska se dégage de toute responsabilité suite aux dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation de cette carte.

La MRC d'Arthabaska ne garantie pas la qualité des données. Il se peut que certaines données soient erronées, fausses, incomplètes, imprécises ou non normalisées.

© MRC d'Arthabaska, © Ville de Victoriaville, © Gouvernement du Québec, © Canards Illimités Canada

0 0,45 km

N

Extrait matrice graphique

Format: 8,5 X 11 pouces

Imprimé le: décembre 14, 2023

Document sans valeur légale. Pour consultation uniquement.

La MRC d'Arthabaska se dégage de toute responsabilité suite aux dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation de cette carte.
La MRC d'Arthabaska ne garantie pas la qualité des données. Il se peut que certaines données soient erronées, fausses, incomplètes, imprécises ou non normalisées.
© MRC d'Arthabaska, © Ville de Victoriaville, © Gouvernement du Québec, © Canards Illimités Canada

0 0,2 km

N

Extrait matrice graphique

Imprimé le: décembre 14, 2023

Document sans valeur légale. Pour consultation uniquement.

La MRC d'Arthabaska se dégage de toute responsabilité suite aux dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation de cette carte.
La MRC d'Arthabaska ne garantie pas la qualité des données. Il se peut que certaines données soient erronées, fausses, incomplètes, imprécises ou non normalisées.
© MRC d'Arthabaska, © Ville de Victoriaville, © Gouvernement du Québec, © Canards Illimités Canada

0 0,2 km

N

Extrait matrice graphique

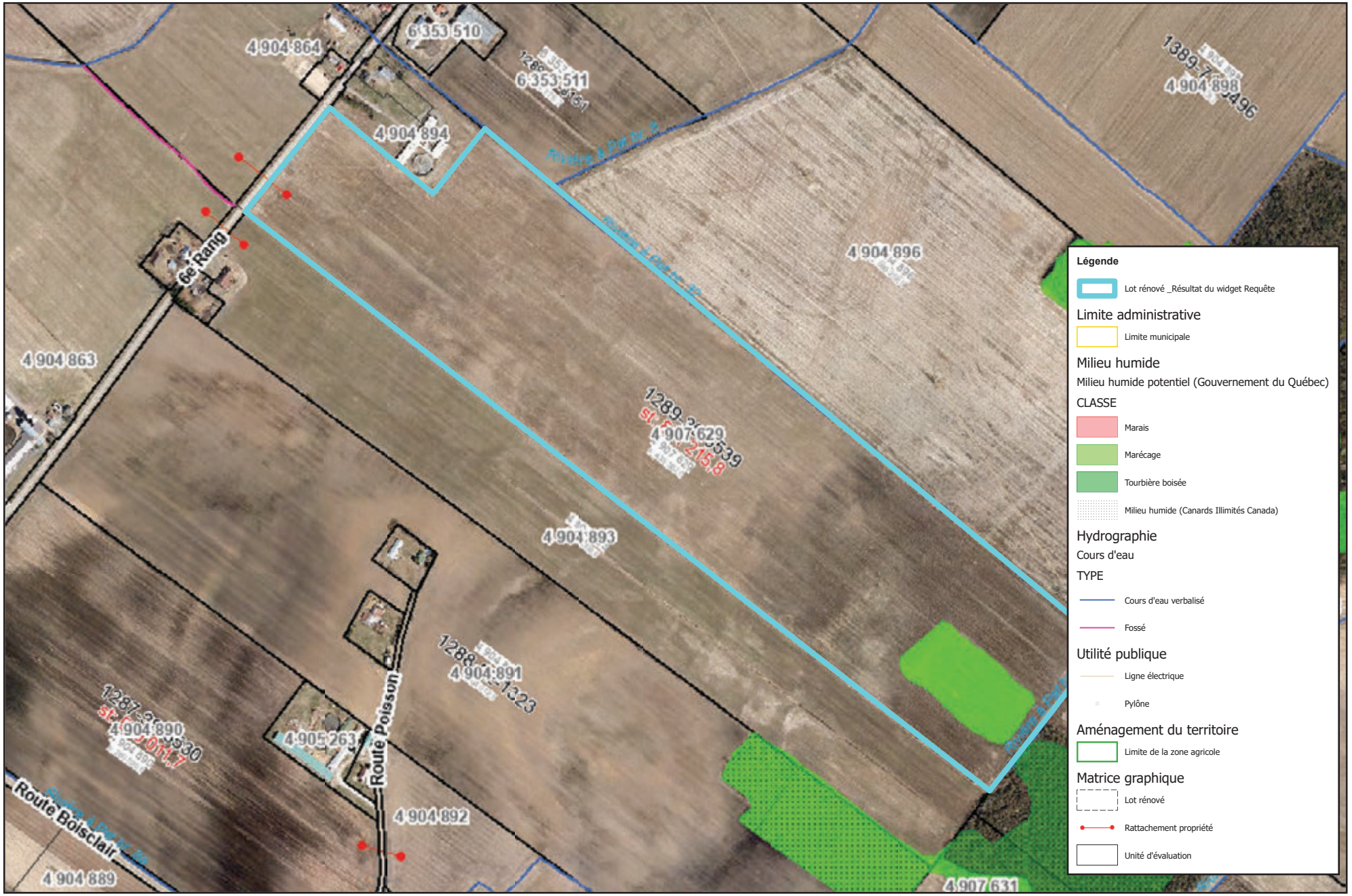

Format: 8,5 X 11 pouces

Imprimé le: décembre 14, 2023

Document sans valeur légale. Pour consultation uniquement.

La MRC d'Arthabaska se dégage de toute responsabilité suite aux dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation de cette carte.

La MRC d'Arthabaska ne garantie pas la qualité des données. Il se peut que certaines données soient erronées, fausses, incomplètes, imprécises ou non normalisées.

© MRC d'Arthabaska, © Ville de Victoriaville, © Gouvernement du Québec, © Canards Illimités Canada

0 0,2 km

N

Répertoire des terrains contaminés

Les renseignements présentés sont ceux qui ont été portés à l'attention du Ministère avant le 11 décembre 2023.

Municipalité : Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Exporter au format Excel | Raffiner votre recherche | Nouvelle recherche

Nom du dossier▲▼[3] Numéro de la fiche▲▼	Adresse Latitude Longitude (Deg. Déc. NAD83)	MRC	Nature des contaminants[1]		État de la réhabilitation (R)[2] et qualité des sols résiduels AVANT réhabilitation(Qav) APRÈS réhabilitation(Qap)	Date de création ou date de mise à jour▲▼
			Eau souterraine	Sol		

(1) : Certains renseignements concernant ce terrain n'y apparaissent pas compte tenu qu'ils sont susceptibles d'être protégés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si vous désirez obtenir la communication de ces renseignements pour ce terrain en particulier, vous devez en faire la demande au répondant régional en matière d'accès à l'information. Votre demande sera alors examinée et une décision sur l'accessibilité à ces renseignements sera rendue et vous sera communiquée dans les délais légaux.

(2) : L'inscription « R : Non nécessaire » signifie qu'il n'est pas nécessaire de réhabiliter le terrain puisque le résultat d'une étude de caractérisation démontre que le niveau de contamination des sols est jugé conforme à l'usage actuel du terrain. Par exemple, un niveau de contamination situé dans la plage B-C est conforme à un usage industriel.

(3) : Peut ne pas correspondre au nom du propriétaire actuel.

* : Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

© Gouvernement du Québec, 2023

Rôle d'évaluation foncière

Municipalité de **MUNICIPALITÉ DE STE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK**

en vigueur pour les exercices financiers **2023, 2024 et 2025**

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse :	**496 6E RANG**
Cadastre(s) et numéro(s) de lot :	**4904863, 4904893**
Numéro matricule :	**1188-69-4219**
Utilisation prédominante :	**Élevage de bovins laitiers**
Numéro d'unité de voisinage :	**7010**

2. Propriétaire

Nom :	[redacted]
Statut aux fins d'imposition scolaire :	
Date d'inscription au rôle :	2009-04-17
Adresse postale :	[redacted]

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Caractéristiques du terrain		Caractéristiques du bâtiment principal	
Mesure frontale :		Nombre d'étages :	2
Superficie :	**1 425 210,80 m²**	Année de construction :	**1965**
Zonage agricole :	**En entier**	Aire d'étages :	
Exploitation agricole enregistrée (EAE)		Genre de construction :	
Superficie totale :	**1 420 210,80 m²**	Lien physique :	
Superficie en zone agricole :	**1 420 210,80 m²**	Nombre de logements :	**1**
Superficie visée par imposition maximale :	**1 305 903,80 m²**	Nombre de locaux non résidentiels :	
		Nombre de chambres locatives :	

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché :	**2021-07-01**
Valeur du terrain :	**952 700 $**
Valeur du bâtiment :	**956 700 $**
Valeur de l'immeuble :	**1 909 400 $**
Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	**1 579 700 $**

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : **Agricole**

Valeur imposable de l'immeuble : **1 909 400 $** — Valeur non imposable de l'immeuble : **0 $**

Répartition des valeurs	Montant	Source législative — Nom de la loi	Article	Alinéa
Imposabilité				
Terrain imposable	**60 000 $**			
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agr	**853 696 $**	**Loi sur le MAPA**	**36.0.1**	**1**
Terrain imposable de l'EAE à vocation forestière o	**39 004 $**	**Loi sur la fiscalité municipale**	**231.3.1**	**2**
Bâtiment imposable	**184 200 $**			
Bâtiment imposable de l'EAE situé dans une zone a	**772 500 $**	**Loi sur le MAPA**	**36.0.1**	**1**
Immeuble imposable	**244 200 $**			
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone	**1 665 200 $**	**Loi sur le MAPA**	**36.0.10**	**1a**

Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires	Montant	Source législative — Nom de la loi	Article	Alinéa
Imposabilité				
Terrain imposable	**60 000 $**			
Terrain non imposable de l'EAE	**839 443 $**	**Loi sur la fiscalité municipale**	**231.3**	**1**
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agr	**53 257 $**	**Loi sur le MAPA**	**36.0.1**	**1**
Bâtiment imposable	**956 700 $**			
Immeuble imposable	**1 069 957 $**			
Immeuble non imposable (non compensable)	**839 443 $**			

Rôle d'évaluation foncière

Municipalité de **MUNICIPALITÉ DE STE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK**

en vigueur pour les exercices financiers **2023, 2024 et 2025**

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse :	**491 6E RANG**
Cadastre(s) et numéro(s) de lot :	**4904864, 4907629**
Numéro matricule :	**1289-30-6539**
Utilisation prédominante :	**Élevage de bovins laitiers**
Numéro d'unité de voisinage :	**7010**

2. Propriétaire

Nom :	[redacted]
Statut aux fins d'imposition scolaire :	[redacted]
Date d'inscription au rôle :	**2001-01-01**
Adresse postale :	[redacted]

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Caractéristiques du terrain		Caractéristiques du bâtiment principal	
Mesure frontale :	**271,64 m**	Nombre d'étages :	
Superficie :	**851 215,80 m²**	Année de construction :	
Zonage agricole :	**En entier**	Aire d'étages :	
Exploitation agricole enregistrée (EAE)		Genre de construction :	
Superficie totale :	**851 215,80 m²**	Lien physique :	
Superficie en zone agricole :	**851 215,80 m²**	Nombre de logements :	
Superficie visée par imposition maximale :	**812 117,80 m²**	Nombre de locaux non résidentiels :	
		Nombre de chambres locatives :	

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché :	**2021-07-01**
Valeur du terrain :	**954 200 $**
Valeur du bâtiment :	**13 600 $**
Valeur de l'immeuble :	**967 800 $**
Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	**450 500 $**

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : **Agricole**

Valeur imposable de l'immeuble : **967 800 $**

Valeur non imposable de l'immeuble : **0 $**

Répartition des valeurs		Source législative		
Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agr	**940 907 $**	**Loi sur le MAPA**	**36.0.1**	**1**
Terrain imposable de l'EAE à vocation forestière o	**13 293 $**	**Loi sur la fiscalité municipale**	**231.3.1**	**2**
Bâtiment imposable de l'EAE situé dans une zone a	**13 600 $**	**Loi sur le MAPA**	**36.0.1**	**1**
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone	**967 800 $**	**Loi sur le MAPA**	**36.0.10**	**1a**

Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires		Source législative		
Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain non imposable de l'EAE	**922 280 $**	**Loi sur la fiscalité municipale**	**231.3**	**1**
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agr	**31 920 $**	**Loi sur le MAPA**	**36.0.1**	**1**
Bâtiment imposable	**13 600 $**			
Immeuble imposable	**45 520 $**			
Immeuble non imposable (non compensable)	**922 280 $**			

Rôle d'évaluation foncière

Municipalité de **MUNICIPALITÉ DE STE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK**

en vigueur pour les exercices financiers **2023, 2024 et 2025**

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse :	**6E RANG**
Cadastre(s) et numéro(s) de lot :	**4904866, 4904896**
Numéro matricule :	**1289-65-4198**
Utilisation prédominante :	**Autres activités agricoles**
Numéro d'unité de voisinage :	**7010**

2. Propriétaire

Nom :	[redacted]
Statut aux fins d'imposition scolaire :	
Date d'inscription au rôle :	**2003-01-01**
Adresse postale :	[redacted]

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Caractéristiques du terrain		Caractéristiques du bâtiment principal	
Mesure frontale :		Nombre d'étages :	
Superficie :	**1 384 329,70 m²**	Année de construction :	
Zonage agricole :	**En entier**	Aire d'étages :	
Exploitation agricole enregistrée (EAE)		Genre de construction :	
Superficie totale :	**1 384 329,70 m²**	Lien physique :	
Superficie en zone agricole :	**1 384 329,70 m²**	Nombre de logements :	**0**
Superficie visée par imposition maximale :	**1 384 329,70 m²**	Nombre de locaux non résidentiels :	
Superficie à vocation forestière enregistrée (SVFE)		Nombre de chambres locatives :	
Superficie totale :	**50 434,00 m²**		
Superficie en zone agricole :	**50 434,00 m²**		

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché :	**2021-07-01**
Valeur du terrain :	**1 578 400 $**
Valeur du bâtiment :	
Valeur de l'immeuble :	**1 578 400 $**
Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	**663 200 $**

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : **Agricole, Forestière**

Valeur imposable de l'immeuble : **1 578 400 $**

Valeur non imposable de l'immeuble : **0 $**

Répartition des valeurs		Source législative		
Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agi	**1 578 400 $**	**Loi sur le MAPA**	**36.0.1**	**1**
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone	**1 578 400 $**	**Loi sur le MAPA**	**36.0.10**	**1a**

Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires		Source législative		
Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain non imposable de l'EAE	**1 526 488 $**	**Loi sur la fiscalité municipale**	**231.3**	**1**
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agi	**51 912 $**	**Loi sur le MAPA**	**36.0.1**	**1**
Immeuble imposable	**51 912 $**			
Immeuble non imposable (non compensable)	**1 526 488 $**			

Rôle d'évaluation foncière

Municipalité de **MUNICIPALITÉ DE STE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK**

en vigueur pour les exercices financiers **2023, 2024 et 2025**

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse :	**6E RANG**
Cadastre(s) et numéro(s) de lot :	**4904882**
Numéro matricule :	**1186-35-9462**
Utilisation prédominante :	**Autres activités agricoles**
Numéro d'unité de voisinage :	**7010**

2. Propriétaire

Nom :	[redacted]
Statut aux fins d'imposition scolaire :	
Date d'inscription au rôle :	**2008-10-15**
Adresse postale :	[redacted]
	FERME MARIO LAROCHE

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Caractéristiques du terrain		Caractéristiques du bâtiment principal	
Mesure frontale :	**135,97 m**	Nombre d'étages :	
Superficie :	**202 878,90 m²**	Année de construction :	
Zonage agricole :	**En entier**	Aire d'étages :	
Exploitation agricole enregistrée (EAE)		Genre de construction :	
Superficie totale :	**202 878,90 m²**	Lien physique :	
Superficie en zone agricole :	**202 878,90 m²**	Nombre de logements :	**0**
Superficie visée par imposition maximale :	**202 878,90 m²**	Nombre de locaux non résidentiels :	
		Nombre de chambres locatives :	

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché :	**2021-07-01**
Valeur du terrain :	**209 400 $**
Valeur du bâtiment :	
Valeur de l'immeuble :	**209 400 $**
Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	**94 100 $**

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : **Agricole**

Valeur imposable de l'immeuble : **209 400 $**

Valeur non imposable de l'immeuble : **0 $**

Répartition des valeurs	Montant	Source législative – Nom de la loi	Article	Alinéa
Imposabilité				
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agr	**209 400 $**	**Loi sur le MAPA**	**36.0.1**	**1**
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone	**209 400 $**	**Loi sur le MAPA**	**36.0.10**	**1a**

Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires	Montant	Source législative – Nom de la loi	Article	Alinéa
Imposabilité				
Terrain non imposable de l'EAE	**201 793 $**	**Loi sur la fiscalité municipale**	**231.3**	**1**
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agr	**7 607 $**	**Loi sur le MAPA**	**36.0.1**	**1**
Immeuble imposable	**7 607 $**			
Immeuble non imposable (non compensable)	**201 793 $**			

Rôle d'évaluation foncière

Municipalité de **MUNICIPALITÉ DE STE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK**

en vigueur pour les exercices financiers **2023, 2024 et 2025**

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse :	**ROUTE ALFRED-LALIBERTÉ**
Cadastre(s) et numéro(s) de lot :	**4904898**
Numéro matricule :	**1389-71-0496**
Utilisation prédominante :	**Élevage de bovins laitiers**
Numéro d'unité de voisinage :	**7010**

2. Propriétaire

Nom :	[redacted]
Statut aux fins d'imposition scolaire :	
Date d'inscription au rôle :	**2012-04-05**
Adresse postale :	[redacted]

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Caractéristiques du terrain		Caractéristiques du bâtiment principal	
Mesure frontale :		Nombre d'étages :	**0**
Superficie :	**569 328,70 m²**	Année de construction :	
Zonage agricole :	**En entier**	Aire d'étages :	**250,1 m²**
Exploitation agricole enregistrée (EAE)		Genre de construction :	
Superficie totale :	**569 328,70 m²**	Lien physique :	
Superficie en zone agricole :	**569 328,70 m²**	Nombre de logements :	**0**
Superficie visée par imposition maximale :	**495 941,00 m²**	Nombre de locaux non résidentiels :	
Superficie à vocation forestière enregistrée (SVFE)		Nombre de chambres locatives :	**0**
Superficie totale :	**102 250,70 m²**		
Superficie en zone agricole :	**102 250,70 m²**		

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché :	**2021-07-01**
Valeur du terrain :	**660 900 $**
Valeur du bâtiment :	**7 600 $**
Valeur de l'immeuble :	**668 500 $**
Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	**294 100 $**

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : **Agricole, Forestière**

Valeur imposable de l'immeuble : **668 500 $** Valeur non imposable de l'immeuble : **0 $**

Répartition des valeurs		Source législative		
Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agi	**637 673 $**	**Loi sur le MAPA**	**36.0.1**	**1**
Terrain imposable de l'EAE à vocation forestière o	**23 227 $**	**Loi sur la fiscalité municipale**	**231.3.1**	**2**
Bâtiment imposable de l'EAE situé dans une zone a	**7 600 $**	**Loi sur le MAPA**	**36.0.1**	**1**
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone	**645 273 $**	**Loi sur le MAPA**	**36.0.10**	**1a**
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone	**23 227 $**	**Loi sur le MAPA**	**36.0.10**	**1f**

Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires		Source législative		
Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain non imposable de l'EAE	**639 551 $**	**Loi sur la fiscalité municipale**	**231.3**	**1**
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agi	**21 349 $**	**Loi sur le MAPA**	**36.0.1**	**1**
Bâtiment imposable	**7 600 $**			
Immeuble imposable	**28 949 $**			
Immeuble non imposable (non compensable)	**639 551 $**			

Rôle d'évaluation foncière

Municipalité de **MUNICIPALITÉ DE STE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK**

en vigueur pour les exercices financiers **2023, 2024 et 2025**

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse :	6E RANG
Cadastre(s) et numéro(s) de lot :	4904861, 4904885, 4904886, 4907625, 4907626, 4907627, 4907628
Numéro matricule :	1087-96-5248
Utilisation prédominante :	Culture de céréales, de plantes oléagineuses et de légumineuses
Numéro d'unité de voisinage :	7010

2. Propriétaire

Nom :	[redacted]
Statut aux fins d'imposition scolaire :	
Date d'inscription au rôle :	2011-06-30
Adresse postale :	[redacted]

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Caractéristiques du terrain		Caractéristiques du bâtiment principal	
Mesure frontale :		Nombre d'étages :	1
Superficie :	2 063 104,00 m²	Année de construction :	
Zonage agricole :	En entier	Aire d'étages :	232,2 m²
Exploitation agricole enregistrée (EAE)		Genre de construction :	
Superficie totale :	2 063 104,00 m²	Lien physique :	
Superficie en zone agricole :	2 063 104,00 m²	Nombre de logements :	
Superficie visée par imposition maximale :	2 006 606,00 m²	Nombre de locaux non résidentiels :	
Superficie à vocation forestière enregistrée (SVFE)		Nombre de chambres locatives :	
Superficie totale :	358 078,00 m²		
Superficie en zone agricole :	358 078,00 m²		

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché :	2021-07-01
Valeur du terrain :	2 132 500 $
Valeur du bâtiment :	34 800 $
Valeur de l'immeuble :	2 167 300 $
Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	936 600 $

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : **Agricole, Forestière**

Valeur imposable de l'immeuble : **2 167 300 $**

Valeur non imposable de l'immeuble : **0 $**

Répartition des valeurs

Imposabilité	Montant	Source législative – Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agr	2 127 584 $	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Terrain imposable de l'EAE à vocation forestière o	4 916 $	Loi sur la fiscalité municipale	231.3.1	2
Bâtiment imposable de l'EAE situé dans une zone a	34 800 $	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone	2 162 384 $	Loi sur le MAPA	36.0.10	1a
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone	4 916 $	Loi sur le MAPA	36.0.10	1f

Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires

Imposabilité	Montant	Source législative – Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain non imposable de l'EAE	2 055 134 $	Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agr	77 366 $	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Bâtiment imposable	34 800 $			
Immeuble imposable	112 166 $			
Immeuble non imposable (non compensable)	2 055 134 $			

La Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick ne disposent pas des services d'aqueduc ou d'égout sanitaire. Elle possède uniquement des égouts pluviaux dans le village, sur la rue Principale et la rue des Loisirs.

Les services de gestion des matières résiduelles sont assurés par la MRC d'Arthabaska, car la compétence leur a été remise. Nous ne disposons pas de sites de recyclage, de compostage ou d'enfouissement sur notre territoire.

Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick
243, rue Principale, Sainte-Élizabeth-de-Warwick (Québec) J0A 1M0
Téléphone : 819-358-5162
Télécopieur : 819-358-9192
Courriel : dg@sainte-elizabeth-de-warwick.ca

La Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick ne dispose pas de puits qui alimentent un système d'aqueduc. Elle dispose uniquement de deux puits qui alimentent les bâtiments municipaux. Chaque propriétaire d'immeuble et responsable de s'installer un puits après l'obtention d'un permis.

Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick
243, rue Principale, Sainte-Élizabeth-de-Warwick (Québec) J0A 1M0
Téléphone : 819-358-5162
Télécopieur : 819-358-9192
Courriel : dg@sainte-elizabeth-de-warwick.ca

https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/souterraines/sih/index.htm

Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick
243, rue Principale, Sainte-Élizabeth-de-Warwick (Québec) J0A 1M0
Téléphone : 819-358-5162
Télécopieur : 819-358-9192
Courriel : dg@sainte-elizabeth-de-warwick.ca

1087 96 5248

1187-06-1509

1087-96-5248

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Québec

Certificat de la municipalité pour les projets de valorisation de MRF

1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom	
Adresse postale	
Municipalité	
Code postal	
Nom du responsable	
Téléphone	

2. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Type de projet de valorisation (agricole, sylvicole, etc.)	Agricole
Périodes prévues du projet (saisons)	Printemps 2011

Type de MRF (toutes les MRF prévues au projet)	Classification C-P-O
Compost immature	C2-P2-02
boues municipales d'étangs aérés	C2-P2-02

3. LOCALISATION CADASTRALE DU PROJET

Propriétaire	Lot	Rang, bloc ou concession	Cadastre	zone agricole*	aqueduc*	zone inondable*
	645p, 646p, 647p	V	Canton de Warwick	A-2	N	N
	654p, 655p, 656p	V	Canton de Warwick	A-2	N	N
	749, 750, 751, 752p, 753p	VI	Canton de Warwick	A-2	N	N

* Veuillez cocher les cases appropriées si le lot est en zone agricole ou dans une zone inondable de récurrence 20 ans ou s'il est desservi par l'aqueduc.

A-2 = Numéro de la zone
N = non.

La municipalité a-t-elle un règlement sur les bandes riveraines visées par ce type de projet? Si oui, annexer une copie de ce règlement.	NON
Le projet est-il réalisé à proximité (< 300 m) d'un ouvrage collectif de captage d'eau souterraine?	NON
Le projet est-il situé dans l'aire de protection bactériologique ou virologique d'un ouvrage collectif de captage d'eau souterraine?	NON
Le projet contrevient-il aux règlements municipaux?	NON

Commentaires

4. DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER OU DU GREFFIER

Le soussigné, JOSÉE LEBLOND *(nom en lettres moulées), secrétaire trésorier ou greffier de la municipalité* STE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK *atteste, dans l'exercice de ses fonctions, que la réalisation du projet tel que décrit dans le présent document ne contrevient à aucun règlement municipal.*

Sceau de la municipalité

Signature : Josée Leblond, Dir. Services

Municipalité : Ste-Élizabeth-de-Wa **Date :** 13 janvier 2011

1389 71 0496

2 1 DEC. 2015

Clubs **conseils**
en agroenvironnement

GCABF
GROUPE CONSEILS AGRO BOIS-FRANCS

Attestation de conformité

Réaménagement de la partie remblayée de la branche # 8 de la rivière à Pat

Lot # 640 du 5e rang du Cadastre du Canton de Warwick

Ste-Elisabeth-de-Warwick (QC), J0A 1M0

Rapport rédigé par :

Véronique Gagnon, ingénieure

Groupe Conseils Agro Bois-Francs

767 boul. Pierre-Roux Est, bur. 100

Victoriaville (Qc), G6T 1S7

819-795-3998

a effectué des travaux de canalisation d'une partie de la branche # 8 de la rivière à Pat, sur le lot 640 à Ste-Elizabeth-de-Warwick en 2012. La localisation est présentée à la figure 1. La MRC d'Arthabaska avait avisé l qu'elle était en infraction et que le cours d'eau devait être remis en était et que des plans d'ingénieur pour se faire devaient être déposés au bureau de la MRC. Une attestation de conformité devait être réalisée suite aux travaux de remise en état du cours d'eau.

Ces travaux ont eu lieu à l'automne 2015. La visite de l'attestation de conformité a été effectuée le 9 décembre 2015.

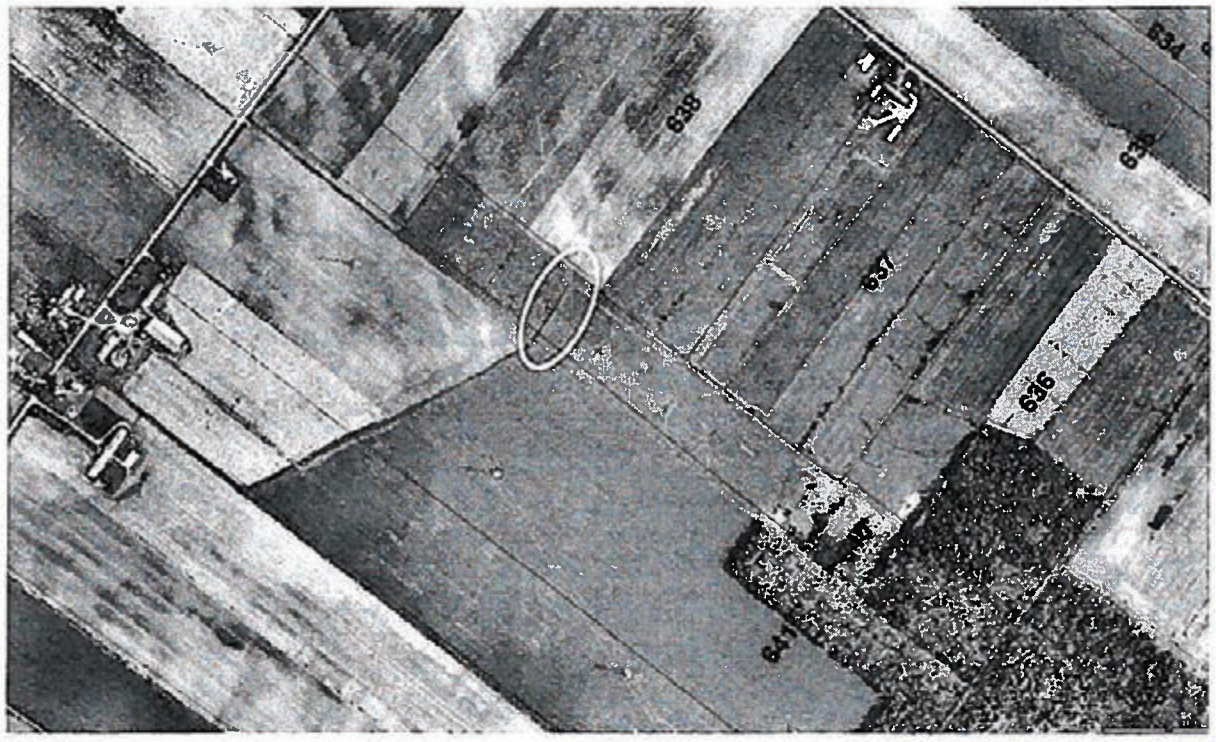

Figure 1 : Localisation de la partie remblayée de la branche # 8 de la rivière à Pat.

Observations

La branche de cours d'eau a été creusée comme spécifié sur les plans. La pente des talus est de 1 :1. La largeur du fond est de 1,1 m, ce qui est légèrement supérieur au 0,9 m initialement prévu. Ceci pourrait être expliqué en partie par le fait qu'il y a un dépôt de sable d'environ 20 cm qui s'est accumulé dans le fond, où les mesures ont été prises. La profondeur de la section réaménagée est de 2 m, ce qui donne une largeur totale de 5 m au niveau du terrain.

La figure 2 montre une vue de la section qui a été recreusée du cours d'eau.

Figure 2 : Vu du profil de la section déblayée. Dépôt de sable visible en amont des ponceaux.

Au moment de la visite pour l'attestation de conformité, la section recreusée du cours d'eau était stable. Les extrémités de ponceaux qui ont été aménagés par le producteur sont enherbés. Pour ce qui est des talus de la section déblayées, ils sont à nu, mais il y a de l'ancienne tourbe qui avait été enfouie, qu'on voit par endroits. Les 80 centimètres du bas ainsi que le fond sont rocailleux.

Je n'ai pas observé de zone de passage préférentiel de l'eau qui provient du champ et qui cause des problèmes d'érosion. Pour le moment, des chutes enrochées ne seraient donc pas nécessaires.

a aménagé 2 ponceaux (un à chaque extrémité de la section de cours d'eau faisant l'objet de la plainte). Chacun des ponceaux a une longueur de 24 mètres et est constitué de 2 ponceaux de 300 mm (12 po) lisse, posés en parallèle. Il y aurait donc 16 barres de 6 m de tuyau 300 mm lisse qui auraient été utilisées pour aménager ces ponceaux.

Un dépôt de sable d'environ 20 cm d'épaisseur était en amont du ponceau situé en aval de la section concernée par ce présent rapport.

Les champs avaient un bon couvert végétal car le producteur a ensemencé un engrais vert suite à la récolte des céréales. Ceci est très bénéfique pour le sol et réduit les risques d'érosion.

Les ponceaux n'ont pas été protégés avec de la pierre et du géotextile. Cependant, ils semblent stable car le fond du cours d'eau est rocailleux, comme on peut le voir sur la figure 3.

Figure 3. Sortie des ponceaux, dans le cours d'eau existant.

Recommandations

- Ensemencer les talus au printemps 2016. Il faut qu'il y ait un couvert végétal pour protéger les talus qui sont présentement à nu.
- Les ponceaux existants ne respectent pas les normes en vigueur qui énoncent qu'un ponceau aménagé dans un cours d'eau ne doit pas nuire au libre écoulement de l'eau. Dans ce cas-ci, les ponceaux devraient avoir un diamètre minimal de 0,9 m (36 pouces).
- Conserver les bandes riveraines obligatoires soit 3 m à partir de la ligne des hautes eaux et minimalement 1 m sur le replat.
- La section qui a été creusée est conforme au plan.

Signatures

J'atteste que le présent diagnostic a été élaboré en respectant les règles de l'art et que j'en ai remis un exemplaire au propriétaire principal ou à son mandataire.

Réalisé par : Véronique Gagnon, ing. et agr.

Véronique Gagnon, ing. agr.

2015/12/16

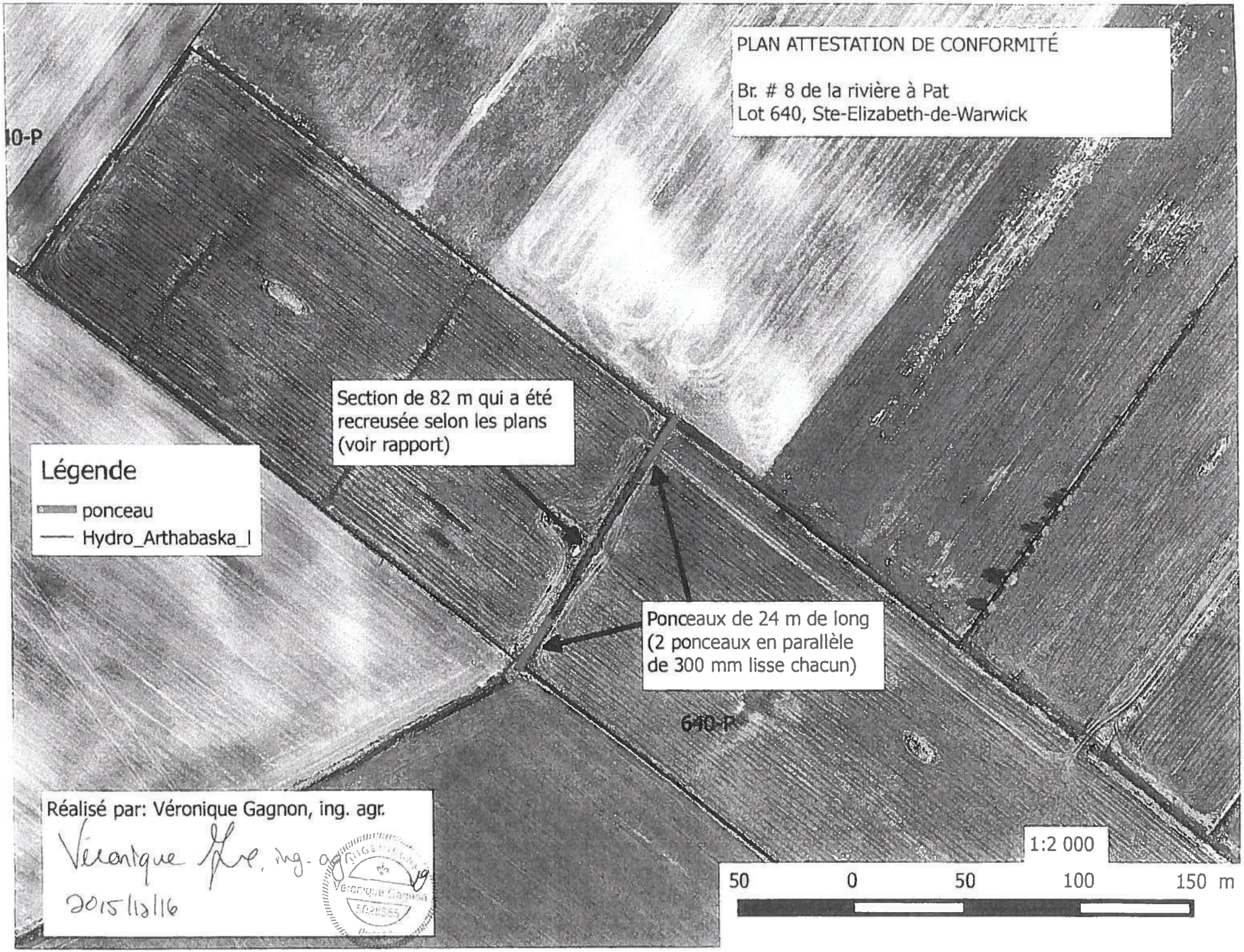
PLAN ATTESTATION DE CONFORMITÉ
Br. # 8 de la rivière à Pat
Lot 640, Ste-Elizabeth-de-Warwick
10-P
Section de 82 m qui a été recreusée selon les plans (voir rapport)
Légende
ponceau
Hydro_Arthabaska_l
Ponceaux de 24 m de long (2 ponceaux en parallèle de 300 mm lisse chacun)
640-P
Réalisé par: Véronique Gagnon, ing. agr.
Véronique Gre, ing. ag.
2015/12/16
1:2 000
50 0 50 100 150 m

Municipalité de
Ste-Élizabeth-de-Warwick

Le 27 juillet 2014

Objet : **Canalisation de la branche 8 de la Rivière à Pat**

Monsieur,

Suite à la visite de votre propriété, j'ai constaté quelques éléments non-conformes. Le plus important était la canalisation de la branche 8 sur le lot 640, soit entre les points 029 et 030 que vous trouverez sur la carte. Cette canalisation n'était pas existante sur l'orthophoto de 2010, ce qui suggère que les travaux ont été faits après 2010, ce qui contrevient à la réglementation municipale à cet effet.

Nous vous avons émis aucuns permis municipal pour exécuter les travaux dans le cours d'eau en question.

Afin d'éviter des poursuites judiciaires, une remise en état d'origine du cours d'eau est requis. Pour faire la remise en norme, vous devez faire une demande de permis municipal que sera accompagné de plans et profils émis par une firme d'ingénieur compétente. De plus, la firme d'ingénierie devra remettre à la Municipalité une attestation de conformité à la fin des travaux.

Nous vous demandons donc de faire appel à une firme d'ingénieur pour réaliser le plan de restauration du cours de la Rivières à Pat branche 8 et de faire votre demande permis auprès de la Municipalité dans les 90 jours suivant cet avis de non-conformité.

Pour de plus amples information, veuillez communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Normand Champagne, Inspecteur en bâtiment
Municipalité de Ste-Élizabeth-de-Warwick

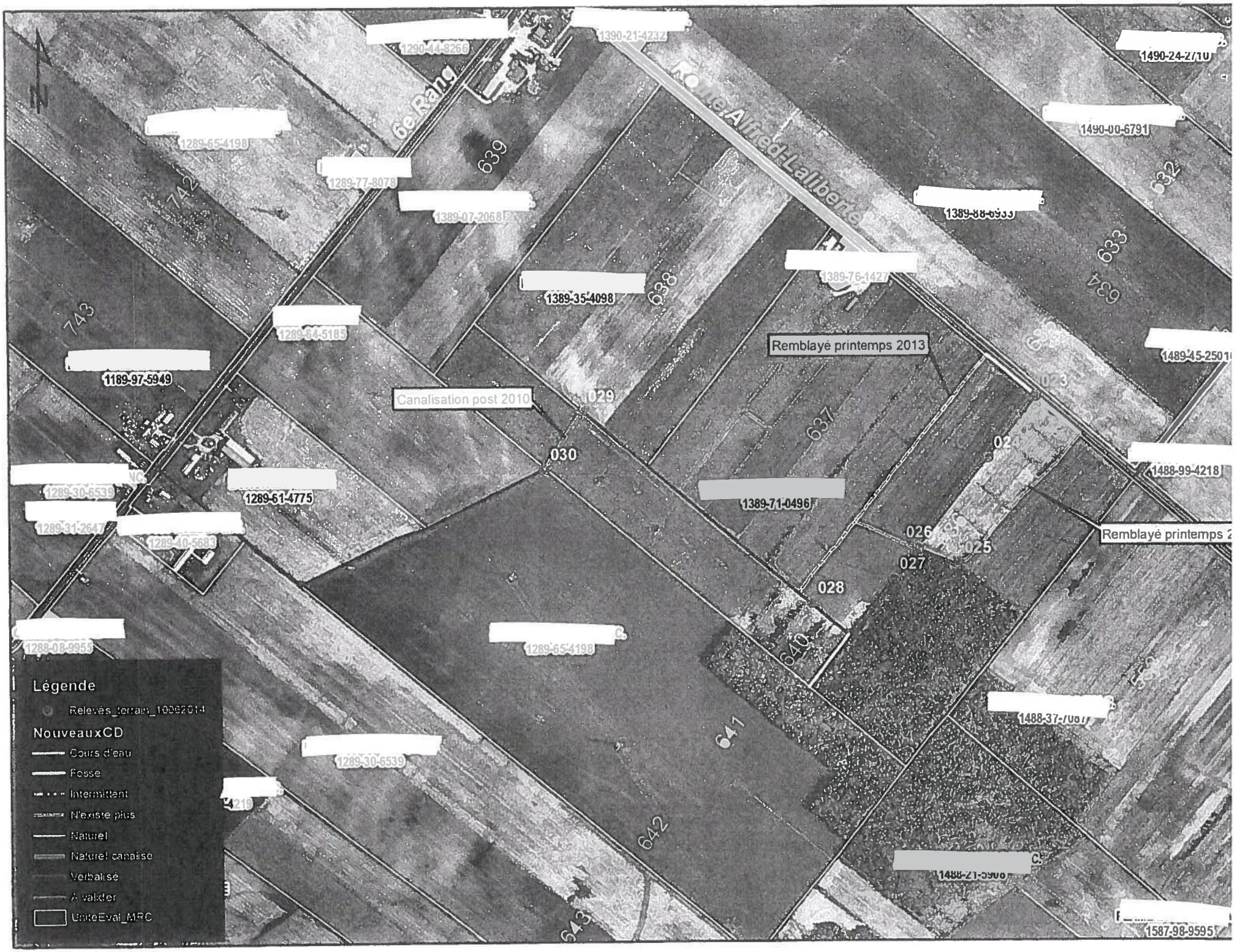
6e Rang
Route Alfred-Laliberté
1290-44-8266
1390-21-4232
1490-24-2710
1289-65-4198
1490-00-6791
1289-77-8078
1389-07-2068
1389-88-6933
1389-76-1427
1389-35-4098
1289-64-5185
1189-97-5949
Remblayé printemps 2013
Canalisation post 2010
1489-45-2501
1289-30-6539
1289-61-4775
1389-71-0496
1488-99-4218
1289-31-2647
1289-40-5683
Remblayé printemps 2
1288-08-8955
1289-65-4198
1488-37-7087
1289-30-6539
1488-21-5906
1587-98-9595
639
742
638
743
633
634
632
637
030
029
024
023
026
025
027
028
640
641
642
643
Légende
Relevés_terrain_10062014
NouveauxCD
Cours d'eau
Fosse
Intermittent
N'existe plus
Naturel
Naturel canalisé
Verbalisé
À valider
UniteEval_MRC

Inspecteur Batiment

De: Josee Leblond
Envoyé: 2 juillet 2014 10:08
À: Inspecteur Batiment
Objet: TR: Canalisation - Ferme Berni - Branche 8 de la Riv. à Pat

De : Pascal Gregoire [mailto:Pascal.Gregoire@mrc-arthabaska.qc.ca]
Envoyé : 2 juillet 2014 09:19
À : Josee Leblond
Cc : Pascale Désilets
Objet : Canalisation - Ferme Berni - Branche 8 de la Riv. à Pat

Bonjour Normand,

Comme prévu, je te fais parvenir la liste des firmes d'ingénierie que nous connaissons ici à la MRC. Tel que discuté, la firme choisie devra produire de nouveaux plans et profils de la section canalisée et nous fournir une attestation de conformité à la fin des travaux. La firme d'ingénierie pourra aussi communiquer avec nous puisque nous avons déjà quelques plans et profils.

1. Miroslav Chum - 5155, rue Kelly, Lac-Mégantic (Québec) G6B 2G3, mobile : (418) 326-2186, bureau : (418) 486-2186, miroslavchum@gmail.com
2. Natur'eau-Lac inc., Bios consultants, 164, rue Miquelon, Saint-Camille (Québec) J0A 1G0, T 819 570-8247, F 819 570-8247, info@bios-consultants.ca
3. Club Agro-Conseil Bois-Francs, 767, boulevard Pierre-Roux Est, Victoriaville, Québec, G6T 1S7, (819) 795-3998, clubbf@bellnet.ca
4. EXP, 50, route Grande-Ligne, Victoriaville Québec G6T 0E6, (819) 758-8265
5. Services conseils CGO, Gérald Ouelette, 253, rang du Golf, Plessisville Québec G6L 2Y2, (819) 362-7807, servicescgo@hotmail.com

De plus, quand tu émettras ton permis pour la remise en état du cours d'eau, tu pourras le faire selon les points *3.2 a) Entretien, réparation et démolition de construction ou d'ouvrages existants* (rive) et *3.3 i) Entretien, réparation et démolition de construction ou d'ouvrages existants* (littoral) de la *Politique des rives, du littoral et des plaines inondables*. Tu trouveras la Politique en cliquant sur le lien ici : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/Eau/rives/guide-interpretationPPRLPI.pdf

Si tu as d'autres questions, n'hésites pas à communiquer avec moi.

Merci et bonne journée

Pascal Gregoire
Technicien en cours d'eau
T 819 752-2444 poste 4255 F 819 752-3623
www.mrc-arthabaska.qc.ca

Inspecteur Batiment

De: Josee Leblond
Envoyé: 16 juin 2014 15:17
À: Inspecteur Batiment
Objet: TR: Dossier branche 8 de la Rivière à Pat
Pièces jointes: Br8_RivPat_10062014_lot640.pdf

Je vais donner les coordonnées c

#250 Courcine

De : Pascal Gregoire [mailto:Pascal.Gregoire@mrc-arthabaska.qc.ca]
Envoyé : 16 juin 2014 13:36
À : Josee Leblond
Cc : Pascale Désilets
Objet : Dossier branche 8 de la Rivière à Pat

Bonjour M. Champagne,

Tel que discuté ce matin, en allant marché le cours d'eau la semaine dernière, pour une demande d'entretien de cours d'eau de la (# de résolution 10-02-851), j'ai constaté quelques éléments sur la . Le plus important était la canalisation de la branche 8 sur le lot 640, soit entre les points 029 et 030 que vous trouverez sur la carte. Cette canalisation n'était pas existante sur l'orthophoto de 2010, ce qui suggère que les travaux ont été fait après 2010. Dans cette situation, j'aimerais que l'on propose au propriétaire de une remise en état du cours d'eau, mais qu'on évite de poursuivre le propriétaire. Cependant, pour cette remise en état du cours d'eau, nous aurons besoin de plans et profils, seulement pour la portion canalisée du cours d'eau, de la part d'une firme d'ingénierie et d'une attestation de conformité à la fin des travaux.

Afin de bien préparer mon dossier, j'aurais besoin de connaître le nom du propriétaire de la t ainsi que ses coordonnées afin que je communique avec lui. De plus, pour peaufiner notre approche avec le propriétaire de la j'aimerais connaître le développement du dossier ou la position de la municipalité à propos des branches 8 et 9 qui ont été remblayées dans leurs portions amonts (près de la route Alfred-Laliberté).

Communiquez avec moi quand vous jugerez opportun d'aller rencontrer le propriétaire de la sur le terrain. Je ne serai pas disponible jeudi le 19 juin prochain, mais pour les prochaines semaines je pourrai me libérer.

Merci beaucoup et bonne fin de journée!

Pascal Grégoire
Technicien en cours d'eau
T 819 752-2444 poste 4255 F 819 752-3623
www.mrc-arthabaska.qc.ca

MRC d'Arthabaska Briller par sa diversité
Québec
VICTORIAVILLE et sa région Le cœur prospère

1389-07-2068

Municipalité de
Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Briller par son panorama

Sainte-Élizabeth-de-Warwick, le 13 mai 2015

Objet : **Infraction, canalisation d'une portion de la branche 8 de la rivière à Pat**

Monsieur,

Faisant suite à l'avis d'infraction, vous ayant été soumis en date du 27 juillet 2014, relatif à la canalisation d'une section de la branche 8 de la rivière à Pat et suite à une discussion téléphonique avec M. Pascal Grégoire de la MRC d'Arthabaska relative à une possibilité d'entente reportant la réouverture du cours d'eau en infraction au mois d'août 2014, la présente est pour vous aviser que la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick ainsi que la MRC d'Arthabaska sont d'accord à vous permettre le report de la réalisation des travaux de réouverture de votre canalisation conditionnellement au respect des conditions suivantes :

- Les nouveaux plans et profils, signés par un ingénieur, devront être soumis à la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick **au plus tard le 20 juins 2015;**

- Les travaux de réalisation pour la réouverture de la canalisation devront être **complétés avant le 15 septembre 2015**;

- Un permis municipal devra être obtenu pour la réalisation des travaux;

- Une attestation de conformité signé par un ingénieur devra être soumis à la Municipalité suite à la réalisation des travaux de réouverture;

- Une bande riveraine minimale de 3 mètres devra être maintenue sur l'entièreté de la branche 8 de la rivière à Pat incluant la section détournée située à proximité de la Route Alfred-Laliberté.

243, rue Principale, Ste-Élizabeth-de-Warwick (Québec) J0A 1M0
Tél. : 819 358-5162 • Téléc. : 819 358-9192 • info@sainte-elizabeth-de-warwick.ca

VICTORIAVILLE et sa région
Un avenir prospère

Il est à noter qu'advenant le non respect d'une de ces conditions, la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick se réserve le droit de prendre tout recourt nécessaire à cet effet soit, l'imposition des amendes, l'obtention d'une remise en état des lieux de la section du cours d'eau canalisée ainsi qu'une remise en état des lieux relatif au détournement et remblayage des têtes du cours d'eau, branche 8 et 9 de la rivière à Pat, situé sur les lots 636 et 637 à proximité de la route Alfred-Laliberté.

Comptant sur votre collaboration, nous vous prions d'accepter, , nos sentiments les plus distinguées.

Josée Leblond D.g. + sec.-trés.
Josée Leblond
Directrice générale et secrétaire-trésorière

c.c. MRC d'Arthabaska

Sainte-Élizabeth,Inspecteur Batiment

De: Leblond, Josée
Envoyé: 13 janvier 2016 08:50
À: Sainte-Élizabeth,Inspecteur Batiment
Objet: TR: Attestation de conformité de la remise en état de la branche 8 de la rivière à Pat (À l'attention de M. Normand Champagne)
Pièces jointes: Attestation de conformite.pdf

De : Gabriel Rodrigue
Envoyé : 13 janvier 2016 08:46
À : Leblond, Josée
Cc : Pascale Désilets
Objet : Attestation de conformité de la remise en état de la branche 8 de la rivière à Pat (À l'attention de M. Normand Champagne)

Bonjour M. Champagne,

Je vous transmets l'attestation de conformité de la remise en état de la branche 8 de la rivière à Pat. Vous constaterez à la lecture du rapport que les travaux effectués ne sont pas conformes aux plans et profils soumis par le propriétaire. En effet, le diamètre des ponceaux est inférieur à 36 po (ponceaux à tuyaux parallèles de 12 po), les talus n'ont pas été stabilisés à l'aide de techniques de génie végétal et aucune bande riveraine n'a été aménagée. Veuillez me contacter par téléphone lorsque vous aurez quelques minutes pour que nous discutions de la suite des choses.

Salutations distinguées,

Technicien en cours d'eau
T 819 752-2444 poste 4258 F 819 752-3623
www.mrc-arthabaska.qc.ca

MRC d'Arthabaska Briller par sa diversité

Québec

VICTORIAVILLE et sa région

1389-71-0496

MRC d'Arthabaska | **Briller par sa diversité**

Victoriaville, le 26 août 2013

COURRIER RECOMMANDÉ

S·

Objet : Suivi de l'avis d'infraction pour déboisement illégal transmis le 6 juin 2013 et de la demande de dérèglementation d'une partie des branches 8 et 9 de la Rivière à Pat.
Dossier : 1-4-5- / 03 39090 / 2 Ferme Berni (2001) inc.

Monsieur

La présente est pour vous signifier que, au cours du mois de juillet 2013, nous avons procédé à la visite de votre propriété portant le matricule 1388-79-2095 dans la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick. Cette dernière avait pour but de procéder, suivant la requête que vous nous avez soumise au cours du mois de juin 2013, à une révision de : la position préliminaire de la MRC d'Arthabaska vis-à-vis l'avis d'infraction pour déboisement illégal transmis en date du 6 juin 2013 et la demande de dérèglementation d'une partie des branches 8 et 9 de la Rivière à Pat. Ce faisant, notre inspection des lieux et certaines recherches nous ont permis de constater que :

- la section de la branche 8 de la Rivière à Pat coulant en direction sud-ouest sur le lot 636 du Rang 5 a été complètement remblayée pour être détournée de façon parallèle à environ 125 mètres au sud-est de son emplacement d'origine ;

- la section de la branche 9 de la Rivière à Pat coulant en direction sud-ouest sur le lot 636 du Rang 5, en bordure de laquelle des infractions avaient commises en 2012 vis-à-vis le Règlement numéro 275 portant sur le déboisement, a été complètement remblayée ;

- l'ensemble des travaux énumérés ci-dessus a été réalisé au cours du printemps 2013.

Par conséquent, comme les sections des branches 8 et 9 de la Rivière à Pat visées par la demande de dérèglementation ont fait l'objet d'importants travaux d'aménagement sans qu'aucun certificat d'autorisation ne soit préalablement émis par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et que

leur tracé actuel n'a plus rien à voir avec celui prévu au règlement à l'intérieur duquel elles sont décrites, nous en arrivons donc à la conclusion :

- Que la demande de dérèglementation d'une partie des branches 8 et 9 de la Rivière à Pat, formulée en avril 2002 , ., n'a plus à être traitée par la MRC d'Arthabaska puisque . a déjà fait fit de ladite règlementation en vigueur sur celles-ci.

- Que le dossier d'infraction pour déboisement illégal en bordure d'un cours d'eau doit être abandonné puisque le cours d'eau expressément visé par celui-ci a été complètement remblayé et n'existe plus en date d'aujourd'hui.

- Que l'ensemble des travaux d'aménagement réalisés dans les branches 8 et 9 de la Rivière à Pat ont vraisemblablement été effectués en contravention avec l'article 22 de la Loi sur la Qualité de l'environnement et, qu'à cet égard, le dossier doit donc être transféré au MDDEFP qui est chargé de l'application de cette dernière.

Si besoin est, la MRC d'Arthabaska est prête à répondre à vos questionnements suivant la lecture de la présente. Ceci étant, veuillez agréer, Monsieur Bernier, nos salutations.

L'inspecteur régional de la MRC d'Arthabaska
vis-à-vis l'application du Règlement numéro 275,

LT

Luc Traversy

1287-37-1055
1287-39-8730

Ministère de l'Environnement
Québec

COPIE

Nicolet, le 28 novembre 2003

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

[redacted]

N/Réf. : 7552-17-02-00247-01
400117004

Objet : Valorisation de matières résiduelles fertilisantes (MRF)

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 8 juillet 2003, reçue le 11 juillet 2003 et complétée le 25 novembre 2003, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

la valorisation de biosolides papetiers (boues de désencrage C1P1O1 provenant de Cascades Groupe Tisssus inc., Kingsey Falls) par utilisation comme litière, pour les années 2003 et 2004, sur les lots suivants :

- P-648 et P-649 du rang VI, cadastre du canton de Warwick, dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Élisabeth-de-Warwick, faisant partie de la municipalité régionale de comté d'Arthabaska.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- lettre au ministère de l'Environnement datée du 8 juillet 2003, signée par [redacted] et pièces jointes;
- lettre au ministère de l'Environnement datée du 17 juillet 2003, signée par [redacted], et pièces jointes;

- lettre au ministère de l'Environnement datée du 27 août 2003, signée par Mme [redacted] et pièces jointes ;
- lettre télécopiée au ministère de l'Environnement le 25 novembre 2003, signée par [redacted], agr., et pièces jointes.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue dans le document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

IO/PC/lt

Isabelle Olivier, ing.
Directrice régionale
Région du Centre-du-Québec

1287-37-1055

1287-39-8530

Ministère
de l'Environnement
Québec

Nicolet, le 17 septembre 2003

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

N/Réf. : 7720-17-02-00247-00
400105505

Objet : Valorisation de matières résiduelles fertilisantes (MRF)

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 13 mai 2003, reçue le 15 mai 2003 et complétée le 29 août 2003, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

> l'entreposage temporaire et la valorisation agricole de matières résiduelles de fabrique de pâtes et papiers, pour les années 2003 et 2004, sur les lots suivants :
>
> - P-648 et P-649 du cadastre du canton de Warwick, dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Élisabeth-de-Warwick, faisant partie de la municipalité régionale de comté d'Arthabaska.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- document intitulé « *Formulaire de demande de certificat d'autorisation pour la valorisation agricole de matières résiduelles fertilisantes (MRF)* », signé par le 12 mai 2003 et par ., le 13 mai 2003, et pièces jointes;
- lettre au ministère de l'Environnement datée du 13 mai 2003, signée par ;

- lettre au ministère de l'Environnement datée du 7 juillet 2003, signée par [illegible], et pièces jointes;
- lettre au ministère de l'Environnement datée du 21 juillet 2003, signée par [illegible]
- lettre télécopiée au ministère de l'Environnement le 24 juillet 2003, signée par [illegible];
- lettre au ministère de l'Environnement datée du 27 août 2003, signée par [illegible], agr., et pièces jointes.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue dans le document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

IO/PC/lt

Isabelle Olivier, ing.
Directrice régionale
Région du Centre-du-Québec

655, de Pépin
Sherbrooke (Québec) J1L 2P8
Tél : (819) 829-0101 Fax : (819) 829-2717
Courriel : sherbrooke@gsienv.ca

ATTESTATION DE CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

1. Identification du demandeur : GSI Environnement inc.

2. Description du projet :

Valorisation agricole : ☐ Résidus de désencrage ☐ Biosolides municipaux chaulés ☒ Biosolides municipaux stabilisés

Par GSI Environnement inc sur l'exploitation agricole !

localisée à l'adresse civique

La valorisation agricole se fera sur les lots ci-dessous : **Printemps 2008**

Nom du propriétaire	Numéro de lot	Rang/cadastre ou concession
)	P-655 ; P657	V / Warwick

3. Ce projet est-il localisé dans une zone agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec?

☒ **Oui** ☐ **Non**

4. Ce projet est-il localisé dans la zone de protection d'une captation d'eau potable municipale (excluant les puits individuels)?

☐ **Oui** ☒ **Non**

5. Est-ce qu'il y a un règlement municipal spécifique à l'épandage de matières résiduelles fertilisantes en milieu agricole ?

☐ **Oui** ☒ **Non**

Si oui, spécifiez :

Le (la) soussigné(e) JOSÉE LEBLOND, atteste que la réalisation
Nom en lettres moulées

du projet décrit à la section 2 du présent document, **ne contrevient à aucun règlement municipal**

SIGNATURE (secrétaire-trésorier ou greffier)

Ste-Élizabeth de Warwick
MUNICIPALITÉ

819-358-5162
TÉLÉPHONE

10 Avril 2008
DATE

☐ Greffier(e)

ou

☒ Secrétaire-trésorier(e)

SCEAU DE LA MUNICIPALITÉ

gsi

Sherbrooke, le 17 mars 2008

Madame Josée Leblond, sec.-trés.
MUINICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH-DE-WARWICK
230, rue Principale
Sainte-Élisabeth-de-Warwick (Québec)
J0A 1M0

Objet : Demande de certificat de conformité à la réglementation municipale pour la valorisation des matières résiduelles sur votre territoire

Madame,

Par la présente, je vous sollicite afin d'obtenir un avis de conformité à la réglementation municipale pour l'utilisation, sur votre territoire, de matières résiduelles telles que des cendres de bois, de biosolides de papetières et de biosolides municipaux. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) nous demande un tel avis de conformité, avant d'analyser les dossiers d'agriculteurs qui désirent utiliser des matières résiduelles.

En effet, un protocole strict encadre le montage d'un dossier, et outre la surveillance constante des diverses matières résiduelles fertilisantes, les épandages sont calculés au plus juste d'un point de vue agronomique et des distances réglementaires d'épandage sont calculées par rapport à des puits, maisons ou cours d'eau. Le but étant, entre autre, de substituer des engrais d'origine organique à une partie des engrais minéraux.

Vous trouverez ci-inclus un formulaire demandé par le MDDEP que vous devez compléter et nous retourner pour que l'avis soit recevable par le MDDEP. Par ailleurs, si votre municipalité dispose d'une réglementation concernant la valorisation des matières résiduelles fertilisantes, je vous serai reconnaissante de m'en faire parvenir copie.

Pour toutes informations supplémentaires, vous pouvez me contacter au (819) 829-0101, poste 280. En espérant le tout conforme à vos attentes, je vous prie de recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Fréchette, agr.
Gestion des matières résiduelles

F:\GMR\ADM_GESTION_GMR_Estrie\Municipalités\Centre-du-Québec\Cas par cas\Avis de conformité 2008\Ste-Élisabeth-de-Warwick JL-080317.doc

855, rue pépin
sherbrooke, québec
J1L 2P8 canada
t 819 829-0101
f 819 829-2717

gsi

855, rue Pépin
Sherbrooke (Québec) J1L 2P8
Tél. : (819) 829-0101 Fax : (819) 829-2717
Courriel : Sherbrooke@gsienv.ca

CONFIDENTIEL – CONFIDENTIAL – CONFIDENCIAL

Ce message est strictement réservé à l'usage du destinataire. Si ce message vous est parvenu par erreur, veuillez nous téléphoner.

This message is strictly reserved for the use of the individual mentioned. In the event of a transmission error, please call us.

Este mensaje está estrictamente reservado para el uso del destinatario. Si este mensaje le llega por error, por favor avísenos telefónicamente.

AVIS DE TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR
TELEFAX TRANSMISSION SHEET
AVISO DE TRANSMISION POR FAX

Destinataire / To / À : Madame Josée Leblond, sec-trés. Municipalité de Ste-Élizabeth-de-Warwick	**Expéditeur / From / De :** Isabelle Fréchette, agr. GSI Environnement (819) 829-0101 poste 280
N° Fax : (819) 358-9192	**Date :** Le 17 mars 2008
Sujet / Subject / Avis de non contrevenance pour un projet d'entreposage et de valorisation de matières résiduelles fertilisantes	**Nombre de pages incluant celle-ci / Number of pages including this one :** 3

Madame,

Vous trouverez ci-inclus une demande de certificat de conformité aux règlements de votre municipalité pour la valorisation de matières résiduelles fertilisantes.

Veuillez compléter le formulaire, le retourner par télécopieur au (819) 829-2717 et par la suite, retourner l'original par courrier. Veuillez apposer le sceau de votre municipalité à l'endroit indiqué.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec moi au (819) 829-0101 # 280.

Isabelle Fréchette, agr.
Coordonnatrice et chargée de projet
Gestion des matières résiduelles

Note : Si le message ne vous parvient pas en bonne condition, veuillez nous aviser. Merci.
If you have not received all the pages, please call us. Thank you.

1186-33--6060
1186-67-7590
1186-35-9462

HorizonVert
Centre-du-Québec

Nicolet, le 29 novembre 2006

Josée Leblond, Directrice générale
Municipalité de Sainte-Élisabeth-de-Warwick
230, rue Principale
Sainte-Élisabeth-de-Warwick, QC J0A 1M0
Téléphone : (819) 358-5162 / Télécopieur : (819) 358-9192
Courriel : munstelizw@telwarwick.net

Objet : *Demande d'envoi de documents liés à un projet de valorisation à des fins agricoles de biosolides d'origine papetières*

Madame Leblond,

cultivant des terres à l'intérieur des limites de votre municipalité, a un projet de valorisation de matières résiduelles de papetière. Ce projet implique le dépôt, l'entreposage temporaire, la manipulation et l'usage de biosolides d'origine papetière pour la fertilisation de terres en cultures sur les lots suivants :

- Lots 655, 657 du Rang 5, propriété de la l

Le demandeur pour le projet est . Ce dernier mandate Horizon Vert Centre-du-Québec pour conduire son projet de valorisation. Horizon Vert Centre-du-Québec intervient donc auprès des différentes instances gouvernementales et municipales dans le but de compléter la demande de Certificat d'autorisation, conformément au *Guide sur la valorisation des matières résiduelles fertilisantes* (février 2004) du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.

Par conséquent, nous, représentants pour Horizon Vert Centre-du-Québec, intercédons auprès de votre service, afin que vous puissiez nous expédier les documents suivants :

1) une attestation de conformité à la réglementation municipale pour les projets de valorisation de MRF (un exemple de ce type d'avis est en fichier joint). A noter que cet avis doit être signé par le **secrétaire-trésorier** ou le **greffier.**
2) les copies de comptes de taxe en tant que preuve de propriété pour les lots mentionnés ci-dessus.
3) une copie de carte cadastrale pour ces mêmes lots.

Nous vous remercions de votre collaboration et nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Guillaume Marceau, agronome
HORIZON VERT CENTRE DU QUÉBEC
1288, boul. Louis-Fréchette,
Nicolet , QC J3T 1K6
Tél. : (819) 293-3339 / Fax : (819) 293-3329
Courriel : guillaume.marceau@horizonvert.ca

Environnement Québec

Attestation de conformité à la réglementation municipale pour les projets de valorisation de MRF

1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
Nom	
Adresse postale	
Municipalité	
Code postal	
Nom du responsable	
Téléphone	

2. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET	
Type de projet de valorisation (agricole, sylvicole, etc.)	Valorisation agricole de biosolides de papetières
Type de MRF (toutes les MRF prévues au projet)	Biosolide de papetières à C/N > 70 (désencrage) et Biosolide de papetières à C/N < 70 (boues mixtes)
Classification C-P-O	C1-P1-O1 et/ou C1-P2-O1 + C2-P2-O2 et/ou C1-P2-O3
Période prévue du projet (saison)	Automne 2006 / Hiver-printemps-été-automne 2007

3.LOCALISATION CADASTRALE DU PROJET

Propriétaire	Lot	Rang, bloc, concession	Cadastre	zone agricole*	aqueduc*	zone inondable*
	655, 657	Rang 5	Canton de Warwick	✓		

* Veuillez cocher les cases appropriées si le lot est en zone agricole ou dans une zone inondable de récurrence 20 ans ou s'il est desservi par l'aqueduc.

La municipalité a-t-elle un règlement sur les bandes riveraines visées par ce type de projet ?	
Le projet est-il réalisé à proximité (< 300 m) d'un ouvrage collectif de captage d'eau souterraine ?	
Le projet est-il situé dans l'aire de protection bactériologique ou virologique d'un ouvrage collectif de captage d'eau souterraine ?	N.S.
Le projet contrevient-il aux règlements municipaux ?	NON

Commentaires

4. DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER OU DU GREFFIER

Le soussigné, Josée Leblond *(nom en lettre moulées), secrétaire trésorier ou greffier de la municipalité* STE-ELIZABETH-DE-WARWICK *atteste, dans l'exercice de mes fonctions que la réalisation du projet tel que décrit dans le présent document ne contrevient à aucun règlement municipal.*

Sceau de la municipalité

Signature : Josée Leblond, D.g. sec.-trés

Municipalité : Ste-Elizabeth-de-Warwick **Date :** 07 décembre 2006

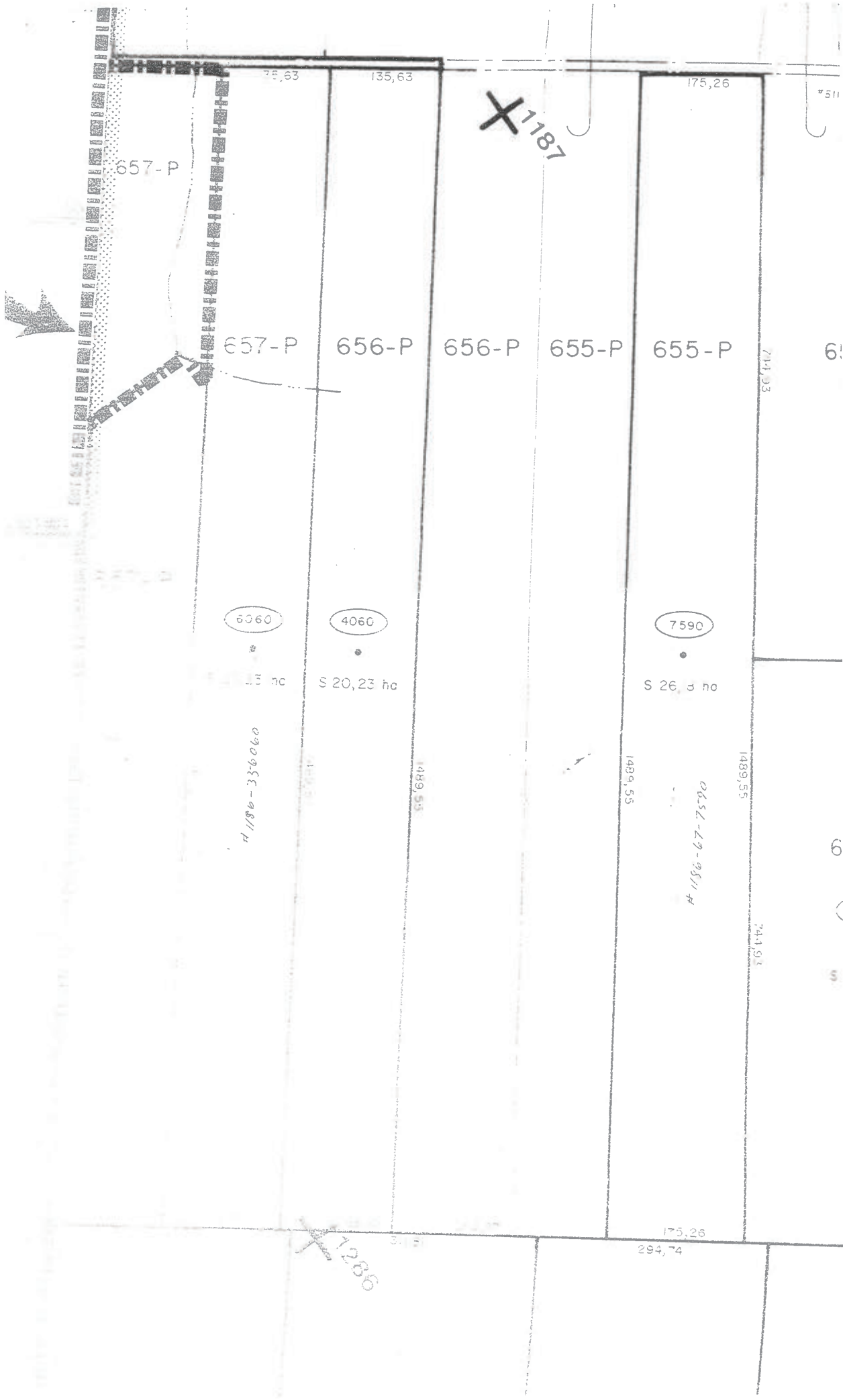
35,63
135,63
175,26
1187
657-P
657-P
656-P
656-P
655-P
655-P
6060
4060
7590
S 20,23 ha
S 26,8 ha
1489,55
1489,55
175,26
294,74

La Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick ne dispose pas de plan d'assurance incendie.

Concernant la couverture incendie, le territoire de la municipalité est couvert par le service incendie de Kingsey Falls et de Warwick, selon la proximité du lieu.

Warwick couvre le 6e Rang, de 0 à 484. Kingsey Falls couvre le reste du rang.

Kingsey Falls s'occupe de la portion restante du 6e Rang, de la Route Boisclair et de la route Poisson.

Une prise d'eau sèche (croquis joint) permet aux camions incendies de se ravitailler en eau lorsque nécessaire.

Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick
243, rue Principale, Sainte-Élizabeth-de-Warwick (Québec) J0A 1M0
Téléphone : 819-358-5162
Télécopieur : 819-358-9192
Courriel : dg@sainte-elizabeth-de-warwick.ca

Municipalité de Sainte-Séraphine

Louise Simard

De: Habel, Philippe <Philippe.Habel@mrc-arthabaska.qc.ca>
Envoyé: 8 janvier 2024 15:37
À: Louise Simard
Cc: Suzie Constant
Objet: RE: Demande accès information - projet éolien Arthabaska
Pièces jointes: Localisation puits Ste-Séraphine.png

Bonjour madame Simard,

Voir le courriel ci-bas que j'ai annoté. Ensuite, voici 2 liens vers notre site internet.

Vous pouvez trouvez l'ensemble de nos règlements d'urbanisme sur le site internet de la municipalité. À ma connaissance, les règlements disponibles sont à jour.
https://www.munsainteseraphine.ca/fr/vie-municipale/reglements-municipaux/

Le rôle d'évaluation pour les propriétés est aussi disponible à partir de notre site internet.
https://www.infotechdev.com/roleenligne2022/search/39105

J'espère que mon courriel répondra à l'ensemble de vos questions. Si vous avez besoin d'information supplémentaire, n'hésitez surtout pas à m'écrire.

Merci beaucoup et bonne journée,

Philippe Habel
Inspecteur régional en bâtiments et en environnement
Département de l'aménagement
819 752-2444, poste 4221
Philippe.Habel@mrc-arthabaska.qc.ca

MRC D'ARTHABASKA
150, rue Notre-Dame Ouest, Victoriaville (Québec) G6P 1R9
mrc-arthabaska.qc.ca

CONFIDENTIALITÉ: Le présent courriel (y compris ses pièces jointes, s'il y a lieu) est confidentiel.
Si vous n'êtes pas le destinataire visé, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer ce message.

De : Louise Simard <lsimard@activaenviro.ca>
Envoyé : 12 décembre 2023 16:14
À : Suzie Constant <dg@munsainteseraphine.ca>
Cc : Fariel Benameur <fbenameur@activaenviro.ca>
Objet : Demande accès information - projet éolien Arthabaska

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de lsimard@activaenviro.ca. Découvrez pourquoi cela est important

Bonjour,

Nous avons été mandatés pour faire une évaluation environnementale de site pour le projet éolien Arthabaska, au Centre-du-Québec. Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la liste des lots visés par cette demande :

Lot	Propriétaire
5 479 457	Pascal Raîche
5 479 453	LES CONSTRUCTIONS DAN BOILARD INC.
5 479 454	Julie Raîche
5 479 449	FERME LIONAIT 2002 INC.
5 479 462	Denis Lampron
5 454 764	LES ENTREPRISES HERB-PE-SEM LTÉE
5 454 767	FERME BERNARD AREL INC.
5 454 762	Isabelle Raîche
5 454 758	Christian Allard
5 454 768	FERME DAIRYMAX INC
5 479 649	FERME DAIRYMAX INC
5 454 755	Isabelle Raîche
6 173 575	FERME LIONAIT 2002 INC.
5 454 775	9251-6822 QUÉBEC INC.
5 454 772	FERME ALLARD 1999 INC.
5 454 774	9251-6822 QUÉBEC INC.
6 391 637	LES ENTREPRISES HERB-PE-SEM LTÉE
5 479 641	9251-6822 QUÉBEC INC.
5 481 214	LES FERMES J.G.V. INC.
5 479 604	FERME LIONAIT 2002 INC.
5 479 610	LA BELLE CAMPAGNE S.E.N.C.
5 479 616	LES FERMES J.G.V. INC.
5 479 619	Isabelle Deschamps
5 479 623	9483-5667 QUÉBEC INC.
5 479 475	FERME VALAISANNE INC.
5 479 622	9251-6822 Québec Inc
5 479 617	Ferme Gipierre Inc.
5 479 476	9483-5667 Québec inc.
5 479 630	Les Fermes J.G.V. Inc.
6 383 315	Ferme Allard 1999 Inc.
5 479 607	9251-6822 Québec Inc.
5 479 645	Ferme Dairymax Inc.
5 454 770	Ferme Lampardis + Inc.

Afin de compléter l'évaluation environnementale, nous aimerions si possible obtenir **par courriel** les informations suivantes du service du greffe de la ville de Sainte-Séraphine. Svp nous aviser si nous devons prévoir des frais pour le traitement de cette demande.

1. Le zonage du site en question ainsi que la grille d'usages; (voir site internet)

2. Le zonage des terrains adjacents ainsi que la grille d'usages; (voir site internet)

3. L'historique de l'utilisation du terrain et des sites à proximité; (Nous n'avons pas de registre concernant l'utilisation des terrains. Nos premiers permis remontent à environ 1980. Pour l'ensemble des lots listés, il s'agit de lot à vocation agricole. Selon nos permis émis, l'ensemble des lots sont à vocation agricole/forestière depuis 1980).

4. L'historique de contamination du terrain ou des sites à proximité, si connu de la municipalité; (La municipalité ne tient pas de registre des terrains contaminés de son territoire).

5. Liste des terrains contaminés dans le territoire de la municipalité; (La municipalité ne tient pas de registre des terrains contaminés de son territoire).

6. Le rôle d'évaluation foncière; (voir site internet)

7. Tout dossier environnemental que la municipalité a en sa possession ayant un lien avec le site à l'étude (plaintes, avis d'infraction, sinistre, déversement accidentel de produits pétroliers, etc.) et des terrains adjacents; (nous n'avons pas de dossier environnemental pour les terrains listé)

8. Services municipaux / gouvernementaux pour le site à l'étude :
    a. Aqueduc; si oui, le site est-il effectivement connecté au réseau d'aqueduc ? Non
    b. Égouts; si oui, le site est-il effectivement connecté au réseau d'égout ? Non
    c. Récupération des déchets domestiques; Oui
    d. Recyclage; Oui
    e. Égout pluvial? Non

La municipalité de Sainte-Séraphine ne possède pas de réseau d'égout et d'aqueduc. Le seul réseau pluvial est localisé à l'intérieur du périmètre urbain. Nous offrons le service de collecte de déchets, de récupération ainsi que de composte.

9. Présence d'un puits d'eau potable municipal à moins de 1 km du site, et sa localisation exacte, le cas échéant; La municipalité ne possède pas de réseau d'aqueduc. Nous n'avons pas de puits qui dessert la population. Nous avons un puits pour nos bâtiments municipaux (voir p-j).

10. Présence de puits d'eau potable privés à moins de 500 m du site; La municipalité ne possède pas de registre pour l'ensemble des puits d'eau potable.

11. Permis émis pour le site à l'étude représentant un risque environnemental, et une copie des permis émis, si échéants; Selon notre compréhension, nous n'avons pas émis de permis représentant un risque environnemental, mais pouvez vous nous dresser une liste d'exemple afin de bien comprendre le type de permis qui pourrait être un risque?

12. Plans d'assurances incendie couvrant le secteur du site à l'étude, et une copie de ces plans, le cas échéant; L'ensemble du territoire de Sainte-Séraphine est couvert par le service incendie de Kingsey Falls. Vous pouvez voir avec eux pour avoir des informations concernant la couverture incendie. Sinon, la prévention incendie est réalisé par le service incendie de la ville de Victoriaville.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration.

Meilleures salutations, n'hésitez pas si vous avez des questions!

Louise Simard, chimiste, M. Env.
Chargée de projet

Activa Environnement
Tél. 418 392-5088 #20 | Ligne directe 418 392-8099 | Téléc. 418 725-7995
lsimard@activaenviro.ca | www.activaenviro.ca

Avis de confidentialité : Le contenu de ce message est strictement confidentiel et l'information qu'il contient est réservée à l'usage exclusif du destinataire. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser par courriel dans les plus brefs délais.

Municipalité de Sainte-Séraphine

Grille des usages et normes

Cette grille fait partie intégrante du règlement de zonage
Annexe B

Maire : David Vincent

Directrice générale : Julie Paris

Zone A1

USAGES PERMIS (usages et sous-groupes usages)	Référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Habitation									
HABITATION UNIFAMILIALE (h1)	4.1.1			X					
HABITATION BIFAMILIALE (h2)	4.1.2								
HABITATION MULTIFAMILIALE (h3)	4.1.3								
MAISON MOBILE (h4)	4.1.4								
Usages spécifiquement permis				(2)					
Usages spécifiquement non-permis									
Commerces et services									
DÉTAIL, SERVICE DE VOISINAGE (c1)	4.2.1.1								
DÉTAIL ET SERVICE LÉGER (c2)	4.2.2.1								
DÉTAIL ET SERVICE LOURD (c3)	4.2.3.1								
SERVICE PÉTROLIER (c4)	4.2.4.1								
COMMERCE MIXTE (c5)	4.2.5.1								
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement non-permis									
Industrie									
INDUSTRIE LÉGÈRE (I1)	4.3.1								
INDUSTRIE EXTRACTIVE (I2)	4.3.2				X				
INDUSTRIE LOURDE (I3)	4.3.3		X						
Usages spécifiquement permis			(1)						
Usages spécifiquement non-permis									
Communautaire									
PARC, RÉCRÉATION EXTENSIVE (p1)	4.4.1.1					X			
INSTITUTIONNEL,ADMINISTRATIF (p2)	4.4.2.1								
SERVICE PUBLIC (p3)	4.4.3.1								
Usages spécifiquement permis						(3)			
Usages spécifiquement non-permis									
Agricole									
AGRICOLE (a1)	4.5.1.1	X							
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement non-permis									

Zone A1									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X	X	X	X			
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/2	1/2	1/1			
Hauteur minimum (m)		3,25	3,25	3,25	3,25	3,25			
Hauteur maximum (m)			9	9	9	9			
Largeur minimum (m)			7	7	7				
Superficie de plancher minimum (m^2)				55					
Superficie de plancher maximum (m^2)									
Profondeur (m)				6					
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		15	15	15	15	15			
Marge de recul arrière (m)		15	15	15	15	15			
Marge de recul latérale d'un côté (m)		5	5	5	5	5			
Marges de recul latérales totales (m)		10	10	10	10	10			
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max				1/1					
Coefficient d'occupation du sol maximum				40					
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.20	5	5		6				
Étalage	5.21								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)		50	50	50	50	50			
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m^2)		3000	3000	3000	3000	3000			
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.5		9.3					
		9.6							
		9.7 9.10 (2019-58)							
Notes									

(1) Les constructions et usages relié aux activités de scierie et autres produits de scieries et d'ateliers de rabotage sont autorisés.

(2) Une habitation unifamiliale isolée ou une maison mobile est autorisée uniquement dans les cas suivants :

a. Dans le cas et aux conditions prévues à la décision 353225 émise par la Commission de protection du territoire agricole le 4 août 2009;
b. Pour donner suite à un avis de conformité valide émis par la Commission de protection du territoire agricole du Québec permettant la construction ou la reconstruction d'une résidence érigée en vertu des articles 31.1, 40 et 105 de la *Loi sur la protection de territoire et des activités agricole*;
c. Pour donner suite à un avis de conformité émis par la Commission de protection du territoire agricole du Québec permettant la reconstruction d'une résidence érigée en vertu des articles 31, 101 et 103 de la *Loi sur la protection de territoire et des activités agricoles*;

d. Pour donner suite à une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ou du Tribunal administratif du Québec à la suite d'une demande produite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec avant le 4 août 2009;

e. Pour donner suite aux deux seuls types de demande d'implantation d'une résidence toujours recevables à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à savoir :
    i. Pour déplacer, sur la même unité foncière, une résidence autorisée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec ou bénéficiant des droits acquis des articles 101, 103 et 105 ou du droit de l'article 31 de la *Loi sur la protection de territoire et des activités agricoles*, mais à l'extérieur de la superficie bénéficiant de ces droits;
    ii. Pour permettre la conversion à des fins résidentielles d'une parcelle de terrain bénéficiant de droits acquis commerciaux, institutionnels et industriels en vertu des articles 101 et 103 de la *Loi sur la protection de territoire et des activités agricoles*.

(3) Les centres d'interprétation de la nature, les sentiers de randonnée et les jeux de rôle grandeur nature sont autorisés aux conditions suivantes :

- L'activité ne comporte pas d'habitation;
- L'activité doit être située sur une parcelle de terrain qui n'est pas en culture ou qui n'est pas un lieu d'élevage ou un lieu d'épandage reconnu en vertu du règlement sur les exploitations agricoles;
- Le terrain sur lequel s'exerce l'activité doit être adjacent à une rue publique;
- L'usage doit être situé à plus de 75 mètres d'une terre en culture ou un lieu d'élevage ou un lieu d'épandage reconnu en vertu du règlement sur les exploitations agricoles;
- Une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise préalablement à l'exercice de l'activité.

Municipalité de Sainte-Séraphine

Grille des usages et normes

Cette grille fait partie intégrante du règlement de zonage
Annexe B

Maire : David Vincent

Directrice générale : Julie Paris

Zone A2

USAGES PERMIS (usages et sous-groupes usages)	Référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Habitation									
HABITATION UNIFAMILIALE (h1)	4.1.1			X					
HABITATION BIFAMILIALE (h2)	4.1.2								
HABITATION MULTIFAMILIALE (h3)	4.1.3								
MAISON MOBILE (h4)	4.1.4								
Usages spécifiquement permis				(2)					
Usages spécifiquement non-permis									
Commerces et services									
DÉTAIL, SERVICE DE VOISINAGE (c1)	4.2.1.1								
DÉTAIL ET SERVICE LÉGER (c2)	4.2.2.1								
DÉTAIL ET SERVICE LOURD (c3)	4.2.3.1								
SERVICE PÉTROLIER (c4)	4.2.4.1								
COMMERCE MIXTE (c5)	4.2.5.1								
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement non-permis									
Industrie									
INDUSTRIE LÉGÈRE (I1)	4.3.1								
INDUSTRIE EXTRACTIVE (I2)	4.3.2				X				
INDUSTRIE LOURDE (I3)	4.3.3		X						
Usages spécifiquement permis			(1)						
Usages spécifiquement non-permis									
Communautaire									
PARC, RÉCRÉATION EXTENSIVE (p1)	4.4.1.1					X			
INSTITUTIONNEL,ADMINISTRATIF (p2)	4.4.2.1								
SERVICE PUBLIC (p3)	4.4.3.1								
Usages spécifiquement permis						(3)			
Usages spécifiquement non-permis									
Agricole									
AGRICOLE (a1)	4.5.1.1	X							
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement non-permis									

Zone A2									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X	X	X	X			
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/2	1/2	1/1			
Hauteur minimum (m)		3,25	3,25	3,25	3,25	3,25			
Hauteur maximum (m)			9	9	9	9			
Largeur minimum (m)			7	7	7				
Superficie de plancher minimum (m^2)				55					
Superficie de plancher maximum (m^2)									
Profondeur (m)				6					
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		15	15	15	15	15			
Marge de recul arrière (m)		15	15	15	15	15			
Marge de recul latérale d'un côté (m)		5	5	5	5	5			
Marges de recul latérales totales (m)		10	10	10	10	10			
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max				1/1					
Coefficient d'occupation du sol maximum				40					
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.20	5	5		6				
Étalage	5.21								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)		50	50	50	50	50			
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m^2)		3000	3000	3000	3000	3000			
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.5		9.3					
		9.6							
		9.7 9.10 (2019-58)							
Notes									

(1) Les constructions et usages relié aux activités de scierie et autres produits de scieries et d'ateliers de rabotage sont autorisés.

(2) Une habitation unifamiliale isolée ou une maison mobile est autorisée uniquement dans les cas suivants :

a. Dans le cas et aux conditions prévues à la décision 353225 émise par la Commission de protection du territoire agricole le 4 août 2009;

b. Pour donner suite à un avis de conformité valide émis par la Commission de protection du territoire agricole du Québec permettant la construction ou la reconstruction d'une résidence érigée en vertu des articles 31.1, 40 et 105 de la *Loi sur la protection de territoire et des activités agricole*;

c. Pour donner suite à un avis de conformité émis par la Commission de protection du territoire agricole du Québec permettant la reconstruction d'une résidence érigée en vertu des articles 31, 101 et 103 de la *Loi sur la protection de territoire et des activités agricoles*;

d. Pour donner suite à une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ou du Tribunal administratif du Québec à la suite d'une demande produite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec avant le 4 août 2009;

e. Pour donner suite aux deux seuls types de demande d'implantation d'une résidence toujours recevables à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à savoir :
    i. Pour déplacer, sur la même unité foncière, une résidence autorisée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec ou bénéficiant des droits acquis des articles 101, 103 et 105 ou du droit de l'article 31 de la *Loi sur la protection de territoire et des activités agricoles*, mais à l'extérieur de la superficie bénéficiant de ces droits;
    ii. Pour permettre la conversion à des fins résidentielles d'une parcelle de terrain bénéficiant de droits acquis commerciaux, institutionnels et industriels en vertu des articles 101 et 103 de la *Loi sur la protection de territoire et des activités agricoles*.

(3) Les centres d'interprétation de la nature, les sentiers de randonnée et les jeux de rôle grandeur nature sont autorisés aux conditions suivantes :

- L'activité ne comporte pas d'habitation;
- L'activité doit être située sur une parcelle de terrain qui n'est pas en culture ou qui n'est pas un lieu d'élevage ou un lieu d'épandage reconnu en vertu du règlement sur les exploitations agricoles;
- Le terrain sur lequel s'exerce l'activité doit être adjacent à une rue publique;
- L'usage doit être situé à plus de 75 mètres d'une terre en culture ou un lieu d'élevage ou un lieu d'épandage reconnu en vertu du règlement sur les exploitations agricoles;
- Une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise préalablement à l'exercice de l'activité.

Municipalité de Sainte-Séraphine

Grille des usages et normes

Cette grille fait partie intégrante du règlement de zonage
Annexe B

Maire : David Vincent

Directrice générale : Julie Paris

Zone A3

USAGES PERMIS (usages et sous-groupes usages)	Référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Habitation									
HABITATION UNIFAMILIALE (h1)	4.1.1			X					
HABITATION BIFAMILIALE (h2)	4.1.2								
HABITATION MULTIFAMILIALE (h3)	4.1.3								
MAISON MOBILE (h4)	4.1.4								
Usages spécifiquement permis				(2)					
Usages spécifiquement non-permis									
Commerces et services									
DÉTAIL, SERVICE DE VOISINAGE (c1)	4.2.1.1								
DÉTAIL ET SERVICE LÉGER (c2)	4.2.2.1								
DÉTAIL ET SERVICE LOURD (c3)	4.2.3.1								
SERVICE PÉTROLIER (c4)	4.2.4.1								
COMMERCE MIXTE (c5)	4.2.5.1								
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement non-permis									
Industrie									
INDUSTRIE LÉGÈRE (I1)	4.3.1								
INDUSTRIE EXTRACTIVE (I2)	4.3.2				X				
INDUSTRIE LOURDE (I3)	4.3.3		X						
Usages spécifiquement permis			(1)						
Usages spécifiquement non-permis									
Communautaire									
PARC, RÉCRÉATION EXTENSIVE (p1)	4.4.1.1					X			
INSTITUTIONNEL,ADMINISTRATIF (p2)	4.4.2.1								
SERVICE PUBLIC (p3)	4.4.3.1								
Usages spécifiquement permis						(3)			
Usages spécifiquement non-permis									
Agricole									
AGRICOLE (a1)	4.5.1.1	X							
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement non-permis									

Zone A3									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X	X	X	X			
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/2	1/2	1/1			
Hauteur minimum (m)		3,25	3,25	3,25	3,25	3,25			
Hauteur maximum (m)			9	9	9	9			
Largeur minimum (m)			7	7	7				
Superficie de plancher minimum (m^2)				55					
Superficie de plancher maximum (m^2)									
Profondeur (m)				6					
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		15	15	15	15	15			
Marge de recul arrière (m)		15	15	15	15	15			
Marge de recul latérale d'un côté (m)		5	5	5	5	5			
Marges de recul latérales totales (m)		10	10	10	10	10			
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max				1/1					
Coefficient d'occupation du sol maximum				40					
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.20	5	5		6				
Étalage	5.21								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)		50	50	50	50	50			
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m^2)		3000	3000	3000	3000	3000			
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.5		9.3					
		9.6							
		9.7 9.10 (2019-58)							
Notes									

(1) Les constructions et usages relié aux activités de scierie et autres produits de scieries et d'ateliers de rabotage sont autorisés.

(2) Une habitation unifamiliale isolée ou une maison mobile est autorisée uniquement dans les cas suivants :

a. Dans le cas et aux conditions prévues à la décision 353225 émise par la Commission de protection du territoire agricole le 4 août 2009;

b. Pour donner suite à un avis de conformité valide émis par la Commission de protection du territoire agricole du Québec permettant la construction ou la reconstruction d'une résidence érigée en vertu des articles 31.1, 40 et 105 de la *Loi sur la protection de territoire et des activités agricole*;

c. Pour donner suite à un avis de conformité émis par la Commission de protection du territoire agricole du Québec permettant la reconstruction d'une résidence érigée en vertu des articles 31, 101 et 103 de la *Loi sur la protection de territoire et des activités agricoles*;

d. Pour donner suite à une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du

Québec ou du Tribunal administratif du Québec à la suite d'une demande produite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec avant le 4 août 2009;

e. Pour donner suite aux deux seuls types de demande d'implantation d'une résidence toujours recevables à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à savoir :
    i. Pour déplacer, sur la même unité foncière, une résidence autorisée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec ou bénéficiant des droits acquis des articles 101, 103 et 105 ou du droit de l'article 31 de la *Loi sur la protection de territoire et des activités agricoles*, mais à l'extérieur de la superficie bénéficiant de ces droits;
    ii. Pour permettre la conversion à des fins résidentielles d'une parcelle de terrain bénéficiant de droits acquis commerciaux, institutionnels et industriels en vertu des articles 101 et 103 de la *Loi sur la protection de territoire et des activités agricoles*.

(3) Les centres d'interprétation de la nature, les sentiers de randonnée et les jeux de rôle grandeur nature sont autorisés aux conditions suivantes :

- L'activité ne comporte pas d'habitation;
- L'activité doit être située sur une parcelle de terrain qui n'est pas en culture ou qui n'est pas un lieu d'élevage ou un lieu d'épandage reconnu en vertu du règlement sur les exploitations agricoles;
- Le terrain sur lequel s'exerce l'activité doit être adjacent à une rue publique;
- L'usage doit être situé à plus de 75 mètres d'une terre en culture ou un lieu d'élevage ou un lieu d'épandage reconnu en vertu du règlement sur les exploitations agricoles;
- Une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise préalablement à l'exercice de l'activité.

AGRANDISSEMENT 1

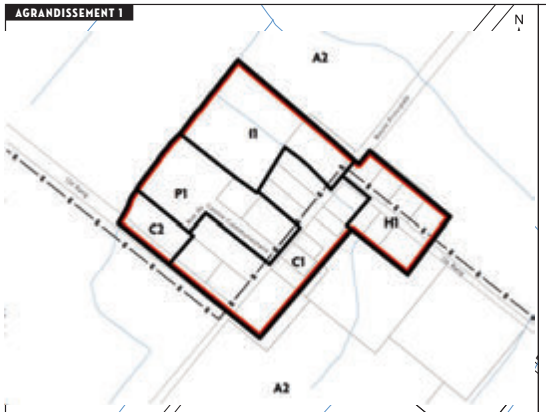

Modifié 2019-58

AGRANDISSEMENT 2

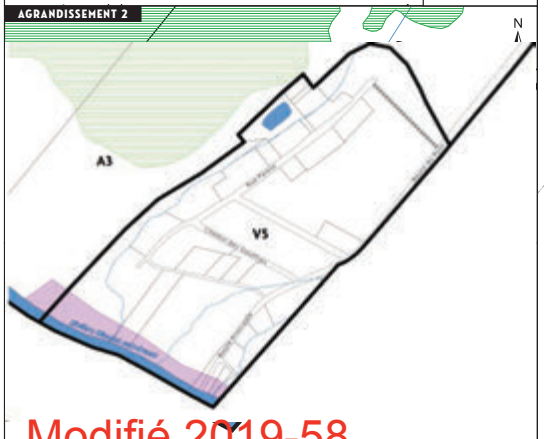

Modifié 2019-58

AGRANDISSEMENT 3

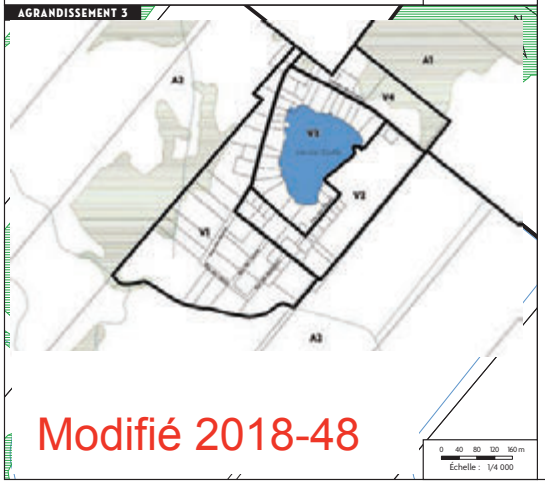

Modifié 2018-48

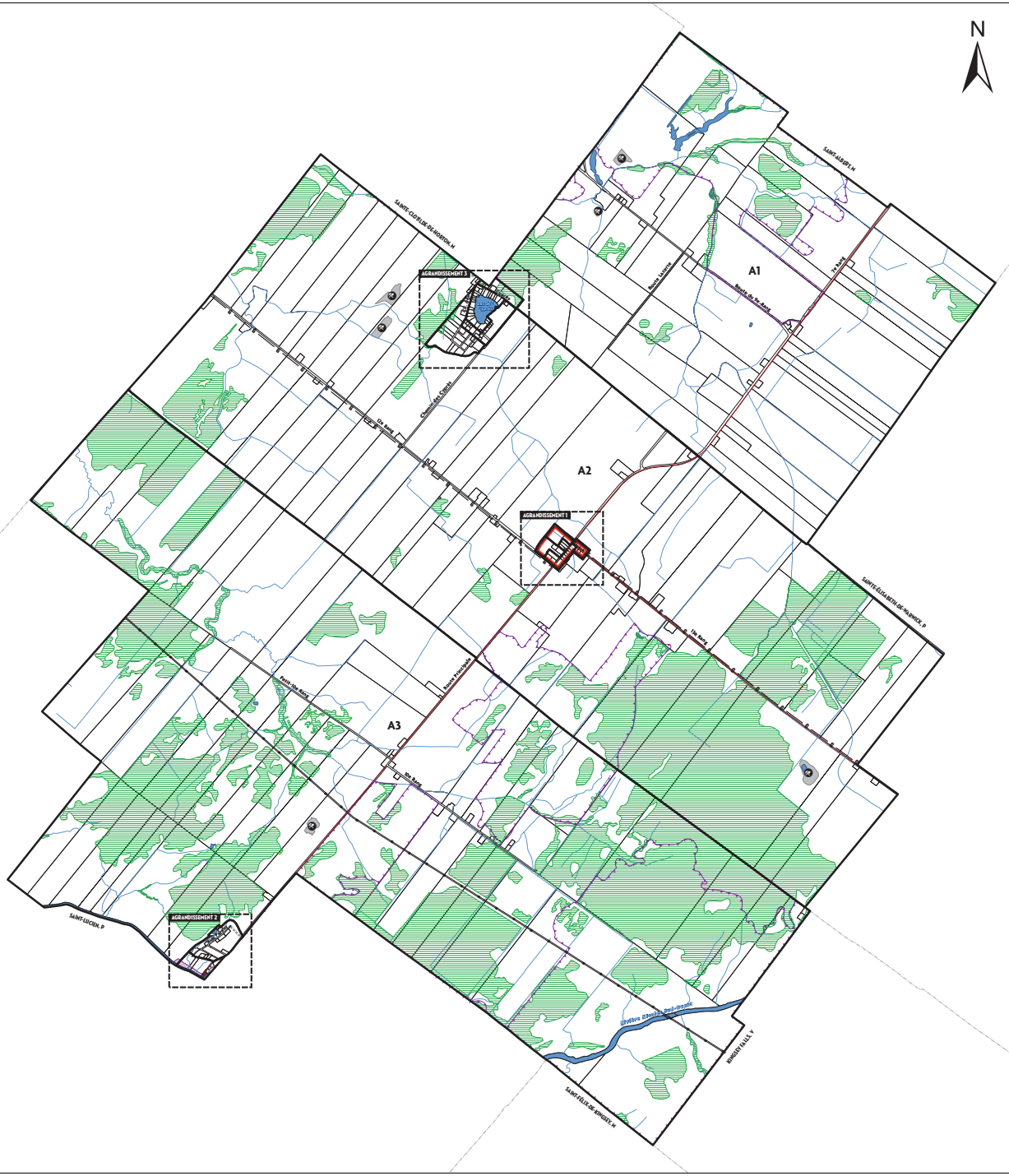

Légende

Zones

- A — Agricole
- C — Commerciale
- I — Industrielle
- H — Habitation
- P — Publique
- V — Villégiature

Contraintes

- Aire de confinement du cerf de Virginie
- Carrière/gravière/sablière
- Cours d'eau
- G — Gazoduc
- Ligne de transport d'électricité
- Milieu humide
- Zone inondable 0-100 ans

Voies de communication

- Route collectrice
- Rue projetée

Limites administratives

- Périmètre d'urbanisation
- Limite d'unité dévaluation
- Limite de municipalité limitrophe

Règlement no.	Avis de motion	Entrée en vigueur	Code

Ce plan de zonage fait partie intégrante du règlement de zonage no. 2015-28.

Authentifié ce jour

Maire

Directrice générale

Sceau

Plan de zonage

0 200 400 600 800 1000 m

Échelle : 1/16 000

MTM, fuseau 8, NAD 83

Sources :
Limites municipales : SDA, MRNF, © Gouvernement du Québec, 2004
MRC d'Arthabaska, 2015

1er juin 2015

Conception par : Alexandre Déragon, urb.

Réalisé par : Martin Auger, géogr.

Approuvé par :

Dossier : SHE-00020733-E4

Fichier : M15E-00020733-E4-U02.mxd

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Les informations présentées ici sont sujettes à des modifications sans préavis. Elles correspondent à l'extrait du rôle d'évaluation de la municipalité en date du 2024-01-09 08:24. En aucun temps, elles ne peuvent servir à des fins de contestation ou de preuve. De plus, elles ne tiennent pas compte des certificats émis ou des modifications effectuées depuis cette date.

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse	**10E RANG**
Cadastre(s) ou Lot(s)	**5479457**
Matricule	**0883-65-1195-000-0000**
Utilisation prédominante	**9220 : Forêt inexploitée qui n'est pas une réserve**

Propriétaire

Nom	**RAICHE PASCAL**
Adresse postale	[redacted]
Date d'inscription	**Non Disponible**

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Mesure frontale	**516.38 m**	Superficie	**762389.400 m2**
Nombre d'étage		Année de construction	
Zonage agricole	**Zoné en entier**	Superficie zonée agricole	**-**
Explotation agricole enr. (EAE)	**NON**	Superficie totale EAE	**N/A**
Superficie totale EAE MAX	**-**	Superficie forestière	**-**
Superficie forestière EAE	**-**	Nombre de logements	**0**
Locaux non-résidentiels	**0**	Nombre de chambres	**0**
Lien physique		Genre de construction	

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence du marché	
Valeur du terrain	**161 200,00 $**
Valeur du bâtiment	**0,00 $**
Valeur de l'immeuble	**161 200,00 $**
Valeur de l'immeuble antérieur	

Répartition fiscale

Valeur imposable de l'immeuble :	**161 200,00 $**
Valeur non imposable de l'immeuble :	**0,00 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Rôle triennal

Première année		Année courante	
Année	**2023**	Année	**2023**
Proportion médiane	**100.00**	Proportion médiane	**100.00**
Facteur comparatif	**1.00**	Facteur comparatif	**1.00**
Valeur uniformisée	**161 200,00 $**	Valeur uniformisée	**161 200,00 $**
Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**	Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**

Taxes

Annuelles 2023	
INCENDIE 2023	**209,56 $**
PRÊT VOIRIE 13e 2023	**80,60 $**
SECURITE PUBLIQUE 2023	**112,84 $**
SERVICE VOIRIE 2023	**515,84 $**
TAXES FONCIERES 2023	**209,56 $**
Total des taxes annuelles 2023 :	**1 128,40 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Les informations présentées ici sont sujettes à des modifications sans préavis. Elles correspondent à l'extrait du rôle d'évaluation de la municipalité en date du 2024-01-09 08:29. En aucun temps, elles ne peuvent servir à des fins de contestation ou de preuve. De plus, elles ne tiennent pas compte des certificats émis ou des modifications effectuées depuis cette date.

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse	**11E RANG**
Cadastre(s) ou Lot(s)	**5479453**
Matricule	**0784-90-8154-000-0000**
Utilisation prédominante	**8199 : Autres activités agricoles**

Propriétaire

Nom	**LES CONSTRUCTIONS DAN BOILARD INC.**
Adresse postale	**9 RUE DE LA ROCAILLE, VICTORIAVILLE (QUÉBEC), G6T 1N4**
Date d'inscription	**Non Disponible**

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Mesure frontale		Superficie	**1531823.300 m2**
Nombre d'étage		Année de construction	
Zonage agricole	**Zoné en entier**	Superficie zonée agricole	**1531823.300 m2**
Explotation agricole enr. (EAE)	**OUI**	Superficie totale EAE	**1531823.300 m2**
Superficie totale EAE MAX	**517000.000 m2**	Superficie forestière	**-**
Superficie forestière EAE	**-**	Nombre de logements	**0**
Locaux non-résidentiels	**0**	Nombre de chambres	**0**
Lien physique		Genre de construction	

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence du marché	
Valeur du terrain	**339 100,00 $**
Valeur du bâtiment	**0,00 $**
Valeur de l'immeuble	**339 100,00 $**
Valeur de l'immeuble antérieur	

Répartition fiscale

Valeur imposable de l'immeuble :	**57 443,00 $**
Valeur non imposable de l'immeuble :	**281 657,00 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Rôle triennal

Première année		Année courante	
Année	**2023**	Année	**2023**
Proportion médiane	**100.00**	Proportion médiane	**100.00**
Facteur comparatif	**1.00**	Facteur comparatif	**1.00**
Valeur uniformisée	**339 100,00 $**	Valeur uniformisée	**339 100,00 $**
Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**	Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**

Taxes

Annuelles 2023	
INCENDIE 2023	**440,83 $**
PRÊT VOIRIE 13e 2023	**169,55 $**
SECURITE PUBLIQUE 2023	**237,37 $**
SERVICE VOIRIE 2023	**1 085,12 $**
TAXES FONCIERES 2023	**440,83 $**
Total des taxes annuelles 2023 :	**2 373,70 $**

Complémentaires	
TAXES FONCIERES EAE 2023-1	**440,83 $**
SECURITE PUBLIQUE EAE 2022-1	**19,31 $**
INCENDIE EAE 2022-1	**27,89 $**
SERVICE VOIRIE EAE 2022-1	**111,58 $**
PRÊT VOIRIE EAE 13e 2022-1	**111,58 $**
TAXES FONCIERES 2022-1	**(57,93) $**
SECURITE PUBLIQUE 2022-1	**(19,31) $**
INCENDIE 2022-1	**(27,89) $**
TAXES FONCIERES EAE 2022-1	**57,93 $**
PRÊT VOIRIE 13e 2022-1	**(111,58) $**
PRÊT VOIRIE 13e 2023-1	**(169,55) $**
SECURITE PUBLIQUE EAE 2023-1	**237,37 $**
INCENDIE EAE 2023-1	**440,83 $**
SERVICE VOIRIE EAE 2023-1	**1 085,12 $**
PRÊT VOIRIE EAE 13e 2023-1	**169,55 $**
TAXES FONCIERES 2023-1	**(440,83) $**
SECURITE PUBLIQUE 2023-1	**(237,37) $**
INCENDIE 2023-1	**(440,83) $**
SERVICE VOIRIE 2023-1	**(1 085,12) $**
SERVICE VOIRIE 2022-1	**(111,58) $**
Total des taxes complémentaires :	**0,00 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Les informations présentées ici sont sujettes à des modifications sans préavis. Elles correspondent à l'extrait du rôle d'évaluation de la municipalité en date du 2024-01-09 08:30. En aucun temps, elles ne peuvent servir à des fins de contestation ou de preuve. De plus, elles ne tiennent pas compte des certificats émis ou des modifications effectuées depuis cette date.

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse	**11E RANG**
Cadastre(s) ou Lot(s)	**5479454**
Matricule	**0784-35-5413-000-0000**
Utilisation prédominante	**9220 : Forêt inexploitée qui n'est pas une réserve**

Propriétaire

Nom	**RAÎCHE JULIE**
Adresse postale	**1735 7E RANG DE SIMPSON, SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER QC, J1Z 1N9**
Date d'inscription	**Non Disponible**

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Mesure frontale		Superficie	**767056.900 m2**
Nombre d'étage		Année de construction	
Zonage agricole	**Zoné en entier**	Superficie zonée agricole	**-**
Explotation agricole enr. (EAE)	**NON**	Superficie totale EAE	**N/A**
Superficie totale EAE MAX	**-**	Superficie forestière	**-**
Superficie forestière EAE	**-**	Nombre de logements	**0**
Locaux non-résidentiels	**0**	Nombre de chambres	**0**
Lien physique	**Détaché**	Genre de construction	

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence du marché	
Valeur du terrain	**276 100,00 $**
Valeur du bâtiment	**400,00 $**
Valeur de l'immeuble	**276 500,00 $**
Valeur de l'immeuble antérieur	

Répartition fiscale

Valeur imposable de l'immeuble :	**276 500,00 $**
Valeur non imposable de l'immeuble :	**0,00 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Rôle triennal

Première année		Année courante	
Année	**2023**	Année	**2023**
Proportion médiane	**100.00**	Proportion médiane	**100.00**
Facteur comparatif	**1.00**	Facteur comparatif	**1.00**
Valeur uniformisée	**276 500,00 $**	Valeur uniformisée	**276 500,00 $**
Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**	Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**

Taxes

Annuelles 2023	
INCENDIE 2023	**359,45 $**
PRÊT VOIRIE 13e 2023	**138,25 $**
SECURITE PUBLIQUE 2023	**193,55 $**
SERVICE VOIRIE 2023	**884,80 $**
TAXES FONCIERES 2023	**359,45 $**
Total des taxes annuelles 2023 :	**1 935,50 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Les informations présentées ici sont sujettes à des modifications sans préavis. Elles correspondent à l'extrait du rôle d'évaluation de la municipalité en date du 2024-01-09 08:30. En aucun temps, elles ne peuvent servir à des fins de contestation ou de preuve. De plus, elles ne tiennent pas compte des certificats émis ou des modifications effectuées depuis cette date.

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse	**136, 10E RANG**
Cadastre(s) ou Lot(s)	**5479449**
Matricule	**0584-40-8048-000-0000**
Utilisation prédominante	**8199 : Autres activités agricoles**

Propriétaire

Nom	**FERME LIONAIT 2002 INC.**
Adresse postale	**175 12E RANG, SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC), J0A 1E0**
Date d'inscription	**Non Disponible**

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Mesure frontale	**260.74 m**	Superficie	**378576.600 m2**
Nombre d'étage		Année de construction	
Zonage agricole	**Zoné en entier**	Superficie zonée agricole	**378576.600 m2**
Explotation agricole enr. (EAE)	**OUI**	Superficie totale EAE	**378576.600 m2**
Superficie totale EAE MAX	**378576.600 m2**	Superficie forestière	**-**
Superficie forestière EAE	**-**	Nombre de logements	**0**
Locaux non-résidentiels	**0**	Nombre de chambres	**0**
Lien physique		Genre de construction	

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence du marché	
Valeur du terrain	**132 500,00 $**
Valeur du bâtiment	**0,00 $**
Valeur de l'immeuble	**132 500,00 $**
Valeur de l'immeuble antérieur	

Répartition fiscale

Valeur imposable de l'immeuble :	**14 196,00 $**
Valeur non imposable de l'immeuble :	**118 304,00 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Rôle triennal

Première année		Année courante	
Année	**2023**	Année	**2023**
Proportion médiane	**100.00**	Proportion médiane	**100.00**
Facteur comparatif	**1.00**	Facteur comparatif	**1.00**
Valeur uniformisée	**132 500,00 $**	Valeur uniformisée	**132 500,00 $**
Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**	Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**

Taxes

Annuelles 2023	
INCENDIE EAE 2023	**172,25 $**
PRÊT VOIRIE EAE 13e 2023	**66,25 $**
SECURITE PUBLIQUE EAE 2023	**92,75 $**
SERVICE VOIRIE EAE 2023	**424,00 $**
TAXES FONCIERES EAE 2023	**172,25 $**
CRÉDIT MAPAQ 2023	**(663,76) $**
Total des taxes annuelles 2023 :	**263,74 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Les informations présentées ici sont sujettes à des modifications sans préavis. Elles correspondent à l'extrait du rôle d'évaluation de la municipalité en date du 2024-01-09 08:32. En aucun temps, elles ne peuvent servir à des fins de contestation ou de preuve. De plus, elles ne tiennent pas compte des certificats émis ou des modifications effectuées depuis cette date.

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse	**13E RANG**
Cadastre(s) ou Lot(s)	**5479462**
Matricule	**0786-33-8077-000-0000**
Utilisation prédominante	**8199 : Autres activités agricoles**

Propriétaire

Nom	**LAMPRON DENIS**
Adresse postale	[redacted]
Date d'inscription	**Non Disponible**

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Mesure frontale	**367.45 m**	Superficie	**816860.000 m2**
Nombre d'étage		Année de construction	
Zonage agricole	**Zoné en entier**	Superficie zonée agricole	**816860.000 m2**
Explotation agricole enr. (EAE)	**OUI**	Superficie totale EAE	**816860.000 m2**
Superficie totale EAE MAX	**236300.000 m2**	Superficie forestière	**-**
Superficie forestière EAE	**-**	Nombre de logements	**0**
Locaux non-résidentiels	**0**	Nombre de chambres	**0**
Lien physique		Genre de construction	

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence du marché	
Valeur du terrain	**498 700,00 $**
Valeur du bâtiment	**6 900,00 $**
Valeur de l'immeuble	**505 600,00 $**
Valeur de l'immeuble antérieur	

Répartition fiscale

Valeur imposable de l'immeuble :	**37 532,00 $**
Valeur non imposable de l'immeuble :	**468 068,00 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Rôle triennal

Première année		Année courante	
Année	**2023**	Année	**2023**
Proportion médiane	**100.00**	Proportion médiane	**100.00**
Facteur comparatif	**1.00**	Facteur comparatif	**1.00**
Valeur uniformisée	**505 600,00 $**	Valeur uniformisée	**505 600,00 $**
Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**	Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**

Taxes

Annuelles 2023	
INCENDIE EAE 2023	**657,28 $**
PRÊT VOIRIE EAE 13e 2023	**252,80 $**
SECURITE PUBLIQUE EAE 2023	**353,92 $**
SERVICE VOIRIE EAE 2023	**1 617,92 $**
TAXES FONCIERES EAE 2023	**657,28 $**
CRÉDIT MAPAQ 2023	**(2 699,18) $**
Total des taxes annuelles 2023 :	**840,02 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Les informations présentées ici sont sujettes à des modifications sans préavis. Elles correspondent à l'extrait du rôle d'évaluation de la municipalité en date du 2024-01-09 08:34. En aucun temps, elles ne peuvent servir à des fins de contestation ou de preuve. De plus, elles ne tiennent pas compte des certificats émis ou des modifications effectuées depuis cette date.

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse	**PETIT-10E RANG**
Cadastre(s) ou Lot(s)	**5454764**
Matricule	**0484-18-3611-000-0000**
Utilisation prédominante	**8199 : Autres activités agricoles**

Propriétaire

Nom	**ENTR. HERB-PE-SEM LTEE**
Adresse postale	**223 12E RANG, SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC), J0A 1E0**
Date d'inscription	**Non Disponible**

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Mesure frontale	**265.45 m**	Superficie	**520385.500 m2**
Nombre d'étage		Année de construction	
Zonage agricole	**Zoné en entier**	Superficie zonée agricole	**520385.500 m2**
Explotation agricole enr. (EAE)	**OUI**	Superficie totale EAE	**520385.500 m2**
Superficie totale EAE MAX	**220000.000 m2**	Superficie forestière	**-**
Superficie forestière EAE	**-**	Nombre de logements	**0**
Locaux non-résidentiels	**0**	Nombre de chambres	**0**
Lien physique		Genre de construction	

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence du marché	
Valeur du terrain	**467 500,00 $**
Valeur du bâtiment	**28 500,00 $**
Valeur de l'immeuble	**496 000,00 $**
Valeur de l'immeuble antérieur	

Répartition fiscale

Valeur imposable de l'immeuble :	**48 014,00 $**
Valeur non imposable de l'immeuble :	**447 986,00 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Rôle triennal

Première année		Année courante	
Année	**2023**	Année	**2023**
Proportion médiane	**100.00**	Proportion médiane	**100.00**
Facteur comparatif	**1.00**	Facteur comparatif	**1.00**
Valeur uniformisée	**496 000,00 $**	Valeur uniformisée	**496 000,00 $**
Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**	Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**

Taxes

Annuelles 2023	
INCENDIE EAE 2023	**644,80 $**
PRÊT VOIRIE EAE 13e 2023	**248,00 $**
SECURITE PUBLIQUE EAE 2023	**347,20 $**
SERVICE VOIRIE EAE 2023	**1 587,20 $**
TAXES FONCIERES EAE 2023	**644,80 $**
CRÉDIT MAPAQ 2023	**(2 764,67) $**
Total des taxes annuelles 2023 :	**707,33 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Les informations présentées ici sont sujettes à des modifications sans préavis. Elles correspondent à l'extrait du rôle d'évaluation de la municipalité en date du 2024-01-09 08:35. En aucun temps, elles ne peuvent servir à des fins de contestation ou de preuve. De plus, elles ne tiennent pas compte des certificats émis ou des modifications effectuées depuis cette date.

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse	**ROUTE PRINCIPALE**
Cadastre(s) ou Lot(s)	**5454767**
Matricule	**0485-88-3372-000-0000**
Utilisation prédominante	**8199 : Autres activités agricoles**

Propriétaire

Nom	**FERME BERNARD AREL INC.**
Adresse postale	**2704 ROUTE PRINCIPALE, SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC), J0A 1E0**
Date d'inscription	**Non Disponible**

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Mesure frontale		Superficie	**576528.400 m2**
Nombre d'étage		Année de construction	
Zonage agricole	**Zoné en entier**	Superficie zonée agricole	**576528.400 m2**
Explotation agricole enr. (EAE)	**OUI**	Superficie totale EAE	**576528.400 m2**
Superficie totale EAE MAX	**166600.000 m2**	Superficie forestière	**409928.400 m2**
Superficie forestière EAE	**409928.400 m2**	Nombre de logements	**0**
Locaux non-résidentiels	**0**	Nombre de chambres	**0**
Lien physique		Genre de construction	

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence du marché	
Valeur du terrain	**390 400,00 $**
Valeur du bâtiment	**102 500,00 $**
Valeur de l'immeuble	**492 900,00 $**
Valeur de l'immeuble antérieur	

Répartition fiscale

Valeur imposable de l'immeuble :	**124 119,00 $**
Valeur non imposable de l'immeuble :	**368 781,00 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Rôle triennal

Première année		Année courante	
Année	**2023**	Année	**2023**
Proportion médiane	**100.00**	Proportion médiane	**100.00**
Facteur comparatif	**1.00**	Facteur comparatif	**1.00**
Valeur uniformisée	**492 900,00 $**	Valeur uniformisée	**492 900,00 $**
Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**	Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**

Taxes

Annuelles 2023	
INCENDIE EAE 2023	**461,89 $**
INCENDIE FORESTIERE 2023	**178,88 $**
PRÊT VOIRIE EAE 13e 2023	**177,65 $**
PRÊT VOIRIE FORESTIERE 13e 2023	**68,80 $**
SECURITE PUBLIQUE EAE 2023	**248,71 $**
SECURITE PUBLIQUE FORESTIERE 2023	**96,32 $**
SERVICE VOIRIE EAE 2023	**1 136,96 $**
SERVICE VOIRIE FORESTIERE 2023	**440,32 $**
TAXES FONCIERES EAE 2023	**461,89 $**
TAXES FONCIÈRES FORESTIÈRE 2023	**178,88 $**
CRÉDIT MAPAQ 2023	**(2 691,71) $**
Total des taxes annuelles 2023 :	**758,59 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Les informations présentées ici sont sujettes à des modifications sans préavis. Elles correspondent à l'extrait du rôle d'évaluation de la municipalité en date du 2024-01-09 08:37. En aucun temps, elles ne peuvent servir à des fins de contestation ou de preuve. De plus, elles ne tiennent pas compte des certificats émis ou des modifications effectuées depuis cette date.

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse	**PETIT-10E RANG**
Cadastre(s) ou Lot(s)	**5454762**
Matricule	**0385-06-4907-000-0000**
Utilisation prédominante	**9220 : Forêt inexploitée qui n’est pas une réserve**

Propriétaire

Nom	**RAICHE ISABELLE**
Adresse postale	[redacted]
Date d'inscription	**Non Disponible**

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Mesure frontale	**265.43 m**	Superficie	**504055.600 m2**
Nombre d'étage		Année de construction	
Zonage agricole	**Zoné en entier**	Superficie zonée agricole	**-**
Explotation agricole enr. (EAE)	**NON**	Superficie totale EAE	**N/A**
Superficie totale EAE MAX	**-**	Superficie forestière	**-**
Superficie forestière EAE	**-**	Nombre de logements	**0**
Locaux non-résidentiels	**0**	Nombre de chambres	**0**
Lien physique		Genre de construction	

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence du marché	
Valeur du terrain	**160 200,00 $**
Valeur du bâtiment	**0,00 $**
Valeur de l'immeuble	**160 200,00 $**
Valeur de l'immeuble antérieur	

Répartition fiscale

Valeur imposable de l'immeuble :	**160 200,00 $**
Valeur non imposable de l'immeuble :	**0,00 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Rôle triennal

Première année		Année courante	
Année	**2023**	Année	**2023**
Proportion médiane	**100.00**	Proportion médiane	**100.00**
Facteur comparatif	**1.00**	Facteur comparatif	**1.00**
Valeur uniformisée	**160 200,00 $**	Valeur uniformisée	**160 200,00 $**
Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**	Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**

Taxes

Annuelles 2023	
INCENDIE 2023	**208,26 $**
PRÊT VOIRIE 13e 2023	**80,10 $**
SECURITE PUBLIQUE 2023	**112,14 $**
SERVICE VOIRIE 2023	**512,64 $**
TAXES FONCIERES 2023	**208,26 $**
Total des taxes annuelles 2023 :	**1 121,40 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Les informations présentées ici sont sujettes à des modifications sans préavis. Elles correspondent à l'extrait du rôle d'évaluation de la municipalité en date du 2024-01-09 08:37. En aucun temps, elles ne peuvent servir à des fins de contestation ou de preuve. De plus, elles ne tiennent pas compte des certificats émis ou des modifications effectuées depuis cette date.

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse	**PETIT-10E RANG**
Cadastre(s) ou Lot(s)	**5454758**
Matricule	**0285-87-3364-000-0000**
Utilisation prédominante	**8199 : Autres activités agricoles**

Propriétaire

Nom	**ALLARD CHRISTIAN**
Adresse postale	[redacted]
Date d'inscription	**Non Disponible**

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Mesure frontale	**265.60 m**	Superficie	**500020.600 m2**
Nombre d'étage		Année de construction	
Zonage agricole	**Zoné en entier**	Superficie zonée agricole	**500020.600 m2**
Explotation agricole enr. (EAE)	**OUI**	Superficie totale EAE	**500020.600 m2**
Superficie totale EAE MAX	**101200.000 m2**	Superficie forestière	**-**
Superficie forestière EAE	**-**	Nombre de logements	**0**
Locaux non-résidentiels	**0**	Nombre de chambres	**0**
Lien physique		Genre de construction	

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence du marché	
Valeur du terrain	**295 800,00 $**
Valeur du bâtiment	**0,00 $**
Valeur de l'immeuble	**295 800,00 $**
Valeur de l'immeuble antérieur	

Répartition fiscale

Valeur imposable de l'immeuble :	**18 750,00 $**
Valeur non imposable de l'immeuble :	**277 050,00 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Rôle triennal

Première année		Année courante	
Année	**2023**	Année	**2023**
Proportion médiane	**100.00**	Proportion médiane	**100.00**
Facteur comparatif	**1.00**	Facteur comparatif	**1.00**
Valeur uniformisée	**295 800,00 $**	Valeur uniformisée	**295 800,00 $**
Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**	Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**

Taxes

Annuelles 2023	
INCENDIE EAE 2023	**384,54 $**
PRÊT VOIRIE EAE 13e 2023	**147,90 $**
SECURITE PUBLIQUE EAE 2023	**207,06 $**
SERVICE VOIRIE EAE 2023	**946,56 $**
TAXES FONCIERES EAE 2023	**384,54 $**
CRÉDIT MAPAQ 2023	**(1 572,87) $**
Total des taxes annuelles 2023 :	**497,73 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Les informations présentées ici sont sujettes à des modifications sans préavis. Elles correspondent à l'extrait du rôle d'évaluation de la municipalité en date du 2024-01-09 08:38. En aucun temps, elles ne peuvent servir à des fins de contestation ou de preuve. De plus, elles ne tiennent pas compte des certificats émis ou des modifications effectuées depuis cette date.

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse	**153, 12E RANG**
Cadastre(s) ou Lot(s)	**5454768, 5479645, 5479649**
Matricule	**0487-75-3413-000-0000**
Utilisation prédominante	**8122 : Élevage de bovins laitiers**

Propriétaire

Nom	**FERME DAIRYMAX INC.**
Adresse postale	**161 12E RANG, SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC), J0A 1E0**
Date d'inscription	**Non Disponible**

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Mesure frontale	**310.27 m**	Superficie	**925908.700 m2**
Nombre d'étage		Année de construction	
Zonage agricole	**Zoné en entier**	Superficie zonée agricole	**920908.700 m2**
Explotation agricole enr. (EAE)	**OUI**	Superficie totale EAE	**920908.700 m2**
Superficie totale EAE MAX	**913800.000 m2**	Superficie forestière	**-**
Superficie forestière EAE	**-**	Nombre de logements	**1**
Locaux non-résidentiels	**0**	Nombre de chambres	**0**
Lien physique		Genre de construction	

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence du marché	
Valeur du terrain	**1 125 300,00 $**
Valeur du bâtiment	**435 100,00 $**
Valeur de l'immeuble	**1 560 400,00 $**
Valeur de l'immeuble antérieur	

Répartition fiscale

Valeur imposable de l'immeuble :	**491 634,00 $**
Valeur non imposable de l'immeuble :	**1 068 766,00 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Rôle triennal

Première année		Année courante	
Année	**2023**	Année	**2023**
Proportion médiane	**100.00**	Proportion médiane	**100.00**
Facteur comparatif	**1.00**	Facteur comparatif	**1.00**
Valeur uniformisée	**1 560 400,00 $**	Valeur uniformisée	**1 560 400,00 $**
Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**	Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**

Taxes

Annuelles 2023	
INCENDIE 2023	**190,58 $**
INCENDIE EAE 2023	**1 837,94 $**
MATIERES RÉSIDUEL. EAE 2023	**180,00 $**
PRÊT VOIRIE 13e 2023	**73,30 $**
PRÊT VOIRIE EAE 13e 2023	**706,90 $**
SECURITE PUBLIQUE 2023	**102,62 $**
SECURITE PUBLIQUE EAE 2023	**989,66 $**
SERVICE VOIRIE 2023	**469,12 $**
SERVICE VOIRIE EAE 2023	**4 524,16 $**
TAXES FONCIERES 2023	**190,58 $**
TAXES FONCIERES EAE 2023	**1 837,94 $**
CRÉDIT MAPAQ 2023	**(8 192,76) $**
Total des taxes annuelles 2023 :	**2 910,04 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Les informations présentées ici sont sujettes à des modifications sans préavis. Elles correspondent à l'extrait du rôle d'évaluation de la municipalité en date du 2024-01-09 08:39. En aucun temps, elles ne peuvent servir à des fins de contestation ou de preuve. De plus, elles ne tiennent pas compte des certificats émis ou des modifications effectuées depuis cette date.

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse	**ROUTE DU 9E RANG**
Cadastre(s) ou Lot(s)	**5454755**
Matricule	**0286-30-9880-000-0000**
Utilisation prédominante	**9220 : Forêt inexploitée qui n'est pas une réserve**

Propriétaire

Nom	**RAICHE ISABELLE**
Adresse postale	**231 12E RANG, SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC), J0A 1E0**
Date d'inscription	**Non Disponible**

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Mesure frontale	**274.62 m**	Superficie	**520716.300 m2**
Nombre d'étage		Année de construction	
Zonage agricole	**Zoné en entier**	Superficie zonée agricole	**-**
Explotation agricole enr. (EAE)	**NON**	Superficie totale EAE	**N/A**
Superficie totale EAE MAX	**-**	Superficie forestière	**-**
Superficie forestière EAE	**-**	Nombre de logements	**0**
Locaux non-résidentiels	**0**	Nombre de chambres	**0**
Lien physique		Genre de construction	

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence du marché	
Valeur du terrain	**197 900,00 $**
Valeur du bâtiment	**0,00 $**
Valeur de l'immeuble	**197 900,00 $**
Valeur de l'immeuble antérieur	

Répartition fiscale

Valeur imposable de l'immeuble :	**197 900,00 $**
Valeur non imposable de l'immeuble :	**0,00 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Rôle triennal

Première année		Année courante	
Année	**2023**	Année	**2023**
Proportion médiane	**100.00**	Proportion médiane	**100.00**
Facteur comparatif	**1.00**	Facteur comparatif	**1.00**
Valeur uniformisée	**197 900,00 $**	Valeur uniformisée	**197 900,00 $**
Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**	Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**

Taxes

Annuelles 2023	
INCENDIE 2023	**257,27 $**
PRÊT VOIRIE 13e 2023	**98,95 $**
SECURITE PUBLIQUE 2023	**138,53 $**
SERVICE VOIRIE 2023	**633,28 $**
TAXES FONCIERES 2023	**257,27 $**
Total des taxes annuelles 2023 :	**1 385,30 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Les informations présentées ici sont sujettes à des modifications sans préavis. Elles correspondent à l'extrait du rôle d'évaluation de la municipalité en date du 2024-01-09 08:40. En aucun temps, elles ne peuvent servir à des fins de contestation ou de preuve. De plus, elles ne tiennent pas compte des certificats émis ou des modifications effectuées depuis cette date.

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse	**176, 12E RANG**
Cadastre(s) ou Lot(s)	**6173572, 6173573, 6173575**
Matricule	**0488-81-9966-000-0000**
Utilisation prédominante	**8122 : Élevage de bovins laitiers**

Propriétaire

Nom	**FERME LIONAIT 2002 INC.**
Adresse postale	**175 12E RANG, SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC), J0A 1E0**
Date d'inscription	**Non Disponible**

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Mesure frontale		Superficie	**839477.900 m2**
Nombre d'étage		Année de construction	
Zonage agricole	**Zoné en entier**	Superficie zonée agricole	**834477.900 m2**
Explotation agricole enr. (EAE)	**OUI**	Superficie totale EAE	**834477.900 m2**
Superficie totale EAE MAX	**834477.900 m2**	Superficie forestière	**-**
Superficie forestière EAE	**-**	Nombre de logements	**1**
Locaux non-résidentiels	**0**	Nombre de chambres	**0**
Lien physique		Genre de construction	

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence du marché	
Valeur du terrain	**1 214 300,00 $**
Valeur du bâtiment	**394 600,00 $**
Valeur de l'immeuble	**1 608 900,00 $**
Valeur de l'immeuble antérieur	

Répartition fiscale

Valeur imposable de l'immeuble :	**447 892,00 $**
Valeur non imposable de l'immeuble :	**1 161 008,00 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Rôle triennal

Première année		Année courante	
Année	**2023**	Année	**2023**
Proportion médiane	**100.00**	Proportion médiane	**100.00**
Facteur comparatif	**1.00**	Facteur comparatif	**1.00**
Valeur uniformisée	**1 608 900,00 $**	Valeur uniformisée	**1 608 900,00 $**
Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**	Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**

Taxes

Annuelles 2023	
INCENDIE 2023	**128,31 $**
INCENDIE EAE 2023	**1 963,26 $**
MATIERES RÉSIDUEL. EAE 2023	**360,00 $**
PRÊT VOIRIE 13e 2023	**49,35 $**
PRÊT VOIRIE EAE 13e 2023	**755,10 $**
SECURITE PUBLIQUE 2023	**69,09 $**
SECURITE PUBLIQUE EAE 2023	**1 057,14 $**
SERVICE VOIRIE 2023	**315,84 $**
SERVICE VOIRIE EAE 2023	**4 832,64 $**
TAXES FONCIERES 2023	**128,31 $**
TAXES FONCIERES EAE 2023	**1 963,26 $**
CRÉDIT MAPAQ 2023	**(8 210,32) $**
Total des taxes annuelles 2023 :	**3 411,98 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Les informations présentées ici sont sujettes à des modifications sans préavis. Elles correspondent à l'extrait du rôle d'évaluation de la municipalité en date du 2024-01-09 08:40. En aucun temps, elles ne peuvent servir à des fins de contestation ou de preuve. De plus, elles ne tiennent pas compte des certificats émis ou des modifications effectuées depuis cette date.

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse	**PETIT-10E RANG**
Cadastre(s) ou Lot(s)	**5454775**
Matricule	**0387-35-2938-000-0000**
Utilisation prédominante	**8199 : Autres activités agricoles**

Propriétaire

Nom	**9251-6822 QUÉBEC INC.**
Adresse postale	**130 13E RANG, SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC), J0A 1E0**
Date d'inscription	**Non Disponible**

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Mesure frontale	**264.87 m**	Superficie	**420647.700 m2**
Nombre d'étage		Année de construction	
Zonage agricole	**Zoné en entier**	Superficie zonée agricole	**420647.700 m2**
Explotation agricole enr. (EAE)	**OUI**	Superficie totale EAE	**420647.700 m2**
Superficie totale EAE MAX	**278100.000 m2**	Superficie forestière	**-**
Superficie forestière EAE	**-**	Nombre de logements	**0**
Locaux non-résidentiels	**0**	Nombre de chambres	**0**
Lien physique		Genre de construction	

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence du marché	
Valeur du terrain	**511 900,00 $**
Valeur du bâtiment	**0,00 $**
Valeur de l'immeuble	**511 900,00 $**
Valeur de l'immeuble antérieur	

Répartition fiscale

Valeur imposable de l'immeuble :	**15 774,00 $**
Valeur non imposable de l'immeuble :	**496 126,00 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Rôle triennal

Première année		Année courante	
Année	**2023**	Année	**2023**
Proportion médiane	**100.00**	Proportion médiane	**100.00**
Facteur comparatif	**1.00**	Facteur comparatif	**1.00**
Valeur uniformisée	**511 900,00 $**	Valeur uniformisée	**511 900,00 $**
Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**	Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**

Taxes

Annuelles 2023	
INCENDIE EAE 2023	**665,47 $**
PRÊT VOIRIE EAE 13e 2023	**255,95 $**
SECURITE PUBLIQUE EAE 2023	**358,33 $**
SERVICE VOIRIE EAE 2023	**1 638,08 $**
TAXES FONCIERES EAE 2023	**665,47 $**
CRÉDIT MAPAQ 2023	**(2 924,04) $**
Total des taxes annuelles 2023 :	**659,26 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Les informations présentées ici sont sujettes à des modifications sans préavis. Elles correspondent à l'extrait du rôle d'évaluation de la municipalité en date du 2024-01-09 08:41. En aucun temps, elles ne peuvent servir à des fins de contestation ou de preuve. De plus, elles ne tiennent pas compte des certificats émis ou des modifications effectuées depuis cette date.

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse	**231 - 235, 12E RANG**
Cadastre(s) ou Lot(s)	**5454772, 5479663**
Matricule	**0288-82-7387-000-0000**
Utilisation prédominante	**8122 : Élevage de bovins laitiers**

Propriétaire

Nom	**FERME ALLARD 1999 INC.**
Adresse postale	**235 12E RANG, SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC), J0A 1E0**
Date d'inscription	**Non Disponible**

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Mesure frontale	**266.87 m**	Superficie	**1681152.900 m2**
Nombre d'étage		Année de construction	
Zonage agricole	**Zoné en entier**	Superficie zonée agricole	**1671152.900 m2**
Explotation agricole enr. (EAE)	**OUI**	Superficie totale EAE	**1671152.900 m2**
Superficie totale EAE MAX	**637322.900 m2**	Superficie forestière	**-**
Superficie forestière EAE	**-**	Nombre de logements	**2**
Locaux non-résidentiels	**0**	Nombre de chambres	**0**
Lien physique		Genre de construction	

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence du marché	
Valeur du terrain	**974 300,00 $**
Valeur du bâtiment	**756 700,00 $**
Valeur de l'immeuble	**1 731 000,00 $**
Valeur de l'immeuble antérieur	

Répartition fiscale

Valeur imposable de l'immeuble :	**845 118,00 $**
Valeur non imposable de l'immeuble :	**885 882,00 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Rôle triennal

Première année		Année courante	
Année	**2023**	Année	**2023**
Proportion médiane	**100.00**	Proportion médiane	**100.00**
Facteur comparatif	**1.00**	Facteur comparatif	**1.00**
Valeur uniformisée	**1 731 000,00 $**	Valeur uniformisée	**1 731 000,00 $**
Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**	Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**

Taxes

Annuelles 2023	
INCENDIE 2023	**347,30 $**
INCENDIE EAE 2023	**1 903,01 $**
MATIERES RÉSIDUEL. EAE 2023	**360,00 $**
PRÊT VOIRIE 13e 2023	**133,58 $**
PRÊT VOIRIE EAE 13e 2023	**731,93 $**
SECURITE PUBLIQUE 2023	**187,01 $**
SECURITE PUBLIQUE EAE 2023	**1 024,70 $**
SERVICE VOIRIE 2023	**854,88 $**
SERVICE VOIRIE EAE 2023	**4 684,32 $**
TAXES FONCIERES 2023	**347,30 $**
TAXES FONCIERES EAE 2023	**1 903,01 $**
CRÉDIT MAPAQ 2023	**(8 264,44) $**
permis 2023-017 agrandissement garage agricole	**50,00 $**
Droits sur les mutations immobilières	**2 395,50 $**
Total des taxes annuelles 2023 :	**6 658,10 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Les informations présentées ici sont sujettes à des modifications sans préavis. Elles correspondent à l'extrait du rôle d'évaluation de la municipalité en date du 2024-01-09 08:43. En aucun temps, elles ne peuvent servir à des fins de contestation ou de preuve. De plus, elles ne tiennent pas compte des certificats émis ou des modifications effectuées depuis cette date.

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse	**215A, 12E RANG**
Cadastre(s) ou Lot(s)	**5454774, 5479660, 5479665**
Matricule	**0388-41-6330-000-0000**
Utilisation prédominante	**8199 : Autres activités agricoles**

Propriétaire

Nom	**9251-6822 QUÉBEC INC.**
Adresse postale	**130 13E RANG, SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC), J0A 1E0**
Date d'inscription	**Non Disponible**

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Mesure frontale	**264.42 m**	Superficie	**1315435.900 m2**
Nombre d'étage		Année de construction	
Zonage agricole	**Zoné en entier**	Superficie zonée agricole	**1315435.900 m2**
Explotation agricole enr. (EAE)	**OUI**	Superficie totale EAE	**1315435.900 m2**
Superficie totale EAE MAX	**835235.900 m2**	Superficie forestière	**-**
Superficie forestière EAE	**-**	Nombre de logements	**0**
Locaux non-résidentiels	**0**	Nombre de chambres	**0**
Lien physique		Genre de construction	

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence du marché	
Valeur du terrain	**1 228 200,00 $**
Valeur du bâtiment	**0,00 $**
Valeur de l'immeuble	**1 228 200,00 $**
Valeur de l'immeuble antérieur	

Répartition fiscale

Valeur imposable de l'immeuble :	**49 328,00 $**
Valeur non imposable de l'immeuble :	**1 178 872,00 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Rôle triennal

Première année		Année courante	
Année	**2023**	Année	**2023**
Proportion médiane	**100.00**	Proportion médiane	**100.00**
Facteur comparatif	**1.00**	Facteur comparatif	**1.00**
Valeur uniformisée	**1 228 200,00 $**	Valeur uniformisée	**1 228 200,00 $**
Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**	Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**

Taxes

Annuelles 2023	
INCENDIE EAE 2023	**1 596,66 $**
PRÊT VOIRIE EAE 13e 2023	**614,10 $**
SECURITE PUBLIQUE EAE 2023	**859,74 $**
SERVICE VOIRIE EAE 2023	**3 930,24 $**
TAXES FONCIERES EAE 2023	**1 596,66 $**
CRÉDIT MAPAQ 2023	**(6 938,54) $**
Total des taxes annuelles 2023 :	**1 658,86 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Les informations présentées ici sont sujettes à des modifications sans préavis. Elles correspondent à l'extrait du rôle d'évaluation de la municipalité en date du 2024-01-09 08:44. En aucun temps, elles ne peuvent servir à des fins de contestation ou de preuve. De plus, elles ne tiennent pas compte des certificats émis ou des modifications effectuées depuis cette date.

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse	**223, 12E RANG**
Cadastre(s) ou Lot(s)	**6391636, 6391637**
Matricule	**0388-89-4591-000-0000**
Utilisation prédominante	**8121 : Élevage de bovins de boucherie**

Propriétaire

Nom	**ENTR. HERB-PE-SEM LTEE (LES)**
Adresse postale	**223 12E RANG, SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC), J0A1E0**
Date d'inscription	**Non Disponible**

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Mesure frontale	**204.17 m**	Superficie	**358330.000 m2**
Nombre d'étage		Année de construction	
Zonage agricole	**Zoné en entier**	Superficie zonée agricole	**353330.000 m2**
Explotation agricole enr. (EAE)	**OUI**	Superficie totale EAE	**353330.000 m2**
Superficie totale EAE MAX	**353330.000 m2**	Superficie forestière	**-**
Superficie forestière EAE	**-**	Nombre de logements	**1**
Locaux non-résidentiels	**0**	Nombre de chambres	**0**
Lien physique		Genre de construction	

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence du marché	
Valeur du terrain	**630 100,00 $**
Valeur du bâtiment	**533 800,00 $**
Valeur de l'immeuble	**1 163 900,00 $**
Valeur de l'immeuble antérieur	

Répartition fiscale

Valeur imposable de l'immeuble :	**569 049,00 $**
Valeur non imposable de l'immeuble :	**594 851,00 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Rôle triennal

Première année		Année courante	
Année	**2023**	Année	**2023**
Proportion médiane	**100.00**	Proportion médiane	**100.00**
Facteur comparatif	**1.00**	Facteur comparatif	**1.00**
Valeur uniformisée	**1 163 900,00 $**	Valeur uniformisée	**1 163 900,00 $**
Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**	Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**

Taxes

Annuelles 2023	
INCENDIE 2023	**218,53 $**
INCENDIE EAE 2023	**1 294,54 $**
MATIERES RÉSIDUEL. EAE 2023	**180,00 $**
PRÊT VOIRIE 13e 2023	**84,05 $**
PRÊT VOIRIE EAE 13e 2023	**497,90 $**
SECURITE PUBLIQUE 2023	**117,67 $**
SECURITE PUBLIQUE EAE 2023	**697,06 $**
SERVICE VOIRIE 2023	**537,92 $**
SERVICE VOIRIE EAE 2023	**3 186,56 $**
TAXES FONCIERES 2023	**218,53 $**
TAXES FONCIERES EAE 2023	**1 294,54 $**
CRÉDIT MAPAQ 2023	**(5 846,58) $**
Total des taxes annuelles 2023 :	**2 480,72 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Les informations présentées ici sont sujettes à des modifications sans préavis. Elles correspondent à l'extrait du rôle d'évaluation de la municipalité en date du 2024-01-09 08:44. En aucun temps, elles ne peuvent servir à des fins de contestation ou de preuve. De plus, elles ne tiennent pas compte des certificats émis ou des modifications effectuées depuis cette date.

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse	**130 - 132, 12E RANG**
Cadastre(s) ou Lot(s)	**5479641**
Matricule	**0688-78-0177-000-0000**
Utilisation prédominante	**8123 : Élevage de porcs**

Propriétaire

Nom	**9251-6822 QUÉBEC INC.**
Adresse postale	**130 13E RANG, SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC), J0A 1E0**
Date d'inscription	**Non Disponible**

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Mesure frontale	**167.01 m**	Superficie	**992655.100 m2**
Nombre d'étage		Année de construction	
Zonage agricole	**Zoné en entier**	Superficie zonée agricole	**987655.100 m2**
Explotation agricole enr. (EAE)	**OUI**	Superficie totale EAE	**987655.100 m2**
Superficie totale EAE MAX	**987655.100 m2**	Superficie forestière	**-**
Superficie forestière EAE	**-**	Nombre de logements	**1**
Locaux non-résidentiels	**0**	Nombre de chambres	**0**
Lien physique		Genre de construction	

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence du marché	
Valeur du terrain	**1 234 000,00 $**
Valeur du bâtiment	**978 500,00 $**
Valeur de l'immeuble	**2 212 500,00 $**
Valeur de l'immeuble antérieur	

Répartition fiscale

Valeur imposable de l'immeuble :	**1 037 537,00 $**
Valeur non imposable de l'immeuble :	**1 174 963,00 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Rôle triennal

Première année		Année courante	
Année	**2023**	Année	**2023**
Proportion médiane	**100.00**	Proportion médiane	**100.00**
Facteur comparatif	**1.00**	Facteur comparatif	**1.00**
Valeur uniformisée	**2 212 500,00 $**	Valeur uniformisée	**2 212 500,00 $**
Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**	Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**

Taxes

Annuelles 2023	
INCENDIE 2023	**207,61 $**
INCENDIE EAE 2023	**2 668,64 $**
MATIERES RESIDUEL, 2023	**180,00 $**
MATIERES RÉSIDUEL. EAE 2023	**180,00 $**
PRÊT VOIRIE 13e 2023	**79,85 $**
PRÊT VOIRIE EAE 13e 2023	**1 026,40 $**
SECURITE PUBLIQUE 2023	**111,79 $**
SECURITE PUBLIQUE EAE 2023	**1 436,96 $**
SERVICE VOIRIE 2023	**511,04 $**
SERVICE VOIRIE EAE 2023	**6 568,96 $**
TAXES FONCIERES 2023	**207,61 $**
TAXES FONCIERES EAE 2023	**2 668,64 $**
CRÉDIT MAPAQ 2023	**(11 865,27) $**
Total des taxes annuelles 2023 :	**3 982,23 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Les informations présentées ici sont sujettes à des modifications sans préavis. Elles correspondent à l'extrait du rôle d'évaluation de la municipalité en date du 2024-01-09 08:46. En aucun temps, elles ne peuvent servir à des fins de contestation ou de preuve. De plus, elles ne tiennent pas compte des certificats émis ou des modifications effectuées depuis cette date.

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse	**7E RANG**
Cadastre(s) ou Lot(s)	**5479630, 5481214, 6108841**
Matricule	**0889-05-9740-000-0000**
Utilisation prédominante	**8123 : Élevage de porcs**

Propriétaire

Nom	**LES FERMES J.G.V. INC.**
Adresse postale	**2602 7E RANG, SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC), J0A 1E0**
Date d'inscription	**Non Disponible**

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Mesure frontale	**195.88 m**	Superficie	**562165.900 m2**
Nombre d'étage		Année de construction	
Zonage agricole	**Zoné en entier**	Superficie zonée agricole	**562165.900 m2**
Explotation agricole enr. (EAE)	**OUI**	Superficie totale EAE	**562165.900 m2**
Superficie totale EAE MAX	**431165.900 m2**	Superficie forestière	**-**
Superficie forestière EAE	**-**	Nombre de logements	**0**
Locaux non-résidentiels	**0**	Nombre de chambres	**0**
Lien physique		Genre de construction	

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence du marché	
Valeur du terrain	**659 800,00 $**
Valeur du bâtiment	**185 500,00 $**
Valeur de l'immeuble	**845 300,00 $**
Valeur de l'immeuble antérieur	

Répartition fiscale

Valeur imposable de l'immeuble :	**206 581,00 $**
Valeur non imposable de l'immeuble :	**638 719,00 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Rôle triennal

Première année		Année courante	
Année	**2023**	Année	**2023**
Proportion médiane	**100.00**	Proportion médiane	**100.00**
Facteur comparatif	**1.00**	Facteur comparatif	**1.00**
Valeur uniformisée	**845 300,00 $**	Valeur uniformisée	**845 300,00 $**
Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**	Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**

Taxes

Annuelles 2023	
INCENDIE EAE 2023	**1 098,89 $**
PRÊT VOIRIE EAE 13e 2023	**422,65 $**
SECURITE PUBLIQUE EAE 2023	**591,71 $**
SERVICE VOIRIE EAE 2023	**2 704,96 $**
TAXES FONCIERES EAE 2023	**1 098,89 $**
CRÉDIT MAPAQ 2023	**(4 816,96) $**
Total des taxes annuelles 2023 :	**1 100,14 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Les informations présentées ici sont sujettes à des modifications sans préavis. Elles correspondent à l'extrait du rôle d'évaluation de la municipalité en date du 2024-01-09 08:46. En aucun temps, elles ne peuvent servir à des fins de contestation ou de preuve. De plus, elles ne tiennent pas compte des certificats émis ou des modifications effectuées depuis cette date.

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse	**13E RANG**
Cadastre(s) ou Lot(s)	**5479604, 5479923**
Matricule	**0887-82-6687-000-0000**
Utilisation prédominante	**8132 : Culture de céréales, de plantes oléagineuses et de légumineuses**

Propriétaire

Nom	**FERME LIONAIT 2002 INC.**
Adresse postale	**175 12E RANG, SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC), J0A 1E0**
Date d'inscription	**Non Disponible**

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Mesure frontale	**535.67 m**	Superficie	**880428.200 m2**
Nombre d'étage		Année de construction	
Zonage agricole	**Zoné en entier**	Superficie zonée agricole	**880428.200 m2**
Explotation agricole enr. (EAE)	**OUI**	Superficie totale EAE	**880428.200 m2**
Superficie totale EAE MAX	**880428.200 m2**	Superficie forestière	**-**
Superficie forestière EAE	**-**	Nombre de logements	**0**
Locaux non-résidentiels	**0**	Nombre de chambres	**0**
Lien physique		Genre de construction	

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence du marché	
Valeur du terrain	**1 331 100,00 $**
Valeur du bâtiment	**0,00 $**
Valeur de l'immeuble	**1 331 100,00 $**
Valeur de l'immeuble antérieur	

Répartition fiscale

Valeur imposable de l'immeuble :	**33 016,00 $**
Valeur non imposable de l'immeuble :	**1 298 084,00 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Rôle triennal

Première année		Année courante	
Année	**2023**	Année	**2023**
Proportion médiane	**100.00**	Proportion médiane	**100.00**
Facteur comparatif	**1.00**	Facteur comparatif	**1.00**
Valeur uniformisée	**1 331 100,00 $**	Valeur uniformisée	**1 331 100,00 $**
Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**	Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**

Taxes

Annuelles 2023	
INCENDIE EAE 2023	**1 730,43 $**
PRÊT VOIRIE EAE 13e 2023	**665,55 $**
SECURITE PUBLIQUE EAE 2023	**931,77 $**
SERVICE VOIRIE EAE 2023	**4 259,52 $**
TAXES FONCIERES EAE 2023	**1 730,43 $**
CRÉDIT MAPAQ 2023	**(7 726,19) $**
Total des taxes annuelles 2023 :	**1 591,51 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Les informations présentées ici sont sujettes à des modifications sans préavis. Elles correspondent à l'extrait du rôle d'évaluation de la municipalité en date du 2024-01-09 08:47. En aucun temps, elles ne peuvent servir à des fins de contestation ou de preuve. De plus, elles ne tiennent pas compte des certificats émis ou des modifications effectuées depuis cette date.

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse	**2601, 7E RANG**
Cadastre(s) ou Lot(s)	**5479610**
Matricule	**0988-45-1311-000-0000**
Utilisation prédominante	**8122 : Élevage de bovins laitiers**

Propriétaire

Nom	**LA BELLE CAMPAGNE SENC**
Adresse postale	**2601 7E RANG, SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC), J0A1E0**
Date d'inscription	**Non Disponible**

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Mesure frontale	**108.82 m**	Superficie	**258250.900 m2**
Nombre d'étage		Année de construction	
Zonage agricole	**Zoné en entier**	Superficie zonée agricole	**253250.900 m2**
Explotation agricole enr. (EAE)	**OUI**	Superficie totale EAE	**253250.900 m2**
Superficie totale EAE MAX	**253250.900 m2**	Superficie forestière	**-**
Superficie forestière EAE	**-**	Nombre de logements	**1**
Locaux non-résidentiels	**0**	Nombre de chambres	**0**
Lien physique		Genre de construction	

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence du marché	
Valeur du terrain	**401 900,00 $**
Valeur du bâtiment	**184 200,00 $**
Valeur de l'immeuble	**586 100,00 $**
Valeur de l'immeuble antérieur	

Répartition fiscale

Valeur imposable de l'immeuble :	**215 696,00 $**
Valeur non imposable de l'immeuble :	**370 404,00 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Rôle triennal

Première année		Année courante	
Année	**2023**	Année	**2023**
Proportion médiane	**100.00**	Proportion médiane	**100.00**
Facteur comparatif	**1.00**	Facteur comparatif	**1.00**
Valeur uniformisée	**586 100,00 $**	Valeur uniformisée	**586 100,00 $**
Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**	Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**

Taxes

Annuelles 2023	
INCENDIE 2023	**139,88 $**
INCENDIE EAE 2023	**622,05 $**
MATIERES RÉSIDUEL. EAE 2023	**180,00 $**
PRÊT VOIRIE 13e 2023	**53,80 $**
PRÊT VOIRIE EAE 13e 2023	**239,25 $**
SECURITE PUBLIQUE 2023	**75,32 $**
SECURITE PUBLIQUE EAE 2023	**334,95 $**
SERVICE VOIRIE 2023	**344,32 $**
SERVICE VOIRIE EAE 2023	**1 531,20 $**
TAXES FONCIERES 2023	**139,88 $**
TAXES FONCIERES EAE 2023	**622,05 $**
CRÉDIT MAPAQ 2023	**(2 882,58) $**
publicité Écho	**100,00 $**
Vidange de fosse septique	**151,00 $**
location chambre	**170,00 $**
Total des taxes annuelles 2023 :	**1 821,12 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Les informations présentées ici sont sujettes à des modifications sans préavis. Elles correspondent à l'extrait du rôle d'évaluation de la municipalité en date du 2024-01-09 08:48. En aucun temps, elles ne peuvent servir à des fins de contestation ou de preuve. De plus, elles ne tiennent pas compte des certificats émis ou des modifications effectuées depuis cette date.

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse	**7E RANG**
Cadastre(s) ou Lot(s)	**5479616**
Matricule	**1089-04-8239-000-0000**
Utilisation prédominante	**8199 : Autres activités agricoles**

Propriétaire

Nom	**LES FERMES J.G.V. INC.**
Adresse postale	**2602 7E RANG, SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC), J0A 1E0**
Date d'inscription	**Non Disponible**

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Mesure frontale	**88.22 m**	Superficie	**237456.400 m2**
Nombre d'étage		Année de construction	
Zonage agricole	**Zoné en entier**	Superficie zonée agricole	**237456.400 m2**
Explotation agricole enr. (EAE)	**OUI**	Superficie totale EAE	**237456.400 m2**
Superficie totale EAE MAX	**237456.400 m2**	Superficie forestière	**-**
Superficie forestière EAE	**-**	Nombre de logements	**0**
Locaux non-résidentiels	**0**	Nombre de chambres	**0**
Lien physique		Genre de construction	

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence du marché	
Valeur du terrain	**356 200,00 $**
Valeur du bâtiment	**0,00 $**
Valeur de l'immeuble	**356 200,00 $**
Valeur de l'immeuble antérieur	

Répartition fiscale

Valeur imposable de l'immeuble :	**8 904,00 $**
Valeur non imposable de l'immeuble :	**347 296,00 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Rôle triennal

Première année		Année courante	
Année	**2023**	Année	**2023**
Proportion médiane	**100.00**	Proportion médiane	**100.00**
Facteur comparatif	**1.00**	Facteur comparatif	**1.00**
Valeur uniformisée	**356 200,00 $**	Valeur uniformisée	**356 200,00 $**
Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**	Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**

Taxes

Annuelles 2023	
INCENDIE EAE 2023	**463,06 $**
PRÊT VOIRIE EAE 13e 2023	**178,10 $**
SECURITE PUBLIQUE EAE 2023	**249,34 $**
SERVICE VOIRIE EAE 2023	**1 139,84 $**
TAXES FONCIERES EAE 2023	**463,06 $**
CRÉDIT MAPAQ 2023	**(2 055,17) $**
Total des taxes annuelles 2023 :	**438,23 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Les informations présentées ici sont sujettes à des modifications sans préavis. Elles correspondent à l'extrait du rôle d'évaluation de la municipalité en date du 2024-01-09 08:48. En aucun temps, elles ne peuvent servir à des fins de contestation ou de preuve. De plus, elles ne tiennent pas compte des certificats émis ou des modifications effectuées depuis cette date.

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse	**2539, 7E RANG**
Cadastre(s) ou Lot(s)	**5479619**
Matricule	**1090-40-8293-000-0000**
Utilisation prédominante	**8199 : Autres activités agricoles**

Propriétaire

Nom	**DESCHAMPS ISABELLE**
Adresse postale	[redacted]
Date d'inscription	**Non Disponible**

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Mesure frontale	**174.89 m**	Superficie	**254575.000 m2**
Nombre d'étage		Année de construction	
Zonage agricole	**Zoné en entier**	Superficie zonée agricole	**254575.000 m2**
Explotation agricole enr. (EAE)	**OUI**	Superficie totale EAE	**254575.000 m2**
Superficie totale EAE MAX	**172580.000 m2**	Superficie forestière	**-**
Superficie forestière EAE	**-**	Nombre de logements	**0**
Locaux non-résidentiels	**0**	Nombre de chambres	**0**
Lien physique		Genre de construction	

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence du marché	
Valeur du terrain	**279 400,00 $**
Valeur du bâtiment	**8 500,00 $**
Valeur de l'immeuble	**287 900,00 $**
Valeur de l'immeuble antérieur	

Répartition fiscale

Valeur imposable de l'immeuble :	**18 046,00 $**
Valeur non imposable de l'immeuble :	**269 854,00 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Rôle triennal

Première année		Année courante	
Année	**2023**	Année	**2023**
Proportion médiane	**100.00**	Proportion médiane	**100.00**
Facteur comparatif	**1.00**	Facteur comparatif	**1.00**
Valeur uniformisée	**287 900,00 $**	Valeur uniformisée	**287 900,00 $**
Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**	Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**

Taxes

Annuelles 2023	
INCENDIE EAE 2023	**374,27 $**
PRÊT VOIRIE EAE 13e 2023	**143,95 $**
SECURITE PUBLIQUE EAE 2023	**201,53 $**
SERVICE VOIRIE EAE 2023	**921,28 $**
TAXES FONCIERES EAE 2023	**374,27 $**
CRÉDIT MAPAQ 2023	**(1 612,09) $**
Total des taxes annuelles 2023 :	**403,21 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Les informations présentées ici sont sujettes à des modifications sans préavis. Elles correspondent à l'extrait du rôle d'évaluation de la municipalité en date du 2024-01-09 08:49. En aucun temps, elles ne peuvent servir à des fins de contestation ou de preuve. De plus, elles ne tiennent pas compte des certificats émis ou des modifications effectuées depuis cette date.

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse	**7E RANG**
Cadastre(s) ou Lot(s)	**5479623**
Matricule	**1190-08-3565-000-0000**
Utilisation prédominante	**8199 : Autres activités agricoles**

Propriétaire

Nom	**9483-5667 QUÉBEC INC.**
Adresse postale	**130 13E RANG, SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC), J0A 1E0**
Date d'inscription	**Non Disponible**

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Mesure frontale	**313.48 m**	Superficie	**417628.100 m2**
Nombre d'étage		Année de construction	
Zonage agricole	**Zoné en entier**	Superficie zonée agricole	**417628.100 m2**
Explotation agricole enr. (EAE)	**OUI**	Superficie totale EAE	**417628.100 m2**
Superficie totale EAE MAX	**417628.100 m2**	Superficie forestière	**-**
Superficie forestière EAE	**-**	Nombre de logements	**0**
Locaux non-résidentiels	**0**	Nombre de chambres	**0**
Lien physique		Genre de construction	

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence du marché	
Valeur du terrain	**726 500,00 $**
Valeur du bâtiment	**0,00 $**
Valeur de l'immeuble	**726 500,00 $**
Valeur de l'immeuble antérieur	

Répartition fiscale

Valeur imposable de l'immeuble :	**15 661,00 $**
Valeur non imposable de l'immeuble :	**710 839,00 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Rôle triennal

Première année		Année courante	
Année	**2023**	Année	**2023**
Proportion médiane	**100.00**	Proportion médiane	**100.00**
Facteur comparatif	**1.00**	Facteur comparatif	**1.00**
Valeur uniformisée	**726 500,00 $**	Valeur uniformisée	**726 500,00 $**
Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**	Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**

Taxes

Annuelles 2023	
INCENDIE EAE 2023	**944,45 $**
PRÊT VOIRIE EAE 13e 2023	**363,25 $**
SECURITE PUBLIQUE EAE 2023	**508,55 $**
SERVICE VOIRIE EAE 2023	**2 324,80 $**
TAXES FONCIERES EAE 2023	**944,45 $**
CRÉDIT MAPAQ 2023	**(4 227,92) $**
Total des taxes annuelles 2023 :	**857,58 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Les informations présentées ici sont sujettes à des modifications sans préavis. Elles correspondent à l'extrait du rôle d'évaluation de la municipalité en date du 2024-01-09 08:49. En aucun temps, elles ne peuvent servir à des fins de contestation ou de preuve. De plus, elles ne tiennent pas compte des certificats émis ou des modifications effectuées depuis cette date.

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse	**13E RANG**
Cadastre(s) ou Lot(s)	**5479475**
Matricule	**1086-31-7425-000-0000**
Utilisation prédominante	**8199 : Autres activités agricoles**

Propriétaire

Nom	**FERME VALAISANNE (2021) INC.**
Adresse postale	**490 6E RANG, SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK (QUÉBEC, J0A 1M0**
Date d'inscription	**Non Disponible**

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Mesure frontale	**269.95 m**	Superficie	**412492.600 m2**
Nombre d'étage		Année de construction	
Zonage agricole	**Zoné en entier**	Superficie zonée agricole	**412492.600 m2**
Explotation agricole enr. (EAE)	**OUI**	Superficie totale EAE	**412492.600 m2**
Superficie totale EAE MAX	**157492.600 m2**	Superficie forestière	**-**
Superficie forestière EAE	**-**	Nombre de logements	**0**
Locaux non-résidentiels	**0**	Nombre de chambres	**0**
Lien physique		Genre de construction	

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence du marché	
Valeur du terrain	**220 100,00 $**
Valeur du bâtiment	**0,00 $**
Valeur de l'immeuble	**220 100,00 $**
Valeur de l'immeuble antérieur	

Répartition fiscale

Valeur imposable de l'immeuble :	**15 468,00 $**
Valeur non imposable de l'immeuble :	**204 632,00 $**

Sainte-Séraphine
2660 rue du Centre-Communautaire
819-336-3200

Rôle triennal

Première année		Année courante	
Année	**2023**	Année	**2023**
Proportion médiane	**100.00**	Proportion médiane	**100.00**
Facteur comparatif	**1.00**	Facteur comparatif	**1.00**
Valeur uniformisée	**220 100,00 $**	Valeur uniformisée	**220 100,00 $**
Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**	Date Valeur uniformisée	**2021/07/01**

Taxes

Annuelles 2023	
INCENDIE EAE 2023	**286,13 $**
PRÊT VOIRIE EAE 13e 2023	**110,05 $**
SECURITE PUBLIQUE EAE 2023	**154,07 $**
SERVICE VOIRIE EAE 2023	**704,32 $**
TAXES FONCIERES EAE 2023	**286,13 $**
CRÉDIT MAPAQ 2023	**(1 161,87) $**
Total des taxes annuelles 2023 :	**378,83 $**

6 506 487
6 506 486
6 506 486
6 506 489
6 506 485
6 506 485
5 480 750
0687-76-9768
sr: 19 755.6
5 481 115
12e Rang
6 496 038
6 496 039
Rue du Centre
#101
Puits qui dessert les bâtiments municipaux (catégorie 2)
5 480 747
6 496 039

Municipalité de Victoriaville

De : Poirier, Jonathan
À : Louise Simard
Cc : Fariel Benameur
Objet : RE: Demande d"accès à l"information - 6 lots Victoriaville
Date : 23 juillet 2024 13:55:28
Pièces jointes : image001.png
Outlook-vqafnihj.png
Outlook-pseasgfj.png

Bonjour Madame Simard,

Pour faire suite à votre demande d'accès à l'information, vous trouverez ci-joint les documents que nous avons en lien avec cette demande à cette adresse: https://we.tl/t-GI5I97NwMY. À noter que ce lien est valide pour une période de 3 jours.

Veuillez prendre note que vous pouvez consulter une partie des informations recherchées sur la carte interactive suivante : https://geo.victoriaville.ca/Accesinfo/

Espérant le tout à votre entière satisfaction.

Jonathan Poirier
Archiviste
Division archives
Service juridique

819 758-6419, poste 3247

Victoriaville FIÈREMENT DURABLE

Hôtel de ville
1, rue Notre-Dame Ouest, C.P. 370
Victoriaville (Québec) G6P 6T2

victoriaville.ca

CONFIDENTIALITÉ: Le présent courriel (y compris ses pièces jointes, s'il y a lieu) est confidentiel.
Si vous n'êtes pas le destinataire visé, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer ce message.

De : Louise Simard <lsimard@activaenviro.ca>
Envoyé : vendredi 28 juin 2024 09:36

À : Prince, Karine <Karine.Prince@victoriaville.ca>
Cc : Fariel Benameur <fbenameur@activaenviro.ca>
Objet : Demande d'accès à l'information - 6 lots Victoriaville

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de lsimard@activaenviro.ca. Découvrez pourquoi cela est important

Bonjour,

Nous avons été mandatés pour faire une évaluation environnementale de site pour le projet éolien Arthabaska, au Centre-du-Québec. Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la liste des lots visés par cette demande :

Lot	Propriétaire
4 704 306	Ferme Érilis inc.
3 435 485	BRAWER & FILS INC.
3 435 488	FERME TOURIGNY HOLSTEIN INC.
3 435 492	FERME HOULYS INC.
3 435 491	FERME HOULYS INC.
3 435 493	FERME HOULYS INC.

Afin de compléter l'évaluation environnementale, nous aimerions si possible obtenir **par courriel** les informations suivantes du service du greffe de la ville de Victoriaville. Svp nous aviser si nous devons prévoir des frais pour le traitement de cette demande.

1. Le zonage du site en question ainsi que la grille d'usages;

2. Le zonage des terrains adjacents ainsi que la grille d'usages;

3. L'historique de l'utilisation du terrain et des sites à proximité;

4. L'historique de contamination du terrain ou des sites à proximité, si connu de la municipalité;

5. Liste des terrains contaminés dans le territoire de la municipalité;

6. Le rôle d'évaluation foncière;

7. Tout dossier environnemental que la municipalité a en sa possession ayant un lien avec le site à l'étude (plaintes, avis d'infraction, sinistre, déversement accidentel de produits pétroliers, etc.) et des terrains adjacents;

8. Services municipaux / gouvernementaux pour le site à l'étude :
    a. Aqueduc; si oui, le site est-il effectivement connecté au réseau d'aqueduc ?

b. Égouts; si oui, le site est-il effectivement connecté au réseau d'égout ?
c. Récupération des déchets domestiques;
d. Recyclage;
e. Égout pluvial?

9. Présence d'un puits d'eau potable municipal à moins de 1 km du site, et sa localisation exacte, le cas échéant;

10. Présence de puits d'eau potable privés à moins de 500 m du site;

11. Permis émis pour le site à l'étude représentant un risque environnemental, et une copie des permis émis, si échéants;

12. Plans d'assurances incendie couvrant le secteur du site à l'étude, et une copie de ces plans, le cas échéant;

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration.

Meilleures salutations, n'hésitez pas si vous avez des questions!

Louise Simard, chimiste, M. Env.
Directrice technique

Activa Environnement
Tél. 418 392-5088 #20 | Ligne directe 418 392-8099 | Téléc. 418 725-7995
lsimard@activaenviro.ca | www.activaenviro.ca

ACTIVA ENVIRONNEMENT

New Richmond 418 392-5088 | Montréal 514 588-7661 | Québec 418 254-9822 | Rimouski 418 723-1388

Avis de confidentialité : Le contenu de ce message est strictement confidentiel et l'information qu'il contient est réservée à l'usage exclusif du destinataire. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser par courriel dans les plus brefs délais.

Zonage

Format: 11 X 17 pouces

Victoriaville

Imprimé le 11 septembre 2024

Document sans valeur légale. Pour consultation uniquement.

La Ville de Victoriaville se dégage de toute responsabilité suite aux dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation de cette carte.

La Ville ne garantie pas la qualité des données. Il se peut que certaines données soient erronées, fausses, incomplètes, imprécises ou non normalisées.

© Ville de Victoriaville

0 0,75 km

N

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXES B DU RÈGLEMENT N° 1261-2019

ZONE : A904

Usages principaux	Implantation			Marges minimales (Mètres)					Caractéristiques du bâtiment				Lotissement			Dispositions spéciales							
Usage autorisé	Détachée	Jumelée	En rangée	Avant	Latérale 1	Latérale 2	Latérale Totale	Arrière	Hauteur min. étage	Hauteur max. étage	Superficie d'implantation au sol minimale (mètres carrés)	Largeur min. (mètres)	Largeur minimale (mètres)	Profondeur minimale (mètres)	Superficie minimale (mètres carrés)	Bande de protection riveraine	PIIA	Ratio Maximal de stationnement	Service au volant	Type d'entreposage extérieur	Zone potentiellement exposée aux glissements de terrain	Zone sujette aux inondations	Autres
H1 Habitation unifamilliale (1)	•			15	3	3		6	1	2	60	6	50 (2)	27 (2)	3000 (2)	•							
I4 Industrie d'excavation	•			15				10	1	2	80	6	50 (2)	30 (2)	3000 (2)	•				D			
A1 Culture	•			15	5	5		5	1	2			50 (2)	30 (2)	3000 (2)	•				D			
A2 Élevage sans contrainte	•			15	5	5		5	1	2			50 (2)	30 (2)	3000 (2)	•				D			
A3 Élevage avec contrainte (4)	•			15	5	5		5	1	2			50 (2)	30 (2)	3000 (2)	•				D			
A4 Exploitation forestière	•			15	5	5		5	1	2			50 (2)	30 (2)	3000 (2)	•				D			
A5 Para-agricole et touristique	•			15	5	5		5	1	2			50 (2)	30 (2)	3000 (2)	•				D			
P5 Transport et services publics (157), (158)																							

Notes générales	(1) Voir la section 13.2 du chapitre 13. (2) Dans le cas d'un lot non desservi par l'aqueduc et l'égout municipal et/ou situé dans un couloir riverain, voir les dispositions du règlement de lotissement en vigueur pour les dimensions de lot. (2) Dans le cas d'un lot non desservi par l'aqueduc et l'égout municipal et/ou situé dans un couloir riverain, voir les dispositions du règlement de lotissement en vigueur pour les dimensions de lot. (2) Dans le cas d'un lot non desservi par l'aqueduc et l'égout municipal et/ou situé dans un couloir riverain, voir les dispositions du règlement de lotissement en vigueur pour les dimensions de lot. (4) Voir l'article 11.1.11 et ses sous-articles pour les élevages de porcs et de veaux de lait. (157) Seule la production d'énergie éolienne est autorisée. (158) voir la section 12.10.
Amendements	1502-2023 (actif)

2024-09-11 10:30:03

L'information affichée correspond à l'état du rôle au 11 septembre 2024, 10h38. Des modifications éventuelles au rôle de taxation pourraient avoir un effet rétroactif à la date du présent relevé.

Victoriaville

11 septembre 2024
10h38

Rôle de taxation

Fiche de l'immeuble

Retour au menu

Désignation de l'immeuble	
Adresse :	694, RUE DE L' ACADEMIE
Ville :	VILLE DE VICTORIAVILLE
Matricule :	8797-04-9145-9-000-0000
Cadastre principal :	4704306
Propriétaires principaux :	FERME ERILIS INC.

Dimension du terrain

Façade	Profondeur	Superficie	Superficie en zone agricole	Superficie totale
349,77 m	1 413,78 m	519 283,400 m2	519 283,400 m2	519 283,400 m2

Nombre d'unités

Nbre logements	Nbre commerces	Total
0	0	0

Autres caractéristiques

Condo	Année construction	Code d'utilisation	Classe R	% R	Classe I	% I	EAE
Non		8122					Oui

Cadastres

Retour au menu

Numéro de cadastre	Façade	Profondeur	Superficie
4704306			

Évaluation

Retour au menu

Rôle triennal : 2023 - 2024

	Terrain	Bâtiment	Immeuble
Taxable	726 800 $	67 200 $	794 000 $
Exempt	0 $	0 $	0 $
Total	726 800 $	67 200 $	794 000 $

Valeur uniformisée	Au	Facteur comparatif	Proportion médiane
794 000,00 $	2021/07/01	1,0000	100,00
Mutation			
944 860,00 $	2024/01/01	1,1900	

Rôle triennal : 2019 - 2022

	Terrain	Bâtiment	Immeuble
Taxable	397 500 $	85 600 $	483 100 $
Exempt	0 $	0 $	0 $
Total	397 500 $	85 600 $	483 100 $

Valeur uniformisée	Au	Facteur comparatif	Proportion médiane
478 269,00 $	2017/07/01	0,9900	101,00
Mutation			
541 072,00 $	2022/01/01	1,1200	

Étalement dans le rôle : 2023 - 2024

Victoriaville n'utilise pas le principe d'étalement

Sommaire des taxes en 2024

Retour au menu

Total taxes foncières annuelles :	1 416,54 $
Total taxes foncières complémentaires :	0,00 $
Total autres taxes :	0,00 $
Grand total des taxes :	1 416,54 $

Taxes foncières annuelles en 2024

Retour au menu

Année d'imposition	Taxe	Base d'imposition	Référence	Type*	Valeur imposable	Taux	Montant
2024	AGRICOLE	Veae tx	100,000 %	G	767 900,00	0,726000	5 574,95 $
	FORESTIER	Imm.forest	1554	G	26 100,00	0,658000	171,74 $
	CREDIT MAPAQ		1554	R			-4 727,15 $
	VOIRIE	Vimm tx	1554	R	794 000,00	0,050000	397,00 $

Nombre de versements : 4

Échéance :	2024/03/07	**Montant :**	354,14 $
Échéance :	2024/05/06	**Montant :**	354,14 $
Échéance :	2024/07/05	**Montant :**	354,14 $
Échéance :	2024/09/03	**Montant :**	354,12 $
		Total taxes foncières annuelles :	1 416,54 $

* Types de taxes
G: taxe **g**énérale
R: taxe de **r**èglement
U: versement **u**nique

Taxes foncières complémentaires en 2024

Retour au menu

Période d'imposition	Taxe	Base d'imposition	Référence	Type*	Valeur imposable	Taux	Montant

Autres taxes en 2024

Retour au menu

Date de facturation	Taxe	Montant

Fiche de l'immeuble | Cadastres | Évaluation | Sommaire des taxes | Taxes foncières annuelles
Taxes foncières complémentaires | Autres taxes

L'information affichée correspond à l'état du rôle au 11 septembre 2024, 10h40. Des modifications éventuelles au rôle de taxation pourraient avoir un effet rétroactif à la date du présent relevé.

Victoriaville

11 septembre 2024
10h40

Rôle de taxation

Fiche de l'immeuble

Retour au menu

Désignation de l'immeuble	
Adresse :	600-628, RUE DE L' ACADEMIE
Ville :	VILLE DE VICTORIAVILLE
Matricule :	8798-72-5260-5-000-0000
Cadastre principal :	3433739
Propriétaires principaux :	BRAWER & FILS INC.

Dimension du terrain

Façade	Profondeur	Superficie	Superficie en zone agricole	Superficie totale
0,00 m	0,00 m	983 352,500 m2	981 352,500 m2	981 352,500 m2

Nombre d'unités

Nbre logements	Nbre commerces	Total
1	0	1

Autres caractéristiques

Condo	Année construction	Code d'utilisation	Classe R	% R	Classe I	% I	EAE
Non		8150					Oui

Cadastres

Retour au menu

Numéro de cadastre	Façade	Profondeur	Superficie
3433739			
3433740			
3435485			
3435487			
4314697			

Évaluation

Retour au menu

Rôle triennal : 2023 - 2024

	Terrain	Bâtiment	Immeuble
Taxable	1 323 000 $	1 116 800 $	2 439 800 $
Exempt	0 $	0 $	0 $
Total	1 323 000 $	1 116 800 $	2 439 800 $

Valeur uniformisée	Au	Facteur comparatif	Proportion médiane
2 439 800,00 $	2021/07/01	1,0000	100,00
Mutation			
2 903 362,00 $	2024/01/01	1,1900	

Rôle triennal : 2019 - 2022

	Terrain	Bâtiment	Immeuble
Taxable	739 200 $	986 100 $	1 725 300 $
Exempt	0 $	0 $	0 $
Total	739 200 $	986 100 $	1 725 300 $

Valeur uniformisée	Au	Facteur comparatif	Proportion médiane
1 708 047,00 $	2017/07/01	0,9900	101,00
Mutation			
1 932 336,00 $	2022/01/01	1,1200	

Étalement dans le rôle : 2023 - 2024

Victoriaville n'utilise pas le principe d'étalement

Sommaire des taxes en 2024

Retour au menu

Total taxes foncières annuelles :	7 207,84 $
Total taxes foncières complémentaires :	0,00 $
Total autres taxes :	0,00 $
Grand total des taxes :	7 207,84 $

Taxes foncières annuelles en 2024

Retour au menu

Année d'imposition	Taxe	Base d'imposition	Référence	Type*	Valeur imposable	Taux	Montant
2024	AGRICOLE	Veae tx	100,000 %	G	2 087 400,00	0,726000	15 154,52 $
	CREDIT MAPAQ		1554	R			-12 316,12 $
	FONCIERE DE BASE	Vimm tx	100,000 %	G	352 400,00	0,835000	2 942,54 $
	MATIERES RESIDUELLES (RES.)	Log.rés.	1554	R	1,00	207,000000	207,00 $
	VOIRIE	Vimm tx	1554	R	2 439 800,00	0,050000	1 219,90 $

Nombre de versements : 4

Échéance :	2024/03/07	**Montant :**	1 801,97 $
Échéance :	2024/05/06	**Montant :**	1 801,97 $
Échéance :	2024/07/05	**Montant :**	1 801,97 $
Échéance :	2024/09/03	**Montant :**	1 801,93 $
		Total taxes foncières annuelles :	7 207,84 $

* Types de taxes
G: taxe **g**énérale
R: taxe de **r**èglement
U: versement **u**nique

Taxes foncières complémentaires en 2024

Retour au menu

Période d'imposition	Taxe	Base d'imposition	Référence	Type*	Valeur imposable	Taux	Montant

Autres taxes en 2024

Retour au menu

Date de facturation	Taxe	Montant

L'information affichée correspond à l'état du rôle au 11 septembre 2024, 10h41. Des modifications éventuelles au rôle de taxation pourraient avoir un effet rétroactif à la date du présent relevé.

Victoriaville

11 septembre 2024
10h41

Rôle de taxation

Fiche de l'immeuble

Retour au menu

Désignation de l'immeuble	
Adresse :	580, RUE DE L' ACADEMIE
Ville :	VILLE DE VICTORIAVILLE
Matricule :	8898-06-3232-2-000-0000
Cadastre principal :	3433717
Propriétaires principaux :	FERME TOURIGNY HOLSTEIN INC.

Dimension du terrain

Façade	Profondeur	Superficie	Superficie en zone agricole	Superficie totale
0,00 m	0,00 m	293 609,800 m2	293 609,800 m2	293 609,800 m2

Nombre d'unités

Nbre logements	Nbre commerces	Total
0	0	0

Autres caractéristiques

Condo	Année construction	Code d'utilisation	Classe R	% R	Classe I	% I	EAE
Non		8180					Oui

Cadastres

Retour au menu

Numéro de cadastre	Façade	Profondeur	Superficie
3433717			
3435488			

Évaluation

Retour au menu

Rôle triennal : 2023 - 2024

	Terrain	Bâtiment	Immeuble
Taxable	363 400 $	0 $	363 400 $
Exempt	0 $	0 $	0 $
Total	363 400 $	0 $	363 400 $

Valeur uniformisée	Au	Facteur comparatif	Proportion médiane
363 400,00 $	2021/07/01	1,0000	100,00
Mutation			
432 446,00 $	2024/01/01	1,1900	

Rôle triennal : 2019 - 2022

	Terrain	Bâtiment	Immeuble
Taxable	216 700 $	0 $	216 700 $
Exempt	0 $	0 $	0 $
Total	216 700 $	0 $	216 700 $

Valeur uniformisée	Au	Facteur comparatif	Proportion médiane
214 533,00 $	2017/07/01	0,9900	101,00
Mutation			
242 704,00 $	2022/01/01	1,1200	

Étalement dans le rôle : 2023 - 2024

Victoriaville n'utilise pas le principe d'étalement

Sommaire des taxes en 2024

Retour au menu

Total taxes foncières annuelles :	649,57 $
Total taxes foncières complémentaires :	0,00 $
Total autres taxes :	0,00 $
Grand total des taxes :	649,57 $

Taxes foncières annuelles en 2024

Retour au menu

Année d'imposition	Taxe	Base d'imposition	Référence	Type*	Valeur imposable	Taux	Montant
2024	AGRICOLE	Veae tx	100,000 %	G	363 400,00	0,726000	2 638,28 $
	CREDIT MAPAQ		1554	R			-2 170,41 $
	VOIRIE	Vimm tx	1554	R	363 400,00	0,050000	181,70 $

Nombre de versements : 4

Échéance :	2024/03/07	**Montant :**	162,40 $
Échéance :	2024/05/06	**Montant :**	162,40 $
Échéance :	2024/07/05	**Montant :**	162,40 $
Échéance :	2024/09/03	**Montant :**	162,37 $
		Total taxes foncières annuelles :	649,57 $

* Types de taxes
G: taxe **g**énérale
R: taxe de **r**èglement
U: versement **u**nique

Taxes foncières complémentaires en 2024

Retour au menu

Période d'imposition	Taxe	Base d'imposition	Référence	Type*	Valeur imposable	Taux	Montant

Autres taxes en 2024

Retour au menu

Date de facturation	Taxe	Montant

L'information affichée correspond à l'état du rôle au 11 septembre 2024, 10h44. Des modifications éventuelles au rôle de taxation pourraient avoir un effet rétroactif à la date du présent relevé.

Victoriaville

11 septembre 2024
10h44

Rôle de taxation

Fiche de l'immeuble

Retour au menu

Désignation de l'immeuble	
Adresse :	546, RUE DE L' ACADEMIE
Ville :	VILLE DE VICTORIAVILLE
Matricule :	8898-28-6867-6-000-0000
Cadastre principal :	5946591
Propriétaires principaux :	FERME HOULYS INC.

Dimension du terrain

Façade	Profondeur	Superficie	Superficie en zone agricole	Superficie totale
30,14 m	1 466,06 m	290 878,300 m2	290 878,300 m2	290 878,300 m2

Nombre d'unités

Nbre logements	Nbre commerces	Total
0	0	0

Autres caractéristiques

Condo	Année construction	Code d'utilisation	Classe R	% R	Classe I	% I	EAE
Non		8199					Oui

Cadastres

Retour au menu

Numéro de cadastre	Façade	Profondeur	Superficie
5946591			
3435492			

Évaluation

Retour au menu

Rôle triennal : 2023 - 2024

	Terrain	Bâtiment	Immeuble
Taxable	345 500 $	0 $	345 500 $
Exempt	0 $	0 $	0 $
Total	345 500 $	0 $	345 500 $

Valeur uniformisée	Au	Facteur comparatif	Proportion médiane
345 500,00 $	2021/07/01	1,0000	100,00
Mutation			
411 145,00 $	2024/01/01	1,1900	

Rôle triennal : 2019 - 2022

	Terrain	Bâtiment	Immeuble
Taxable	197 300 $	0 $	197 300 $
Exempt	0 $	0 $	0 $
Total	197 300 $	0 $	197 300 $

Valeur uniformisée	Au	Facteur comparatif	Proportion médiane
195 327,00 $	2017/07/01	0,9900	101,00
Mutation			
220 976,00 $	2022/01/01	1,1200	

Étalement dans le rôle : 2023 - 2024

Victoriaville n'utilise pas le principe d'étalement

Sommaire des taxes en 2024

Retour au menu

Total taxes foncières annuelles :	620,47 $
Total taxes foncières complémentaires :	0,00 $
Total autres taxes :	0,00 $
Grand total des taxes :	620,47 $

Taxes foncières annuelles en 2024

Retour au menu

Année d'imposition	Taxe	Base d'imposition	Référence	Type*	Valeur imposable	Taux	Montant
2024	AGRICOLE	Veae tx	100,000 %	G	345 500,00	0,726000	2 508,33 $
	CREDIT MAPAQ		1554	R			-2 060,61 $
	VOIRIE	Vimm tx	1554	R	345 500,00	0,050000	172,75 $

Nombre de versements : 4

Échéance : 2024/03/07	**Montant :**	155,12 $
Échéance : 2024/05/06	**Montant :**	155,12 $
Échéance : 2024/07/05	**Montant :**	155,12 $
Échéance : 2024/09/03	**Montant :**	155,11 $
Total taxes foncières annuelles :		620,47 $

* Types de taxes
G: taxe **g**énérale
R: taxe de **r**èglement
U: versement **u**nique

Taxes foncières complémentaires en 2024

Retour au menu

Période d'imposition	Taxe	Base d'imposition	Référence	Type*	Valeur imposable	Taux	Montant

Autres taxes en 2024

Retour au menu

Date de facturation	Taxe	Montant

null

11 null 2024
10h44

Rôle de taxation

Fiche de l'immeuble

Retour au menu

Désignation de l'immeuble	
Adresse :	514 A, RUE DE L' ACADEMIE
Ville :	VILLE DE VICTORIAVILLE
Matricule :	8899-51-0895-3-000-0000
Cadastre principal :	3435491
Propriétaires principaux :	FERME DESLACS LTEE

Dimension du terrain

Façade	Profondeur	Superficie	Superficie en zone agricole	Superficie totale
0,00 m	0,00 m	161 532,900 m2	161 532,900 m2	161 532,900 m2

Nombre d'unités

Nbre logements	Nbre commerces	Total
0	0	0

Autres caractéristiques

Condo	Année construction	Code d'utilisation	Classe R	% R	Classe I	% I	EAE
Non		8199					Oui

Cadastres

Retour au menu

Numéro de cadastre	Façade	Profondeur	Superficie
3435491			

Évaluation

Retour au menu

	Terrain	Bâtiment	Immeuble
Taxable	242 300 $	0 $	242 300 $
Exempt	0 $	0 $	0 $
Total	242 300 $	0 $	242 300 $

Valeur uniformisée	Au	Facteur comparatif	Proportion médiane
242 300,00 $	2021/07/01	1,0000	100,00
Mutation			
288 337,00 $	2024/01/01	1,1900	

	Terrain	Bâtiment	Immeuble
Taxable	129 200 $	0 $	129 200 $
Exempt	0 $	0 $	0 $
Total	129 200 $	0 $	129 200 $

Valeur uniformisée	Au	Facteur comparatif	Proportion médiane
127 908,00 $	2017/07/01	0,9900	101,00
Mutation			
144 704,00 $	2022/01/01	1,1200	

Retour au menu

Total taxes foncières annuelles :	424,69 $
Total taxes foncières complémentaires :	0,00 $
Total autres taxes :	0,00 $
Grand total des taxes :	424,69 $

Retour au menu

Année d'imposition	Taxe	Base d'imposition	Référence	Type*	Valeur imposable	Taux	Montant
2024	AGRICOLE	Veae tx	100,000 %	G	242 300,00	0,726000	1 759,10 $
	CREDIT MAPAQ		1554	R			-1 455,56 $
	VOIRIE	Vimm tx	1554	R	242 300,00	0,050000	121,15 $

Nombre de versements : 4

Échéance :	2024/03/07	**Montant :**	106,18 $
Échéance :	2024/05/06	**Montant :**	106,18 $
Échéance :	2024/07/05	**Montant :**	106,18 $
Échéance :	2024/09/03	**Montant :**	106,15 $
		Total taxes foncières annuelles :	424,69 $

* Types de taxes
G: taxe **g**énérale
R: taxe de **r**èglement
U: versement **u**nique

Retour au menu

Période d'imposition	Taxe	Base d'imposition	Référence	Type*	Valeur imposable	Taux	Montant

Retour au menu

Date de facturation	Taxe	Montant

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE [illegible]

DEMANDE DE PERMIS N° 24-127

Catégorie de permis
- ☐ résidentiel
- ☐ commercial
- ☐ industriel
- ☐ institutionnel
- ☑ agricole
- ☐ autres .....

Genre de permis
- ☑ construction
- ☐ agrandissement
- ☐ modification
- ☐ réparation
- ☐ démolition
- ☐ déplacement
- ☐ bâtiment accessoire ou annexe
- ☐ aménagement terrain
- ☐ piscine
- ☐ affichage
- ☐ autres .....

Propriétaire
Nom _____
Adresse _____
Code postal _____ Tél.: _____

Localisation des travaux
Adresse _____
Numéro de rôle _____
Zonage municipal _____
Zonage agricole blanc ☐ vert ☐

Entrepreneur N/D
Nom _____
Adresse _____
Code postal _____ Tél.: _____

Documents exigés en duplicata
- plan de construction (élévation(s), plancher(s), sous-sol, coupe de mur, coupe d'escalier(s), implantation, etc.) ☐
- certificat de localisation ☐
- autres _____

Implantation ou croquis

Terrain et rue
Terrain largeur _____ profondeur _____
Superficie totale _____
Désignation cadastrale _____
Lot riverain oui ☐ non ☐
Services: aqueduc ☐ égout sanitaire ☐ égout pluvial ☐
installation septique ☐ puits ☐
rue largeur _____ privée ☐ publique ☐

Bâtiment principal
Utilisation actuelle: _____
Utilisation projetée: _____
Distance de la rue: _____
Marge latérale: D _____ G _____
Distance de la ligne arrière: _____
Dimensions du bâtiment: largeur _____ profondeur _____
Hauteur: _____ nombre d'étage(s) _____
Nombre de logement(s): _____
Superficie de l'occupation au sol: _____
Superficie de plancher: _____
Rapport plancher/terrain: _____
Finition extérieure: _____ chauffage _____
Fondations: _____
Finition intérieure: _____ cheminée _____

Bâtiment accessoire ☐ annexe ☐
Utilisation: _____
Distance de la rue: _____
Marge latérale: D _____ G _____
Distance de la ligne arrière: _____
Dimensions: largeur _____ profondeur _____
Superficie de plancher: _____
% de la superficie du bâtiment principal: _____
Finition extérieure: _____
Finition intérieure: _____
Fondations: _____

Les travaux
Description supplémentaire des travaux [illegible]
Coût des travaux $ 7000.00
Durée probable des travaux 1 à 3 mois
Début des travaux 15 avril 1994
Fin probable des travaux 1 juin 1994

COPIE: blanche = client — rose = évaluation — dossier chemise = municipalité

Clôture ou haie: avant ☐ latérale ☐ arrière ☐
Si non dans la ligne de lot, à quelle distance de la rue _____ m/pi
hauteur _____ m/pi Matériaux ou essence _____
(faire dessin du modèle et de l'implantation)

Piscine
Intérieure ☐ Extérieure creusée ☐ Extérieure hors-sol ☐
Grandeur _____ m/pi profondeur _____ m/pi nombre de litres/gallons d'eau _____
Filtreur _____
Implantation - (tracer plan) distance de la rue _____ m/pi de la maison _____ m/pi
Distance de la ligne latérale _____ m/pi de la ligne arrière _____ m/pi
Clôture - Indiquer - Tracer sur le plan, l'endroit. - Faire dessin de la clôture.
Espace entre le sol et la clôture _____ mm/po
Espace libre vertical _____ mm/po horizontal _____ mm/po
La ou les portes seront-elles munies d'un verrou automatique? oui ☐ non ☐
La ou les portes se refermeront-elles seules? oui ☐ non ☐
Aurez-vous les articles de sécurité (câbles de couleur, bouées, perches, etc.) oui ☐ non ☐

Affichage
superficie totale _____ m ca/pi ca
hauteur totale _____ m/pi
Soumettre plan et texte de l'enseigne _____ grandeur _____ hauteur libre _____ m/pi
À quelle endroit sera-t-elle installée? _____

Détails additionnels _____

Déclaration du requérant
Je, [illegible] soussigné(e), déclare que les renseignements, ci-haut donnés, sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des règlements d'urbanisme on vigueur et aux lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signé en triplicata à [illegible] ce 1 jour de [illegible] 19 94

X _____
propriétaire requérant

Je, soussigné(e), certifie être autorisé(e) par le propriétaire à signer le présent document.

_____
représentant(e) autorisé(e)

À l'usage de la municipalité
Date de réception de la demande 11 Avril 1994 par Gilles Mercier
Conformité aux règlements municipaux nos: 31-176 _____ _____ _____ _____ _____
Approuvé le 13 Avril 1994 refusé le _____
Motif(s) du refus _____

Gilles Mercier T.E.C.
inspecteur des bâtiments

Durée et coûts du permis
Date d'émission 13 Avril 1994 date d'expiration 13 Avril 1995
Travaux terminés le 18-11-94 Dmm ✓
Coût du permis $54.00 + autres frais $10.00 = total $64.00

RÔLE NO 2092-00-2505
PERMIS NO 94-04-113
LOT NO Ptie P-511, P-512, P-514
ADRESSE TRAVAUX 681 Rue De Limoges

PROPRIÉTAIRE M. Bukucki Fritz Mme Marcel Marjorie
ADRESSE [redacted]
CODE POSTAL

FICHE D'INSPECTION

INSPECTION DU BÂTIMENT

Implantation Date _____

- ☐ Marges de recul
- ☐ Certifical de localisation

Empattement Date _____

- ☐ Dimensions _____
- ☐ Imperméabilisation _____
- ☐ Drain _____

Fondation Date _____

- ☐ Type _____
- ☐ Épaisseur _____
- ☐ Hauteur _____
- ☐ Imperméabilisation _____
- ☐ Boulons d'ancrage _____
- ☐ Issue _____
- ☐ Conforme au plan

Date _____

Planchers

- ☐ Dimensions des solives
- ☐ Espacement des solives
- ☐ Faux plancher
- ☐ Revêtement

Date _____

Murs

- ☐ Dimensions des poteaux
- ☐ Espacement des poteaux
- ☐ Revêtement extérieur
- ☐ Isolant
- ☐ Revêtement intérieur
- ☐ Issues

Toit Date _____

- ☐ Dimensions des fermes _____
- ☐ Espacement des fermes _____
- ☐ Revêtement intérieur _____
- ☐ Revêtement extérieur _____
- ☐ Isolant _____

Equipement Date _____

- ☐ Type de chauffage _____
- ☐ Combustible _____
- ☐ Type de foyer _____
- ☐ Cheminée _____
- ☐ Raccordement à l'aqueduc ☐ ou au puits
- ☐ Raccordement à l'égout ☐ ou à la fosse
- ☐ Clapet de sûreté _____

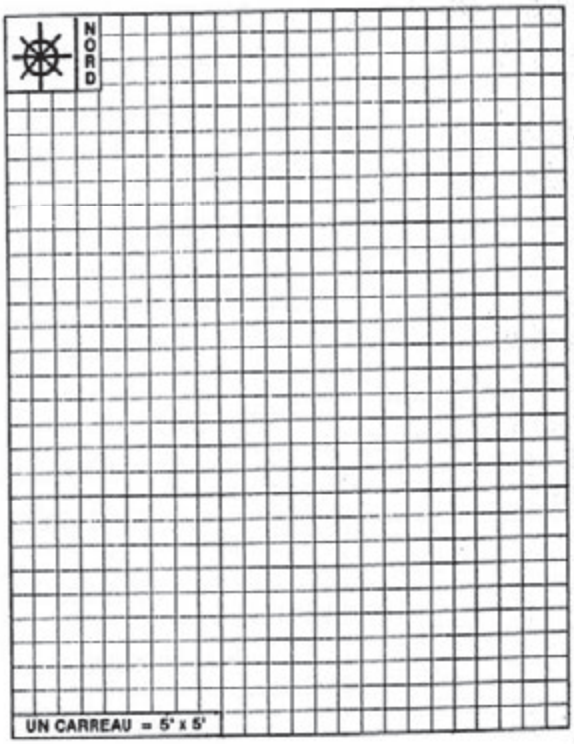

DÉCLARATION

LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE
(Articles 31, 31.1, 40, 101, 103, 105)

SECTION 1. RENSEIGNEMENTS SUR LE DÉCLARANT

Nom : BRAEUCHI FRITZ, WEKREN MARIANNE Prénom : _____

Adresse personnelle ou siège social : [redacted]

Municipalité : [redacted] Code postal : [redacted]

Occupation principale : AGRICULTEUR

~~Numéro d'assurance sociale~~ : _____

Numéro(s) de téléphone : bureau: (819) 752-6819

résidence: (819) 752-6819

télécopieur: (____) _____

Nom, adresse et téléphone du propriétaire si autre que le déclarant : _____

SECTION 2. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA DÉCLARATION

Numéro du lot ou de chacun des lots: WALW, P-577, P-578, P-579

Rang: DE L'ACADEMIE

Cadastre: WALWICH

Superficie du lot ou de chacun des lots: 95,22 Ha

Municipalité: Victoriaville - ARTHABASKA

Date d'enregistrement du titre de propriété : _____

Numéro d'enregistrement du titre de propriété: _____

SECTION 3. LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (ARTICLE 53)

J'autorise la divulgation des renseignements nominatifs (personnels) qui me concernent.

Signature Fritz Braeuchi Date 11. Avril 1994

Municipalité: Victoriaville - ARTHABASKA

SECTION 4. RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LA MUNICIPALITÉ

Le permis a été demandé le : 11 Avril 1994

Date d'émission : 13 Avril 1994

Numéro du permis : 94-04-187

Type de construction : Silo

Numéro du lot : WALW; P-577, P-578, P-579

ou

Date du refus : _____

Motifs : _____

Officier municipal : Signature Gilles Marin Teef Téléphone: (819) _____

Télécopieur: (819) 758-9292

SECTION 5. CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT AGRICOLE

Un bâtiment agricole est celui dont la construction et l'utilisation sont faites uniquement à des fins d'agriculture (ex.: serre) ou visant à servir l'existence d'une activité agricole (ex.: grange).

Si vous projetez utiliser votre bâtiment à toute autre fin (ex.: résidentielle), même partiellement, référez-vous à un autre droit énoncé au présent formulaire ou produisez une demande d'autorisation.

Nature du bâtiment: Silo

JE DÉCLARE NE PAS AVOIR BESOIN D'UNE AUTORISATION DE LA COMMISSION PARCE QUE JE CONSTRUIS UN BÂTIMENT AGRICOLE

Signature: Eric Baird Date: 11. Avril 1994

SECTION 6. DÉCLARATION DE DROITS PERSONNELS

Section 6 A. Droit personnel de construire une résidence

Article 31

Dans une région agricole désignée, le propriétaire d'un lot vacant ou sur lequel des droits ne sont pas reconnus en vertu de la section IX peut, sans l'autorisation de la Commission, si son titre de propriété est enregistré avant la date d'entrée en vigueur d'un décret qui affecte ce lot et qui est visé par les articles 22 ou 25, y construire une seule résidence, à la condition d'avoir déposé auprès de la Commission, avant le premier juillet 1987, une déclaration d'intention à cet effet, de la construire avant le premier juillet 1988 et utiliser à cette fin **une superficie n'excédant pas un demi-hectare.**

Lorsqu'à la même date une personne est propriétaire de plusieurs lots contigus et qui sont des lots vacants ou sur lesquels des droits ne sont pas reconnus en vertu de la section IX et situés dans une même municipalité, elle peut, aux mêmes conditions, construire une seule résidence sur ces lots en utilisant à cette fin **une superficie n'excédant pas un demi-hectare.**

Lorsqu'à la même date une personne est propriétaire de plusieurs lots ou ensemble de lots non contigus et qui sont des lots vacants ou sur lesquels des droits ne sont pas reconnus en vertu de la section IX, elle ne peut, aux mêmes conditions, construire qu'une seule résidence dans une même municipalité.

Lorsqu'une résidence a été construite conformément aux dispositions du présent article, le droit d'usage résidentiel conféré est conservé après les délais d'exercice mentionnés précédemment, et n'est pas éteint par la destruction partielle ou totale de la résidence.

Les dispositions du présent article n'ont pas pour effet de soustraire le lot ou les lots contigus sur lesquels le propriétaire peut construire une résidence à l'application des articles 28 à 30.

À compter du 2 août 1989, le droit d'usage résidentiel conféré par le présent article et qui a été légalement exercé avant le premier juillet 1988 est éteint par le fait de laisser sous couverture végétale la superficie sur laquelle il porte pendant plus d'une année.

Renseignements complémentaires: (cochez selon le cas)

Résidence ☐

Bâtiment accessoire ☐ Description: _____

JE DÉCLARE DONC BÉNÉFICIER DU DROIT DE REMPLACER LA RÉSIDENCE OU CONSTRUIRE UN BÂTIMENT ACCESSOIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 31 DE LA LOI PARCE QU'UNE RÉSIDENCE A DÉJÀ ÉTÉ CONSTRUITE EN VERTU DE CET ARTICLE LE _____.

LA DÉCLARATION REQUISE AVAIT D'AILLEURS ÉTÉ PRODUITE À LA COMMISSION DANS LE DOSSIER NUMÉRO _____.

Signature _____ Date _____

Section 6 B. **Droit personnel de construire une résidence**

Article 31.1

«Malgré l'article 26, une personne peut, sans l'autorisation de la Commission, construire une seule résidence sur un ou plusieurs lots contigus ou qui seraient contigus selon les cas prévus aux articles 28 et 29 et qui sont des lots vacants ou sur lesquels des droits ne sont pas reconnus en vertu de la section IX, et dont elle est propriétaire, si la superficie de celui-ci ou de ces lots est ou **forme un ensemble d'au moins cent hectares.** Elle peut utiliser à cette fin une superficie n'excédant pas un demi-hectare.

Pour ce faire, elle doit déposer préalablement au greffe de la Commission une déclaration accompagnée de **son titre de propriété et d'un plan décrivant la superficie sur laquelle la résidence sera construite.**

La construction d'une résidence en vertu du présent article n'a pas pour effet de soustraire le lot ou la partie de lot sur laquelle elle est construite à l'application des articles 28 à 30».

Renseignements complémentaires: (cochez selon le cas)

Résidence ☐

Bâtiment accessoire ☐ Description: _____

JE DÉCLARE DONC BÉNÉFICIER DU DROIT DE CONSTRUIRE UNE RÉSIDENCE OU UN BÂTIMENT ACCESSOIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 31.1 DE LA LOI.

Signature _____ Date _____

Section 6 C. **Agriculteur(trice): droit personnel de construire une résidence**

Article 40

«Dans l'aire retenue pour fins de contrôle, **une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture** peut, sans l'autorisation de la Commission, construire sur un lot dont elle est propriétaire et où elle exerce sa principale occupation une résidence pour elle-même, son enfant ou son employé.

Une corporation ou une société **d'exploitation agricole** peut également construire une résidence pour son **actionnaire** ou son **sociétaire** dont la **principale occupation est l'agriculture** sur un lot dont elle est propriétaire et où cet **actionnaire** ou ce **sociétaire exerce sa principale occupation.**

Une corporation ou une société d'exploitation agricole peut également construire sur un tel lot une résidence pour un employé affecté aux activités agricoles de l'exploitation.

La construction d'une résidence en vertu du présent article n'a pas pour effet de soustraire le lot ou la partie du lot sur laquelle elle est construite à l'application des articles 28 à 30».

Renseignements complémentaires: (cochez selon le cas)

La résidence sera habitée par:

le déclarant ☐

son enfant ☐ Âge: _____ Nom: _____

son employé ☐ Prénom: _____

son sociétaire ☐ Téléphone: _____

ou actionnaire ☐

JE DÉCLARE DONC BÉNÉFICIER DU DROIT PERSONNEL DE CONSTRUIRE UNE RÉSIDENCE EN VERTU DE L'ARTICLE 40 DE LA LOI.

Signature _____ Date _____

SECTION 7. DÉCLARATION DE DROITS RÉELS

Section 7 A. Lot utilisé à une autre fin que l'agriculture

Article 101
«Une personne peut, sans l'autorisation de la Commission, aliéner, lotir et utiliser à une fin autre que l'agriculture un lot situé dans une région agricole désignée, une aire retenue pour fins de contrôle ou une zone agricole, dans la mesure où ce lot était utilisé ou faisait déjà l'objet d'un permis d'utilisation à une fin autre que l'agriculture lorsque les dispositions de la présente loi visant à exiger une autorisation de la Commission ont été rendues applicables sur ce lot.

Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot qui était utilisée à une fin autre que l'agriculture ou pour laquelle un permis d'utilisation à une fin autre que l'agriculture avait déjà été délivré lorsque les dispositions de la présente loi visant à exiger l'autorisation de la Commission ont été rendues applicables à ce lot».

Article 102
«Le droit reconnu par l'article 101 subsiste malgré l'interruption ou l'abandon d'une utilisation autre que l'agriculture. Il est toutefois éteint par le fait de laisser sous couverture végétale la superficie sur laquelle il porte, pendant plus d'un an, à compter du moment où les dispositions de la présente loi visant à exiger l'autorisation de la Commission ont été rendues applicables sur cette superficie. Il est également éteint aux mêmes conditions sur la partie de cette superficie qui a fait l'objet d'un acte d'aliénation; il en est de même quant à la superficie qui a été réservée par le vendeur à l'occasion d'un lotissement ou d'une aliénation, intervenue après le 20 juin 1985».

Article 103
«Une personne peut, sans l'autorisation de la Commission, étendre la superficie sur laquelle porte un droit reconnu par l'article 101. Cette superficie peut être portée à un demi-hectare si, au moment où les dispositions de la présente loi visant à exiger une autorisation de la Commission y ont été rendues applicables, ce lot était utilisé ou faisait déjà l'objet d'un permis d'utilisation à des fins résidentielles. Elle peut être portée à un hectare s'il s'agissait d'une utilisation ou d'un permis d'utilisation à des fins commerciales, industrielles ou institutionnelles.

L'extension prévue par l'alinéa précédent peut être faite sur plus d'un lot lorsqu'une personne était propriétaire de plusieurs lots contigus à la date où les dispositions de la présente loi visant à exiger l'autorisation de la Commission ont été rendues applicables à ces lots».

Renseignements complémentaires: (cochez selon le cas)

Lot utilisé à une fin autre que l'agriculture lors de l'entrée en vigueur de la loi.

Type d'utilisation:

résidentielle ☐ commerciale ☐ industrielle ☐ institutionnelle ☐

- Superficie ainsi utilisée au décret: _____
- Type de permis d'utilisation au décret: _____

JE DÉCLARE DONC QUE LE LOT BÉNÉFICIE D'UN DROIT EN VERTU DES ARTICLES 101 ET 103 DE LA LOI.

Signature _____ Date _____

Section 7 B. Lot adjacent à un chemin public avec aqueduc et égout municipaux

Article 105
«Une personne peut, sans l'autorisation de la Commission, aliéner, lotir et utiliser à une fin autre que l'agriculture un lot qui, après la date à laquelle les dispositions de la présente loi visant à exiger une autorisation de la Commission lui ont été rendues applicables, est ou devient adjacent à un chemin public où les services d'aqueduc et d'égout sanitaire sont déjà autorisés par un règlement municipal adopté avant cette date et approuvé conformément à la loi.

Ce droit ne s'étend pas toutefois aux parties du lot situées à plus de 60 mètres de l'emprise du chemin public dans le cas d'une utilisation résidentielle, non plus qu'à celles situées à plus de 120 mètres de cette emprise dans le cas d'une utilisation commerciale, industrielle ou institutionnelle».

Renseignements complémentaires

Le nom du chemin public: _____

Aqueduc, règlement municipal numéro: _____ Date _____

Égout, règlement municipal numéro: _____ Date _____

JE DÉCLARE DONC QUE LE LOT BÉNÉFICIE D'UN DROIT EN VERTU DE L'ARTICLE 105 DE LA LOI

Signature _____ Date _____

SECTION 8. ATTESTATION

J'ATTESTE QUE TOUTES LES INFORMATIONS QUE J'AI FOURNIES AU PRÉSENT FORMULAIRE SONT EXACTES

Signature Luigi Bardi Date 11 Avril 1994

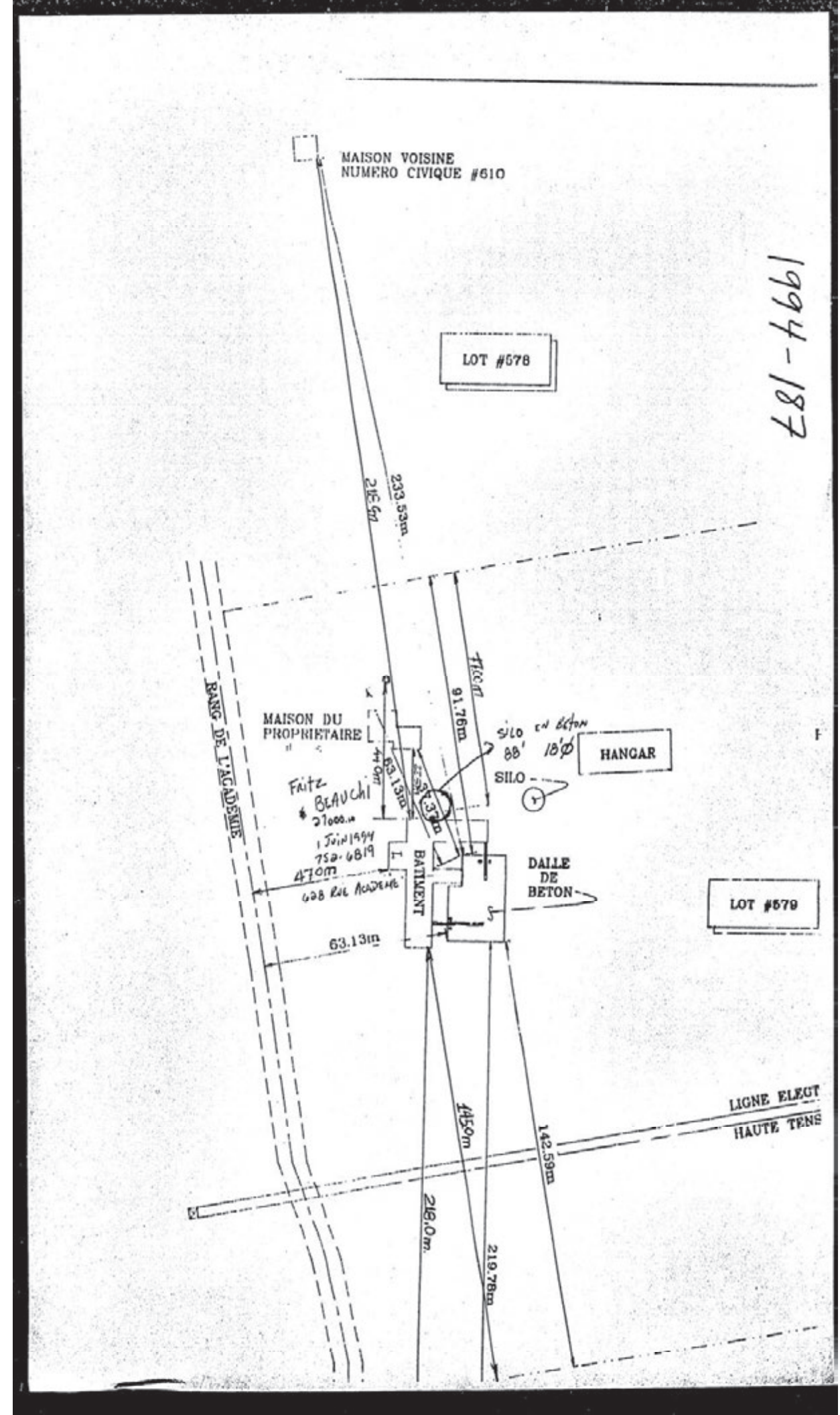
MAISON VOISINE
NUMERO CIVIQUE #610
LOT #578
233.53m
216.6m
RANG DE L'ACADEMIE
MAISON DU PROPRIETAIRE
44.0m
63.13m
91.76m
77.6m
SILO EN BÉTON
88'
18'Ø
HANGAR
SILO
Faite
$ BEAUCHI
27000.00
1 JUIN 1994
752-6819
47.0m
628 RUE ACADEMIE
BATIMENT
DALLE DE BETON
LOT #579
63.13m
LIGNE ELECT
HAUTE TENS
145.0m
142.59m
218.0m
219.78m

1994-187

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE VICTORIAVILLE

DEMANDE DE PERMIS NO.: 95-06-0595

Catégorie de permis
- ☒ résidentiel 01
- ☐ commercial
- ☐ industriel
- ☐ institutionnel
- ☒ agricole 20
- ☐ autres .....

Genre de permis
- ☒ construction 01
- ☐ agrandissement
- ☐ modification
- ☐ réparation
- ☐ démolition
- ☐ déplacement
- ☐ bâtiment accessoire ou annexe
- ☐ aménagement terrain
- ☐ piscine
- ☐ affichage
- ☐ autres .....

Propriétaire
Nom [redacted] BRAEUCHI MARIANNE

Localisation des travaux
Adresse 628 RUE DE L'ACADÉMIE
Numéro de rôle 2092-00-2505-0
Zonage municipal 276Ra/A, 277A
Zonage agricole blanc ☐ vert ☒

Entrepreneur
Nom AVICO
Adresse 10 RUE DES BOIS
Code postal _____ Tél.: 751-0975

Documents exigés en duplicata
- plan de construction (élévation(s), plancher(s), sous-sol, coupe de mur, coupe d'escalier(s), implantation, etc.) ☐
- certificat de localisation ☐
- autres _____

Implantation ou croquis

Terrain et rue
Terrain largeur – profondeur –
Superficie totale 95.221 ha
Désignation cadastrale WARW P-577, P-576, P-579
Lot riverain oui ☐ non ☒
Services: aqueduc ☐ égout sanitaire ☐ égout pluvial ☐
Installation septique ☒ puits ☒
rue largeur _____ privée ☐ publique ☒

Bâtiment principal
Utilisation actuelle: MAISON UNIFAMILIALE ISOLÉE & BAT. FERME
Utilisation projetée: MAISON UNIFAMILIALE ISOLÉE & BAT. FERME
Distance de la rue: 66 mm.
Marge latérale: D – G 10 mm.
Distance de la ligne arrière: –
Dimensions du bâtiment: largeur 34' profondeur 46'
Hauteur: 22.04' (6.7 mm.) nombre d'étage(s) 2
Nombre de logement(s): 1
Superficie de l'occupation au sol: 1360 pi² (126.3 m²)
Superficie de plancher: 2720 pi²
Rapport plancher/terrain: 0,01326
Finition extérieure: CLAPBOARD VINYLE, B.NSPH. chauffage ÉLECTRIQUE
Fondations: BÉTON 8'6"
Finition intérieure: GYPSE cheminée PÂTES SPÉCIALES MAITRE LIMS

Bâtiment accessoire ☐ annexe ☒
Utilisation: GARAGE
Distance de la rue: COUR ARRIÈRE
Marge latérale: D – G 16 mm.
Distance de la ligne arrière: –
Dimensions: largeur 24' profondeur 20'
Superficie de plancher: 480 pi² (44.6 m²)
% de la superficie du bâtiment principal: 35.2%
Finition extérieure: CLAPBOARD VINYLE, BARDEAU D'ASPHALTE
Finition intérieure: GYPSE
Fondations: _____
& BAT. FERME

Les travaux - DÉMOLITION DE LA MAISON EXISTANTE
Description supplémentaire des travaux
LES TOITURELLES DEVRONT ÊTRE INSTALLÉES SELON LES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT.
Coût des travaux 129 500 $
Durée probable des travaux 2 MOIS
Début des travaux 12-06-95
Fin probable des travaux 12-08-95

COPIE: blanche = client — rose = évaluation — dossier chamois = municipalité

Clôture ou haie: avant ☐ latérale ☐ arrière ☐
Si non dans la ligne de lot, à quelle distance de la rue _____ m/pi

hauteur _____ m/pi Matériaux ou essence _____
(faire dessin du modèle et de l'implantation)

Piscine

Intérieure ☐ Extérieure creusée ☐ Extérieure hors-sol ☐

Grandeur _____ m/pi profondeur _____ m/pi nombre de litres/gallons d'eau _____

Filtreur _____

Implantation - (tracer plan) distance de la rue _____ m/pi de la maison _____ m/pi

Distance de la ligne latérale _____ m/pi de la ligne arrière _____ m/pi

Clôture - Indiquer - Tracer sur le plan, l'endroit. - Faire dessin de la clôture.

Espace entre le sol et la clôture _____ mm/po

Espace libre vertical _____ mm/po horizontal _____ mm/po

La ou les portes seront-elles munies d'un verrou automatique? oui ☐ non ☐

La ou les portes se refermeront-elles seules? oui ☐ non ☐

Aurez-vous les articles de sécurité (câbles de couleur, bouées, perches, etc.) oui ☐ non ☐

Affichage

superficie totale _____ m ca/pi ca

hauteur totale _____ m/pi

Soumettre plan et texte de l'enseigne _____ grandeur _____ hauteur libre _____ m/pi

À quelle endroit sera-t-elle installée? _____

Détails additionnels _____

Déclaration du requérant

Je, FRITZ BRAEUCHLI et MARIANNE WERREN soussigné(e), déclare que les renseignements, ci-haut donnés, sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur et aux lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signé en triplicata à VICTORIAVILLE ce 6e jour de juin 1995

propriétaire requérant

Je, soussigné(e), certifie être autorisé(e) par le propriétaire à signer le présent document.

représentant(e) autorisé(e)

À l'usage de la municipalité

Date de réception de la demande 06-06-95 par Marie-Andrée Morin

Conformité aux règlements municipaux nos: 332-1927

Approuvé le 12-06-95 refusé le _____

Motif(s) du refus _____

Marie-Andrée Morin
inspecteur des bâtiments

Durée et coûts du permis

Date d'émission 12-06-95 date d'expiration 12-06-96.

Travaux terminés le piscine amovible 96-08-19 MM

Coût du permis conforme 25,95$ + autres frais terrain 2 x 115,00$ (2) pour cet projet et piscine = total 260,95$

ROLE NO 2098-00-2505-0
PERMIS NO 9504-0595
LOT NO WARW P-577, P-578, P-579
ADRESSE TRAVAUX 628 RUE DE L'ACADÉMIE

PROPRIÉTAIRE FRITZ BRAEUCHLI MARIANNE WERREN
ADRESSE [redacted]
CODE POSTAL

FICHE D'INSPECTION

INSPECTION DU BÂTIMENT

Implantation — Date _____

- ☐ Marges de recul
- ☐ Certificat de localisation

Empattement — Date _____

- ☐ Dimensions _____
- ☐ Imperméabilisation _____
- ☐ Drain _____

Fondation — Date _____

- ☐ Type _____
- ☐ Epaisseur _____
- ☐ Hauteur _____
- ☐ Imperméabilisation _____
- ☐ Boulons d'ancrage _____
- ☐ Issue _____
- ☐ Conforme au plan

Planchers — Date _____

- ☐ Dimensions des solives
- ☐ Espacement des solives
- ☐ Faux plancher
- ☐ Revêtement

Murs — Date _____

- ☐ Dimensions des poteaux
- ☐ Espacement des poteaux
- ☐ Revêtement extérieur
- ☐ Isolant
- ☐ Revêtement intérieur
- ☐ Issues

Toit — Date _____

- ☐ Dimensions des fermes _____
- ☐ Espacement des fermes _____
- ☐ Revêtement intérieur _____
- ☐ Revêtement extérieur _____
- ☐ Isolant _____

Equipement — Date _____

- ☐ Type de chauffage _____
- ☐ Combustible _____
- ☐ Type de foyer _____
- ☐ Cheminée _____
- ☐ Raccordement à l'aqueduc ☐ ou au puits
- ☐ Raccordement à l'égout ☐ ou à la fosse
- ☐ Clapet de sûreté _____

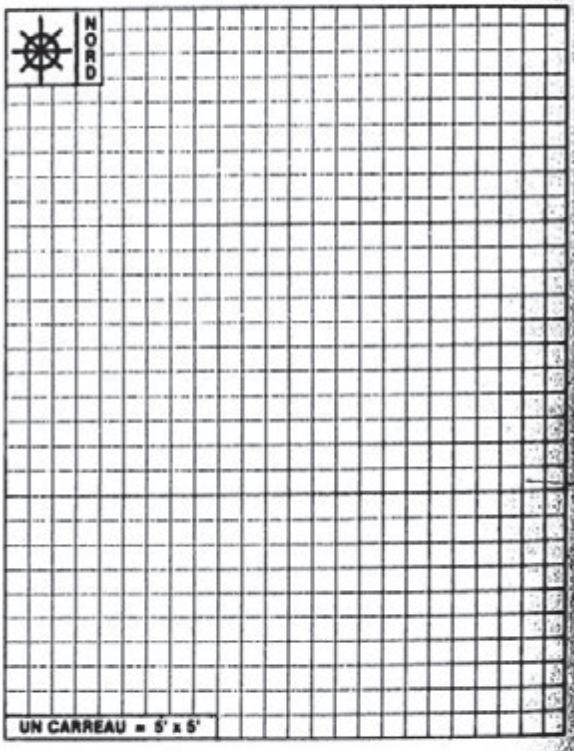

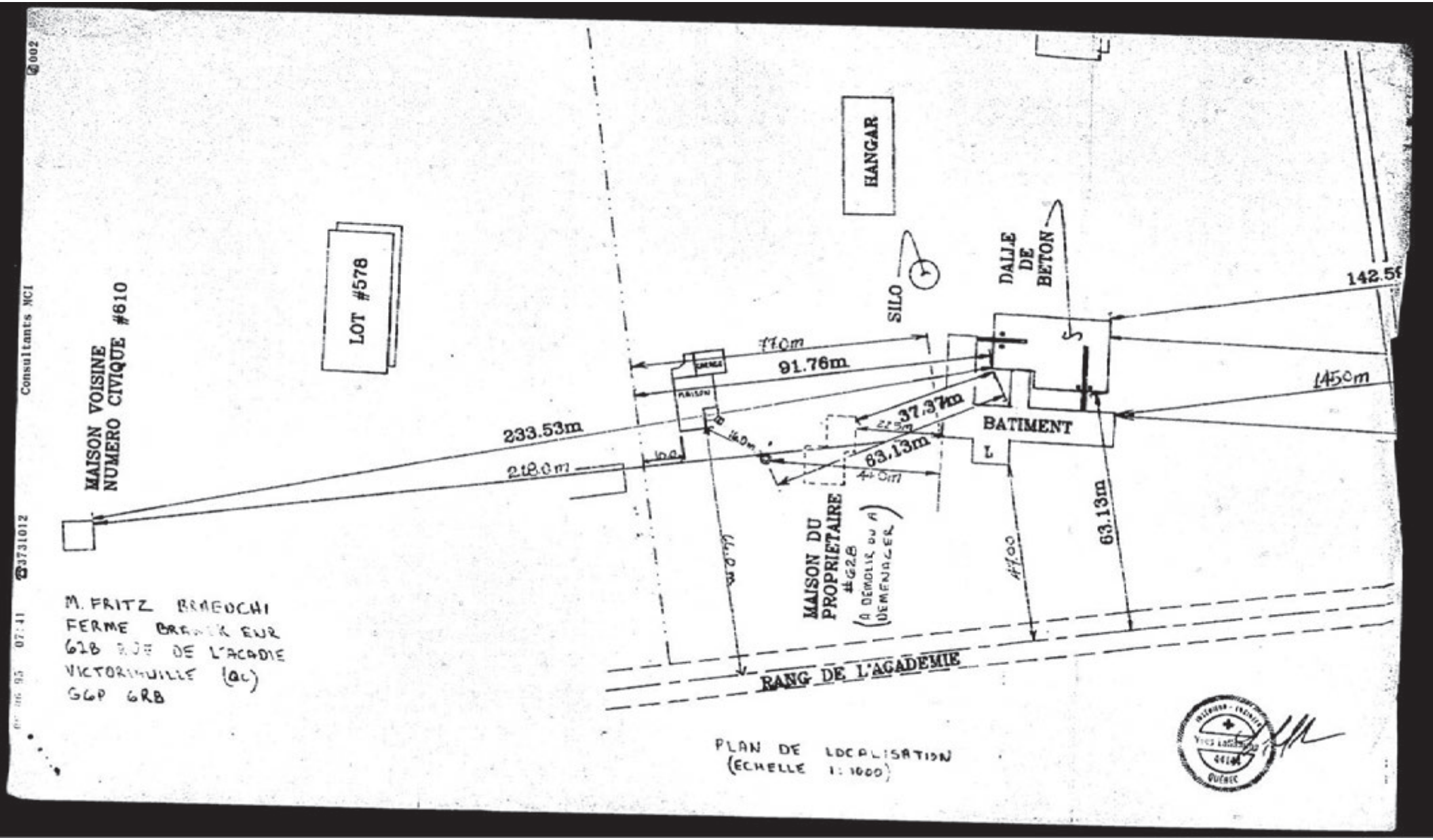
MAISON VOISINE
NUMERO CIVIQUE #610
LOT #578
HANGAR
SILO
DALLE DE BETON
142.5f
110m
91.76m
145.0m
37.37m
BATIMENT
233.53m
218.0m
63.13m
MAISON DU PROPRIETAIRE
#628
(A DEMOLIR OU A DEMENAGER)
63.13m
RANG DE L'ACADEMIE
M. FRITZ BRAEUCHI
FERME BRAEUCHI ENR
628 RUE DE L'ACADIE
VICTORIAVILLE (QC)
G6P 6R8
PLAN DE LOCALISATION
(ECHELLE 1:1000)

RANG DE L'ACADÉMIE (après élargissement)

579 PTIE

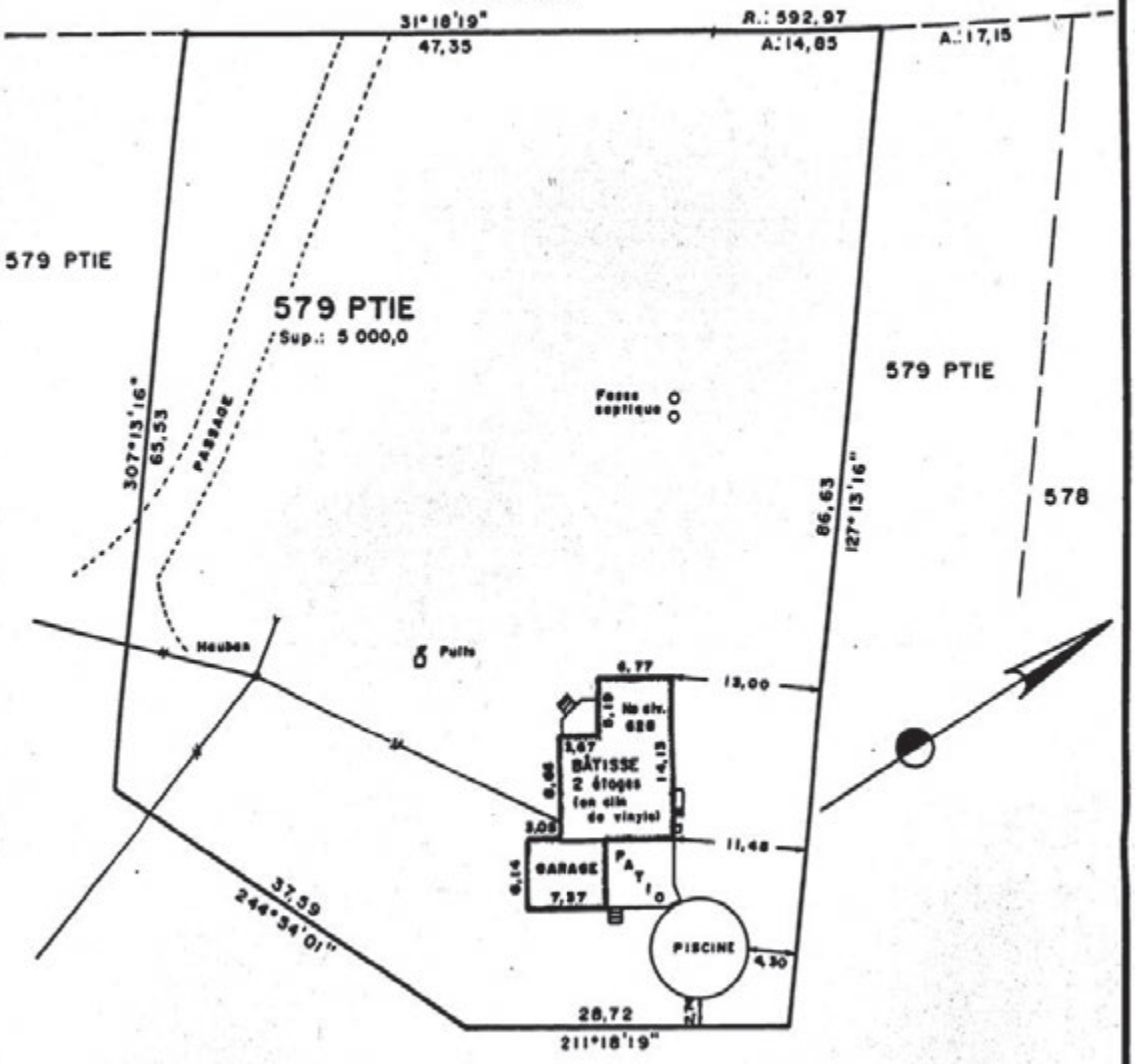

DATE DE LEVÉ: 23 septembre 1996.

Note: Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (SI).
Ce plan ainsi que le rapport l'accompagnant font parties intégrantes du présent certificat de localisation. Préparés pour des fins de vente et d'obtention de prêt hypothécaire, ils ne devront pas être utilisés pour d'autres buts sans l'autorisation écrite du soussigné.

CERTIFICAT DE LOCALISATION

VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL LG 10/12/96

Par ..... Arpenteur-Géomètre

LOT (S) Une partie du lot 579.

CADASTRE CANTON DE WARWICK

MUNICIPALITÉ VILLE DE VICTORIAVILLE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE ARTHABASKA

Carl Lefebvre
Arpenteur-géomètre

305, rue Notre-Dame Est
Victoriaville (Québec)
G6P 4A6

Tél. bur.: (819) 758-6666
rés.: (819) 751-6666
fax: (819) 758-6666

VICTORIAVILLE, LE 9 OCTOBRE 1996.

PRÉPARÉ PAR: ..... ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

ÉCHELLE: 1:500

No. 1368 | Min. 1891

P95-06-0595

DÉCLARATION

LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE
(Articles 31, 31.1, 40, 101, 103, 105)

SECTION 1. RENSEIGNEMENTS SUR LE DÉCLARANT

Nom : BRAEUCHI & WERREN Prénom : FRITZ & MARIANNE

Adresse personnelle ou siège social : [redacted]

Municipalité : [redacted] Code postal : [redacted]

X Occupation principale : AGRICULTEUR

Numéro(s) de téléphone : bureau: ( ) [redacted]
résidence: ([redacted]
télécopieur: ( ) [redacted]

Nom, adresse et téléphone du propriétaire si autre que le déclarant : [redacted]

SECTION 2. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA DÉCLARATION

Numéro du lot ou de chacun des lots: WARW P-577, P-578, P-579

Rang: RUE DE L'ACADÉMIE

Cadastre:

Superficie du lot ou de chacun des lots: 95.221 ha

Municipalité: VICTORIAVILLE

Date d'enregistrement du titre de propriété : 92-04-03

Numéro d'enregistrement du titre de propriété: 311588

SECTION 3. LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (ARTICLE 53)

J'autorise la divulgation des renseignements nominatifs (personnels) qui me concernent.

Signature ★ Fritz Braeuchi Date 12 JUIN 1995

Municipalité: VICTORIAVILLE

SECTION 4. RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LA MUNICIPALITÉ

Le permis a été demandé le : 06-06-95

Date d'émission : 12-06-95

Numéro du permis : 95-06-0595

Type de construction : MAISON RÉSIDENTIELLE UNIFAMILIALE ISOLÉE

Numéro du lot : P-577, P-578, P-579

OU

Date du refus :

Motifs :

Officier municipal : Signature Marie-Andrée Morin Téléphone: (819) 758-1571
Télécopieur: (819) 758-9292

SECTION 5. CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT AGRICOLE

Un bâtiment agricole est celui dont la construction et l'utilisation sont faites uniquement à des fins d'agriculture (ex.: serre) ou visant à servir l'existence d'une activité agricole (ex.: grange).

Si vous projetez utiliser votre bâtiment à toute autre fin (ex.: résidentielle), même partiellement, référez-vous à un autre droit énoncé au présent formulaire ou produisez une demande d'autorisation.

Nature du bâtiment: _____

JE DÉCLARE NE PAS AVOIR BESOIN D'UNE AUTORISATION DE LA COMMISSION PARCE QUE JE CONSTRUIS UN BÂTIMENT AGRICOLE

Signature: _____ Date: _____

SECTION 6. DÉCLARATION DE DROITS PERSONNELS

Section 6 A. Droit personnel de construire une résidence

Article 31

Dans une région agricole désignée, le propriétaire d'un lot vacant ou sur lequel des droits ne sont pas reconnus en vertu de la section IX peut, sans l'autorisation de la Commission, si son titre de propriété est enregistré avant la date d'entrée en vigueur d'un décret qui affecte ce lot et qui est visé par les articles 22 ou 25, y construire une seule résidence, à la condition d'avoir déposé auprès de la Commission, avant le premier juillet 1987, une déclaration d'intention à cet effet, de la construire avant le premier juillet 1988 et utiliser à cette fin **une superficie n'excédant pas un demi-hectare.**

Lorsqu'à la même date une personne est propriétaire de plusieurs lots contigus et qui sont des lots vacants ou sur lesquels des droits ne sont pas reconnus en vertu de la section IX et situés dans une même municipalité, elle peut, aux mêmes conditions, construire une seule résidence sur ces lots en utilisant à cette fin **une superficie n'excédant pas un demi-hectare.**

Lorsqu'à la même date une personne est propriétaire de plusieurs lots ou ensemble de lots non contigus et qui sont des lots vacants ou sur lesquels des droits ne sont pas reconnus en vertu de la section IX, elle ne peut, aux mêmes conditions, construire qu'une seule résidence dans une même municipalité.

Lorsqu'une résidence a été construite conformément aux dispositions du présent article, le droit d'usage résidentiel conféré est conservé après les délais d'exercice mentionnés précédemment, et n'est pas éteint par la destruction partielle ou totale de la résidence.

Les dispositions du présent article n'ont pas pour effet de soustraire le lot ou les lots contigus sur lesquels le propriétaire peut construire une résidence à l'application des articles 28 à 30.

À compter du 2 août 1989, le droit d'usage résidentiel conféré par le présent article et qui a été légalement exercé avant le premier juillet 1988 est éteint par le fait de laisser sous couverture végétale la superficie sur laquelle il porte pendant plus d'une année.

Renseignements complémentaires: (cochez selon le cas)

Résidence ☐

Bâtiment accessoire ☐ Description: _____

JE DÉCLARE DONC BÉNÉFICIER DU DROIT DE REMPLACER LA RÉSIDENCE OU CONSTRUIRE UN BÂTIMENT ACCESSOIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 31 DE LA LOI PARCE QU'UNE RÉSIDENCE A DÉJÀ ÉTÉ CONSTRUITE EN VERTU DE CET ARTICLE LE _____.

LA DÉCLARATION REQUISE AVAIT D'AILLEURS ÉTÉ PRODUITE À LA COMMISSION DANS LE DOSSIER NUMÉRO _____.

Signature _____ Date _____

Section 6 B. **Droit personnel de construire une résidence**

Article 31.1

«Malgré l'article 26, une personne peut, sans l'autorisation de la Commission, construire une seule résidence sur un ou plusieurs lots contigus ou qui seraient contigus selon les cas prévus aux articles 28 et 29 et qui sont des lots vacants ou sur lesquels des droits ne sont pas reconnus en vertu de la section IX, et dont elle est propriétaire, si la superficie de celui-ci ou de ces lots est ou **forme un ensemble d'au moins cent hectares.** Elle peut utiliser à cette fin une superficie n'excédant pas un demi-hectare.

Pour ce faire, elle doit déposer préalablement au greffe de la Commission une déclaration accompagnée de **son titre de propriété et d'un plan décrivant la superficie sur laquelle la résidence sera construite.**

La construction d'une résidence en vertu du présent article n'a pas pour effet de soustraire le lot ou la partie de lot sur laquelle elle est construite à l'application des articles 28 à 30».

Renseignements complémentaires: (cochez selon le cas)

Résidence ☐

Bâtiment accessoire ☐ Description: _____

JE DÉCLARE DONC BÉNÉFICIER DU DROIT DE CONSTRUIRE UNE RÉSIDENCE OU UN BÂTIMENT ACCESSOIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 31.1 DE LA LOI.

Signature _____ Date _____

X

Section 6 C. **Agriculteur(trice): droit personnel de construire une résidence**

Article 40

«Dans l'aire retenue pour fins de contrôle, **une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture** peut, sans l'autorisation de la Commission, construire sur un lot dont **elle est** propriétaire et où elle exerce sa principale occupation une résidence pour elle-même, son enfant ou son employé.

Une corporation ou une **société d'exploitation agricole** peut également construire une résidence pour son **actionnaire** ou son **sociétaire** dont la **principale occupation est l'agriculture** sur un lot dont **elle est** propriétaire et où cet **actionnaire** ou ce **sociétaire exerce sa principale occupation.**

Une corporation ou une société d'exploitation agricole peut également construire sur un tel lot une résidence pour un employé affecté aux activités agricoles de l'exploitation.

La construction d'une résidence en vertu du présent article n'a pas pour effet de soustraire le lot ou la partie du lot sur laquelle elle est construite à l'application des articles 28 à 30».

Renseignements complémentaires: (cochez selon le cas)

La résidence sera habitée par:

le déclarant ☒

son enfant ☐ Âge: _____ Nom: _____

son employé ☐ Prénom: _____

son sociétaire ☐ Téléphone: _____

ou actionnaire ☐

JE DÉCLARE DONC BÉNÉFICIER DU DROIT PERSONNEL DE CONSTRUIRE UNE RÉSIDENCE EN VERTU DE L'ARTICLE 40 DE LA LOI.

Signature X Jack Bérubé Date 12 JUIN 1985

SECTION 7. DÉCLARATION DE DROITS RÉELS

Section 7 A. Lot utilisé à une autre fin que l'agriculture

Article 101
«Une personne peut, sans l'autorisation de la Commission, aliéner, lotir et utiliser à une fin autre que l'agriculture un lot situé dans une région agricole désignée, une aire retenue pour fins de contrôle ou une zone agricole, dans la mesure où ce lot était utilisé ou faisait déjà l'objet d'un permis d'utilisation à une fin autre que l'agriculture lorsque les dispositions de la présente loi visant à exiger une autorisation de la Commission ont été rendues applicables sur ce lot.

Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot qui était utilisée à une fin autre que l'agriculture ou pour laquelle un permis d'utilisation à une fin autre que l'agriculture avait déjà été délivré lorsque les dispositions de la présente loi visant à exiger l'autorisation de la Commission ont été rendues applicables à ce lot».

Article 102
«Le droit reconnu par l'article 101 subsiste malgré l'interruption ou l'abandon d'une utilisation autre que l'agriculture. Il est toutefois éteint par le fait de laisser sous couverture végétale la superficie sur laquelle il porte, pendant plus d'un an, à compter du moment où les dispositions de la présente loi visant à exiger l'autorisation de la Commission ont été rendues applicables sur cette superficie. Il est également éteint aux mêmes conditions sur la partie de cette superficie qui a fait l'objet d'un acte d'aliénation; il en est de même quant à la superficie qui a été réservée par le vendeur à l'occasion d'un lotissement ou d'une aliénation, intervenue après le 20 juin 1985».

Article 103
«Une personne peut, sans l'autorisation de la Commission, étendre la superficie sur laquelle porte un droit reconnu par l'article 101. Cette superficie peut être portée à un demi-hectare si, au moment où les dispositions de la présente loi visant à exiger une autorisation de la Commission y ont été rendues applicables, ce lot était utilisé ou faisait déjà l'objet d'un permis d'utilisation à des fins résidentielles. Elle peut être portée à un hectare s'il s'agissait d'une utilisation ou d'un permis d'utilisation à des fins commerciales, industrielles ou institutionnelles.

L'extension prévue par l'alinéa précédent peut être faite sur plus d'un lot lorsqu'une personne était propriétaire de plusieurs lots contigus à la date où les dispositions de la présente loi visant à exiger l'autorisation de la Commission ont été rendues applicables à ces lots».

Renseignements complémentaires: (cochez selon le cas)

Lot utilisé à une fin autre que l'agriculture lors de l'entrée en vigueur de la loi.

Type d'utilisation:

résidentielle ☐ commerciale ☐ industrielle ☐ institutionnelle ☐

- Superficie ainsi utilisée au décret: _____
- Type de permis d'utilisation au décret: _____

JE DÉCLARE DONC QUE LE LOT BÉNÉFICIE D'UN DROIT EN VERTU DES ARTICLES 101 ET 103 DE LA LOI

Signature _____ Date _____

Section 7 B. Lot adjacent à un chemin public avec aqueduc et égout municipaux

Article 105
«Une personne peut, sans l'autorisation de la Commission, aliéner, lotir et utiliser à une fin autre que l'agriculture un lot qui, après la date à laquelle les dispositions de la présente loi visant à exiger une autorisation de la Commission lui ont été rendues applicables, est ou devient adjacent à un chemin public où les services d'aqueduc et d'égout sanitaire sont déjà autorisés par un règlement municipal adopté avant cette date et approuvé conformément à la loi.

Ce droit ne s'étend pas toutefois aux parties du lot situées à plus de 60 mètres de l'emprise du chemin public dans le cas d'une utilisation résidentielle, non plus qu'à celles situées à plus de 120 mètres de cette emprise dans le cas d'une utilisation commerciale, industrielle ou institutionnelle».

Renseignements complémentaires

Le nom du chemin public: _____

Aqueduc, règlement municipal numéro: _____ Date _____

Égout, règlement municipal numéro: _____ Date _____

JE DÉCLARE DONC QUE LE LOT BÉNÉFICIE D'UN DROIT EN VERTU DE L'ARTICLE 105 DE LA LOI

Signature _____ Date _____

SECTION 8. ATTESTATION

J'ATTESTE QUE TOUTES LES INFORMATIONS QUE J'AI FOURNIES AU PRÉSENT FORMULAIRE SONT EXACTES

* Signature Jak Bérubé Date 12 JUIN 1995

FAIRE INITIALER LES CHANGEMENTS. (EN ROUGE)

CODE

① FONDATIONS prof. 8'6" (ok).
A. semelle 2' large x 10" épais (ok). EXT.
B. 2' large x 10" (ok). INT.

② ISOLATION
A. fondations R12 (ok).
B. murs R20 (ok)
C. toit R31 (ok)

③ CHARPENTE
B. murs porteurs sous-sol 2"x6" au 12"c.c.
9' sous-sol 2"x4" au 12"c.c. (ok).
r-d-chaussé 2"x6" au 16"c.c.
C. poutres (s-sol) • les poutrelles devront être installées selon les recommandations du fabricant
→ D. solives • solives de r-de-chaussée
E. murs ext. 2"x6" au 16"o.c. (ok).
F. Linteaux 2x2"x10" ouv. 5', 5.5', s-sol 2.5' (ok).
3x2"x10" au r-de-ch. ouv. 14' soit appui de 5x2"x10" (ok).
→ G. Fermes de toit 24"c.c (ok).
EMPATTEMENT

→ ④ CHEMINÉE 2' de haut à + de 10' du pignon de façade (ok).
idem 2.

⑤ galeries 3'-3.5' gardes-fou (ok).

Lison Ouellet 751-0975

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE de COMTÉ D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE [illegible]

DEMANDE DE PERMIS NO.: 95-06-0596

Catégorie de permis
- ☑ résidentiel 01
- ☐ commercial
- ☐ industriel
- ☐ institutionnel
- ☐ agricole
- ☐ autres .....

Genre de permis
- ☐ construction
- ☐ agrandissement
- ☐ modification
- ☐ réparation
- ☐ démolition
- ☐ déplacement
- ☐ bâtiment accessoire ou annexe
- ☐ aménagement terrain
- ☑ piscine
- ☐ affichage
- ☐ autres .....

Propriétaire
Nom [illegible]
Adresse [redacted]
Code postal [redacted]

Localisation des travaux
Adresse [illegible]
Numéro de rôle [illegible]
Zonage municipal 56 Ka
Zonage agricole blanc ☑ vert ☐

Entrepreneur
Nom [illegible]
Adresse
Code postal Tél.:

Documents exigés en duplicata
- plan de construction (élévation(s), plancher(s), sous-sol, coupe de mur, coupe d'escalier(s), implantation, etc.) ☐
- certificat de localisation ☐
- autres

Implantation ou croquis

Terrain et rue
Terrain largeur [illegible] profondeur
Superficie totale [illegible] m²
Désignation cadastrale [illegible]
Lot riverain oui ☐ non ☑
Services: aqueduc ☑ égout sanitaire ☑ égout pluvial ☑
installation septique ☐ puits ☐
rue largeur privée ☐ publique ☑

Bâtiment principal
Utilisation actuelle:
Utilisation projetée:
Distance de la rue:
Marge latérale: D G
Distance de la ligne arrière:
Dimensions du bâtiment: largeur profondeur
Hauteur: nombre d'étage(s)
Nombre de logement(s):
Superficie de l'occupation au sol:
Superficie de plancher:
Rapport plancher/terrain:
Finition extérieure: chauffage
Fondations:
Finition intérieure: cheminée

Bâtiment accessoire ☐ annexe ☑
Utilisation:
Distance de la rue:
Marge latérale: D G
Distance de la ligne arrière:
Dimensions: largeur profondeur
Superficie de plancher:
% de la superficie du bâtiment principal:
Finition extérieure:
Finition intérieure:
Fondations:

Les travaux
Description supplémentaire des travaux
Coût des travaux [illegible]
Durée probable des travaux [illegible]
Début des travaux [illegible] 1995
Fin probable des travaux [illegible] 1995

COPIE: blanche = client — rose = évaluation — dossier chamois = municipalité

Clôture ou haie: avant ☐ latérale ☐ arrière ☐
Si non dans la ligne de lot, à quelle distance de la rue _____ m/pi
hauteur _____ m/pi Matériaux ou essence _____
(faire dessin du modèle et de l'implantation)

Piscine

Intérieure ☐ Extérieure creusée ☐ Extérieure hors-sol ☑

Grandeur 27 m/pi profondeur 4 m/pi nombre de litres/gallons d'eau —

Filtreur _____

Implantation - (tracer plan) distance de la rue Cour arrière m/pi de la maison 5 m/pi

Distance de la ligne latérale voir croquis m/pi de la ligne arrière 100 m/pi

Clôture - Indiquer - Tracer sur le plan, l'endroit. - Faire dessin de la clôture.

Espace entre le sol et la clôture _____ mm/po

Espace libre vertical _____ mm/po horizontal — mm/po

La ou les portes seront-elles munies d'un verrou automatique? oui ☑ non ☐

La ou les portes se refermeront-elles seules? oui ☑ non ☐

Aurez-vous les articles de sécurité (câbles de couleur, bouées, perches, etc.) oui ☑ non ☐

Affichage

superficie totale _____ m ca/pi ca

hauteur totale _____ m/pi

Soumettre plan et texte de l'enseigne _____ grandeur _____ hauteur libre _____ m/pi

À quelle endroit sera-t-elle installée? _____

Détails additionnels _____

Déclaration du requérant

Je, Luc Labrie soussigné(e), déclare que les renseignements, ci-haut donnés, sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur et aux lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signé en triplicata à Victoriaville ce 13 jour de juin 19 95

Luc Labrie
propriétaire requérant

Je, soussigné(e), certifie être autorisé(e) par le propriétaire à signer le présent document.

_____
représentant(e) autorisé(e)

À l'usage de la municipalité

Date de réception de la demande 12 juin 1995 par [illegible]

Conformité aux règlements municipaux nos: 223 _____ _____ _____ _____ _____

Approuvé le 12 juin 1995 refusé le _____

Motif(s) du refus _____

N.B. La demande est conforme aux normes réglementaires ajoutées.

[illegible]
inspecteur des bâtiments

Durée et coûts du permis

Date d'émission 12 juin 1995 date d'expiration 12 décembre 1995

Travaux terminés le 21/05/97 JB

Coût du permis 10.00 + autres frais — = total 10.00

RÔLE NO 9401-66-5370
PERMIS NO 95-06-0596
LOT NO 4474-2ist-2-P
ADRESSE TRAVAUX 752, blv. Bois-Francs Sud

PROPRIÉTAIRE Luc Labrie
[redacted]

FICHE D'INSPECTION

INSPECTION DU BÂTIMENT

Implantation **Date** _____

- ☐ Marges de recul
- ☐ Certificat de localisation

Empattement **Date** _____

- ☐ Dimensions _____
- ☐ Imperméabilisation _____
- ☐ Drain _____

Fondation **Date** _____

- ☐ Type _____
- ☐ Epaisseur _____
- ☐ Hauteur _____
- ☐ Imperméabilisation _____
- ☐ Boulons d'ancrage _____
- ☐ Issue _____
- ☐ Conforme au plan

Date _____

Planchers

- ☐ Dimensions des solives
- ☐ Espacement des solives
- ☐ Faux plancher
- ☐ Revêtement

Date _____

Murs

- ☐ Dimensions des poteaux
- ☐ Espacement des poteaux
- ☐ Revêtement extérieur
- ☐ Isolant
- ☐ Revêtement intérieur
- ☐ Issues

Toit **Date** _____

- ☐ Dimensions des fermes _____
- ☐ Espacement des fermes _____
- ☐ Revêtement intérieur _____
- ☐ Revêtement extérieur _____
- ☐ Isolant _____

Equipement **Date** _____

- ☐ Type de chauffage _____
- ☐ Combustible _____
- ☐ Type de foyer _____
- ☐ Cheminée _____
- ☐ Raccordement à l'aqueduc ☐ ou au puits
- ☐ Raccordement à l'égout ☐ ou à la fosse
- ☐ Clapet de sûreté _____

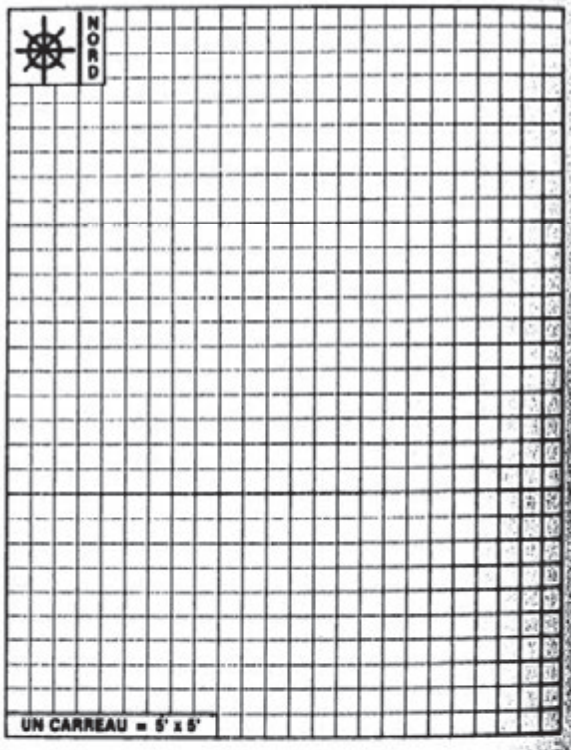

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE VICTORIAVILLE

DEMANDE DE PERMIS NO.: 95-06-0517

Catégorie de permis
- ☒ résidentiel 01
- ☐ commercial
- ☐ industriel
- ☐ institutionnel
- ☐ agricole
- ☐ autres .....

Genre de permis
- ☐ construction
- ☒ agrandissement 03
- ☐ modification
- ☐ réparation
- ☐ démolition
- ☐ déplacement
- ☐ bâtiment accessoire ou annexe
- ☐ aménagement terrain
- ☐ piscine
- ☐ affichage
- ☐ autres

Propriétaire
Nom JEAN LEFEBVRE CHANTAL BLIER
Adresse [redacted]
Code postal

Localisation des travaux
Adresse 9 RUE PROVOST
Numéro de rôle 2605-32-9156-0
Zonage municipal 94 Re
Zonage agricole blanc ☒ vert ☐

Entrepreneur 31
Nom LUI-MÊME
Adresse
Code postal Tél.:

Documents exigés en duplicata
- plan de construction (élévation(s), plancher(s), sous-sol, coupe de mur, coupe d'escalier(s), implantation, etc.) ☐
- certificat de localisation ☐
- autres

Implantation ou croquis

AGRANDIR LE BATIMENT A MEME LE PATIO EN BETON AYANT UNE FONDATION AVEC CHAMBRE FROIDE.

7' X 13'

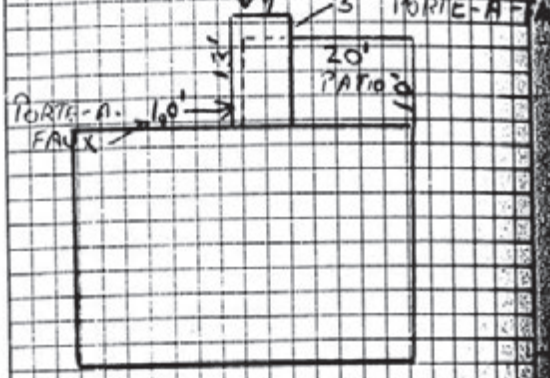

Terrain et rue
Terrain largeur 45.72m. profondeur 29.05m.
Superficie totale 1343.931m²
Désignation cadastrale 516-46
Lot riverain oui ☐ non ☒
Services: aqueduc ☐ égout sanitaire ☐ égout pluvial ☐ installation septique ☒ puits ☒
rue largeur privée ☐ publique ☒

Bâtiment principal
Utilisation actuelle:
Utilisation projetée:
Distance de la rue:
Marge latérale: D G
Distance de la ligne arrière:
Dimensions du bâtiment: largeur profondeur
Hauteur: nombre d'étage(s)
Nombre de logement(s):
Superficie de l'occupation au sol:
Superficie de plancher:
Rapport plancher/terrain:
Finition extérieure: chauffage
Fondations:
Finition intérieure: cheminée

Bâtiment accessoire ☐ annexe ☐
Utilisation:
Distance de la rue:
Marge latérale: D G
Distance de la ligne arrière:
Dimensions: largeur profondeur
Superficie de plancher:
% de la superficie du bâtiment principal:
Finition extérieure:
Finition intérieure:
Fondations:

Les travaux
Description supplémentaire des travaux
Coût des travaux 13 500.$
Durée probable des travaux
Début des travaux PRINTEMPS
Fin probable des travaux

COPIE: blanche = client — rose = évaluation — dossier chantier = municipalité

Clôture ou haie: avant ☐ latérale ☐ arrière ☐
Si non dans la ligne de lot, à quelle distance de la rue _____ m/pi
hauteur _____ m/pi Matériaux ou essence _____
(faire dessin du modèle et de l'implantation)

Piscine
Intérieure ☐ Extérieure creusée ☐ Extérieure hors-sol ☐
Grandeur _____ m/pi profondeur _____ m/pi nombre de litres/gallons d'eau _____
Filtreur _____
Implantation - (tracer plan) distance de la rue _____ m/pi de la maison _____ m/pi
Distance de la ligne latérale _____ m/pi de la ligne arrière _____ m/pi
Clôture - Indiquer - Tracer sur le plan, l'endroit. - Faire dessin de la clôture.
Espace entre le sol et la clôture _____ mm/po
Espace libre vertical _____ mm/po horizontal _____ mm/po
La ou les portes seront-elles munies d'un verrou automatique? oui ☐ non ☐
La ou les portes se refermeront-elles seules? oui ☐ non ☐
Aurez-vous les articles de sécurité (câbles de couleur, bouées, perches, etc.) oui ☐ non ☐

Affichage
superficie totale _____ m ca/pi ca
hauteur totale _____ m/pi
Soumettre plan et texte de l'enseigne _____ grandeur _____ hauteur libre _____ m/pi
À quelle endroit sera-t-elle installée? _____

Détails additionnels _____

Déclaration du requérant
Je, MME CHANTAL BRIERY M. JEAN LEFEBVRE soussigné(e), déclare que les renseignements, ci-haut donnés, sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur et aux lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signé en triplicata à VICTORIAVILLE. ce 15 jour de JUIN 19 95

Jean Lefebvre
propriétaire requérant

Je, soussigné(e), certifie être autorisé(e) par le propriétaire à signer le présent document.

représentant(e) autorisé(e)

À l'usage de la municipalité
Date de réception de la demande 16/03/95 par JEAN-GUY BRASSARD
Conformité aux règlements municipaux nos: _____
Approuvé le 15 JUIN 95 refusé le _____
Motif(s) du refus _____

Jean-Guy Brassard.
inspecteur des bâtiments

Durée et coûts du permis
Date d'émission 15/06/95 date d'expiration _____
Travaux terminés le 05 Juin 95
Coût du permis #10. + autres frais #8.00 = total #18.00

RÔLE NO. 2605-32-9156
PERMIS NO. 95-06-0591
LOT NO. S.U.C. 516-46
ADRESSE TRAVAUX 9 PRONOVOST

PROPRIÉTAIRE MME CHANTAL BRIERY M. JEAN LEFEBVRE
ADRESSE [redacted]
CODE POSTAL

FICHE D'INSPECTION

INSPECTION DU BÂTIMENT

Implantation **Date** _____

- ☐ Marges de recul
- ☐ Certificat de localisation

Empattement **Date** _____

- ☐ Dimensions _____
- ☐ Imperméabilisation _____
- ☐ Drain _____

Fondation **Date** _____

- ☐ Type _____
- ☐ Épaisseur _____
- ☐ Hauteur _____
- ☐ Imperméabilisation _____
- ☐ Boulons d'ancrage _____
- ☐ Issue _____
- ☐ Conforme au plan

Planchers **Date** _____

- ☐ Dimensions des solives
- ☐ Espacement des solives
- ☐ Faux plancher
- ☐ Revêtement

Murs **Date** _____

- ☐ Dimensions des poteaux
- ☐ Espacement des poteaux
- ☐ Revêtement extérieur
- ☐ Isolant
- ☐ Revêtement intérieur
- ☐ Issues

Toit **Date** _____

- ☐ Dimensions des fermes _____
- ☐ Espacement des fermes _____
- ☐ Revêtement intérieur _____
- ☐ Revêtement extérieur _____
- ☐ Isolant _____

Equipement **Date** _____

- ☐ Type de chauffage _____
- ☐ Combustible _____
- ☐ Type de foyer _____
- ☐ Cheminée _____
- ☐ Raccordement à l'aqueduc ☐ ou au puits
- ☐ Raccordement à l'égout ☐ ou à la fosse
- ☐ Clapet de sûreté _____

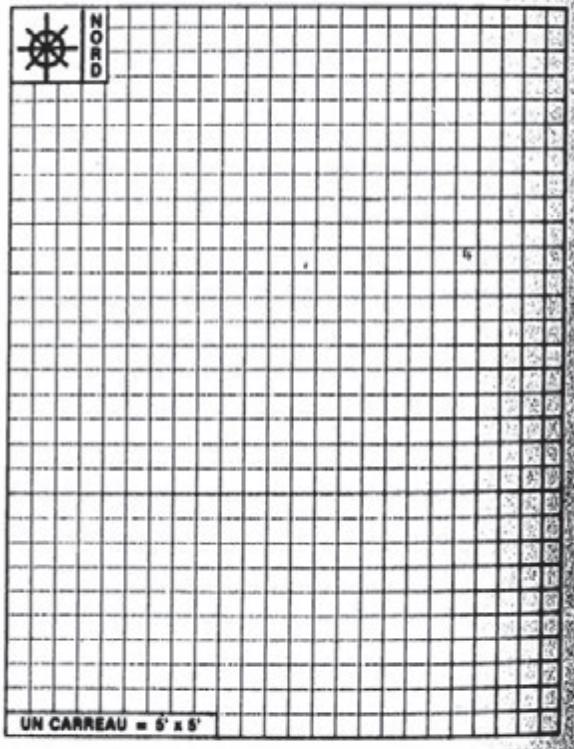

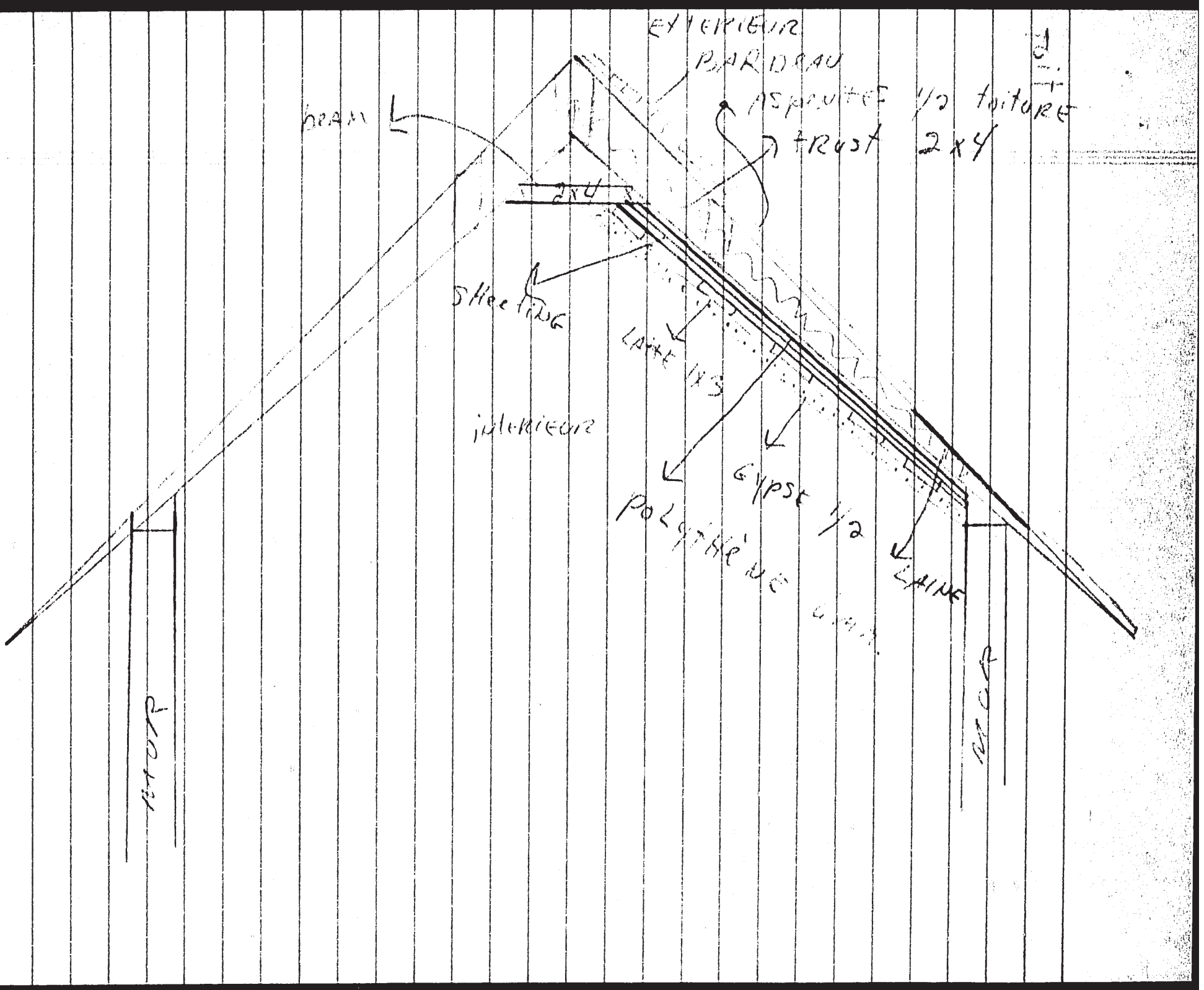
EXTERIEUR
BARDEAU
ASPHALTE
1/2 toiture
2 x 4
TRUSS
2x4
SHEATHING
LATTE 1x3
intérieur
GYPSE 1/2
POLYETHYLENE
LATTE
2 x 4

EXISTANT

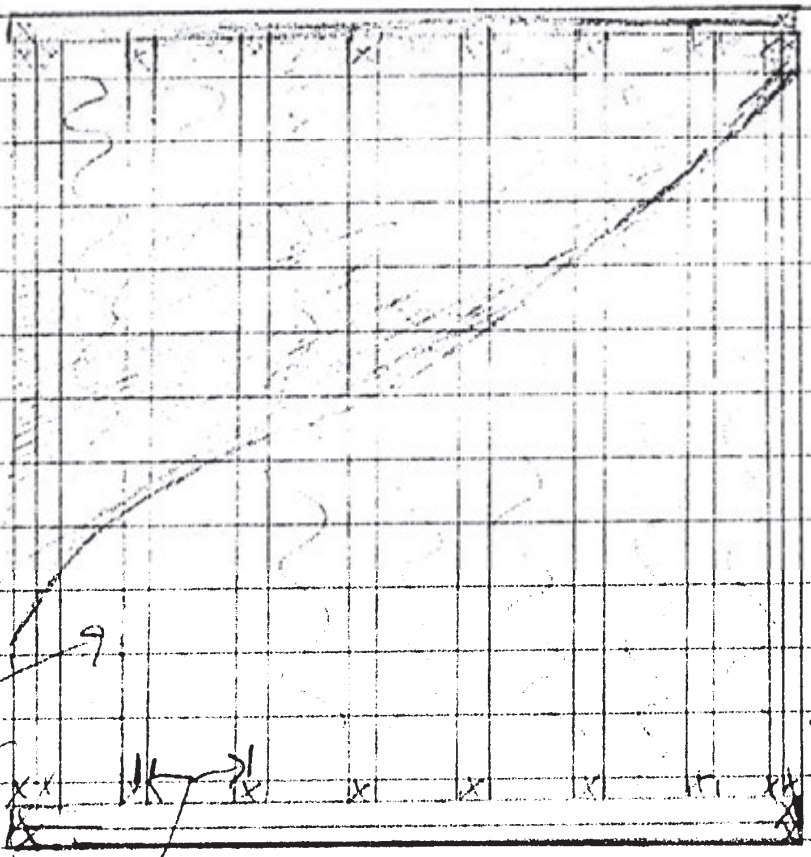

PLANCHER

2x8 12" cc

JOINT B.C. 5/8 EMBOUTÉ

POLYTHÈNE 6 MM

LAINE

MUR

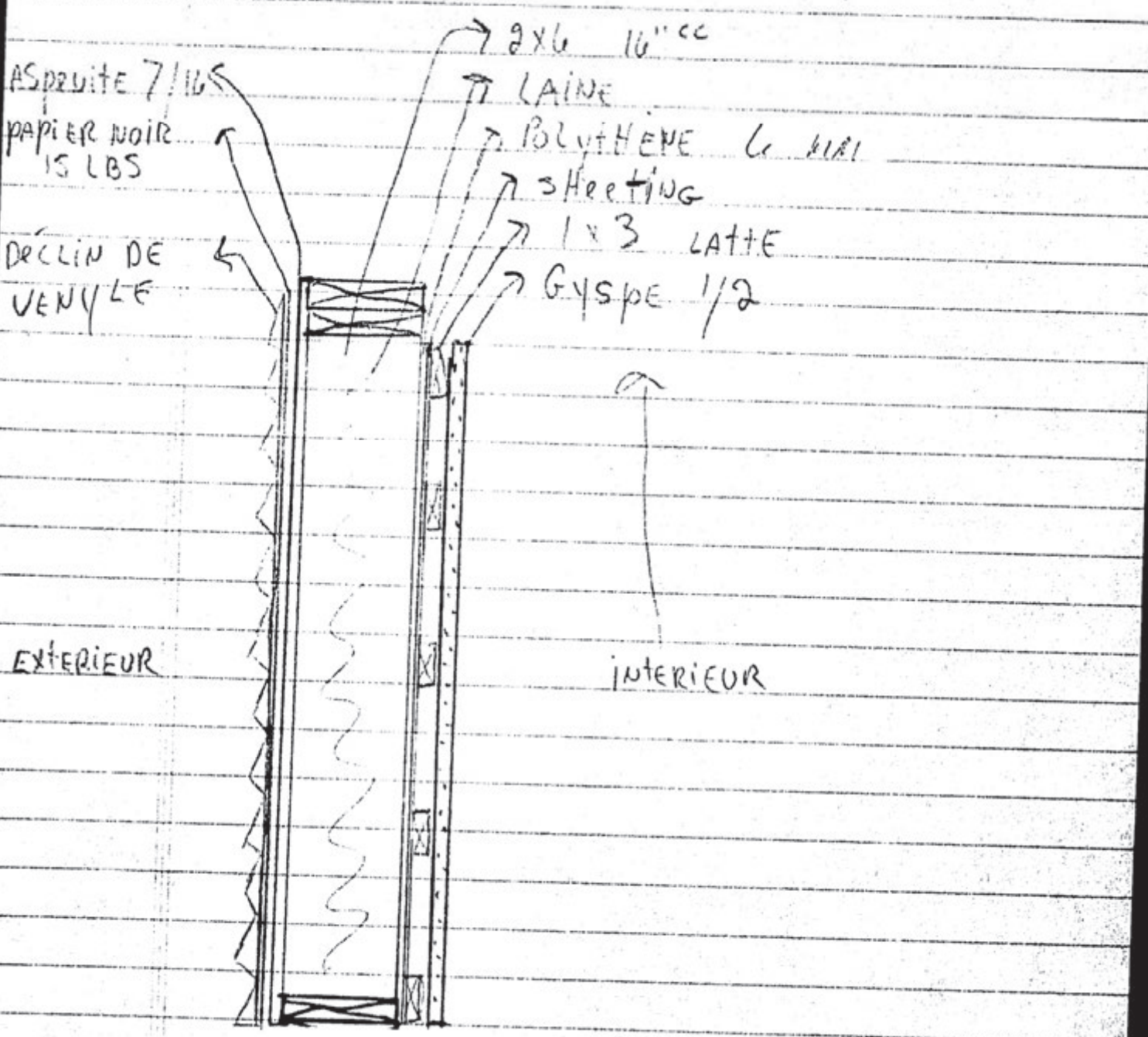
2x6 16" cc
ASPRUITE 7/16
LAINE
PAPIER NOIR 15 LBS
POLYTHENE 6 MIL
SHEETING
1x3 LATTE
DÉCLIN DE VENYLE
GYSPE 1/2
EXTERIEUR
INTERIEUR

ROLE NO. 9598 - 19-6481-0

PERMIS NO. 95-06-0598

LOT NO. ARTH 33-P, 33-8

ADRESSE TRAVAUX 20 RUE DU MOULIN

PROPRIÉTAIRE SERGE ROBERGE, GIVETTE HIROUAC

[redacted]

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE de COMTÉ D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE VICTORIAVILLE

DEMANDE DE PERMIS NO.: 95-06-0528

Catégorie de permis
- [X] résidentiel 01
- [ ] commercial
- [ ] industriel
- [ ] institutionnel
- [ ] agricole
- [ ] autres .....

Genre de permis
- [ ] construction
- [X] agrandissement 03
- [ ] modification
- [ ] réparation
- [ ] démolition
- [ ] déplacement
- [ ] bâtiment accessoire ou annexe
- [ ] aménagement terrain
- [ ] piscine
- [ ] affichage
- [ ] autres .....

Propriétaire
Nom SERGE ROBERGE, CYNETTE
Adresse [redacted]
Code

Localisation des travaux
Adresse 20 RUE DUPLOUIN
Numéro de rôle 9592-19-6481-0
Zonage municipal 96Ra
Zonage agricole blanc [X] vert [ ]

Entrepreneur
Nom CHRISTIAN MARTIN
Adresse
Code postal Tél.:

Documents exigés en duplicata
- plan de construction (élévation(s), plancher(s), sous-sol, coupe de mur, coupe d'escalier(s), implantation, etc.) [ ]
- certificat de localisation → MOI [X]
- autres

Implantation ou croquis
DESTINATION:
09-GALERIE
22-SOLARIUM

Terrain et rue
Terrain largeur 19.2m. profondeur –
Superficie totale 1366.1 m²
Désignation cadastrale ARTH 33-P, 33-8
Lot riverain oui [X] non [ ]
Services: aqueduc [X] égout sanitaire [X] égout pluvial [X]
installation septique [ ] puits [ ]
rue largeur privée [ ] publique [X]

Bâtiment principal
Utilisation actuelle:
Utilisation projetée:
Distance de la rue:
Marge latérale: D G
Distance de la ligne arrière:
Dimensions du bâtiment: largeur profondeur
Hauteur: nombre d'étage(s)
Nombre de logement(s):
Superficie de l'occupation au sol:
Superficie de plancher:
Rapport plancher/terrain:
Finition extérieure: chauffage
Fondations:
Finition intérieure: cheminée

Bâtiment accessoire [ ] annexe [ ]
Utilisation:
Distance de la rue:
Marge latérale: D G
Distance de la ligne arrière:
Dimensions: largeur profondeur
Superficie de plancher:
% de la superficie du bâtiment principal:
Finition extérieure:
Finition intérieure:
Fondations:

Les travaux rapport d'ingénieur
Description supplémentaire des travaux
VERANDA A L'ARRIERE ET GALERIE AU-DESSUS- tel que plans soumis

Coût des travaux 17 000 $
Durée probable des travaux 1 MOIS
Début des travaux 01-06-95
Fin probable des travaux 01-07-95

COPIE: blanche = client — rose = évaluation — dossier chemise = municipalité

Clôture ou haie: avant ☐ latérale ☐ arrière ☐
Si non dans la ligne de lot, à quelle distance de la rue _____ m/pi
hauteur _____ m/pi Matériaux ou essence _____
(faire dessin du modèle et de l'implantation)

Piscine
Intérieure ☐ Extérieure creusée ☐ Extérieure hors-sol ☐
Grandeur _____ m/pi profondeur _____ m/pi nombre de litres/gallons d'eau _____
Filtreur _____
Implantation - (tracer plan) distance de la rue _____ m/pi de la maison _____ m/pi
Distance de la ligne latérale _____ m/pi de la ligne arrière _____ m/pi
Clôture - Indiquer - Tracer sur le plan, l'endroit. - Faire dessin de la clôture.
Espace entre le sol et la clôture _____ mm/po
Espace libre vertical _____ mm/po horizontal _____ mm/po
La ou les portes seront-elles munies d'un verrou automatique? oui ☐ non ☐
La ou les portes se refermeront-elles seules? oui ☐ non ☐
Aurez-vous les articles de sécurité (câbles de couleur, bouées, perches, etc.) oui ☐ non ☐

Affichage
superficie totale _____ m ca/pi ca
hauteur totale _____ m/pi
Soumettre plan et texte de l'enseigne _____ grandeur _____ hauteur libre _____ m/pi
À quelle endroit sera-t-elle installée? _____

Détails additionnels _____

Déclaration du requérant
Je, SERGE ROBERGE, GINETTE KIROUAC soussigné(e), déclare que les renseignements, ci-haut donnés, sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur et aux lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signé en triplicata à VICTORIAVILLE ce 13 jour de juin 1995

X Ginette Kirouac
propriétaire requérant

Je, soussigné(e), certifie être autorisé(e) par le propriétaire à signer le présent document.

_____
représentant(e) autorisé(e)

À l'usage de la municipalité
Date de réception de la demande 12-06-95 par Marie-André Morin
Conformité aux règlements municipaux nos: 533
Approuvé le 12-06-95 refusé le _____
Motif(s) du refus _____

Marie-André Morin
Inspecteur des bâtiments

Durée et coûts du permis
Date d'émission 12-06-95 date d'expiration 12-06-96
Travaux terminés le _____
Coût du permis 51$ + autres frais _____ = total 51$
06/12/97

RÔLE NO 9598 - 19-6461-0
PERMIS NO 95-06-0591
LOT NO APTH 33-P-33-8
ADRESSE TRAVAUX 20 RUE DUMOULIN

PROPRIÉTAIRE SERGE ROBERGE, GINETTE KIROUAC
[redacted]

FICHE D'INSPECTION

INSPECTION DU BÂTIMENT

Implantation — Date _____

- ☐ Marges de recul
- ☐ Certificat de localisation

Empattement — Date _____

- ☐ Dimensions _____
- ☐ Imperméabilisation _____
- ☐ Drain _____

Fondation — Date _____

- ☐ Type _____
- ☐ Epaisseur _____
- ☐ Hauteur _____
- ☐ Imperméabilisation _____
- ☐ Boulons d'ancrage _____
- ☐ Issue _____
- ☐ Conforme au plan

Planchers — Date _____

- ☐ Dimensions des solives
- ☐ Espacement des solives
- ☐ Faux plancher
- ☐ Revêtement

Murs — Date _____

- ☐ Dimensions des poteaux
- ☐ Espacement des poteaux
- ☐ Revêtement extérieur
- ☐ Isolant
- ☐ Revêtement intérieur
- ☐ Issues

Toit — Date _____

- ☐ Dimensions des fermes _____
- ☐ Espacement des fermes _____
- ☐ Revêtement intérieur _____
- ☐ Revêtement extérieur _____
- ☐ Isolant _____

Equipement — Date _____

- ☐ Type de chauffage _____
- ☐ Combustible _____
- ☐ Type de foyer _____
- ☐ Cheminée _____
- ☐ Raccordement à l'aqueduc ☐ ou au puits
- ☐ Raccordement à l'égout ☐ ou à la fosse
- ☐ Clapet de sûreté _____

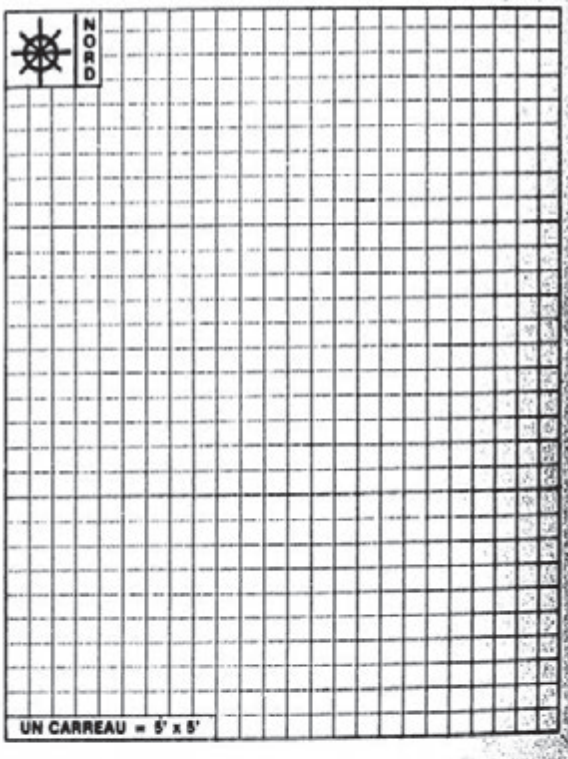

LES LABORATOIRES SHERMONT INC.

Sherbrooke
2605, rue Bonin
J1K 1C5
Tél. : (819) 821-4373
Fax. : (819) 564-3938

Drummondville
2080, rue Sigouin
J2C 5Z4
Tél. : (819) 477-3775
Fax. : (819) 478-8436

Trois-Rivières
2227, rue Louis-Allyson
G8Z 4G4
Tél. : (819) 374-6219
Fax. : (819) 374-8298

Le 8 juin 1995

Monsieur Roch Dancouse
20, rue Dumoulin
Victoriaville (Québec)
G6P 6S1

N/Réf: S-95-06-04

OBJET: **Stabilité du talus**
Propriété sise au 20, rue Dumoulin
Victoriaville

Monsieur,

À la suite de votre demande, j'ai effectué le 5 juin 1995, une inspection du talus de votre propriété dans le cadre de la construction projetée d'une nouvelle véranda à l'arrière de la résidence existante.

L'inspection a consisté d'une part, à relever les conditions actuelles du talus, et d'autre part à réaliser un puits d'exploration en sommet de talus afin de déterminer la nature des sols et les conditions de la nappe d'eau souterraine.

Vous trouverez ci-après les résultats de nos observations afin d'en tirer les conclusions et les recommandations pertinentes à la mise en place des fondations de l'ouvrage proposé pour en assurer la stabilité.

Reçu le 13 JUIN 1995

CARACTÉRISTIQUES DU TALUS ET DES INFRASTRUCTURES EXISTANTES

Voici les observations relevées à l'arrière de la résidence qui retiennent notre attention:

1. la pente naturelle du talus est de l'ordre de 2H:1V;

2. la surface du talus est couverte de végétation et plus particulièrement d'arbres matures bien développés et solidement enracinés;

3. le mur de fondation arrière de la résidence présente des fissures mineures et ne comporte pas d'empattement, il repose à près de 10'' sous le niveau du sol actuel sur un dépôt naturel de sable brun comportant de nombreuses radicelles;

4. compte tenu de la pente abrupte du talus, la partie arrière a été remblayée à niveau sur près de 15' au-delà du mur de fondation de la résidence. Le remblai se termine par un mur de soutènement fortement endommagé construit de billot d'épinette en voie de décomposition et retenue au moyen de câbles d'acier ancrés dans le remblai; actuellement, le mur a subi une rotation de près de 70° et est partiellement retenu par un tronc d'arbre mature et les câbles d'ancrage.

RÉSULTATS DU PUITS D'EXPLORATION

Réalisé du côté sud de la remise au sommet du talus, le puits montre la stratigraphie suivante:

0 - 5'	Remblai sablonneux brun lâche
5' - 6'	Sol végétal (couvert végétal original)
6' - 8'6''	Sable brun, trace de silt, densité faible
8'6'' - 12'	Sable rougeâtre, un peu de silt, traces de gravier, densité élevée.

En résumé, les dépôts naturels ont été observés à 6' de profondeur dont les premiers 2'6' sont de faible densité. La couche sablonneuse rougeâtre offre une très bonne résistance au cisaillement. Aucune présence d'eau souterraine n'a été décelée dans le puits.

TYPE D'OUVRAGE PROJETÉ

La construction proposée est montrée sur le croquis ci-joint en annexe et fourni par le propriétaire. L'ouvrage comporte une véranda de 11' de largeur par 14' de longueur supporté en partie par le mur de fondation existant et en partie par une série de supports de bois (6'' x 6'') placés à 8' du mur. Les supports s'appuient sur une dalle de béton armée de 5'' d'épaisseur laquelle reposent sur des piliers de béton (sonotube) de 10'' de diamètre.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

À la lumière des observations décrites ci-hauts et de la nature des ouvrages projetés, voici les éléments principaux qui doivent être considérés pour assurer une stabilité adéquate des fondations.

1. la surcharge occasionnée sur le mur de fondation existant doit être réduite au minimum. Pour ce faire, nous recommandons que la dalle de béton armé soit ancrée adéquatement à la base du mur sur toute sa longueur;

2. les piliers de béton (sonotube) doivent reposés sur les sols naturels non-organiques et denses. La profondeur minimum d'enfouissement des piliers situés à 8' du mur de la résidence doit être de 3' dans les sols naturels et d'au moins 1' dans les sols naturels denses. Cette situation permettra de prévenir les efforts latéraux et le renversement pouvant être occasionnés par le retrait partiel du remblai sus-jacent;

3. bien que le mur de soutènement localisé à près de 15' du mur de fondation de la résidence soit en mauvaise condition et qu'il continue à se détériorer, nous ne prévoyons pas un impact majeur sur l'ouvrage projeté. Néanmoins, nous recommandons qu'une inspection périodique voir annuelle soit réalisée par un spécialiste de la construction et qu'en cas de doute, les services d'un professionnel soient demandés. Il ne fait aucun doute qu'à moyen terme le mur sera entièrement dégradé et que les sols de remblai jadis soutenus s'affaisseront. Dans pareil cas, il serait opportun de stabiliser la nouvelle configuration de la pente au moyen d'un couvert végétal bien entretenu;

4. on s'assurera que le couvert végétal existant dans le talus (arbres, plantes et arbustes) soit conservé en place afin de limiter les risques d'érosion.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

LB/yd

Luc Bertrand, ing.
Chef de service
Ingénierie géotechnique

c.c. M. Gilles Mercier, inspecteur municipal, Ville de Victoriaville
M. Christian Martin, entrepreneur

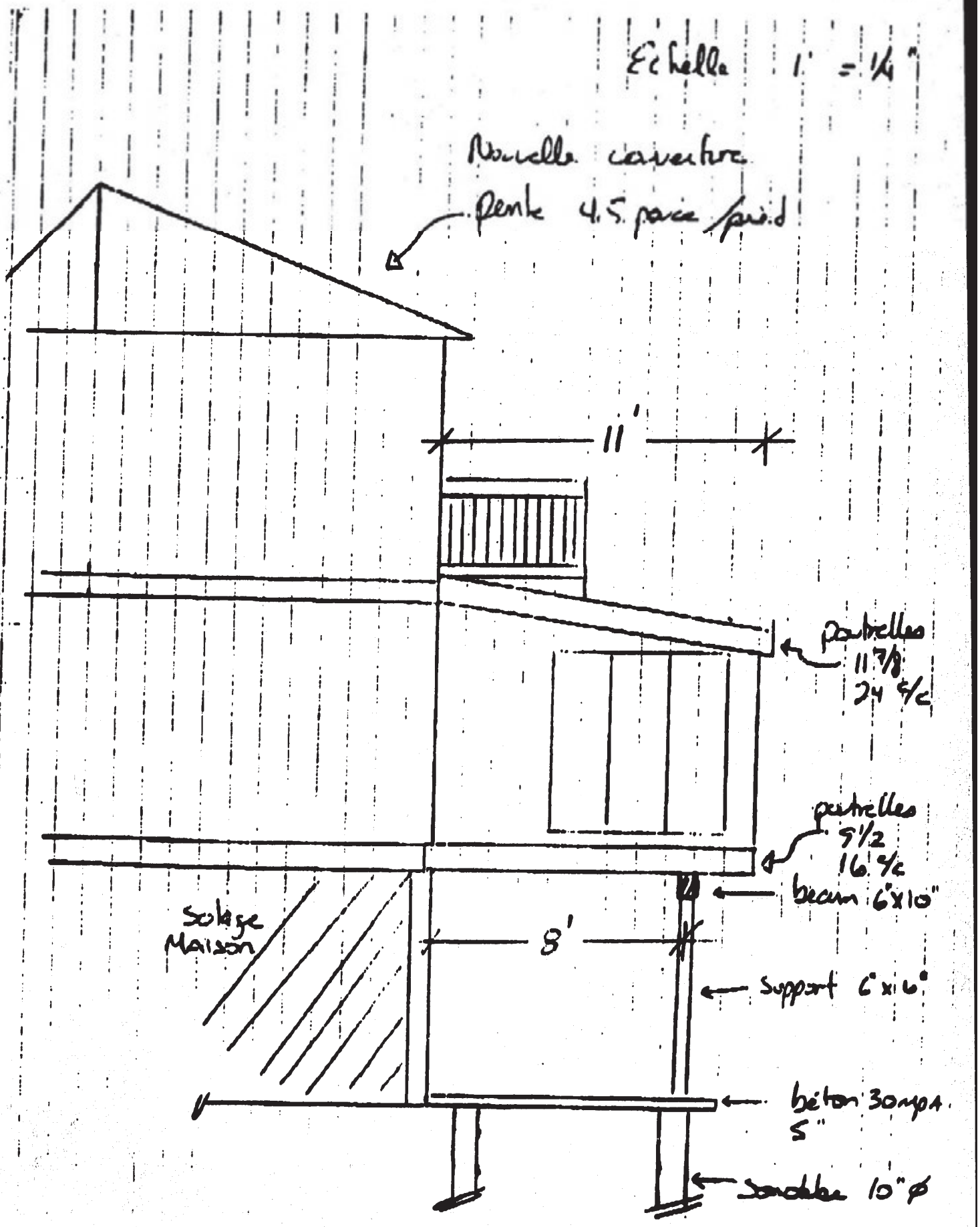
Échelle 1" = 1/4"
Nouvelle couverture
pente 4.5 pour 12
11'
8'
Solage Maison
panneaux 11 7/8 24 c/c
panneaux 5 1/2 16 c/c
poutre 6"x10"
support 6"x6"
béton 30 mpa 5"
sonotube 10" ø

Rivière

Travaux : Christian Martin
Evaluation : 17,000 $

- Toiles du toit à refaire (papier d'asphalte)
- Véranda, 1/2 de la galerie extérieure 14' X 11'

357-8452

- une porte-patio chambre du haut.

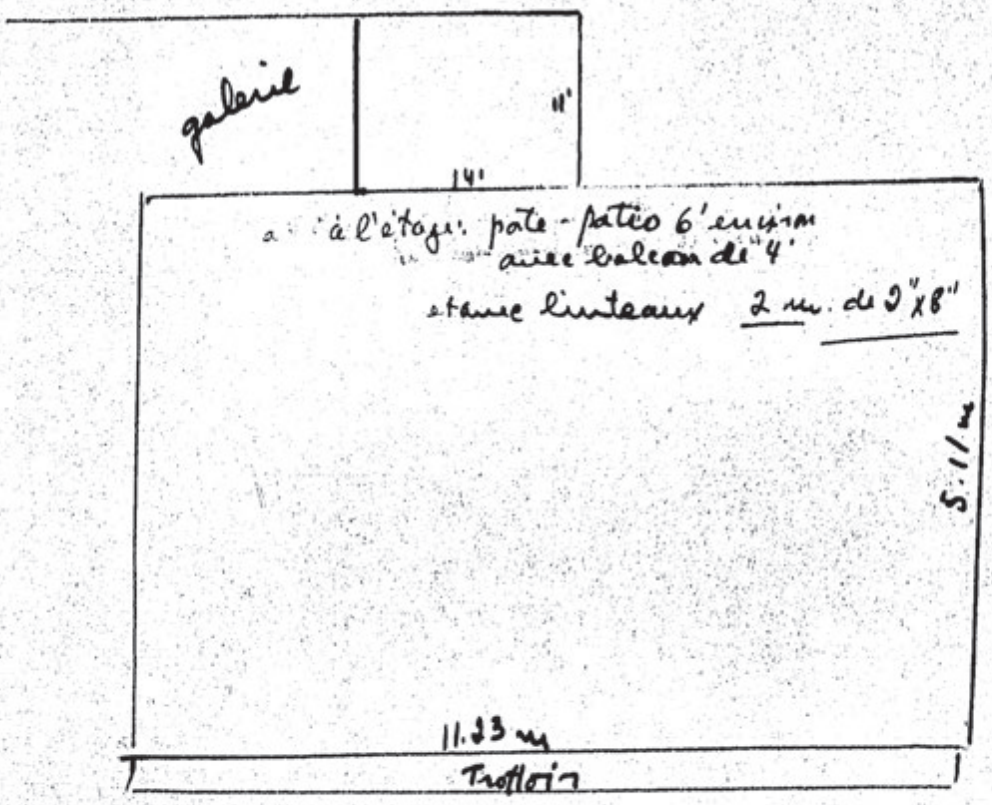

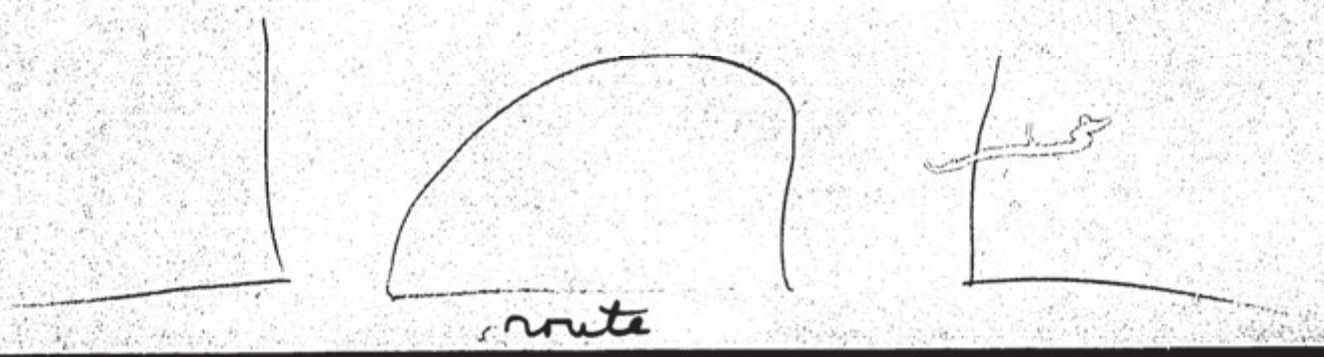

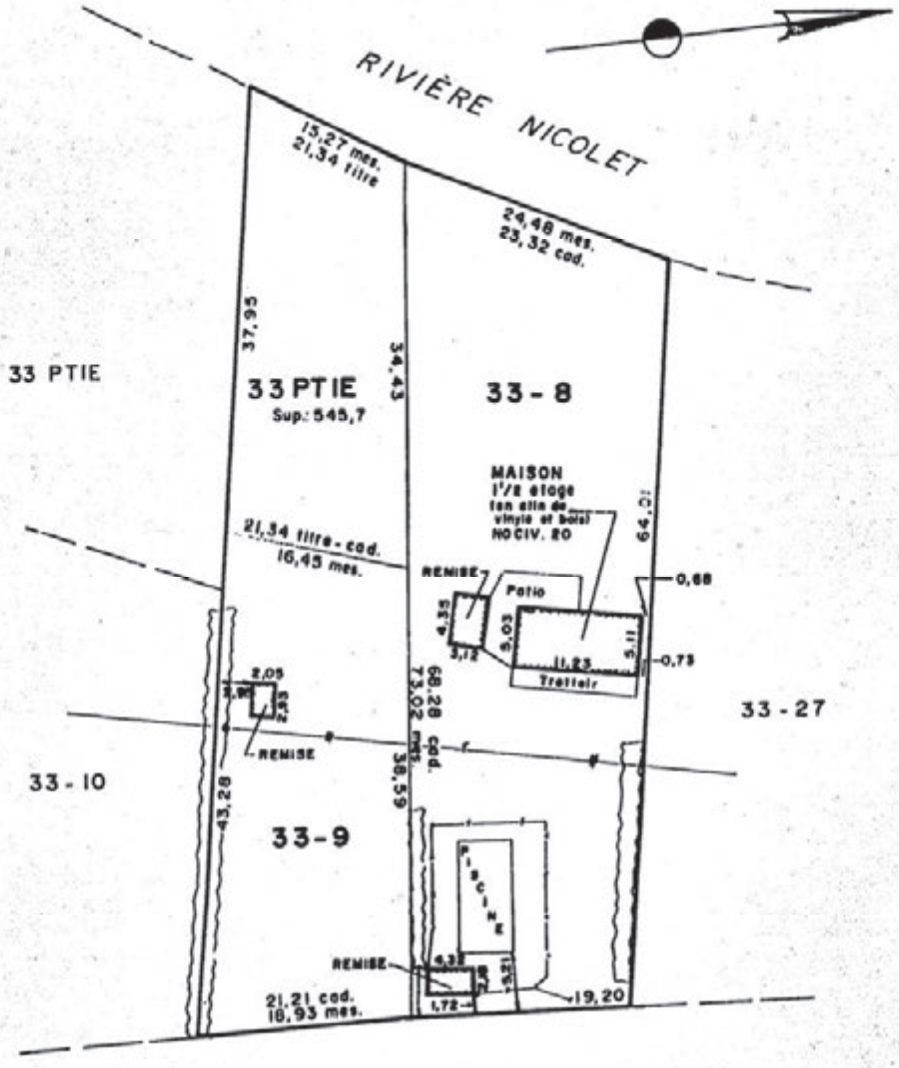

DATE DE LEVÉ: 27 avril 1995

Note: Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (SI).
Ce plan ainsi que le rapport l'accompagnant font parties intégrantes du présent certificat de localisation. Préparés pour des fins de vente et d'obtention de prêt hypothécaire, ils ne devront pas être utilisés pour d'autres buts sans l'autorisation écrite du soussigné.

CERTIFICAT DE LOCALISATION

VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL Le 2/05/95

Par .....
Arpenteur-Géomètre

LOT (S) 33-8, 33-9 et une partie du lot 33.

CADASTRE VILLAGE D'ARTHABASKAVILLE

MUNICIPALITÉ VILLE DE VICTORIAVILLE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE ARTHABASKA

Carl Lefebvre
Arpenteur-géomètre

306, rue Notre-Dame Est
Victoriaville (Québec)
G6P 4A6

Tél. bur.: (819) 758-0000
rés.: (819) 751-0000
fax: (819) 758-0000

VICTORIAVILLE, LE 28 AVRIL 1995.

PRÉPARÉ PAR: ..... ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

ÉCHELLE: 1:500

No. 1028 | Min. 1356

RÔLE NO 9402 - 74-3157
PERMIS NO 95-06-0599
LOT NO Arth. 2% - 207
ADRESSE TRAVAUX [redacted] Rue Paris

PROPRIÉTAIRE Les Constructions Bernard Main inc.
[redacted]

A-0386

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE Victoriaville

DEMANDE DE PERMIS NO.: 95-06-0577

Catégorie de permis
- ☒ résidentiel(1)
- ☐ commercial
- ☐ industriel
- ☐ institutionnel
- ☐ agricole
- ☐ autres .....

Genre de permis
- ☒ construction (1)
- ☐ agrandissement
- ☐ modification
- ☐ réparation
- ☐ démolition
- ☐ déplacement
- ☐ bâtiment accessoire ou annexe
- ☐ aménagement terrain
- ☐ piscine
- ☐ affichage
- ☐ autres .....

Propriétaire
Nom [illegible]
Adress [redacted]
Code p

Localisation des travaux
Adresse 101 rue Jutras
Numéro de rôle 9402-74-3157
Zonage municipal 30 Ra
Zonage agricole blanc ☒ vert ☐

Entrepreneur
Nom Les Constructions Bernard Allen Inc.
Adresse 41 rue de la Cour Victoriaville
Code postal G6S 1E4 Tél.: 357-2676

Documents exigés en duplicata
- plan de construction (élévation(s), plancher(s), sous-sol, coupe de mur, coupe d'escalier(s), implantation, etc.) ☒ ☒
- certificat de localisation ou ☒
- autres

Implantation ou croquis

Terrain et rue
Terrain largeur 14.10m profondeur 30.48m
Superficie totale 451 m²
Désignation cadastrale Anth, 256-207
Lot riverain oui ☐ non ☒
Services: aqueduc ☒ égout sanitaire ☒ égout pluvial ☐
installation septique ☐ puits ☐
rue largeur 15.24m privée ☐ publique ☒

Bâtiment principal
Utilisation actuelle: Terrain vacant
Utilisation projetée: Résidence unifamiliale isolée
Distance de la rue: ± 10.36m
Marge latérale: D 2.13m G 5.03m
Distance de la ligne arrière: ± 9.75m
Dimensions du bâtiment: largeur 7.62m profondeur 10.36m
Hauteur: 4.74m nombre d'étage(s) 1½ étages
Nombre de logement(s): 1 logement
Superficie de l'occupation au sol: 77.11m²
Superficie de plancher: 77.11m²
Rapport plancher/terrain: 17.10 %
Finition extérieure: brique & bois chauffage électrique
Fondations: Type Sous-sol
Finition intérieure: plâtre cheminée (N/A)

Bâtiment accessoire ☐ annexe ☐
Utilisation:
Distance de la rue:
Marge latérale: D G
Distance de la ligne arrière:
Dimensions: largeur profondeur
Superficie de plancher:
% de la superficie du bâtiment principal:
Finition extérieure:
Finition intérieure:
Fondations:

Les travaux
Description supplémentaire des travaux Les travaux consiste à construire un sous-sol d'une résidence unifamiliale isolée
Coût des travaux ± 45 000.00
Durée probable des travaux 3 jours 1995
Début des travaux 7½ mois
Fin probable des travaux 31 mai 1995

COPIE: blanche = client

rose = évaluation

dossier chamois = municipalité

Clôture ou haie: avant ☐ latérale ☐ arrière ☐
Si non dans la ligne de lot, à quelle distance de la rue _____ m/pi
hauteur _____ m/pi Matériaux ou essence _____
(faire dessin du modèle et de l'implantation)

Piscine
Intérieure ☐ Extérieure creusée ☐ Extérieure hors-sol ☐
Grandeur _____ m/pi profondeur _____ m/pi nombre de litres/gallons d'eau _____
Filtreur _____
Implantation - (tracer plan) distance de la rue _____ m/pi de la maison _____ m/pi
Distance de la ligne latérale _____ m/pi de la ligne arrière _____ m/pi
Clôture - Indiquer - Tracer sur le plan, l'endroit. - Faire dessin de la clôture.
Espace entre le sol et la clôture _____ mm/po
Espace libre vertical _____ mm/po horizontal _____ mm/po
La ou les portes seront-elles munies d'un verrou automatique? oui ☐ non ☐
La ou les portes se refermeront-elles seules? oui ☐ non ☐
Aurez-vous les articles de sécurité (câbles de couleur, bouées, perches, etc.) oui ☐ non ☐

Affichage
superficie totale _____ m ca/pi ca
hauteur totale _____ m/pi
Soumettre plan et texte de l'enseigne _____ grandeur _____ hauteur libre _____ m/pi
À quelle endroit sera-t-elle installée? _____
Détails additionnels _____

Déclaration du requérant
Je, Les Constructions Bernard Morin inc. soussigné(e), déclare que les renseignements, ci-haut donnés, sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur et aux lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signé en triplicata à Victoriaville ce 8 jour de Juin 19 75

propriétaire requérant

Je, soussigné(e), certifie être autorisé(e) par le propriétaire à signer le présent document.

*Bernard Morin

représentant(e) autorisé(e)

À l'usage de la municipalité
Date de réception de la demande 7 Juin 1975 par Gilles Mercier
Conformité aux règlements municipaux nos: 533
Approuvé le 8 Juin 1975 refusé le _____
Motif(s) du refus _____

Gilles Mercier, T.E.E.F.
inspecteur des bâtiments

Durée et coûts du permis
Date d'émission 8 Juin 1975 date d'expiration 8 Décembre 1975
Travaux terminés le 25/09/96 B3 95-09-26 MM
Coût du permis $135.00 + autres frais 0 = total $135.00

RÔLE NO 9100-74-3157
PERMIS NO 95-06-0549
LOT NO Ptie Lot 2 296-207
ADRESSE TRAVAUX 441 Rue De La Grande Place Victoriaville

PROPRIÉTAIRE Les Constructions Bernard Morin inc.
ADRESSE 441 Rue De La Grande Place Victoriaville
CODE POSTAL G6P-1K3 TÉL 357-2676

FICHE D'INSPECTION

INSPECTION DU BÂTIMENT

Implantation **Date** _____

- ☐ Marges de recul
- ☐ Certificat de localisation

Empattement **Date** _____

- ☐ Dimensions _____
- ☐ Imperméabilisation _____
- ☐ Drain _____

Fondation **Date** _____

- ☐ Type _____
- ☐ Épaisseur _____
- ☐ Hauteur _____
- ☐ Imperméabilisation _____
- ☐ Boulons d'ancrage _____
- ☐ Issue _____
- ☐ Conforme au plan

Planchers **Date** _____

- ☐ Dimensions des solives
- ☐ Espacement des solives
- ☐ Faux plancher
- ☐ Revêtement

Murs **Date** _____

- ☐ Dimensions des poteaux
- ☐ Espacement des poteaux
- ☐ Revêtement extérieur
- ☐ Isolant
- ☐ Revêtement intérieur
- ☐ Issues

Toit **Date** _____

- ☐ Dimensions des fermes _____
- ☐ Espacement des fermes _____
- ☐ Revêtement intérieur _____
- ☐ Revêtement extérieur _____
- ☐ Isolant _____

Equipement **Date** _____

- ☐ Type de chauffage _____
- ☐ Combustible _____
- ☐ Type de foyer _____
- ☐ Cheminée _____
- ☐ Raccordement à l'aqueduc ☐ ou au puits
- ☐ Raccordement à l'égout ☐ ou à la fosse
- ☐ Clapet de sûreté _____

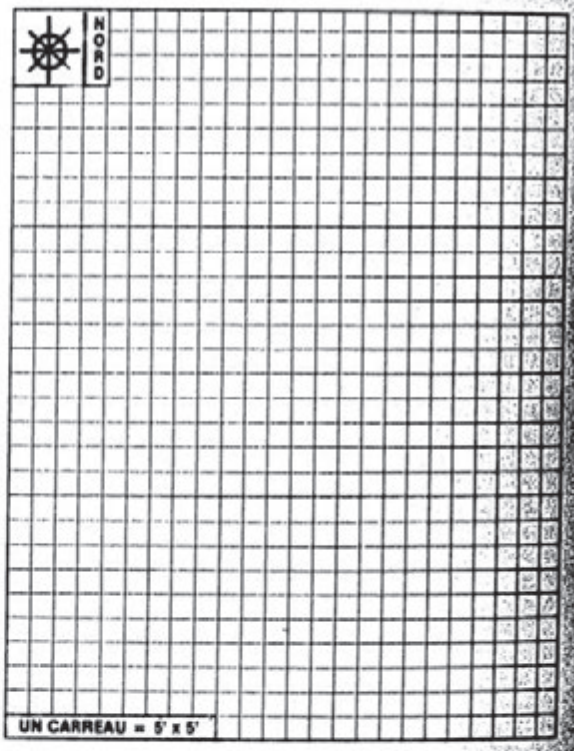

101 PARIS

LES CONSTRUCTIONS BERNARD MORIN INC.
41, DE LA GRANDE PLACE
ATHABASKA, QC., G6P 6S2
Tél.: (819) 267-3578

Cout construction $45000.00

Debut travaux au Permis
fin 31 Aout 1995.

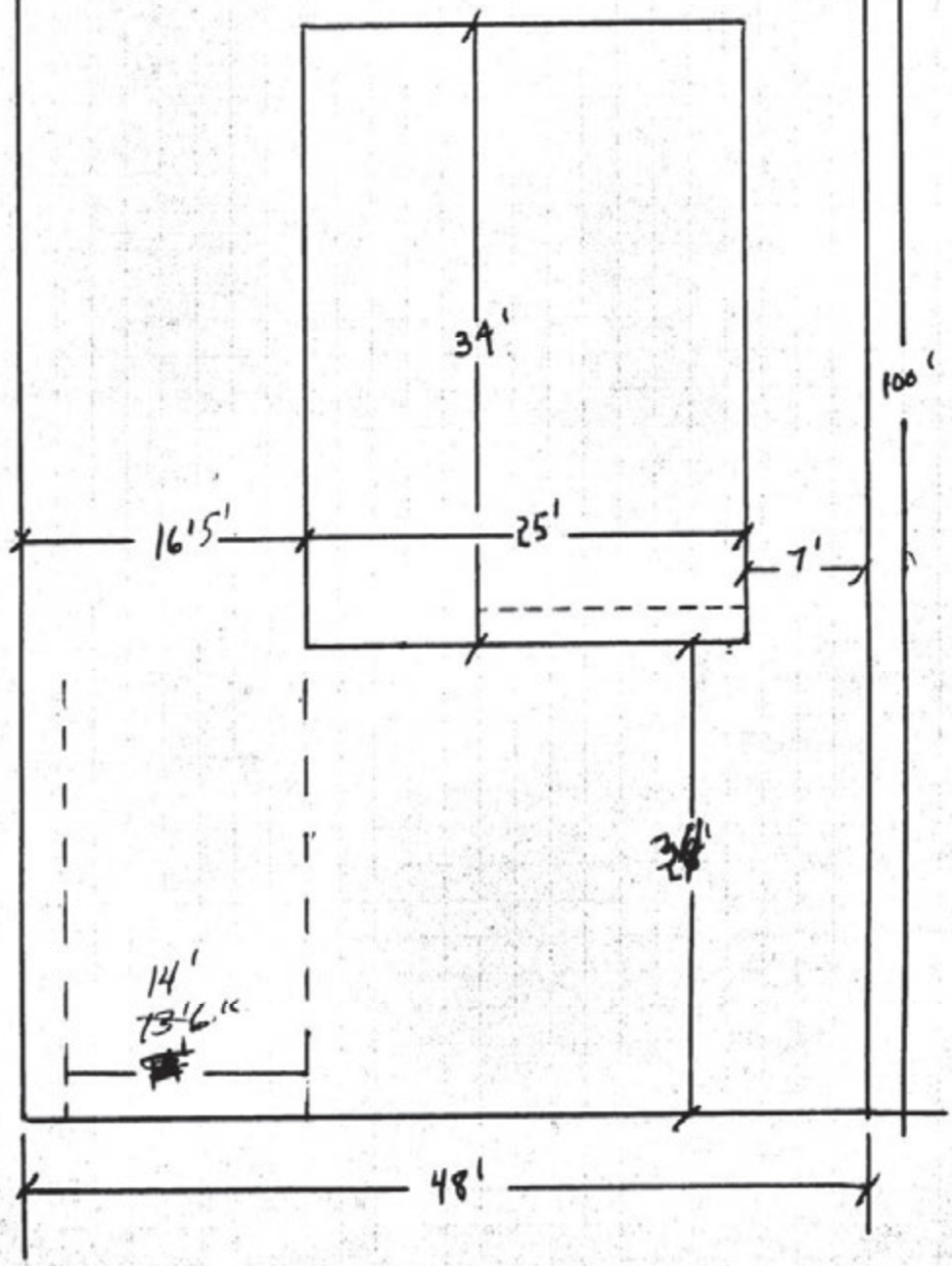

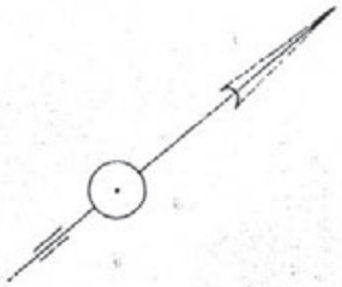

296--194 (RUE PARIS)

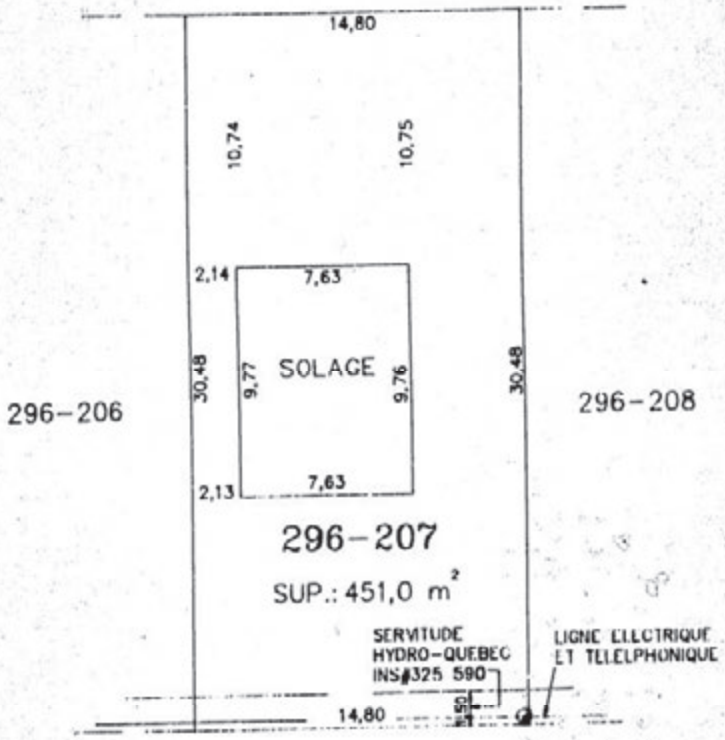

296 PTIE

● POTEAU ELECTRIQUE

ALLARD, AUCLAIR, DROLET

N.B.: Les mesures sont en mètres.

Ce Certificat de Localisation a été préparé pour des fins de vente et/ou de financement et il ne devra pas être utilisé pour d'autres buts sans l'autorisation écrite du soussigné.

ÉCHELLE: 1: 250

Ce plan ainsi que le rapport l'accompagnant font parties intégrantes du présent certificat de localisation

CADASTRE: VILLAGE D'ARTHABASKAVILLE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ: VILLE DE VICTORIAVILLE

OBJET: CERTIFICAT DE LOCALISATION

LOT(S): 296-207

PROPRIÉTAIRE(S): RICHARD BLIER ET SUZIE ANCTIL

Zone 30 Rm, (note 12) → 10m, 7,5m, (note 6) → 300 s/s 750 m²

SIGNÉ À VICTORIAVILLE LE 05/07 1995

MICHEL AUCLAIR

VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL

ÉMISE LE 05/07/95

PAR

Espace réservé à l'arpenteur-géomètre

NUMÉRO(S) LOT(S), ADRESSE — Arch,	296-	207		101 Rue Paris — 14.80 X 30.48
ZONE, ZONAGE	3U	Rg	A	unifamiliale isolée
NORMES D'IMPLANTATION				
Occupation du sol	5.1			
Espace libre entre un bâtiment principal & accessoire	5.2	A	ok	
Marge de recul avant (M)	5.3	voir B	→	10m → (792m ?)
Marge de recul arrière (M)	5.4	7.5m	→	10.06m
Marge recul latérale (M)/chaque marge	5.5	voir B	ok	2m et 3.25m → 2.13m et 5.05m
Ligne latérale zéro	5.6			
Recul des bâtiments p/r à la hauteur	5.7			
Mode groupement ensemble construction	5.8			
Niveau du terrain p/r à la rue	5.9	•	ok	
Implant. bâtiments acces. & annexes	5.10	• B	ok	
Implantation p/r à la rue	5.11	A	ok	
NORMES D'ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS				
Hauteur minimum (bâtiment principal)	6.1	•	ok	4.74m → 4.50m
Hauteur maximum (bâtiment principal)	6.2	•	ok	4.74m → 5.50m
Nombre étages minimum et maximum	6.3	1-2	ok	1½ étage
Superficie constructions au sol	6.4			
- bâtiment principal	6.4.2	•	ok	71.1/m² et 7.62m → 50m² et 6m²
- bâtiment secondaire	6.4.3	•	ok	
Architecture: Isolé(A) Jume.(B) Cont.(C)	6.5	A·B	ok	Isolée
Matériaux revêtement constructions	6.6	•	ok	Planche et Bardeau
Déplacement, démolition, changement d'usage et réparation	6.7	•	ok	
Zones patrimoniales	6.8			
NORMES D'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN				Cour avant : Pignon Toit Pente - A Faux / avant-construction Cour arrière : Pignon avant - construction
Utilisation, aménagement espaces libres	7.1	•	→	Cour Latérale 3 : avant / construction
Accès des véhicules au terrain	7.2	•	→	4.26m et 0.75m de la ligne latérale
Stationnement	7.3	•	ok	1 Case
Remblai et déblai	7.4	•	ok	
Excavation du sol et déplacement de terre végétale	7.5	•	ok	
Plantation et abattage d'arbres	7.6	•	ok	
Engazonnement & embellissement surface	7.7	•	ok	
Piscines	7.8	•	ok	
Clôtures, haies, murets, murs de soutainement, talus	7.9	•	ok	
Chargement et déchargement	7.10			
NORMES D'OCCUPATION DES BÂTIMENTS				
Bureaux professionnels et services privés dans batiments résidentiels	8.1	•	ok	
Usages permis dans partie construction	8.2	•	ok	
Changement usage résidentiel à non-résidentiel	8.3	D	ok	
Nombre de logements, division ou subdivision d'un logement	8.4	•	ok	
Usages, constructions & implantations dérogatoires	8.5	•	ok	
NORMES ET CONTRAINTES NATURELLES				
Couloir riverain	9.1	• B	ok	
Topographie, glissement & éboulis	9.2	•	ok	
Zone d'inondation	9.3			
NORMES D'AFFICHAGE ET D'ENTREPOSAGE				
Affichage	10.1	•	ok	
Entreposage extérieur	10.2	interdit	ok	
NORMES ET CONTRAINTES SPÉCIALES				
Servitudes diverses (H.Q., Bell, etc.)	11.1	•	ok	
Zone agricole (lot 90)	11.2			
Obligation d'être desservi par les services d'aqueduc & d'égout	11.3	A·B	ok	
Alimentation eau potable et épuration eaux usées conforme Loi Environnement	11.4			
Terrain adjacent rue publique (A) ou privé (B)	11.5	A	ok	
Non accès à une route importante	11.6			
Zone tampon	11.7			
NORMES DE LOTISSEMENT				
Obligation d'avoir un lot cadastré	7.2	Oui	ok	
Obligation d'être conforme au règlement de lotissement	534	Oui sauf 870	ok	

101 RUE PARIS

FONDATION

MUR DE FONDATION	Hauteur 4'-6" et 8'-0" Epaisseur 10" et 8"
SEMELLE CONTINUE	24" x 8" (?)
DALLE AU SOL	3"

ISOLATION THERMIQUE

MUR DU SOUS-SOL	LAINE R10
MUR EXTERIEUR	LAINE R20
PLANCHER PORTE-A-FAUX	LAINE R28
PLAFOND	LAINE R31

SOUPAPE DE RENVOI (?)

CHARPENTE

MUR Porteur 2"x4" @16" c/c
LINTEAU 2(2"x10")
SOLIVE 2"x10" @16" c/c
MUR EXTERIEUR 2"x6" @16" c/c
LINTEAU 2(2"x10")
FERME DE TOIT @ 24" c/c

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE [illegible]

DEMANDE DE PERMIS NO.: 9-32-1153

Catégorie de permis
- ☐ résidentiel
- ☐ commercial
- ☐ industriel
- ☐ institutionnel
- ☑ agricole
- ☐ autres .....

Genre de permis
- ☐ construction
- ☐ agrandissement
- ☐ modification
- ☐ réparation
- ☐ démolition
- ☐ déplacement
- ☐ bâtiment accessoire ou annexe
- ☑ aménagement terrain
- ☑ piscine
- ☐ affichage
- ☐ autres .....

Propriétaire

Nom [redacted]

Implantation ou croquis

Localisation des travaux

Adresse [illegible]

Numéro de rôle [illegible]

Zonage municipal [illegible]

Zonage agricole blanc ☐ vert ☑

Entrepreneur

Nom [illegible]

Adresse

Code postal Tél.:

Documents exigés en duplicata

- plan de construction (élévation(s), plancher(s), sous-sol, coupe de mur, coupe d'escalier(s), implantation, etc.) ☐
- certificat de localisation ☐
- autres

Terrain et rue

Terrain largeur — profondeur —

Superficie totale [illegible]

Désignation cadastrale [illegible]

Lot riverain oui ☐ non ☑

Services: aqueduc ☐ égout sanitaire ☐ égout pluvial ☐ installation septique ☑ puits ☑

rue largeur privée ☐ publique ☑

Bâtiment accessoire ☐ annexe ☐

Utilisation:

Distance de la rue:

Marge latérale: D G

Distance de la ligne arrière:

Dimensions: largeur profondeur

Superficie de plancher:

% de la superficie du bâtiment principal:

Finition extérieure:

Finition intérieure:

Fondations:

Bâtiment principal

Utilisation actuelle:

Utilisation projetée:

Distance de la rue:

Marge latérale: D G

Distance de la ligne arrière:

Dimensions du bâtiment: largeur profondeur

Hauteur: nombre d'étage(s)

Nombre de logement(s):

Superficie de l'occupation au sol:

Superficie de plancher:

Rapport plancher/terrain:

Finition extérieure: chauffage

Fondations:

Finition intérieure: cheminée

Les travaux

Description supplémentaire des travaux [illegible]

Coût des travaux [illegible]

Durée probable des travaux [illegible]

Début des travaux —

Fin probable des travaux —

COPIE: blanche = client — rose = évaluation — dossier chamois = municipalité

RÔLE NO. 2091-00-2505
PERMIS NO. 96-09-1153
LOT NO. Cadastre P.577, P.578, P.579
ADRESSE TRAVAUX 624, ch. de l'Acadie

Clôture ou haie: avant ☐ latérale ☐ arrière ☑
Si non dans la ligne de lot, à quelle distance de la rue _____ m/pi
hauteur _____ m/pi Matériaux ou essence _____
(faire dessin du modèle et de l'implantation)

Piscine

Intérieure ☐ Extérieure creusée ☐ Extérieure hors-sol ☑

Grandeur 24' m/pi profondeur 4' m/pi nombre de litres/gallons d'eau ---

Filtreur [illegible]

Implantation - (tracer plan) distance de la rue [illegible] m/pi de la maison 15' pi/pi

Distance de la ligne latérale [illegible] m/pi de la ligne arrière [illegible] m/pi

Clôture - Indiquer - Tracer sur le plan, l'endroit. - Faire dessin de la clôture.

Espace entre le sol et la clôture --- mm/po

Espace libre vertical --- mm/po horizontal --- mm/po

La ou les portes seront-elles munies d'un verrou automatique? oui ☑ non ☐

La ou les portes se refermeront-elles seules? oui ☑ non ☐

Aurez-vous les articles de sécurité (câbles de couleur, bouées, perches, etc.) oui ☑ non ☐

Affichage

superficie totale _____ m ca/pi ca
hauteur totale _____ m/pi
hauteur libre _____ m/pi

Soumettre plan et texte de l'enseigne _____ grandeur _____

À quelle endroit sera-t-elle installée? _____

Détails additionnels _____

Déclaration du requérant

Je, Fritz Braeuchi [illegible] soussigné(e), déclare que les renseignements, ci-haut donnés, sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur et aux lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signé en triplicata à [illegible] ce _____ jour de _____ 19__

A Fritz Bauch
propriétaire requérant

Je, soussigné(e), certifie être autorisé(e) par le propriétaire à signer le présent document.

_____
représentant(e) autorisé(e)

PROPRIÉTAIRE Fritz Braeuchi [illegible]

À l'usage de la municipalité

Date de réception de la demande 26/3/96 par [illegible]

Conformité aux règlements municipaux nos: 332-1987

Approuvé le [illegible] 1996 refusé le _____

Motif(s) du refus _____

[illegible]
inspecteur des bâtiments

Durée et coûts du permis

Date d'émission 26/3/96 date d'expiration 26/3/97

Travaux terminés le 97-04-25 ROM - le filtreau est à l'piscine, mais le prop. va le passer à s'cabane

Coût du permis 20.00 + autres frais _____ = total 20.00

FICHE D'INSPECTION

INSPECTION DU BÂTIMENT

Implantation **Date** _____

- ☐ Marges de recul
- ☐ Certificat de localisation

Empattement **Date** _____

- ☐ Dimensions _____
- ☐ Imperméabilisation _____
- ☐ Drain _____

Fondation **Date** _____

- ☐ Type _____
- ☐ Épaisseur _____
- ☐ Hauteur _____
- ☐ Imperméabilisation _____
- ☐ Boulons d'ancrage _____
- ☐ Issue _____
- ☐ Conforme au plan

Date _____

Planchers

- ☐ Dimensions des solives
- ☐ Espacement des solives
- ☐ Faux plancher
- ☐ Revêtement

Date _____

Murs

- ☐ Dimensions des poteaux
- ☐ Espacement des poteaux
- ☐ Revêtement extérieur
- ☐ Isolant
- ☐ Revêtement intérieur
- ☐ Issues

Toit **Date** _____

- ☐ Dimensions des fermes _____
- ☐ Espacement des fermes _____
- ☐ Revêtement intérieur _____
- ☐ Revêtement extérieur _____
- ☐ Isolant _____

Equipement **Date** _____

- ☐ Type de chauffage _____
- ☐ Combustible _____
- ☐ Type de foyer _____
- ☐ Cheminée _____
- ☐ Raccordement à l'aqueduc ☐ ou au puits
- ☐ Raccordement à l'égout ☐ ou à la fosse
- ☐ Clapet de sûreté _____

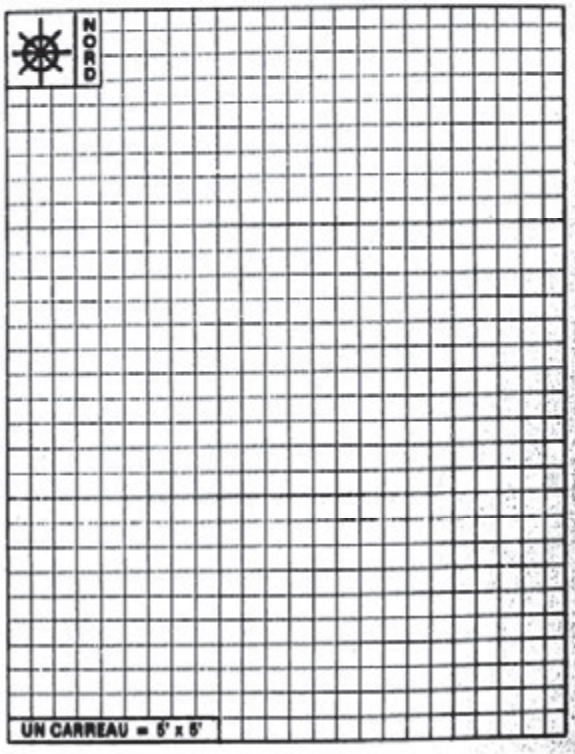

MAISON VOISINE
NUMERO CIVIQUE #610

LOT #578

233.53m

218.0m

MAISON DU PROPRIETAIRE
#628
(A DEMOLIR OU A DEMENAGER)

HANGAR

SILO

BATIMENT

DALLE DE BETON

RANG DE L'AGADEMIE

63.13m

47.00

91.78m

145cm

142.59

PLAN DE LOCALISATION
(ECHELLE 1:1000)

J. FRITZ BRAEUCHI
ERME GARNIER SUR
28 RUE DE L'ACADIE
ICTORIAVILLE (QC)
5G2 6R8

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE [illegible]

DEMANDE DE PERMIS NO.: [illegible]

Catégorie de permis
- ☐ institutionnel
- ☐ agricole
- ☐ autres .....
- ☐ résidentiel
- ☐ commercial
- ☐ industriel

Genre de permis
- ☐ construction
- ☐ agrandissement
- ☐ modification
- ☐ réparation
- ☐ démolition
- ☐ déplacement
- ☐ bâtiment accessoire ou annexe
- ☐ aménagement terrain
- ☐ piscine
- ☐ affichage
- ☐ autres .....

Propriétaire

Nom [illegible]

[redacted]

Implantation ou croquis

Localisation des travaux

Adresse [illegible]

Numéro de rôle [illegible]

Zonage municipal [illegible]

Zonage agricole blanc ☐ vert ☐

Entrepreneur

Nom [illegible]

Adresse .....

Code postal ..... Tél.: .....

Documents exigés en duplicata

- plan de construction (élévation(s), plancher(s), sous sol, coupe de mur, coupe d'escalier(s), implantation, etc.) ☐
- certificat de localisation ☐
- autres .....

Terrain et rue

Terrain largeur ..... profondeur .....

Superficie totale .....

Désignation cadastrale [illegible]

Lot riverain oui ☐ non ☐

Services: aqueduc ☐ égout sanitaire ☐ égout pluvial ☐
installation septique ☐ puits ☐

rue largeur ..... privée ☐ publique ☐

Bâtiment accessoire ☐ annexe ☐

Utilisation: .....

Distance de la rue: .....

Marge latérale: D..... G.....

Distance de la ligne arrière: .....

Dimensions: largeur ..... profondeur .....

Superficie de plancher: .....

% de la superficie du bâtiment principal: .....

Finition extérieure: .....

Finition intérieure: .....

Fondations: .....

.....

Bâtiment principal

Utilisation actuelle: .....

Utilisation projetée: .....

Distance de la rue: .....

Marge latérale: D ..... G .....

Distance de la ligne arrière: .....

Dimensions du bâtiment: largeur ..... profondeur .....

Hauteur: ..... nombre d'étage(s) .....

Nombre de logement(s): .....

Superficie de l'occupation au sol: .....

Superficie de plancher: .....

Rapport plancher/terrain: .....

Finition extérieure: ..... chauffage .....

Fondations: .....

Finition intérieure: ..... cheminée .....

Les travaux

Description supplémentaire des travaux .....

.....

.....

.....

.....

Coût des travaux .....

Durée probable des travaux 2 mois

Début des travaux [illegible]

Fin probable des travaux [illegible]

COPIE: blanche = client — rose = évaluation — dossier chemise = municipalité

Clôture ou haie: avant ☐ latérale ☐ arrière ☐
Si non dans la ligne de lot, à quelle distance de la rue _____ m/pi
hauteur _____ m/pi (faire dessin du modèle et de l'implantation) Matériaux ou essence _____

Piscine
Intérieure ☐ Extérieure creusée ☐ Extérieure hors-sol ☐
Grandeur _____ m/pi profondeur _____ m/pi nombre de litres/gallons d'eau _____
Filtreur _____
Implantation - (tracer plan) distance de la rue _____ m/pi de la maison _____ m/pi
Distance de la ligne latérale _____ m/pi de la ligne arrière _____ m/pi
Clôture - Indiquer - Tracer sur le plan, l'endroit. - Faire dessin de la clôture.
Espace entre le sol et la clôture _____ mm/po
Espace libre vertical _____ mm/po horizontal _____ mm/po
La ou les portes seront-elles munies d'un verrou automatique? oui ☐ non ☐
La ou les portes se refermeront-elles seules? oui ☐ non ☐
Aurez-vous les articles de sécurité (câbles de couleur, bouées, perches, etc.) oui ☐ non ☐

Affichage
superficie totale _____ m ca/pi ca
hauteur totale _____ m/pi
Soumettre plan et texte de l'enseigne grandeur _____ hauteur libre _____ m/pi
À quelle endroit sera-t-elle installée? _____
Détails additionnels _____

Déclaration du requérant
Je, [illegible] soussigné(e), déclare que les renseignements, ci-haut donnés, sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur et aux lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signé en triplicata à [illegible] ce 7 jour de [illegible] 19 96

_____
propriétaire requérant

Je, soussigné(e), certifie être autorisé(e) par le propriétaire à signer le présent document.

_____
représentant(e) autorisé(e)

À l'usage de la municipalité
Date de réception de la demande 04/04/96 par JEAN-GUY BRASSARD.
Conformité aux règlements municipaux nos: 22-1787
Approuvé le 04/04/96 refusé le _____
Motif(s) du refus _____

Jean-Guy Brassard
inspecteur des bâtiments

Durée et coûts du permis
Date d'émission 04/04/96 date d'expiration 6 mois.
Travaux terminés le 96-08-19 (1600)
Coût du permis # 10. + autres frais # 100.00 = total # 110.00

ROLE NO 2098-68-2575
PERMIS NO 96-04-005
LOT NO LUARN 574 P
ADRESSE TRAVAUX 574 RUE DE L'ACADEMIE

PROPRIÉTAIRE REAL & REJEAN ROBITAILLE
[redacted]

FICHE D'INSPECTION

INSPECTION DU BÂTIMENT

Implantation
Date _____

- ☐ Marges de recul
- ☐ Certificat de localisation

Empattement
Date _____

- ☐ Dimensions _____
- ☐ Imperméabilisation _____
- ☐ Drain _____

Fondation
Date _____

- ☐ Type _____
- ☐ Épaisseur _____
- ☐ Hauteur _____
- ☐ Imperméabilisation _____
- ☐ Boulons d'ancrage _____
- ☐ Issue _____
- ☐ Conforme au plan

Date _____

Planchers

- ☐ Dimensions des solives
- ☐ Espacement des solives
- ☐ Faux plancher
- ☐ Revêtement

Date _____

Murs

- ☐ Dimensions des poteaux
- ☐ Espacement des poteaux
- ☐ Revêtement extérieur
- ☐ Isolant
- ☐ Revêtement intérieur
- ☐ Issues

Toit
Date _____

- ☐ Dimensions des fermes _____
- ☐ Espacement des fermes _____
- ☐ Revêtement intérieur _____
- ☐ Revêtement extérieur _____
- ☐ Isolant _____

Equipement
Date _____

- ☐ Type de chauffage _____
- ☐ Combustible _____
- ☐ Type de foyer _____
- ☐ Cheminée _____
- ☐ Raccordement à l'aqueduc ☐ ou au puits
- ☐ Raccordement à l'égout ☐ ou à la fosse
- ☐ Clapet de sûreté _____

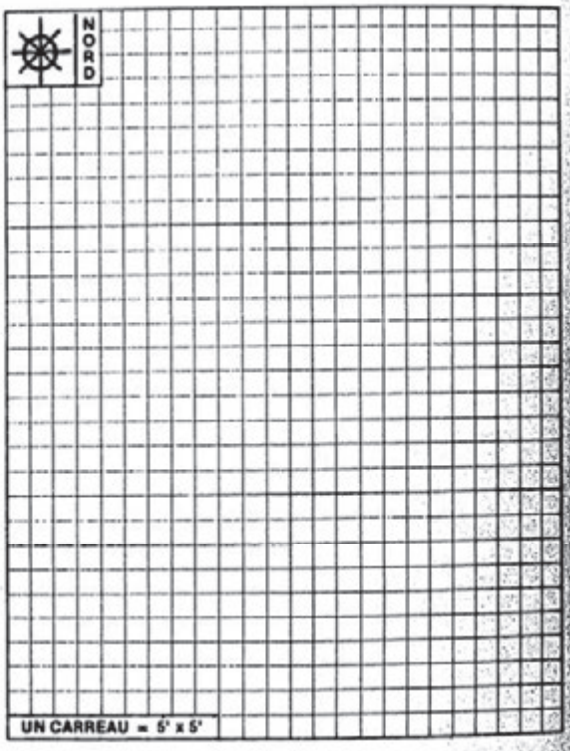

MUNICIPALITÉ DE Victoriaville

DEMANDE DE PERMIS NO.: 97-05-0367

D'ARTHABASKA

Catégorie de permis
- ☐ résidentiel
- ☐ commercial
- ☐ industriel
- ☐ institutionnel
- ☒ agricole 80
- ☐ autres .....

Genre de permis
- ☒ construction 01
- ☒ agrandissement 03
- ☐ modification
- ☐ réparation
- ☐ démolition
- ☐ déplacement
- ☐ bâtiment accessoire ou annexé
- ☐ aménagement terrain
- ☐ piscine
- ☐ affichage
- ☐ autres.....

Propriétaire
Nom [illegible]
[redacted]

Localisation des travaux
Adresse 628 Rang de l'Acadie
Numéro de rôle 2078-00-2505-0
Zonage municipal 276 ra/A, 277A
Zonage agricole Dérogation à la loi blanc ● vert ☒

Entrepreneur
Nom Haico Tuccetta
Adresse
Code postal Tél.:

Documents exigés en duplicata
- plan de construction (élévation(s), plancher(s), sous-sol, coupe de mur, coupe d'escalier(s), implantation, etc.) ☐
- certificat de localisation ☐
- autres

Implantation ou croquis

Terrain et rue
Terrain largeur / profondeur /
Superficie totale 75,22 ha
Désignation cadastrale VIAKW P-577, P-578, P-579
Lot riverain oui ☐ non ☐
Services: aqueduc ☐ égout sanitaire ☐ égout pluvial ☐ installation septique ☒ puits ☒
rue largeur privée ☐ publique ☒

Bâtiment principal
Utilisation actuelle: Haico
Utilisation projetée: Haico agrandissement à la [illegible]
Distance de la rue: 62m.
Marge latérale: D 10,7m G 76m
Distance de la ligne arrière: 1 de 62m.
Dimensions du bâtiment: largeur 18,3m profondeur 57,9m.
Hauteur: [illegible] pied nombre d'étage(s) 1
Nombre de logement(s): /
Superficie de l'occupation au sol: /
Superficie de plancher: /
Rapport plancher/terrain: /
Finition extérieure: chauffage /
Fondations: /
Finition intérieure: / cheminée /

Bâtiment accessoire ☐ annexe ☐
Utilisation:
Distance de la rue:
Marge latérale: D G
Distance de la ligne arrière:
Dimensions: largeur profondeur
Superficie de plancher:
% de la superficie du bâtiment principal:
Finition extérieure:
Finition intérieure:
Fondations:

Les travaux
Description supplémentaire des travaux Tel que demandé [illegible] Les travaux devraient être exécutés selon la déclaration délivré par [illegible]
Coût des travaux 400 000 $
Durée probable des travaux 2 mois
Début des travaux 15-05-97
Fin probable des travaux 15-08-97

COPIE blanche = client — rose = évaluation — dossier chamois = [illegible]

RÔLE NO 2098-00-2505-0
PERMIS NO 97-05-1361
LOT NO P-577, P-578, P-579
ADRESSE TRAVAUX 628, 1ère Avenue

PROPRIÉTAIRE Fritz Bracchi, Marianne Vézina

Clôture ou haie: avant ☐ latérale ☐ arrière ☐
Si non dans la ligne de lot, à quelle distance de la rue _____ m/pi
• hauteur _____ m/pi Matériaux ou essence _____
(faire dessin du modèle et de l'implantation)

Piscine
Intérieure ☐ Extérieure creusée ☐ Extérieure hors-sol ☐
Grandeur _____ m/pi profondeur _____ m/pi nombre de litres/gallons d'eau _____
Filtreur _____
Implantation - (tracer plan) distance de la rue _____ m/pi de la maison _____ m/pi
Distance de la ligne latérale _____ m/pi de la ligne arrière _____ m/pi
Clôture - Indiquer - Tracer sur le plan, l'endroit. - Faire dessin de la clôture.
Espace entre le sol et la clôture _____ mm/po
Espace libre vertical _____ mm/po horizontal _____ mm/po
La ou les portes seront-elles munies d'un verrou automatique? oui ☐ non ☐
La ou les portes se refermeront-elles seules? oui ☐ non ☐
Aurez-vous les articles de sécurité (câbles de couleur, bouées, perches, etc.) oui ☐ non ☐

Affichage
superficie totale _____ m ca/pi ca
hauteur totale _____ m/pi
Soumettre plan et texte de l'enseigne _____ grandeur _____ hauteur libre _____ m/pi
À quelle endroit sera-t-elle installée? _____
Détails additionnels _____

Déclaration du requérant
Je, Fritz Bracchi, Marianne Vézina soussigné(e), déclare que les renseignements, ci-haut donnés, sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur et aux lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signé en triplicata à Val-des-Monts ce 1er jour de mai 19 97

_____
propriétaire requérant

Je, soussigné(e), certifie être autorisé(e) par le propriétaire à signer le présent document.

_____
représentant(e) autorisé(e)

À l'usage de la municipalité
Date de réception de la demande 01-05-97 par Marc-Audrée Marin
Conformité aux règlements municipaux nos: 332-1987
Approuvé le 01-05-97 refusé le _____
Motif(s) du refus _____

Marc-Audrée Marin
inspecteur des bâtiments

Durée et coûts du permis
Date d'émission 01-05-97 date d'expiration 01-05-98
Travaux terminés le Enr DGL 24/07/98
Coût du permis 100$ + autres frais 10$ = total 110$
300 + 600

FICHE D'INSPECTION

INSPECTION DU BÂTIMENT

Implantation **Date** _____

- ☐ Marges de recul
- ☐ Certificat de localisation

Empattement **Date** _____

- ☐ Dimensions _____
- ☐ Imperméabilisation _____
- ☐ Drain _____

Fondation **Date** _____

- ☐ Type _____
- ☐ Épaisseur _____
- ☐ Hauteur _____
- ☐ Imperméabilisation _____
- ☐ Boulons d'ancrage _____
- ☐ Issue _____
- ☐ Conforme au plan

Planchers **Date** _____

- ☐ Dimensions des solives
- ☐ Espacement des solives
- ☐ Faux plancher
- ☐ Revêtement

Murs **Date** _____

- ☐ Dimensions des poteaux
- ☐ Espacement des poteaux
- ☐ Revêtement extérieur
- ☐ Isolant
- ☐ Revêtement intérieur
- ☐ Issues

Toit **Date** _____

- ☐ Dimensions des fermes _____
- ☐ Espacement des fermes _____
- ☐ Revêtement intérieur _____
- ☐ Revêtement extérieur _____
- ☐ Isolant _____

Equipement **Date** _____

- ☐ Type de chauffage _____
- ☐ Combustible _____
- ☐ Type de foyer _____
- ☐ Cheminée _____
- ☐ Raccordement à l'aqueduc ☐ ou au puits
- ☐ Raccordement à l'égout ☐ ou à la fosse
- ☐ Clapet de sûreté _____

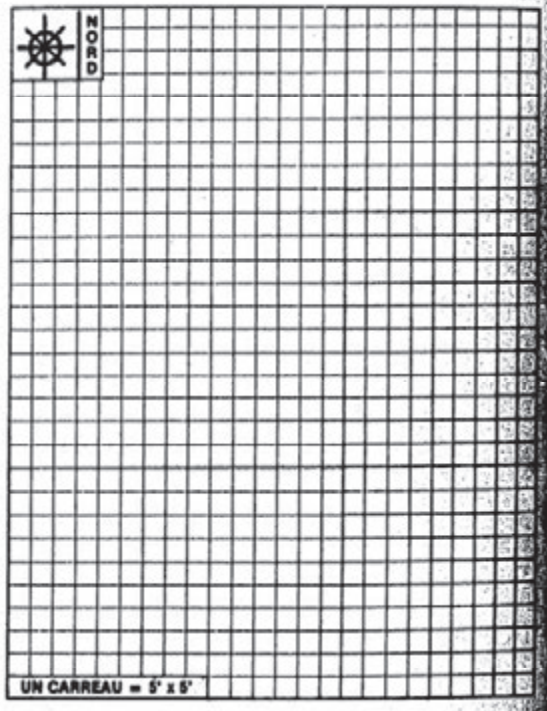

01-05-97
14:05

NOM: Fama Biaouchi

ADRESSE: [redacted] LIEU:

NUMERO DE MATRICULE:

TELEPHONE: [redacted]

TRAVAUX CONSTITUENT EN:

Construction Fosse à purin et agrandissement d'étable.

DIMENSIONS: tel que croquis HAUTEUR TOTALE:

DISTANCE LATERALE: COTE GAUCHE COTE DROIT ARRIERE

FINITION EXTERIEURE:

TOITURE: FORME FINITION

DETAILS SUPPLEMENTAIRES:

fosse 14' profond, 7' ds. sol.
Murs 10' + toiture à 20'

190' → 194'
à cause des nouveaux hoyaux à fumier.

NOM DE L'ENTREPRENEUR: Marco Turcotte

COUT: 400 000 $

DEBUT DES TRAVAUX: 15-05-97

DUREE DES TRAVAUX: 3 mois
fin : 15-08-97

DÉCLARATION

LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE
(Articles 31, 31.1, 40, 101, 103, 105)

SECTION 1. RENSEIGNEMENTS SUR LE DÉCLARANT

Nom : Baauchi, Wassan Prénom : Faitz, Marianne

Adresse personnelle ou siège social : [redacted]

Municipalité : [redacted] Code postal : [redacted]

X Occupation principale : Agriculteur

X Numéro(s) de téléphone : bureau: ( ) _____
résidence: [redacted]
télécopieur: ( ) _____

X Nom, adresse et téléphone du propriétaire si autre que le déclarant : _____

SECTION 2. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA DÉCLARATION

Numéro du lot ou de chacun des lots: P-577, P-578, P-579

Rang: de l'Académia

Cadastre: WARW

Superficie du lot ou de chacun des lots: 95,22 ha

Municipalité: Victoriaville

X Date d'enregistrement du titre de propriété : 31 Mai 1992

X Numéro d'enregistrement du titre de propriété: 415 15-000259-927

SECTION 3. LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (ARTICLE 53)

J'autorise la divulgation des renseignements nominatifs (personnels) qui me concernent.

X Signature Faitz Baauchi X Date 12 Mai 1997

X Municipalité: Victoriaville

SECTION 4. RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LA MUNICIPALITÉ

Le permis a été demandé le : 01-05-97

Date d'émission : 07-05-97

Numéro du permis : 97-15-0369

Type de construction : Agrandissement d'étable et construction d'une fosse à lisier avec certificat autorisation MEF

Numéro du lot : P-579

OU

Date du refus : _____

Motifs : _____

Officier municipal : Signature Maria-Andrée Hou[illegible] Téléphone: (819) 758-1571

Télécopieur: (819) 758-9292

SECTION 5. CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT AGRICOLE

Un bâtiment agricole est celui dont la construction et l'utilisation sont faites uniquement à des fins d'agriculture (ex.: serre) ou visant à servir l'existence d'une activité agricole (ex.: grange).

Si vous projetez utiliser votre bâtiment à toute autre fin (ex.: résidentielle), même partiellement, référez-vous à un autre droit énoncé au présent formulaire ou produisez une demande d'autorisation.

Nature du bâtiment: Agrandissement d'étable et construction Fosse à lisier avec certificat d'autorisation MEF

JE DÉCLARE NE PAS AVOIR BESOIN D'UNE AUTORISATION DE LA COMMISSION PARCE QUE JE CONSTRUIS UN BÂTIMENT AGRICOLE

X Signature: [signature] X Date: 12 Mai 1997

SECTION 6. DÉCLARATION DE DROITS PERSONNELS

Section 6 A. Droit personnel de construire une résidence

Article 31

Dans une région agricole désignée, le propriétaire d'un lot vacant ou sur lequel des droits ne sont pas reconnus en vertu de la section IX peut, sans l'autorisation de la Commission, si son titre de propriété est enregistré avant la date d'entrée en vigueur d'un décret qui affecte ce lot et qui est visé par les articles 22 ou 25, y construire une seule résidence, à la condition d'avoir déposé auprès de la Commission, avant le premier juillet 1987, une déclaration d'intention à cet effet, de la construire avant le premier juillet 1988 et utiliser à cette fin **une superficie n'excédant pas un demi-hectare.**

Lorsqu'à la même date une personne est propriétaire de plusieurs lots contigus et qui sont des lots vacants ou sur lesquels des droits ne sont pas reconnus en vertu de la section IX et situés dans une même municipalité, elle peut, aux mêmes conditions, construire une seule résidence sur ces lots en utilisant à cette fin **une superficie n'excédant pas un demi-hectare.**

Lorsqu'à la même date une personne est propriétaire de plusieurs lots ou ensemble de lots non contigus et qui sont des lots vacants ou sur lesquels des droits ne sont pas reconnus en vertu de la section IX, elle ne peut, aux mêmes conditions, construire qu'une seule résidence dans une même municipalité.

Lorsqu'une résidence a été construite conformément aux dispositions du présent article, le droit d'usage résidentiel conféré est conservé après les délais d'exercice mentionnés précédemment, et n'est pas éteint par la destruction partielle ou totale de la résidence.

Les dispositions du présent article n'ont pas pour effet de soustraire le lot ou les lots contigus sur lesquels le propriétaire peut construire une résidence à l'application des articles 28 à 30.

À compter du 2 août 1989, le droit d'usage résidentiel conféré par le présent article et qui a été légalement exercé avant le premier juillet 1988 est éteint par le fait de laisser sous couverture végétale la superficie sur laquelle il porte pendant plus d'une année.

Renseignements complémentaires: (cochez selon le cas)

Résidence ☐

Bâtiment accessoire ☐ Description: _____

JE DÉCLARE DONC BÉNÉFICIER DU DROIT DE REMPLACER LA RÉSIDENCE OU CONSTRUIRE UN BÂTIMENT ACCESSOIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 31 DE LA LOI PARCE QU'UNE RÉSIDENCE A DÉJÀ ÉTÉ CONSTRUITE EN VERTU DE CET ARTICLE LE _____.

LA DÉCLARATION REQUISE AVAIT D'AILLEURS ÉTÉ PRODUITE À LA COMMISSION DANS LE DOSSIER NUMÉRO _____.

Signature _____ Date _____

Section 6 B. **Droit personnel de construire une résidence**

Article 31.1

«Malgré l'article 26, une personne peut, sans l'autorisation de la Commission, construire une seule résidence sur un ou plusieurs lots contigus ou qui seraient contigus selon les cas prévus aux articles 28 et 29 et qui sont des lots vacants ou sur lesquels des droits ne sont pas reconnus en vertu de la section IX, et dont elle est propriétaire, si la superficie de celui-ci ou de ces lots est ou **forme un ensemble d'au moins cent hectares.** Elle peut utiliser à cette fin une superficie n'excédant pas un demi-hectare.

Pour ce faire, elle doit déposer préalablement au greffe de la Commission une déclaration accompagnée de **son titre de propriété et d'un plan décrivant la superficie sur laquelle la résidence sera construite.**

La construction d'une résidence en vertu du présent article n'a pas pour effet de soustraire le lot ou la partie de lot sur laquelle elle est construite à l'application des articles 28 à 30».

Renseignements complémentaires: (cochez selon le cas)

Résidence ☐

Bâtiment accessoire ☐ Description: _____

JE DÉCLARE DONC BÉNÉFICIER DU DROIT DE CONSTRUIRE UNE RÉSIDENCE OU UN BÂTIMENT ACCESSOIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 31.1 DE LA LOI.

Signature _____ Date _____

Section 6 C. **Agriculteur(trice): droit personnel de construire une résidence**

Article 40

«Dans l'aire retenue pour fins de contrôle, **une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture** peut, sans l'autorisation de la Commission, construire sur un lot dont elle est propriétaire et où elle exerce sa principale occupation une résidence pour elle-même, son enfant ou son employé.

Une corporation ou une société **d'exploitation agricole** peut également construire une résidence pour son **actionnaire** ou son **sociétaire** dont la **principale occupation est l'agriculture** sur un lot dont elle est propriétaire et où cet **actionnaire** ou ce **sociétaire exerce sa principale occupation.**

Une corporation ou une société d'exploitation agricole peut également construire sur un tel lot une résidence pour un employé affecté aux activités agricoles de l'exploitation.

La construction d'une résidence en vertu du présent article n'a pas pour effet de soustraire le lot ou la partie du lot sur laquelle elle est construite à l'application des articles 28 à 30».

Renseignements complémentaires: (cochez selon le cas)

La résidence sera habitée par:

le déclarant ☐

son enfant ☐ Âge: _____ Nom: _____

son employé ☐ Prénom: _____

son sociétaire ☐ Téléphone: _____

ou actionnaire ☐

JE DÉCLARE DONC BÉNÉFICIER DU DROIT PERSONNEL DE CONSTRUIRE UNE RÉSIDENCE EN VERTU DE L'ARTICLE 40 DE LA LOI.

Signature _____ Date _____

SECTION 7. DÉCLARATION DE DROITS RÉELS

Section 7 A. Lot utilisé à une autre fin que l'agriculture

Article 101
«Une personne peut, sans l'autorisation de la Commission, aliéner, lotir et utiliser à une fin autre que l'agriculture un lot situé dans une région agricole désignée, une aire retenue pour fins de contrôle ou une zone agricole, dans la mesure où ce lot était utilisé ou faisait déjà l'objet d'un permis d'utilisation à une fin autre que l'agriculture lorsque les dispositions de la présente loi visant à exiger une autorisation de la Commission ont été rendues applicables sur ce lot.

Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot qui était utilisée à une fin autre que l'agriculture ou pour laquelle un permis d'utilisation à une fin autre que l'agriculture avait déjà été délivré lorsque les dispositions de la présente loi visant à exiger l'autorisation de la Commission ont été rendues applicables à ce lot».

Article 102
«Le droit reconnu par l'article 101 subsiste malgré l'interruption ou l'abandon d'une utilisation autre que l'agriculture. Il est toutefois éteint par le fait de laisser sous couverture végétale la superficie sur laquelle il porte, pendant plus d'un an, à compter du moment où les dispositions de la présente loi visant à exiger l'autorisation de la Commission ont été rendues applicables sur cette superficie. Il est également éteint aux mêmes conditions sur la partie de cette superficie qui a fait l'objet d'un acte d'aliénation; il en est de même quant à la superficie qui a été réservée par le vendeur à l'occasion d'un lotissement ou d'une aliénation, intervenue après le 20 juin 1985».

Article 103
«Une personne peut, sans l'autorisation de la Commission, étendre la superficie sur laquelle porte un droit reconnu par l'article 101. Cette superficie peut être portée à un demi-hectare si, au moment où les dispositions de la présente loi visant à exiger une autorisation de la Commission y ont été rendues applicables, ce lot était utilisé ou faisait déjà l'objet d'un permis d'utilisation à des fins résidentielles. Elle peut être portée à un hectare s'il s'agissait d'une utilisation ou d'un permis d'utilisation à des fins commerciales, industrielles ou institutionnelles.

L'extension prévue par l'alinéa précédent peut être faite sur plus d'un lot lorsqu'une personne était propriétaire de plusieurs lots contigus à la date où les dispositions de la présente loi visant à exiger l'autorisation de la Commission ont été rendues applicables à ces lots».

Renseignements complémentaires: (cochez selon le cas)

Lot utilisé à une fin autre que l'agriculture lors de l'entrée en vigueur de la loi.

Type d'utilisation:

résidentielle ☐ commerciale ☐ industrielle ☐ institutionnelle ☐

- Superficie ainsi utilisée au décret: _____
- Type de permis d'utilisation au décret: _____

JE DÉCLARE DONC QUE LE LOT BÉNÉFICIE D'UN DROIT EN VERTU DES ARTICLES 101 ET 103 DE LA LOI.

Signature _____ Date _____

Section 7 B. Lot adjacent à un chemin public avec aqueduc et égout municipaux

Article 105
«Une personne peut, sans l'autorisation de la Commission, aliéner, lotir et utiliser à une fin autre que l'agriculture un lot qui, après la date à laquelle les dispositions de la présente loi visant à exiger une autorisation de la Commission lui ont été rendues applicables, est ou devient adjacent à un chemin public où les services d'aqueduc et d'égout sanitaire sont déjà autorisés par un règlement municipal adopté avant cette date et approuvé conformément à la loi.

Ce droit ne s'étend pas toutefois aux parties du lot situées à plus de 60 mètres de l'emprise du chemin public dans le cas d'une utilisation résidentielle, non plus qu'à celles situées à plus de 120 mètres de cette emprise dans le cas d'une utilisation commerciale, industrielle ou institutionnelle».

Renseignements complémentaires

Le nom du chemin public: _____

Aqueduc, règlement municipal numéro: _____ Date _____

Égout, règlement municipal numéro: _____ Date _____

JE DÉCLARE DONC QUE LE LOT BÉNÉFICIE D'UN DROIT EN VERTU DE L'ARTICLE 105 DE LA LOI

Signature _____ Date _____

SECTION 8. ATTESTATION

J'ATTESTE QUE TOUTES LES INFORMATIONS QUE J'AI FOURNIES AU PRÉSENT FORMULAIRE SONT EXACTES

X Signature Fritz Rauchi X Date 12 Mai 1997

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement et de la Faune

POSTE CERTIFIÉE

Trois-Rivières, le 25 avril 1997

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Monsieur Fritz Brauchi
faisant affaires sous le nom
Ferme Brawer S.E.N.C.
628, rue de l'Académie
Victoriaville (Québec) G6P 6R8

N/Réf. : 7710-04-01-05751-02
1133887

Objet : Agrandissement d'une étable laitière et construction d'un réservoir à lisier

Monsieur,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 10 mars 1997, reçue et complétée le 12 mars 1997, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Agrandir une étable passant à 100,4 unités animales de bovins laitiers sur lisier;
- Construction d'une fosse à lisier en béton armé;
- Sur le lot 579 du rang V du cadastre du Canton de Warwick dans la ville de Victoriaville, municipalité régionale de comté d'Arthabaska.

Reçu le 29 AVR. 1997

Ce papier contient 50 % de fibres recyclées dont 10 % provenant des boues

N/Réf. : 7710-04-01-05751-02
1133887

Le 25 avril 1997

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation, en date du 10 mars 1997 et signée par M. Fritz Brauchi;
- Plans et devis, en date du 21 novembre 1996 et signés par Mme Guylaine Dion;
- Dossier agronomique, en date du 6 novembre 1997 et signé par M. Richard Leblanc.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le présent certificat d'autorisation permet la réalisation du projet décrit ci-dessus à condition que celui-ci soit conforme aux données et renseignements énoncés plus haut. Toutefois, il devient caduc si le projet autorisé n'est pas entrepris dans les 18 mois de la date de délivrance du présent certificat d'autorisation.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

Gilles Regnier
pour

AV/YL/tld

Alain Verreault
Directeur régional
de la Mauricie - Bois-Francs

Techni Plan enr.
conception de plans et devis

139 B, rue Hériot
Drummondville (Québec) J2C 1J7
Tél. : (819) 475-3764 Fax: (819) 475-3765

Drummondville,le 21 novembre 1996

Monsieur Fritz Braevchi
FERME BRAWER ENR.
628, Académie
Victoriaville (Québec) G6P 6R8
Tél.: (819) 752-6819

OBJET : Demande d'autorisation
Réservoir à lisier en béton armé
No. Dossier: TP 125-96

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint, deux copies des plans et devis pour le projet de construction cité en titre.

Vous devez remettre une copie à M. Éric Gieorgieff du ministère de l'Environnement jointe à votre demande de certificat d'autorisation. Nous vous envoyons également une copie de la grille de localisation du projet ainsi que des Annexes 5 et 6.

Vous devez signer l'annexe 5 pour chaque document et faire parvenir une copie aux ministères de l'Environnement et de l'Agriculture.

La copie du ministère de l'Agriculture a été envoyée à M. Richard Leblanc, agr. au B.R.A. de Victoriaville.

Il est important de nous aviser lorsque vous obtiendrez votre Certificat d'Autorisation puisque nous avons besoin de la date d'émission et devons vérifier les documents autorisés.

En espérant le tout à votre satisfaction, nous demeurons disponibles pour de plus amples renseignements.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Guylaine Dion

Guylaine Dion, ing.

GD/dp

p.j. Devis des travaux, Annexes
c.c. Entrepreneur
MEF, Dir. Rég. de Mauricie / Bois-Francs, M. Éric Gieorgieff, ing.
MAPAQ, B.R.A. de Victoriaville, M. Richard Leblanc, ing.

DEVIS DES TRAVAUX

FERME BRAWER ENR.

RÉSERVOIR À LISIER EN BÉTON
ARMÉ POUR BOVINS LAITIERS
No. Dossier: TP 125-96

A l'attention de:

Monsieur Fritz braevchi et Marianne Werren
628, Académie
Victoriaville (Québec)
G6P 6R9
TEL: (819) 752-6819

Document produit par:

TECHNI PLAN enr.
139-B, rue Hériot
Drummondville (Québec)
J2C 1J7

Tél.: (819) 475-3764
Fax : (819) 475-3765

Préparé par:

Gérard Wenning, Tech.

Approuvé par:

GUYLAINE DION, ING.

Le 21 novembre 1996

TABLE DES MATIÈRES

(Pages)

1. INTRODUCTION 1

2. EXPLOITATION AGRICOLE
   - 2.1 Coordonnées 1
   - 2.2 Situation actuelle et projetée 1
   - 2.3 Structure préconisée 2
   - 2.4 Nature et topographie du sol 2

3. VOLUME D'ENTREPOSAGE REQUIS
   - 3.1 Production de lisier 2
   - 3.2 Précipitations 2
   - 3.3 Accumulation 3
   - 3.4 Hauteur libre 3

4. DEVIS TECHNIQUE DU RESERVOIR A LISIER
   - 4.1 Localisation 3
   - 4.2 Conception 3
   - 4.3 Description 4
   - 4.4 Drainage
     - 4.4.1 Réseau de drainage souterrain 4
     - 4.4.2 Drainage périphérique 4
   - 4.5 Excavation 5
   - 4.6 Fondations 6
   - 4.7 Dalle sur sol 6
   - 4.8 Murs 6
   - 4.9 Lame d'étanchéité 6
   - 4.10 Matériaux
     - 4.10.1 Coussin granulaire 7
     - 4.10.2 Béton 7
     - 4.10.3 Adjuvants 7
     - 4.10.4 Armature 7
   - 4.11 Coffrage et décoffrage 8
   - 4.12 Mise en place et mûrissement du béton 9
   - 4.13 Remblayage 9
   - 4.14 Clôture périphérique 10
   - 4.15 Cédule des travaux 10
   - 4.16 Surveillance des travaux 10

5. RECOMMANDATIONS AU CULTIVATEUR
   - 5.1 Stratégie de gestions des fumiers 12
   - 5.2 Précaution à prendre avant l'hiver 12

6. TRAVAUX DE FINITION 12

7. CONDITIONS GÉNÉRALES
   - 7.1 Assurances 13
   - 7.2 Protection de l'environnement et des installations existantes 13
   - 7.3 Sécurité 13
   - 7.4 Documents à fournir 13

8. ATTESTATION DE CONFORMITÉ 14

ANNEXES

BORDEREAU DE SOUMISSION

1. INTRODUCTION

Le présent rapport fait suite au mandat qui nous a été confié par Monsieur Fritz en date du 13 novembre 1996 pour la réalisation d'un réservoir à lisier pour bovins laitiers.

Ce mandat comprend la préparation des documents requis pour le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement du Québec, la préparation des plans et du devis technique du projet, la surveillance des travaux et la préparation d'une attestation de conformité à la fin des travaux.

Les travaux seront réalisés conformément aux prescriptions décrites à la directive No 016 du ministère de l'Environnement du Québec traitant de l'entreposage des fumier, lisier et purin.

2. EXPLOITATION AGRICOLE

2.1 Coordonnées

Les coordonnées du responsable de l'exploitation et la description du site des travaux sont les suivantes:

Responsable	: Monsieur Fritz Braechi
No de producteur agricole	: BRAW 9233-3155
Site	: Lot 579
	: Rang V
	: Cadastre du canton de Warwick
	: M.R.C. Arthabaska

2.2 Situation actuelle et projetée

Le troupeau qui est exploité sur cette ferme compte des vaches laitières et des sujets de remplacement.

Le fumier produit par le troupeau est actuellement entreposé sur une dalle de béton à l'aide de deux montées de nettoyeur.

La construction d'une structure d'entreposage étanche est nécessaire afin d'éviter que le purin et les précipitations s'écoulant du tas ruissellent sur le terrain naturel. Un projet d'agrandissement de l'étable de 18.3 m X 57.9 m est en cours. Dans le cadre de ces travaux, le responsable de cette exploitation désire doter celle-ci d'une structure étanche pour l'entreposage des fumier et lisier. Cette structure recueillera les déjections animales en plus de contenir les eaux de précipitations.

La manutention du lisier entre l'étable et la structure projetée sera faite par un évacuateur souterrain. Les deux montées de nettoyeur seront enlevées mais la dalle de béton sera conservée comme dalle de propreté.

Le dimensionnement de la structure sera en mesure de contenir le volume de déjections d'un troupeau de 100.4 unités animales composé de vaches laitières, taures, génisses et veaux laitiers.

2.3 Structure préconisée

La structure préconisée pour répondre aux besoins de cette exploitation est un réservoir à lisier étanche de forme circulaire.

Cette structure permettra de pratiquer une manutention sous forme liquide de la totalité du lisier produit.

2.4 Nature et topographie du sol

Sous la couche de sol arable à l'emplacement prévu de la structure d'entreposage se retrouve un loam argileux sur roc à profondeur variable.

Ce type de sol peut être utilisé pour remblayer la structure une fois construite.

La surface du sol à l'emplacement de la construction présente une pente douce.

Le site convient pour établir la structure projetée.

3. VOLUME D'ENTREPOSAGE REQUIS

3.1 Production de lisier.

Le volume de lisier des animaux a été calculé pour une durée de 300 jours d'entreposage selon les renseignements recueillis au dossier agronomique sur la gestion des fumiers du MAPAQ préparé par M. Richard Leblanc, agr. en date du 6 novembre 1996.

72 vaches laitières (700 kg) x 90 l /jr-vache x 300 jrs/1000	= 1 944.0 m³
22 taures laitières (18-26 mois) x 45 l /jr-taure x 300 jrs/1000	= 297.0 m³
22 génisses laitières (0-18 mois) x 28 l /jr-génisse x 300 jrs/1000	= 184.8 m³
22 veaux laitiers (2-10 mois) x 17.5 l /jr-veau x 300 jrs/1000	= 115.5 m³
10 veaux laitiers (0-2 mois) x 7.0 l /jr-veau x 300 jrs/1000	= 21.0 m³
TOTAL	**= 2 562.3 m³**

3.2 Précipitations

La structure d'entreposage sera construite à l'extérieur sans abri. Une hauteur de précipitation de 700 mm sera donc considérée dans le calcul du volume d'entreposage.

L'aménagement final des surfaces autour de la structure d'entreposage sera fait de façon à éviter que le ruissellement de surface ne soit dirigé vers la structure ou l'intérieur de celle-ci.

3.3 Accumulation

Une accumulation de 100 mm sera considérée au fond de la structure comme il se doit selon la directive No 016 du ministère de l'environnement.

3.4 Hauteur libre

Une hauteur libre de sécurité de 100 mm sera prévue en tête de la structure afin de respecter les normes.

4. DEVIS TECHNIQUE DU RÉSERVOIR À LISIER

4.1 Localisation

L'implantation du réservoir à lisier devra respecter les distances indiquées au plan de localisation présenté en annexe.

L'Entrepreneur est responsable de l'implantation de l'ouvrage. Il devra vérifier toutes les dimensions et élévations sur le chantier et aviser l'ingénieur de toute non-concordance.

4.2 Conception

La conception du réservoir à lisier est faite de façon à fournir une structure étanche et résistante.

Les normes de conception utilisées sont les suivantes:

- "Règles de calcul des ouvrages en béton dans les bâtiments" publiées par l'ACNOR sous la norme CAN3-A23.3-M84.
- "Environmental Engineering Concrete Structure #86-S30" publié par l'American Concrete Institute sous la norme ACI-350R.
- "Circular Concrete Tanks Without Prestressing" publié par l'association du ciment Portland sous la norme IS072.01D.
- Code National du Bâtiment 1990 et supplément.
- Code Canadien des Bâtiments Agricoles 1990.

Les hypothèses de calcul de la structure d'entreposage sont:

- Hauteur de purin : 4.27 mètres
- Masse volumétrique du purin : 1000 Kg/m^3
- Facteur de fissuration : (Z) : 20 KN/mm

- Différentiel de température : 30^0 c

- Poussée de la glace 75 KPa d'une épaisseur de 0.5 mètre répartie sur une hauteur de 1.5 mètre;

- Dimensionnement du réservoir circulaire selon l'hypothèse d'un déplacement radial permis en tête du mur et d'un déplacement radial bloqué ainsi qu'une rotation permise à la base du mur.

4.3 Description

Le calcul de la capacité volumétrique de la plate-forme ne tient compte d'aucun dépassement au-dessus des murs.

Ce réservoir à lisier de forme circulaire respectera les dimensions suivantes:

Diamètre extérieur	: 31.70 m (104')
Diamètre intérieur	: 31.30 m (102'-8")
Épaisseur des murs	: 0.20 m (8")
Hauteur des murs	: 4.27 m (14')
Surface exposée aux précipitations	: 779.3 m^2
Volume utile	: 2 583.9 m^3
Volume total	: 3 283.3 m^3

Le volume total selon les conditions d'opération prévisibles peut être décomposé de la façon suivante:

Volume de lisier	: 2 562 m^3
Volume des précipitations (0.7 m)	: 546 m^3
Volume d'accumulation (0.1 m)	: 77 m^3
Volume de sécurité (0.1 m)	: 77 m^3
Volume de réserve	: 21 m^3
VOLUME TOTAL	**: 3 283 m^3**

Le volume de réserve est en fait un surplus de capacité qui pourrait être utilisé de façon sécuritaire.

Un plan détaillé du réservoir à lisier est inclus en annexe.

4.4 Drainage

4.4.1 Réseau de drainage souterrain

Tous les drains souterrains situés dans un rayon de 20 mètres du réservoir à lisier doivent être coupés et/ou détournés.

4.4.2 Drainage périphérique

Un drain agricole de 100 mm enrobé d'un filtre sera installé sur tout le périmètre de la structure à construire.

Ce drain sera installé au niveau de la semelle de fondation afin de drainer le fond des structures.

Le drain sera mis en place avec une pente régulière jusqu'à trois (3) mètres avant d'atteindre le coin du puits de pompage, pour ensuite rejoindre graduellement le niveau du fond de ce dernier.

Le drain entre la structure d'entreposage et le regard d'inspection sera non-perforé. Ce dernier mesurera entre trois (3) et cinq (5) mètres.

Le regard d'inspection d'un diamètre minimal de 400 mm aura un fond et des parois étanches. Le niveau inférieur du tuyau de sortie doit être à 300 mm minimum du fond du regard. Ce regard dépassera le niveau du sol de 600 mm et sera muni d'un couvercle de protection. Il sera accessible pour prise d'échantillons. Le drain non-perforé amenant l'eau au regard d'inspection devra être inséré de 50 mm pour permettre la prise d'échantillons.

Les eaux provenant du regard d'inspection seront dirigées vers un fossé existant à l'aide d'un drain perforé de 100 mm de diamètre enrobé d'une membrane filtrante synthétique.

La pente des drains sera de 0.1 % minimum.

Ce drain se terminera par un tuyau rigide en PVC de 125 mm de diamètre de type TPO plus ou équivalent approuvé avec une grille amovible conforme à la norme agdex 555.

Dans le cas où un glissement du talus risque d'obturer la sortie de drainage au fossé, cet endroit sera protégé par enrochement, nivellement, ensemencement ou toute autre méthode approuvée par l'ingénieur surveillant ou son représentant.

4.5 Excavation

L'entrepreneur devra s'assurer que la localisation des services souterrains soit faite avant le début des travaux.

Le sol végétal de surface présent à l'emplacement des travaux sera entassé à proximité et épandu sur les talus dénudés à la fin des travaux. Tout sol contaminé par du fumier devra être transporté hors du site des travaux. La distance séparant un amas de sol contaminé et les structures d'entreposage sera telle qu'aucune précipitation ne pourra ramener de purin autour ou à proximité de ces structures. De plus, il doit être disposé de façon à éviter toute nuisance et contamination d'un point d'eau.

Les pentes des talus et la présence d'échelle de secours seront conformes aux exigences de la CSST pendant toute la période où l'excavation demeurera ouverte.

Les matériaux d'excavation seront entassés à proximité des travaux pour la portion qui sera réutilisée pour remblayage et disposés à la satisfaction de l'agriculteur pour le reste.

Les matériaux d'excavation réutilisables seront entassés de façon à nuire le moins possible aux travaux de construction.

L'ingénieur devra être avisé de tout changement important de la nature du sol rencontré lors de l'excavation par rapport aux données receuillis lors du relevé.

4.6 Fondations

Le fond de l'excavation sera nivelé à la pelle hydraulique.

Une couche de coussin granulaire sera mise en place sous la dalle et la semelle du réservoir. L'épaisseur du coussin granulaire sera de 150 mm (6") au fond de la structure. Ce coussin doit être compacté uniformément à la satisfaction de l'ingénieur surveillant ou son représentant.

L'excédent d'eau au fond de l'excavation sera enlevé par pompage.

Tout sol remanié lors de l'excavation et qui sera sous la semelle ou la dalle devra être compacté.

Les dimensions des éléments de fondation seront conformes aux plans annexés.

4.7 Dalle sur sol

La dalle sur sol au fond du réservoir à lisier sera en béton armé. Elle aura une épaisseur de 125 mm (5").

L'armature sera disposée conformément aux plans présentés en annexe.

Le treillis métallique de la dalle sera maintenu en place sur des briques espacées à tous les 1.2 mètre afin de le maintenir au centre de la dalle de béton.

4.8 Murs

Les murs d'une épaisseur de 200 mm (8") seront en béton armé. La quantité et la position de l'armature seront conformes aux plans.

4.9 Lame d'étanchéité

Une lame d'étanchéité de type DuraJoint No.3 ou équivalent approuvé sera placée à la moitié de sa hauteur au joint entre la semelle et le mur et pour tout autre joint de coulée exposé au lisier.

La lame d'étanchéité doit être placée du côté intérieur de l'armature afin de protéger cette armature de tout contact avec le lisier.

La lame d'étanchéité sera maintenue en place à la base lors de la coulée de béton en insérant des tiges métalliques rigides dans la semelle. Ces tiges seront appuyées contre la lame du côté intérieur du réservoir à tous les 600 mm (24") maximum. L'entrepreneur devra s'assurer de maintenir la lame en position verticale entre les tiges lors de la coulée.

Les joints formés entre les différentes sections de la lame d'étanchéité seront soudés thermiquement à l'aide d'un fer spécialement conçu pour cette fin.

4.10 Matériaux

Tous les matériaux entrant dans la fabrication des structures seront conformes aux normes en vigueur.

4.10.1 Coussin granulaire

Le coussin granulaire qui sera utilisé sera:

- un gravier concassé ou naturel;
- ou un sable-gravier 0-20 mm;
- ou une pierre concassée nette ou à granulométrie étendue (ex.: 0-20 mm);
- ou un sable de granulométrie variant de fin à grossier.

4.10.2 Béton

Le béton utilisé devra être conforme aux exigences de la norme ACNOR CAN3-A23.1-M90.

Les données techniques relatives au béton de la dalle et des murs sont les suivantes:

Type de ciment	: Ciment Portland normal, type 10
Résistance minimale en compression	: 25 MPa à 28 jours
Affaissement maximal	: 100 mm ± 25 mm
Air entraîné	: 5% à 7%
Agrégat maximum	: 20 mm

Pendant la coulée, le surveillant prélèvera trois (3) échantillons de béton minimum chaque 100 m^3 de béton mis en place et ce, à chaque coulée, pour analyse de laboratoire. Les tests de compression seront faits par un laboratoire accrédité. Les mesures de l'affaissement et de l'air entrainé seront faites sur place. Les essais concernant le béton seront conforme à la norme CAN3-A23.2-M90.

4.10.3 Adjuvants

L'emploi d'adjuvants ne doit en aucun cas diminuer la durabilité du béton, sa résistance aux cycles gel/dégel ni aucune de ses propriétés physiques ou chimiques, en conformité à la norme CAN3-A23.1-M90 ainsi que la norme CAN3-266.6-M85.

4.10.4 Armature

L'acier d'armature utilisé sera crénelé, de fabrication canadienne et de type Hi-Bond nuance 400 MPa.

L'acier d'armature doit être exempt de toute terre, huile ou rouille susceptible d'affecter l'adhérence du béton. Les barres d'armature seront conformes à la norme ACNOR-G30.18-M92. Elles seront disposées comme sur les plans. Elles devront être retenues adéquatement pour qu'elles ne se déplacent pas de leur position spécifiée au-delà des tolérances permises (± 50 mm).

Le chevauchement des barres d'armature est indiqué aux plans.

Le nombre de jointures des barres horizontales pouvant se retrouver sur un axe vertical ne doit pas être supérieur à un rang sur cinq.

Le treillis métallique utilisé sera conforme à la norme ACNOR-G30.5-M83. Il sera fait de fils lisses électro-soudés, nuance 400 MPa, de calibre coté en W ou D dont les espacements sont indiqués aux plans. Le chevauchement des joints du treillis est indiqué aux plans.

Sauf indication contraire, la broche d'attache sera du fil noir recuit, de calibre 16. L'espacement et l'agencement des ligatures devront être conformes aux pratiques du Manuel de Normes Recommandées de l'institut d'Acier d'Armature du Québec dernière édition.

L'acier d'armature devra être posé de façon à assurer l'enrobement minimal spécifié pour les ouvrages suivants, sauf avis contraire:

- Semelle en contact avec le sol ..... 62 mm
- Murs de fondation ..... 40 mm
- Dalle sur sol ..... 62 mm

4.11 Coffrage et décoffrage

Les coffrages doivent être propres, étanches et rigides.

Les coffrages seront maintenus en place le temps requis pour que le béton atteigne une résistance minimale.

Il demeure à l'ingénieur surveillant ou son représentant de déterminer le temps requis avant le décoffrage selon les conditions climatiques lors des travaux.

L'entrepreneur demeurera responsable si les coffrages sont enlevés avant que le béton n'ait atteint une résistance minimale. Toutefois le cultivateur devra disposer d'un boyau d'arosage et maintenir les murs humides dans le cas où les coffrages soient enlevés avant 24 heures suivant la coulée.

Les tirants d'attache des coffrages doivent être coupées en surface conformément à la norme ACNOR CAN3-A23.1 M90 section 24.2.1. Ils doivent être scellés de façon durable avec un ciment plastique canadien de type "P-20" de Paqco, conforme à la norme CGSB 37-GP-5Ma ou équivalent approuvé.

4.12 Mise en place et mûrissement du béton

Si le coussin granulaire est chauffé par le soleil, il devra être arrosé légèrement avant la coulée afin de prévenir le retrait du béton.

La mise en place du béton dans les coffrages doit être faite selon les règles de l'art. Les vibrateurs ne doivent être utilisés que pour consolider le béton. Le béton sera vibré avec soin autour des armatures et près des coffrages. Les vibrateurs doivent être introduits verticalement dans le béton et retirés lentement. Le vibrage sera de courte durée afin d'éviter toute ségrégation.

Le béton développe sa résistance de façon optimale entre 10°C et 32°C. Suivant la période de réalisation des travaux, on doit, par temps froid, éviter le gel du béton frais et par temps chaud (température ambiante plus de 27°C), diminuer le taux d'évaporation en maintenant le béton humide, soit par nappe d'eau, arrosage, foin ou paille humide, ou un agent de mûrissement conforme à la norme ASTM C309.

Le cultivateur devra disposer d'un boyau d'arosage et maintenir humide la dalle fraîchement coulée en créant une nappe d'eau sur toute sa superficie. La cure des surfaces de béton doit se faire à une température d'au moins 10°C pendant le temps nécessaire pour atteindre 35% de la résistance spécifiée à la compression à 28 jours.

Lorsque la température est inférieure à 5° C, la coulée de béton se fera sur un fond sec.

Lorsque la température est inférieure à 0° C ou prévoit de l'être durant la nuit, le cultivateur est responsable de recouvrir la dalle avec de la paille après la coulée de béton.

Lorsque la température lors de la coulée est inférieure à -5° C, la coulée de béton ne sera pas autorisée à moins qu'il yait un sytème de chauffage.

4.13 Remblayage

Le fond de la structure devra reposer sur le sol non remanié. Selon la recommandation de l'ingénieur ce matériel sera recouvert d'une couche granulaire de 150 mm ou 300 mm d'épaisseur.

Les remblais périphériques seront réalisés avec le sol excavé lors de la construction, en autant qu'il soit exempt de fumier. Il faut attendre au moins 7 jours après la coulée des murs avant de remblayer et aucune machine lourde ne peut être utilisée à moins de 1.5 m de la structure pour cette opération. La hauteur du remblai doit correspondre au niveau maximum d'entreposage durant les périodes de gel. Le remblayage se fera par couche successives compactées de 300 mm d'épaisseur.

La terre végétale récupérée lors de l'excavation sera épandue à la surface des talus dénudés. Ces talus seront ensemencés à la fin des travaux si le temps permet une bonne reprise de la végétation avant la saison hivernale. Sinon l'ensemencement sera fait au printemps suivant.

4.14 Clôture périphérique

Des clôtures de sécurité devront être aménagées là où le dégagement entre le dessus du mur de la structure et le dessus du remblai sera de moins de 1.5 m (5') (voir dessins types). La clôture pourra faire le tour des structures ou n'être utilisée que par section là où elle est requise.

La hauteur de la clôture ou barrière sera telle que le dégagement entre le dessus de la clôture ou barrière et le dessus du remblai sera d'au moins 1.5 m (5').

Des barrières verrouillables doivent être aménagées vis-à-vis chaque quai d'agitation ou accès aux structures d'entreposage pour permettre la reprise du lisier.

L'agriculteur devra vérifier auprès de la municipalité et de sa compagnie d'assurance si des normes plus sévères s'imposent.

4.15 Cédule des travaux

La description chronologique des travaux et leurs principaux intervenants se fait ainsi:

- Décapage de la terre végétale ***(entrepreneur)***;
- Excavation à l'emplacement de la structure et ajustement du niveau du fond ***(entrepreneur)***;
- Mise en place, nivellement et compaction du coussin granulaire au fond de l'excavation ***(entrepreneur)***;
- Mise en place de l'armature et coulée de la dalle sur sol ***(entrepreneur)***;
- Coffrage des murs et mise en place de l'armature et du béton ***(entrepreneur)***;
- Décoffrage ***(entrepreneur)***;
- Installation du drain périphérique d'aval en amont ***(entrepreneur)***;
- Remblayage ***(cultivateur ou entrepreneur)***;
- Installation du regard et du drain d'évacuation ***(cultivateur ou entrepreneur)***;
- Installation des barrières et clôture ***(cultivateur ou entrepreneur)***;
- Ensemencement des talus dénudés ***(cultivateur)***.

4.16 Surveillance des travaux

Les travaux de construction séront soumis à une surveillance professionnelle de la part de l'ingénieur ou de son représentant.

Si les travaux de construction sont surveillés par une firme d'ingénieur autre que "Techni Plan enr.", celle-ci s'engage à contre-signer les plans et devis signés par Techni Plan enr., et ce avant le début des travaux. Cette firme s'engage également à émettre une attestation de conformité des travaux, signée et scellée au MENVIQ avec copie au client et à l'Entrepreneur.

Toutes les phases des travaux seront communiquées par l'agriculteur à l'ingénieur de Techni Plan au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance et 18 heures pour les coulées de béton.

La liste qui suit ne se veut pas exhaustive mais présente plusieurs éléments de vérification effectués lors de la surveillance des chantiers.

La position projetée de la structure d'entreposage sera vérifiée par chaînage en conformité avec le plan de localisation.

Le niveau de l'excavation sera vérifié.

Le niveau de compaction de la surface sur laquelle reposera la dalle et les semelles sera vérifiée. La régularité du niveau de compaction sera maintenue pour éviter le tassement différentiel.

Les éléments suivants de la dalle sur sol seront vérifiées: qualité de la surface portant la dalle, dimensions de la semelle, position et quantité d'armature de même que chevauchement du treillis métallique et épaisseur de la dalle.

La position et l'état de toutes les lames d'étanchéité fera l'objet d'une inspection. Le surveillant s'assurera que la lame entre la semelle et le mur soit maintenue en position verticale.

Le nombre, les dimensions, la position et le chevauchement des barres d'armature utilisés dans le mur seront vérifiés de même que la présence de règle vibrante essentielle pour la mise en place du béton.

Un contrôle du béton sera effectué à la livraison du béton sur le chantier. L'affaissement et la température du béton seront mesurés selon les méthodes reconnues de même que le pourcentage d'air entrainé.

La durée de malaxage est de deux (2) heures au maximum et la température maximum admise pour le béton est de 30° C.

L'ajout d'eau est proscrit sauf pour ramener le béton d'une valeur inférieure à l'affaissement indiqué jusqu'à la valeur spécifiée.

Lorsqu'un superplastifiant est utilisé il doit être conforme aux recommandations du fournisseur de béton quant à la variation du pourcentage d'air qu'il occassionnera, le niveau final étant de 6% une fois le superplastifiant ajouté.
Les performances du superplastifiant à utiliser sont déjà connues par les fournisseurs de béton.

La finition doit être adaptée à l'usage; la truelle de bois pour la dalle est adéquate.

L'ingénieur surveillant ou son représentant devra vérifier toutes les surfaces de béton et faire corriger toutes les cavités, vides et nids d'abeilles. S'ils s'en trouvent, ils devront être comblés avec du Sikatop 121.

Il devra également s'assurer de la qualité des surfaces du côté intérieur du joint entre les murs et la dalle de plancher.

La position et la pente des éléments de drainage seront vérifiées.

Le surveilllant de chantier décidera, selon les conditions météorologiques, si on peut retarder ou obvier à l'application d'un traitement de mûrissement du béton. Lorsque la température est de 27 °C pendant plus de 3 heures ou qu'un vent assèche le béton rapidement, un traitement de mûrissement sera requis.

Le surveillant de chantier prendra un minimum de trois (3) éprouvettes de béton chaque 100 m^3 de béton mis en place et ce, à chaque coulée, qui serviront pour analyser la résistance du béton à 7 et 28 jours. Elles seront échantillonnées par le surveillant de chantier puis expédiées à un laboratoire accrédité. S'il y avait eu ajout d'eau dans le béton au chantier, l'échantillon de béton sera pris après cet ajout.

Le niveau et la pente du remblai seront vérifiés.

Une inspection finale aura lieu dans les 15 jours après la fin des travaux. Le remblai sera inspecté ainsi que l'installation de la clôture et barrière et la sortie de drainage.

5. RECOMMANDATIONS AU CULTIVATEUR

5.1 Stratégie de gestion des fumiers

Le cultivateur ne sera autorisé, sous aucune considération, à enlever la glace formée dans le réservoir. La structure projetée n'est pas conçue pour les pressions exercées par la machinerie lors du bris de la glace. L'enlèvement de la glace n'est pas nécessaire puisqu'il est considéré lors des calculs d'armature, une force de glace répartie sur le mur.

Il est de la responsabilité du producteur d'utiliser sa structure adéquatement de façon à éviter tout débordement.

Le producteur devra vérifier périodiquement le bon fonctionnement du système de drainage et le tenir en bon état en tout temps. Il devra porter une attention particulière au niveau d'eau dans le regard d'échantillonnage de façon à déceler toute anomalie possible et s'assurer d'un écoulement fluide.

5.2 Précautions à prendre avant l'hiver

Le fond de la structure devra être protégé contre le soulèvement et les risques de fissuration. A cette fin, le système de drainage devra fonctionner en tout temps.

De plus, avant les premières gelées ou avant le 15 novembre, la dalle de fond devra être recouverte d'au moins 300 mm de fumier afin d'assurer une isolation adéquate. Le délai pour atteindre ce niveau est de 27 jours. Le cultivateur pourra donc vider son réservoir au plus tard le 19 octobre afin de permettre l'accumulation de 300 mm de lisier au 15 novembre.

6. TRAVAUX DE FINITION

Le remblayage se fera conformément au présent devis et jamais une structure ne peut rester l'hiver sans être renchaussée.

La connexion du regard de drainage au fossé doit être terminée.

La clôture de protection et la barrière verrouillable doivent être installées et les talus doivent être ensemencés.

Tous ces travaux doivent être terminés 15 JOURS après la dernière coulée.

7. CONDITIONS GENERALES

7.1 Assurances

L'Entrepreneur devra maintenir une assurance responsabilité civile depuis le premier jour des travaux jusqu'à l'émission du certificat définitif d'achèvement des travaux.

L'Entrepreneur devra ainsi prendre une assurance de chantier incluant l'assurance des produits ou des opérations achevées pour une période de cinq (5) ans de la date du certificat de fin des travaux.

7.2 Protection de l'environnement et des installations existantes

L'Entrepreneur devra dans l'exécution de ses travaux assurer la protection de l'environnement et des installations existantes.

L'Entrepreneur ne devra nuire d'aucune façon à l'opération des propriétés avoisinantes auxquelles l'accès et la jouissance doit être maintenu en tout temps.

7.3 Sécurité

Il est de la responsabilité de l'Entrepreneur d'assurer la sécurité au chantier. Il devra mettre en place les dispositifs requis et s'assurer que son personnel travaille de façon sécuritaire.

De plus, l'Entrepreneur ne devra permettre l'accès au chantier qu'aux personnes autorisées et prendre les mesures nécessaires pour en limiter l'accès.

La construction de ce système d'entreposage devra se faire selon les règles de l'art du métier et les règles de la CSST devront être observées.

Les infrastructures susceptibles de nuire à la construction de la structure ou à la circulation sont montrées au plan de localisation.

Cette localisation n'est qu'approximative. L'Entrepreneur devra faire localiser tous les services existants (montrés ou non aux plans) par les propriétaires de ces services.

7.4 Documents à fournir

L'Entrepreneur responsable des travaux de construction s'engage à fournir à "Techni Plan enr." avant le début des travaux, les documents suivants:

- Une copie d'assurance-responsabilité de 2 000 000 $ pour une période de cinq (5) ans;

- une copie de la licence d'entrepreneur en construction de la régie du bâtiment du Québec;
- une lettre de garantie des travaux de construction pour une période de cinq (5) ans à compter de la délivrance du certificat de fin des travaux;
- une liste des travaux similaires réalisés au cours des cinq (5) dernières années comme preuve des qualifications de l'Entrepreneur dans la construction des structures d'entreposage de fumier.

A défaut de ne pas fournir les documents demandés, l'Entrepreneur se verra retenir par le cultivateur, au nom de"**Techni Plan enr.**", 15 % du montant du contrat pour une période de cinq (5) ans à compter de la délivrance du certificat de fin des travaux. Ce cautionnement sera utilisé pour d'éventuelles réparations qui seront effectuées par un Entrepreneur au choix de "Techni Plan enr.". A l'échéance de cette période, la somme totale ou partielle sera remise à l'Entrepreneur.

8. ATTESTATION DE CONFORMITE

Si des défectuosités sont constatées, l'ingénieur avertira immédiatement l'entrepreneur afin d'y remédier.

Lorsque les travaux auront été exécutés selon les règles de l'art et à notre satisfaction, une inspection finale du chantier sera réalisée. Dès la réception des résultats de béton à 7 jours par un laboratoire accrédité, l'ingénieur émettra un rapport de conformité au MENVIQ pour la plate-forme et l'abri avec copie au propriétaire et à l'entrepreneur. Les résultats des essais en compression à 28 jours seront transmis dès leurs réceptions.

LOCALISATION DU PROJET

Complétez ce tableau à l'aide du plan de localisation

POINTS DE RÉFÉRENCE LES PLUS PRÈS	AU BÂTIMENT D'ÉLEVAGE PROJETÉ (MÈTRES) ENSEMBLE	PROJETÉ	AU LIEU D'ENTREPOSAGE (MÈTRES)
Distance d'un puits ou d'une source desservant un aqueduc municipal ou privé (prise d'eau municipale ou privée)	+ de 300	+ de 300	+ de 300
Distance d'une rivière, lac, fleuve	+ de 1000	+ de 1000	+ de 1000
Distance d'un cours d'eau et/ou fossé verbalisé	+ de 75	+ de 75	+ de 75
Distance d'un puits n'appartenant pas au demandeur dans un rayon de 75 mètres (si aucun, indiquer le plus près)	+ de 100	+ de 100	+ de 100
Distance de la zone blanche	+ de 1000	+ de 1000	+ de 1000
Distance de l'agglomération	+ de 1000	+ de 1000	+ de 1000
Distance des immeubles protégés *	+ de 500	+ de 500	+ de 500
Distance du centre du chemin public	48	62	62
Distance de la ligne du lot voisin ou partie de lot n'appartenant pas au demandeur	77	78	107

Distances des habitations voisines dans un rayon de 200 mètres ou la plus près (une habitation par case)	1re		2e	3e	1re	2e	3e
	218	219			184	+ de 200	

Distance des habitations voisines exposées ** dans un rayon de 900 mètres (une habitation par case)	1re	2e	3e	1re	2e	3e
	N.A.			N.A.		

- "Immeuble protégé" : un parc municipal, terrain de camping , restaurant pourvu d'au moins 20 sièges ou un établissement hôtelier détenteur d'un permis délivré en vertu de la loi sur l'hôtellerie (L.R.Q., chapitre H-3), base de plein air , colonie de vacances, plage publique, institution d'enseignement, ou établissement visé par la loi des services de santé et des services sociaux (L.R.Q., chapitre S-5), ou un immeuble à appartenant de cinq logements ou plus.

** "Exposé" : toute habitation voisine située dans l'aire formée par deux lignes droites parallèles imaginaires prolongées à l'infini prenant naissance à 100 mètres des extrémités des bâtiments d'élevage et/ou du lieu d'entreposage dans la direction prise par un vent soufflant à plus de 25 % du temps durant les mois de juin, juillet et août réunis, tel qu'évalué à la station météorologique la plus représentative de l'emplacement d'un établissement de production animale.

SECTION V - PLANS ET DEVIS

Si la demande de certificat d'autorisation prévoit la construction ou la réparation d'un lieu d'entreposage, le demandeur doit mandater un ingénieur pour réaliser le plan de localisation et les plans et devis du lieu d'entreposage.

ANNEXE 6

CONFIRMATION RELATIVE AUX NORMES

Ministère de l'Environnement et de la Faune
Direction régionale - Environnement de la Mauricie - Bois-Francs
62, rue St-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec)
G6P 4E3

La présente concerne le projet de Monsieur Fritz Braevchi consistant à construire un agrandissement de l'étable et un réservoir à lisier en béton armé étanche pour bovins laitiers, sur le(s) lot(s) no. 579, du rang V, du cadastre du canton de Warwick, de la municipalité de Sainte-Victoire d'Arthabaska, M.R.C. d'Arthabaska.
Je déclare, par la présente, que les plans et devis de la Ferme Brawer Enr que j'ai signés et scellés en date du 21 novembre 1996, ainsi que tous les addendas pouvant être émis par la suite concernant ce projet, concordent avec la description du cheptel, le volume du fumier produit et la durée d'entreposage recommandés dans le dossier agronomique préparé par M. Richard Leblanc en date du 6 novembre 1996 et sont complets et conformes en tout point aux normes relatives aux documents suivants, lorsqu'elles sont applicables:

- Ministère de l'Environnement, *Entreposage du fumier, du lisier ou du purin*, directive 016 (mise à jour 7 juin 1994);
- Association canadienne de normalisation, *Règles de calcul des ouvrages en béton dans les bâtiments*, CAN3-A23.3-M84;
- Association du Ciment Portland, *Circular Concrete Tanks without Prestressing*, IS072.01D (réimprimée en 1988);
- Association canadienne de normalisation, *Béton - Constituants et exécution des travaux*, CAN3-A23.1 et et CAN-A23.2 (dernières éditions);
- Association du Ciment Portland, *Mise en place et finition des bétons*, IS178.01T;
- Le contrôle qualitatif du béton respectera les normes de l'ACNOR ou du BNQ.
- Les essais de résistance en compression seront effectués par un laboratoire accrédité par l'Association canadienne des laboratoires d'essais (ACLE);
- American Concrete Institute, *Environnemental Engineering Concrete Structure #86-S30*, norme ACI-350-R-83;
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *Accumulation d'eau dans les installations d'entreposage des fumiers à ciel ouvert*.

Pour la détermination du bilan précipitation - évaporation, indiquer la récurrence des précipitations que vous avez retenue et préciser votre postion à ce sujet:

Récurrence (10 ans)

Précipitation choisie pour la région : 700 mm

En foi de quoi, j'ai signé et scellé la présente le 21 novembre 1996

Signature de l'ingénieure

SCEAU

LISTE DES ANNEXES

A. BORDEREAU DE SOUMISSION

B. PLANS DU PROJET

Plan de cadastre
Plan de localisation
Plan d'implantation
Plan de drainage
Vue en élévation
Vue en plan
Coupe de mur

C. DESSINS TYPES

BORDEREAU DE SOUMISSION

DESCRIPTION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	COÛT TOTAL
Excavation	1811 m3	_____ $/m3	_____
Coussin granulaire	164 m3	_____ $/m3	_____
Treillis métallique 102x102 mm	956 m2	_____ $/m2	_____
Armature 15M	9273 kg	_____ $/kg	_____
Armature 10M	196 kg	_____ $/kg	_____
Béton Semelle et plancher	110 m3	_____ $/m3	_____
Béton Mur	87 m3	_____ $/m3	_____
Joint d'étanchéité Type Durajoint No. 3	99 m	_____ $/m	_____
Regard 400 mm dia.	1 unité	_____ $/u	_____
Drain 100 mm dia. enrobé	187 m	_____ $/m	_____
Drain 100 mm dia. non perforé	3 m	_____ $/m	_____
Remblais	761 m3	_____ $/m3	_____
Clôture	12 m	_____ $/m	_____
Barrières verrouillables	2 unité	_____ $/u	_____
Mise en place des composantes	forfait	_____ $	_____
		TOTAL :	_____

PAR: _____ _____
Signature du représentant autorisé — Date

Note: Les quantités ne sont présentées qu'à titre de renseignements généraux.
L'entrepreneur devra vérifier ses quantités pour fin de soumission.

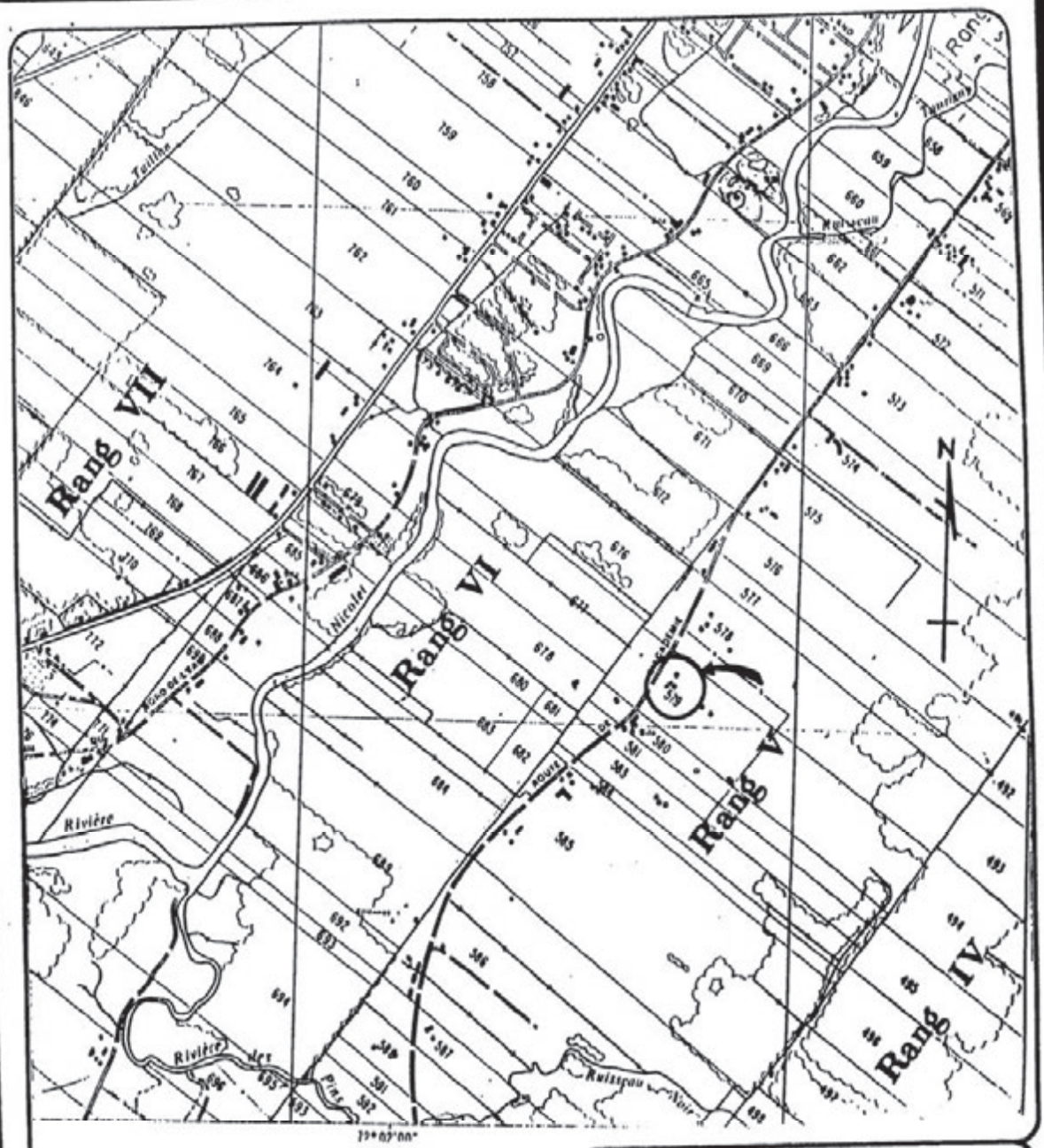

CONSULTANT
Techni-Plan enr.
139 B, rue Hériot, Drummondville Qc, J2C 1J7
Tél.: (819) 475-3764 Fax: (819) 475-3765

FERME BRAWER ENR.
M. Fritz Braevchi et Mme Marianne Werren
628, Académie
Victoriaville (Québec) G6P 6R8
Tél.: (819) 752-6819 N/D: TP-125-96

PROJET : RÉSERVOIR À LISIER

TITRE.: PLAN CADASTRAL

RÉFÉRENCE : 311 01-200-0102

Préparé par : GÉRARD WIENINK
Approuvé par : GUYLAINE DION, Ing.
FEUILLE 1 DE 14
ÉCHELLE : 1:20 000
DATE : 21-11-96

Guylaine Dion 103503 Québec

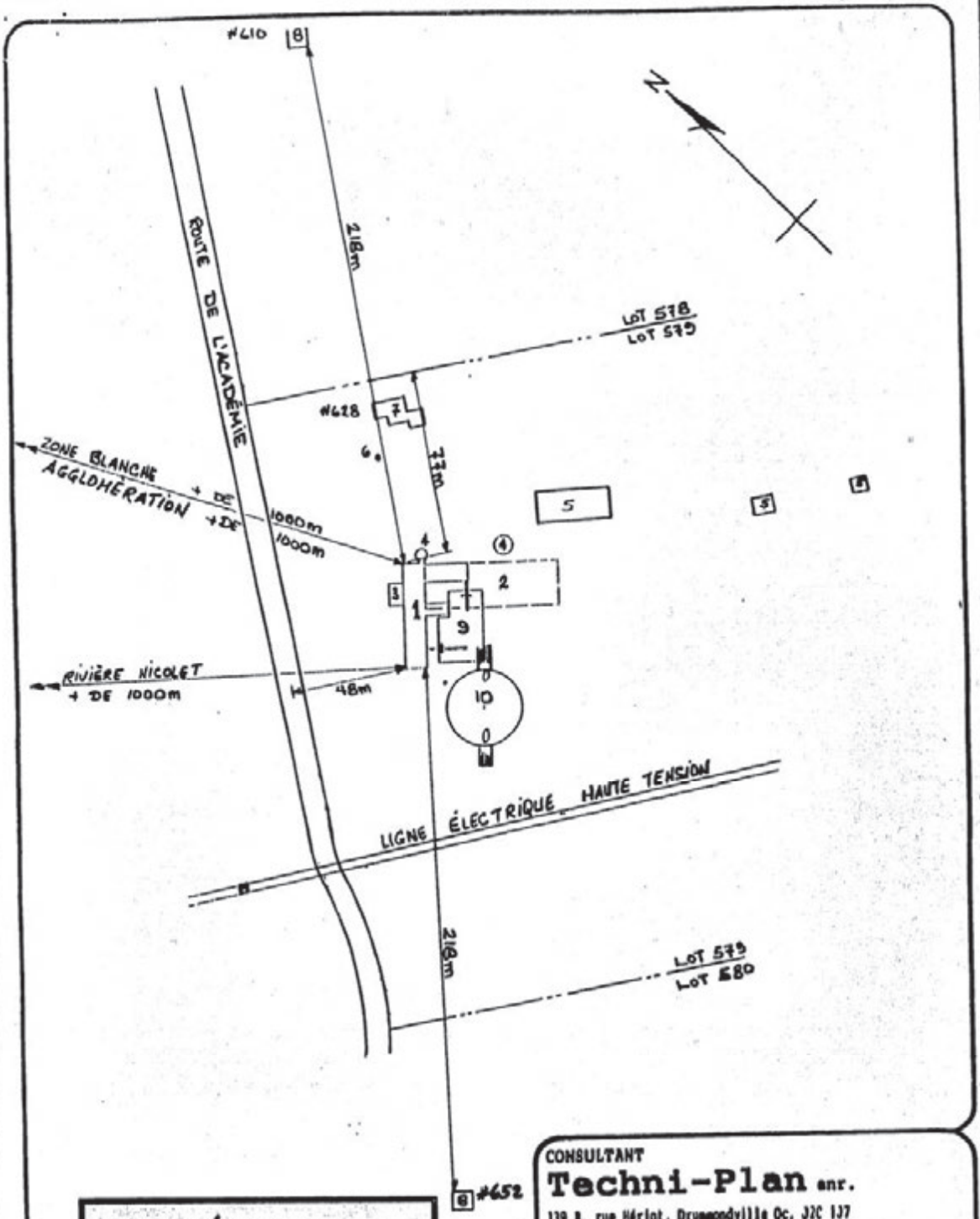

LÉGENDE

1... ÉTABLE

2... AGRANDISSEMENT PROJETÉ
-18.3-m x 57.9 m

3... LAITERIE

4... SILO

5... HANGAR

6... PUITS DE LA PROPRIÉTÉ

7... RÉSIDENCE DU PROPRIÉTAIRE

8... RÉESIDENCE VOISINE

9... DALLE DE PROPRETÉ

10... RÉSERVOIR PROJETÉ

CONSULTANT
Techni-Plan enr.
139 B, rue Hériot, Drummondville Qc, J2C 1J7
Tél.: (819) 475-3764 Fax: (819) 475-3765

FERME BRAWER ENR.
M. Fritz Braevchi et Mme Marianne Werren
628, Académie
Victoriaville (Québec) G6P 6R8
Tél.: (819) 752-6819 N/D: TP-125-96

PROJET: RÉSERVOIR À LISIER

TITRE: PLAN DE LOCALISATION

Préparé par: GÉRARD HEMMING, Tech.
Approuvé par: GUYLAINE DION, Ing.
FEUILLE 2 DE 14
ÉCHELLE: 1:2000
DATE: 21-11-96

GUYLAINE DION 103503 QUÉBEC

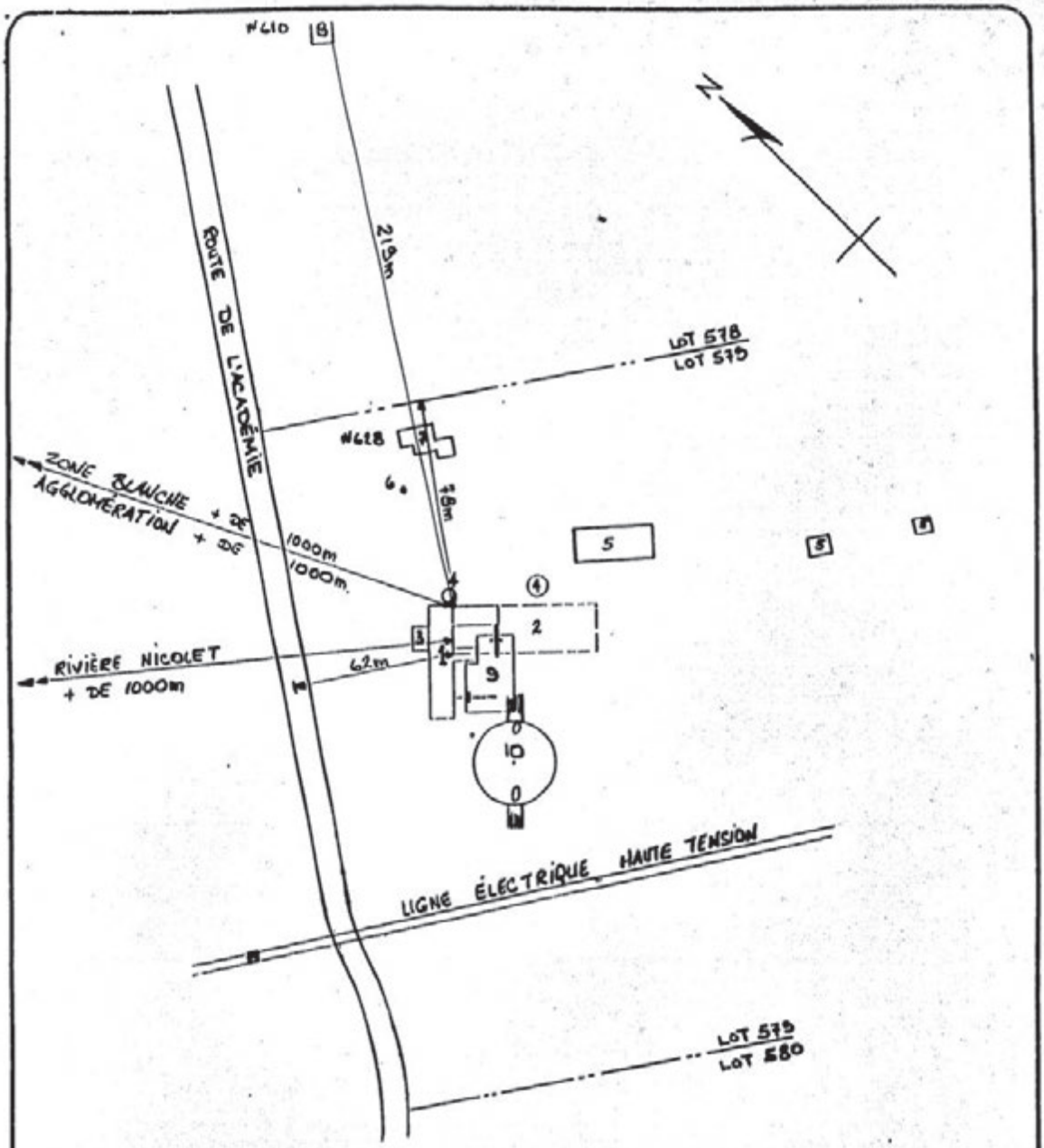

LÉGENDE

1... ÉTABLE

2... AGRANDISSEMENT PROJETÉ
18.3 m x 57.9 m

3... LAITERIE

4... SILO

5... HANGAR

6... PUITS DE LA PROPRIÉTÉ

7... RÉSIDENCE DU PROPRIÉTAIRE

8... RÉESIDENCE VOISINE

9... DALLE DE PROPRETÉ

10... **RÉSERVOIR PROJETÉ**

B N°652

CONSULTANT
Techni-Plan enr.
139 B, rue Mériot, Drummondville Qc, J2C 1J7
Tél.: (819) 475-3764 Fax: (819) 475-3765

FERME BRAWER ENR.
M. Fritz Braevchi et Mme Marianne Werren
628, Académie
Victoriaville (Québec) G6P 6R8
Tél.: (819) 752-6819 N/D: **TP-125-96**

PROJET: RÉSERVOIR À LISIER

TITRE: PLAN DE LOCALISATION

Préparé par: GÉRARD DEMING, Tech.	
Approuvé par: GUYLAINE DION, Ing.	
FEUILLE 3 DE 14	
ÉCHELLE: 1:2000	
DATE: 21-11-96	

OIQ 103503 QUÉBEC

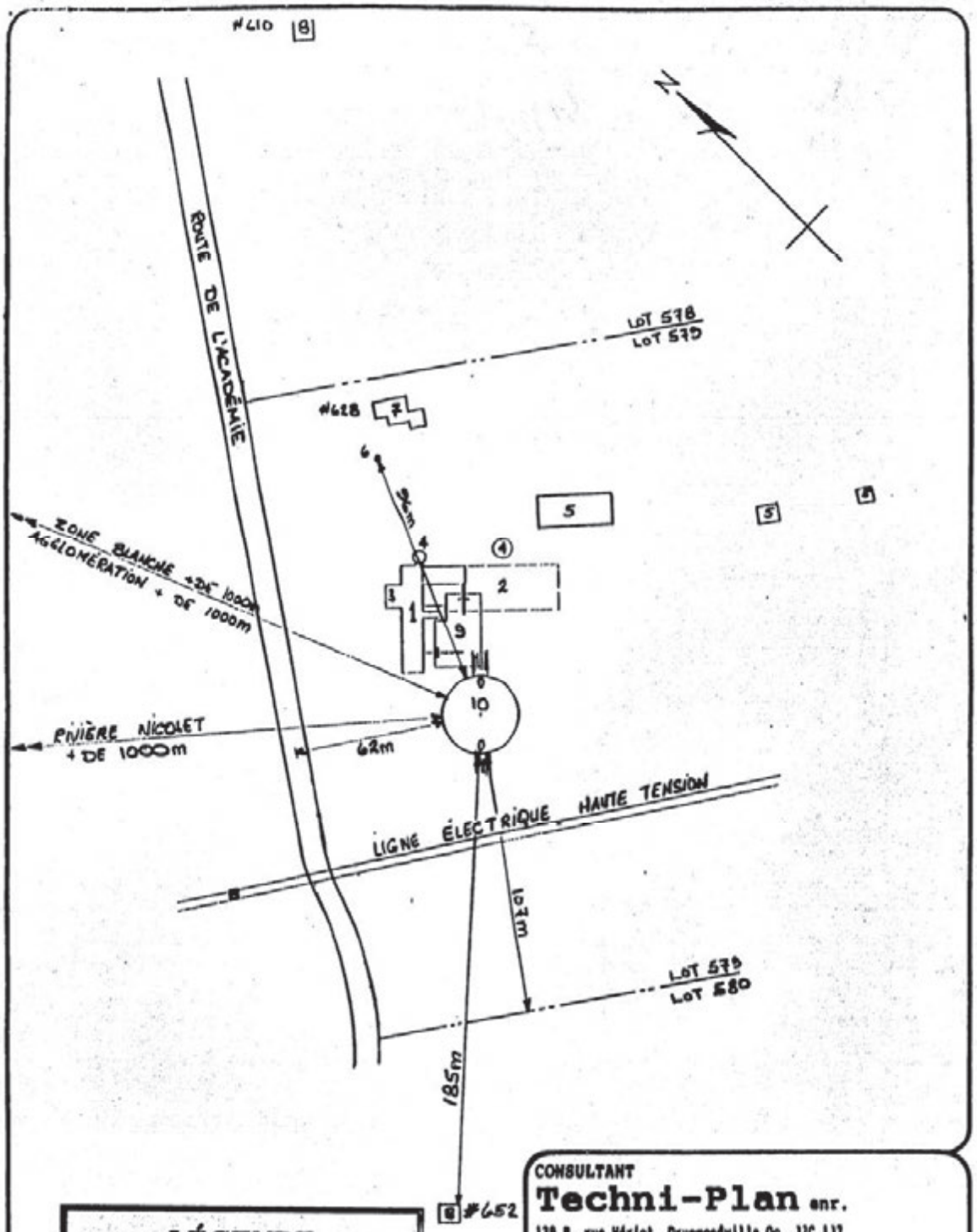

LÉGENDE

1... ÉTABLE

2... AGRANDISSEMENT PROJETÉ
18.3 m x 57.9 m

3... LAITERIE

4... SILO

5... HANGAR

6... PUITS DE LA PROPRIÉTÉ

7... RÉSIDENCE DU PROPRIÉTAIRE

8... RÉESIDENCE VOISINE

9... DALLE DE PROPRETÉ

10... RÉSERVOIR PROJETÉ

CONSULTANT
Techni-Plan enr.
139 B, rue Mériot, Drummondville Qc, J2C 1J7
Tél.: (819) 475-3764 Fax: (819) 475-3765

FERME BRAWER ENR.
M. Fritz Braevchi et Mme Marianne Werren
628, Académie
Victoriaville (Québec) G6P 6R8
Tél.: (819) 752-6819 N/D: TP-125-96

PROJET: RÉSERVOIR À LISIER

TITRE: PLAN DE LOCALISATION

Préparé par: GERARD DEMMING, Tech.
Approuvé par: GUYLAINE DION, Ing.
FEUILLE 4 DE 14
ÉCHELLE: 1:2000
DATE: 21-11-96

Guylaine Dion 103503 QUÉBEC

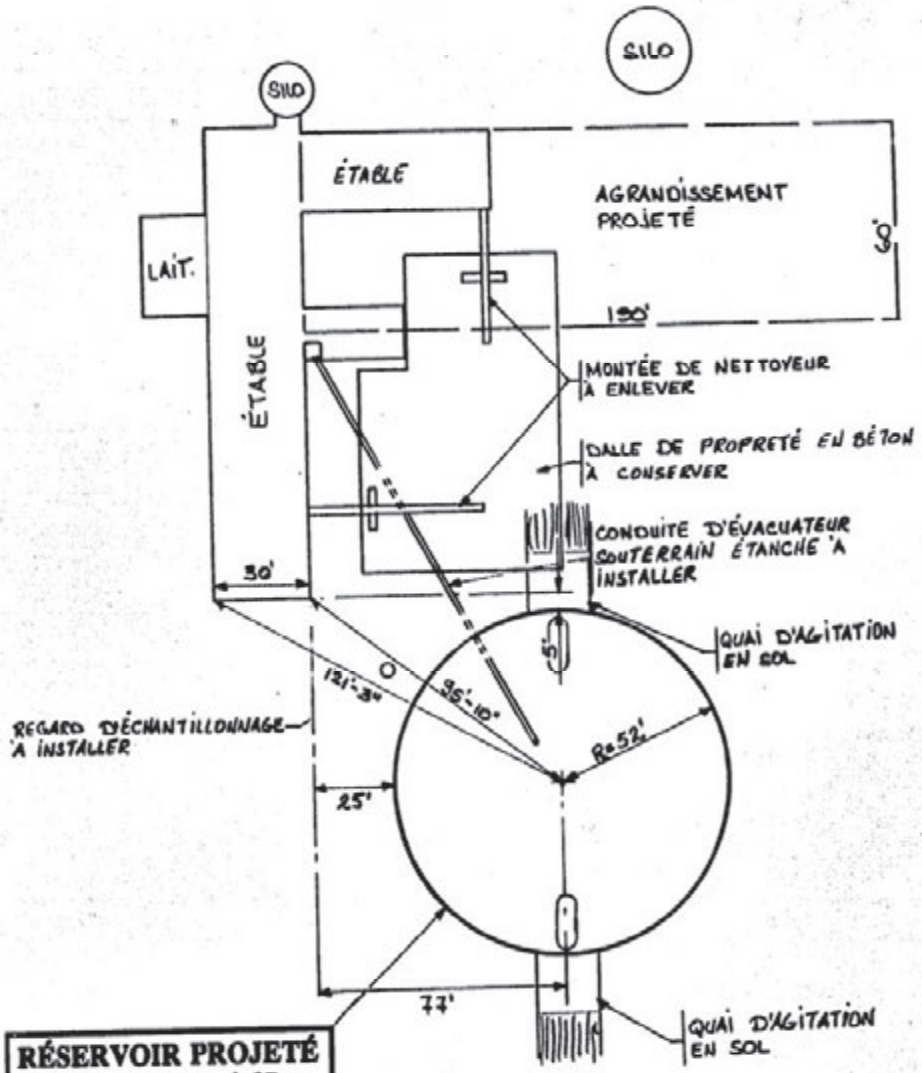

RÉSERVOIR PROJETÉ
31.70 m ø ext. x 4.27 m
(104 ') ø ext. x (14 ')

CONSULTANT
Techni-Plan enr.
139 B, rue Mériot, Drummondville Qc, J2C 1J7
Tél.: (819) 475-3766 Fax: (819) 475-3765

FERME BRAWER ENR.
M. Fritz Braevchi et Mme Marianne Werren
628, Académie
Victoriaville (Québec) G6P 6R8
Tél.: (819) 752-6819 N/D: **TP-125-96**

PROJET: RESERVOIR A LISIER

TITRE: PLAN D'IMPLANTATION

Préparé par: BERARD DEMERS, Tech.
Approuvé par: GUYLAINE DION, Ing.
FEUILLE 5 DE 14
ECHELLE: 1:500
DATE: 21 - 11 - 96

Gu... 103603 QUÉBEC

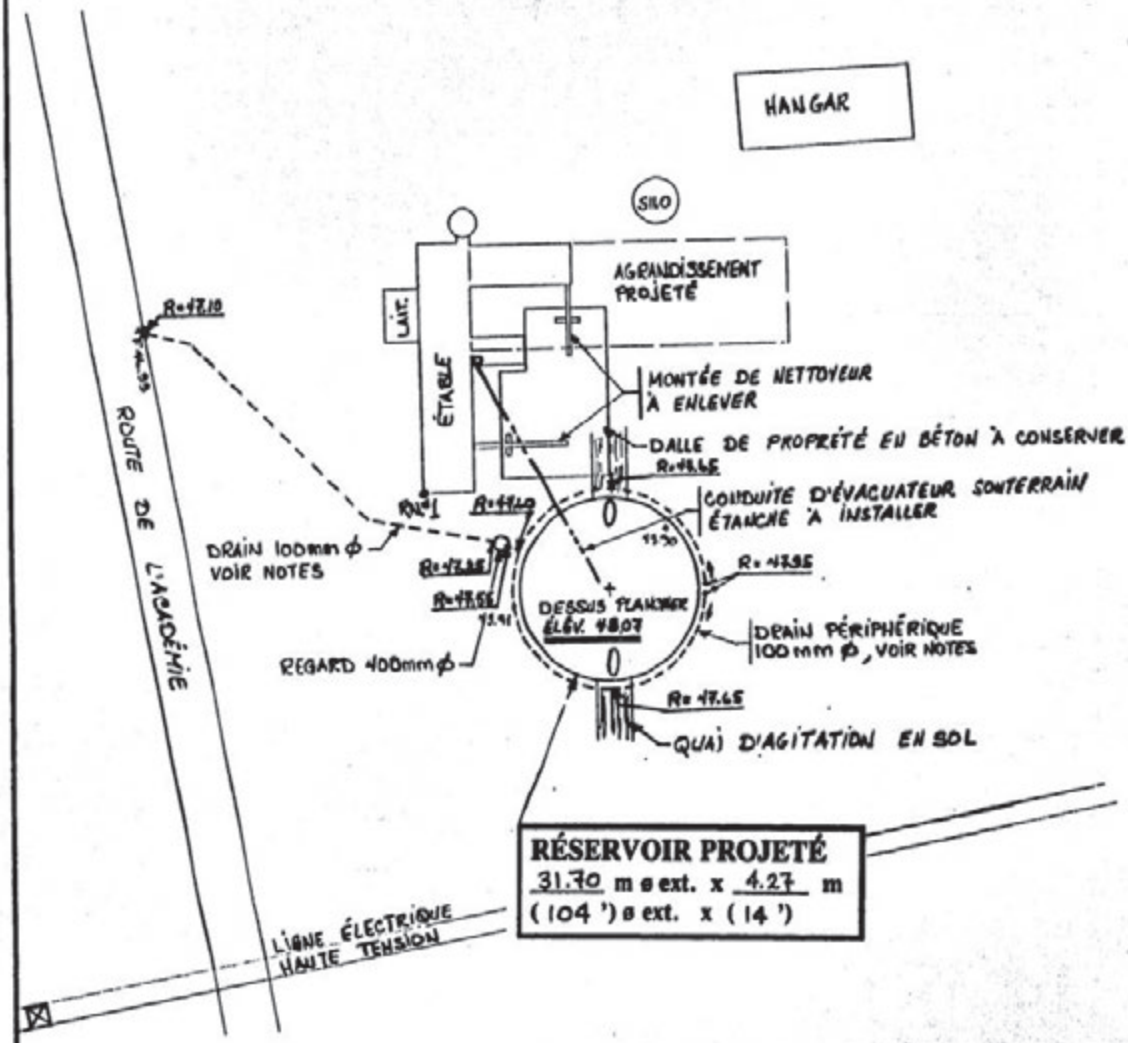

RÉSERVOIR PROJETÉ
31.70 m ø ext. x 4.27 m
(104 ') ø ext. x (14 ')

R.N. #1 = 50.00 m
Description : BAS DE LA TÔLE AU COIN DE L'ÉTABLE

NOTES :

- DRAIN PÉRIPHÉRIQUE PERFORÉ DE 100 mm (4") DE DIAMETRE ENROBÉ D'UNE MEMBRANE FILTRANTE SYNTHÉTIQUE. LONGUEUR: 118 m
- DRAIN NON-PERFORÉ DE 100 mm (4") DE DIAMETRE ENTRE LE REGARD ET LE RÉSERVOIR. LONGUEUR: 3 m.
- DRAIN PERFORÉ DE 100 mm (4") DE DIAMETRE ENROBÉ D'UNE MEMBRANE FILTRANTE SYNTHETIQUE, DEPUIS LE REGARD JUSQU'A LA SORTIE. LONGUEUR: 38 m.
- LA SORTIE DOIT ETRE MUNIE D'UN TUYAU RIGIDE TYPE TPO PLUS DE 125 mm (5") DE DIAMETRE ET MESURANT AU MOINS 3m DE LONGUEUR. ELLE DOIT ÉGALEMENT ETRE MUNIE D'UNE GRILLE AMOVIBLE.
- TOUS LES DRAINS EXISTANTS DOIVENT ETRE COUPÉS A UNE DISTANCE MINIMALE DE 20 METRES DU MUR DU RÉSERVOIR. UN BOUCHON BIEN ADAPTÉ AU DRAIN DOIT ETRE INSTALLÉ A L'EXTRÉMITÉ DU DRAIN A CONSERVER.

CONSULTANT
Techni-Plan enr.
139 B, rue Hériot, Drummondville Qc, J2C 1J7
Tél.: (819) 475-3764 Fax: (819) 475-3765

FERME BRAWER ENR.
M. Fritz Braevchi et Mme Marianne Werren
628, Académie
Victoriaville (Québec) G6P 6R8
Tél.: (819) 752-6819 N/D: **TP-125-96**

PROJET: RÉSERVOIR À LISIER

TITRE: PLAN DE DRAINAGE

Préparé par: GERARD DEMERS, Tech.	
Approuvé par: GUYLAINE DION, Ing.	
FEUILLE 6 DE 14	
ECHELLE: 1:1000	
DATE: 21-11-96	

Guylaine Dion 1033603 QUÉBEC

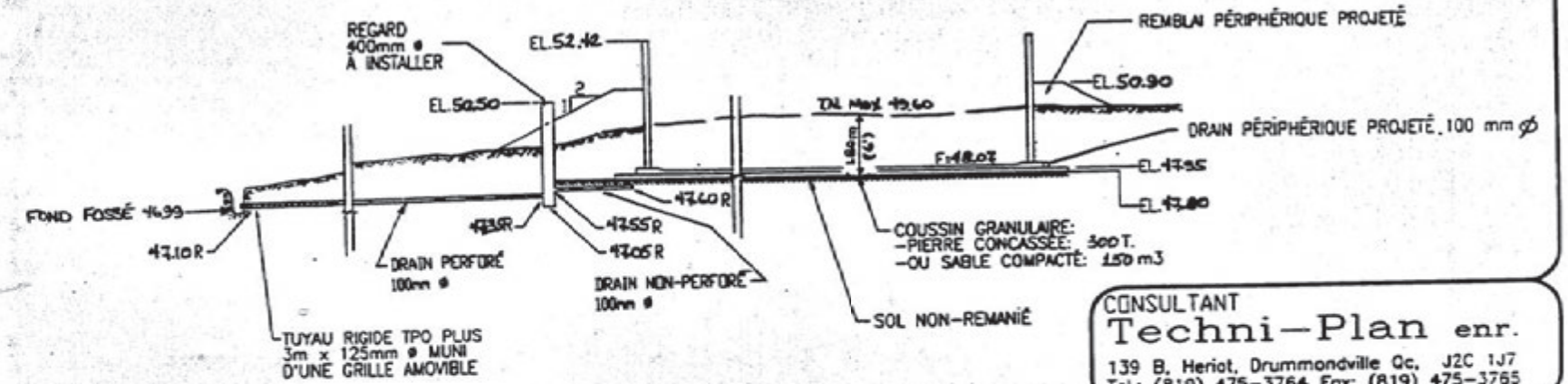

RÉSERVOIR PROJETÉ
31.70 m ø EXT x 4.27 m
(104' ø EXT x 14')

CONSULTANT
Techni—Plan enr.
139 B, Heriot, Drummondville Qc, J2C 1J7
Tel.: (819) 475-3764 Fax: (819) 475-3765

FERME BRAWER ENR.
M. Fritz Braevchi et Mme Marianne Werren
628, Académie
Victoriaville (Québec) G6P 6R8
Tél.: (819) 752-6819 N/D: TP-125-96

PROJET: RÉSERVOIR À LISIER
TITRE: VUE EN ÉLÉVATION
PRÉPARÉ PAR: GERARD WENNING Tech.
APPROUVÉ PAR: GUYLAINE DION Ing.
FEUILLE: 7 DE 14
ÉCHELLE: AUCUNE
DATE: 21-11-96

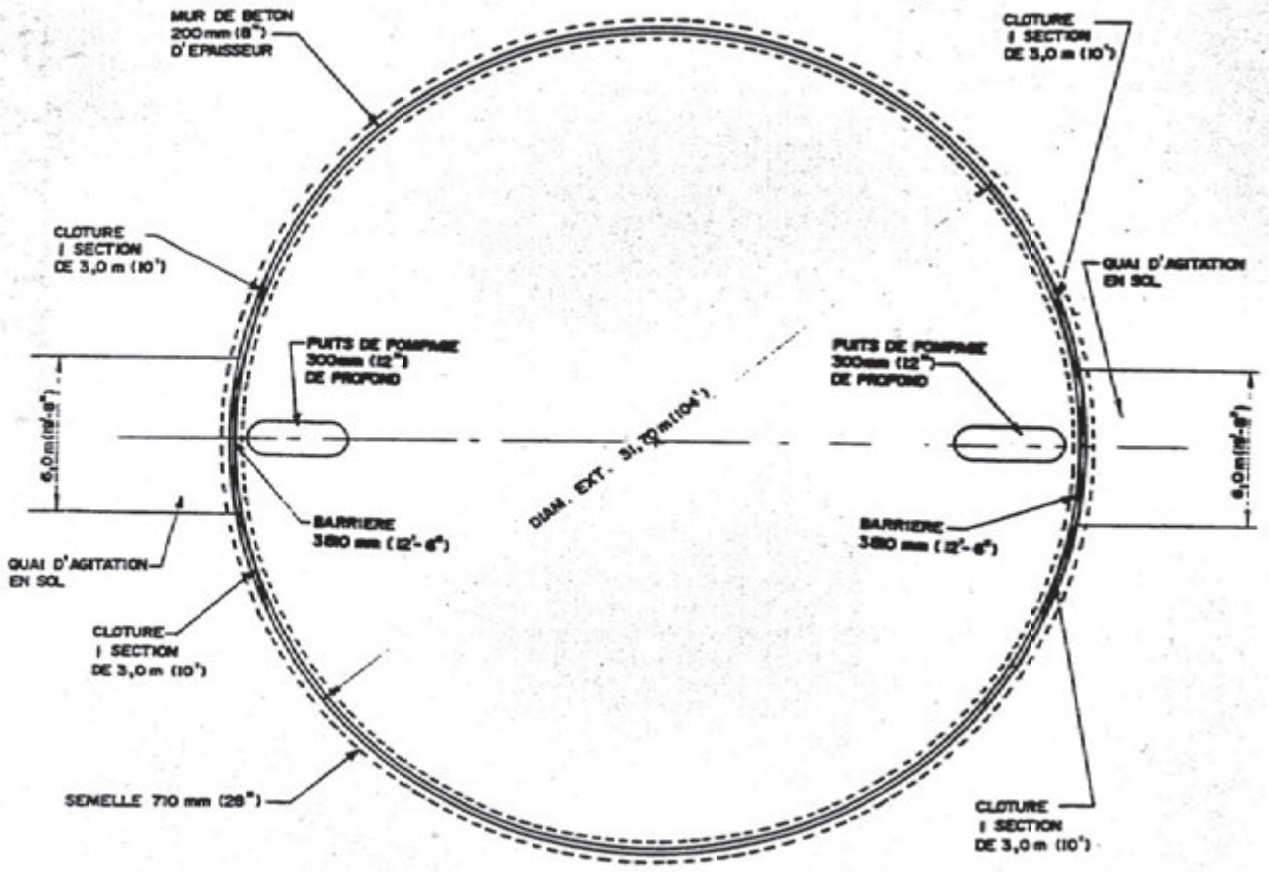

NOTE:

DANS LE CAS OU LE NIVEAU SUPERIEUR DU REMBLAI EST A MOINS DE 5' DU DESSUS DE LA FOSSE, UNE CLOTURE DOIT ETRE AMENAGEE SUR TOUTE LA CIRCONFERENCE DE CELLE-CI.

CONSULTANT
Techni-Plan enr.
139 B, rue Bériot, Drummondville Qc, J2C 1J7
Tél.: (819) 475-3764 Fax: (819) 475-3765

FERME BRAWER ENR.
M. Fritz Braevchi et Mme Marianne Werren
628, Académie
Victoriaville (Québec) G6P 6R8
Tél.: (819) 752-6819 N/D: TP-125-96

PROJET: RÉSERVOIR À LISIER

TITRE: VUE EN PLAN

Préparé par: GERARD BERGERON, Tech.
Approuvé par: GUYLAINE DION, Ing.
FEUILLE: 8 DE 14
ECHELLE: 1:200
DATE: 21-11-96

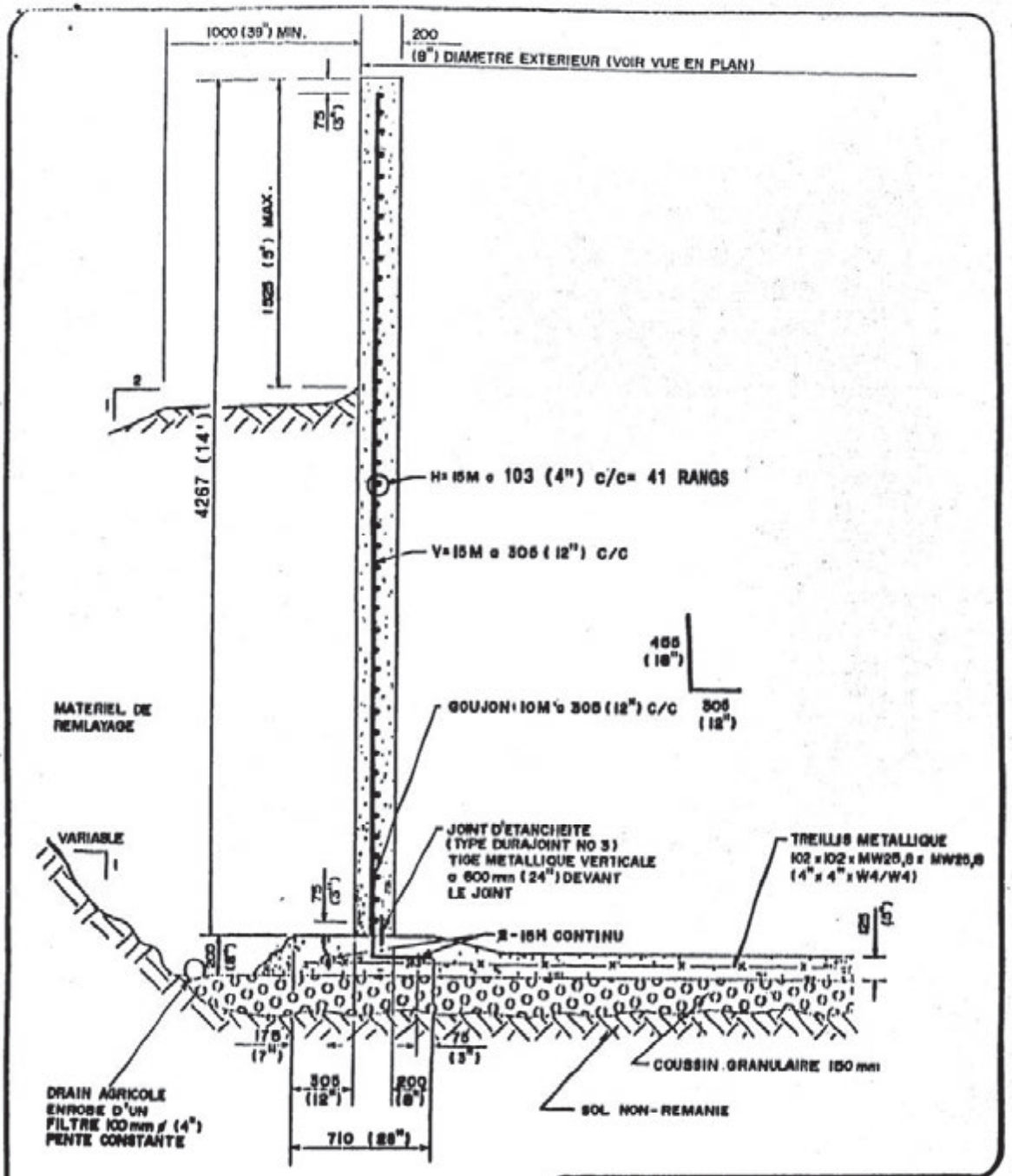

ARMATURE

- Armature conforme aux normes CAN-A23.1-M90 et CAN-A23.3-M84.
- Barres d'armature crénelée de nuance 60 (400 Mpa) conformes à la norme ACNOR CAN/CSA-G30.18-M92.
- Treillis d'acier à mailles soudées conforme à la norme ACNOR CAN/CSA-G30.5-M83. Chevauchement des joints 150 mm minimum.
- Chevauchement des barres d'armature horizontales de 508 mm minimum.

BETON

- Travaux conformes à la norme CAN3-A23.1-M90.
- Aucun additif à base de calcium ne doit être ajouté au mélange de béton.
- Résistance minimale à la compression: 25 MPa à 28 jours.
- Air entraîné: 5 à 7%.
- Agrégat maximum: 20 mm (3/4").
- Affaissement 100 ± 25 mm (4 ± 1").

CONSULTANT
Techni-Plan enr.
139 B, rue Mériot, Drummondville Qc, J2C 1J7
Tél.: (819) 475-3764 Fax: (819) 475-3765

FERME BRAWER ENR.
M. Fritz Braevchi et Mme Marianne Werren
628, Académie
Victoriaville (Québec) G6P 6R8
Tél.: (819) 752-6819 N/D: TP-125-96

PROJET: RÉSERVOIR À LISIER

TITRE: COUPE DE MUR

Préparé par: GERARD DEMERS, Tech.	
Approuvé par: GUYLAINE DION, Ing.	
FEUILLE 9 DE 14	
ECHELLE: 1:25	
DATE: 21-11-96	

Ordre des ingénieurs du Québec 103503

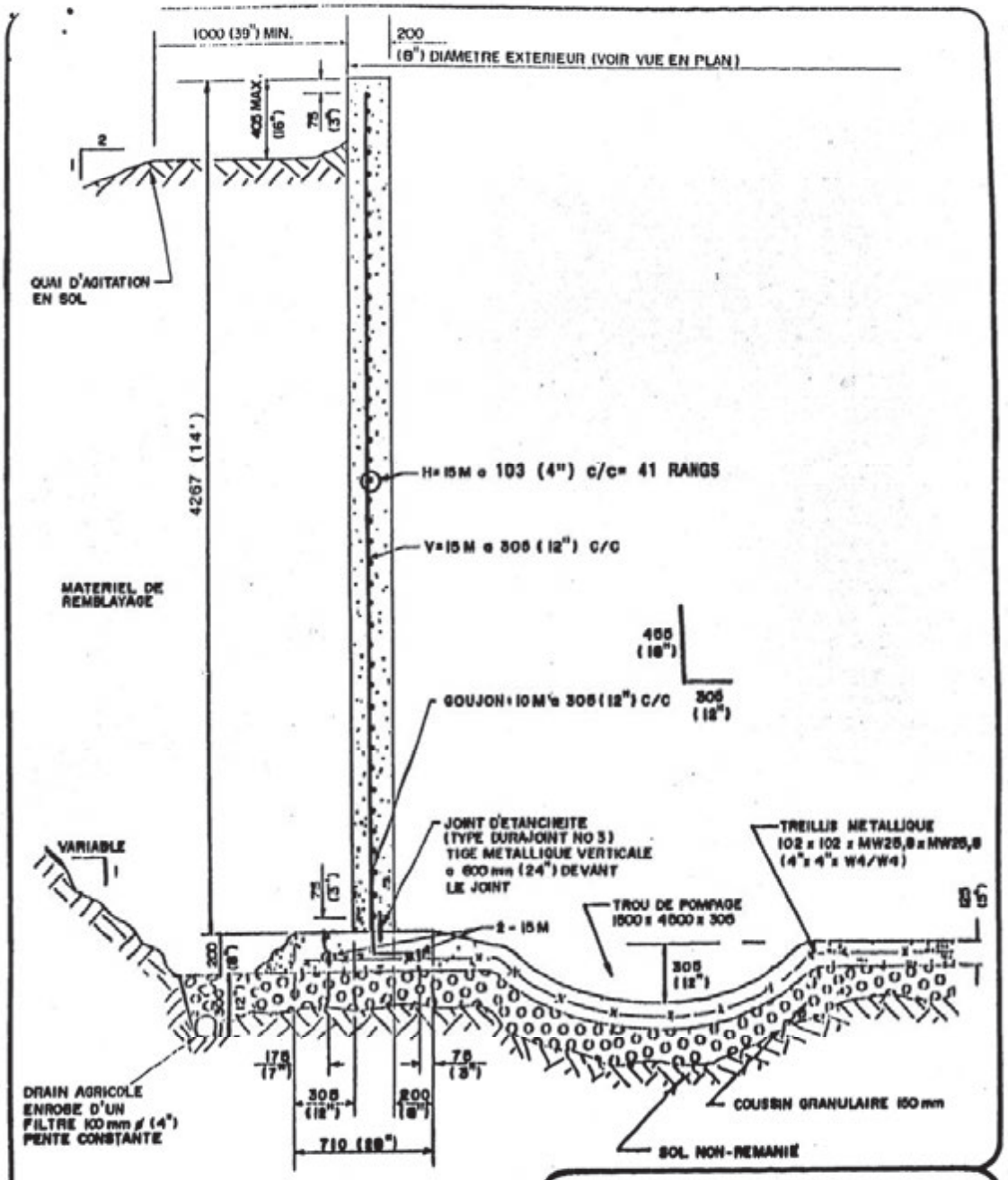

ARMATURE

- Armature conforme aux normes CAN-A23.1-M90 et CAN-A23.3-M84.
- Barres d'armature crénelée de nuance 60 (400 Mpa) conformes à la norme ACNOR CAN/CSA-G30.18-M92.
- Treillis d'acier à mailles soudées conforme à la norme ACNOR CAN/CSA-G30.5-M83. Chevauchement des joints 150 mm minimum.
- Chevauchement des barres d'armature horisontales de 508 mm minimum.

BETON

- Travaux conformes à la norme CAN3-A23.1-M90.
- Aucun additif à base de calcium ne doit être ajouté au mélange de béton.
- Résistance minimale à la compression: 25 MPa à 28 jours.
- Air entraîné: 5 à 7%.
- Agrégat maximum: 20 mm (3/4").
- Affaissement 100 ± 25 mm (4 ± 1").

CONSULTANT
Techni-Plan enr.
139 B, rue Mériot, Drummondville Qc, J2C 1J7
Tél.: (819) 475-3764 Fax: (819) 475-3165

FERME BRAWER ENR.
M. Fritz Braevchi et Mme Marianne Werren
628, Académie
Victoriaville (Québec) G6P 6R8
Tél.: (819) 752-6819 N/D: **TP-125-96**

PROJET: RÉSERVOIR À LISIER

TITRE: COUPE PUITS DE POMPAGE

Préparé par: DENARD PERRING, Tech.	
Approuvé par: GUYLAINE DION, Ing.	
FEUILLE 10 DE 14	
ECHELLE: 1:25	
DATE: 21-11-96	

Guylaine Dion 103503 Québec

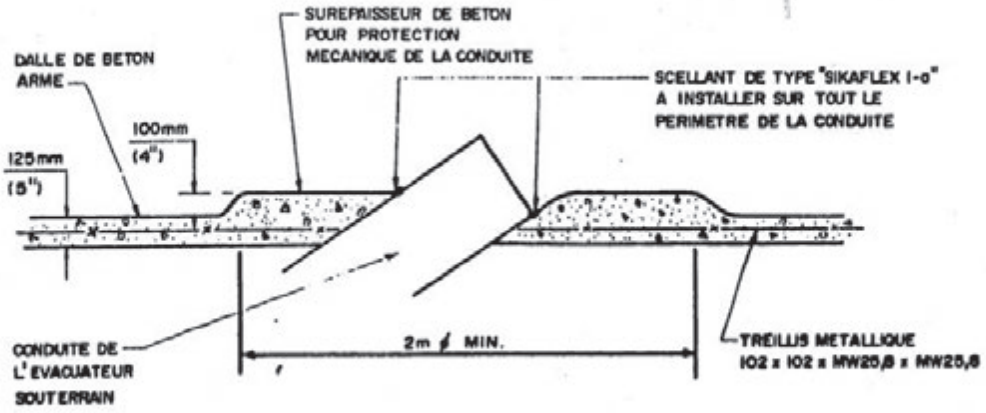

RACCORDEMENT TYPE

CONDUITE AU FOND DU RÉSERVOIR

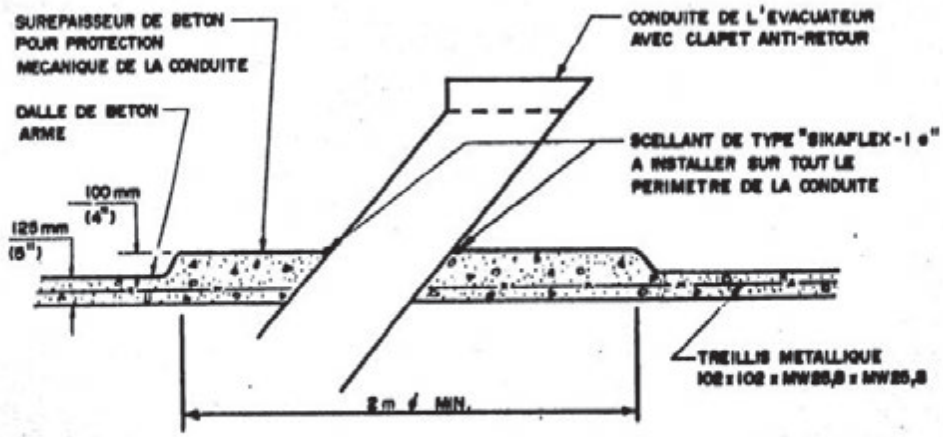

RACCORDEMENT TYPE

CONDUITE ESPACÉE DU FOND DU RÉSERVOIR

CONSULTANT
Techni-Plan enr.
139 B, rue Mériot, Drummondville Qc, J2C 1J7
Tél.: (819) 475-3764 Fax: (819) 475-3765

FERME BRAWER ENR.
M. Fritz Braevchi et Mme Marianne Werren
628, Académie
Victoriaville (Québec) G6P 6R8
Tél.: (819) 752-6819 N/D: **TP-125-96**

PROJET: RÉSERVOIR À LISIER

TITRE: RACCORD ÉVACUATEUR SOUTERRAIN

Préparé par: GERARD VERMEIL, Tech.

Approuvé par: GUYLAINE DION, Ing.

FEUILLE 11 DE 14

ÉCHELLE: AUCUNE

DATE: 21-11-96

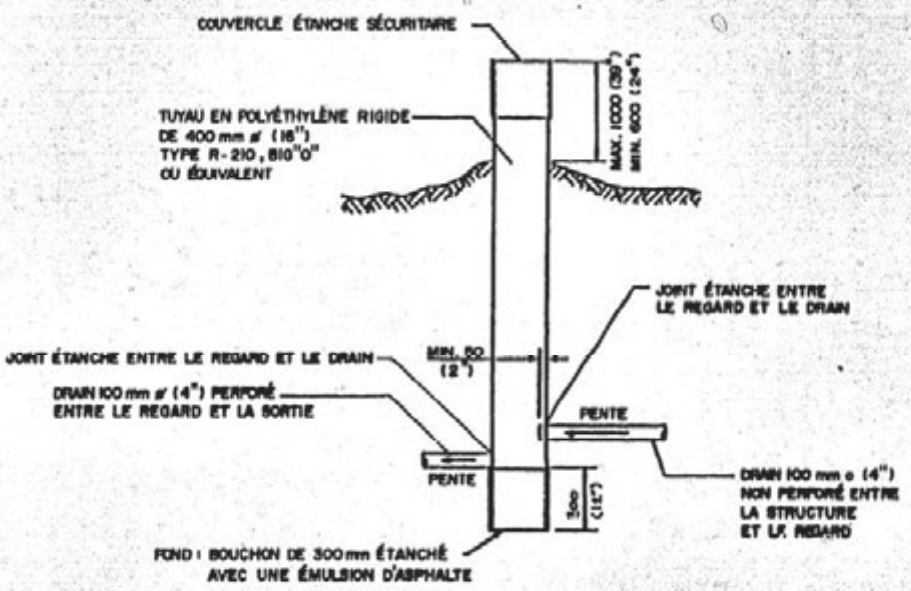

NOTES:

-LE REGARD DOIT ETRE SITUE A UNE DISTANCE DE 3 @ 5m DE LA STRUCTURE D'ENTREPOSAGE.

-LES JOINTS DOIVENT ETRE ETANCHES AVEC UNE EMULSION D'ASPHALTE.

CONSULTANT
Techni-Plan enr.
139 B, rue Méthot, Drummondville Qc, J2C 1J7
Tél.: (819) 475-3364 Fax: (819) 475-3365

FERME BRAWER ENR.
M. Fritz Braevchi et Mme Marianne Werren
628, Académie
Victoriaville (Québec) G6P 6R8
Tél.: (819) 752-6819 N/D: **TP-125-96**

PROJET: RÉSERVOIR À LISIER

TITRE: REGARD

Préparé par: GERARD DESILETS, Tech.

Approuvé par: GUYLAINE DION, Ing.

FEUILLE 12 DE 14

ECHELLE: AUCUNE

DATE: 21-11-96

Ordre des Ingénieurs du Québec 103503

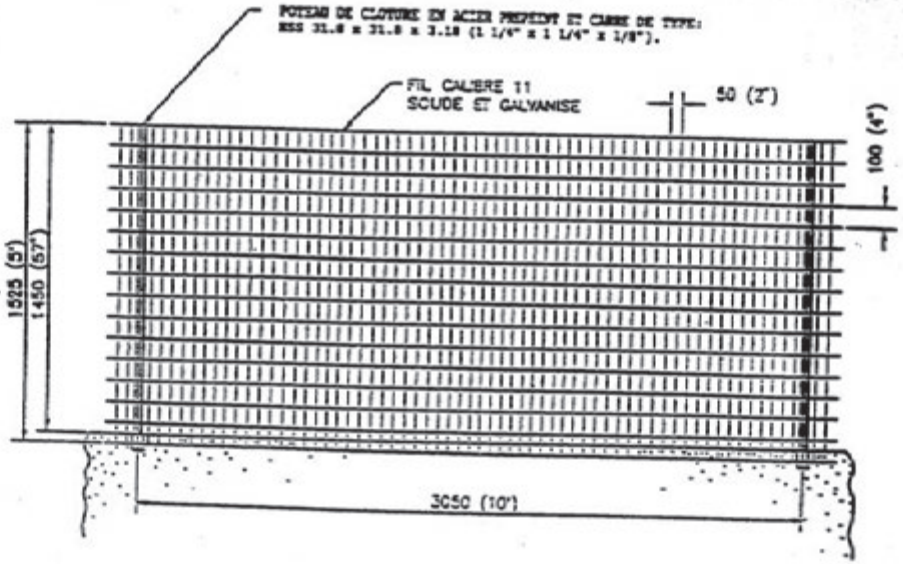

CLOTURE TYPE

ECH. 1:25

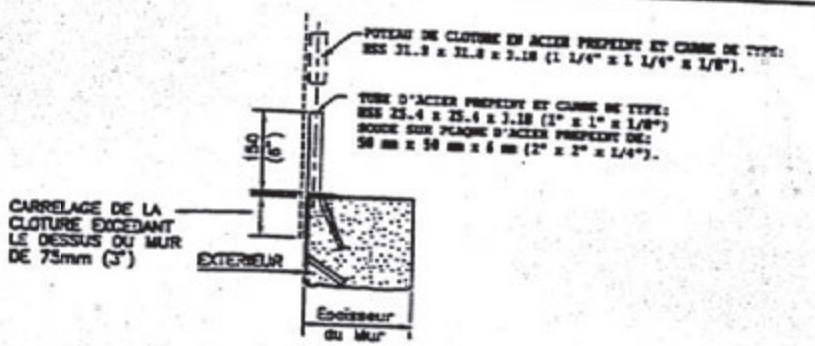

MODE DE FIXATION

ECH. 1:10

CONSULTANT
Techni-Plan enr.
129 B, rue Hériot, Drummondville Qc, J2C 1J7
Tél.: (819) 475-3744 Fax: (819) 475-3745

FERME BRAWER ENR.
M. Fritz Braevchi et Mme Marianne Werren
628, Académie
Victoriaville (Québec) G6P 6R8
Tél.: (819) 752-6819 N/D: TP-125-96

PROJET: RÉSERVOIR À LISIER

TITRE: CLÔTURE

Préparé par: GEORGE VERREAULT, Tech.
Approuvé par: GUYLAINE DION, Ing.
FEUILLE: 13 DE 14
ECHELLE: TELLE QU'INDIQUÉE
DATE: 21-11-96

Ordre des Ingénieurs du Québec 100503

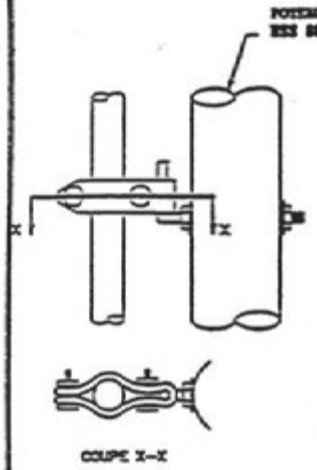

DETAIL "A"

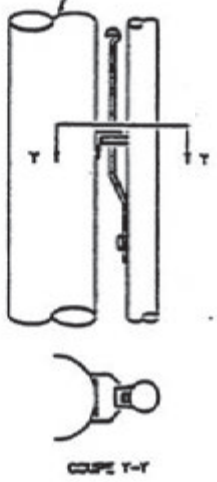

DETAIL "B"

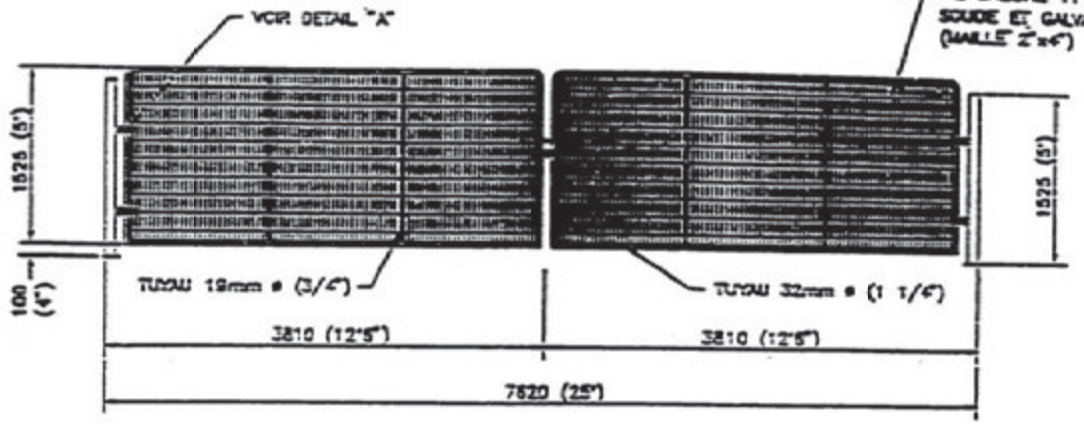

BARRIÈRE – PLATE-FORME À FUMIER

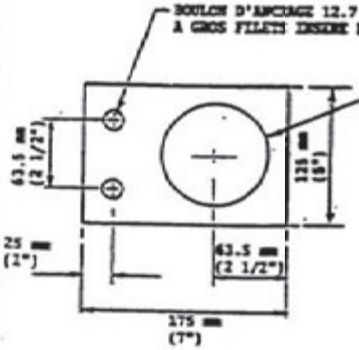

DETAIL "C"

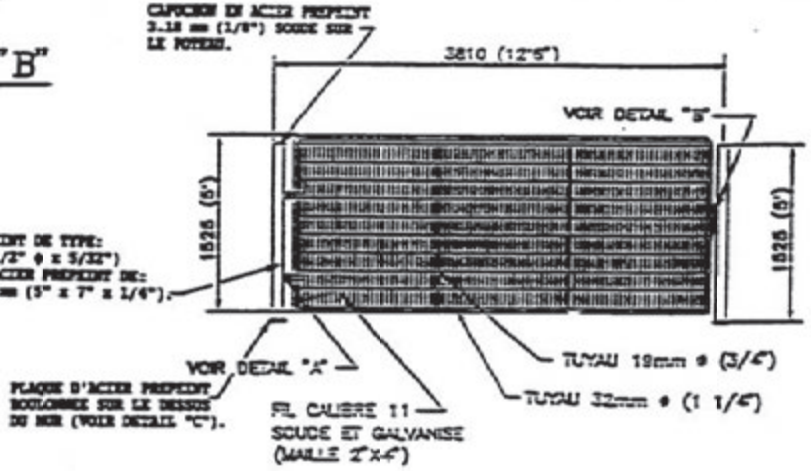

BARRIÈRE – RÉSERVOIR À LISIER

CONSULTANT
Techni-Plan enr.
139 3, rue Sériot, Drummondville (Qc, J2C 1J7
Tél.: (819) 475-3764 Fax: (819) 475-3765

FERME BRAWER ENR.
M. Fritz Braevchi et Mme Marianne Werren
628, Académie
Victoriaville (Québec) G6P 6R8
Tél.: (819) 752-6819 N/D: **TP-125-96**

PROJET: RÉSERVOIR À LISIER

TITRE: BARRIÈRES

Préparé par: GÉRARD HÉMOND, Tech.
Approuvé par: GUYLAINE DION, Ing.
FEUILLE: 14 DE 14
ÉCHELLE: AUCUNE
DATE: 21-11-96

Corporation des Ingénieurs du Québec 100563

M. Brawer

752-6819.

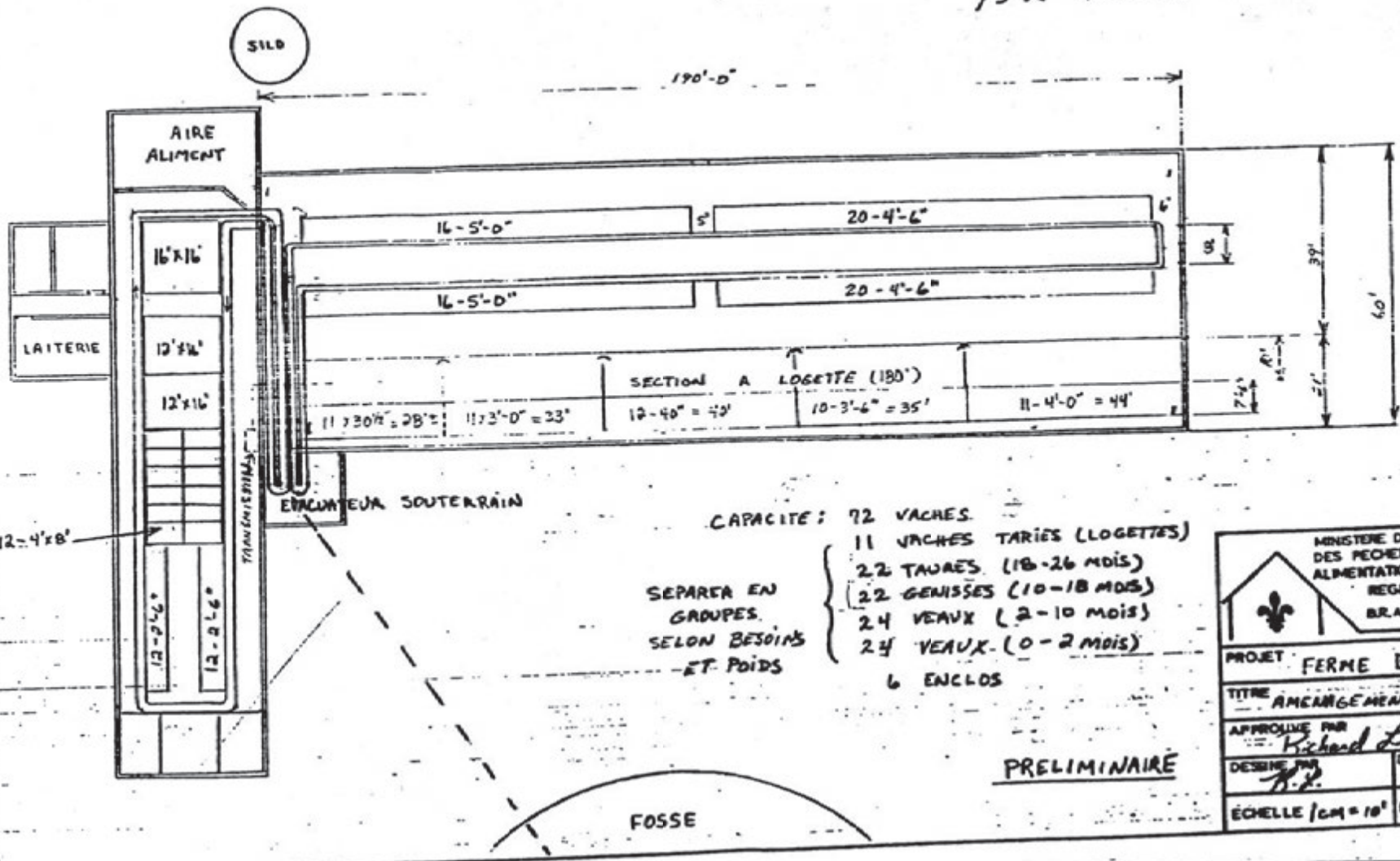

CAPACITE : 72 VACHES

SEPARER EN GROUPES SELON BESOINS ET POIDS

- 11 VACHES TARIES (LOGETTES)
- 22 TAURES (18-26 MOIS)
- 22 GENISSES (10-18 MOIS)
- 24 VEAUX (2-10 MOIS)
- 24 VEAUX (0-2 MOIS)
- 6 ENCLOS

PRELIMINAIRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DES PECHERIES ET DE L'ALIMENTATION
REGION 04
B.R.A. VICTORIAVILLE

PROJET	FERME BRAWER
TITRE	AMENAGEMENT D'ETABLE
APPROUVE PAR	Richard Leblanc ing.
DESSINE PAR	
DATE	96-11-13
ECHELLE	1cm = 10'
FEUILLE	1 DE 1

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation
Direction régionale des Bois-Francs
Bureau de renseignements agricoles de Victoriaville

C.P. 12 BRAW 9233 3115

FERME : Ferme Brawer enr.

PROPRIÉTAIRE : Fritz Braevchi et Marianne Werren

ADRESSE : 628, Académie, Victoriaville

TÉLÉPHONE : (819) 752-6819

SECTION 3 - Dossier agronomique

1. Description des bâtiments d'élevage

Numéros de bâtiment	Type de bâtiment	Type d'animal	Nombre d'animaux		Année de construction
			Aujourd'hui	Projeté	
1	grange-étable	vaches laitières (700 kg)	40	72	?
		taures laitières (18-26 mois)	12	22	
	vacherie	génisses laitières (10-18 mois)	12	22	projet 1997
	60'x 190'	veaux laitiers (2-10 mois)	12	22	
		veaux laitiers (0-2 mois)	4	10	

2. Régie d'élevage du cheptel (type d'alimentation, période de claustration, quantité et type de litière utilisée, mode de gestion des effluents, équipement et fréquence d'évacuation des fumiers).

Alimentation: ensilage de foin, foin sec, moulée, les animaux vont au pâturage l'été; les litières utilisées sont de la paille et de la ripe au taux d'environ 12 l/jr-u.a.; mode de gestion des effluents sous forme liquide; le nettoyage est fait deux fois par jour avec les écureurs et d'une raclette et évacué dans la fosse avec un évacuateur souterrain. Les eaux usées provenant de la laiterie seront entreposées.

3. Production de fumier

Production de fumier pour 300 jours d'entreposage

Unités animales	type	nombre	l/jr	volume (m³)
72	vaches laitières (700 kg)	72	90	1944
11	taures laitières (18-26 mois)	22	45	297
11	génisses laitières (10-18 mois)	22	28	184,8
4,4	veaux laitiers (2-10 mois)	22	17,5	115,5
2	veaux laitiers (0-2 mois)	10	7	21
100,4				2562,3

4. Description des structures d'entreposage existantes et prévues

Projet d'une fosse en béton armé.

5. Description de l'équipement de brassage, de reprise, de transport et d'épandage des fumiers (type, capacité, propriété)

A forfait.

6. **Superficies cultivables disponibles pour l'épandage du fumier**

TYPES DE CULTURES	SUPERFICIE DISPONIBLE	LOTS ET CADASTRE	PROPRIÉTÉ DES SUPERFICIES	*ÉQUIVALENCE EN U.A. PAR HECT	U.A. PERMISES
prairies et pâturages	54 ha	P-577, 578 579 rg V	oui	2,75	148,5
maïs	17 ha			4,13	70,21
orge	7 ha			2	14
	78 ha				**232,71**

*** Quantité maximale prévue au règlement Q-2, r 18 du MEF. Ceci ne constitue pas une recommandation agronomique. De manière à optimiser la gestion des engrais de ferme, le dossier agronomique devrait être accompagné d'un plan de fertilisation.**

7. **Épandage du fumier (période d'épandage (indiquer le mois), stade de croissance des plantes)**

Au printemps et l'été après les coupes de foin.

Continuer à calculer la valeur fertilisante des fumiers dans votre programme de fertilisation.

8. **Commentaires additionnels**

Projet d'agrandissement avec augmentation du nombre d'unités animales.

Ce dossier agronomique a été réalisé avec les renseignements fournis par le producteur. Il constitue une étude de faisabilité du projet, nécessaire pour l'émission d'un certificat d'autorisation. De matière à optimiser la gestion des engrais de ferme, le dossier agronomique devrait être accompagné d'un plan de fertilisation.

SIGNATURE DE L'AGRONOME :

RICHARD LEBLANC, ing.-agr.

Nom de l'agronome en lettres moulées

Richard Leblanc ing. agr.

Signature

2227

Numéro de membre de l'Ordre des agronomes

96-11-06

Date

SIGNATURE DU PRODUCTEUR :

FRITZ BRAEVCHI

Nom du producteur en lettres moulées

Fritz Braechi

Signature

96-11-08

Date

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement et de la Faune

POSTE CERTIFIÉE

Trois-Rivières, le 25 avril 1997

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Monsieur Fritz Brauchi
faisant affaires sous le nom
Ferme Brawer S.E.N.C.
628, rue de l'Académie
Victoriaville (Québec) G6P 6R8

N/Réf. : 7710-04-01-05751-02
1133887

Objet : Agrandissement d'une étable laitière et construction d'un réservoir à lisier

Monsieur,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 10 mars 1997, reçue et complétée le 12 mars 1997, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Agrandir une étable passant à 100,4 unités animales de bovins laitiers sur lisier;
- Construction d'une fosse à lisier en béton armé;
- Sur le lot 579 du rang V du cadastre du Canton de Warwick dans la ville de Victoriaville, municipalité régionale de comté d'Arthabaska.

Ce papier contient 50 % de fibres recyclées, dont 10 % après consommation

N/Réf. : 7710-04-01-05751-02
1133887

Le 25 avril 1997

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation, en date du 10 mars 1997 et signée par M. Fritz Brauchi;
- Plans et devis, en date du 21 novembre 1996 et signés par Mme Guylaine Dion;
- Dossier agronomique, en date du 6 novembre 1997 et signé par M. Richard Leblanc.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le présent certificat d'autorisation permet la réalisation du projet décrit ci-dessus à condition que celui-ci soit conforme aux données et renseignements énoncés plus haut. Toutefois, il devient caduc si le projet autorisé n'est pas entrepris dans les 18 mois de la date de délivrance du présent certificat d'autorisation.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

Gilles Rogers
pour

Alain Verreault
Directeur régional
de la Mauricie - Bois-Francs

AV/YL/tld

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE VICTORIAVILLE

DEMANDE DE PERMIS NO.: 78 02 - 0042

Catégorie de permis
- ☑ résidentiel
- ☐ commercial
- ☐ industriel
- ☐ institutionnel
- ☐ agricole
- ☐ autres .....

Genre de permis 1
- ☑ réparation
- ☐ construction
- ☐ agrandissement
- ☐ modification
- ☐ démolition
- ☐ déplacement
- ☐ bâtiment accessoire ou annexe
- ☐ aménagement terrain
- ☐ piscine
- ☐ affichage
- ☐ autres .....

Propriétaire
Nom [redacted]

Localisation des travaux
Adresse 780 RUE DE LAPARENTHIE
Numéro de rôle 1777-31-7515
Zonage municipal 27e Rg A
Zonage agricole 8797-09-9145 blanc ☐ vert ☑

Entrepreneur
Nom CIE ST. MARCO TURCOTTE
Adresse
Code postal Tél.:

Documents exigés en duplicata
- plan de construction (élévation(s), plancher(s), sous-sol, coupe de mur, coupe d'escalier(s), implantation, etc.) ☐
- certificat de localisation ☐
- autres

Implantation ou croquis

EMPLACEMENT DE LA PISCINE PAR RAPPORT À LA RUE ET LES LIMITES DE PROPRIÉTÉ

- AUCUNE CLÔTURE DE PROTECTION AUTOUR DE LA PISCINE

- LA TABLE AU PIED DE LA PISCINE EST DE 2'-3" DE HAUT

VOIR ARTICLE 10 ET 22 DU REG: 288-1997

Terrain et rue
Terrain largeur profondeur
Superficie totale
Désignation cadastrale WARW P 565
Lot riverain oui ☐ non ☐
Services: aqueduc ☐ égout sanitaire ☐ égout pluvial ☐ installation septique ☐ puits ☐
rue largeur privée ☐ publique ☐

Bâtiment principal
Utilisation actuelle:
Utilisation projetée:
Distance de la rue:
Marge latérale: D G
Distance de la ligne arrière:
Dimensions du bâtiment: largeur profondeur
Hauteur: nombre d'étage(s)
Nombre de logement(s):
Superficie de l'occupation au sol:
Superficie de plancher:
Rapport plancher/terrain:
Finition extérieure: chauffage
Fondations:
Finition intérieure: cheminée

Bâtiment accessoire ☐ annexe ☐
Utilisation:
Distance de la rue:
Marge latérale: D G
Distance de la ligne arrière:
Dimensions: largeur profondeur
Superficie de plancher:
% de la superficie du bâtiment principal:
Finition extérieure:
Finition intérieure:
Fondations:

Les travaux
Description supplémentaire des travaux

Coût des travaux 1 700.
Durée probable des travaux 3 MOIS
Début des travaux 02/03/78
Fin probable des travaux 02/06/78

COPIE: blanche = client — rose = évaluation — dossier chamois = municipalité

RÔLE NO. 1991-31-9565
PERMIS NO. 98-02-0092
LOT NO. WARW P 585
ADRESSE TRAVAUX 700 RUE DE L'ACADIE

PROPRIÉTAIRE ELEVAGES D.C. INC. A/S GILLES DUCHARME.

Clôture ou haie: avant ☐ latérale ☐ arrière ☐
Si non dans la ligne de lot, à quelle distance de la rue _____ m/pi
hauteur _____ m/pi Matériaux ou essence _____
(faire dessin du modèle et de l'implantation)

Piscine
Intérieure ☐ Extérieure creusée ☐ Extérieure hors-sol ☐
Grandeur _____ m/pi profondeur _____ m/pi nombre de litres/gallons d'eau _____
Filtreur _____
Implantation - (tracer plan) distance de la rue _____ m/pi de la maison _____ m/pi
Distance de la ligne latérale _____ m/pi de la ligne arrière _____ m/pi
Clôture - Indiquer - Tracer sur le plan, l'endroit. - Faire dessin de la clôture.
Espace entre le sol et la clôture _____ mm/po
Espace libre vertical _____ mm/po horizontal _____ mm/po
La ou les portes seront-elles munies d'un verrou automatique? oui ☐ non ☐
La ou les portes se refermeront-elles seules? oui ☐ non ☐
Aurez-vous les articles de sécurité (câbles de couleur, bouées, perches, etc.) oui ☐ non ☐

Affichage
superficie totale _____ m ca/pi ca
hauteur totale _____ m/pi
Soumettre plan et texte de l'enseigne _____ grandeur _____ hauteur libre _____ m/pi
À quelle endroit sera-t-elle installée? _____
_____
Détails additionnels _____
_____

Déclaration du requérant
Je, ELEVAGES D.C. INC. _____ soussigné(e), déclare que les renseignements, ci-haut donnés, sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur et aux lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signé en triplicata à VICTORIAVILLE ce 1 jour de [illegible] 19 98

_____
propriétaire requérant

Je, soussigné(e), certifie être autorisé(e) par le propriétaire à signer le présent document.

_____
représentant(e) autorisé(e)

À l'usage de la municipalité
Date de réception de la demande 10/02/98 par GPB
Conformité aux règlements municipaux nos: 252-1987, 272-1997, 288-1997
Approuvé le 11/02/98 refusé le _____
Motif(s) du refus _____

Jean-Guy Bourque LTD.
inspecteur des bâtiments

Durée et coûts du permis
Date d'émission 11/02/98 date d'expiration 1 an
Travaux terminés le Env. DSI 11/09/98
Coût du permis # 21.00 + autres frais — = total # 21.00

FICHE D'INSPECTION

INSPECTION DU BÂTIMENT

Implantation **Date** _____

- ☐ Marges de recul
- ☐ Certificat de localisation

Empattement **Date** _____

- ☐ Dimensions _____
- ☐ Imperméabilisation _____
- ☐ Drain _____

Fondation **Date** _____

- ☐ Type _____
- ☐ Épaisseur _____
- ☐ Hauteur _____
- ☐ Imperméabilisation _____
- ☐ Boulons d'ancrage _____
- ☐ Issue _____
- ☐ Conforme au plan

Date _____

Planchers

- ☐ Dimensions des solives
- ☐ Espacement des solives
- ☐ Faux plancher
- ☐ Revêtement

Date _____

Murs

- ☐ Dimensions des poteaux
- ☐ Espacement des poteaux
- ☐ Revêtement extérieur
- ☐ Isolant
- ☐ Revêtement intérieur
- ☐ Issues

Toit **Date** _____

- ☐ Dimensions des fermes _____
- ☐ Espacement des fermes _____
- ☐ Revêtement intérieur _____
- ☐ Revêtement extérieur _____
- ☐ Isolant _____

Equipement **Date** _____

- ☐ Type de chauffage _____
- ☐ Combustible _____
- ☐ Type de foyer _____
- ☐ Cheminée _____
- ☐ Raccordement à l'aqueduc ☐ ou au puits
- ☐ Raccordement à l'égout ☐ ou à la fosse
- ☐ Clapet de sûreté _____

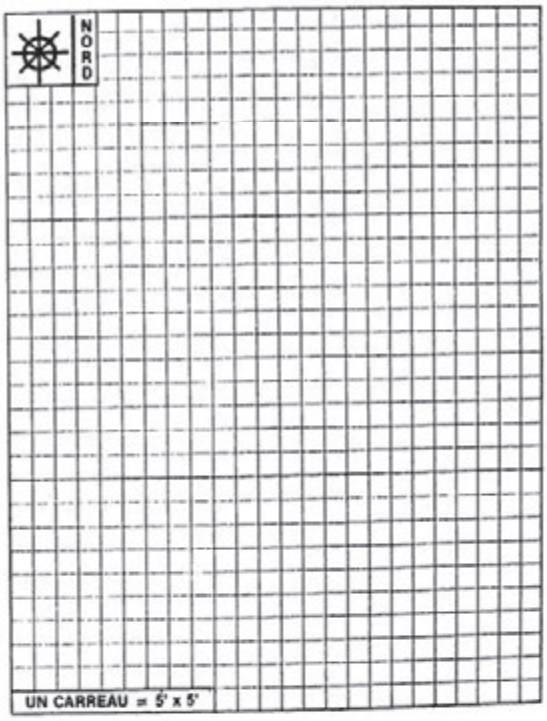

CAT. AP SCOLAIRE	DATE INSCR. AU RÔLE				

MUR: DECLIN VINYLE
FORENCE
SHEATHING 7/16"
2" X 6" à 16" C/C
TENTEST 7/16
LAINE R-20
FORENCE
GYPSE 1/2"

LA POUTRE DEURA
S'AJUSTER SELON
LA HAUTEUR DU SOUS-SOL

MATRICULA CORP. MUN. 3476.0 | DIVISION 99.7 | SECTION 3.1 | EMPLACEMENT 95.65 | CAV | BAIRRO NO | LOCAL NO | FOLIO DE 6

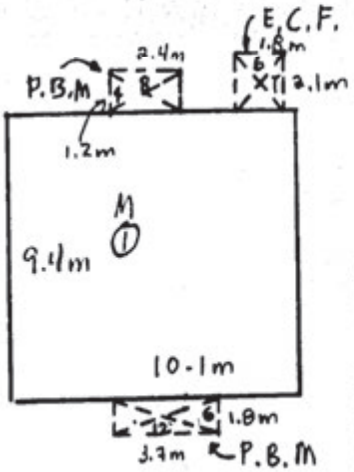

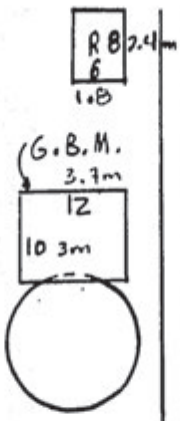

Certificat d'autorisation

Nº de Certificat: **1999-1375**

Victoriaville

Zones: 1220 A

Matricule: 8798-72-5260-000-0000

Adresse: 628 ACADEMIE

Propriétaire

Nom: FRITZ BRAEUCHI
Adresse: [redacted]
Ville: [redacted] e
Code postal: [redacted]
Case postale: ☐ Auto constructeur

Entrepreneur: A FORFAIT

Requérant

☑ Propriétaire actuel ☐ Entrepreneur ☐ Locataire ☐ Autre

Nom: FRITZ BRAEUCHI
A/S:
Adresse: [redacted]
Ville: [redacted]
Code postal: [redacted] **Tél:** [redacted]
Case postale:

Usage Prévu

☑ Résidentiel ☐ Industriel ☐ Institutionnel ou gouvernemental ☐ Mixte
☐ Commercial ☐ Agricole ☐ Autre
Complément:

Renseignements Généraux

Émis le: 26 octobre 1999
Date de début des travaux: 22 octobre 1999
Date de fin des travaux: 5 novembre 1999
Date d'occupation:

 # Lot(s) actuel(s): P-579, P-577, P-578

 # Lot(s) projeté(s):

Valeur du projet: $500

Objet

Démolition

Détail

Démolition

○ Partielle
◉ Complète

Paiement complet des taxes ☑
Nombre de logements supprimés: 0

Fondation

◉ À démolir
○ Conservée **No du permis de construction:**

Motifs

LA GRANGE SERA DÉMONTÉE POUR ÊTRE REMONTÉE SUR UN AUTRE TERRAIN EN DEHORS DE LA MUNICIPALITÉ

Déchets

Lieu de disposition:

Utilisation de contenaurs de matériaux ☐

Détail

LA GRANGE A 9,1 M, X 14,9 M,

Initiales: F. B.

Certificat d'autorisation

Nº de Certificat:
1999-1375

Victoriaville

Zones: 1220 A

Matricule: 8798-72-5260-000-0000

Adresse: 628 ACADEMIE

Document(s) exigé(s)

Normes minimales

Je soussigné(e) FRITZ BRAEUCHI déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont exacts et que, si le permis m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signature Fritz Braeuchi Date 28. Octobre 1999

Coût du permis/certificat: 15,00 $ Ce document est un reçu. Nº du reçu: R1999-1375

Note: Les travaux ne peuvent commencer avant que le permis n'ait été émis.

Signature de l'inspecteur Jean-Guy Brassard Date 1999/10/26

Permis

Victoriaville

Nº de Permis: **2001-1008**

Zones: 1220 A

Matricule: 8798-72-5260-000-0000

Adresse: 628 ACADEMIE

Propriétaire

Nom: FRITZ BRAEUCHI
Adresse: [redacted]IE
Ville: [redacted]
Code postal: [redacted]
Case postale: ☐ Auto constructeur

Entrepreneur: À FORFAIT

Requérant

☑ Propriétaire actuel ☐ Entrepreneur ☐ Locataire ☐ Autre

Nom: FRITZ BRAEUCHI
A/S:
Adresse: [redacted]
Ville: [redacted]
Code postal: [redacted] Tél: [redacted]
Case postale:

Usage Prévu

☐ Résidentiel ☐ Industriel ☐ Institutionnel ou gouvernemental ☐ Mixte
☐ Commercial ☑ Agricole ☐ Autre
Complément:

Renseignements Généraux

Émis le: 1 janvier 2001
Date de début des travaux: 15 août 2001
Date de fin des travaux: 1 septembre 2001
Date d'occupation:

Lot(s) actuel(s): P-578, P-579, P-577

Lot(s) projeté(s):

Valeur du projet: $50 000

Objet

Dépendances

☐ Remise annexe ☐ Garage intégré
☐ Remise accessoire ☐ Garage annexe
☐ Abri d'auto ☐ Garage accessoire
☐ Serre ☑ Bâtiment agricole
☐ Autre Précision: CHENIL,SILO

Distances

Avant: 64 m 209,97'
Arrière: 1239,9 m 4067,86'
Latérale gauche: 51 m 167,32'
Latérale droite: 225,95 m 741,3'
Du bâtiment: 4 m 13,12'

Fondation

☑ avec Fondation
Type fondation: pilier
Longueur: 6,096 m 20'
Largeur: 3,048 m 10'
Superficie: 18,581 m² 200'
Hauteur: 3,048 m 10'

Toit

Revêtement: Acier galvanisé
Type: 1 Versant
Revêtement extérieur: Acier galvanisé

Superficies

Du terrain: 952200 5
Du bâtiment principale 126,36
Du total des autres bâtiments accessoires: 2163,88 m² 23291,2
Bâtiments complémentaires /terrain: 0%
Ensemble des bâtiments complémentaires/terrain: 0%
Bâtiments complémentaires/bât. principal: 15%
Ensemble des bâtiments complémentaires/bât. principal: 1727%
Rapport espaces bâtis total/terrain: 0%

Détail

CONSTRUCTION D'UN SILO DE BÉTON DE 20' DE DIAMÈTRE ET 88' DE HAUTEUR

Initiales: F.B

Permis

Victoriaville

Nº de Permis:
2001-1008

Zones: 1220 A

Matricule: 8798-72-5260-000-0000

Adresse: 628 ACADEMIE

Document(s) exigé(s)

Normes minimales

Je soussigné(e) FRITZ BRAEUCHI déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont exacts et que, si le permis m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signature Fritz Braeuchi Date 3.08.2001

Coût du permis/certificat: 150,00 $ Ce document est un reçu. Nº du reçu: R2001-1008

Note: Les travaux ne peuvent commencer avant que le permis n'ait été émis.

Signature de l'inspecteur Gilles Mercier Date 1 Août 2001

DEMANDE DE PERMIS / CERTIFICAT

Date du dépôt de la demande : 26 juillet 2021.

Nom du requérant : FRITZ BRAEUCHLI

Numéro de téléphone : [redacted]

Adresse des travaux : 628 ACADÉMIE.

Nom et adresse du propriétaire : [redacted]

Numéro de téléphone :

Nom et adresse de l'entrepreneur : Silo Supérieur (1973) inc
520, 2e Avenue, St-Romuald, Qc, G6W 5M6

Date de début des travaux : 15 AOÛT

Date de fondation : N/A

Date de fermeture des murs intérieurs : N/A

Date de fin des travaux : Durée → 2 semaines

Finition du sous-sol : ☐ Oui ☐ Non
Si oui, quel pourcentage ? N/A
Coût des travaux : 50 000 $

Remarques : Construction d'un Silo. 20'Ø x 88' de hauteur.
BASE DU SILO EN BÉTON COULÉ.
[AUSSI]
CONSTRUCTION D'UN AUTRE BÂTIMENT DE FERME DE 10' X 20' HAUTEUR 10'
Toit → 1 versant, tôle
MUR → tôle
SUR BLOCK DE BÉTON.

Croquis :

5,5 Ø
5,5 Ø

8798-72-5260

copie blanche: ORIGINALE, copie jaune: CLIENT, copie rose REPRÉSENTANT

CONTRAT DE VENTE

6815

SILO SUPÉRIEUR (1993) INC.
520, 2e avenue, St-Romuald, Qc G6W 5M6
tél.: (418)-839-8808 fax: (418)-839-7819
(ci-après appelé le vendeur)

Client: **FERME BRAWER SENC.**
628, RUE ACADÉMIE
VICTORIAVILLE, QC, G6P 6R8
(ci-après appelé Client)
Représentant du client: TÉL: 819-752-6819 BRAUER BRAWER
Adresse postale: .....
Ville: .....
Code postal: .....Tél.: 819 752 6819

SILO MONOLITHIQUE EN BÉTON - CONVENTIONNEL

GRANDEUR DU SILO: 20 (diamètre intérieur) X 88 (hauteur) en pieds..... : #8,059

INCLUS :

Échelle à 6' de la fondation.
Tuyau de remplissage 9"ϕ en PVC à 10' de la fondation et les supports requis.
Panier de sécurité en acier galvanisé.
Tourelle de sécurité approximativement à 20' de la fondation.
Mur du silo: main d'oeuvre, armature et béton (30 Mpa). X 99m³ x #95- #9,405
Portes de bois pivotantes.
Couverture en acier peint blanc.
Dôme de chute et de couverture translucide.
Fondation: béton (25 Mpa), jusqu'à 30 mètres³ (extra facturé en surplus)... x #95 : #2,550
Fondation: armature 40 $ / mètres³ de béton (extra facturé en surplus)..... : #1,200
☑ Panneau représentant une vache.....FERME BRAWER..... : NC
☑ Inscription sur le silo : Holstein : NC
Chute Double : #640
à Capteur : 140

PRIX TOTAL	#13,994
T.P.S.	#3079
T.V.Q.	#3530
- ACOMPTE	
BALANCE DUE	#50,604

Le prix indiqué ci-contre est valable si aucune convention collective de travail de l'industrie de la construction n'est applicable au présent contrat.

REMARQUES: Le Prix du Beton sera Déterminé à la Livraison

Foin

1- Date demandée par le client pour l'érection du silo; vers le: août sept mars ☐ Foin ☑ 2e coupe ☐ Maïs

2- PAIEMENT: Le solde dû doit être payé à SILO SUPÉRIEUR (1993) Inc. au bureau de St-Romuald au complet, à la fin des travaux ou à la date demandée par le client à la clause précédente. Tout compte passé 30 jours porte intérêt à 1.5% par mois ou 18% par année.

3- LIVRAISON: La livraison du silo sera effectuée dans un délai maximum de quatre (4) semaines à partir de la fin des travaux de la fondation. Toutefois SILO SUPÉRIEUR (1993) Inc. ne peut être tenu responsable de tout délai ou retard qui sera dû à une cause hors de son contrôle, à un cas fortuit ou un cas de force majeur. Ex.: mauvaise température, grève, accident, non disponibilité des matériaux, etc.

11122000-2

Voir verso

LEGENDE

CENTRE DU CHEMIN PUBLIC

COURS D'EAU

FOSSE

LIGNE DE LOT

PUITS

LES CONSULTANTS MARIO COSSETTE INC.

LES CONSULTANTS MARIO COSSETTE INC.

525 BARKOFF, 2e ETAGE
CAP-DE-LA-MADELEINE,
QUEBEC, G8T 2A5

TEL: (819)-373-3800
FAX: (819)-373-1012

CLIENT: FERME BRAUERS A/S M. FRITZ BRAEUCHI
628, RANG DE L'ACADEMIE
VICTORIAVILLE, (QUEBEC)
G6P 6R8

TEL: 89 752 6819

LOT: 579
RANG: V
MUNICIPALITE: CANTON DE WARWICK
M.R.C.: ARTHABASKA

PROJET:
LOCALISATION

TITRE: PLAN DE CADASTRE
PLAN DE LOCALISATION

RELEVE:	DESSINE:	DATE:
PAUL ROY 3GH.	CHRISTIAN LEPINE TECH.	15 06-92
VERIFIE:	ECHELLE:	PLAN:
GHYSLAIN LAMBERT ING.	telle qu'indiquee	1 DE 1

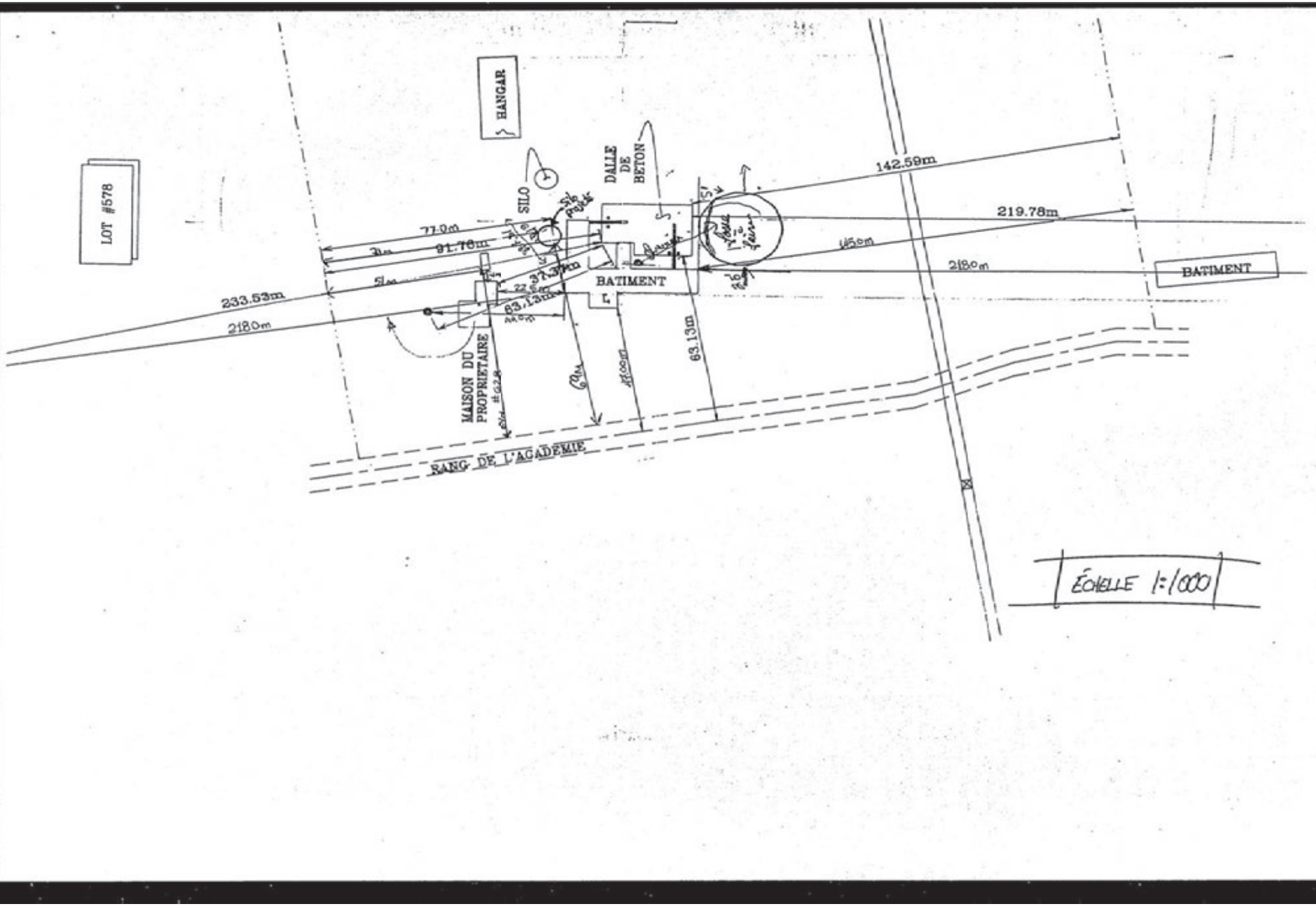
HANGAR
LOT #578
SILO
DALLE DE BETON
142.59m
219.78m
145m
218.0m
BATIMENT
BATIMENT
77.0m
91.76m
233.53m
218.0m
63.13m
MAISON DU PROPRIÉTAIRE
RANG DE L'ACADÉMIE
ÉCHELLE 1:1000

13 Mars 2003

Victoriaville
1, rue Notre-Dame Ouest
Victoriaville
G6P 6T2
Téléphone: (819) 758-1571 Fax: (819) 758-9292

Victoriaville **PERMIS**

No	**2003-00163**	**No.permis**	**2003-00128**
Type	*Réparation / Rénovation*	*RCI*	*non*
Nature	*110 Maison unifamiliale*		
Date	*13/03/2003*	*Complété le*	__/__/____

Identification

Propriétaire

ELEVAGES D.C. INC.
1138 PRINCIPALE
ST-ALBERT DE WARWICK
J0A 1E0

Téléphone: (819) 353-3660

Requérant

ELEVAGES D.C. INC.
1138 PRINCIPALE
ST-ALBERT DE WARWICK
J0A 1E0

Téléphone: (819) 353-3660

Emplacement

Matricule	8797-04-9145-0-000-0000			Superficie	42 Ha
Adresse	700 , RUE DE L' ACADEMIE			Frontage	0 Pi
Code de zonage	Vert			Profondeur	0 Pi
Nombre de logements	1	Secteur d'inspection	5	Service	Aucun
Zone	1220 A			Partie ville	
				Lot distinct	Non

Cadastre P 585 WARW
Cadastre :

Travaux

Nom du responsable MME MARYSE DUCHARME Tél. (819) 353-3660

Entrepreneur

Téléphone:
Télécopie:

Date des travaux

Date début des travaux 15/03/2003
Date prévue fin des travau 13/03/2004

Renseignements comptables

Valeur déclarée	3 000 $	Montant du dépôt	0,00 $
No. facture		Montant du permis	15,00 $
No. reçu			
No. chèque dépôt	0	Date chèque remboursé	__/__/____

Réparation / Rénovation

Type de bâtiment Maison simple

Unités de logement ***Créées*** 0 ***Supprimées*** 0

Changement au nombre de logements Non
Changement à l'usage du bâtiment Non
Changement au nombre de chambres Non ***Avant*** 0 ***Après*** 0

Commentaires:

CHANGER UNE FENÊTRE ET UNE PORTE PAR UNE PORTE-PATIO DE SIX PIEDS AVEC UN LINTEAU DE 2 X (2POUCES X 10 POUCES).
CHANGER LE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR POUR DU DÉCLIN DE VINYLE.

Documents requis :

Date émission	**13/03/2003**	En vigueur jusqu'au	13/03/2004

Nom du fonctionnaire désigné MERCIER, GILLES

Signature du fonctionnaire : Gilles Mercier

Signature du demandeur

Je sousigné(e) ELEVAGES D.C. INC. déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts et que, si le permis m'est accordé, je me conformerai aux conditions du présent permis de même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signé à _____ ce 28 mars 2003

Par Marcel B Duchesne

Régie du bâtiment Québec

DÉCLARATION DE TRAVAUX
REQUÉRANT UN PERMIS DE CONSTRUCTION

Renseignements exigés en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1, a. 120.2)

À REMPLIR EN MAJUSCULES

À l'usage de la Régie	Étampe du bureau régional
N° de déclaration	

1- Municipalité (À transmettre dans les 5 jours suivant la demande de permis)

1 Nom de la municipalité: VICTORIAVILLE

2 Code géographique: 39062 | 3 N° de demande de permis: 2003-00163 | 4 Date de demande du permis: A 2003 M 03 J 12

2- Propriétaire ☑ ou Donneur d'ouvrage ☐

5 Nom: ELEVAGES D.C. INC.

6 Prénom:

7 N° licence RBQ ☐ OU N° entreprise NEQ ☐

8 Adresse N° civique: 1138 | 9 Type et nom d'artère: PRINCIPALE | 10 Municipalité: SAINT-ALBERT DE WARWICK | 11 Appartement n° | 12 Code postal: J0A 1E0

13 Province: QUEBEC | 14 Pays (si autre que le Canada) | 15 Ind. rég. Téléphone: (819) 353-3660 | 16 Ind. rég. Télécopieur

3- Exécutant des travaux

*Si même qu'à la section 2, ne pas remplir la section 3.

17 Propriétaire ou donneur d'ouvrage* ☑ | 18 Entrepreneur licencié ☐ | 19 Gestionnaire de projet ☐

20 Nom:

21 Prénom: | 22 N° licence RBQ ☐ OU N° entreprise NEQ ☐

23 Adresse N° civique | 24 Type et nom d'artère | 25 Municipalité | 26 Appartement n° | 27 Code postal

28 Province | 29 Pays (si autre que le Canada) | 30 Ind. rég. Téléphone | 31 Ind. rég. Télécopieur

4- Concepteur principal des plans

32 Nom:

33 Prénom: | 34 Ind. rég. Téléphone

5- Emplacement des travaux

*Si l'adresse est la même qu'à la section 2, ne pas remplir la section 5.

35 Adresse N° civique: 700 | 36 Type et nom d'artère: RUE ACADÉMIE | 37 Municipalité: VICTORIAVILLE | 38 Appartement n° | 39 Code postal si disponible

40 N° matricule apparaissant au rôle d'évaluation: 8797-04-9145 | Désignation cadastrale | 41 N° de lot: P-585

42 Désignation secondaire:

43 Nom du cadastre: WARWICK

6- Caractéristiques du chantier (voir l'annexe)

44 Classification du bâtiment

Légende	Groupe	Description
	A ☐	Établissement de réunion
	B ☐	Établissement de soins ou de détention
	C ☑	Établissement d'habitation →
	D ☐	Établissement d'affaires
	E ☐	Établissement commercial
	F ☐	Établissement industriel
	☐	Autre (bâtiment agricole, piscine, gazebo, etc.)

Si vous avez coché "C", préciser :

Type	Description
C1 ☐	Appartements
C2 ☐	Copropriété divise
C3 ☐	Pension de tout genre
C4 ☑	Maison (résidentielle) →
C5 ☐	Chalet
C6 ☐	Autre bâtiment où dorment des gens (hôtel, motel, couvent, etc.)

Si vous avez coché "C4", préciser :

Sous-type	Description
C4.1 ☑	Unifamiliale
C4.2 ☐	Duplex
C4.3 ☐	Triplex
C4.4 ☐	Multifamiliale (autre)
C4.5 ☐	Jumelé
C4.6 ☐	En rangée

45 Nature des travaux

- Construction neuve ☐
- Transformation (rénovation) ☑
- Agrandissement ☐
- Addition d'un bâtiment ☐

46 Valeur estimée des travaux: 3 000 | 47 Date de début des travaux: A 2003 M 03 J 15 | 48 Date de fin des travaux: A 2004 M 03 J 13 | 49 Nombre d'étages du bâtiment: 1,0 | 50 Aire de plancher: m²

51 Brève description du bâtiment ou des travaux:
CHANGER UNE FENÊTRE ET UNE PORTE POUR UNE PORTE-PATIO ET CHANGER LE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

À transmettre par la poste ou par télécopieur à la direction régionale de la Régie du bâtiment du Québec dans les 5 jours suivant la demande de permis.
(Voir l'adresse des directions régionales ci-après.)

09 Septembre 2003

Victoriaville
1, rue Notre-Dame Ouest
Victoriaville
G6P 6T2
Téléphone: (819) 758-1571 Fax: (819) 758-9292

Victoriaville — PERMIS

NO demande: 2003-01377 No.permis: **2003-01292**
Type: CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES
Nature: 800 BÂTIMENT DE FERME
Date demande: 09/09/2003 Catégorie d'immeuble: Agricole *Complété le __/__/____*

Identification

Propriétaire
BRAEUCHI FRITZ
[redacted]

Requérant
BRAEUCHI FRITZ
[redacted]
Tél.: [redacted]

Emplacement

Matricule	8798-72-5260-0-000-000	Superficie	95,220 Ha
Adresse	628 , RUE DE L' ACADEMIE	Frontage	0,000 Pi
Nombre de logement 1	Année construction	Profondeur	0,000 Pi
Nombre d'unité	Nombre d'étages	Aire du planché m2	
Secteur d'inspection 5	Partie ville	Zonage	Vert
Service Aucun			
Zone 1220A			Lot distinct Non

Cadastre : P 579 WARW P 578 WARW P 577 WARW
Cadastre rénové :

Numérotation affectée
Ajout
Modifié
Supprimé

Travaux

Entrepreneur
DEGRANPRÉ
2846, BOUL. MERCURE
ST-NICÉPHORE J2A 3P1
Tél.: (819) 472-3286 Télécopie
No RBQ 8184-0704-51 No NEQ

Responsable
Tél.
Date début des travaux 10/09/2003
Date prévue fin des travaux 30/09/2003

Renseignements comptables

Valeur déclarée	7 500 $	Montant du dépôt	0,00 $
No facture		Montant du permis	25,00 $
No reçu			
No chèque dépôt	0	Date chèque remboursé	__/__/____

CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES

Ouvrage de captage d'eau souterraine

Capacité: 25 m³/jour

Destinée à la consommation humaine: ☐

Localisation de l'ouvrage de captage

Distance entre l'ouvrage de captage et le système de traitement des eaux usées: 30,00 m

Distance l'ouvrage de captage et la parcelle en culture: 15,00 m

Zone inondable à récurence 0-20 ans: ☐

Zone inondable à récurence 20-100 ans: ☐

Spécifications de construction de l'ouvrage de capatage prévu

Type d'ouvrage: Puits tubulaire

Type de système de traitement des eaux usées: Non-étanche

Tubage: Acier : ASTM A 53/A 53M - 99b

Diamètre intérieur:	0,00	cm
Longueur:	0,00	m
Profondeur:	0,00	m
Hauteur:	30,00	cm

Scellement étanche et durable (espace annulaire): ☑

Autres spécifications

DESTINÉE À LA CONSOMMATION ANIMALE

Commentaires:

09/09/2003
RAPPORT DE CONFORMITÉ DE L'OUVRAGE DE CAPTAGE.

CELUI QUI A AMÉNAGÉ UN OUVRAGE DE CAPTAGE DOIT, DANS LES 30 JOURS QUI SUIVENT LA FIN DES TRAVAUX, RÉDIGER UN RAPPORT CONFORMÉMENT AU MODÈLE DE PRÉSENTATION FOURNI PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET LE TRANSMETTRE À LA MUNICIPALITÉ. CE RAPPORT DOIT ATTESTER DE LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX AVEC LES NORMES PRÉVUES AU RÈGLEMENT SUR LE CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES.

Signature du demandeur

Je soussigné(e) BRAEUCHI FRITZ déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts et que, si le permis m'est accordé, je me conformerai aux conditions du présent permis de même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signé à Victoriaville ce 07/09/03

Par L Fritz Braeuchi

Date émission	09/09/2003	En vigueur jusqu'au	09/09/2004

Nom du fonctionnaire désigné: BEAULIEU, JOCELYN

Signature du fonctionnaire : Jocelyn Beaulieu

Environnement Québec

RAPPORT DE FORAGE

Degrandpré Puits Artésiens - Dr'ville - 472-3286

No d'identification de la municipalité	Nom de la municipalité
39062 - 2003 - 292	Victoriaville

LIEU DU FORAGE

Nom :	Ferme Brawer
Adresse du lieu de forage:	628 rue de l'Académie
Ville :	Victoriaville
Code postal :	G6P 6R8
Téléphone : (819)752-6819	Numéro de lot

Longitude : Deg.	Min.	Sec.	Dec.	Latitude : Deg.	Min.	Sec.	Dec.	No de la carte 1/50 000	Nad 83
72	01		112	46	00		900		

No de licence RBQ : 8184 - 0704 - 51

Volume journalier maximum projeté : 800 (gallons imp.)

Utilisation: Domestique (eau potable)

Méthode utilisée: Rotation

Date du forage: 2003-09-15

Forage

Profondeur (pi)	Diamètre (po)
1) 18.0	10.0
2)327.0	6.0
345 (Profondeur totale)	

Cimentation

Type de matériau : Ciment-bentonite

Longueur cimentée: 18.0 (pi)

Pourcentage de bentonite : 5 (%)

Tubage

Longueur	Diamètre	Excède le sol	Type de tubage
18.0 (pi)	6.0 (po)	24.0 (po)	Acier

Crépine : non

Longueur	Diamètre	Ouverture	Type de crépine

Tubage de soutènement ou d'appoint : non

Longueur	Diamètre	Type de cuvelage de soutènement :

	Épaisseur (pi)		Matériaux recoupés	Avec / Passant à	Remarque (facultative)
1-	0.0 à	6.0	Terre végétale		
2-	6.0 à	345.0	Roc		
3-	à				
4-	à				
5-	à				
6-	à				
7-	à				
8-	à				
9-	à				

ESSAI DE DÉBIT

Niveau de l'eau Estimé	Statique : 15 0 (pi)	Dynamique : 345.0 (pi)	Date de l'essai: 2003-09-15
Durée 1 0 (heures)	Débit(Estimé) : 5000.0 (gallons imp./heure)	Méthode : Air	

CONFORMITÉ DES TRAVAUX

Les travaux réalisés par Degrandpre Puit sont conformes aux normes qui leur sont applicables, prévues selon le cas aux articles 9 et 13 et 15 alinéa 1° du Règlement sur le captage des eaux souterraines.

Signature (représentant dûment autorisé) — Fonction — Date: 15-09-03

REÇU LE

24 NOV. 2003

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PUITS

POUR LA FERME (LES ANIMAUX)

Date de la demande : 8. Septembre 2003

Nom et adresse du requérant : Fritz Bräuchi, [redacted]

Numéro de téléphone : [redacted] **Autre :**

Adresse des travaux :

Nom et adresse du propriétaire :
(Si différent du requérant)

Numéro de téléphone : **Autre :**

Nom et adresse de l'entrepreneur :
(Excavateur ou puisatier) Degrandpré, 2846, boul. Marcure, St-Nicéphore, Qc J2A 3P1

Numéro de téléphone : 819 472-3286 **Autre :** Cell. 819 470-0696

Numéro de permis de la R.B.Q. : 8184-0704-57

Date prévue de début des travaux : 9. Septembre 2003

Date prévue de fin des travaux : 12. Septembre 2003

Coût des travaux : 17 $/pi + ex. scellé 1800 $
estimation ~ 7500 $ total

Capacité de pompage recherchée
(Besoin en eau à combler en mètre cube par jour) ? minimum 25 m^3

Type de puits : Puits tubulaire ☒ Puits de surface ☐
Pointe filtrante ☐ Captage de source ☐

Puits scellé ? Oui ☒ Non ☐

Parcelle en culture à moins de 30 mètres de la localisation projetée du puits ? Oui ☒ Non ☐

Dans une zone inondable ? Oui ☐ Non ☒

Si oui :
0 - 20 ans ☐
20 - 100 ans ☐

Est-ce qu'il y a un puits existant ? Oui ☒ Non ☐
→ PUIT DE LA MAISON

Si oui :
Il sera obstrué ☐

Si non :
Un avis de réutilisation à renouveler à tous les trois ans sera fourni ☒

Joindre à votre demande : *Un schéma localisant la distance du puits par rapport aux systèmes de traitement des eaux usées (fosses septiques et champs d'épurations) incluant ceux des propriétés contiguës à la vôtre.*

→ *Le rapport de conformité de l'ouvrage de captage doit être fourni dans les 30 jours qui suivent la fin des travaux (préparé par le puisatier).*

SERVICE DE L'URBANISME, DES PERMIS ET DE L'INSPECTION

Ville de Victoriaville – 1, rue Notre-Dame Ouest, C.P. 370, Victoriaville (Québec) G6P 6T2 – Tél. 819 758 1571 Fax 819 758 9292

AUCUN CHAMP D'ÉPURATION À – DE 30 MÈTRES

Victoriaville
1, rue Notre-Dame Ouest
Victoriaville
G6P 6T2

Téléphone: (819) 758-1571
Télécopieur: (819) 758-9292

Permis

Demande débutée le:	05/06/2007	Demande complétée le: 07/06/2007	**No demande:** **2007-00946**
Saisie par:	QUIMPER, JEAN-PHILIPPE		
Type de permis:	**Construction**		**No permis:** **2007-00917**
Nature:	819 AUTRES ACTIVITÉS AGRICOLES		Agricole

Identification

Propriétaire

BRAEUCHI FRITZ
[redacted]
Tél.: [redacted]

Requérant

BRAEUCHI FRITZ
[redacted]

Emplacement

Matricule:	8798-72-5260-0-000-0000	Frontage:	0,00 pi
Adresse:	628 RUE DE L' ACADEMIE	Profondeur:	0,00 pi
Zones:	1220 A	Superficie:	95,22 ha
Lot distinct:	☐		
		Nombre de logements:	1
Code de zonage:	Vert	Année construction:	2007
Secteur d'inspection:	Parc-Terre-des-Jeunes	Nombre d'étages:	1,00
District électoral:		Aire du plancher m²:	54.86M²
Service:	Aucun	Nombre d'unités touchées:	
Cadastre:	P 577-5-WA05, P 578-5-WA05, P 579-5-WA05		

Travaux

Entrepreneur

BRAEUCHI FRITZ
628 RUE DE L' ACADEMIE
VICTORIAVILLE
G6P 6R8 Tél.: (819) 752-6819
Téléc.:
No RBQ: No NEQ:

Responsable

Tél.:

Date début des travaux: 07/06/2007
Date prévue fin des travaux: 31/07/2007
Date fin des travaux:

Renseignements comptables

Valeur des travaux:	3 500 $		
Montant du permis:	15,00 $	No facture:	
Montant du dépôt:	0,00 $	No reçu:	

Construction

Unités de logement

Unités de logement créées: | Unités de logement supprimées:

Superficie bâtiment:

Superficie brute:	54.86M²
Superficie totale:	54.86M²

Nombre de chambres

Existantes:	
Futures:	

Dimensions du bâtiment

Façade:	5.48M	Arrière:	5.48M
Côté gauche:	3.06M	Côté droit:	3.06M

Hauteur

Bâtiment:	3.5M	Sous-sol:	N/A
Rez-de-chaussée:	N/A	Sous-sol (au-dessus du sol):	N/A
Étages:	N/A		
Nombre d'étages:	1,00		

Référence

Plan No:	
Préparé par:	

	Préparé par	No plan	Date
Architecte:			
Implantation:	PROPRIETAIRE		
Ingénieur:			

Implantation (distance)

Avant:	101.27M
Arrière:	+ DE 5M
Latérale droite:	37.42M
Latérale gauche:	+ DE 5M
Élément épurateur:	+ DE 5M
Fosse septique:	+ DE 1.5M

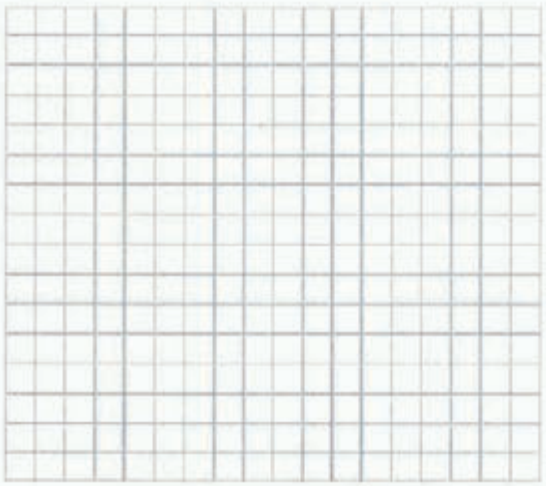

C.O.S. Coefficient d'occupation du sol:	N/A
C.E.S. Coefficient d'emprise au sol:	N/A

Terrain adjacent à une rue publique ou rue privée conforme aux réglements de lotissement: ☑

Copropriétaire	Adresse	Téléphone
WERREN MARIANNE	628 RUE DE L' ACADEMIE VICTORIAVILLE G6P 6R	

Description des travaux:

BATIMENT D'ELEVAGE DE CHIENS DE 10' X 18'

Commentaires:

Signature du demandeur

Je soussigné(e) BRAEUCHI FRITZ, déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts et que, si le permis m'est accordé, je me conformerai aux conditions du présent permis de même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signé à Victoriaville ce 18/06/07

Signé par Fritz Braeuchi

Permis

Date émission: 07/06/2007 En vigueur jusqu'au:07/06/2008 **No permis** **2007-00917**

Responsable du dossier: QUIMPER, JEAN-PHILIPPE

Signature du responsable: Jean-Philippe Quimper

DEMANDE DE PERMIS POUR LA CONSTRUCTION / L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT D'ÉLEVAGE

Date :	5 Juin 2007
Nom du requérant :	Fritz et Marianne Bianchi
Numéro de téléphone :	819 / 752 6819
Adresse des travaux :	628 Académie
Nom et adresse du propriétaire : (Si différent du requérant)	[redacted]
Numéro de téléphone :	
Nom et adresse de l'entrepreneur :	
Date prévue de début des travaux :	5 Juin 2007
Date prévue de fin des travaux :	30 Juillet 2007
Coût des travaux :	3500 $
Dimension de la bâtisse / de l'agrandissement ?	10' x 18'
Matériaux de revêtement ?	vinyle
Hauteur de l'établissement ?	3,5 m
Type d'établissement (Groupe ou catégorie d'animaux) ?	chiens CANICHES
Nombre d'unités animales existantes ?	14
Nombre d'unités animales ajoutées ?	- N/A
Distance de l'établissement de la ligne avant de terrain ?	VOIR IMPLANTATION
Distance de l'établissement de la ligne latérale droite ?	" "
Distance de l'établissement de la ligne latérale gauche ?	" "
Distance de l'établissement de la ligne arrière de terrain ?	" "
Distance de l'établissement d'une <u>maison d'habitation</u> [1] ?	" "
Distance de l'établissement d'un <u>immeuble protégé</u> [2] ?	N/A
Distance de l'établissement du <u>périmètre d'urbanisation</u> [3] ?	N/A
Distance du chemin public ?	VOIR IMPLANTATION
S'agit-il d'une gestion du fumier :	
- Liquide ? Ou	non
- Solide ?	-
	-
Toiture sur lieu d'entreposage :	N/A

N/A

- Est-elle absente ? Oui ☐ Non ☐
- Rigide ? Oui ☐ Non ☐
- Permanente ? Oui ☐ Non ☐
- Temporaire ? Oui ☐ Non ☐
- Couche de tourbe ? Oui ☐ Non ☐
- Couche de plastique ? Oui ☐ Non ☐

Ventilation :

- Est-elle naturelle et forcée avec multiples sorties d'air ?

Oui ☐ Non ☐

- Forcée avec sorties d'air regroupées et sorties de l'air au-dessus du toit ?

Oui ☐ Non ☐

- Forcée avec sorties d'air regroupées et traitement de l'air avec laveurs d'air ou filtres biologiques ?

Oui ☐ Non ☐

N/A

Y a-t-il présence d'autres technologies ?
Oui ☐ Non ☐

N/A

➔ Le demandeur doit fournir un plan à l'échelle sur lequel sont localisés l'établissement et sur lequel les distances de la maison d'habitation, d'un immeuble protégé, du périmètre d'urbanisation et du chemin public apparaissent.

➔ Avez-vous signé le document intitulé « Proposition de formulaire aux fins du droit à l'accroissement des activités agricoles »? (Si oui, fournir copie). N/A

➔ Avez-vous complété un avis de projet auprès du Ministère de l'environnement, relativement à votre projet ? (Si oui, fournir copie) N/A

[1] « Maison d'habitation » : Une habitation qui n'appartient pas au propriétaire ou à l'exploitant d'une installation d'élevage en cause, ou à un actionnaire ou dirigeant d'une personne morale qui est propriétaire ou exploitant de cette installation.

[2] « Immeuble protégé » : Un centre récréatif de loisir, de sport ou de culture, un parc municipal, une plage publique, une marina, le terrain d'un établissement au sens de la Loi sur la santé et les services sociaux, un établissement de camping, les bâtiments implantés sur une base de plein air ou un centre d'interprétation de la nature, le chalet d'un centre de ski ou d'un club de golf, un temple religieux, un théâtre d'été, un bâtiment d'hôtellerie, un centre de vacances ou une auberge de jeunesse au sens du Règlement sur les établissements touristiques.

[3] « Périmètre d'urbanisation » : La limite prévue de l'extension future de l'habitat de type urbain dans une municipalité déterminée par le schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska, à l'exception de toute partie de ce périmètre qui serait comprise dans une zone agricole établie par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

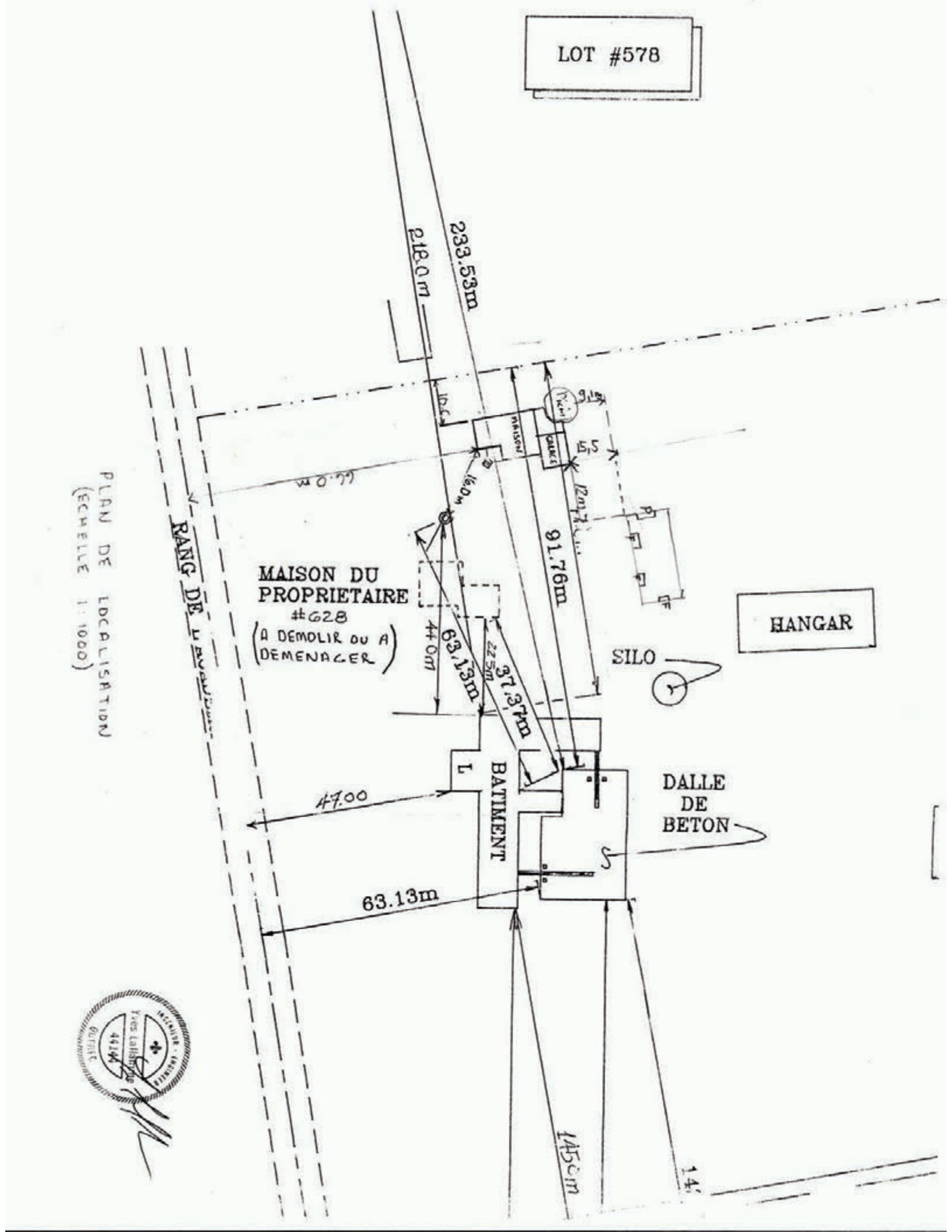
LOT #578
233.53m
218.0m
91.76m
MAISON DU PROPRIETAIRE
#628
(A DEMOLIR OU A DEMENAGER)
HANGAR
SILO
BATIMENT
DALLE DE BETON
47.00
63.13m
37.37m
44.0m
145.0m
RANG DE
PLAN DE LOCALISATION
(ECHELLE 1:1000)

RANG DE L'ACADÉMIE (aprés élargissement)

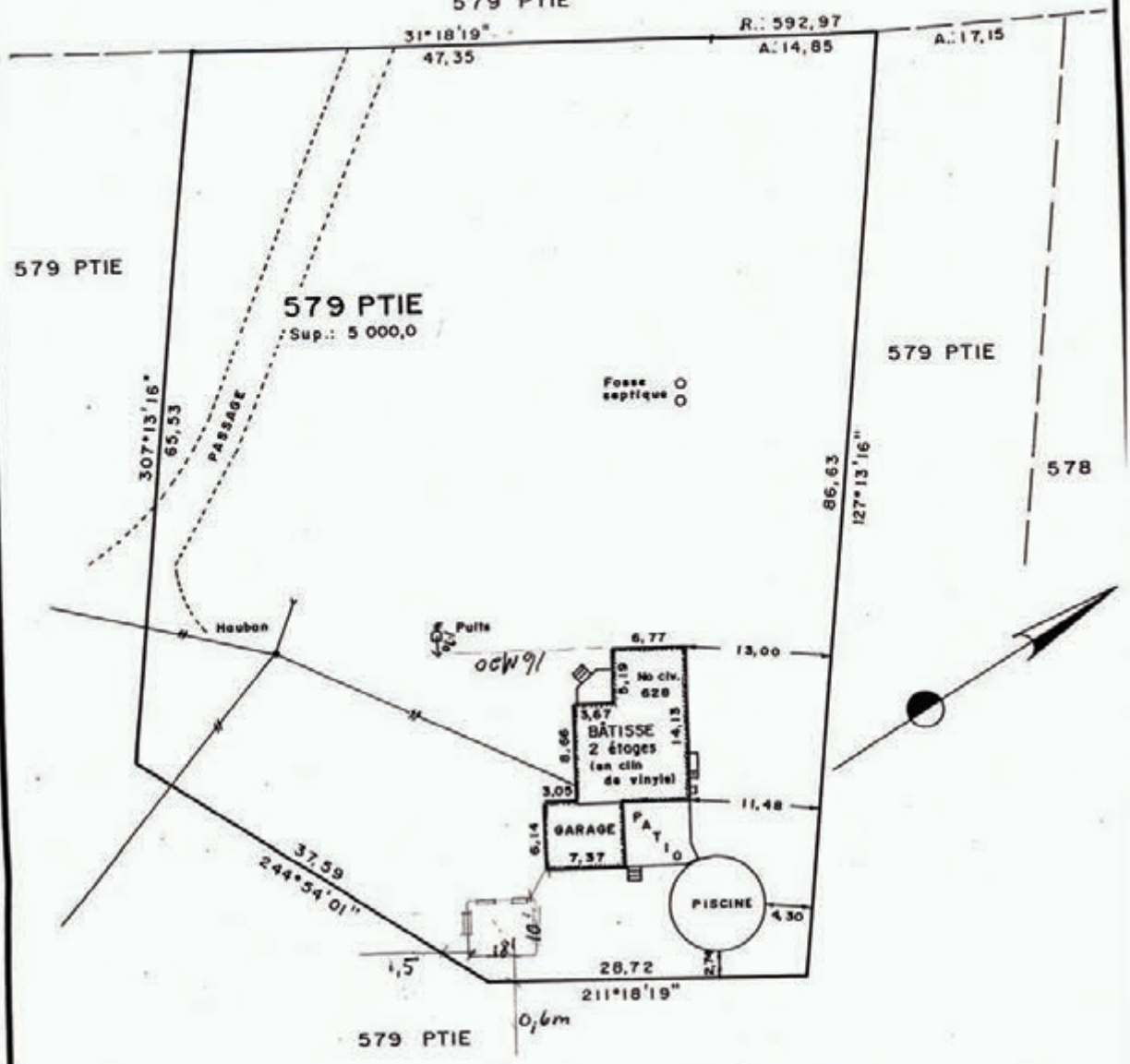

DATE DE LEVÉ: 23 septembre 1996.

Note: Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (SI).
Ce plan ainsi que le rapport l'accompagnant font parties intégrantes du présent certificat de localisation. Préparés pour des fins de vente et d'obtention de prêt hypothécaire, ils ne devront pas être utilisés pour d'autres buts sans l'autorisation écrite du soussigné.

CERTIFICAT DE LOCALISATION

VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL — Le 10.10.96

Par .....
Arpenteur-Géomètre

LOT (S) Une partie du lot 579.

CADASTRE CANTON DE WARWICK

MUNICIPALITÉ VILLE DE VICTORIAVILLE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE ARTHABASKA

Carl Lefebvre
Arpenteur-géomètre

366, rue Notre-Dame Est
Victoriaville (Québec)
G6P 4A6

Tél. bur.: (819) 758-362
rés.: (819) 751-083
fax: (819) 758-286

VICTORIAVILLE, LE 9 OCTOBRE 1996.

PRÉPARÉ PAR: ..... ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

ÉCHELLE: 1:500

No. 1368 | Min. 1891

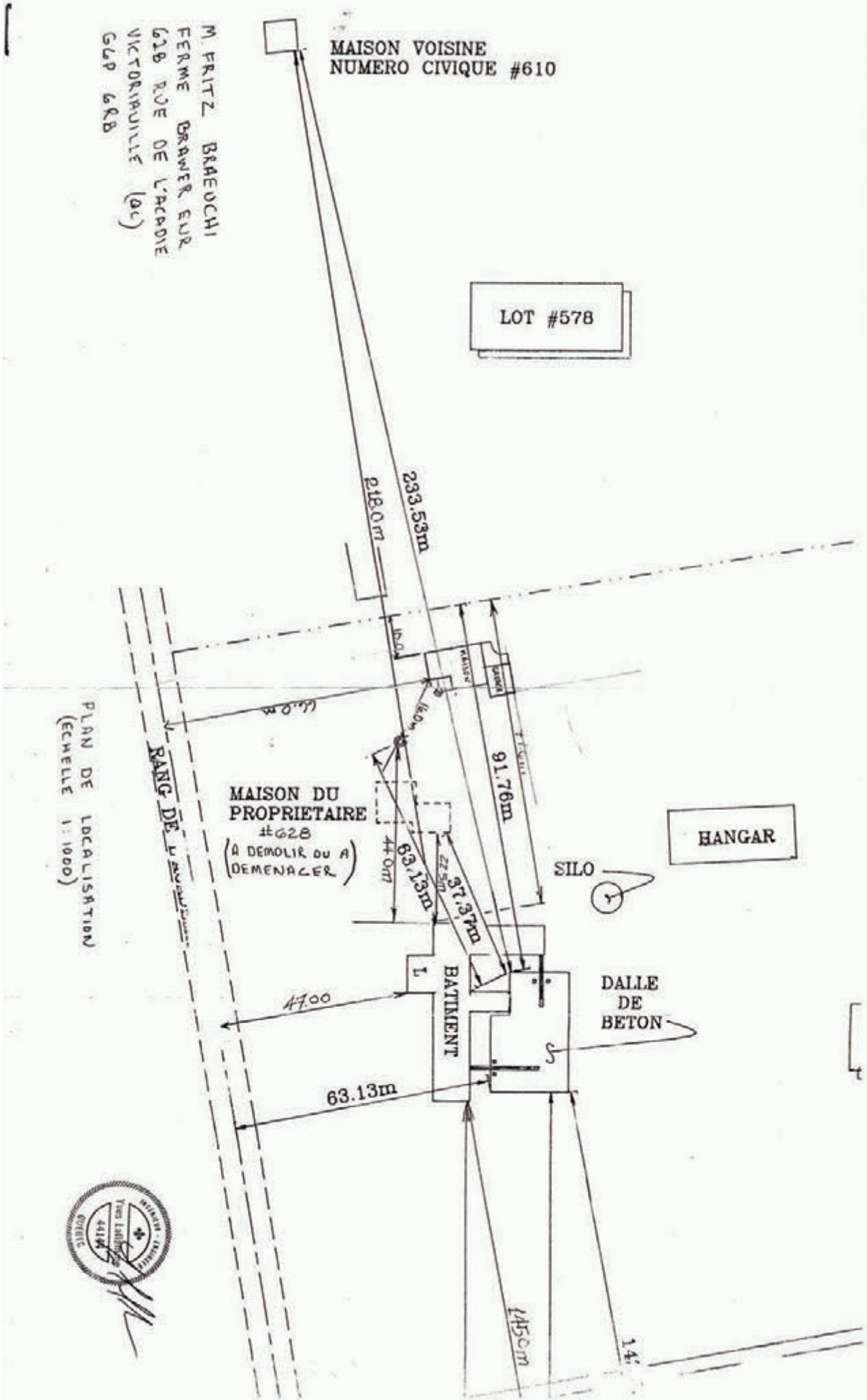
M. FRITZ BRAEUCHI
FERME BRAWER EUR
628 RUE DE L'ACADIE
VICTORIAVILLE (Qc)
G6P 6R8
MAISON VOISINE
NUMERO CIVIQUE #610
LOT #578
218.0m
233.53m
91.76m
MAISON DU
PROPRIETAIRE
#628
(A DEMOLIR OU A
DEMENAGER)
44.0m
63.13m
37.37m
HANGAR
SILO
BATIMENT
DALLE
DE
BETON
47.00
63.13m
145.0m
PLAN DE LOCALISATION
(ECHELLE 1:1000)

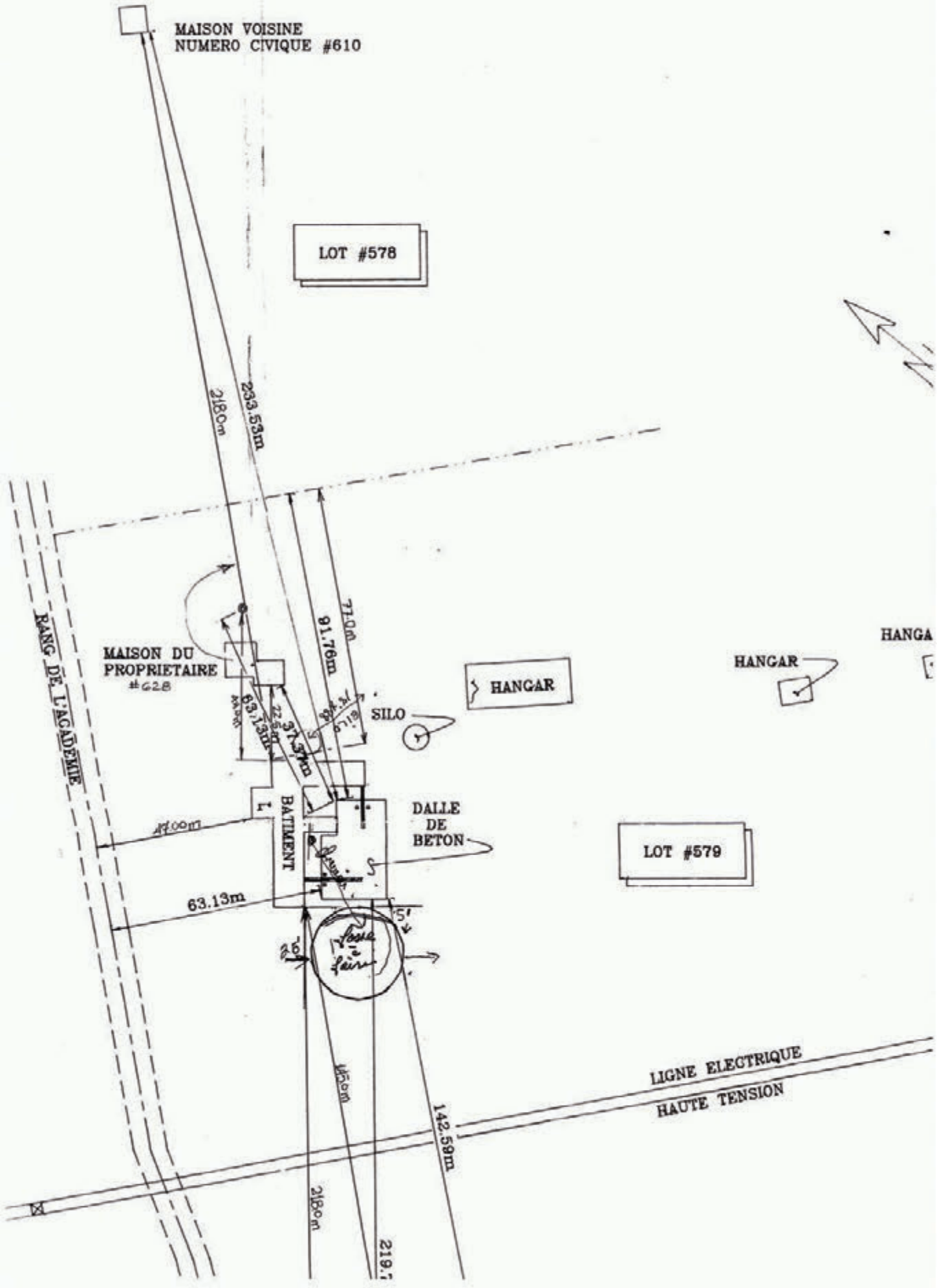
MAISON VOISINE
NUMERO CIVIQUE #610
LOT #578
233.53m
218.0m
91.76m
77.0m
MAISON DU
PROPRIETAIRE
#628
HANGAR
HANGAR
SILO
RANG DE L'ACADEMIE
BATIMENT
DALLE
DE
BETON
LOT #579
47.00m
63.13m
LIGNE ELECTRIQUE
HAUTE TENSION
142.59m
218.0m

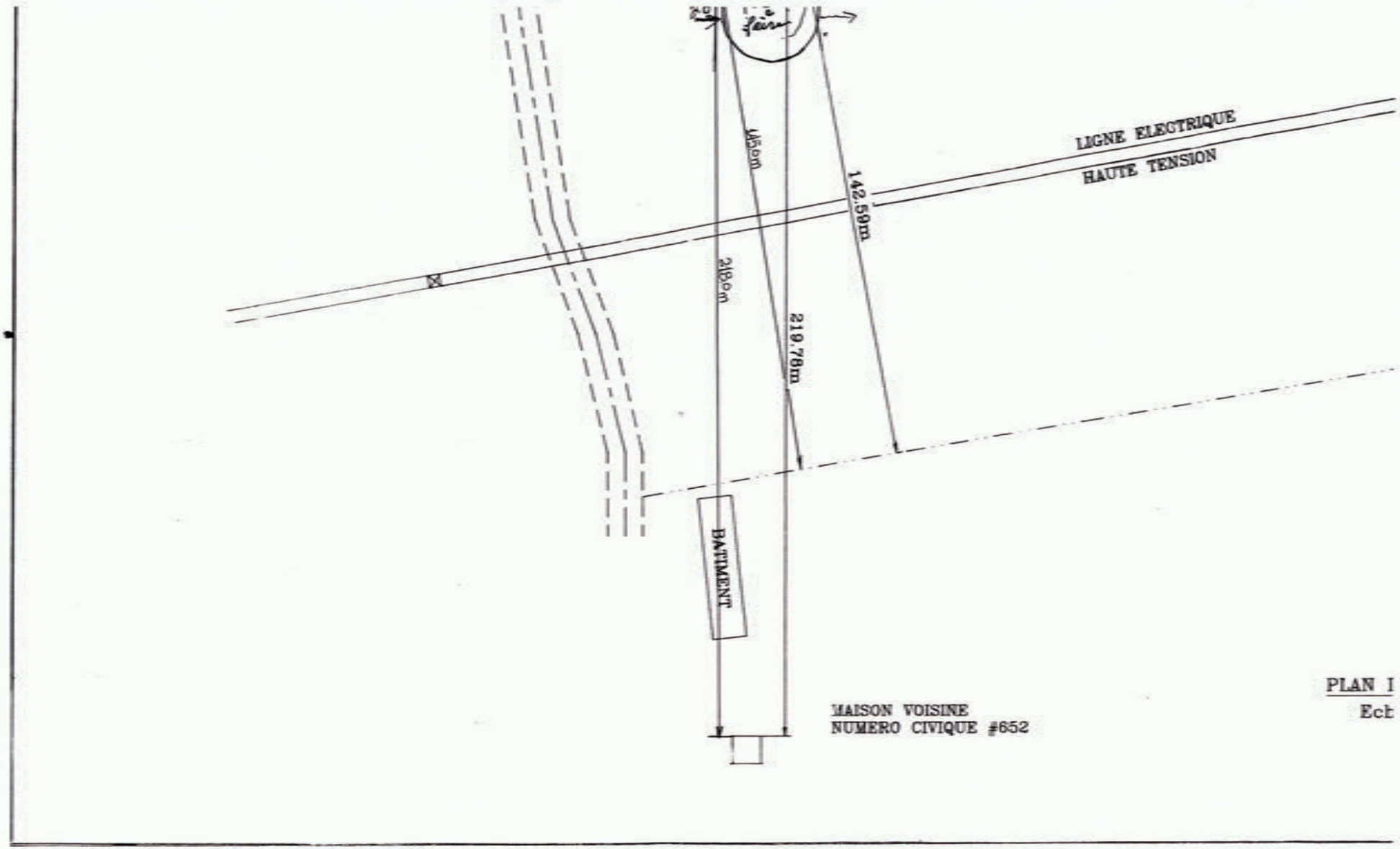
LIGNE ELECTRIQUE
HAUTE TENSION
145.9m
142.59m
218.9m
219.78m
BATIMENT
MAISON VOISINE
NUMERO CIVIQUE #652

PLAN I

Ech

Commission
de protection
du territoire agricole
Québec

628, ACADÉMIE

CLASSER AVEC → PERMIS 2007-00917

Québec, le 19 novembre 2009

AVIS DE CONFORMITÉ
Article 32.1 – Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

ME MARIE-CLAUDE E. CÔTÉ, NOTAIRE
783, boulevard Bois-Francs Sud
Victoriaville (Québec) G6P 5W3

OBJET :	Dossier	:	365204
	Lot	:	579-P
	Cadastre	:	Warwick, canton de
	Lot rénové	:	4 314 698
	Cadastre	:	Cadastre du Québec
	Circonscription foncière	:	Arthabaska
	Municipalité	:	Victoriaville
	M.R.C.	:	Arthabaska
	Date de réception	:	16 novembre 2009

Madame,

Votre déclaration datée du 10 novembre 2009, produite à la Commission pour procéder au lotissement ou à l'aliénation d'une superficie à l'égard de laquelle vous invoquez un droit aux articles 101 et 103 de la loi, a maintenant fait l'objet d'une vérification.

L'acte intervenu le 22 avril 2009, publié sous le numéro 16 099 884 est conforme à la loi.

Nous vous rappelons que vous devez respecter les autres normes applicables en vertu de tout autre loi ou règlement.

Veuillez agréer, Madame, nos cordiales salutations.

NATHALIE THIBODEAU, enquêteuse
Service des enquêtes

/dm

c.c. Municipalité de Victoriaville
Brawer & Fils inc.

Québec
200, chemin Sainte-Foy, 2e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 643-3314 (local)
1 800 667-5294 (extérieur)
Télécopieur : 418 643-2261
www.cptaq.gouv.qc.ca

Longueuil
25, boul. La Fayette, 3e étage
Longueuil (Québec) J4K 5C7
Téléphone : 450 442-7100 (local)
1 800 361-2090 (extérieur)
Télécopieur : 450 651-2258

REÇU LE
23 NOV. 2009

Victoriaville

Le 28 novembre 2008

Monsieur Carl Lefebvre
Arpenteur-géomètre
366, rue Notre-Dame Est
Victoriaville (Québec) G6P 4A6

Objet : Demande de permis de lotissement
Remplacement du lot 3 435 484
N/Réf. : 2008-10045

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le permis de lotissement vous permettant d'effectuer le remplacement du lot 3 435 484, pour créer les lots 4 314 697 à 4 314 698 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

François Gagnon

FG/fv

François Gagnon
Inspecteur des bâtiments

p. j. (3)

Victoriaville
1, rue Notre-Dame Ouest
Victoriaville
G6P 6T2

Téléphone: (819) 758-1571
Télécopieur: (819) 758-9292

COPIE DU SERVICE DE L'URBANISME

Permis de lotissement

Demande débutée le: 19/11/2008 Demande complétée le: No demande: 2008-10052

Saisie par: GAGNON, FRANÇOIS

Nature: **No permis: 2008-10045**

Identification

Propriétaire

BRAEUCHI FRITZ
[redacted]

Requérant

CARL LEFEBVRE
[redacted]

Copropriétaire	Adresse	Téléphone
WERREN MARIANNE	[redacted]	

Emplacement

Matricule: 8798-72-5260-0-000-0000
Adresse: 628, RUE DE L' ACADEMIE
Zones: 1220A
Code de zonage: Vert
Secteur d'inspection: Parc-Terre-des-Jeunes
Arrondissement:
Service: Aucun

Frontage: 0,000 pi
Profondeur: 0,000 pi
Superficie: 383 837,000 m²
Nombre de logements: 1
District électoral:
Code d'utilisation: 8 150

Arpenteur

Arpenteur-géomètre
CARL LEFEBVRE
366, NOTRE-DAME EST
VICTORIAVILLE

Téléphone: (819) 758-3626
Télécopieur: (819) 758-2665

No du plan (dossier): 1368
No des minutes: 9125
Date du plan (dossier): 18/11/2008

Règlements / Articles
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 823-2008
ART. 101 LPTAA

Responsable: CARL LEFEBVRE Téléphone: (819) 758-3626

Lots concernés

Partie	Lot	Subdivision	Canton	Rang	Paroisse cadastrale
P	578			5	WA05
P	579			5	WA05
P	577			5	WA05

Lots concernés (Rénovation)

Partie	Lot	Frontage	Profondeur	Superficie
	3435484	0,00 pi	0,00 pi	0,00 pi²

Lots projetés

Lot	Frontage	Profondeur	Superficie	Irr.	Vocation	Matricule	Cédé
4314697	0,00	0,00	383 837,00	☐			☐
4314698	0,00	0,00	5 000,00	☐			☐

Renseignements comptables

Superficie totale

Superficie des lots concernés: 388 837,000 ha
Superficie des lots projetés: 388 837,000 m²

Évaluation

Évaluation des lots concernés: 379 900,00 $
Évaluation des lots projetés: 0,00 $

Coût du permis

Montant du permis: 50,00 $ No facture:
Montant du dépôt de garantie: 0,00 $ No reçu:

Description de l'opération cadastrale:

REMPLACEMENT DU LOT 3 435 484 PAR LES LOTS 4 314 697 À 4 314 698 (CADASTRE DU QUÉBEC).

AUTRE TERRAIN : 25 $ X 2 = 50 $
TOTAL : 50 $

Commentaires

AJOUT DE NUMÉRO CIVIQUE

LA RÉSIDENCE PORTERA LE NUMÉRO CIVIQUE **618, RUE DE L'ACADEMIE** ET LA FERME CONCERVERA LE NUMÉRO CIVIQUE **628, RUE DE L'ACADEMIE.**

Signature du demandeur

Je soussigné(e) CARL LEFEBVRE, déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts et que, si le permis m'est accordé, je me conformerai aux conditions du présent permis de même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signé à Victoriaville ce _____

Signé par _____

Permis

Date émission: 28/11/2008

No permis **2008-10045**

Responsable du dossier: GAGNON, FRANÇOIS

Signature du responsable: François Gagnon

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA

PERMIS DE LOTISSEMENT

MUNICIPALITÉ DE _____ NO DE LA MUNICIPALITÉ _____

NO DE LA DEMANDE _____

NOM ET ADRESSE DES INTÉRESSÉS

Propriétaire _____ Prénom _____

[redacted]

Arpenteur-géomètre _____

SITUATION

No civique et rue _____ Zone _____ (référence plan de zonage)

Cadastre _____

Circonscription foncière _____

Lot(s) créé(s) _____

PLAN À ANNEXER ☐ Projet de plan cadastral

Dans le cas où le projet donne sur un plan d'eau, l'emplacement du niveau de l'eau et des limites d'inondations reconnues officiellement par le schéma d'aménagement de la M.R.C. doit être indiqué.

OPÉRATION CADASTRALE ☐ Subdivision ☐ Numérotage ☐ Annulation ☐ Remplacement

☐ Nouvelle numérotation ☐ Autre _____

TERRAIN

Lot original no _____

Nombre de lots créés _____

Superficie totale du(es) lot(s) créé(s) _____ m^2/pi^2

Zone agricole	☐ oui	☐ non
Autorisation C.P.T.A.Q.	☐ oui	☐ non
Si oui, dossier no _____ date _____		
Lot desservi par l'aqueduc	☐ oui	☐ non
Lot desservi par l'égoût	☐ oui	☐ non
Présence d'un cours d'eau à moins de 100 mètres	☐ oui	☐ non
Présence d'un lac à moins de 300 mètres	☐ oui	☐ non

INDICE DE CONVERSION
0.3048 mètre = 1 pied
0.0929 $mètre^2$ = 1 $pied^2$

Terrain dérogatoire ☐ oui ☐ non

Si OUI - Acte enregistré au 22 mars 1983 ou avant décrit par tenants et aboutissements à annexer.

UTILISATION ACTUELLE

☐ boisé ☐ friche ☐ autre _____

USAGE PRÉVU

☐ résidentiel ☐ commercial ☐ industriel ☐ autre _____

RUES

Emprise des rues projetées _____ m/pi longueur _____ m/pi

AUTRES RENSEIGNEMENTS: _____

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je, _____ soussigné, déclare que les renseignements énoncés ci-dessus sont exacts et que si la présente demande m'est accordée, je me conformerai aux dispositions du (des) règlements(s) de la Municipalité de _____ en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter.

Signé à _____, ce _____ jour de _____

Signé: _____

Propriétaire ou mandataire/fondé

DEMANDE REÇU LE 28 NOV 2008 ☒ approuvée ☐ refusée

COMMENTAIRES DE L'INSPECTEUR DES BÂTIMENTS OU DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ: _____

Signé: _____ Date: _____

Inspecteur des bâtiments ou fonctionnaire désigné

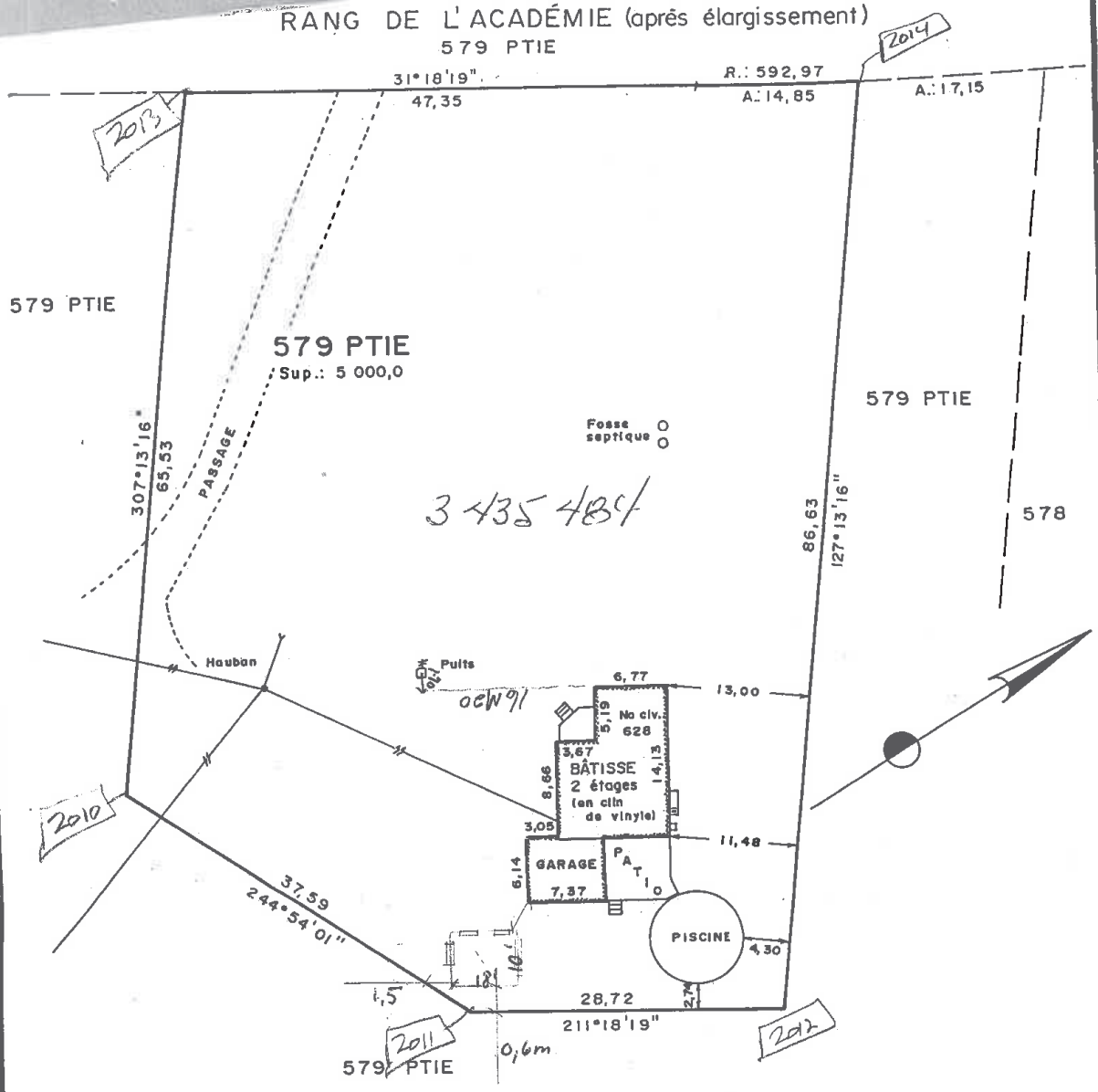

DATE DE LEVÉ: 23 septembre 1996.

Note: Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (SI).
Ce plan ainsi que le rapport l'accompagnant font parties intégrantes du présent certificat de localisation. Préparés pour des fins de vente et d'obtention de prêt hypothécaire, ils ne devront pas être utilisés pour d'autres buts sans l'autorisation écrite du soussigné.

CERTIFICAT DE LOCALISATION

VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL Le 10./10./96

Par .....
Arpenteur-Géomètre

LOT (S) Une partie du lot 579.

CADASTRE CANTON DE WARWICK

MUNICIPALITÉ VILLE DE VICTORIAVILLE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE ARTHABASKA

Carl Lefebvre
Arpenteur-géomètre

366, rue Notre-Dame Est
Victoriaville (Québec)
G6P 4A6

Tél. bur.: (819) 758-3626
rés.: (819) 751-0838
fax: (819) 758-2965

VICTORIAVILLE, LE 9 OCTOBRE 1996.

PRÉPARÉ PAR: ..... ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

ÉCHELLE: 1:500

No. 1368 | Min. 1891

Ministère des
Ressources naturelles
et de la Faune
Québec

Direction de l'enregistrement cadastral

Le 28 janvier 2009

VILLE DE VICTORIAVILLE
JEAN POIRIER
1, RUE NOTRE-DAME OUEST, C.P.370
VICTORIAVILLE QC G6P 6T2

AVIS DE DÉPÔT AU CADASTRE

Notre dossier : 927086
Intégration au registre cadastral : 2009/01/28 19:39:05

Circ. foncière : Arthabaska
Municipalité : Ville Victoriaville
MRC : Arthabaska

- Pièces transmises :

Version informatique du plan du cadastre du Québec

- Action(s) sur le(s) lot(s) :

Créer : 4 314 697
4 314 698
en vertu de l'article 3043, al.1 C.c.Q.

Remplacer : 3 435 484
en vertu de l'article 3043, al.1 C.c.Q.

Opération(s) cadastrale(s) réalisée(s)
Par : Carl Lefebvre, arpenteur(e)-géomètre
Minute : 9125

Mise en garde :

Le plan cadastral entre en vigueur le jour de l'établissement de la fiche immobilière au registre foncier du bureau de la publicité des droits (C.c.Q., article 3028, premier alinéa).

REÇU LE
03 FEV. 2009

5700, 4e Avenue Ouest, G 312
Québec (Québec) G1H 6R1
www.mrnf.gouv.qc.ca/cadastre

Commission de protection du territoire agricole
Québec

Québec, le 8 juin 2009

POSTE RECOMMANDÉE

AVIS DE NON-CONFORMITÉ
Article 100.1 – Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

ME MARIE-CLAUDE E. CÔTÉ, NOTAIRE
783, boulevard Bois-Francs Sud
Victoriaville (Québec) G6P 5W3

OBJET :	Dossier	:	362888
	Lot	:	579-P
	Cadastre	:	Warwick, canton de
	Lot rénové	:	4 314 698
	Cadastre	:	Cadastre du Québec
	Circonscription foncière	:	Arthabaska
	Municipalité	:	Victoriaville
	M.R.C.	:	Arthabaska
	Date de réception	:	27 avril 2009

Madame,

Votre déclaration datée du 22 avril 2009, produite à la Commission pour procéder à un lotissement ou à une aliénation, a fait l'objet d'une vérification et nous devons vous indiquer que ce lotissement ou cette aliénation n'est pas conforme à la loi.

En effet, les droits d'utilisation autres qu'agricoles dont bénéficie une partie de l'ancien lot 579, générés par la résidence présente sur cette propriété à la date d'application de la loi, n'ont pas été correctement délimités puisque l'emplacement où se trouvait cette résidence n'est pas en totalité compris à l'intérieur du périmètre du nouveau lot 4 314 698.

Le présent avis de non-conformité peut être révisé par la Commission sur demande d'une personne intéressée, dans les soixante (60) jours de sa date.

Par ailleurs, le présent avis n'affecte pas votre droit de demander l'autorisation requise de la Commission : le formulaire de demande, renfermant les informations sur les étapes nécessaires, est disponible à la municipalité ou à la Commission.

Québec
200, chemin Sainte-Foy, 2e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 643-3314 (local)
1 800 667-5294 (extérieur)
Télécopieur : 418 643-2261
www.cptaq.gouv.qc.ca

Longueuil
25, boul. La Fayette, 3e étage
Longueuil (Québec) J4K 5C7
Téléphone : 450 442-7100 (local)
1 800 361-2090 (extérieur)
Télécopieur : 450 651-2258

REÇU LE
11 JUIN 2009

À défaut par vous, dans ce délai, d'avoir produit votre demande d'autorisation ou votre demande de révision ou de nous fournir la preuve que l'acte reproché a été corrigé ou annulé, votre dossier sera transmis au service juridique pour les suivis appropriés.

GÉRARD GODBOUT, enquêteur
Service des enquêtes

GG/dm

c.c. Municipalité de Victoriaville
Brawer & Fils inc.

Commission
de protection
du territoire agricole
Québec

Québec, le 1 mai 2009

Notaire Marie-Claude Côté
783, boulevard des Bois-Francs Sud
Victoriaville (Québec) G6P 5W3

Identification du dossier

Déclarant :	Brawer & Fils Inc
Cadastre :	Warwick, canton de
Circonscription foncière :	Arthabaska
Municipalité :	Victoriaville
MRC :	Arthabaska (MRC)

Madame, Monsieur,

La Commission a procédé à l'examen de votre dossier et certains documents essentiels à son traitement sont manquants. Votre déclaration ne peut être transmise pour expertise professionnelle, votre dossier étant incomplet. Tel que requis par règlement, pourriez-vous nous faire parvenir les documents suivants :

- Un plan fait à l'échelle, daté, signé, indiquant les points cardinaux et la localisation des bâtiments sur les lots visés. Il doit de plus identifier clairement la superficie de droits reconnus visée par l'article 101 et, le cas échéant, l'extension dont on s'est prévalu en vertu de l'article 103 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Nous vous invitons à nous faire parvenir ces informations et ces documents d'ici 30 jours. Nous procéderons aux vérifications nécessaires et nous vous aviserons du résultat avant l'expiration du délai de trois (3) mois prévu à l'article 100.1 de la Loi. Ce délai sera comptabilisé au moment de la réception des documents requis.

À défaut de les recevoir, nous vous retournerons la déclaration, sans avoir été traitée puisqu'elle est réputée non produite. Pour donner suite à votre projet, vous devrez soumettre une nouvelle déclaration avec le paiement des frais et les documents requis.

Nous tenons à vous rappeler qu'une municipalité ne peut délivrer un permis de construction sur un lot en zone agricole à moins d'une autorisation de la Commission, de l'émission par celle-ci d'un avis de conformité avec la Loi ou de l'écoulement du délai de trois (3) mois prévu à l'article 100.1.

Québec
200, chemin Sainte-Foy, 2e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 643-3314 (local)
1 800 667-5294 (extérieur)
Télécopieur : 418 643-2261
www.cptaq.gouv.qc.ca

Longueuil
25, boul. La Fayette, 3e étage
Longueuil (Québec) J4K 5C7
Téléphone : 450 442-7100 (local)
1 800 361-2090 (extérieur)
Télécopieur : 450 651-2258

REÇU LE
07 MAI 2009

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Service d'ouverture des dossiers

Martine Canac-Marquis

c.c. Brawer & Fils Inc
c.c. Municipalité de Victoriaville

Québec
200, chemin Sainte-Foy, 2e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 643-3314 (local)
1 800 667-5294 (extérieur)
Télécopieur : 418 643-2261
www.cptaq.gouv.qc.ca

Longueuil
25, boul. La Fayette, 3e étage
Longueuil (Québec) J4K 5C7
Téléphone : 450 442-7100 (local)
1 800 361-2090 (extérieur)
Télécopieur : 450 651-2258

COPIE DU SERVICE DE L'URBANISME

Victoriaville
1, rue Notre-Dame Ouest
Victoriaville
G6P 6T2
Téléphone: (819) 758-1571
Télécopieur: (819) 758-9292

Permis

Demande débutée le:	01/11/2011	Demande complétée le:	09/11/2011	No demande:	2011-02199
Saisie par:	MERCIER, GILLES				
Type de permis:	**Dépendances**			**No permis:**	**2011-02160**
Nature:	818 FERME			Agricole	

Identification

Propriétaire

BRAWER & FILS INC.
628 RUE DE L' ACADEMIE
VICTORIAVILLE
G6R 0V2 Tél.: (819) 740-8903
(819) 752-6819

Requérant

BRAWER & FILS INC.
628 RUE DE L' ACADEMIE
VICTORIAVILLE
G6R 0V2 Tél.: (819) 740-8903
(819) 752-6819

Emplacement

Matricule:	8798-72-5260-0-000-0000	Code d'utilisation: 8150	Code d'utilisation projetée: 8150
Adresse:	628 RUE DE L' ACADEMIE		Frontage: 0.00 pi
Zones:	1220 A		Profondeur: 0.00 pi
Lot distinct:	☑		Superficie: 98.33 ha
Code de zonage:	Vert		Nombre de logements:
Secteur d'inspection:	Parc-Terre-des-Jeunes		Année construction:
District électoral:			Nombre d'étages:
Arrondissement:			Aire de plancher m²:
Service:	Aucun		Nombre d'unités touchées:

*Cadastre: Ancien(s): P 577-5-WA05 P 578-5-WA05 P 579-5-WA05
Rénové(s): 3435485 sup.:383204.7 m² 3435487 sup.:145865.9 m² 4314697 sup.:383837.3 m² 3433740 sup.:40856.3 m² 3433739 sup.:29588.3 m²

* Liste partielle

Travaux

Exécutant des travaux

OUELLET ET PEL-RIN INC. (CONST.)
73 RANG 4 EST
WARWICK
Tél. (819) 358-9090
Téléc.:
No RBQ: 8302-7268-54 No NEQ:

Responsable

OUELLET ET PEL-RIN INC. (CONST.)
Tél.: (819) 358-9090

Date début des travaux: 09/11/2011
Date prévue fin des travaux: 31/08/2012
Date fin des travaux:

Renseignements comptables

Valeur des travaux:	400 000,00 $		
Montant du permis:	800,00 $	INTERAC J.V.	No facture:
Montant du dépôt garantie:	0,00 $		No reçu:

Dépendances

Projet

☑ Construction ☐ Agrandissement ☐ Rénovation

Bâtiment

Type de bâtiment:	Batiment agricole		
Dimension:	45.72 M X 44.50 M		
Hauteur:	3.71 M	Superficie projetée :	2 034.540 M²

Nombre bâtiments accessoires:	Avant	Après
	13	14

Implantation (distance)

Ligne de lot avant(emprise):	121 M
Latérale:	124 M
Arrière:	1320 M
Bâtiment principal:	N/A (ANNEXÉ)
Élément épurateur:	N/A
Fosse septique:	N/A
Autre bâtiment accessoire:	N/A
Localisation:	Cour arrière
C.O.S. Coefficient d'occupation du sol:	
C.E.S. Coefficient d'emprise au sol:	

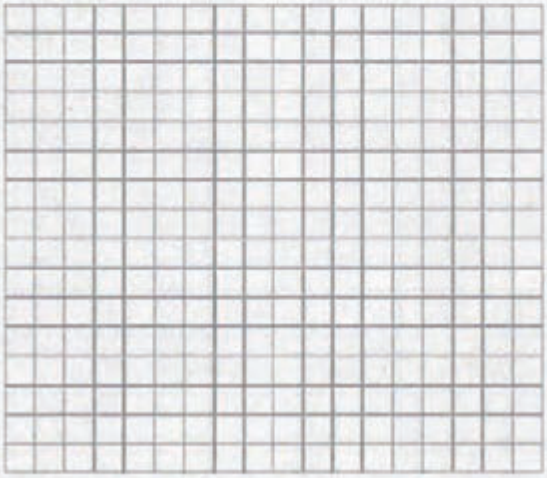

Finition

Fondation:	RADIER
Finition intérieure:	N/A
Finition extérieure:	Tôle
Couleur:	
Type de toit:	Comble
Finition de la toiture:	Tôle

Description des travaux:

CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT À FOIN DE 18.29 M X 44.5 M AVEC UNE HAUTEUR MAXIMALE DE 13.72 M (RÉSOLUTION PORTANT LE NO. 756-12-11)

CONSTRUCTION D'UN CORRIDOR DE 4.57 M X 27.43 M ENTRE LA VACHERIE ET LE NOUVEL ENTREPÔT.

CE PERMIS N'EST VALIDE QUE POUR LES TRAVAUX DÉCLARÉS DANS LA PRÉSENTE. POUR TOUT TRAVAUX S'AJOUTANT OU NE FAISANT PAS PARTIE DU PRÉSENT PERMIS, CEUX-CI DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE AUTRE DEMANDE DE PERMIS ET/OU CERTIFICAT.

Signature du demandeur

Je soussigné(e) BRAWER & FILS INC., déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts et que, si le permis m'est accordé, je me conformerai aux conditions du présent permis de même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signé à Victoriaville ce 06/12/11

Signé par [illegible]

Permis

Date émission: 06/12/2011 En vigueur jusqu'au: 06/12/2013 **No permis** **2011-02160**

Responsable du dossier: GAGNON, FRANÇOIS

Signature : François Gagnon

Victoriaville

Demande de permis de construction

FORMULAIRE GÉNÉRAL

Date de la demande : 31 oct 2011
Adresse des travaux : 628 rue Académie

Nom du requérant : Brauer & Fils inc
Adresse du requérant : [redacted]
Numéro de téléphone : (rés. [redacted] **(travail)** [redacted]
Nom du propriétaire : _____
(si différent du requérant)
Adresse du propriétaire : _____
Numéro de téléphone : (rés.) _____ **(travail)** _____

Nom de l'entrepreneur : Construction Ouellet et Pel-Rin inc.
Adresse de l'entrepreneur : 409, Avenue Pie X, st christophe d'Arthabaska
Numéro de téléphone : 819 551-9090
Numéro de permis de la R.B.Q. : 8302-7268-54

Date prévue de début des travaux : 7 nov 2011
Date prévue de fin des travaux : Aout 2012
Coût des travaux : 400 000 **$**

Description des travaux : Entrepôt à foin et sécheir à foin

Y aura-t-il des arbres à abattre dans le cadre des travaux projetés ? Non X
Si oui, spécifier le nombre _____
Y a-t-il présence de cours d'eau à débit régulier ou intermittent, lac, fossé ou fossé de ligne à proximité de l'endroit où sont prévus les travaux : Non X **Si oui, indiquer leur emplacement** _____
Type de fondation : béton
Matériaux de recouvrement du toit : tôle
Matériaux de recouvrement des murs : tôle
Hauteur de la construction : 40'

Victoriaville

Demande de permis de construction

Profondeur des avant-toits : 24"

Largeur de la construction : 60'

Longueur de la construction : 146'

Distance entre la construction et la ligne avant : 121 m

Distance entre la construction et la ligne latérale : 124 m et 198 m

Distance entre la construction et la ligne arrière : 1320,0 m

Autres informations pertinentes : Il n'y aura pas d'animaux dans le nouveau batiment

Signature : Tif Bianchi **Date :** 31.10.2011

Joindre à votre demande un plan indiquant :

- Le plan de la construction;
- La localisation de la construction sur le terrain; faites à la main
- Les distances par rapport aux limites de terrain;
- Les distances par rapport aux bâtiments voisins;
- La localisation des portes et fenêtres;
- La grille d'analyse des plans complétée.
- La localisation des arbres à abattre dans le cadre des travaux projetés.
- Localisation d'un cours d'eau à débit régulier ou intermittent, lac, fossé ou fossé de ligne.

À cette fin, l'utilisation d'une photocopie de votre certificat de localisation est la meilleure option.

Service de la gestion du territoire - Division de l'urbanisme
Ville de Victoriaville - 1, rue Notre-Dame Ouest, C.P. 370, Victoriaville (Québec) G6P 6T2
Tél. (819) 758-1571 Fax : (819) 758-9292

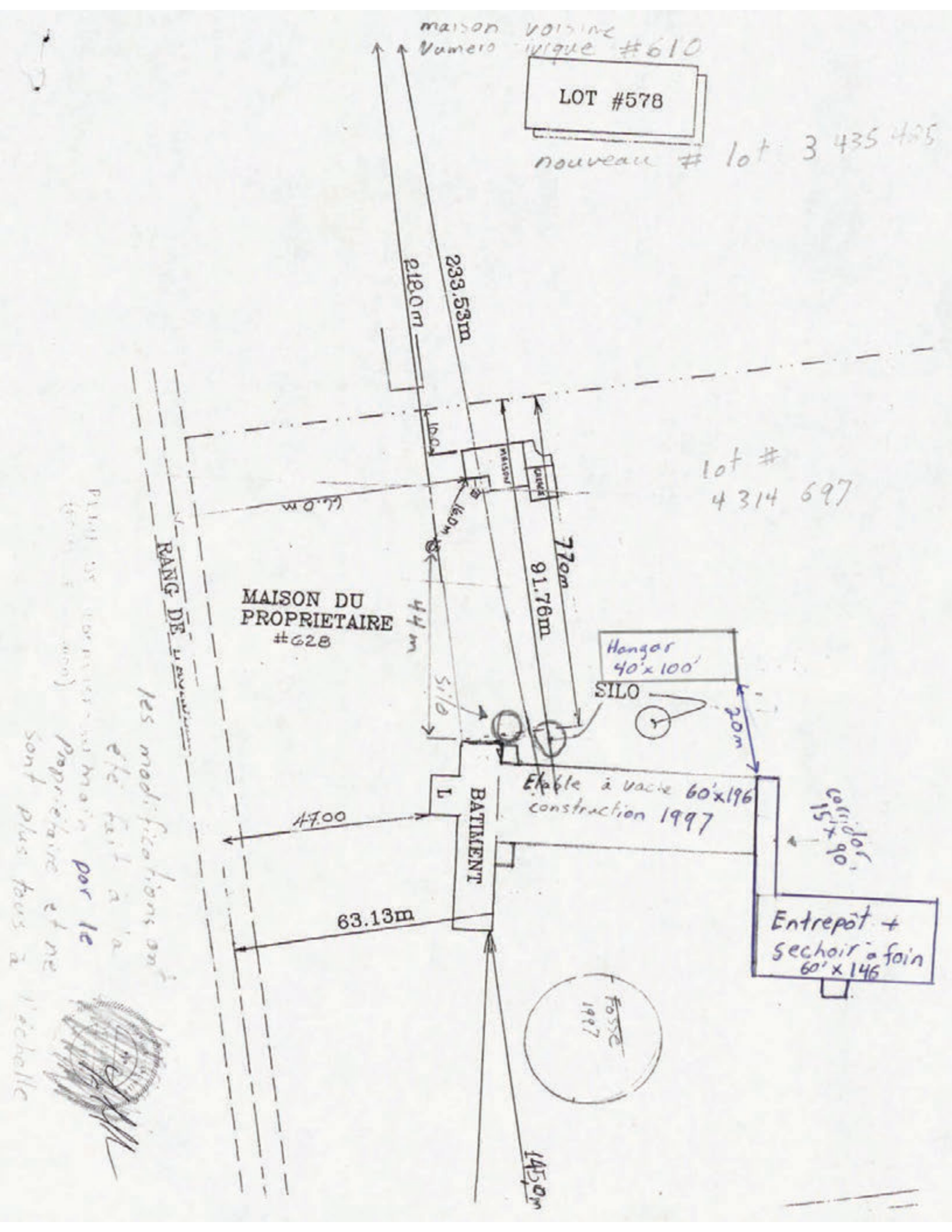
maison voisine
Vumeio ivique #610
LOT #578
nouveau # lot 3 435 455
212.0m
233.53m
100.0
MAISON
GARAGE
lot #
4 314 697
30.77
160.0
77cm
81.76m
44m
MAISON DU
PROPRIETAIRE
#628
RANG DE
Silo
Hangar
40'x100'
SILO
20m
Etable à vache 60'x196
construction 1997
L
BATIMENT
47.00
63.13m
Corridor
15'x90'
Entrepôt +
Sechoir à foin
60'x146
Fosse
1997
145.0m

0 Miles

ENTRE LOT A TOM ET SECHOIR A FOIN

Marge de recule AVANT est de 15 mètres ≤ 121 mètres
Marge de recule LATERALES est de 5 mètres ≤ 124m et 198m
Marge de Recule ARRIERE → 5 mètres ≤ 13 20.0 mètres

4.3.3 La Hauteur du Bâtiment Complémentaire ne doit pas excéder la Hauteur du Bâtiment Principal.

Nombre et superficie

il peut y avoir plus d'une Construction Complémentaire par terrain

La superficie totale de ces Bâtiments et de ces constructions Complémentaires ne peut excéder 30% de la superficie du Terrain.

Victoriaville
1, rue Notre-Dame Ouest
Victoriaville
G6P 6T2
Téléphone: (819) 758-1571
Télécopieur: (819) 751-4513

COPIE DU SERVICE DE L'URBANISME

Permis

Demande débutée le: 19/08/2015 Demande complétée le: 27/08/2015 No demande: 2015-01103
Saisie par: LANDRY, STÉPHANIE
Type de permis: **CONSTRUCTION** **No permis: 2015-01082**
Nature: HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE Résidentiel

Identification

Propriétaire

BRAWER & FILS INC.
628 RUE DE L' ACADEMIE
VICTORIAVILLE
G6R 0V2 Tél.: (819) 806-9465

Demandeur

BRAWER & FILS INC.
RES BRAUCHI
628 RUE DE L' ACADEMIE
VICTORIAVILLE
G6R 0V2 Tél.: (819) 806-9465

Emplacement

Matricule: 8798-72-5260-0-000-0000 Code d'utilisation: 8150
Adresse: 600 RUE DE L' ACADEMIE, VIL
Zones: 1220A
Lot distinct: ☑ Code ancienne ville: VIL
Code de zonage: Vert
Secteur d'inspection:
District électoral: PARC-TERRE-DES-JEUNES
Arrondissement:
Service: Aucun
*Cadastre: Ancien(s): P 577-5-WA05 P 578-5-WA05 P 579-5-WA05
Rénové(s): 3433739 sup.:29588.3 ha 3433740 sup.:40856.3 ha 3435485 sup.:383204.7 ha 3435487 sup.:145865.9 ha 4314697 sup.:383837.3 ha
* Liste partielle

Code d'utilisation projetée: 8150
Frontage: 0,00 m
Profondeur: 0,00 m
Superficie: 5 000,00 m²
Nombre de logements:
Année construction:
Nombre d'étages: 2,00
Aire de plancher m²: 183.71
Nombre d'unités touchées:

Travaux

Exécutant des travaux

ACTION MAISON INC.
955, RANG DES CÈDRES
SAINTE-EULALIE
Tél (819) 225-4505
Téléc.:
No RBQ: 5659-3536-01 No NEQ:

Responsable

Tél.:
Date début des travaux: 02/09/2015
Date prévue fin des travaux: 15/11/2015
Date fin des travaux:

Renseignements comptables

Valeur des travaux: 215 000,00 $ No facture:
Montant du permis: 300,00 $
Montant du dépôt garantie: 0,00 $ No reçu:

CONSTRUCTION

Projet

☑ Construction ☐ Agrandissement ☐ Transformation

Unités de logement

Unités de logement créées: 1 Unités de logement supprimées:

Superficie bâtiment:

Bâtiment principal:	94.41 m.c.
Bâtiment secondaire rattaché:	
Superficie brute:	
Superficie des étages:	
Superficie totale: (Aire de plancher)	183.71 m.c

Nombre de chambres

Existantes:	
Futures:	5

Dimensions du bâtiment

Façade:	9.45 m	Arrière:	9.45 m
Côté gauche:	9.45 m	Côté droit:	9.45 m

Hauteur

Bâtiment:		Sous-sol:	
Rez-de-chaussée:		Sous-sol (au-dessus du sol):	
Étages:			
Nombre d'étages:	2,00		

Implantation (distance)

Avant:	25 m
Arrière:	26.53 m
Latérale droite:	19.81 m
Latérale gauche:	45.44 m
Élément épurateur:	8.55 m
Fosse septique:	1.5 m

C.O.S. Coefficient d'occupation du sol:

C.E.S. Coefficient d'emprise au sol:

R.P.T. rapport plancher/terrain:

Terrain adjacent à une rue publique ou rue privée conforme aux réglements de lotissement: ☑

CONSTRUCTION

Nombre d'issues

Rez-de-chaussée:	1
Sous-sol:	
Étages:	

Empattement

Profondeur:	5.5'
Largeur:	24"
Épaisseur:	8"

Fondation:	Béton coulé
Nb fenêtres dans fondation:	4
Type de toit:	Toit à 4 versants
Pente du toit:	10/12

Détecteur

Mur coupe-feu: ☐ Détecteur de fumée: ☑ 3 Détecteur de monoxyde: 3

Soliveau

Dimension	Portée	Distance	Croix
poutrelle préfabriquée	16'	16"	

Murs extérieurs

Dimension	Distance
2" X 6"	16"

Cloisons portantes

Dimension	Distance
2" X 4"	16"

Cloisons non portantes

Dimension	Distance
2" X 3"	16"

Finition intérieure

	Plancher	Plafond	Murs
Sous-sol:		Gypse 1/2	Gypse 1/2
Rez-de-chaussée:		Gypse 1/2	Gypse 1/2
Étages:		Gypse 1/2	Gypse 1/2

Finition extérieure

Façade:	Brique et vinyle
Toit:	Bardeaux d'asphalte
Côtés:	Déclin vinyle
Arrière:	Déclin vinyle
Couleur:	

Stationnement

Cases intérieures:	
Cases extérieures:	2
Emplacement:	Cour avant
Exemption:	☐

Cheminée

Matériau	Hauteur au dessus du toit	Emplacement
Pré-fabriquée	2'	Mur Arrière
		Non défini
		Non défini

Foyer et poêle

Matériau	Combustible
Pré-fabriquée	Bois

Balcon, patio, galerie, marquise, etc.

Type	Grandeur	Couverture	Emplacement
Galerie	4' X 10'	Oui	Cour avant
Galerie	14' X 14'		Cour arrière
Non défini			Non défini

Plomberie

Aqueduc:	Puits artésien
Égout:	Installation septique
Clapet de retenue:	☐

Équipement de chauffage

Documents requis	Requis	Reçu	Date réception
PLANS DE CONSTRUCTION	☑	☑	26/08/2015
PLAN EN FORMAT " PDF"	☑	☑	27/08/2015
PLAN D'IMPLANTATION	☑	☑	26/08/2015
CERTIFICAT DE LOCALISATION	☐	☐	__/__/____
PLAN DES POUTRELLES	☑	☑	26/08/2015
GRILLE D'ANALYSE PARTIE 9 COMPLÉTÉE	☑	☑	26/08/2015

Description des travaux:

NOTES:

CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE AU 600, RUE DE L'ACADÉMIE.

VENTILATION ET QUALITÉ DE L'AIR

CE PROJET DE CONSTRUCTION DOIT ÊTRE CONFORME, ENTRE AUTRES, À LA SECTION 9.32 (VENTILATION) DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC - CHAPITRE 1, BÂTIMENT, ET AU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT - CANADA 2005 (MODIFIÉ).

AVERTISSEUR DE FUMÉE

VOUS DEVEZ INSTALLER DES AVERTISSEURS DE FUMÉE CONFORMÉMENT AUX NORMES ÉTABLIES AU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC - CHAP 1, BÂTIMENT, ET CODE NATIONAL DU BÂTIMENT - CANADA 2005(MODIFIÉ).

AVERTISSEURS DE MONOXYDE DE CARBONE

LES AVERTISSEURS DE MONOXYDE DE CARBONE DOIVENT ÊTRE EN NOMBRE SUFFISANT ET LOCALISÉS SELON LES NORMES ÉDICTÉES À L'ARTICLE 9.32.3.9 DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC 2005.

STRUCTURE PRÉFABRIQUÉE

LES POUTRES, LES POUTRELLES DE PLANCHER ET LES FERMES DE TOIT DEVRONT ÊTRE INSTALLÉES SELON LES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT.

FENÊTRES DE CHAMBRES

QUE CHAQUE CHAMBRE OU CHAMBRE COMBINÉE DOIT AVOIR AU MOINS UNE FENÊTRE EXTÉRIEURE OU UNE PORTE EXTÉRIEURE QUI S'OUVRE DE L'INTÉRIEUR SANS CLÉ, SANS OUTILS, SANS CONNAISSANCES SPÉCIALES ET SANS QU'IL NE SOIT NÉCESSAIRE D'ENLEVER UN CHÂSSIS DE FENÊTRE OU DES PIÈCES DE QUINCAILLERIE. CETTE FENÊTRE DOIT :

- OFFRIR UNE OUVERTURE DÉGAGÉE D'UNE SURFACE D'AU MOINS 0,35 M² (3.77 PI²), SANS QU'AUCUNE DIMENSION NE SOIT INFÉRIEURE À 380 MM (15 PO); ET
- MAINTENIR CETTE OUVERTURE SANS L'AIDE DE MOYEN DE SUPPORT SUPPLÉMENTAIRE DURANT UNE URGENCE.

OBLIGATION DE PLANTER DES ARBRES:

LA *COUR AVANT* OU LA *MARGE DE RECUL AVANT* MINIMALE D'UN *TERRAIN* DOIT ÊTRE GARNIE D'AU MOINS UN *ARBRE* PAR 20 MÈTRES LINÉAIRES DE FAÇADE OU PARTIE DE 20 MÈTRES LINÉAIRES DE FAÇADE. CES *ARBRES* DEVRONT AVOIR UN DIAMÈTRE MINIMUM, LORS DE LA PLANTATION, DE 25 MILLIMÈTRES, MESURÉ À 300 MILLIMÈTRES AU-DESSUS DU NIVEAU DU SOL, ET UNE HAUTEUR MINIMUM DE 1,5 MÈTRE. ILS PEUVENT ÊTRE RÉPARTIS EN FAÇADE DU TERRAIN, DE FAÇON LINÉAIRE, OU À LA DISCRÉTION DU PROPRIÉTAIRE.

VALIDITÉ DES TRAVAUX

CE PERMIS N'EST VALIDE QUE POUR LES TRAVAUX DÉCLARÉS DANS LA PRÉSENTE. POUR TOUS TRAVAUX S'AJOUTANT OU NE FAISANT PAS PARTIE DU PRÉSENT PERMIS, CEUX-CI DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE AUTRE DEMANDE DE PERMIS ET/OU CERTIFICAT.

(**RÉFÉRENCE**: DOCUMENTS REMIS AVEC LA DEMANDE DE PERMIS)

Commentaires:

-AVIS-

SUITE À L'ÉMISSION DU PRÉSENT PERMIS, LE PROPRIÉTAIRE OU L'ÉXÉCUTANT DES TRAVAUX DOIT FAIRE AUTORISER PAR LA DIVISION DE L'URBANISME DE LA VILLE DE VICTORIAVILLE, TOUS CHANGEMENTS AUX PLANS ET DEVIS APPROUVÉS OU TOUTES MODIFICATIONS DEVANT ÊTRE APPORTÉS À LA CONSTRUCTION.

Signature du demandeur

Je soussigné(e) BRAWER & FILS INC., déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts et que, si le permis m'est accordé, je me conformerai aux conditions du présent permis de même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signé à Victoriaville ce 27/08/15

Signé par

Permis

Date émission: 27/08/2015 En vigueur jusqu'au:27/08/2016 **No permis** **2015-01082**

Responsable du dossier: BEAULIEU, JOCELYN

Signature :

Gagne, Pauline

De: Nathalie Goulet <info@arpnordsud.com>
Envoyé: 13 janvier 2017 10:33
À: Permis
Objet: Certificat de localisation - 600, rue de l'Académie
Pièces jointes: 010198.pdf

Bonjour,

Ci-joint le certificat de localisation de l'adresse mentionnée en objet.

Bonne journée.

Nathalie Goulet, adj. adm.
AUCLAIR DROLET ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
ARPENTAGE NORD-SUD
69, rue Perreault, Victoriaville, G6P 5E2
Tél. : 819 758-3774 – 1 877 758-3774
1141, avenue St-Louis, Plessisville, G6L 2M4
Tél. : 819 621-0404 – 1 877 758-3774
www.arpnordsud.com

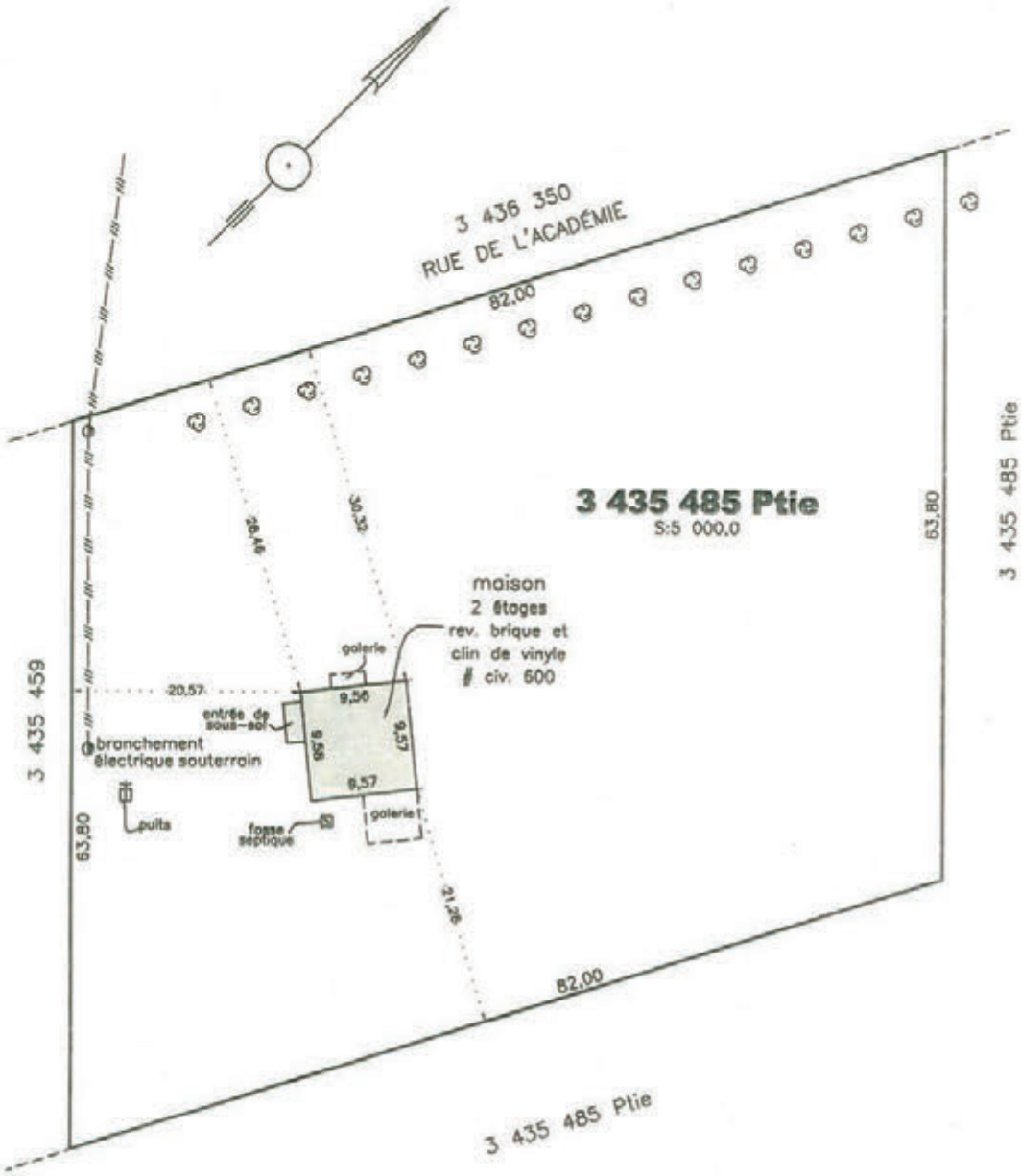

Légende — Haie — Clôture — Ligne électrique — Poteau — Hauban — Lampadaire

CERTIFICAT DE LOCALISATION

Lot(s): Une partie du lot 3 435 485
Cadastre: Québec
Circonscription foncière: Arthabaska
Municipalité: Ville de Victoriaville
Propriétaire: Brawer & Fils inc.

N.B.: Les mesures sont en mètres.
N.B.: Les mesures ont été prises au parement extérieur.
Ce plan ainsi que le rapport l'accompagnant font parties intégrantes du présent document.
Ce Certificat de Localisation a été préparé pour des fins de vente et/ou de financement et il ne devra pas être utilisé pour d'autres buts sans l'autorisation écrite du soussigné.

AUCLAIR DROLET
ARPENTEURS–GÉOMÈTRES
69 Rue Perreault, Victoriaville, (Québec)
G6P 5E2, (819) 758-3774

Victoriaville, 12 janvier 2017

YVES DROLET
ARPENTEUR–GÉOMÈTRE

LEVÉ EFFECTUÉ LE
15 décembre 2016

VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL
ÉMISE LE .....
PAR: .....
arpenteur–géomètre

Échelle: 1: 500 | Dossier: 9599 | Minute: 10 198

Victoriaville

Vérification à l'aide du certificat de localisation

Immeuble concernée: 600, ACADEMIE

PIIA: — Bande riveraine: — Zone inondable: — Aqueduc : — Égout : — Zone agricole : oui Zone à risque : —

Terrain :

Lot(s) : _____ Superficie totale : _____ 15% _____

Bâtiment principal : Permis: 2015-01082

	Implantation	Norme
Marge avant :	25.46m	15m
Marge latérale droite :	20.57m	1.5m
Marge latérale gauche :	18.m	1.5m
Marge arrière :	+10m	6m

Dimensions : Cert : Permis : 9,56m x 9,57m.

Galerie : Avant : Cert : 3m x 1.m Permis : 4' x 10' x 1,2m Arrière : Cert : 3,4m x 4m Permis : 14' x 14' 4,26 x 4,26.

Bâtiment complémentaire : Permis: _____

	Implantation	Norme
Marge avant :		
Marge latérale droite :		
Marge latérale gauche :		
Marge arrière :		
Bâtiment principal :		
Autre construction :		
Décroché`		

Bâtiment complémentaire : Permis: _____

	Implantation	Norme
Marge avant :		
Marge latérale droite :		
Marge latérale gauche :		
Marge arrière :		
Bâtiment principal :		
Autre construction :		

Piscine: Permis: _____

	Implantation	Norme
Marge avant :		
Marge latérale droite :		
Marge latérale gauche :		
Marge arrière :		
Bâtiment principal :		
Autre construction :		

Conforme : ✓ Non-conforme : Droit acquis :

Le : 16-01-17 Par : _____

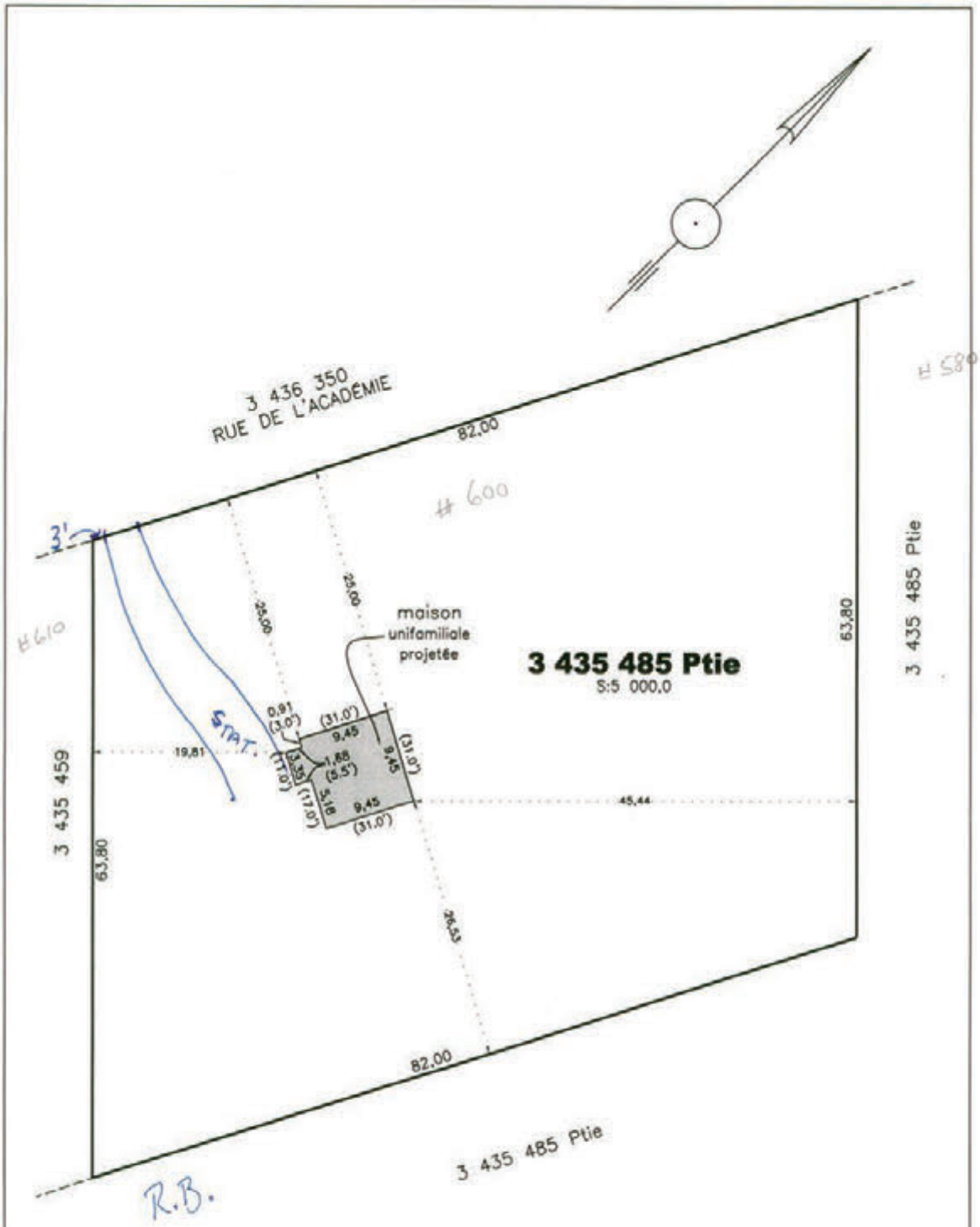

PROJET D'IMPLANTATION

N.B.: Les mesures sont en mètres.

Lot(s): Une partie du lot 3 435 485
Cadastre: Québec
Circonscription foncière: Arthabaska
Municipalité: Ville de Victoriaville
Client: Brawer & Fils inc.

Toujours obtenir le permis de construction avant le début des travaux.

AUCLAIR DROLET
ARPENTEURS–GÉOMÈTRES

69 Rue Perreault, Victoriaville, (Québec)
G6P 5E2, (819) 758-3774

Victoriaville, 18 août 2015

YVES DROLET
ARPENTEUR–GÉOMÈTRE

VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL
ÉMISE LE 18/08/2015
PAR: arpenteur–géomètre

REÇU LE
19 AOUT 2015

Échelle: 1: 500 | Dossier: 9599 | Minute: 9272

Ville de Victoriaville

DÉCLARATION D'USAGE POUR UNE RÉSIDENCE POUR AÎNÉS

Cette demande de permis concerne-t-elle un immeuble destiné à être utilisé comme résidence privée pour personnes âgées[1] ?

NON ☑ → **Signez et datez votre déclaration.**

OUI ☐ → **Fournissez les renseignements suivants :**

IDENTIFICATION DE LA RÉSIDENCE

1) **Nom et coordonnées de la résidence :**

Nom : _____
Rue : 600, DE L'ACADÉMIE
Municipalité : _____
Code postal : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

2) **Nom du responsable sur place de la résidence :** _____

3) **Nom du ou des propriétaires de la résidence :** _____

En vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, un propriétaire de résidence privée pour personnes âgées est tenu de déclarer sa résidence à la régie régionale de la santé et des services sociaux à partir du moment où une personne âgée y réside.

J'atteste la véracité de la présente déclaration.

28/08/15
Date

Signature

[1] Est une résidence pour personnes âgées un immeuble d'habitation collective où sont offerts, contre le paiement d'un loyer, des chambres ou des logements destinés à des personnes âgées et une gamme plus ou moins étendue de services, principalement reliés à la sécurité et à l'aide à la vie domestique ou à la vie sociale, à l'exception d'une installation maintenue par un établissement au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) et d'un immeuble ou d'un local d'habitation où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire ou d'une ressource de type familial au sens de cette Loi.

GRILLE D'ANALYSE D'UN BÂTIMENT D'HABITATION SELON LA PARTIE 9 DU C.C.Q. 2005

Adresse de la propriété : Rue Académie (Victoriaville) G6R-0V2

Item		Description au plan	Articles
Fondation :			
Mur de fondation :	Épaisseur	8"	T-9.15.4.2.A T-9.15.4.2.B
	Hauteur	8'-4"	
	Hauteur hors-sol	FAÇADE 1'-2" AUTRE ÉLÉ. : 3'-2"	9.15.4.6
Semelles intérieures :	Épaisseur	N/A Saillie :	9.15.3.8
	Largeur		T.9.15.3.4
Empattements : VOIR PLAN - PDF"	Épaisseur	18" Saillie : 18"	9.15.3.8
	Dimensions	- 42" x 42"	T.9.15.3.4
		Espacement entre les poteaux :	
Semelles extérieures :	Épaisseur	8" Saillie : 8"	9.15.3.8
	Largeur	24"	T.9.15.3.4
Dalle au sol :	Épaisseur	4"	9.16.4.2 9.16.4.3
Drain de fondation :	Diamètre	4" Ø	9.14.3.2
Isolation thermique :			
Mur du sous-sol :	Description	(RIT) Isolation int. 3" type Isofoil + latte + gypse par Action Maison	Loi sur l'économie de l'énergie, art. 34
Plancher (porte-à-faux) :	Description	N/A	
Mur extérieur :	Description	R-29 (voir coupe) Polyiso R-6 + laine R-20	
Plafond ou toit :	Description	R-40 laine soufflée	
Cheminée :	Hauteur	2' plus haut que projection de 10'	A-9.21.4.4. 1)
Ventillation :	Conforme	☒ Oui ☐ Non	9.32
Détecteur de fumée :	Localisation	CORRIDOR PRÈS DE L'ESCALIER (RDC + ÉTAGE)	9.10.18
Avertisseur de (CO) :	Localisation	COMBINÉ AVEC LE DÉTECTEUR FUMÉE ☐ N/A	9.32.3.9
Porte entre logement et garage :	Conforme	☐ Oui ☐ Non ☒ N/A	9.10.13.15
Charpente :		(VOIR PLAN)	
Poteaux porteurs :	Type de poteaux	1ÉTAGE) Assemblage 3-2x4 2 (ÉTAGE) - PARALLAM 3½ x 5¼ -	9.17 PARA. 5"¼ x 7"
	Dimensions	(RDC) 2x PARALLAM 3½ x 5¼" / PARALLAM (sous-sol) - 2(1) 9.17.3.4. 10" ¼ x 5¼ + BASE AJUSTABLE	
Mur porteur :	Dimensions	2x4 ou 2x6 Espacement C/C 16" c/c	T-9.23.10.1
Linteaux intérieurs :	Dimensions	Timberstrand 1-1¾ x 9½ x 3'	T. A-17
	Portées	1 2	9.23.10.6.
	Nb étage supporté	(Plancher + toit) 2	
Poutres	Type	☒ Laminée ☐ Acier ☐ Bois composés	T-9.23.4.3. T-A-8 T-A-9
	Dimensions	4mcx 1¾ x 9½" Timberstrand Portées VOIR CALCUL	
	Portée solives	VOIR PLAN 16' et 15' Nb étage supporté 1 + toit (VOIR CALCUL)	
Solives ou poutrelles :	Type	☐ Solives ☒ Poutrelles	T-A-1
	Dimensions	TJI 230 9½" Espacement C/C 16' c/c	T-A-2
	Portées poutrelles	16' MAX	
	Portées solives	Nb étage supporté	
	Entretoises	☐ Oui ☒ Non	9.23.9.4
	Lattes continues	☒ Oui S-sol. ☐ Non	9.23.9.4
Mur extérieur :	Dimensions	2" x 6" Espacement C/C 16" c/c	T-9.23.10.1
	Nb étage supporté	2x	
Linteaux extérieurs :	Dimensions	1 Timberstrand 1-1¾ x 9½ x 6'-6"	T. A-17
	Portées	1 6'-6 VOIR CALCUL	9.23.10.6
	Nb étage supporté	1 Plancher + toit 2	
Ferme de toit :	Préfabriquée	☒ Oui ☐ Non Espacement C/C 24"	

Item		Description au plan	Articles
Résistance au feu et insonorisation :		☑ N/A si 1 seul logement	
Murs :	Résistance exigée ITS exigée Description	☐ 50 ITS _____ ☐ 55 ITS _____	9.10.9 9.10.11.2
Plancher :	Résistance exigée ITS exigée Description	☐ 50 ITS _____ ☐ 55 ITS _____	T-9.10.8.1 9.10.11.2
Toit :	Résistance exigée Description		T-9.10.8.1
Structure porteuse :	Résistance exigée Description		9.10.8.3
Vide de construction au-dessus d'une séparation coupe-feu :	Résistance exigée Description		9.10.9.10
Prolongation du mur coupe-feu	Résistance exigée Description		9.10.11.2
Protection des issues contre l'incendie :	Conforme	☐ Oui ☐ Non ☐ N/A	9.9.4.4 9.9.4.5 9.9.4.6
Séparation spatiale et protection des façades :	Surface de la façade	47 m² D.L 6 m à voir	
	% de B.N.P	57 % maximum permis 27 % projet	9.10.14
	D.R.F.	_____ hre (s) requis _____ hre (s) projet	
	Type de construction	☑ Combustible ☐ Incombustible ☐ N/A	9.10.15
	Type de revêtement	☑ Combustible ☐ Incombustible ☐ N/A	
Issues :	Nombre	1 - FACADE + 1 - PATIO Largeur 34"	9.9.8.2 9.9.3
Main courantes :	Hauteur	ENTRE 32" et 38"	9.8.7
Garde-corps intérieur :	Hauteur	36" Espacement C/C 4" MAX	9.8.8
Garde-corps extérieur:	Hauteur	36" Espacement C/C 4" MAX	9.8.8
Fenêtre de chambre :	Dimensions	1- 70 7/8 x 55 1/8 2- 47 1/4 x 55 1/8 3- 47 1/4 x 55 1/8 4- 27 9/16 x 55 1/8	9.7.1.2
	Superficie	1 5pi² 2 5pi² 3 5pi² 4 6pi²	
Hauteur des appuis de fenêtre au-dessus des planchers ou du sol :	Type de protection	☐ Garde-corps ☐ Mécanisme bloquant la partie battante ou coulissante, limitent l'ouverture à au plus 100 mm ☒ N/A, si l'appui est à au moins 450 mm au-dessus du plancher fini du côté intérieur de la pièce. ☐ N/A, si le niveau du plancher, sous cette fenêtre, est situé à au plus 600 mm au-dessus d'un autre plancher ou du sol situé de l'autre côté de cette fenêtre.	Art. 3.18 du règlement de construction 822-2006

Commentaires : _____

Note :

Il doit être clairement entendu que l'étude des plans déposés pour la demande de permis ne portera pas uniquement sur les éléments contenus dans le présent document, mais sur l'ensemble des normes contenues dans le Code de construction du Québec - Chapitre I Bâtiment, et Code national du bâtiment - Canada (2005) modifié.

Signature du concepteur des plans : _____ Date : 8/7/2015

Grille d'analyse pour demande de permis de construction

Ville de Victoriaville

CONST. RÉSIDENCE AUTORISÉE PAR L'ARTICLE 40 DE LA LOI DE LA CPTAQ.

	Emplacement visé par la demande de permis			
Adresse	600 DE L'ACADÉMIE			
Cadastre / Lots	3435 485			
Dimensions terrain		Superficie terrain	5,000 M²	
No. de la zone	1220 A	Type de lot	INT.	
No. de district	Juridiction de la RBQ :	☐ oui / ☑ ~~non~~	Plan d'architecte requis	☐ oui / ☑ ~~non~~
			Plan d'ingénieur requis	☐ oui / ☑ ~~non~~

Usages et bâtiments principaux	Normes (mètres)	Projet
Usage projeté	Unifamiliale isolée	Autorisé dans la zone : ☑ oui / ☐ non
Marge de recul avant min/max :	~~7.5 m~~ 15 M	25 M
Marge de recule latérale, 1er côté:	1.5 m	19.81 M
Marge de recule latérale, 2ième côté:	3.25 m ou 1.5 m avec garage ou abri d'auto intégré	45.44 M
Marge de recul arrière:	6 m	26.53 M
Hauteur min (étages) d'un bâtiment:	1	
Hauteur max (étage) d'un bâtiment:	2	2
Dimensions et superficie minimales d'un bâtiment :	1 étage: 7.0 m; 6.0 m ; 70 m² 2 étage : 6.0 m; 6.0 m; 60 m²	9.45M, 9.45M (94.41 M²) SUP. PLAN. 183.71 M²
Usages, Bâtiments et constructions complémentaires Art. 4.4.1 à 4.4.15 (Implantation à 1.5 m min. et 0.6 m min. si mur aveugle au sens du CCQ et débattement de la porte Ø chez le voisin)	A. **Abri d'auto** (75% sup. de plancher hât. princ) B. **Garage isolé ou annexé** (75% sup. hât. princ.) - Hauteur max : 100% du bâtiment si un (1) étage ou 75 % si deux (2) étages - Décroché maximum de 2.5 m p/r à la façade du bâtiment autorisé C. **Remise** (35 m²) - Hauteur max : 100% du bâtiment si un (1) étage ou 6 m si deux (2) étages D. **Autres**	
Utilisation des cours et marges de recul Article 4.5	A. **Balcon, galerie** Normes : **cours avant, latérale et arrière** - 1.5 m min. des lignes de terrain - 1 m min. des lignes pour les avant-toits Normes : **cours avant** - Empiètement dans la cour de 2.5 m max. - Empiét. dans la cour de 3 m max. pour les avant-toits	Marge : 1) ☑ ~~Avant~~ 2) ☑ Arrière ☐ Latérale 1) GALERIE 4'X10' COUVERTE 2) GALERIE 14'X14'
	B. **Avant-toit bâtiment principal** Normes : **cours avant, latérale et arrière** - 0.6 m min. des lignes de terrain Normes : **cours avant** - Empiètement dans la cour de 2 m max.	Marge : ☐ Avant ☐ Arrière ☐ Latérale OK.
	C. **Escalier ouvert menant au RDC ou au SS** Normes : **cours avant, latérale et arrière** - 1.5 m min. des lignes de terrain Normes : **cours avant** - Empiètement dans la cour de 2.5 m max.	Marge : ☐ Avant ☐ Arrière ☐ Latérale OK.
Aménagement terrain Art. 6.3 et 6.6.1	A. **1 arbre par 20 m. linéaires de façade ou partie de 20 m linéaires de façade** (Art. 6.6.1) B. **20% de superficie terrain en espace vert,** sauf dans les zones 401C, 402C, 403C, 404C, 407C, 414C et 541C(Art. 6.3)	A. Larg. terrain : 82 m ÷ 20 m. lin. / arbre = 4 arbre(s) soit 4 arbre(s) requis Nombre d'arbre prévu : _____ arbre(s) B. 20% de 5000 m² = 1000 m² requis Superficie d'espace vert prévu OK m²
Accès à la propriété Art. 7.2.1	A. **Largeur :** 3 m min. / 7.5 m max., pour un terrain de plus de 25 m de largeur la largeur maximal est de 9.5 m B. **Distance d'une intersection min. :** 6 m C. **Distance min. entre deux accès :** 7.5 m	EXISTANT ←

Stationnement Art. 7.1.3 et 7.1.6	A. Nombre de cases* requis : 1 case B. Distance des lignes min. : 0.6 m C. Empiètement max permis en façade : 2 m * cases : dimensions min. de 2.5 m X 5.8 m	2 CASES 0.9 M —
Normes spécial de zonage Chapitre 10	**Protection des rives** (Art.10.3.1) **Protection des littoraux** (Art.10.3.2) **Protection des plaines inondable** (Art. 10.3.3) **Zone de mouvement de terrain** (Art. 10.4)	N/A
Normes concernant usages, construction, lots dérogatoires Chapitre 11		N/A
Condition d'émission de permis	A, B, ou C	B
Nouveau certicifat de localisation requis	☐ oui / ☑ non	

Autres normes applicables

Usages et bâtiments principaux	Normes (mètres)	Projet

Commentaires ou informations pertinentes

26-08-2015

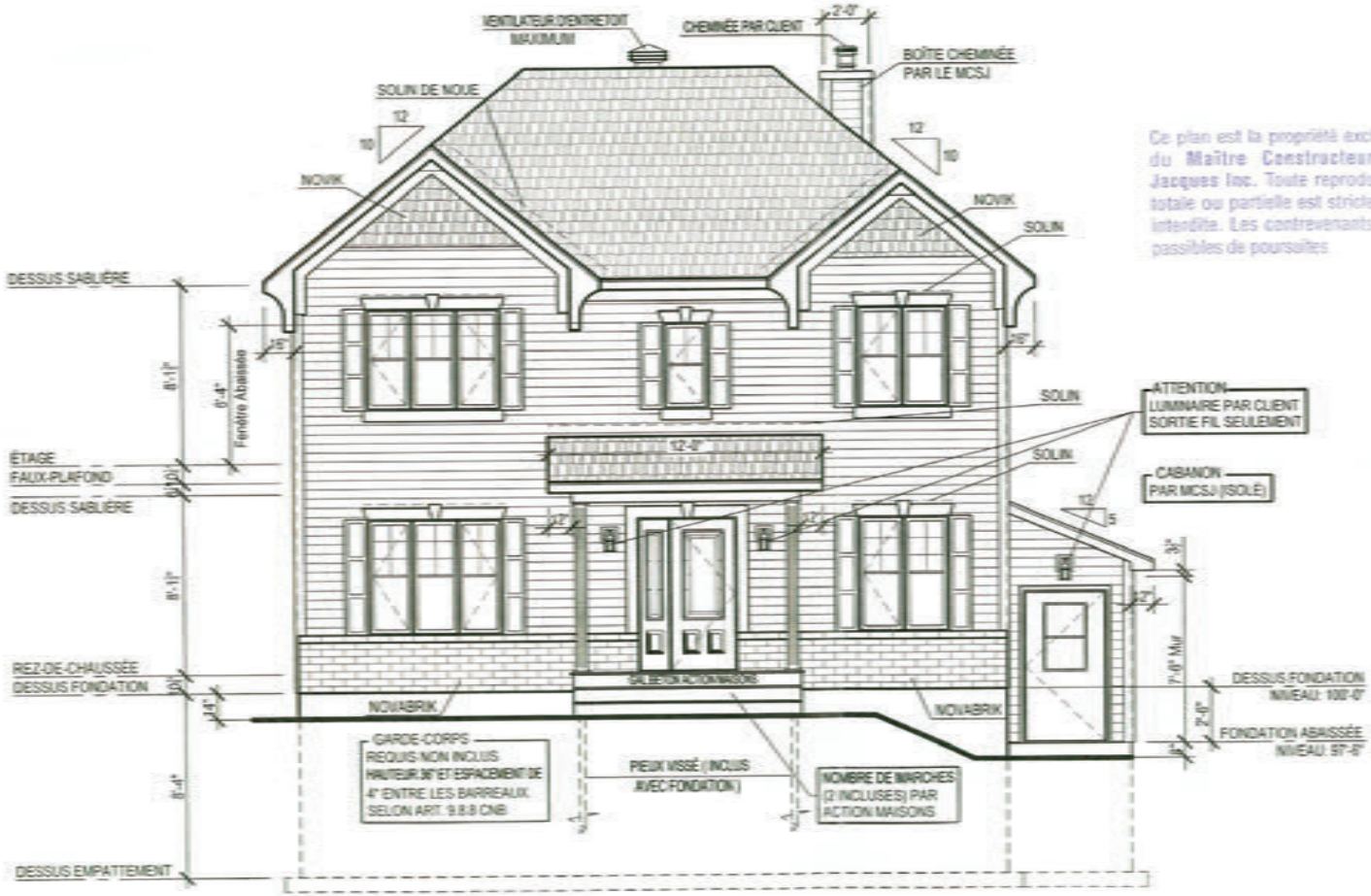

Ce plan est la propriété exclusive du **Maître Constructeur St-Jacques Inc.** Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite. Les contrevenants sont passibles de poursuites

ATTENTION
FONDATION PAR ACTION MAISONS

IMPORTANT
LA LIGNE DE SOL PEUT DIFFÉRER DE CE DESSIN ELLE SERA À DÉTERMINER SUR PLACE SELON LE TERRAIN.

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES
32, rue Nadeau
St-Jacques-de-Leeds
(Québec) G0N 1J0
Tél.: (418)-424-3117
Téléc.: (418)-424-3096

SCEAU

SIGNATURE

RESPONSABILITÉ

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES EST RESPONSABLE DE LA CONCEPTION ET DE LA CONSTRUCTION EFFECTUÉE À L'USINE UNIQUEMENT.
TOUT TRAVAUX DE CONSTRUCTION EFFECTUÉS AU CHANTIER SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR SUR LE SITE. LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR N'EST PAS RESPONSABLE DES TRAVAUX EFFECTUÉS AU CHANTIER POUR COMPLÉTER LA MAISON ET / OU POUR TOUT AUTRES TRAVAUX DE CHANTIER.

REVISIONS

APPROBATION CLIENT

PLAN
ÉLÉVATION PRINCIPALE

ÉCHELLE: 3 / 16" = 1'-0"

NO SÉRIE	PR-15094	LIEU	P.A.	USINE	VICTORIAVILLE
DESSINÉ PAR	Sonia Cô.	VÉRIFIÉ PAR	Pascal S.		
DATE	15 / 07 / 15	MODÈLE	OLIVIER		
CLIENTS	RES BRAUCHI			PAGE	1 / 8

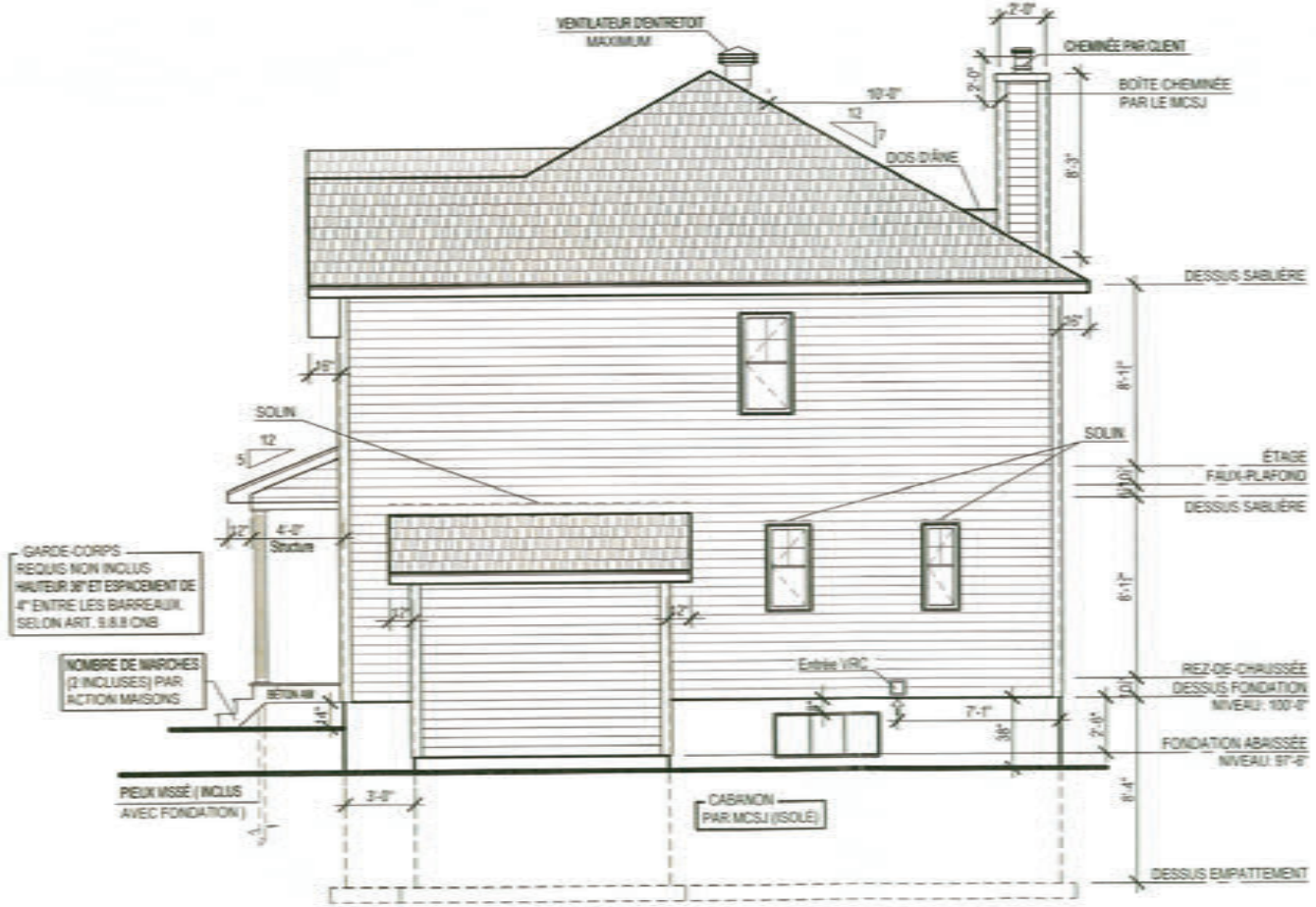

ATTENTION

FONDATION PAR ACTION MAISONS

IMPORTANT

LA LIGNE DE SOL PEUT DIFFÉRER DE CE DESSIN ELLE SERA À DÉTERMINER SUR PLACE SELON LE TERRAIN.

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES

32, rue Nadeau
St-Jacques-de-Leeds
(Québec) G0N 1J0

Tél.: (418) 424-3117
Téléc.: (418) 424-3066

SCEAU

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
TECHNOLOGUE
T.P.
11835

SIGNATURE :

RESPONSABILITÉ

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES EST RESPONSABLE DE LA CONCEPTION ET DE LA CONSTRUCTION EFFECTUÉE À L'USINE UNIQUEMENT.
TOUT TRAVAUX DE CONSTRUCTION EFFECTUÉS AU CHANTIER SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR SUR LE SITE. LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR N'EST PAS RESPONSABLE DES TRAVAUX EFFECTUÉS AU CHANTIER POUR COMPLÉTER LA MAISON ET / OU POUR TOUT AUTRES TRAVAUX DE CHANTIER.

RÉVISIONS

APPROBATION CLIENT

signature

signature

PLAN

ÉLÉVATION DROITE

ÉCHELLE : 3 / 16" = 1'-0"

NO SÉRIE : PR-15204	VR : P. A.	USR : VICTORIAVILLE	
DESSINÉ PAR : Sonia C.	VÉRIFIÉ PAR : Parcal S.		
DATE : 09 / 07 / 15	MODÈLE : OLIVIER		
CLIENTS : RES BRAUCHI		PAGE : 2 / 8	

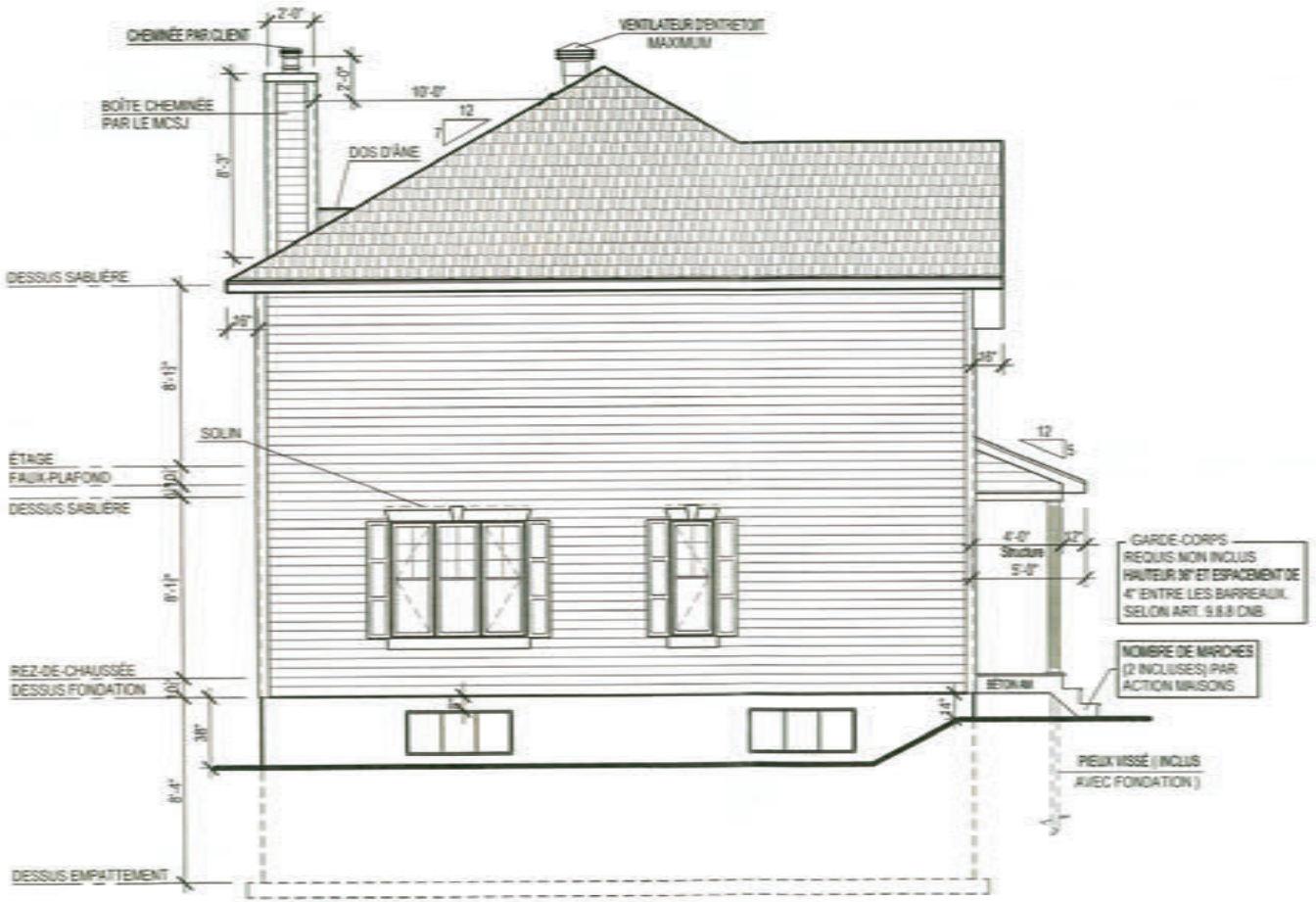

ATTENTION
FONDATION PAR ACTION MAISONS

IMPORTANT
LA LIGNE DE SOL PEUT DIFFÉRER DE CE DESSIN ELLE SERA À DÉTERMINER SUR PLACE SELON LE TERRAIN.

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES
32, rue Nadeau
St-Jacques-de-Leeds
(Québec) G0N 1J0
Tél.: (418)-424-3117
Téléc.: (418) 424-3096

SCEAU

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
PASCAL SOULLIGNON
T.P.
11025

SIGNATURE

RESPONSABILITÉ

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES EST RESPONSABLE DE LA CONCEPTION ET DE LA CONSTRUCTION EFFECTUÉE À L'USINE UNIQUEMENT.
TOUT TRAVAUX DE CONSTRUCTION EFFECTUÉS AU CHANTIER SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR SUR LE SITE. LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR N'EST PAS RESPONSABLE DES TRAVAUX EFFECTUÉS AU CHANTIER POUR COMPLÉTER LA MAISON ET / OU POUR TOUT AUTRES TRAVAUX DE CHANTIER.

RÉVISIONS

APPROBATION CLIENT

PLAN
ÉLÉVATION GAUCHE

ÉCHELLE
3 / 16" = 1'-0"

NO. SÉRIE	PR-15094	RÉV.	P.A.	LIEU	VICTORIAVILLE
DESSINÉ PAR	Sonia CL	VÉRIFIÉ PAR	Pascal S.		
DATE	09 / 07 / 15	MODÈLE	OLIVIER		

CLIENTS
RES BRAUCHI

PAGE
3 / 8

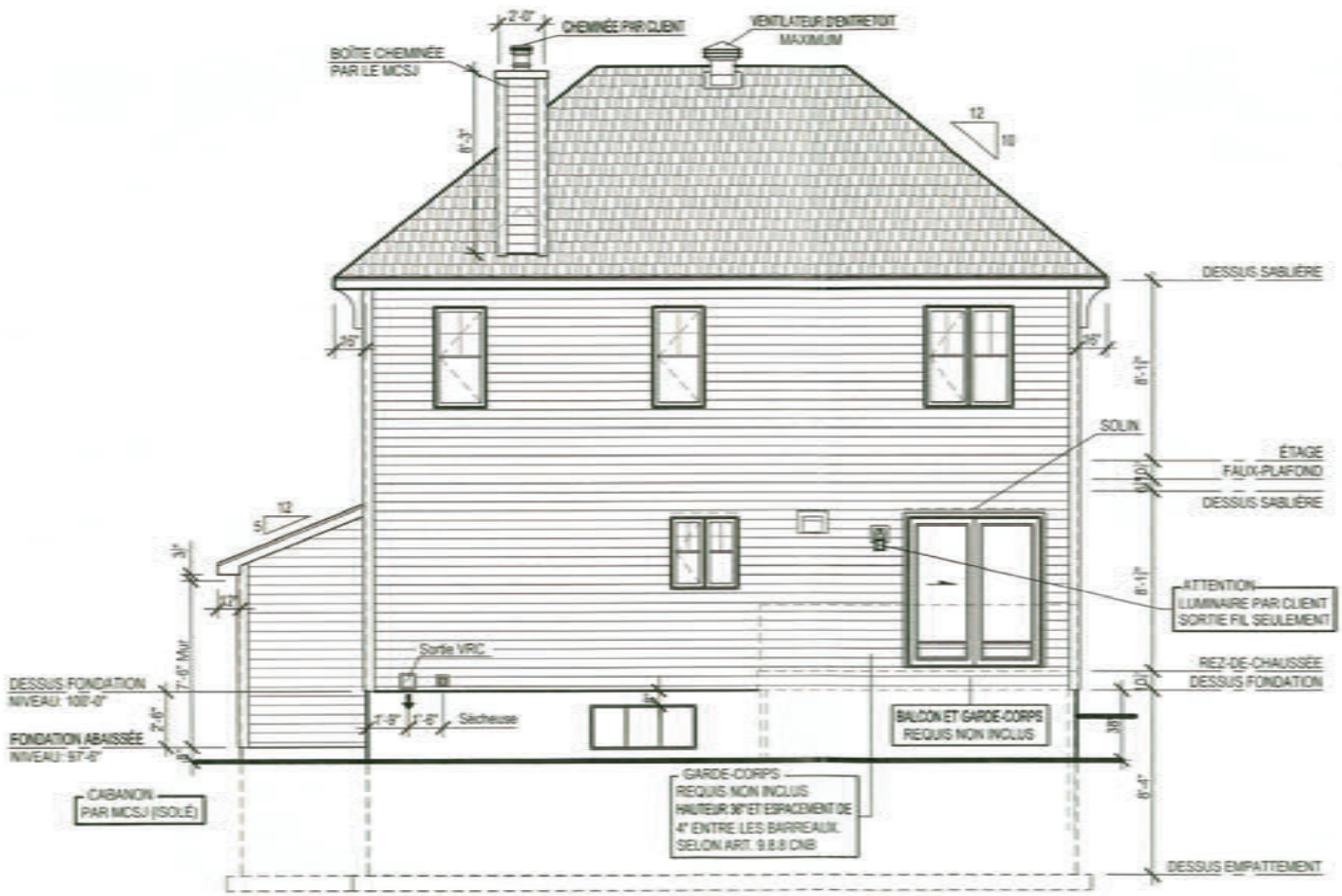

ATTENTION
FONDATION PAR ACTION MAISONS

IMPORTANT
LA LIGNE DE SOL PEUT DIFFÉRER DE CE DESSIN ELLE SERA À DÉTERMINER SUR PLACE SELON LE TERRAIN

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES
32, rue Nadeau
St-Jacques-de-Leeds
(Québec) G0N 1J0
Tél.: (418)-424-3117
Téléc.: (418) 424-3096

SCEAU

SIGNATURE

RESPONSABILITÉ

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES EST RESPONSABLE DE LA CONCEPTION ET DE LA CONSTRUCTION EFFECTUÉE À L'USINE UNIQUEMENT.
TOUT TRAVAUX DE CONSTRUCTION EFFECTUÉS AU CHANTIER SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR SUR LE SITE. LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR N'EST PAS RESPONSABLE DES TRAVAUX EFFECTUÉS AU CHANTIER POUR COMPLÉTER LA MAISON ET / OU POUR TOUT AUTRES TRAVAUX DE CHANTIER.

RÉVISIONS

APPROBATION CLIENT

PLAN
ÉLÉVATION ARRIÈRE

ÉCHELLE: 3 / 16" = 1'-0"

NO. SÉRIE: PR-15094	NO: P.A.	LIEU: VICTORIAVILLE	
DESSINÉ PAR: Sonia Ct.	VÉRIFIÉ PAR: Pascal B.		
DATE: 15 / 07 / 15	MODÈLE: OLIVIER		
CLIENTS: RES BRAUCHI		PAGE: 4 / 8	

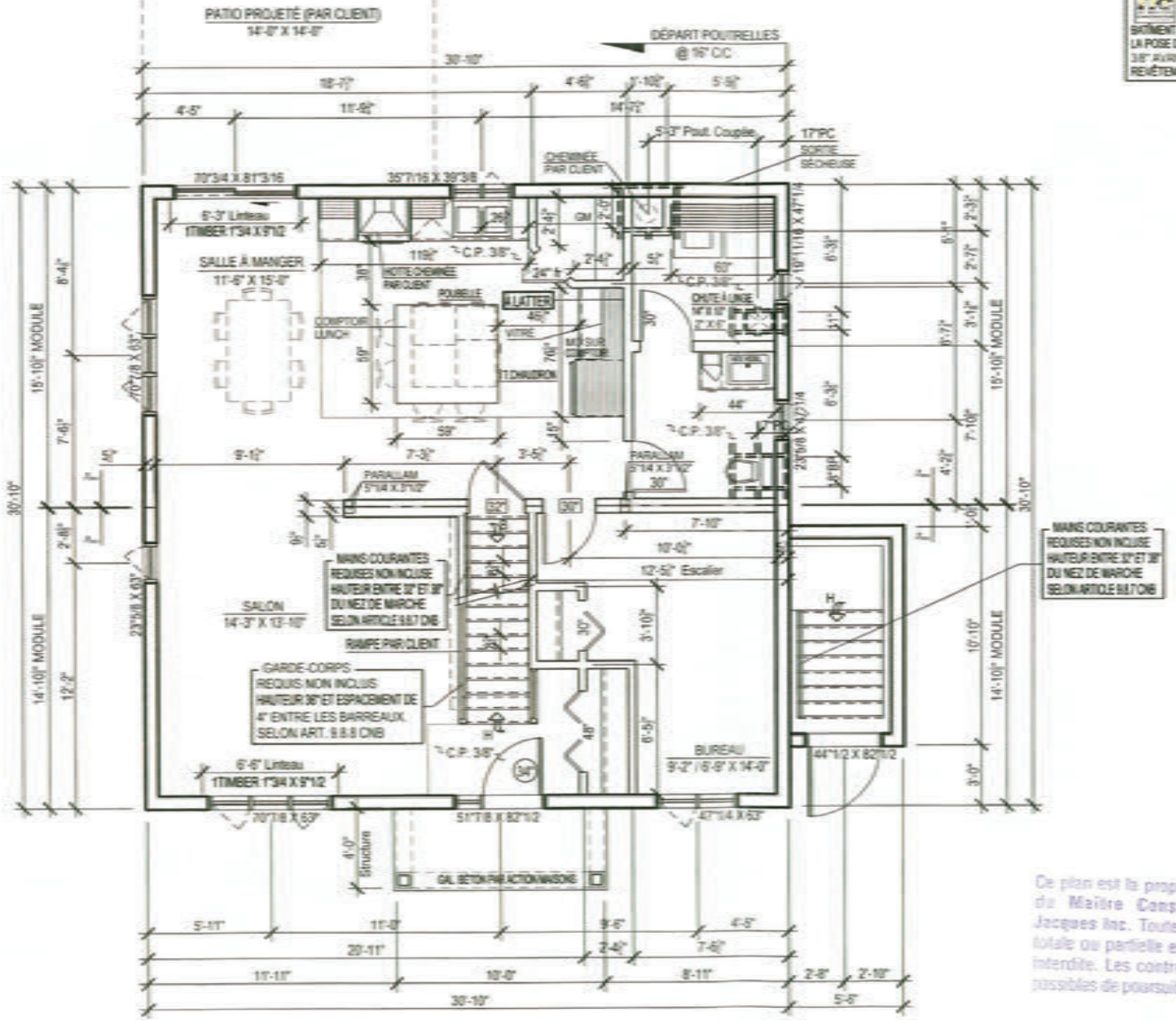

MISE EN GARDE

ET LE CODE NATIONAL DU BÂTIMENT RECOMMANDENT FORTEMENT LA POSE D'UN CONTRE-PLAQUÉ 1/4" OU 3/8" AVANT LA MISE EN PLACE D'UN REVÊTEMENT SOUPLE AU PLANCHER

CABANON PAR MCSJ (ISOLÉ)

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES

32, rue Nadeau
St-Jacques-de-Leeds
(Québec) G0N 1J0

Tél.: (418)-424-3117
Téléc.: (418) 424-3096

SCEAU:

SIGNATURE:

RESPONSABILITÉ:

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES EST RESPONSABLE DE LA CONCEPTION ET DE LA CONSTRUCTION EFFECTUÉE À L'USINE UNIQUEMENT.
TOUT TRAVAUX DE CONSTRUCTION EFFECTUÉS AU CHANTIER SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR SUR LE SITE. LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR N'EST PAS RESPONSABLE DES TRAVAUX EFFECTUÉS AU CHANTIER POUR COMPLÉTER LA MAISON ET / OU POUR TOUT AUTRES TRAVAUX DE CHANTIER.

RÉVISIONS:

APPROBATION CLIENT

PLAN: REZ-DE-CHAUSSÉE

ÉCHELLE: 3 / 16" = 1'-0"

NO. SÉRIE: PR-15094 | VR: P.A. | DIR.: VICTORIAVILLE

DESSINÉ PAR: Sonia C. | VÉRIFIÉ PAR: Pascal B.

DATE: 09 / 07 / 15 | MODÈLE: OLIVIER

CLIENTS: RES BRAUCHI | PAGE: 5 / 8

Ce plan est la propriété exclusive du Maître Constructeur St-Jacques Inc. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite. Les contrevenants sont possibles de poursuites.

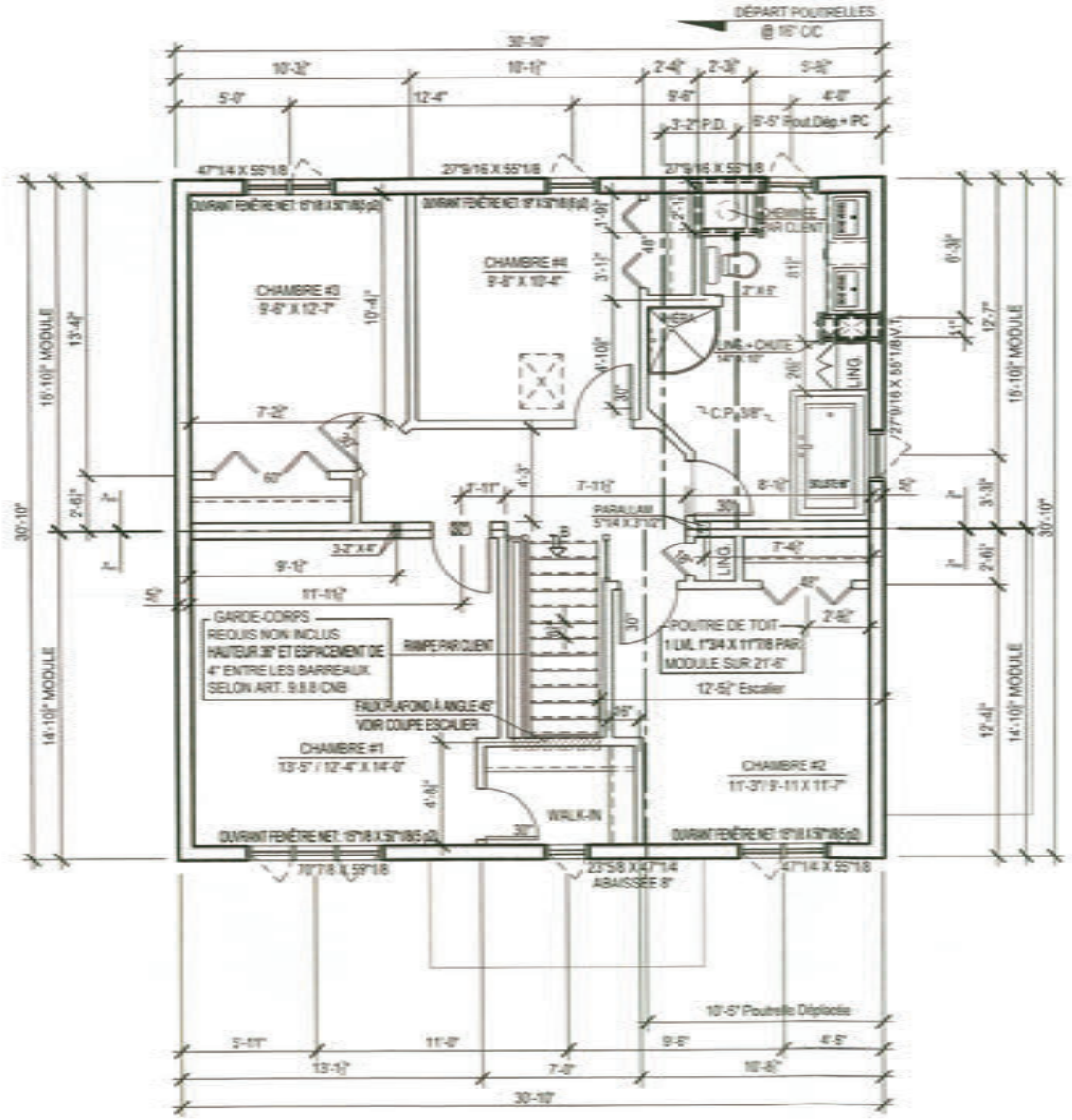

MISE EN GARDE

ET LE CODE NATIONAL DU BÂTIMENT RECOMMANDENT FORTEMENT LA POSE D'UN CONTRE-PLAQUÉ 1/4" OU 3/8" AVANT LA MISE EN PLACE D'UN REVÊTEMENT SOUPLE AU PLANCHER

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES

32, rue Nadeau
St-Jacques-de-Leeds
(Québec) G0N 1J0
Tél.: (418)-424-3117
Téléc.: (418)-424-3096

SCEAU:

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC T.P. 51035

SIGNATURE:

RESPONSABILITÉ

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES EST RESPONSABLE DE LA CONCEPTION ET DE LA CONSTRUCTION EFFECTUÉE À L'USINE UNIQUEMENT.
TOUT TRAVAUX DE CONSTRUCTION EFFECTUÉS AU CHANTIER SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR SUR LE SITE. LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR N'EST PAS RESPONSABLE DES TRAVAUX EFFECTUÉS AU CHANTIER POUR COMPLÉTER LA MAISON ET / OU POUR TOUT AUTRES TRAVAUX DE CHANTIER.

REVISIONS:

APPROBATION CLIENT

PLAN: ÉTAGE

ÉCHELLE: 3 / 16" = 1'-0"

NO. SÉRIE	PR-15094	NB	P. A.	USR	VICTORAVILLE
DESSINÉ PAR:	Sonia Cô.	VÉRIFIÉ PAR:	Pascal S.		
DATE:	09 / 07 / 15	MODÈLE:	OLIVIER		
CLIENTS:	RES BRAUCHI	PAGE:	6 / 8		

Ce plan est la propriété exclusive du Maître Constructeur St-Jacques Inc. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite. Les contrevenants sont passibles de poursuites.

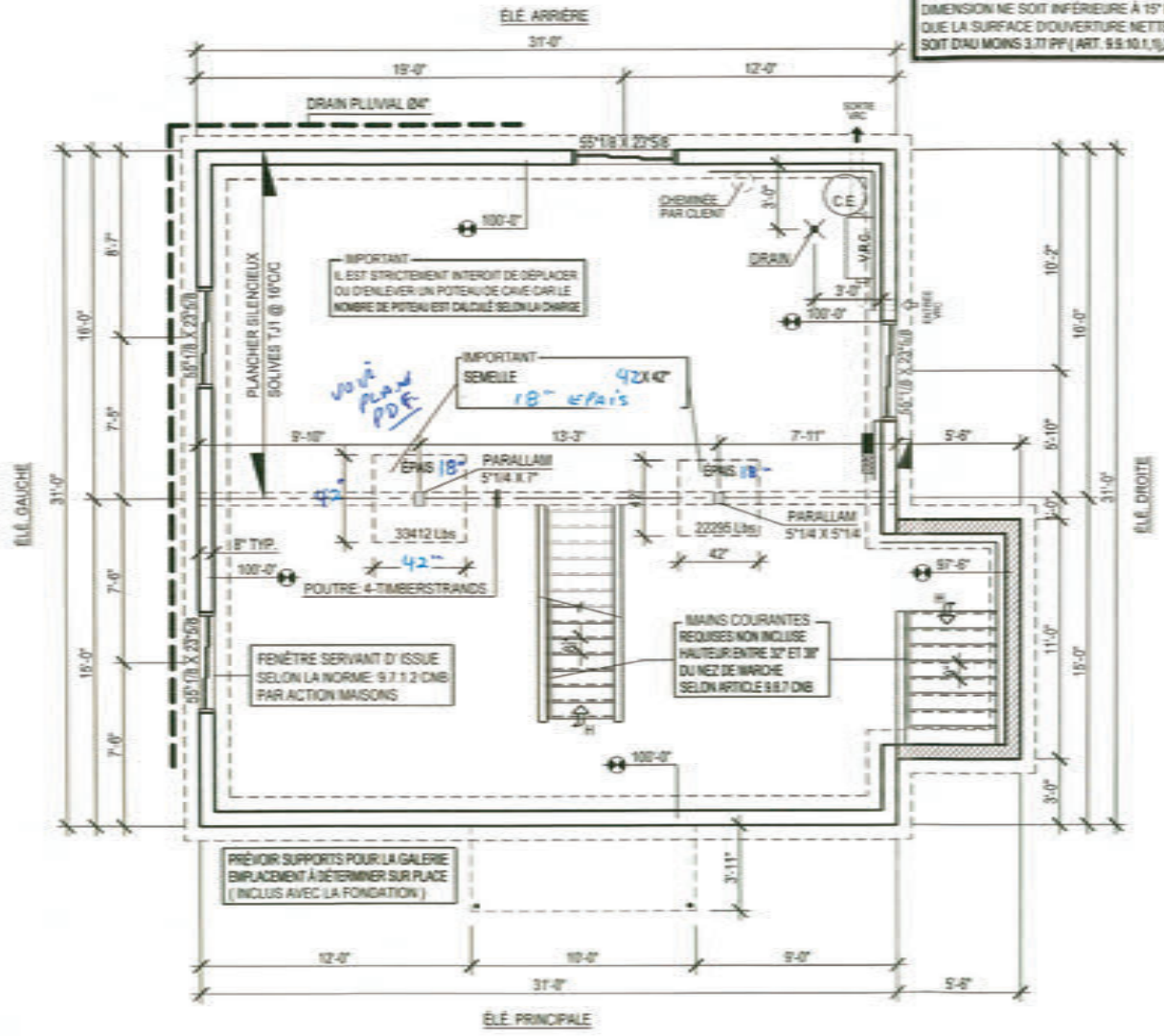

MISE EN GARDE

POUR LES FENÊTRES DE CHAMBRE: LE CODE NATIONAL DU BÂTIMENT EXIGE QU' AUCUNE DIMENSION NE SOIT INFÉRIEURE À 15" ET QUE LA SURFACE D'OUVERTURE NETTE SOIT D'AU MOINS 3.77 PP² (ART. 9.9.10.1.1)(2))

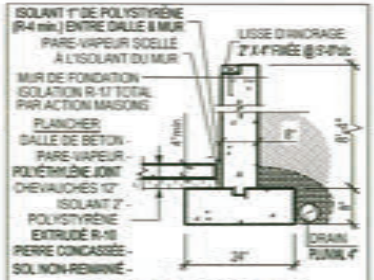

COUPE TYP. DE MUR

-IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR DE VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES INC. SE DÉGAGE DE TOUTES RESPONSABILITÉS.

-IL EST FORTEMENT CONSEILLÉ DE FAIRE LA FONDATION 1" PLUS PETITE QUE LA MAISON DÛ AUX ERREURS DE PRÉCISION.

-L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER LES DIMENSIONS ET EMPLACEMENT DES PORTES ET FENÊTRES DE SOUS-SOL AVEC LE CLIENT.

-LES FENÊTRES DE SOUS-SOL SOUS LE NIVEAU DU SOL FINI DEVRONT ÊTRE ENTOURÉES DE MARGELLES EN TÔLE GALVANISÉE ET D'UN DRAIN DE 4" REMPLI DE CONCASSÉ MENANT AU DRAIN DE CONTOUR.

ATTENTION

L'ISOLATION DE LA RIVE DE PLANCHER À L'URÉTHANE SOUFFLÉ EST OBLIGATOIRE. LES NORMES EN VIGUEUR EXIGENT UNE PROTECTION THERMIQUE RECOUVRANT LES MOUSSES URÉTHANE ET LES ISOLANTS RIGIDES (EX. GYPSE). CETTE DERNIÈRE N'EST PAS INCLUSE ET DEVRA ÊTRE INSTALLÉE PAR LE CLIENT OU PAR D'AUTRES SELON LE CONTRAT.

ATTENTION

FONDATION PAR ACTION MAISONS

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES
32, rue Nadeau
St-Jacques-de-Leeds
(Québec) G0N 1J0
Tél.: (418) 424-3117
Téléc.: (418) 424-3096

SCEAU

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS T.P. 11035

SIGNATURE

RESPONSABILITÉ

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES EST RESPONSABLE DE LA CONCEPTION ET DE LA CONSTRUCTION EFFECTUÉE À L'USINE UNIQUEMENT. TOUT TRAVAUX DE CONSTRUCTION EFFECTUÉS AU CHANTIER SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR SUR LE SITE. LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR N'EST PAS RESPONSABLE DES TRAVAUX EFFECTUÉS AU CHANTIER POUR COMPLÉTER LA MAISON ET / OU POUR TOUT AUTRES TRAVAUX DE CHANTIER.

REVISIONS

APPROBATION CLIENT

signature

signature

PLAN: FONDATION

ÉCHELLE: 3 / 16" = 1'-0"

NO. SÉRIE: PR-15094 | VR: P.A. | LIVR.: VICTORIAVILLE

DESSINÉ PAR: Sonia Cl. | VÉRIFIÉ PAR: Pascal S.

DATE: 09 / 07 / 15 | MODÈLE: OLIVIER

CLIENTS: RES BRAUCHI

PAGE: 7 / 8

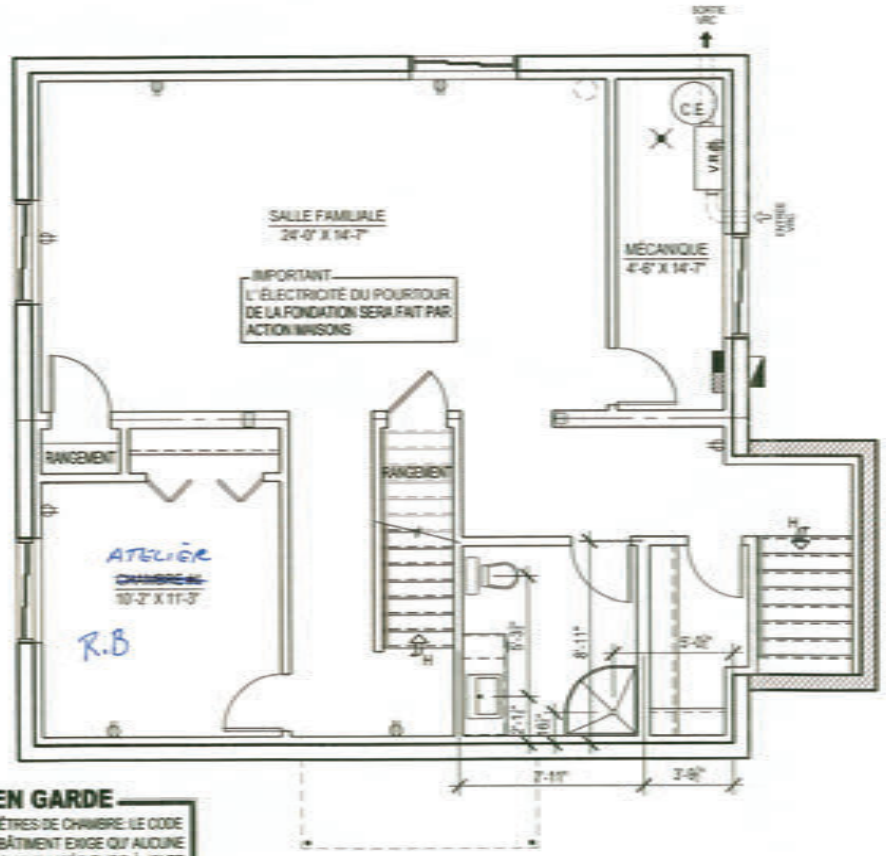

MISE EN GARDE

POUR LES FENÊTRES DE CHAMBRE LE CODE NATIONAL DU BÂTIMENT EXIGE QU' AUCUNE DIMENSION NE SOIT INFÉRIEURE À 15" ET QUE LA SURFACE D'OUVERTURE NETTE SOIT D'AU MOINS 3.77 PF (ART. 9.9.10.1.1)(2))

PRÉLIMINAIRE

Ce plan est la propriété exclusive du **Maître Constructeur St-Jacques inc.** Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite. Les contrevenants sont passibles de poursuites.

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES
32, rue Nadeau
St-Jacques-de-Leeds
(Québec) G0N 1J0
Tél.: (418) 424-3117
Téléc.: (418) 424-3096

SCEAU

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS T.P. 11605

SIGNATURE :

RESPONSABLE :

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES EST RESPONSABLE DE LA CONCEPTION ET DE LA CONSTRUCTION EFFECTUÉE À L'USINE UNIQUEMENT.
TOUT TRAVAUX DE CONSTRUCTION EFFECTUÉS AU CHANTIER SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR SUR LE SITE. LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR N'EST PAS RESPONSABLE DES TRAVAUX EFFECTUÉS AU CHANTIER POUR COMPLÉTER LA MAISON ET / OU POUR TOUT AUTRES TRAVAUX DE CHANTIER.

REVISIONS

APPROBATION CLIENT

signature

signature

PLAN : SOUS-SOL

ÉCHELLE : 3 / 16" = 1'-0"

NO. SÉRIE : PR-15084 | VR : P.A. | LIVR. : VICTORIAVILLE

DESSINÉ PAR : Sonia Ct. | VÉRIFIÉ PAR : Pascal B.

DATE : 09 / 07 / 15 | MODÈLE : OLIVIER

CLIENTS : RES BRAUCHI

PAGE : 7a / 8

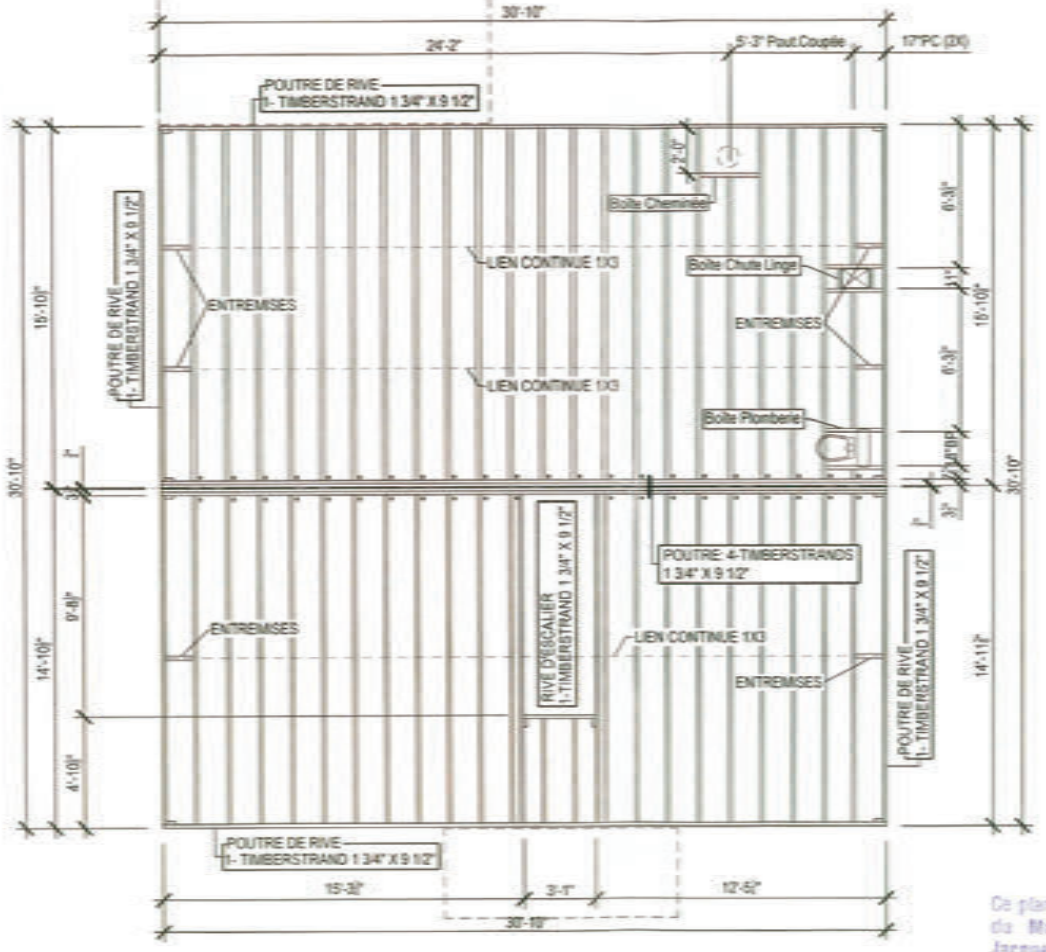

*= ÉTRIER
POUTRELLES DE PLANCHER TJI 230 @ 16" C/C
(VOIR CALCUL)

Ce plan est la propriété exclusive du Maître Constructeur St-Jacques Inc. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite. Les contrevenants sont passibles de poursuites.

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES

32, rue Nadeau
St-Jacques-de-Leeds
(Québec) G0N 1J0
Tél.: (418) 424-3117
Téléc.: (418) 424-3096

SCEAU

SIGNATURE

RESPONSABILITÉ

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES EST RESPONSABLE DE LA CONCEPTION ET DE LA CONSTRUCTION EFFECTUÉE À L'USINE UNIQUEMENT.
TOUT TRAVAUX DE CONSTRUCTION EFFECTUÉS AU CHANTIER SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR SUR LE SITE. LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR N'EST PAS RESPONSABLE DES TRAVAUX EFFECTUÉS AU CHANTIER POUR COMPLÉTER LA MAISON ET / OU POUR TOUT AUTRES TRAVAUX DE CHANTIER.

REVISIONS

APPROBATION CLIENT

PLAN
DÉTAIL DE POUTRELLES

ÉCHELLE: 3 / 16" = 1'-0"

NO. SÉRIE	UR	USINE
PR-15094	P.A.	VICTORIAVILLE

DESSINÉ PAR: Sonia C. VÉRIFIÉ PAR: Pascal B.

DATE: 09 / 07 / 15 MODÈLE: OLIVIER

CLIENT: RES BRAUCHI

PAGE: 5b / 8

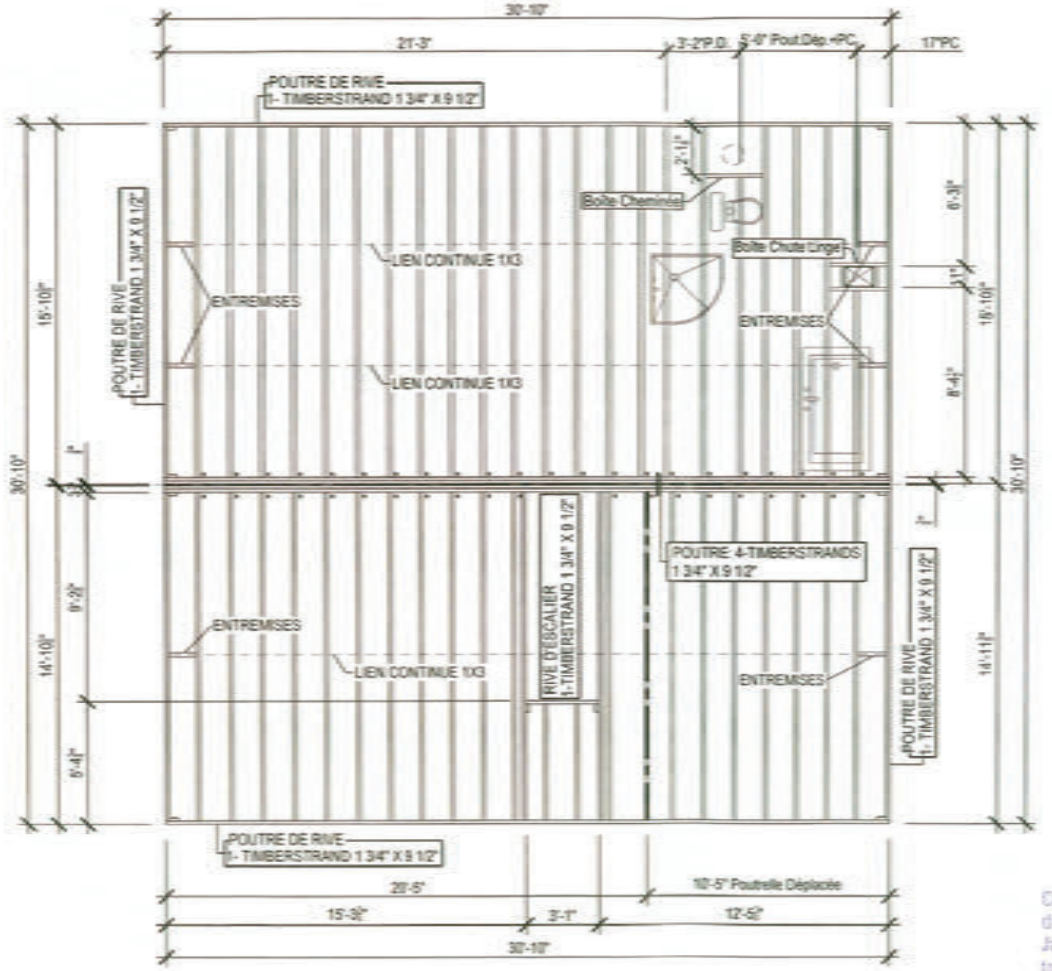

Ce plan est la propriété exclusive du **Maître Constructeur St-Jacques Inc.** Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite. Les contrevenants sont passibles de poursuites.

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES

32, rue Nadeau
St-Jacques-de-Leeds
(Québec) G0N 1J0
Tél.: (418) 424-3117
Téléc.: (418) 424-3096

SCEAU

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS T.P. 11035

SIGNATURE

RESPONSABILITÉ

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES EST RESPONSABLE DE LA CONCEPTION ET DE LA CONSTRUCTION EFFECTUÉE À L'USINE UNIQUEMENT.
TOUT TRAVAUX DE CONSTRUCTION EFFECTUÉS AU CHANTIER SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR SUR LE SITE. LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR N'EST PAS RESPONSABLE DES TRAVAUX EFFECTUÉS AU CHANTIER POUR COMPLÉTER LA MAISON ET / OU POUR TOUT AUTRES TRAVAUX DE CHANTIER.

REVISIONS

APPROBATION CLIENT

signature

signature

PLAN
DÉTAIL DE POUTRELLES

ÉCHELLE: 3 / 16" = 1'-0"

NO. SÉRIE: PR-15094	VR: P.A.	LIEU: VICTORIAVILLE	
DESSINÉ PAR: Sonia Ct.	VÉRIFIÉ PAR: Pascal S.		
DATE: 09 / 07 / 15	MODÈLE: OLIVIER		
CLIENTS: RES BRAUCHI	PAGE: 6b / 8		

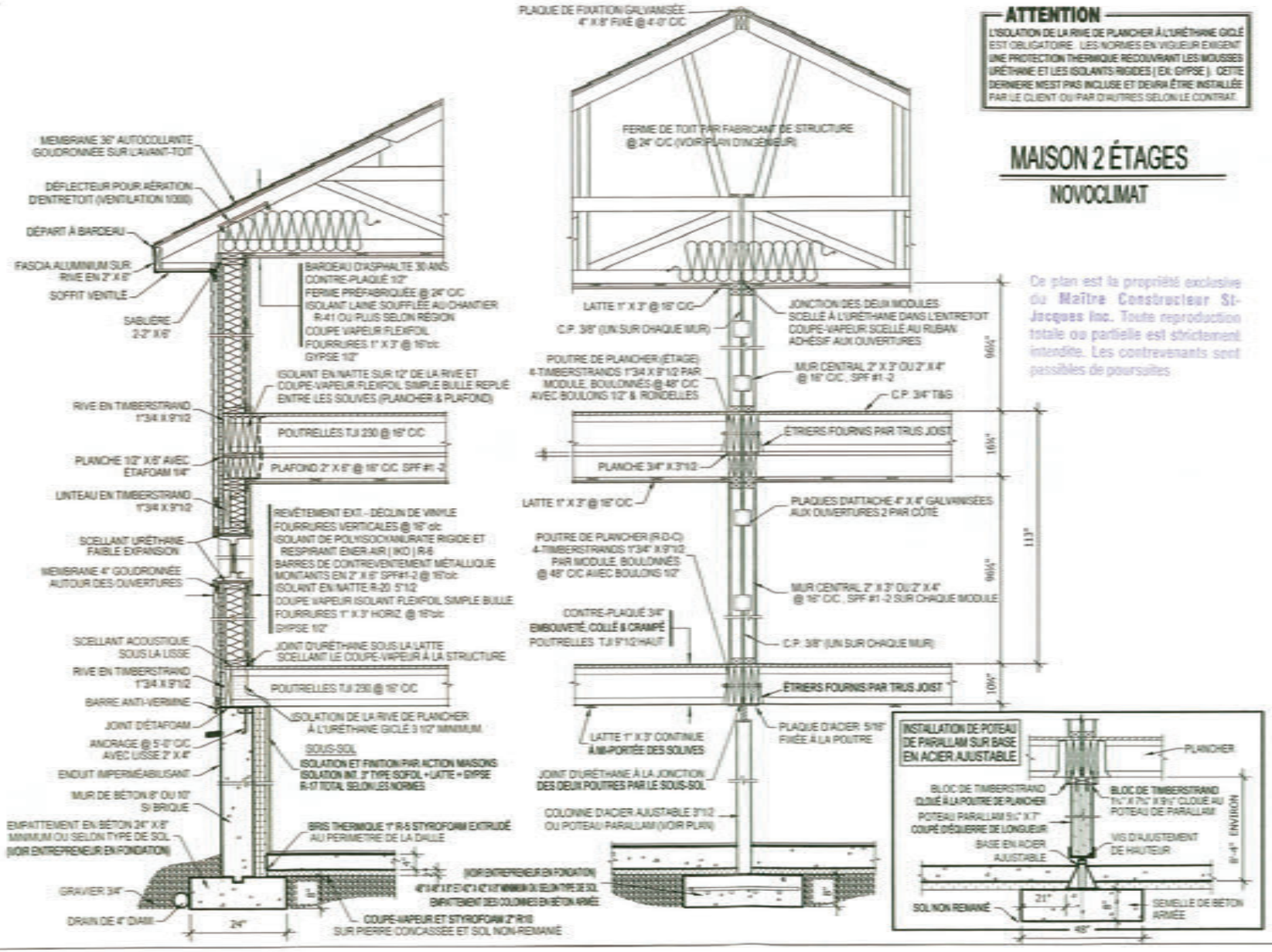

ATTENTION

L'ISOLATION DE LA RIVE DE PLANCHER À L'URÉTHANE GICLÉ EST OBLIGATOIRE. LES NORMES EN VIGUEUR EXIGENT UNE PROTECTION THERMIQUE RECOUVRANT LES MOUSSES URÉTHANE ET LES ISOLANTS RIGIDES (EX: GYPSE). CETTE DERNIERE N'EST PAS INCLUSE ET DEVRA ÊTRE INSTALLÉE PAR LE CLIENT OU PAR D'AUTRES SELON LE CONTRAT.

MAISON 2 ÉTAGES

NOVOCLIMAT

Ce plan est la propriété exclusive du **Maître Constructeur St-Jacques Inc.** Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite. Les contrevenants sont passibles de poursuites

INSTALLATION DE POTEAU DE PARALLAM SUR BASE EN ACIER AJUSTABLE

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES

32, rue Nadeau
St-Jacques-de-Leeds
(Québec) G0N 1J0
Tél.: (418) 424-3117
Téléc.: (418) 424-3096

SCEAU

SIGNATURE

RESPONSABILITÉ

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES EST RESPONSABLE DE LA CONCEPTION ET DE LA CONSTRUCTION EFFECTUÉE À L'USINE UNIQUEMENT.
TOUT TRAVAUX DE CONSTRUCTION EFFECTUÉS AU CHANTIER SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR SUR LE SITE. LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR N'EST PAS RESPONSABLE DES TRAVAUX EFFECTUÉS AU CHANTIER POUR COMPLÉTER LA MAISON ET / OU POUR TOUT AUTRES TRAVAUX DE CHANTIER.

REVISIONS

PLAN: COUPE DE MUR TYPE

ÉCHELLE: 1 / 2" = 1'-0"

NO. SÉRIE: PR-15094	VR: P.A.	LIVR.: VICTORIAVILLE	
DESSINÉ PAR: Sonia Ct.	APPROUVÉ PAR: P. Boulanger		
DATE: 09 / 07 / 15	MODÈLE: OLIVIER		
CLIENT: RES BRAUCHI	PAGE: 8 / 8		

ATTENTION

LES NORMES EN VIGUEUR EXIGENT QUE TOUTES LES SORTIES DE VENTILATION SOIENT RACCORDÉES À L'ÉCHANGEUR D'AIR ET QUE CELUI-CI SOIT ÉQUILIBRÉ. CES TRAVAUX NE SONT PAS INCLUS ET SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DU CLIENT OU EFFECTUÉS PAR D'AUTRES SELON LE CONTRAT.

IMPORTANT

DISTANCE ADMISSIBLE POUR RACCORDEMENT À LA COLONNE

EVENT REQUIS À 4'-11" MAX. DU P-TRAP AU DELÀ DE LA DISTANCE ADMISSIBLE

DISTANCE TOTALE ADMISSIBLE "A"	
CHARGE	DISTANCE "A"
1 1/2"	5'-0"
2"	8'-0"
3"	8'-0"

LÉGENDE

- SORTIE MURALE
- ENCASTRÉ 50 WATTS
- SORTIE AU PLAFOND
- PRISE DE COURANT
- PRISE DE CABLE
- PRISE BALAYEUSE CENTRALE
- ENCASTRÉ 75 WATTS
- PRISE DE TÉLÉPHONE
- THERMOSTAT
- SORTIE CACHE NÉON
- SORTIE D'EAU
- AÉROCONVECTEUR MURAL
- DÉTECTEUR DE FUMÉE
- DÉTECT. D'OXYDE DE CARBONE COMBINÉ AU DÉTECTEUR DE FUMÉ
- MOTEUR BAIN TOURBILLON
- BOÎTE DE JONCTION
- ASPIRATION MURALE V.R.C.
- DISTRIBUTION MURALE V.R.C.

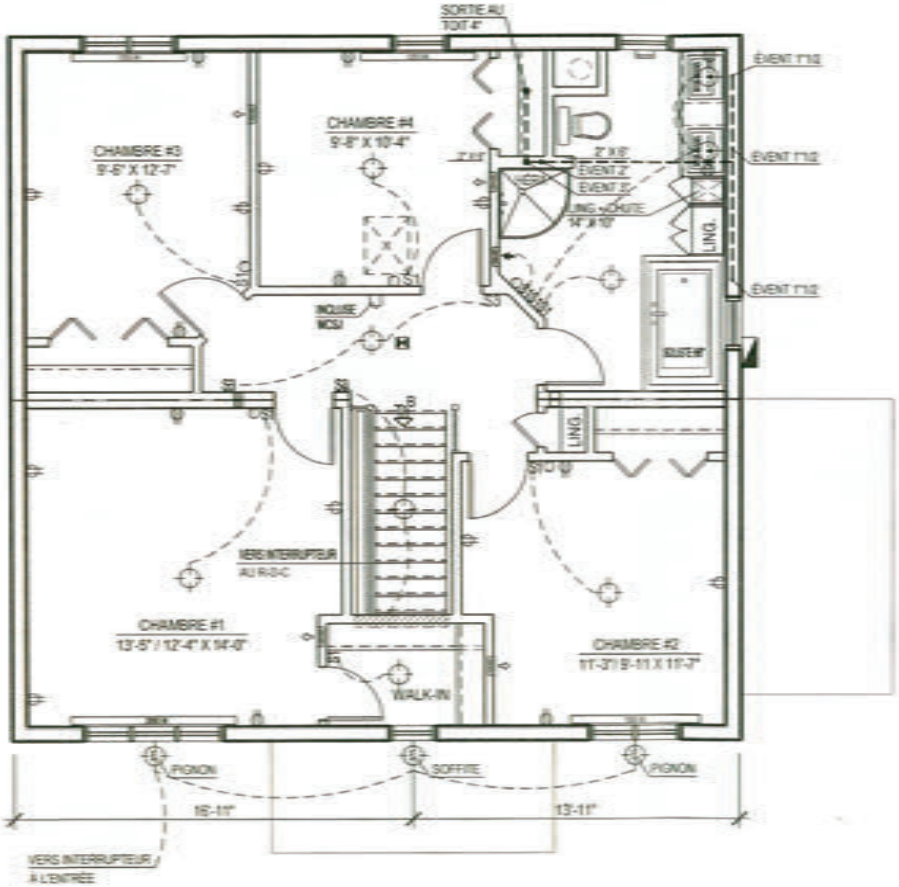

Ce plan est la propriété exclusive du Maître Constructeur St-Jacques inc. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite. Les contrevenants sont passibles de poursuites.

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES inc.
32, rue Nadeau
St-Jacques-de-Leeds
(Québec) G0N 1J0
Tél.: (418) 424-3117
Téléc.: (418) 424-3096

SCEAU:

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC T.P. 91605

SIGNATURE:

RESPONSABILITÉ:

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES EST RESPONSABLE DE LA CONCEPTION ET DE LA CONSTRUCTION EFFECTUÉE À L'USINE UNIQUEMENT. TOUT TRAVAUX DE CONSTRUCTION EFFECTUÉS AU CHANTIER SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR SUR LE SITE. LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR N'EST PAS RESPONSABLE DES TRAVAUX EFFECTUÉS AU CHANTIER POUR COMPLÉTER LA MAISON ET / OU POUR TOUT AUTRES TRAVAUX DE CHANTIER.

REVISIONS:

APPROBATION CLIENT

PLAN: MÉCANIQUE ÉTAGE

ÉCHELLE: 3 / 16" = 1'-0"

NO SÉRIE: PR-15094	VP: P. A.	LIEU: VICTORIAVILLE
DESSINÉ PAR: Sonia Cl.	VÉRIFIÉ PAR: Pascal S.	
DATE: 09 / 07 / 15	MODÈLE: OLIVIER	

CLIENT: RES BRAUCHI

PAGE: 6a / 8

ATTENTION

LES NORMES EN VIGUEUR EXIGENT QUE TOUTES LES SORTIES DE VENTILATION SOIENT RACCORDÉES À L'ÉCHANGEUR D'AIR ET QUE CELUI-CI SOIT ÉQUILIBRÉ. CES TRAVAUX NE SONT PAS INCLUS ET SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DU CLIENT QUI EFFECTUÉS PAR D'AUTRES SELON LE CONTRAT.

IMPORTANT

DISTANCE ADMISSIBLE POUR RACCORDEMENT À LA COLONNE

LÉGENDE

- SORTIE MURALE
- ENCASTRÉ 50 WATTS
- SORTIE AU PLAFOND
- PRISE DE COURANT
- PRISE DE CABLE
- PRISE BALAYEUSE CENTRALE
- ENCASTRÉ 75 WATTS
- PRISE DE TÉLÉPHONE
- THERMOSTAT
- SORTIE CACHE NÉON
- SORTIE D'EAU
- AÉROCONVECTEUR MURAL
- DÉTECTEUR DE FUMÉE
- DÉTECT. D'OXYDE DE CARBONE COMBINÉ AU DÉTECTEUR DE FUMÉ
- MOTEUR BAIN TOURBILLON
- BOÎTE DE JONCTION
- ASPIRATION MURALE V.R.C.
- DISTRIBUTION MURALE V.R.C.

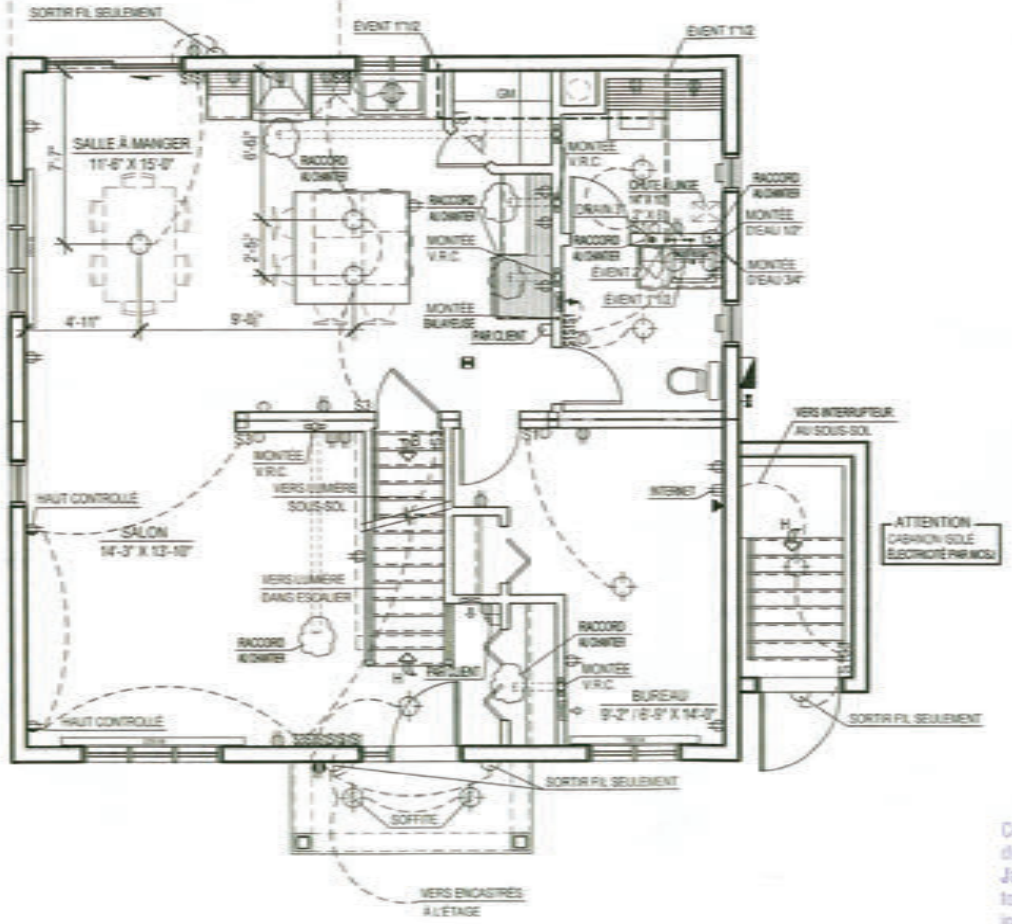

Ce plan est la propriété exclusive du **Maître Constructeur St-Jacques Inc.** Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite. Les contrevenants sont passibles de poursuites.

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES
32, rue Nadeau
St-Jacques-de-Leeds
(Québec) G0N 1J0
Tél.: (418) 424-3157
Téléc.: (418) 424-3096

SCEAU

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC
TECHNOLOGUE T.P. 11535

SIGNATURE

RESPONSABILITÉ

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES EST RESPONSABLE DE LA CONCEPTION ET DE LA CONSTRUCTION EFFECTUÉE À L'USINE UNIQUEMENT. TOUT TRAVAUX DE CONSTRUCTION EFFECTUÉS AU CHANTIER SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR SUR LE SITE. LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR N'EST PAS RESPONSABLE DES TRAVAUX EFFECTUÉS AU CHANTIER POUR COMPLÉTER LA MAISON ET / OU POUR TOUT AUTRES TRAVAUX DE CHANTIER.

REVISIONS

APPROBATION CLIENT

PLAN: MÉCANIQUE R-D-C

ÉCHELLE: 3 / 16" = 1'-0"

NO. SÉRIE	MOD.	UNITÉ
PR-15094	P.A.	VICTORIAVILLE

DESSINÉ PAR:	VÉRIFIÉ PAR:
Sonia Cô.	Pascal S.

DATE:	MODÈLE:
15 / 07 / 15	OLIVIER

CLIENTS: RES BRAUCHI

PAGE: 5a / 8

FORTE

Rapport d'élément : PR-15094, Toit: Poutre encastrée
2 pièce(s): 1 3/4" x 11 7/8" 2.0E Microllam® LVL

ACCEPTÉ

Longueur totale : 21' 6"

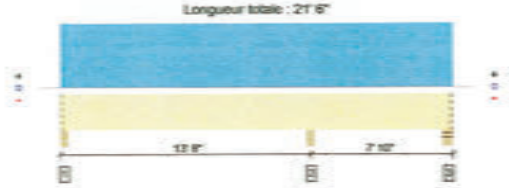

Tous les emplacements sont mesurés à partir de la face extérieure de l'appui gauche (ou de l'extrémité gauche du porte-à-faux). Toutes les dimensions sont horizontales.

Résultats de calcul	Actuel	Permis	Résultat	RSC	Charge : Combinaison (Diagramme)
Réaction de l'élément (lb)	10894 @ 1'1"	15440 (4.00")	Accepté (142%)	1.00	1.25 D + 1.5 S (Toutes les portées)
Cisaillement (lb)	8111 @ 12' 5 7/8"	13355	Accepté (61%)	1.00	1.25 D + 1.5 S (Toutes les portées)
Moment (pi-lb)	-20245 @ 12' 8"	29838	Accepté (68%)	1.00	1.25 D + 1.5 S (Toutes les portées)
Flèche due à la surcharge (po)	0.345 @ 0' 5 5/16"	0.671	Accepté (L/467)	--	1.0 D + 1.0 S (Autres portées)
Flèche due à la charge totale (po)	0.424 @ 0' 6"	0.894	Accepté (L/380)	--	1.0 D + 1.0 S (Autres portées)

Système : Toit
Type d'élément : Poutre encastrée
Usage de la surface : Résidentiel
Code du bâtiment : CNB
Méthodologie de calcul : Calcul aux états limites
Inclinaison de l'élément : 0/12

* Critères de flèche : surcharge (L/240) et charge totale (L/180).
** La catégorie d'importance prise en considération pour cette conception est normale.
*** Contreventement (Lu) : Toutes les extrémités en compression (supérieures et inférieures) doivent être contreventées à 20' 11 5/8" (Lu) sauf indication contraire. Une fixation et un positionnement adéquats du contreventement latéral sont nécessaires pour assurer la stabilité de l'élément.
**** Les valeurs de moment, de cisaillement et de réaction des éléments sont basées sur des charges pondérées (résistance). Les valeurs de réaction et de flèche des appuis sont basées sur des charges non pondérées (condition d'utilisation).

Supports	Longueur d'appui			Charges sur appuis (lb)		
	Total	Disponible	Requis	Permanente	Neige	Accessoires
1 - Colonne - DF	4.50"	4.50"	1.50"	1462	3894	Rivage
2 - Colonne - DF	4.50"	4.50"	4.17"	2328	5938	Aucun
3 - Mur [additions] - DF	3.50"	3.50"	1.50"	931	2650 (1)	Rivage

+ On présume que les panneaux de rivage ne supportent pas de charges appliquées directement au-dessus et que toute la charge est appliquée sur l'élément qui est en train d'être calculé.

Charges	Emplacement	Largeur tributaire	Permanente	Neige	Commentaires
1) - Uniforme (lb/pi2)	0 to 21' 6"	23' 6"	33.0	42.4	Plusieurs De Toit + Neige

Notes générales de Weyerhaeuser

Weyerhaeuser garantit que la dimensionnement de ses produits sera effectué conformément aux critères de conception et aux valeurs de calcul publiées des produits Weyerhaeuser. Weyerhaeuser rejette expressément toute autre garantie liée au rapport. Pour obtenir plus de détails concernant l'installation des produits, consulter la documentation Weyerhaeuser (www.weyerhaeuser.com). Les accessoires (panneaux de mur, panneaux de plancher et fibres de renforcement) ne sont pas calculés par ce logiciel. L'utilisation de ce logiciel ne signifie pas qu'il ne soit pas nécessaire de faire appel aux services d'un concepteur professionnel tel que déterminé par les autorités ayant juridiction. Le concepteur, le constructeur et le monteur de charpentes sont la responsabilité de s'assurer que ces calculs conviennent à l'ensemble du projet. Les produits fabriqués dans les installations de Weyerhaeuser sont certifiés par un tiers comme étant conformes aux normes de l'industrie durable.

L'information concernant l'application des produits, les charges de calcul, les dimensions et le soudage a été fournie par l'Utilisateur du logiciel Forte.

Utilisateur du logiciel Forte	Informations sur le projet
Sonia Chénier Maître Constructeur (418) 424-3117 schenier@maison-mcg.ca	

7/8/2015 10:13:27 AM
Forte v4.0, Moteur de calcul : V8.1.1.5
15094.4te
Page 1 de 1

FORTE

Rapport d'élément : PR-15094, Plancher: Poutre encastrée, Étage
4 pièce(s): 1 3/4" x 9 1/2" 1.55E TimberStrand® LSL

ACCEPTÉ

Longueur totale : 30' 10"

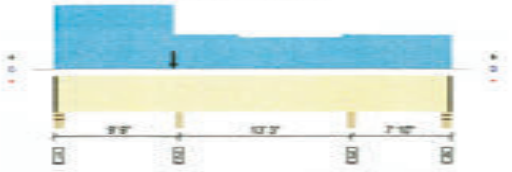

Tous les emplacements sont mesurés à partir de la face extérieure de l'appui gauche (ou de l'extrémité gauche du porte-à-faux). Toutes les dimensions sont horizontales.

Résultats de calcul	Actuel	Permis	Résultat	RSC	Charge : Combinaison (Diagramme)
Réaction de l'élément (lb)	2329 @ 9' 9"	3286 (4.00")	Accepté (71%)	1.00	1.25 D + 1.5 L + 0.5 S (Portées adjacentes)
Cisaillement (lb)	1808 @ 8' 9 1/4"	2953	Accepté (46%)	1.00	1.25 D + 1.5 S + 0.5 L (Portées adjacentes)
Moment (pi-lb)	-2950 @ 9' 9"	3464	Accepté (94%)	1.00	1.25 D + 1.5 L + 0.5 S (Portées adjacentes)
Flèche due à la surcharge (po)	0.280 @ 4' 10 1/2"	0.335	Accepté (L/566)	--	1.0 D + 1.5 S + 0.5 L (Autres portées)
Flèche due à la charge totale (po)	0.246 @ 4' 9 1/8"	0.471	Accepté (L/1023)	--	1.0 D + 1.0 S + 0.5 L (Autres portées)

Système : Plancher
Type d'élément : Poutre encastrée
Usage de la surface : Résidentiel
Code du bâtiment : CNB
Méthodologie de calcul : Calcul aux états limites

* Critères de flèche : surcharge (L/480) et charge totale (L/240).
** La catégorie d'importance prise en considération pour cette conception est normale.
*** Contreventement (Lu) : Toutes les extrémités en compression (supérieures et inférieures) doivent être contreventées à 29' 5 1/16" (Lu) sauf indication contraire. Une fixation et un positionnement adéquats du contreventement latéral sont nécessaires pour assurer la stabilité de l'élément.
**** Cisaillement : 360 lbs (à l'appui) 35" à 1 1/4". On peut avoir à utiliser des étriers pour les détails types de retenue.
***** Les valeurs de moment, de cisaillement et de réaction des éléments sont basées sur des charges pondérées (résistance). Les valeurs de réaction et de flèche des appuis sont basées sur des charges non pondérées (condition d'utilisation).

Supports	Longueur d'appui			Charges sur appuis (lb)			
	Total	Disponible	Requis	Permanente	Plancher	Neige	Accessoires
1) - Mur [additions] - SPF	5.00"	1.75"	1.00"	1557	2442 (1)	3052	Panneau de mur (+ 2.0#)
2) - Colonne - DF	4.50"	4.50"	3.18"	3403	6248	7784	Aucun
3) - Colonne - DF	4.50"	4.50"	2.48"	2266	7784	9727	Aucun
4) - Mur [additions] - SPF	5.00"	1.75"	1.00"	951	2434 (1)	3.73	Panneau de mur (+ 2.0#)

+ On présume que les panneaux de mur supportent toutes les charges appliquées directement au-dessus, à l'objet ainsi que les charges soient appliquées sur l'élément qui est en train d'être calculé.

Charges	Emplacement	Largeur tributaire	Permanente	Plancher	Neige	Commentaires
1) - Uniforme (lb/pi2)	0 to 30' 10"	15' 6"	23.0	40.0	53.0	PLANCHER Étage
2) - Uniforme (lb/pi2)	0 to 9' 4"	15' 6"	33.0	5.0	42.4	Neige
3) - Uniforme (lb/pi lin.)	0 to 24' 4"	16.0	80.0	0.0	0.0	Mur Porteur "A"
4) - Uniforme (lb/pi lin.)	23' 3" to 30' 10"	16.0	80.0	0.0	0.0	Mur Porteur "B"
5) - Concentré (lb)	9' 4"	16.0	946		2844	Sum to point de Toit (Toutes longueurs, appui 2)

Notes générales de Weyerhaeuser

Weyerhaeuser garantit que la dimensionnement de ses produits sera effectué conformément aux critères de conception et aux valeurs de calcul publiées des produits Weyerhaeuser. Weyerhaeuser rejette expressément toute autre garantie liée au rapport. Pour obtenir plus de détails concernant l'installation des produits, consulter la documentation Weyerhaeuser (www.weyerhaeuser.com). Les accessoires (panneaux de mur, panneaux de plancher et fibres de renforcement) ne sont pas calculés par ce logiciel. L'utilisation de ce logiciel ne signifie pas qu'il ne soit pas nécessaire de faire appel aux services d'un concepteur professionnel tel que déterminé par les autorités ayant juridiction. Le concepteur, le constructeur et le monteur de charpentes sont la responsabilité de s'assurer que ces calculs conviennent à l'ensemble du projet. Les produits fabriqués dans les installations de Weyerhaeuser sont certifiés par un tiers comme étant conformes aux normes de l'industrie durable.

L'information concernant l'application des produits, les charges de calcul, les dimensions et le soudage a été fournie par l'Utilisateur du logiciel Forte.

Utilisateur du logiciel Forte	Informations sur le projet
Sonia Chénier Maître Constructeur (418) 424-3117 schenier@maison-mcg.ca	

7/8/2015 10:13:46 AM
Forte v4.0, Moteur de calcul : V8.1.1.5
15094.4te
Page 1 de 1

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES
32, rue Nadeau
St-Jacques-de-Leeds
(Québec) G0N 1J0
Tél.: (418) 424-3117
Téléc.: (418) 424-3096

SCEAU:

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS T.P. 11655

SIGNATURE:

RESPONSABLE:

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES EST RESPONSABLE DE LA CONCEPTION ET DE LA CONSTRUCTION EFFECTUÉE À L'USINE UNIQUEMENT.
TOUT TRAVAUX DE CONSTRUCTION EFFECTUÉS AU CHANTIER SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR SUR LE SITE. LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR N'EST PAS RESPONSABLE DES TRAVAUX EFFECTUÉS AU CHANTIER POUR COMPLÉTER LA MAISON ET / OU POUR TOUT AUTRES TRAVAUX DE CHANTIER.

RÉVISIONS:

APPROBATION CLIENT

signature

signature

PLAN:
CALCUL DE POUTRE "A"

ÉCHELLE: N/A

NO. ISSUE: PR-15094 | PAR: P. A. | LIEU: VICTORIAVILLE

DESSINÉ PAR: Sonia Ché. | ADMIN PAR: Patrick S.

DATE: 09 / 07 / 15 | MODÈLE: OLIVIER

CLIENTS: RES BRAUCHII | PAGE: 8a / 8

FORTE

Rapport d'élément : PR-15094 Plancher: Poutre encastrée R-D-C

4 pièce(s) 1 3/4" x 9 1/2" 1.55E TimberStrand® LSL

ACCEPTÉ

Longueur totale : 30' 10"

Tous les emplacements sont mesurés à partir de la face extérieure de l'appui gauche (ou de l'extrémité gauche du porte-à-faux). Toutes les dimensions sont horizontales.

Résultats de calcul	Actuel	Permis	Résultat	RSC	Charge : Combinaison (Diagramme)
Réaction de l'élément (lb)	4841/0 @ 0' 0"	10848 (5,0E")	Accepté (52%)	1,00	1,25 D + 1,5 L + 0,5 S (Portée adjacente)
Cisaillement (lb)	7665 @ 10" 5 1/2"	23052	Accepté (34%)	1,00	1,25 D + 1,5 L (Portées adjacentes)
Moment (po-lb)	-18825 @ 9' 9"	34649	Accepté (54%)	1,00	1,25 D + 1,5 L (Portées adjacentes)
Flèche due à la surcharge (po)	0,272 @ 20' 3 3/4"	0,331	Accepté (L/585)	--	1,0 D + 1,0 L (Autres portées)
Flèche due à la charge totale (po)	0,362 @ 15' 4"	0,663	Accepté (L/417)	--	1,0 D + 1,0 L (Autres portées)

Système : Plancher
Type d'élément : Poutre encastrée
Usage de la surface : Résidentiel
Code du bâtiment : CNB
Méthodologie de calcul : Calcul aux états limites

- Critères de flèche : surcharge (L/480) et charge totale (L/240).
- La catégorie d'importance prise en considération pour cette conception est normale.
- Contreventement (Lu) : Toutes les extrémités en compression (supérieures et inférieures) doivent être contreventées à 4'1 7/8" o/c sauf indication contraire. Une fixation et un pont contreventé adéquats du contreventement latéral sont nécessaires pour assurer la stabilité de l'élément.
- Soulèvement -517 lbs à l'appui "B" 2 3/4". On peut avoir à utiliser des fixations ou d'autres types de retenue.
- Les valeurs de moment, de cisaillement et de réaction des éléments sont basées sur des charges pondérées (factorisées). Les valeurs de réaction et de flèche des appuis sont basées sur des charges non pondérées (condition d'utilisation).

Supports	Longueur d'appui			Charges sur appuis (lb)			Accessoires
	Total	Disponible	Requis	Perpendiculaire	Plancher	Neige	
1 - Mur (cisèlement) - SPF	7,00"	5,25"	1,50"	837	2909 (+0)	--	Hanneau de fixe à 24"
2 - Colonne - SPF	6,00"	6,00"	3,57"	9677	(3442)	7284	Aucun
3 - Colonne - SPF	6,00"	6,00"	4,44"	7255	(2582)	1827	Aucun
4 - Mur (cisèlement) - SPF	7,00"	5,25"	1,50"	852	2472 (+524)	--	Hanneau de fixe à 24"

+ On présume que les panneaux de rive supportent toutes les charges appliquées directement au-dessus, à moins avis que les charges soient appliquées sur l'élément qui est en train d'être calculé.

Charges	Emplacement	Largeur tributaire	Permanente	Plancher	Neige	Commentaires
1 - uniforme (lb/pi2)	9 to 30' 10"	25' 6"	10,0	40,0	0,0	PLANCHER ABC
2 - uniforme (lb/pi lin.)	0' 7 to 30' 10"	9,0	16,0	0,0	0,0	Mur Perimeter
3 - Concentrée (lb)	0 to	9,0	3823	6248	7284	Lues à partir de Plancher: Poutre encastrée (Supp. appui 2)
4 - Concentrée (lb)	23'	9,0	3258	7705	827	Lues à partir de Plancher: Poutre encastrée (Supp. appui 3)

Notes générales de Weyerhaeuser

Weyerhaeuser garantit que les dimensionnement de ses produits sont effectués conformément aux critères de conception et aux valeurs de calcul publiées des produits Weyerhaeuser. Weyerhaeuser rejette expressément toute autre garantie liée au logiciel. Pour obtenir plus de détails concernant l'installation des produits, consulter le documentation Weyerhaeuser (www.weyerhaeuser.com). Les paramètres (germoir du mur, panneaux de plancher et toiture) ne sont pas calculés par ce logiciel. L'utilisation de ce logiciel ne signifie pas qu'il n'en soit pas nécessaire de faire appel aux services d'un ingénieur professionnel tel que déterminé par les autorités ayant juridiction. Le concepteur, le constructeur et le maître de l'ouvrage sont la responsabilité de s'assurer que les calculs soient conformes à l'ensemble du projet. Les produits fabriqués dans les installations de Weyerhaeuser sont certifiés pour un taux d'humidité ajusté conformes aux normes de l'industrie durable.

L'information concernant l'application des produits, les charges de calcul, les dimensions et la section a été fournie par l'utilisateur du logiciel Forte.

Utilisateur du logiciel Forte	Informations sur le projet
Sonia Cimbron Maître Constructeur (418) 424-3117 soniadec@maitre-forte.ca	

7/9/2015 10:14:04 AM
Forte v4.4, Moteur de calculs : v8.1.1.5
15094.4te
Page 1 de 1

FORTE

Rapport d'élément : PR-15094 Plancher: Solive

1 pièce(s) 9 1/2" TJI® 230 à 16" c/c

ACCEPTÉ

Longueur totale : 15' 10 5/8"

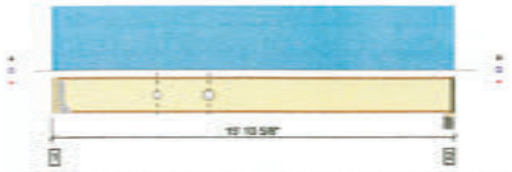

Tous les emplacements sont mesurés à partir de la face extérieure de l'appui gauche (ou de l'extrémité gauche du porte-à-faux). Toutes les dimensions sont horizontales.

Résultats de calcul	Actuel	Permis	Résultat	RSC	Charge : Combinaison (Diagramme)
Réaction de l'élément (lb)	799 @ 3 1/2"	1875 (1,75")	Accepté (43%)	1,00	1,25 D + 1,5 L (Toutes les portées)
Cisaillement (lb)	799 @ 3 1/2"	2099	Accepté (38%)	1,00	1,25 D + 1,5 L (Toutes les portées)
Moment (po-lb)	3040 @ 7' 10 (13/16"	7246	Accepté (33%)	1,00	1,25 D + 1,5 L (Toutes les portées)
Flèche due à la surcharge (po)	0,288 @ 7' 10 (13/16"	0,760	Accepté (L/634)	--	1,0 D + 1,0 L (Toutes les portées)
Flèche due à la charge totale (po)	0,396 @ 7' 09 (13/16"	0,761	Accepté (L/461)	--	1,0 D + 1,0 L (Toutes les portées)
Évaluation TJI-Pro	55	Toute	Accepté	--	--
Contrôle de vibrations du système	0,819	1,000	Accepté (80%)	--	--
Flèche du solivage mural (po)	0,347	0,557	Accepté (L/524)	--	--

Système : Plancher
Type d'élément : Solive
Usage de la surface : Résidentiel
Code du bâtiment : CNB
Méthodologie de calcul : Calcul aux états limites

- Critères de flèche : surcharge (L/480) et charge totale (L/240).
- La catégorie d'importance prise en considération pour cette conception est normale.
- Contreventement (Lu) : Toutes les extrémités en compression (supérieures et inférieures) doivent être contreventées à 4'1 7/8" o/c sauf indication contraire. Une fixation et un pont contreventé adéquats du contreventement latéral sont nécessaires pour assurer la stabilité de l'élément.
- Fixations entières (hors) clou de panneau +/- 6in effectuées
- Les valeurs de moment, de cisaillement et de réaction des éléments sont basées sur des charges pondérées (factorisées). Les valeurs de réaction et de flèche des appuis sont basées sur des charges non pondérées (condition d'utilisation).
- L'analyse de flèche est basée sur une action composite avec une bande couche de Panneau 23/32" (colle de pointe de 24") qui est collé et cloué.
- Pierre les autres considérations pour cette évaluation TJI-Pro, cliquez : Aucun

Supports	Longueur d'appui			Charges sur appuis (lb)		Accessoires
	Total	Disponible	Requis	Perpendiculaire	Plancher	
1 - Étirer installé 1.5" LSL poutre	3,50"	Étirer	1,75"	1355	4431	voir note 1
2 - Usine sur mur de béton - SPF	3,50"	3,75"	1,75"	1366	4435	Hanneau de fixe à 24"

+ On présume que les panneaux de rive supportent toutes les charges appliquées directement au-dessus, à moins avis que les charges soient appliquées sur l'élément qui est en train d'être calculé.
+ Aux appuis intérieur, la dimension d'appui total est égale à la largeur du matériau qui supporte le connecteur.
+ 1 voir le tableau de connecteurs ci-dessous pour obtenir plus d'information.

Connecteur: Simpson Strong-Tie Connectors

Appui	Modèle	Longueur de clou	Clous de dessus	Clous de face	Clous de l'élément	Accessoires
1 - Étirer sur la face	LSU26	2,00"	16/0	10 (16d common)	3 (Simpson SDWC15600 screw installed thru the web of the hanger)	

Charges	Emplacement	Espacement	Permanente	Plancher	Commentaires
1 - uniforme (lb/pi2)	0 to 15' 10 5/8"	16"	10,0	40,0	Résidentiel - Aires d'habitation

Trous (Taille)	Largeur	Hauteur	Décalage vertical	Emplacement	Cisaillement (lb)			Commentaires
					Actuel	Permis	Résultat	
1 - Circulaire (Ø)	4,00"	4,00"	+0,24"	2' 11"	446	870	Accepté (52%)	TROU TOUTES
2 - Circulaire (Ø)	5,00"	5,00"	+0,24"	9'	350	528	Accepté (67%)	DENTEL

+ Les emplacements de trous sont mesurés à partir de la face extérieure de l'appui gauche (ou de l'extrémité gauche du porte-à-faux) jusqu'à l'axe du trou.
+ Le décalage vertical est mesuré à partir du haut de l'élément jusqu'au centre du trou.

Utilisateur du logiciel Forte	Informations sur le projet
Sonia Cimbron Maître Constructeur (418) 424-3117 soniadec@maitre-forte.ca	

7/9/2015 10:14:39 AM
Forte v4.4, Moteur de calculs : v8.1.1.5
15094.4te
Page 2 de 2

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES

32, rue Nadeau
St-Jacques-de-Leeds
(Québec) G0N 1J0

Tél. : (418) 424-3117
Téléc. : (418) 424-3096

SCEAU:

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS T.P. 11025

SIGNATURE:

RESPONSABLE:

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES EST RESPONSABLE DE LA CONCEPTION ET DE LA CONSTRUCTION EFFECTUÉE À L'USINE UNIQUEMENT.
TOUT TRAVAUX DE CONSTRUCTION EFFECTUÉS AU CHANTIER SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR SUR LE SITE. LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR N'EST PAS RESPONSABLE DES TRAVAUX EFFECTUÉS AU CHANTIER POUR COMPLÉTER LA MAISON ET / OU POUR TOUT AUTRES TRAVAUX DE CHANTIER.

REVISIONS:

APPROBATION CLIENT

signature

signature

PLAN:

CALCUL DE POUTRE "B"

ÉCHELLE: N/A

NO. SÉRIE	VR	LIVR.
PR-15094	P.A.	VICTORIAVILLE

DESSINÉ PAR: Sonia Cô. | VÉRIFIÉ PAR: Pascal B.

DATE: 09 / 07 / 15 | MODÈLE: OLIVIER

CLIENTS: RES BRAUCHI | PAGE: 8b / 8

FORTE

Rapport d'élément PR-15094 Mur Linteau FENETRE AVANT

1 pièce(s): 1 3/4" x 9 1/2" 1.55E TimberStrand® LSL

ACCEPTÉ

Longueur totale : 6' 6"

Tous les emplacements sont mesurés à partir de la face extérieure de l'appui gauche (ou de l'extrémité gauche du porte-à-faux). Toutes les dimensions sont horizontales.

Résultats de calcul	Actuel	Permis	Résultat	Ratio	Charge / Combinaison (Diagramme)
Réaction de l'élément (lb)	3158 @ 1 1/2"	5461 (3.00")	Accepté (57%)	1.00	1.25 D + 1.5 S + 0.5 L (Toutes les portées)
Cisaillement (lb)	2240 @ 0' 10 5/8"	3763	Accepté (37%)	1.00	1.25 D + 1.5 S + 0.5 L (Toutes les portées)
Moment (pi-lb)	4733 @ 3' 3"	8662	Accepté (55%)	1.00	1.25 D + 1.5 S + 0.5 L (Toutes les portées)
Flèche due à la surcharge (po)	0.218 @ 3' 3"	0.359	Accepté (L/590)	--	1.0 D + 1.0 S + 0.5 L (Toutes les portées)
Flèche due à la charge totale (po)	0.261 @ 3' 3"	0.510	Accepté (L/470)	--	1.0 D + 1.0 S + 0.5 L (Toutes les portées)

Système : Mur
Type d'élément : Linteau
Usage de la surface : Résidentiel
Code du bâtiment : CNB
Méthodologie de calcul : Calcul aux états limites

- Critères de flèche : surcharge (L/360) et charge totale (L/240).
- La catégorie d'importance prise en considération pour cette conception est normale.
- Contreventement (Lu) : Toutes les extrémités en compression (supérieures et inférieures) doivent être contreventées à 6' 5" c/c sauf indication contraire. Une fixation et un positionnement adéquats du contreventement latéral sont nécessaires pour assurer la stabilité de l'élément.
- Les valeurs de moment, de cisaillement et de réaction des éléments sont basées sur des charges pondérées (résistance). Les valeurs de réaction et de flèche des appuis sont basées sur des charges non pondérées (condition d'utilisation).

Supports	Longueur d'appui			Charges sur appuis (lb)			Accessoires
	Total	Disponible	Requis	Permanente	Plancher	Neige	
1 - Montant(s) de rive/1 - SPF	1.50"	1.50"	1.13"	975	975	1207	Aucun
2 - Montant(s) de rive/1 - SPF	1.50"	1.50"	1.13"	975	975	1207	Aucun

Charges	Emplacement	Largeur tributaire	Permanente	Plancher	Neige	Commentaires
1 - Uniforme (Tous)	0 po à 6' 5"	6' 10"	33.0	0.0	40.4	TOIT
2 - Uniforme (Tous)	0 po à 6' 5"	7' 5"	33.0	40.0	0.0	PLANCHER

Notes générales de Weyerhaeuser

Weyerhaeuser garantit que les dimensionnement de ses produits sera effectué conformément aux critères de conception et aux valeurs de calcul publiées des produits Weyerhaeuser. Weyerhaeuser rejette expressément toute autre garantie liée au logiciel. Pour obtenir plus de détails concernant l'installation des produits, consulter la documentation Weyerhaeuser (www.weyerhaeuser.com). Les ressources (panneaux de rive, panneaux de blocage et blocs de transfert) ne sont pas calculés par ce logiciel. L'utilisation de ce logiciel ne signifie pas qu'il ne soit pas nécessaire de faire appel aux services d'un concepteur professionnel tel que déterminé par les autorités ayant juridiction. Les concepteurs, les constructeurs et le maître de l'ouvrage sont la responsabilité de s'assurer que ces calculs conviennent à l'ensemble du projet. Les produits fabriqués dans les installations de Weyerhaeuser sont certifiés par un tiers comme étant conformes aux normes de foresterie durable.

L'information concernant l'application des produits, les charges de calcul, les dimensions et la soudure a été fournie par l'utilisateur du logiciel Forte.

Utilisateur du logiciel Forte	Informations sur le projet
Sonia Chicoine Maître Constructeur (418) 424-3117 sonia@maitreconstructeur.ca	

7/8/2015 10:14:26 AM
Forte v4.6, Moteur de calcul : V6.1.1.5
15094.4te
Page 1 de 1

FORTE

Rapport d'élément PR-15094 Mur Linteau P PATIO

1 pièce(s): 1 3/4" x 9 1/2" 1.55E TimberStrand® LSL

ACCEPTÉ

Longueur totale : 6' 3"

Tous les emplacements sont mesurés à partir de la face extérieure de l'appui gauche (ou de l'extrémité gauche du porte-à-faux). Toutes les dimensions sont horizontales.

Résultats de calcul	Actuel	Permis	Résultat	Ratio	Charge / Combinaison (Diagramme)
Réaction de l'élément (lb)	2955 @ 0	3741 (1.50")	Accepté (79%)	1.00	1.25 D + 1.5 L (Toutes les portées)
Cisaillement (lb)	2408 @ 0' 11"	5760	Accepté (42%)	1.00	1.25 D + 1.5 L (Toutes les portées)
Moment (pi-lb)	3538 @ 3' 1 1/2"	8662	Accepté (41%)	1.00	1.25 D + 1.5 L (Toutes les portées)
Flèche due à la surcharge (po)	0.075 @ 3' 1 1/2"	0.359	Accepté (L/999+)	--	1.0 D + 1.0 L (Toutes les portées)
Flèche due à la charge totale (po)	0.099 @ 3' 1 1/2"	0.513	Accepté (L/763)	--	1.0 D + 1.0 L (Toutes les portées)

Système : Mur
Type d'élément : Linteau
Usage de la surface : Résidentiel
Code du bâtiment : CNB
Méthodologie de calcul : Calcul aux états limites

- Critères de flèche : surcharge (L/360) et charge totale (L/240).
- La catégorie d'importance prise en considération pour cette conception est normale.
- Contreventement (Lu) : Toutes les extrémités en compression (supérieures et inférieures) doivent être contreventées à 6' 3" c/c sauf indication contraire. Une fixation et un positionnement adéquats du contreventement latéral sont nécessaires pour assurer la stabilité de l'élément.
- Les valeurs de moment, de cisaillement et de réaction des éléments sont basées sur des charges pondérées (résistance). Les valeurs de réaction et de flèche des appuis sont basées sur des charges non pondérées (condition d'utilisation).

Supports	Longueur d'appui			Charges sur appuis (lb)			Accessoires
	Total	Disponible	Requis	Permanente	Plancher		
1 - Montant(s) de rive/1 - SPF	1.50"	1.50"	1.50"	0%	0%		Aucun
2 - Montant(s) de rive/1 - SPF	1.50"	1.50"	1.50"	0%	0%		Aucun

Charges	Emplacement	Largeur tributaire	Permanente	Plancher	Commentaires
1 - Uniforme (Tous)	0 po à 3' 3"	6'	33.0	40.0	PLANCHER

Notes générales de Weyerhaeuser

Weyerhaeuser garantit que les dimensionnement de ses produits sera effectué conformément aux critères de conception et aux valeurs de calcul publiées des produits Weyerhaeuser. Weyerhaeuser rejette expressément toute autre garantie liée au logiciel. Pour obtenir plus de détails concernant l'installation des produits, consulter la documentation Weyerhaeuser (www.weyerhaeuser.com). Les ressources (panneaux de rive, panneaux de blocage et blocs de transfert) ne sont pas calculés par ce logiciel. L'utilisation de ce logiciel ne signifie pas qu'il ne soit pas nécessaire de faire appel aux services d'un concepteur professionnel tel que déterminé par les autorités ayant juridiction. Les concepteurs, les constructeurs et le maître de l'ouvrage sont la responsabilité de s'assurer que ces calculs conviennent à l'ensemble du projet. Les produits fabriqués dans les installations de Weyerhaeuser sont certifiés par un tiers comme étant conformes aux normes de foresterie durable.

L'information concernant l'application des produits, les charges de calcul, les dimensions et la soudure a été fournie par l'utilisateur du logiciel Forte.

Utilisateur du logiciel Forte	Informations sur le projet
Sonia Chicoine Maître Constructeur (418) 424-3117 sonia@maitreconstructeur.ca	

7/8/2015 10:14:10 AM
Forte v4.6, Moteur de calcul : V6.1.1.5
15094.4te
Page 1 de 1

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES
32, rue Nadeau
St-Jacques-de-Leeds
(Québec) G0N 1J0
Tél.: (418) 424-3117
Téléc.: (418) 424-3096

SCEAU:

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS T.P. 3070

SIGNATURE:

RESPONSABILITÉ:

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES EST RESPONSABLE DE LA CONCEPTION ET DE LA CONSTRUCTION EFFECTUÉE À L'USINE UNIQUEMENT.
TOUT TRAVAUX DE CONSTRUCTION EFFECTUÉS AU CHANTIER SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR SUR LE SITE. LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR N'EST PAS RESPONSABLE DES TRAVAUX EFFECTUÉS AU CHANTIER POUR COMPLÉTER LA MAISON ET / OU POUR TOUT AUTRES TRAVAUX DE CHANTIER.

REVISIONS:

APPROBATION CLIENT

PLAN:

CALCUL DE POUTRE "C"

ÉCHELLE: N/A

NO. SÉRIE: PR-15094 | VP: P. A. | LIVR.: VICTORIAVILLE

DESSINÉ PAR: Sonia Ch. | VÉRIFIÉ PAR: Pascal S.

DATE: 09 / 07 / 15 | MODÈLE: OLIVIER

CLIENT: RES BRAUCHI | PAGE: 8c / 8

FORTE

Rapport d'élément : PR-15094, Colonne S01/S-S01.A

ACCEPTÉ

1 pièce(s) 5 1/4" x 7" 1.8E Parallam® PSL

Post Height: 10'

Résultats de calcul	Actuel	Permis	Résultat	ROC	Charge / Combinaison
Encastrement	23	50	Accepté (46%)	---	---
Compression (lb)	46560	62700	Accepté (74%)	1.00	1.25 D + 1.5 L + 0.5 S
Appui de base (lb)	46560	154575	Accepté (30%)	1.00	1.25 D + 1.5 L + 0.5 S
Flexion/compression	1.00	1	Accepté (100%)	1.00	1.25 D + 1.5 L + 0.5 S

- La catégorie d'importance prise en considération pour cette conception est normale.
- L'excentricité de la charge axiale pour ce calcul est de 1/6 de l'épaisseur de la colonne (première dimension) ou 1/6 de la largeur de la colonne.

Supports	Type	Matériau
Base	Lisse ou plaque	Acier

Longueur non contreventée maximale	Commentaires
Pleine longueur de l'élément	On ne présume pas la présence de contreventement.

Type d'élément : Colonne
Code du bâtiment : CNB
Méthodologie de calcul : Calcul aux états limites

La dalle est omise pour plus de clarté

Charge verticale	Permanente	Plancher	Neige	Commentaires
1 - Concentrée (lb)	20	60	0	
2 - Concentrée (lb)	5677	9540	7284	Lien à partir de Plancher: Poutre encastrée R-D-C, appui 2.

Notes générales de Weyerhaeuser

Weyerhaeuser garantit que la dimensionnement de ses produits sera effectué conformément aux critères de conception et aux valeurs de calcul publiées des produits Weyerhaeuser. Weyerhaeuser rejette expressément toute autre garantie liée au logiciel. Pour obtenir plus de détails concernant l'installation des produits, consulter la documentation Weyerhaeuser (www.weyerhaeuser.com). Les expressions "panneau de rive", "panneau de fermage" et "bloc de transfert" ne sont pas calculés par ce logiciel. L'utilisation de ce logiciel ne signifie pas qu'il ne soit pas nécessaire de faire appel aux services d'un concepteur professionnel tel que déterminé par les autorités ayant juridiction. La conception, la construction et le montage de charpentes sont la responsabilité de l'acheteur que ces calculs concernent (l'ensemble du projet). Les produits fabriqués dans les installations de Weyerhaeuser sont certifiés par un tiers comme étant conformes aux normes de l'industrie qualifiés.

L'information concernant l'application des produits, les charges de calcul, les dimensions et la section a été fournie par l'utilisateur du logiciel Forte.

Utilisateur du logiciel Forte	Informations sur le projet
Sonia Chrétien Maître Constructeur (418) 424-3117 schretien@maitre-const.ca	

09/07/2015 11:20:48
Forte v4.5, Version du moteur de calcul : V5.1.1.5
15094.4tv
Page 1 de 1

FORTE

Rapport d'élément : PR-15094, Colonne S01/S-S01.B

ACCEPTÉ

1 pièce(s) 5 1/4" x 5 1/4" 1.8E Parallam® PSL

Post Height: 8' 4"

Résultats de calcul	Actuel	Permis	Résultat	ROC	Charge / Combinaison
Encastrement	23	50	Accepté (39%)	---	---
Compression (lb)	32614	84938	Accepté (38%)	1.00	1.25 D + 1.5 L
Appui de base (lb)	32614	115275	Accepté (28%)	1.00	1.25 D + 1.5 L
Flexion/compression	0.90	1	Accepté (90%)	1.00	1.25 D + 1.5 L

- La catégorie d'importance prise en considération pour cette conception est normale.
- L'excentricité de la charge axiale pour ce calcul est de 1/6 de l'épaisseur de la colonne (première dimension) ou 1/6 de la largeur de la colonne.

Supports	Type	Matériau
Base	Lisse ou plaque	Acier

Longueur non contreventée maximale	Commentaires
Pleine longueur de l'élément	On ne présume pas la présence de contreventement.

Type d'élément : Colonne
Code du bâtiment : CNB
Méthodologie de calcul : Calcul aux états limites

La dalle est omise pour plus de clarté

Charge verticale	Permanente	Plancher	Commentaires
1 - Concentrée (lb)	20	60	
2 - Concentrée (lb)	7255	12507	Lien à partir de Plancher: Poutre encastrée R-D-C, appui 2.

Notes générales de Weyerhaeuser

Weyerhaeuser garantit que la dimensionnement de ses produits sera effectué conformément aux critères de conception et aux valeurs de calcul publiées des produits Weyerhaeuser. Weyerhaeuser rejette expressément toute autre garantie liée au logiciel. Pour obtenir plus de détails concernant l'installation des produits, consulter la documentation Weyerhaeuser (www.weyerhaeuser.com). Les expressions "panneau de rive", "panneau de fermage" et "bloc de transfert" ne sont pas calculés par ce logiciel. L'utilisation de ce logiciel ne signifie pas qu'il ne soit pas nécessaire de faire appel aux services d'un concepteur professionnel tel que déterminé par les autorités ayant juridiction. La conception, la construction et le montage de charpentes sont la responsabilité de l'acheteur que ces calculs concernent (l'ensemble du projet). Les produits fabriqués dans les installations de Weyerhaeuser sont certifiés par un tiers comme étant conformes aux normes de l'industrie qualifiés.

L'information concernant l'application des produits, les charges de calcul, les dimensions et la section a été fournie par l'utilisateur du logiciel Forte.

Utilisateur du logiciel Forte	Informations sur le projet
Sonia Chrétien Maître Constructeur (418) 424-3117 schretien@maitre-const.ca	

09/07/2015 10:29:53
Forte v4.5, Version du moteur de calcul : V5.1.1.5
15094.4tv
Page 1 de 1

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES
32, rue Nadeau
St-Jacques-de-Leeds
(Québec) G0N 1J0
Tél. : (418)-424-3117
Téléc. : (418)-424-3096

SCEAU:

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS T.P. 91035 EN VIGUEUR

SIGNATURE:

RESPONSABLE:

LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES EST RESPONSABLE DE LA CONCEPTION ET DE LA CONSTRUCTION EFFECTUÉE À L'USINE UNIQUEMENT.
TOUT TRAVAUX DE CONSTRUCTION EFFECTUÉS AU CHANTIER SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR SUR LE SITE. LE MAÎTRE CONSTRUCTEUR N'EST PAS RESPONSABLE DES TRAVAUX EFFECTUÉS AU CHANTIER POUR COMPLÉTER LA MAISON ET / OU POUR TOUT AUTRES TRAVAUX DE CHANTIER.

REVISION:

APPROBATION CLIENT

signature

signature

PLAN:

CALCUL DE POUTRE "D"

ÉCHELLE: N/A

NO. SÉRIE	PR-15094	VP	P. A.	LIEU	VICTORIAVILLE
DESSINÉ PAR	Sonia Ch.	VÉRIFIÉ PAR	Pascal B.		
DATE	09 / 07 / 15	MODÈLE	OLIVIER		
CLIENTS	RES BRAUCHI			PAGE	8d / 8

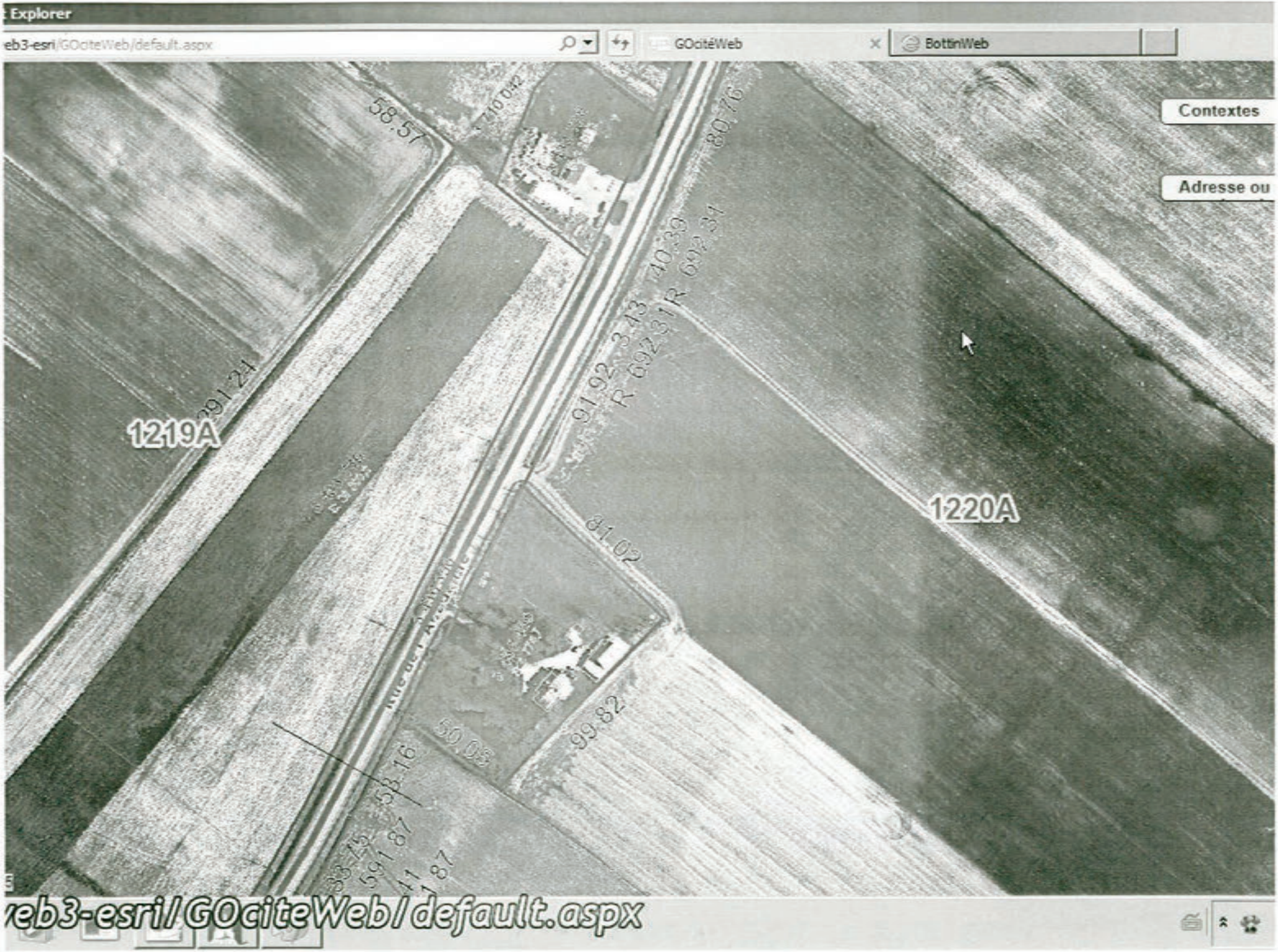
Explorer
eb3-esri/GOciteWeb/default.aspx
GOciteWeb
BottinWeb
Contextes
Adresse ou
1219A
1220A
58.57
80.76
40.39
R 692.31
91.92
3.43
81.02
99.82
50.08
58.16
591.87
41.87
eb3-esri/GOciteWeb/default.aspx

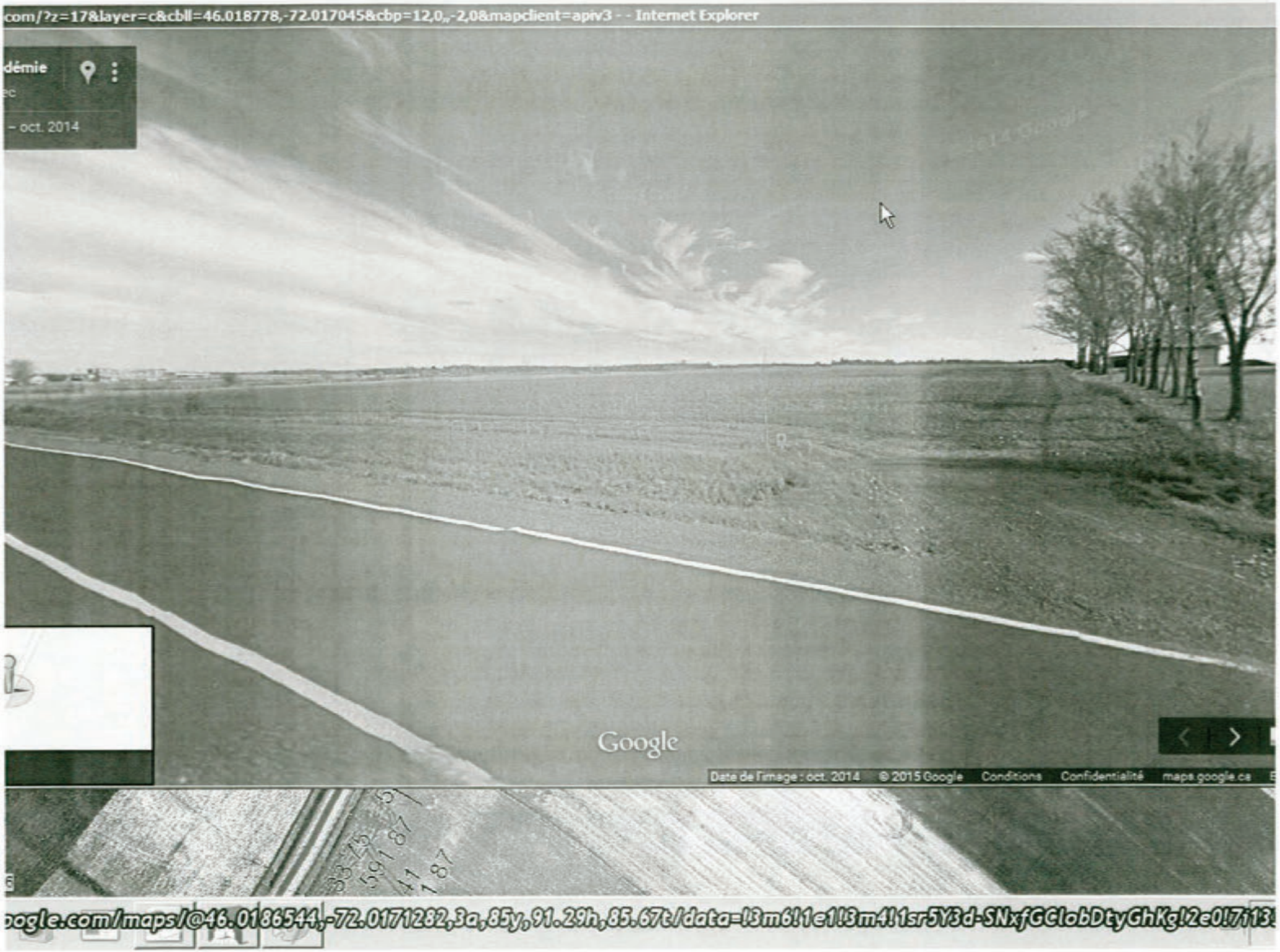
com/?z=17&layer=c&cbll=46.018778,-72.017045&cbp=12,0,,-2,0&mapclient=apiv3 - - Internet Explorer
démie
– oct. 2014
Google
Date de l'image : oct. 2014
© 2015 Google
Conditions
Confidentialité
maps.google.ca
oogle.com/maps/@46.0186544,-72.0171282,3a,85y,91.29h,85.67t/data=!3m6!1e1!3m4!1sr5Y3d-SNxfGClobDtyGhKg!2e0!7i13

HABITATION VICTORIAVILLE DURABLE

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION

Ville de Victoriaville

CE PROJET EST CERTIFIÉ
VICTORIAVILLE HABITATION DURABLE
☐

DOSSIER # _____ Date de la demande : _____

Propriété visée par la demande

Adresse complète	600, ACADÉMIE

Projet visé ☒ Construction neuve ☐ Agrandissement

Usage du bâtiment

☐	Agricole	☐	Commercial	☐	Industriel
☐	Institutionnel	☒	Résidentiel	☐	Autres

Documents à fournir avec votre demande de permis

Pour tous les types de travaux, un plan d'implantation ou le certificat de localisation à l'échelle comprenant l'emplacement du ou des bâtiments projeté(s), les distances par rapport aux limites de terrain et aux bâtiments, est requis.

1. Le plan de la construction permettant la vérification du C.C.Q., chap. 1 – Bâtiment et C.N.B. – Canada 2005 (modifié) en format papier et PDF. **Dans le cas des constructions autres que résidentielles ou ayant plus de 4 logements, une 2e copie de plan papier devra être fournie.**
2. Les plans d'ingénierie (si requis).
3. Un exemplaire des grilles d'analyses complétées, si projet visé par partie 3 du C.C.Q., chap. 1 – Bâtiment et C.N.B. – Canada 2005 (modifié).
4. Les trottoirs ou les bordures touchés par les travaux.

Identification du requérant

Nom	Brawer & Fils
Adresse complète	628 rue Académie, Victoriaville, Qc G6R 0V2
Téléphone	819-806-9[redacted] ou [redacted] Brauchi
Courriel	[redacted]

Identification du propriétaire ☒ Même que « requérant »

Nom	
Adresse complète	
Téléphone	ou
Courriel	

Exécutant des travaux ■ Même que « requérant »

Nom	ACTION MAISONS INC.
Adresse complète	955 Rang des Cèdres, Saint-Eulalie, Qc G0Z 1E0
Téléphone	819-225-4505 ou
Numéro de permis R.B.Q.	5659-3536-01

GESTION DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME
Ville de Victoriaville – 1, rue Notre-Dame Ouest, C.P. 370, Victoriaville (Québec) G6P 6T2
Téléphone : 819 758-1571 – Télécopieur : 819 751-4513 – permis@ville.victoriaville.qc.ca

VERSO

Échéancier								
Date prévue de début	2015 (Année)	09 (Mois)	02 (Jour)	Date prévue de fin	2015 (Année)	10 (Mois)	15 (Jour)
Coût des travaux	215 000 $						

Description des travaux

Déclaration du requérant

Je certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets.

19-08-2015
Date

Thomas Baptiste
THOMAS.
Nom du requérant

Novembre 2014

Commission
de protection
du territoire agricole
Québec

Québec, le 15 avril 2015

AVIS DE CONFORMITÉ
Article 32 – Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

BRAWER & FILS INC.
Monsieur Thomas Brauchi
618, rue de l'Académie
Victoriaville (Québec) G6R 0V2

OBJET :	Dossier	:	382288
	Lot	:	578-P
	Cadastre	:	canton de Warwick
	Lot rénové	:	3 435 485
	Cadastre	:	Cadastre du Québec
	Circonscription foncière	:	Arthabaska
	Municipalité	:	Victoriaville
	M.R.C.	:	Arthabaska
	Date de réception	:	19 mars 2015

Monsieur,

Votre déclaration datée du 9 mars 2015 produite à la Commission au nom de la corporation Brawer & Fils inc., pour que la municipalité émette un permis pour la construction d'une résidence pour son actionnaire, Monsieur Thomas Brauchi, en conformité à l'article 40 de la loi, a maintenant fait l'objet d'une vérification.

Votre projet de construction résidentielle est conforme à la loi.

Nous vous rappelons que le droit de construire une résidence en vertu de l'article 40 de la loi n'a pas pour effet de permettre d'aliéner, sans autorisation, cette résidence avec le lot ou la partie de lot sur laquelle elle est construite, séparément des autres lots contigus ou réputés contigus. Au surplus, vous devez respecter les autres normes applicables en vertu de tout autre loi ou règlement.

Veuillez agréer, Monsieur, nos cordiales salutations.

FRANCE SIMARD, enquêteuse
Service des enquêtes

c.c. Municipalité de Victoriaville

Québec
200, chemin Sainte-Foy, 2e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 643-3314 (local)
1 800 667-5294 (extérieur)
Télécopieur : 418 643-2261
www.cptaq.gouv.qc.ca

Longueuil
25, boul. La Fayette, 3e étage
Longueuil (Québec) J4K 5C7
Téléphone : 450 442-7100 (local)
1 800 361-2090 (extérieur)
Télécopieur : 450 651-2258

Victoriaville
1, rue Notre-Dame Ouest
Victoriaville
G6P 6T2
Téléphone: (819) 758-1571
Télécopieur: (819) 751-4513

COPIE DU SERVICE DE L'URBANISME

Certificat d'autorisation

Demande débutée le: 19/08/2015 Demande complétée le: 27/08/2015 No demande: 2015-01104

Saisie par: LANDRY, STÉPHANIE

Type de permis: **INSTALLATION SANITAIRE** **No certificat: 2015-01083**

Nature: HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE Résidentiel

Identification

Propriétaire

BRAWER & FILS INC.
628 RUE DE L' ACADEMIE
VICTORIAVILLE
G6R 0V2 Tél.: (819) 806-9465

Demandeur

BRAWER & FILS INC.
RES BRAUCHI
628 RUE DE L' ACADEMIE
VICTORIAVILLE
G6R 0V2 Tél.: (819) 806-9465

Emplacement

Matricule: 8798-72-5260-0-000-0000 Code d'utilisation: 8150
Adresse: 600 RUE DE L' ACADEMIE, VIL
Zones: 1220A
Lot distinct: ☑ Code ancienne ville: VIL
Code de zonage: Vert
Secteur d'inspection:
District électoral: PARC-TERRE-DES-JEUNES
Arrondissement:
Service: Aucun

Frontage: 0,00 m
Profondeur: 0,00 m
Superficie: 5 000,00 m²
Nombre de logements:
Année construction:
Nombre d'étages:
Aire de plancher m²:
Nombre d'unités touchées:

*Cadastre: Ancien(s): P 577-5-WA05 P 578-5-WA05 P 579-5-WA05
Rénové(s): 3433739 sup.:29588.3 ha 3433740 sup.:40856.3 ha 3435485 sup.:383204.7 ha 3435487 sup.:145865.9 ha 4314697 sup.:383837.3 ha

* Liste partielle

Travaux

Exécutant des travaux

BERGERON (LES EXCAVATIONS BENOIT) INC.
468, CARTIER, C.P. 248
VICTORIAVILLE
G6P 6S9 Tél (819) 758-1175
Téléc.: (819) 357-9900
No RBQ: 2429-7863-87 No NEQ:

Responsable

BRAWER & FILS INC.

Tél.: (819) 806-9465
Date début des travaux: 02/09/2015
Date prévue fin des travaux: 15/11/2015
Date fin des travaux:

Renseignements comptables

Valeur des travaux: 4 800,00 $ No facture:
Montant du permis: 50,00 $
Montant du dépôt garantie: 0,00 $ No reçu:

INSTALLATION SANITAIRE

Construction:	Projetée
Occupation:	Annuelle
Type de fosse:	Béton
Année construction:	
Capacité totale:	3,9 m³ / 850 g
Capacité effective:	
Estimation de débit:	
Préfiltre(s) ☑ Nombre:	1 Modèle: 0
Nom du fabricant:	
No série:	
No BNQ:	BNQ 3680-905
No du dossier du tech:	STLB15122-01

Information sur l'immeuble

Nombre de chambres:	4
Superficie du bâtiment:	

Terrain

Test de percolation:	☑
Test de sédimentation:	☑
Station pompage:	☐
Étude de la topographie du site:	☑

Nature du sol:	Voir rapport
Profondeur du roc:	0,85 m
Profondeur de la nappe:	Non observée
Pente du terrain:	7%
Alimentation eau potable:	Puits tubulaire

Étude du niveau de perméabilité du sol: ☑

Perméabilité: Sol perméable

Méthode utilisée: analyse granulométréque

Responsable caractéristique du sol

Nom:	INNEO PERCOL-ACTION		
Adresse:			
Ville, province:			
Code postal:		Téléphone:	Télécopieur:

Concepteur principal des plans

Nom:	INNEO PERCOL-ACTION		
Adresse:			
Ville,province			
Code postal:		Télécopieur	
Téléphone:			

Servitude

Servitude: ☐

Élément(s) épurateur(s)

Élément épurateur:	Filtre à sable hors-sol	Année construction:	
Superficie :	52 m.c.	Nombre de tranchées:	
Longueur:	13,7 m	Autres:	Réalisé en deux sections
Largeur:	1,9 m		
Profondeur:	0		
No équipement:		Modèle:	

Localisation:

Système étanche	
Distance résidence:	1.5 m
Limite propriété droite:	+ de 1.5 m
Limite propriété gauche:	+ de 1.5 m
Limite propriété avant:	+ de 1.5 m
Limite propriété arrière:	+ de 1.5 m
Lac, cours d'eau,marais ou étang:	+ de 10 m
Puits:	+ de 15 m
Conduite d'eau:	+ de 1.5 m

Système non étanche	
Distance résidence:	+ de 5 m
Limite propriété droite:	+ de 2 m
Limite propriété gauche:	+ de 2 m
Limite propriété avant:	+ de 2 m
Limite propriété arrière:	+ de 2 m
Lac, cours d'eau,marais ou étang:	+ de 15 m
Puits tubulaire:	+ de 30 m
Puits tubulaire scellé:	+ de 15 m
Puits autres sources:	n/a
Conduite d'eau:	+ de 2 m
Arbres, arbustes:	+ de 2 m
Talus:	+ de 3 m

Documents requis	Requis	Reçu	Date réception
TEST DE PERCOLATION	☑	☑	26/08/2015
RAPPORT DE CONFORMITÉ D'INSTALLATION SEPTIQUE	☑	☐	__/__/____

Description des travaux:

NOTES:

RAPPORT D'INSPECTION

DANS LES 12 MOIS SUIVANT L'ÉMISSION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION, LE REQUÉRANT DOIT TRANSMETTRE À LA MUNICIPALITÉ UN RAPPORT D'INSPECTION, SIGNÉ ET SCELLÉ PAR UN MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC OU PAR UN MEMBRE DE L'ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC, ATTESTANT QUE L'INSTALLATION SEPTIQUE A ÉTÉ INSPECTÉE ET QU'ELLE A ÉTÉ CONSTRUITE EN CONFORMITÉ AVEC LE RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q2- r.22). LE RAPPORT D'INSPECTION DOIT COMPRENDRE UN PLAN DE L 'INSTALLATION TEL QUE CONSTRUITE.

VALIDITÉ DES TRAVAUX

CE PERMIS N'EST VALIDE QUE POUR LES TRAVAUX DÉCLARÉS DANS LA PRÉSENTE. POUR TOUS TRAVAUX S'AJOUTANT OU NE FAISANT PAS PARTIE DU PRÉSENT PERMIS, CEUX-CI DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE AUTRE DEMANDE DE PERMIS ET/OU CERTIFICAT.

(**RÉFÉRENCE**: DOCUMENTS REMIS AVEC LA DEMANDE DE PERMIS)

Commentaires:

-AVIS-

SUITE À L'ÉMISSION DU PRÉSENT PERMIS, LE PROPRIÉTAIRE OU L'ÉXÉCUTANT DES TRAVAUX DOIT FAIRE AUTORISER PAR LA DIVISION DE L'URBANISME DE LA VILLE DE VICTORIAVILLE, TOUS CHANGEMENTS AUX PLANS ET DEVIS APPROUVÉS OU TOUTES MODIFICATIONS DEVANT ÊTRE APPORTÉS À LA CONSTRUCTION.

Signature du demandeur

Je soussigné(e) BRAWER & FILS INC., déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts et que, si le permis m'est accordé, je me conformerai aux conditions du présent permis de même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signé à Victoriaville ce 28/08/15

Signé par

Permis

Date émission: 27/08/2015 En vigueur jusqu'au: 27/08/2016 **No permis** **2015-01083**

Responsable du dossier: BEAULIEU, JOCELYN

Signature :

ANNEXE I

PLAN DE LOCALISATION TEL QUE CONSTRUIT

Photo 1

Photo 2

Photo 3

Photo 4

Photo 5

Photo 6

CLIENT : **FERME BRAWER**

PROJET : **ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**
628, rue de l'Académie, Victoriaville (Québec)

TITRE : **MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE**

inneo ENVIRONNEMENT

PRÉPARÉ :	VÉRIFIÉ :
J.FRADETTE	Y. THERRIEN
N/RÉF. :	SÉQUENCE :
STLB15122-02	1 de 1

ANNEXE II

MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE

À la suite des vérifications réalisées, certaines différences ont été constatées entre les spécifications des dispositifs aménagés par rapport aux plans et devis fournis dans l'étude « Perméabilité des sols et système de traitement des eaux usées » (N/Réf. STLB15122-01, 15 juin 2015). Toutefois, il a été possible de confirmer que ces écarts se limitent à des différences de mesures qui ont dû être adaptées pour prendre en compte les conditions du terrain pendant l'installation. De plus, nous attestons que les dispositifs aménagés sont conformes aux normes de construction du *Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22).

Vous trouverez à l'annexe I un plan de localisation tel que construit ainsi que des photographies des aménagements à l'annexe II.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour de plus amples renseignements.

Alexandre P Lahaye

Alexandre Provencher-Lahaye, ing. jr.
Chargé de projet

YAN THERRIEN T.P. 18035

Yan Therrien, T.P.
Directeur

Le tableau suivant résume les éléments investigués ainsi que les résultats de la vérification :

Tableau 1 : Liste des vérifications et résultats

Date des travaux d'aménagement :	15 octobre 2015
Professionnel de chantier d'Inneo :	Alexandre Provencher Lahaye
Entrepreneur responsable des travaux :	Excavation Benoit Bergeron

Vérifications	Constats	Conformité[1]
Conduite d'amenée		
• Type	Préfabriquée (norme NQ 3624-130)	Conforme
Fosse septique		
• Type	Capacité 3,9 m³ Préfabriquée (norme NQ 3680-905)	Conforme
• Couvercles de visite installés au niveau du sol		Conforme
• Distance d'un puits ou d'une source d'eau	aucun dans un rayon de 15 m	Conforme
• Distance d'un lac, cours d'eau (ligne des hautes eaux), marais ou étang	aucun dans un rayon de 10 m	Conforme
• Distance d'une conduite d'eau de consommation	≥ 1,5 m	Conforme
• Distance d'une limite de propriété	≥ 1,5 m	Conforme
• Distance de la résidence	≥ 1,5 m	Conforme
Champ d'épuration de type filtre à sable		
• Superficie du lit de sable filtrant	52 m²	Conforme
• Superficie du lit de pierre	2 x 13,7 x 1,9 m (52 m²)	Conforme
• Nombre de rangées de tuyaux perforés	4	Conforme
• Longueur des rangées de tuyaux perforés	12,8 m	Conforme
• Diamètre des tuyaux perforés	7,5 cm	Conforme
• Distance entre les tuyaux perforés	0,7 m	Conforme
• Pente des tuyaux perforés	0 %	Conforme
• Calibre de la pierre (lit de pierre)	1,9 cm	Conforme
• Épaisseur totale du lit de pierre	30 cm	Conforme
• Épaisseur totale du lit de sable filtrant	30 cm	Conforme
• Épaisseur du remblai sur le lit de pierre	60 cm	Conforme
• Distance d'un puits ou d'une source d'eau	aucun dans un rayon de 30 m	Conforme
• Distance d'un lac, cours d'eau (ligne des hautes eaux), marais ou étang	aucun dans un rayon de 15 m	Conforme
• Distance d'une conduite d'eau de consommation	≥ 2 m	Conforme
• Distance d'un haut de talus	≥ 3 m	Conforme
• Distance d'une limite de propriété	≥ 2 m	Conforme
• Distance d'un arbre	≥ 2 m	Conforme
• Distance de la résidence	≥ 5 m	Conforme

ENVIRONNEMENT

N/Réf. : STLB15122-02

Princeville, 12 novembre 2015

Ferme Brawer représenté par M.Res Brauchi
628, rue de l'Académie
Victoriaville (Québec) G6R 0V2

Objet : Attestation de conformité des installations septiques
628, rue du l'Académie, Victoriaville (Québec)

Monsieur,

Les services techniques d'**Inneo environnement** (ci-après Inneo) ont été retenu de votre part afin d'effectuer une vérification de la conformité des installations septiques aménagées sur le terrain résidentiel mentionné en objet.

Cette vérification a été réalisée afin de répondre à la réglementation municipale qui demande qu'une attestation de conformité soit fournie auprès de leur instance par une firme qualifiée dans le domaine. L'objectif était de confirmer que les installations septiques sont construites et aménagées conformément aux plans et devis fournis dans le cadre de l'étude nommée « Perméabilité des sols et système de traitement des eaux usées » (N/Réf. : STLB15122-01, 11 juin 2015) réalisée par **Inneo.** La vérification a été effectuée spécifiquement à l'attention du client mentionné ci-dessus et l'attestation ne peut être utilisée pour une autre propriété ou un autre client.

Tel que recommandé dans cette étude, une installation avec filtre à sable hors sol a été aménagée. Le choix de ce dispositif de traitement des eaux usées avait été fait compte tenu du nombre de chambres à coucher de la résidence (4) et des conditions du milieu récepteur. Plus précisément, les constructions suivantes ont été réalisées pour cette installation :

- conduite d'amenée et raccordements;
- fosse septique;
- filtre à sable hors sol.

Bureau de Princeville-Victoriaville
117, rue Saint-Jean-Baptiste Sud
Princeville (Québec) G6L 5A3
T 819-234-6951 / F 819-234-4951

Bureau de Lévis-Québec
1320 B, rue J.-A.-Bombardier
Lévis (Québec) G7A 2P4
T 418-496-7335 / F 418-496-7366

ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

propriété située au

628, rue de l'Académie, Victoriaville (Québec)

réalisée pour

Ferme Brawer

12 novembre 2015

N/Réf. : STLB15122-02

Bureau de Lévis – Québec
T 418-496-7335 / F 418-496-7366
1320 B, rue J.-A.-Bombardier
Lévis (Québec) G7A 2P4

Bureau de Princeville - Victoriaville
T 819-234-6951 / F 819-234-4951
117, rue Saint-Jean-Baptiste Sud
Princeville (Québec) G6L 5A3

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

Installation sanitaire et ouvrage de captage des eaux

Ville de Victoriaville

Date de la demande : _____

Propriété visée par la demande

Adresse complète	

Type de travaux

X Installation sanitaire ☐ Ouvrage de captage des eaux souterraines

Documents et informations à fournir avec votre demande de permis

Installation sanitaire

Un rapport comprenant toutes les informations nécessaires à l'examen de la demande, signé par un membre de l'Ordre des technologues du Québec ou de l'Ordre des ingénieurs du Québec, ainsi qu'un plan indiquant l'implantation du système de traitement des eaux usées et toutes les distances séparatrices exigées.

Ouvrage de captage des eaux souterraines

1. La localisation de l'ouvrage de captage sur le terrain et les distances des limites de terrain.
2. Les distances par rapport aux systèmes de traitement des eaux usées (fosses septiques et champs d'épuration), incluant ceux des propriétés contiguës à la vôtre.

Identification du requérant

Nom	Brawer & Fils
Adresse complète	628 rue Académie, Victoriaville, Qc G6R 0V2
Téléphone	819-806-[illegible]165 ou
Courriel	[redacted]

Identification du propriétaire X Même que « requérant »

Nom	
Adresse complète	
Téléphone	ou
Courriel	

Exécutant des travaux ■ Même que « requérant »

Nom	Excavation Benoit Bergeron Inc
Adresse complète	352 de l'Académie C.P. 248 G6P 6S9
Téléphone	819-758-1175 ou
Numéro de permis R.B.Q.	2429-7863-87

* Le demandeur doit s'assurer que l'entrepreneur possède toutes les accréditations, permis et certificats requis pour ce type de travaux par la Régie du bâtiment, la C.S.S.T., tout autre organisme gouvernemental ou paragouvernemental, le cas échéant.

VERSO

GESTION DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME
Ville de Victoriaville – 1, rue Notre-Dame Ouest, C.P. 370, Victoriaville (Québec) G6P 6T2
Téléphone : 819 758-1571 – Télécopieur : 819 751-4513 – permis@ville.victoriaville.qc.ca

Échéancier									
Date prévue de début	2015 (Année)	09 (Mois)	02 (Jour)	Date prévue de fin	2015 (Année)	10 (Mois)	15 (Jour)		
Coût des travaux	4800 $ + taxes								

Informations générales (*Ouvrage de captage des eaux souterraines*)				
Type d'ouvrage	☐ Puits tubulaire	☐ Puits de surface		
	☐ Pointe filtrante	☐ Captage de source		
Capacité de pompage	_____ m^3	Nombre de personnes		
Puits scellé	☐ Oui ☐ Non			
Distance entre l'ouvrage de captage et un système de traitement des eaux usées		Étanche		
		Non-étanche		
Distance entre l'ouvrage de captage et une parcelle en culture				
Est-ce que l'ouvrage de captage est localisé dans une zone inondable ?				
• Zone de récurrence 0-20 ans			☐ Oui	☐ Non
• Zone de récurrence 20-100 ans Si oui, qu'elle est la hauteur du tubage de l'ouvrage de captage par rapport au niveau du sol ? _____			☐ Oui	☐ Non

Déclaration du requérant

Je certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets.

2015-08-19
Date

Thomas Bauchi
Nom du requérant

Novembre 2014

ÉTUDE DE PERMÉABILITÉ DES SOLS ET SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

propriété définie par

le lot 3 435 485 du cadastre du Québec
rue de l'Académie, Victoriaville (Québec)

réalisée pour

Ferme Brawer S.E.N.C.

REÇU LE
15 JUIN 2015

11 juin 2015

N/Réf. : STLB15122-01

inneo
PERCOL-ACTION

Bureau de Victoriaville
T 819-234-6951 / **F** 819-234-4951
325, Rang 1
Saint-Louis-de-Blandford (Québec) G0Z 1B0

Bureau de Lévis-Québec
T 418-496-7335 / **F** 418-496-7366
1320 B, rue J.-A.-Bombardier
Lévis (Québec) G7A 2P4

PERCOL-ACTION

N/Réf. : STLB15122-01

Saint-Louis-de-Blandford, 11 juin 2015

Ferme Brawer S.E.N.C.
Monsieur Res Brauchi
628, rue de l'Académie
Victoriaville (Québec) G6R 0V2

Objet : Étude de perméabilité des sols et système de traitement des eaux usées
lot 3 435 485, cadastre du Québec
rue de l'Académie, Victoriaville (Québec)

Monsieur,

Il nous fait plaisir de vous transmettre notre rapport d'étude de la perméabilité des sols qui a été réalisée afin d'évaluer les options possibles pour l'installation d'un dispositif de traitement des eaux usées.

Nous espérons le tout à votre satisfaction et vous remercions d'avoir fait confiance à Inneo Percol-Action. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

Au plaisir de collaborer de nouveau avec vous. Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Yan Therrien, T.P.
Associé

Distribution du rapport :

- Ferme Brawer S.E.N.C. (1 copie papier et 1 copie électronique)

Bureau de Victoriaville
325, Rang 1
Saint-Louis-de-Blandford (Québec) G0Z 1B0
T 819-234-6951 / **F** 819-234-4951

Bureau de Lévis-Québec
1320 B, rue J.-A.-Bombardier
Lévis (Québec) G7A 2P4
T 418-496-7335 / **F** 418-496-7366

PERCOL-ACTION

TABLE DES MATIÈRES

1.0 INTRODUCTION 1

2.0 DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ 2

3.0 MÉTHODOLOGIE ET OBSERVATIONS SUR LE TERRAIN 2

3.1 Évaluation de l'emplacement des systèmes 3

3.1.1 Système étanche (fosse septique) 3

3.1.2 Système non étanche (élément épurateur) 4

3.2 Évaluation des conditions du terrain 5

3.2.1 Sondages 5

3.2.2 Description des sols 5

3.2.3 Niveau de l'eau souterraine 6

3.2.4 Socle rocheux 7

3.3 Perméabilité des sols 7

4.0 CHOIX DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES 8

5.0 CONCLUSION ET SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES 11

6.0 LIMITATIONS DE L'ÉTUDE 13

Annexe I — Analyse du sol (granulométrie)
Triangle de corrélation

Annexe II — Normes de construction - Filtre à sable hors sol

Annexe III — Plan de localisation
Coupe schématique
Plan d'aménagement

1.0 INTRODUCTION

Inneo Percol-Action (**Inneo**)a été mandaté par monsieur Res Brauchi de la Ferme Brawer S.E.N.C. pour la réalisation d'une étude de perméabilité des sols et l'évaluation du système de traitement des eaux usées sur un terrain situé sur la rue de l'Académie à Victoriaville (Québec), défini par le lot 3 435 485 du cadastre du Québec.

Cette étude a été réalisée dans le contexte où une nouvelle résidence sera construite sur le terrain à l'étude et l'installation d'un dispositif de traitement des eaux usées est projetée. L'objectif était d'évaluer les options de dispositifs possibles en fonction des conditions du site.

Plus précisément, l'étude de perméabilité des sols consiste à caractériser, au moyen de différentes méthodes, les sols du milieu récepteur d'un dispositif de traitement des eaux usées. En fonction des exigences du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22) (ci-après *Règlement*), cette étude permet de déterminer l'emplacement possible d'un dispositif de traitement et le coefficient de perméabilité des sols, puis de recommander un système de traitement des eaux usées qui est conforme.

Le présent rapport résume les observations et les informations recueillies par **Inneo** pendant l'étude de perméabilité des sols, les résultats de la caractérisation des sols et l'interprétation de ces informations pour évaluer les alternatives adéquates comme système étanche (fosse septique) et non étanche (système épurateur).

2.0 DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ

Les informations concernant la description de la propriété proviennent des observations faites lors de la visite du terrain ainsi que des informations obtenues du propriétaire et des documents consultés.

Tableau 1 : Informations concernant le milieu récepteur du système de traitement des eaux usées	
Propriétaire :	Ferme Brawer S.E.N.C.
Adresse :	terrain vacant, rue de l'Académie, Victoriaville
Lot :	3 435 485, cadastre du Québec
Description du terrain récepteur :	en friche
Superficie totale du terrain :	≈ 5000 m²
Pente du terrain récepteur :	≈ 7 %
Nombre de chambres à coucher projeté :	4
Alimentation en eau potable projetée :	puits tubulaire

Considérant ces informations et à la suite de discussions avec le propriétaire, un secteur a été retenu pour l'emplacement possible d'un futur dispositif de traitement des eaux usées.

3.0 MÉTHODOLOGIE ET OBSERVATIONS SUR LE TERRAIN

Afin que le dispositif de traitement des eaux usées soit conforme à la règlementation en vigueur, il doit satisfaire certaines exigences. En premier lieu, les emplacements des systèmes aménagés doivent respecter des distances minimales par rapport à des points d'influence qui sont identifiés dans le *Règlement*. La méthodologie consiste donc d'abord à identifier la présence ou l'absence de ces éléments dans un rayon d'influence du terrain à l'étude, puis de mesurer les distances de ces éléments à partir de l'emplacement projeté du système étanche (fosse septique) ainsi que du système non étanche (élément épurateur).

Dans un deuxième temps, lorsque ces emplacements projetés seront choisis, une investigation, par sondages, sera réalisée afin de vérifier les conditions du terrain. La réalisation d'essais suivra afin d'évaluer la perméabilité des sols, puis déterminer les types de systèmes qui peuvent être utilisés.

Ces tâches ont été réalisées par monsieur Jean Fradette, chargé de projet d'**Inneo**, lors d'une visite du terrain effectuée le 25 mai 2015.

3.1 ÉVALUATION DE L'EMPLACEMENT DES SYSTÈMES

Avant d'entreprendre les travaux reliés à la caractérisation du sol, la mesure des distances minimales de certains éléments, dits points d'influence, a été réalisée à partir de l'emplacement projeté du système étanche (fosse septique) ainsi que de l'emplacement projeté du système non étanche (élément épurateur). Les distances ont été vérifiées à l'aide d'une roue à mesurer.

3.1.1 Système étanche (fosse septique)

Les points d'influence suivants ont été mesurés en fonction du positionnement projeté du système étanche (fosse septique).

Tableau 2 : Distances des points d'influence à considérer pour le positionnement du système étanche

• Puits ou source d'alimentation en eau potable	➲	aucun dans un rayon de 15 m
• Lac, cours d'eau (limite des hautes eaux), marais ou étang	➲	aucun dans un rayon de 10 m
• Conduite d'eau de consommation	➲	≥ 1,5 m
• Limite de propriété	➲	≥ 1,5 m
• Résidence	➲	≥ 1,5 m

À la suite de la vérification des distances minimales de chacun de ces éléments, le secteur retenu pour la construction de la fosse septique respecte les exigences du *Règlement*.

De plus, il est à noter que le système étanche doit être installé dans un endroit :

- qui est exempt de circulation motorisée;
- où il n'est pas susceptible d'être submergé;
- qui est accessible pour effectuer la vidange;
- qui est conforme aux distances indiquées au tableau ci-dessus.

3.1.2 Système non étanche (élément épurateur)

Les points d'influence suivants ont été mesurés en fonction du positionnement projeté du système non étanche (élément épurateur).

Tableau 3 : Distances des points d'influence à considérer pour le positionnement du système non étanche

• Puits tubulaire scellé	➲	aucun dans un rayon de 15 m
• Puits ou source d'alimentation en eau potable	➲	aucun dans un rayon de 30 m
• Lac, cours d'eau (limite des hautes eaux), marais, marécage ou étang	➲	aucun dans un rayon de 15 m
• Conduite souterraine de drainage du sol, fossé ou tranchée drainante	➲	≥5 m
• Conduite d'eau de consommation	➲	≥ 2 m
• Haut de talus	➲	≥ 3 m
• Limite de propriété	➲	≥ 2 m
• Arbres	➲	≥ 2 m
• Résidence	➲	≥ 5 m

À la suite de la vérification des distances minimales de chacun de ces éléments, le secteur retenu pour la construction d'un dispositif de traitement respecte les exigences du *Règlement*.

De plus, il est à noter que le système non étanche doit être installé dans un endroit :

- qui est exempt de circulation motorisée;
- où il n'est pas susceptible d'être submergé;
- qui est conforme aux distances indiquées au tableau ci-dessus.

3.2 ÉVALUATION DES CONDITIONS DU TERRAIN

Une fois les emplacements du système étanche et du système non étanche établis, les conditions du terrain ont été évaluées à l'aide de sondage et d'essais.

3.2.1 Sondages

Trois (3) sondages, identifiés F-01 à F-03, ont été réalisés près du secteur retenu. Ils ont été effectués en utilisant une tarière manuelle d'un diamètre de 75 mm qui a permis d'échantillonner les sols en continu jusqu'à une profondeur maximale de 0,85 m. Ces sondages ont donc permis d'observer la nature des sols en place.

La localisation des sondages est présentée sur le plan de localisation de l'annexe III.

3.2.2 Description des sols

Les travaux réalisés ont permis d'observer la nature des sols du secteur choisi pour l'installation du dispositif de traitement des eaux usées. Les matériaux observés sont décrits ci-dessous :

SONDAGE : F-01				Élévation : 98.95
Intervalle de profondeur (mm)			Description des sols	Niveau d'eau (mm)
0	à	650	Sable, un peu de silt, brun	
650	à	850	Silt, un peu de sable, gris	
		850	Refus à 850 mm : roc probable	

SONDAGE : F-02				Élévation : 99.10
Intervalle de profondeur (mm)			Description des sols	Niveau d'eau (mm)
0	à	650	Sable, un peu de silt	
650	à	800	Silt, un peu de sable	
		800	Refus à 800 mm	

SONDAGE : F-03				Élévation : 99.25
Intervalle de profondeur (mm)			Description des sols	Niveau d'eau (mm)
0	à	650	Sable, un peu de silt, brun	
650	à	800	Silt, un peu de sable, gris	
		800	Refus sur roc à 800 mm.	

À titre informatif, le nivellement des sondages a été réalisé en utilisant une élévation arbitraire de 100,00, attribuée au point de référence montré au plan de localisation de l'annexe III.

3.2.3 Niveau de l'eau souterraine

À partir des observations dans les sondages F-01 à F-03, une interprétation du niveau de l'eau souterraine est effectuée à partir du degré de saturation des échantillons de sols prélevés en continu avec la tarière manuelle. Les mesures des niveaux de remontée d'eau dans les trous de forage, lorsque observée, ont également été utilisées dans cette évaluation.

Au moment où les sondages ont été réalisés, les observations sur le terrain n'ont pas montré de signes de la présence d'eau souterraine jusqu'à la profondeur maximale atteinte de 0,85 m sous la surface du sol. Il est à noter que le niveau de l'eau souterraine peut varier selon les conditions climatiques et/ou les saisons, et qu'il est susceptible de se retrouver à un niveau différent, à un autre moment durant l'année.

3.2.4 Socle rocheux

Des refus d'enfoncement de la tarière manuelle se sont produits à des profondeurs variant de 0,80 à 0,85 m dans les sondages réalisés. Ces refus sont présumés être causés par le socle rocheux présent à cette profondeur.

3.3 PERMÉABILITÉ DES SOLS

Un essai granulométrique a été réalisé au laboratoire de la compagnie Inspec-Sol inc. de Lévis (Québec). Cet essai avait pour objectif de déterminer la corrélation entre la texture du sol en place et sa zone de perméabilité. L'analyse a été réalisée sur un échantillon de sols prélevé dans l'horizon situé entre 0,05 et 0,65 m de profondeur. Le résultat de cette analyse granulométrique a permis d'établir que l'échantillon soumis était constitué de 75,0 % en sable et 25,0 % en silt et argile. Le certificat de l'analyse granulométrique est présenté à l'annexe I.

Présenté à la suite du certificat d'analyse granulométrique, l'annexe I montre également le triangle de corrélation tiré de l'annexe 1 du *Règlement*. En interprétant le pourcentage de chaque composante (gravier, sable, silt et argile) par rapport à ce triangle de corrélation, les sols du secteur retenu pour l'installation du dispositif de traitement des eaux usées sont définis comme perméable (Zone B).

4.0 CHOIX DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

La capacité de charge hydraulique d'un dispositif de traitement des eaux usées correspond à un volume pondéré en vue de répondre aux fluctuations du volume quotidien d'eaux usées. En effet, la capacité hydraulique d'un système d'épuration autonome doit être égale ou supérieure au débit total quotidien des eaux usées, des eaux ménagères et des eaux de cabinet d'aisance du bâtiment.

Afin de respecter les exigences du *Règlement*, le choix d'un dispositif de traitement des eaux usées repose, dans le cas d'une résidence isolée, sur le nombre total de chambres à coucher et de bureaux que contient cette résidence. Il doit également tenir compte de la superficie du terrain, de la topographie et, tel que discuté à la section 3.0 de ce rapport, de la distance de certains points d'influence ainsi que de la profondeur de l'eau souterraine et du roc, si rencontrés. La synthèse des observations et des résultats de la présente étude par rapport à ces facteurs d'influence est présentée au tableau suivant.

Tableau 4 : Synthèse des facteurs décisionnels pour le choix du dispositif de traitement

• Capacité hydraulique selon le nombre de chambres à coucher	⇒	4 chambres à coucher, 2 160 L/j
• Emplacement et superficie du terrain récepteur disponible	⇒	Conforme aux normes de localisation discutées à la section 3.1 du rapport
• Pente du terrain récepteur	⇒	≈ 7 %
• Perméabilité des sols	⇒	Perméable
• Profondeur de l'eau souterraine	⇒	non observée à la profondeur maximale de 0,85 m atteinte
• Profondeur du roc	⇒	0,85 m

Le prochain tableau présente l'ordre de priorité du choix d'un dispositif de traitement et le choix du système en fonction de l'application du *Règlement*.

Tableau 5 : Processus décisionnel pour le choix du dispositif de traitement

Ordre et choix du système de traitement		Respecte les conditions d'implantation	Ne respecte pas les conditions d'implantation	Commentaire
Élément épurateur classique	(1)	☐	☒	Présence du roc à faible profondeur
Élément épurateur modifié	(2)	☐	☒	Présence du roc à faible profondeur
Puits absorbant	(3)	☐	☒	Présence du roc à faible profondeur
Filtre à sable hors sol	(3)	☒	☐	
Filtre à sable classique	(3)	☐	☐	
Traitement secondaire avancé (rejet au sol) champ de polissage	(4 et loisible)	☐	☐	
Traitement secondaire avancé (autre rejet) cours d'eau	(5)	☐	☐	
Traitement tertiaire - rejet avec UV (au fossé) - désinfection - déphosphatation et désinfection	(6)	☐	☐	
Vidange périodique	(7)	☐	☐	
Cabinet à fosse sèche	(loisible)	☐	☐	

( ) : ordre de priorité en fonction du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2,r 22)

Selon les informations recueillies lors de la présente étude et en fonction de l'application du *Règlement*, en accord avec monsieur Res Brauchi de la Ferme Brawer S.E.N.C., le dispositif de traitement suivant est recommandé :

- **Filtre à sable hors sol**

Le choix de ce système est en fonction de la superficie disponible, du niveau de perméabilité du terrain récepteur, de la profondeur du roc, du faible niveau de pente du terrain, ainsi que l'ordre de priorité prôné par le *Règlement* dans les dispositifs de traitement des eaux usées.

5.0 CONCLUSION ET SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Inneo a été mandaté par monsieur Res Brauchi représentant la Ferme Brawer S.E.N.C. pour la réalisation d'une étude de perméabilité des sols et l'évaluation du système de traitement des eaux usées sur un terrain situé sur la rue de l'Académie à Victoriaville (Québec), défini par le lot 3 435 485 du cadastre du Québec.

Rappelons que cette étude a été réalisée dans le contexte où une nouvelle résidence sera construite sur le terrain à l'étude et l'installation d'un dispositif de traitement des eaux usées est projetée. L'objectif était d'évaluer les options de dispositifs possibles en fonction des conditions du site.

Sous réserve des limitations de l'étude présentées à la section suivante, un **filtre à sable hors sol** a été recommandé après avoir pris en compte différents facteurs d'influence et les exigences du *Règlement*.

Pour une résidence de quatre (4) chambres à coucher, les eaux usées générées devront d'abord être acheminées vers une **fosse septique** de norme BNQ 3680-905 d'une capacité minimale de 3,9 m^3, munie d'un préfiltre, suivie d'un champ d'épuration de type « filtre à sable hors sol ». L'espace occupé par ce dernier devra avoir une superficie minimale de 52 m^2. L'élément épurateur sera réalisé en deux (2) sections, chacune d'une longueur de 13,7 m sur une largeur de 1,9 m. Ces aménagements devront respecter les normes d'installation prévues par le *Règlement* qui sont présentées à l'annexe II du rapport ainsi que toutes les autres recommandations inscrites aux plans de localisation et aux plans d'aménagement présentés à l'annexe III concernant l'installation d'un dispositif de traitement des eaux usées domestiques.

Il est recommandé de retenir les services d'un entrepreneur enregistré à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ayant ses licences pour réaliser les travaux pour cette spécialité et qui peut garantir les travaux. Il est à noter que ces installations doivent être réalisées selon les recommandations du fabricant.

Nous suggérons à l'entrepreneur d'établir un contact permanent avec notre personnel technique ayant été chargé de la réalisation de l'étude et de la conception des travaux. Ces derniers pourront préciser la portée de leurs recommandations et en formuler de nouvelles, si requises.

Par ailleurs, nous vous rappelons que lors de l'installation des systèmes étanches et non étanches, l'un de nos représentants devra être présent sur le terrain afin de valider le respect des plans et devis par l'entrepreneur et afin de produire un rapport de conformité de ces travaux qui doit être remis à la municipalité. Le coût forfaitaire d'un rapport de conformité est de 400 $ (taxes en sus.). Nous vous demandons de nous aviser dans un délai d'une (1) semaine avant le début des travaux afin de nous permettre d'assurer la disponibilité du personnel requis.

6.0 LIMITATIONS DE L'ÉTUDE

Cette étude ainsi que les plans et devis sont destinés spécifiquement à l'attention du client mentionné en introduction. Ces documents ne peuvent être utilisés pour une autre propriété ou un autre client.

L'entrepreneur et/ou la municipalité concernée se doivent d'informer le technologue professionnel de toute ambiguïté ou omission ou divergence dans l'interprétation des plans et devis afin que celui-ci puisse émettre des addendas ou correctifs, si nécessaires.

Les résultats et les conclusions issus de cette étude sont basés sur l'exactitude et la crédibilité des données obtenues de chacune des parties contactées lors de l'étude. La description des sols, le profil stratigraphique et la profondeur de l'eau souterraine évaluée ne sont valables qu'à l'emplacement des essais réalisés.

Les interprétations de lois et règlements discutées dans ce rapport sont effectuées au meilleur de notre connaissance des champs de compétence concernés. Elles sont exprimées d'un point de vue technique. Ces interprétations ne doivent en aucun cas être considérées comme un avis juridique. Veuillez également noter que des modifications réglementaires peuvent être apportées dans le temps et certaines interprétations présentées dans le présent rapport pourraient alors devoir être réévaluées.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour de plus amples renseignements.

Jean Fradette, T.P. 21048
Chargé de projet

Yan Therrien, T.P.
Directeur

ANNEXE I

- ANALYSE DES SOLS (GRANULOMÉTRIE)
- TRIANGLE DE CORRÉLATION

iNSPEC•SOL
INGÉNIERIE ET SOLUTIONS

ANALYSE DES SOLS ET DES GRANULATS

CLIENT: PERCOL-ACTION	**PLANCHE NO:**
	PROJET NO: Q028434-B1
PROJET: ESSAIS DE LABORATOIRE 2015	**ÉCHANTILLON NO:** 48428
	DATE: 2015-06-03

Description du matériau:	SABLE SILTEUX, TRACES DE GRAVIER	**Localisation du prélèvement:**	FERME BRAWER, STLB15122-01
Provenance:	MATÉRIAU EN PLACE		TERRAIN VACANT RUE DE L'ACADÉMIE, VICTORIAVILLE
Usage proposé:	Q-2, R.22.	**Prélevé par:**	CLIENT
		Date de prélèvement:	

GRANULOMÉTRIE (% PASSANT) (LC 21-040)

Tamis			112 mm	80 mm	40 mm	31.5 mm	20 mm	14 mm	10 mm	5 mm	2.50 mm	1.25 mm	0.63 mm	0.315 mm	0.16 mm	0.08 mm	0.002 mm
Résultats cumulatifs			100	100	100	100	100	99	97	94	89	81	67	46	33	21.4	
Résultats individuels																	
Exigences	min.																
	max.																

AUTRES ESSAIS	Résultats

ESSAI PROCTOR (NQ 2501-255)	Résultats
Masse volumique sèche maximale	(kg/m3)
Humidité optimale	(%)

Proctor à 0% de pierre : kg/m3
Facteur de correction:

COURBE GRANULOMÉTRIQUE

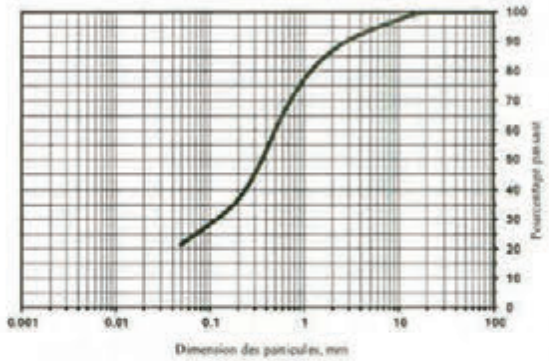

Cu = #N/A
Cc = #N/A

D85 = 1.787
D60 = 0.504
D50 = 0.359

D15 = #N/A
D10 = #N/A

Remarques: Sable : 75.0%, Silt et Argile : 25.0%, Qualifié perméable (zone B) selon le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r.22.

Préparé par: BENJAMIN LABRECQUE

Vérifié par: OLIVIER CÔTÉ, ing. jr

FO-SSC.2010704

CORRÉLATION ENTRE LA TEXTURE DU SOL ET LA PERMÉABILITÉ

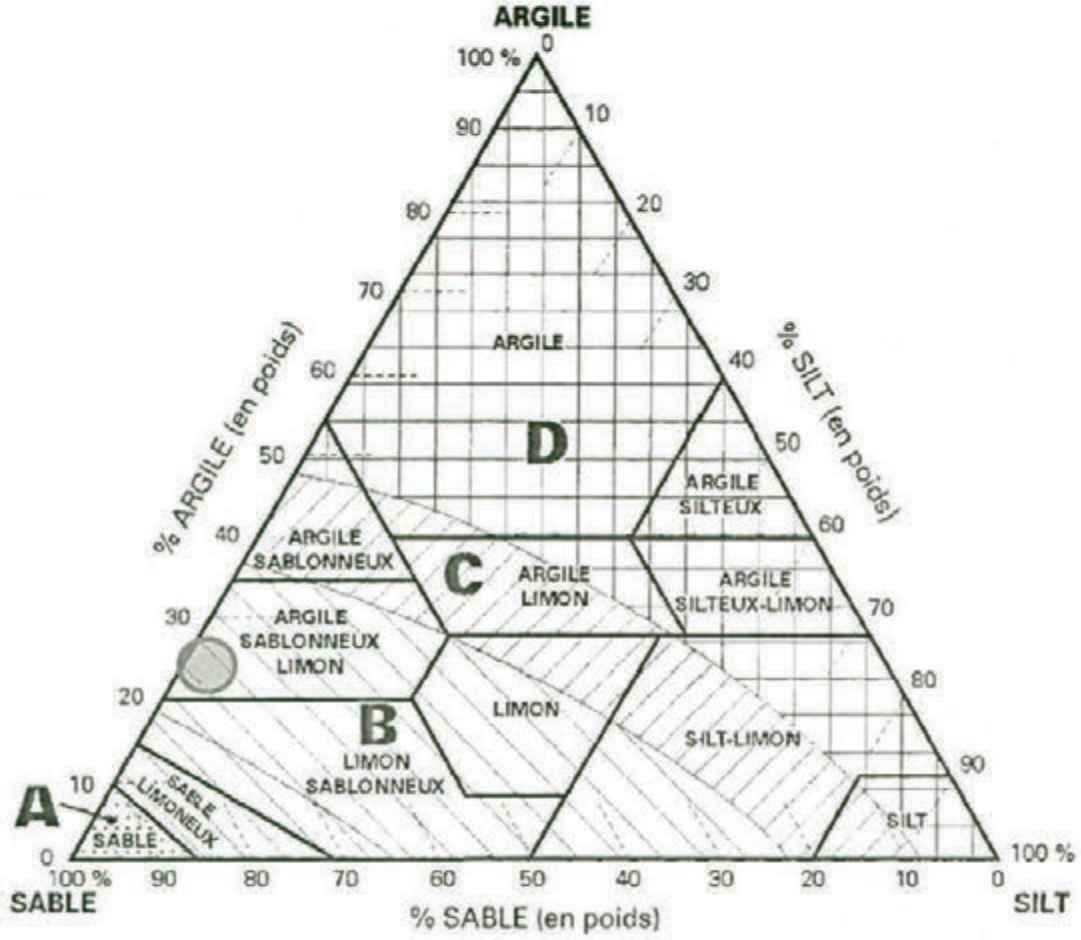

A : Zone très perméable

B : Zone perméable

C : Zone peu perméable

D : Zone imperméable

SABLE : Particules dont le diamètre est compris entre 0,05 mm et 2 mm

SILT : Particules dont le diamètre est compris entre 0,05 mm et 0,002 mm

ARGILE : Particules dont le diamètre est inférieur à 0,002mm

LÉGENDE :

◯ **Zone de perméabilité des sols**

SOURCE :

Le triangle de corrélation présenté est tiré de l'annexe 1 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22)

ANNEXE II

NORMES DE CONSTRUCTION (FILTRE À SABLE HORS SOL)

Les normes de construction de la présente annexe consistent en certains extraits pertinents de la partie B du *Guide technique sur le traitement des eaux usées des résidences isolées* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Le document complet peut être consulté gratuitement, en ligne, à l'adresse suivante :

http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/Eau/eaux-usees/residences_isolees/guide_interpretation/index.htm

Les sections suivantes ont été choisies en fonction **du système de traitement Filtre à sable hors sol** qui a été sélectionné pour les conditions du terrain récepteur à l'étude :

- La conduite d'amenée et les raccordements (section 5)
- Le système de traitement primaire (section 6)
- Le préfiltre (section 7)
- Le filtre à sable hors sol (section 12)

En complément des extraits qui sont présentés dans les pages suivantes, veuillez également consulter les notes supplémentaires qui suivent, dans certains cas, ainsi que les indications sur les plans de l'annexe III qui contiennent des instructions complémentaires et spécifiques au site à l'étude.

5 La conduite d'amenée et les raccordements

La conduite d'amenée canalise les eaux de la résidence vers un système de traitement primaire, un système de traitement secondaire, un système de traitement secondaire avancé ou un système de traitement tertiaire.

5.1 La conduite d'amenée

Les eaux usées, les eaux ménagères, les eaux de cabinet d'aisances ou les eaux des toilettes chimiques ou à faible débit d'une résidence isolée, selon le cas, doivent être canalisées au moyen d'une conduite d'amenée étanche.

Une conduite d'amenée ne peut être installée que si elle est conforme à la norme NQ 3624-130.

Dans le cas où les eaux usées sont acheminées par gravité, la pente de la conduite d'amenée doit être comprise entre 1 et 2 cm par mètre et avoir un diamètre d'au moins 10 cm.

Dans le cas où les eaux seraient acheminées sous pression, la conduite d'amenée doit être constituée d'un tuyau capable de supporter la pression exercée par les appareils de pompage.

Figure B.5.1 : La conduite d'amenée

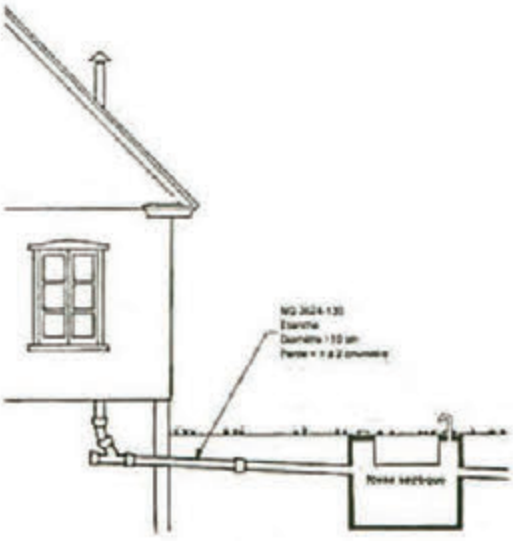

Selon les règles de l'art, les changements de direction dans une conduite d'amenée doivent être évités. Toutefois, lorsqu'un changement de direction est requis, il doit être réalisé à l'aide de coudes dont l'angle de dérivation maximal est de 22,5°. De plus, le croquis du dispositif de traitement devrait indiquer la localisation du changement de direction dans la conduite d'amenée. Cependant une attention particulière doit être accordée à la localisation de la conduite d'amenée qui canalise les eaux d'une toilette à faible débit afin d'éliminer tout risque de blocage.

Dans le cas où une conduite d'amenée est susceptible d'être affectée par le gel, elle doit être protégée contre le gel par des matériaux isolants reconnus et installés selon les recommandations des fabricants. Il en est ainsi de la protection contre l'écrasement, en particulier lorsqu'une conduite d'amenée traverse une voie de circulation privée.

5.2 Les raccordements

Le raccordement d'une conduite à la structure d'un dispositif de traitement doit être étanche et flexible. Cela peut être obtenu par l'utilisation d'un emplit-joints de type élastomère ou à l'aide d'un joint d'étanchéité mécanique. Le raccord doit être fait selon les règles de l'art en évitant d'installer trop profondément la conduite dans le dispositif d'entrée afin d'éviter les risques de blocage à l'extrémité de la conduite d'amenée.

Figure B.5.2 : Détails du raccordement

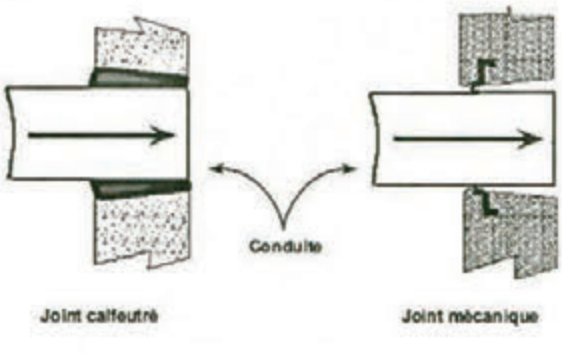

Par ailleurs, nous recommandons d'isoler les conduites d'amenées en les recouvrant d'une feuille d'isolant rigide (mousse de polystyrène communément appelée *styrofoam* rose) de 1 200 mm (4') de largeur et de 50 mm (2'') d'épaisseur. Placer la conduite au centre de la feuille (600 mm (2') de chaque côté du tuyau). Recouvrir la partie supérieure du tuyau d'amenée d'environ 25 mm (1'') de sol et placer les feuilles d'isolant rigide sur la longueur totale des conduites. Protéger les feuilles d'isolant rigide par une couche de sable classe A d'une épaisseur d'environ 25 mm. Par la suite, remblayer avec des couches de sol exemptes de pierre ayant des diamètres supérieurs à 300 mm jusqu'au niveau du terrain.

6 Le système de traitement primaire

6.1 Description

Le système de traitement primaire, que l'on désigne également prétraitement parce qu'il se situe en amont d'un autre système de traitement, sert à clarifier les eaux usées en vue de leur traitement éventuel par l'enlèvement des matières flottantes et de la partie décantable des matières en suspension.

Un système de traitement primaire peut être constitué d'une fosse septique construite sur place, d'une fosse septique préfabriquée ou d'un autre système de traitement primaire certifié.

Pour certains établissements, il peut s'avérer nécessaire que le système de traitement primaire comprenne un piège à matière grasse destiné à recevoir les eaux usées provenant des cuisines. À cet effet, le Code national de plomberie stipule qu'un séparateur de graisse peut être exigé dans une cuisine de type commercial si les eaux usées provenant d'un appareil sanitaire contiennent des graisses. Cette situation s'applique notamment aux restaurants, cantines et cafétérias.

6.2 La fosse septique construite sur place

Une fosse septique en béton armé construite sur place doit être conforme aux normes suivantes :

- La résistance du béton doit être d'au moins 20 mégapascals (MPa) à 28 jours.
- Le treillis métallique doit être fait de fils ou de tiges d'acier, dont l'aire de la section est d'au moins 10 mm, disposés à 25 cm, centre à centre, horizontal/vertical, nuance 300 MPa.
- La fosse septique doit respecter les caractéristiques dimensionnelles suivantes :
  - la hauteur totale intérieure doit être de 1,5 m,
  - la hauteur liquide doit être de 1,2 m,
  - la largeur et la longueur doivent respecter la proportion 1 : 2.

Le schéma de la figure B.6.2 et le tableau B.6.1 fournissent un résumé des détails de la fosse septique construite sur place

Figure B.6.1 : Cheminement des eaux et de l'effluent d'un système de traitement primaire

- L'épaisseur du plancher et du plafond doit être d'au moins 15 cm.
- L'épaisseur du béton au-dessus du treillis métallique du plancher doit être de 5 cm.
- L'épaisseur du béton au-dessus du treillis métallique du plafond doit être de 10 cm.
- L'épaisseur des parois doit être d'au moins 20 cm et le treillis métallique doit être placé au centre des parois.
- Le tuyau d'entrée doit être situé à une hauteur telle que son radier soit à 7,5 cm plus haut que celui du tuyau de sortie.
- Deux déflecteurs, construits avec un matériau identique à celui de la fosse, doivent être installés à la verticale sur toute la largeur de la fosse, l'un devant l'ouverture du tuyau d'entrée, l'autre devant celle du tuyau de sortie; toutefois, ce dernier peut être remplacé par un préfiltre.
- Une cloison transversale doit séparer la fosse septique en deux compartiments; elle doit être installée à une distance des 2/3 de la longueur de la fosse par rapport à l'entrée.
- La cloison doit être pourvue d'orifices pratiqués sur toute sa largeur, à 40 cm de la surface du liquide; elle doit aussi, à sa base, être pourvue d'un orifice de 2 cm de largeur et de la hauteur d'un bloc de béton.

- La fosse doit être munie de deux ouvertures de visite offrant un espace libre minimal de 50 cm. Ces ouvertures qui doivent être pourvues de couvercles destinés à empêcher l'entrée des eaux de ruissellement doivent être prolongées jusqu'à la surface du sol par des cheminées étanches et isolées contre le gel et être munies d'un couvercle étanche.
- L'extérieur de la fosse doit être recouvert d'un enduit bitumineux.
- La hauteur du remblai au-dessus de la fosse ne doit pas excéder 90 cm.

Figure B.6.2 : La fosse septique construite sur place

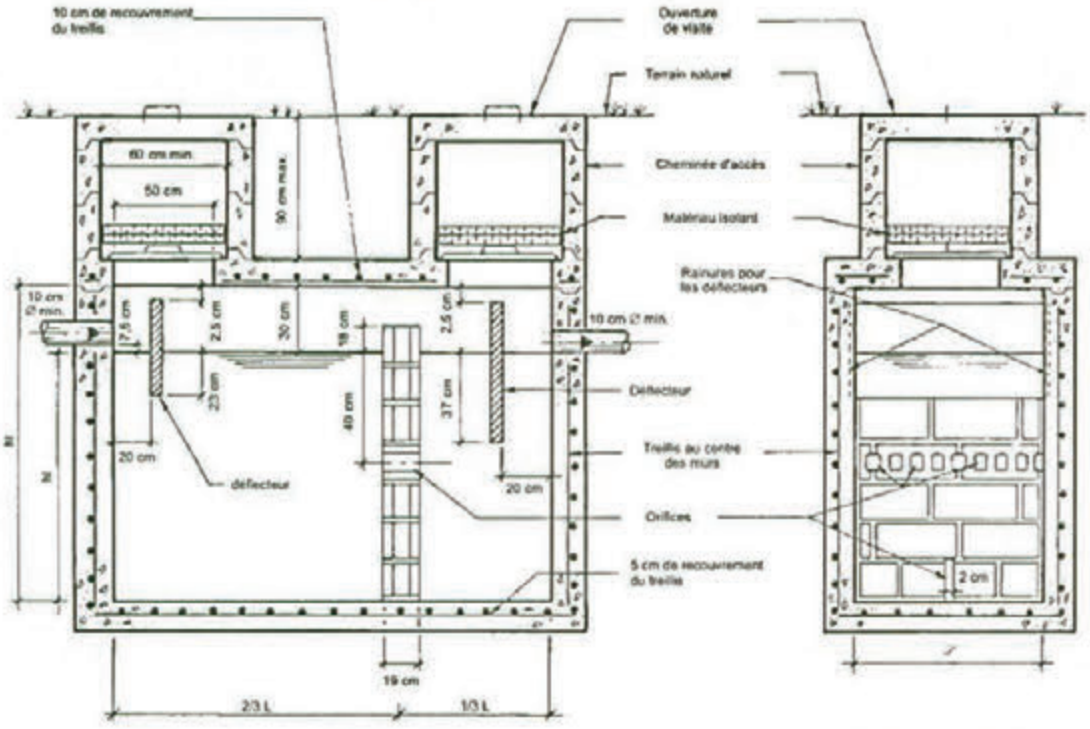

Coupe longitudinale **Coupe transversale**

CAPACITÉ TOTALE MINIMALE (m^3)	DIMENSIONS INTÉRIEURES DE LA FOSSE SEPTIQUE			
	hauteur liquide (hl) (m)	hauteur totale (ht) (m)	largeur (l) (m)	longueur (L) (m)
2,3	1,20	1,50	0,85	1,80
2,8	1,20	1,50	0,95	2,00
3,4	1,20	1,50	1,05	2,15
3,9	1,20	1,50	1,15	2,30
4,3	1,20	1,50	1,20	2,40
4,8	1,20	1,50	1,25	2,60

6.3 La fosse septique préfabriquée

Toute fosse septique préfabriquée doit être conforme à la norme NQ 3680-905 et être installée conformément aux normes suivantes :

- Les deux ouvertures de visite doivent être prolongées jusqu'à la surface du sol par des cheminées étanches et isolées contre le gel et être munies d'un couvercle étanche.
- La hauteur du remblai au-dessus de la fosse ne doit pas excéder 90 cm.

Les matériaux utilisés pour la fabrication des fossesseptiques sont ; le béton armé, le polyester renforcé etle polyéthylène.Le schéma de la figure B.6.3 indique les normes applicables à la fosse septique préfabriquée.

La permission d'installer les fosses septiques préfabriquées conformes aux normes NQ 3680-505, NQ 3680-510 et NQ 3680-901 a été maintenue jusqu'au 31 décembre 2002. Cela correspondait à la période de transition nécessaire pour la certification des fosses septiques préfabriquées en vertu de la norme NQ 3680-905.

Figure B.6.3 : La fosse septique préfabriquée

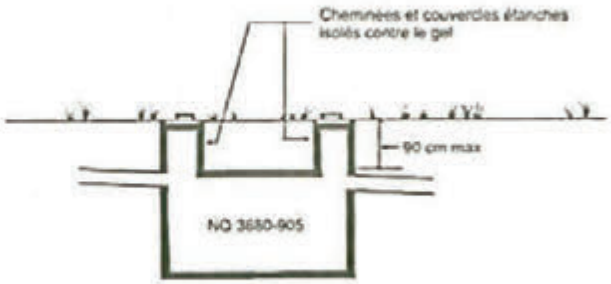

6.4 Autre système de traitement primaire

Un système de traitement primaire autre qu'une fosse septique construite sur place ou préfabriquée, conçu pour traiter les eaux usées ou les eaux ménagères et qui est conforme à la norme NQ 3680-910 pour une capacité hydraulique égale ou supérieure au débit total quotidien, peut être utilisé.

6.5 Installation, utilisation et entretien

Le système de traitement primaire conforme à la norme NQ 3680-910 doit être installé, utilisé et entretenu conformément aux guides du fabricant. De plus, le propriétaire doit être lié en tout temps par contrat avec le fabricant du système, son représentant ou un tiers qualifié pour faire l'entretien du système.

La section 1.3 du présent guide donne des précisions sur la norme et les guides du fabricant. Les sections 2.3 à 2.5 traitent également de l'entretien et du contrat d'entretien exigés pour un système de traitement primaire autre qu'une fosse septique.

6.6 Dispositif d'échantillonnage

Tout système de traitement primaire conforme à la norme NQ 3680-910 doit être muni d'un dispositif d'échantillonnage accessible permettant de prélever un échantillon représentatif de la qualité de l'effluent du système.

L'échantillonnage d'un système de traitement primaire n'est pas requis d'une manière systématique. Cependant, tout système de traitement primaire certifié NQ 3680-910, doit être muni d'un tel dispositif pour permettre l'échantillonnage à des fins de suivi de performance ou d'enquête.

6.7 Normes de rejet

La concentration en MES de l'effluent d'un système de traitement primaire conforme à la norme NQ 3680-910 doit être inférieure à 100 mg par litre.

On considère qu'il y a dépassement de la norme si la concentration dans deux échantillons prélevés à l'intérieur d'une période de 60 jours excède cette norme.

6.8 Étanchéité et localisation

Tout système de traitement primaire doit être étanche, ne permettre le passage de l'eau que par les orifices prévus à cette fin et être localisé conformément au système étanche de la section « Localisation des systèmes de traitement » du présent guide.

6.9 Vidange de la fosse septique

Une fosse septique construite sur place ou préfabriquée et utilisée d'une façon saisonnière doit être vidangée au moins une fois tous les quatre ans.

Une fosse septique construite sur place ou préfabriquée et utilisée à longueur d'année doit être vidangée au moins une fois tous les deux ans.

Toutefois, dans le cas où, en application de l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité pourvoit à la vidange des fosses septiques, une fosse peut être vidangée, soit conformément aux dispositions précédentes, soit selon le mesurage de l'écume ou des boues. Dans ce dernier cas, toute fosse septique doit être inspectée une fois par année et être vidangée lorsque l'épaisseur de la couche d'écume est égale ou supérieure à 12 cm ou lorsque l'épaisseur de la couche de boues est égale ou supérieure à 30 cm.

> (25.1) « Toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, installer, entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ou le rendre conforme à ce règlement. Elle peut aussi procéder à la vidange des fosses septiques de tout autre immeuble. »
>
> Le 2e et 3e alinéa de l'article 95 de la LCM prévoit à cette fin des règles concernant l'accès à l'immeuble, la remise en état des lieux et le préavis nécessaire :
>
> « Les employés de la municipalité ou des personnes qu'elle autorise peuvent entrer dans ou circuler sur tout immeuble à toute heure raisonnable.
>
> L'exercice des pouvoirs attribués par le présent article est toutefois subordonné à la remise en état des lieux et à la réparation du préjudice subi par le propriétaire ou le responsable des lieux, le cas échéant. En outre, la municipalité est tenue, à moins d'une urgence, de donner au propriétaire ou à tout autre responsable de l'immeuble un préavis d'au moins 48 heures de son intention d'entrer dans ou de circuler sur l'immeuble pour les fins mentionnées au premier alinéa. »

Ce nouvel encadrement permet toujours à la municipalité de faire des règlements afin de pourvoir à la vidange des fosses septiques sur tout le territoire de la municipalité ou sur une partie de celui-ci ou pour pourvoir au paiement des dépenses par une compensation.

À la suite d'une vidange, il est préférable de ne pas nettoyer la mince couche de boue qui subsiste sur les parois de la fosse; on doit, comme au moment de la mise en service initiale, remplir la fosse d'eau claire. Les boues résiduelles permettront l'ensemencement des bactéries nécessaires à la fermentation des solides.

6.10 Ventilation de la fosse septique

Toute fosse septique construite sur place ou préfabriquée doit être raccordée à une conduite de ventilation d'au moins 10 cm de diamètre ou être raccordée à la conduite de ventilation de la résidence isolée desservie.

La fermentation des solides emmagasinés dans une fosse septique génère des gaz. L'évacuation de ces gaz est nécessaire pour éviter les odeurs malodorantes à l'intérieur des bâtiments et éliminer les risques pour la santé.

La ventilation permet également l'oxygénation du sol du terrain récepteur nécessaire à la biodégradation de la matière par les microorganismes.

En général, le système de plomberie des résidences construit selon les règles du Code de plomberie permet d'évacuer les gaz par le truchement de la conduite de ventilation primaire. Cependant certaines situations, notamment l'absence d'une conduite de ventilation, la présence d'un poste de pompage, la topographie des lieux et la densité de la végétation à proximité de l'habitation, nécessitent l'installation d'une conduite

Figure B.6.4 : Ventilation de la fosse septique

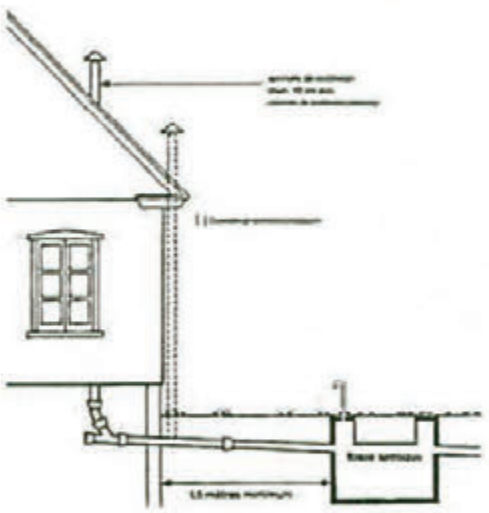

spécifique pour évacuer les gaz provenant d'une fosse septique ou d'un système de traitement primaire.

La conduite de ventilation doit être installée conformément au Code de plomberie.

6.11 Capacité d'une fosse septique

La capacité totale minimale d'une fosse septique construite sur place ou préfabriquée doit être conforme aux normes du tableau B.6.1, en fonction du nombre de chambres à coucher dans le cas d'une résidence isolée ou en fonction du débit total quotidien des eaux usées lorsque la fosse septique dessert un autre bâtiment.

Tableau B.6.1 : Capacité totale minimale d'une fosse septique

Résidence isolée	Autre bâtiment	
Nombre de chambres à coucher	Débit total quotidien (en litres)	Capacité totale minimale (en mètres cubes)
1	0 à 540	2,3
2	541 à 1 080	2,8
3	1 081 à 1 620	3,4
4	1 621 à 2 160	3,9
5	2 161 à 2 700	4,3
6	2 701 à 3 240	4,8

6.12 Les additifs

L'utilisation d'additifs dans les fosses septiques est laissée à la discrétion de chaque propriétaire. Leur usage ne dispense cependant pas le propriétaire de l'obligation de vidanger les boues de la fosse septique reliée à sa résidence. D'une part, des études indiquent que l'utilisation d'additifs n'empêche pas l'accumulation des boues. D'autre part, certains types d'additifs favorisent la solubilisation des matières grasses, tandis que d'autres interfèrent dans la sédimentation des solides.

La fosse septique fournit généralement un rendement satisfaisant sans l'ajout d'additifs. Pour cette raison, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ne recommande pas l'usage d'additifs, et leur utilisation ne peut justifier une dérogation à la vidange d'une fosse septique.

6.13 Protection contre le gel

Toute fosse septique doit être installée à niveau et être protégée contre le gel dans les cas où les mesures de protection s'avèreraient insuffisantes. En hiver, il est conseillé de ne pas enlever la neige, sauf pour dégager la conduite de ventilation.

Partie B – Le Règlement pas à pas

7 Le préfiltre

Un préfiltre destiné à prévenir le colmatage peut être intégré au système de traitement primaire ou être installé dans un réservoir distinct entre le système de traitement primaire et un autre système de traitement.

Toutefois, un préfiltre doit être installé lorsqu'un système de traitement est construit avec un système de distribution sous faible pression.

Tout préfiltre doit pouvoir retenir les solides présentant un diamètre ou une arête supérieure à 3,2 millimètres et son installation doit permettre d'en effectuer l'entretien et le nettoyage.

Le préfiltre offre une protection additionnelle contre le colmatage des dispositifs de traitement en interceptant les solides « à flottabilité neutre » qui ne peuvent décanter ou les solides qui sont remis en suspension à la suite de pointes hydrauliques. En contrepartie, le préfiltre crée une obligation d'entretien selon les recommandations de chaque fabricant.

Depuis le 5 mai 2008, la norme NQ 3680-905 exige que le dispositif de sortie des fosses septiques préfabriquées soit un préfiltre. Une période de transition est accordée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) afin que les fabricants puissent démontrer la conformité à cette nouvelle exigence. À partir du 1er janvier 2009, toutes les fosses septiques fabriquées devront avoir comme dispositif de sortie un préfiltre.

Les annexes B-4 et B-5 fournissent des renseignements supplémentaires les systèmes de distribution sous faible pression et les préfiltres.

Figure B.7.1 : Préfiltre à tamis

Figure B.7.2 : Préfiltre à plaques

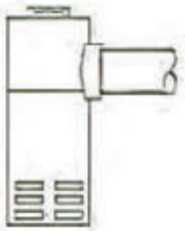

12 Le filtre à sable hors sol

12.1 Description

Le filtre à sable hors sol a été conçu pour épurer les eaux usées lorsque la nature du sol ne permet pas la construction d'un élément épurateur classique ou d'un élément épurateur modifié parce que l'épaisseur de la couche de sol ou le niveau de perméabilité ne respecte pas les normes relatives au terrain récepteur d'un élément épurateur classique ou d'un élément épurateur modifié.

L'épuration des eaux dans un filtre à sable hors sol se réalise d'abord dans un lit de sable filtrant placé à la surface du terrain récepteur dont la surface a été labourée. L'épuration des eaux se poursuit dans la couche sous-jacente de sol naturel. Les eaux traitées sont évacuées vers le milieu naturel.

Le principe de conception du filtre à sable hors sol repose à la fois sur le taux de charge hydraulique du sable filtrant ainsi que sur le taux de charge hydraulique linéaire et le taux de charge hydraulique du terrain récepteur. Le taux de charge hydraulique linéaire du sol naturel correspond à la quantité maximale d'effluent qui peut être évacuée horizontalement dans le sens du gradient hydraulique par unité de longueur du filtre à sable hors sol.

Figure B.12.1 : Le filtre à sable hors sol

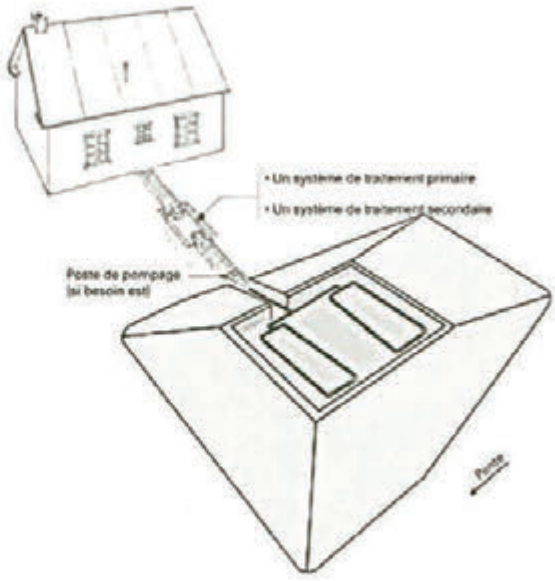

Compte tenu de l'élévation du système de distribution, le filtre à sable hors sol doit, lorsque la pente du sol naturel ne permet pas une alimentation gravitaire, intégrer un poste de pompage pour acheminer les eaux vers le filtre à sable hors sol.

L'installation septique avec filtre à sable hors sol comprend un système de traitement primaire ou un système de traitement secondaire et un filtre à sable hors sol construit sur le sol naturel. Fait avec du sable d'emprunt, ce dispositif d'infiltration est utilisé dans les cas où le niveau du roc, des eaux souterraines ou de toute couche de sol imperméable empêche la construction d'un élément épurateur classique ou d'un élément épurateur modifié, mais que l'épaisseur de la couche de sol naturel est d'au moins 60 cm et qu'elle est constituée d'un sol très perméable, perméable ou peu perméable.

12.2 Dispositions générales

Les dispositions générales suivantes s'appliquent à tout filtre à sable hors sol qui est précédé d'une fosse septique, d'un autre système de traitement primaire ou d'un système de traitement secondaire (étanche et non étanche), à moins qu'une norme particulière ne modifie une norme générale.

12.2.1 TERRAIN RÉCEPTEUR

Le terrain récepteur doit satisfaire les conditions suivantes :

- Le sol du terrain récepteur est constitué d'un sol naturel très perméable, perméable ou peu perméable.
- Le niveau du roc, des eaux souterraines ou de toute couche de sol imperméable se trouve à au moins 60 cm sous la surface du terrain récepteur.
- La pente du terrain est égale ou inférieure à 10 %.

12.2.2 FILTRE À SABLE HORS SOL CONSTRUIT DANS UN SOL PEU PERMÉABLE

Lorsque le sol du terrain récepteur est peu perméable, le filtre à sable hors sol doit être construit avec un système de distribution sous faible pression.

Toutefois, dans le cas où un système de traitement secondaire non étanche est installé au-dessus d'un

filtre à sable hors sol, un système de distribution sous faible pression n'est pas requis si le système de traitement permet une distribution uniforme de la charge hydraulique sur la surface d'absorption. Le mode de distribution doit être prévu dans les guides du fabricant et avoir été attesté par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

À cet effet, les guides du fabricant doivent fournir les spécifications du système de distribution requis pour alimenter le système de traitement en sol peu perméable et contenir l'attestation d'un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec selon laquelle le système de traitement permettra la distribution uniforme de la charge hydraulique sur la surface d'absorption.

12.2.3 NORMES DE CONSTRUCTION

a) Système de distribution gravitaire

Un filtre à sable hors sol construit avec un système de distribution gravitaire doit être conforme aux normes suivantes :

- La profondeur du gravier ou de la pierre concassée sous les tuyaux perforés doit être d'au moins 15 cm.
- Les tuyaux perforés doivent être posés dans une couche de gravier ou de pierre concassée d'une épaisseur totale d'au moins 30 cm.
- La grosseur du gravier ou de la pierre concassée, débarrassée de ses particules fines, doit être comprise entre 1,5 et 6 cm.
- La couche de gravier ou de pierre concassée doit être recouverte d'un matériau anticontaminant constitué d'un matériel perméable à l'eau et à l'air permettant la rétention des particules du sol, et de 60 cm de terre de remblai perméable à l'air.

  Le matériau anticontaminant peut être un papier fort non traité, au moins 5 cm de paille ou un matériel synthétique (géotextile). Le matériau anticontaminant vise à créer une barrière contre la contamination du gravier ou de la pierre concassée par le matériau de remblai et à éviter le colmatage du terrain récepteur par des particules fines.
- La pierre concassée ou le gravier peut être remplacé par des chambres d'infiltration recouvertes de 60 cm de terre de remblai perméable à l'air.

Figure B.12.2 : Le terrain récepteur du filtre à sable hors sol

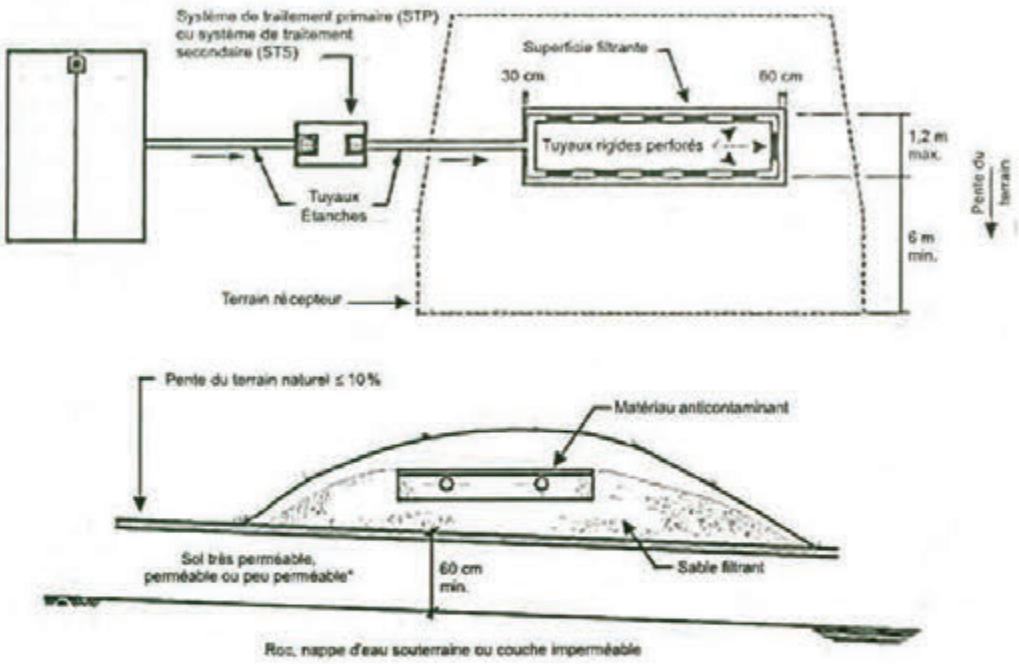

* Exige un système de distribution sous faible pression.

- Lorsque des chambres d'infiltration sont utilisées, elles doivent être conçues de manière à résister au poids des terres et à prévenir la migration des particules fines du sol environnant.

  Lorsque les chambres d'infiltration ne sont pas munies de tuyaux d'alimentation, il est pertinent de s'assurer que la distribution des eaux à l'intérieur des chambres d'infiltration permettra de dissiper l'énergie et de prévenir l'érosion ou le lessivage de particules fines sur la surface d'infiltration. Cela peut être réalisé par l'installation d'une plaque ou de gravier à l'endroit du point de chute de l'eau.

- La longueur d'une ligne de chambre d'infiltration construite sans tuyau d'alimentation doit être d'au plus 6 m, mesurée à partir du point d'alimentation des eaux.

- Lorsque des chambres d'infiltration sont utilisées, elles doivent être accolées ou être espacées d'au plus 1,2 m. Dans ce dernier cas, elles doivent être installées sur une couche d'au moins 15 cm de gravier ou de pierre concassée, débarrassée de ses particules fines, et dont la grosseur sera comprise entre 1,5 et 6 cm.

- Les tuyaux perforés doivent avoir un diamètre d'au moins 7,5 cm et être conformes à la norme NQ 3624-050.

- Les tuyaux étanches doivent avoir un diamètre d'au moins 7,5 cm et être conformes à la norme NQ 3624-130.

- L'épaisseur de la couche de sable doit être d'au moins 30 cm et elle doit être foulée par arrosage avant l'installation des tuyaux.

- Le sable filtrant doit respecter les spécifications suivantes,
  - un diamètre effectif (D10) compris entre 0,25 et 1,00 mm,
  - un coefficient d'uniformité (Cu) inférieur ou égal à 4,5,
  - avoir moins de 3 % de particules inférieures à 80 µm,
  - avoir moins de 20 % de particules supérieures à 2,5 mm.

L'annexe B-6 fournit de l'information sur le sable filtrant.

Voir également l'annexe B-5 qui apporte des précisions sur les chambres d'infiltration

- Les tuyaux perforés doivent être espacés d'au plus 1,2 m et être placés à une distance maximale de 60 cm de la limite du lit de gravier ou de pierre concassée.

- La largeur maximale d'un lit de sable filtrant ou d'une section de lit de sable filtrant doit être conforme aux normes du tableau B.12.1 selon la perméabilité du terrain récepteur.

Tableau B.12.1 : Largeur maximale du lit de sable filtrant

Perméabilité du terrain récepteur	Largeur maximale du lit de sable filtrant (en mètres)
Sol très perméable	3,1
Sol perméable	1,9
Sol peu perméable*	1,3

* Lorsque le sol du terrain récepteur est peu perméable, le filtre à sable hors sol doit être construit avec un système de distribution sous faible pression.

La largeur maximale du lit de sable filtrant ou des sections d'un tel lit de sable filtrant vise à limiter la quantité d'eau que l'on évacue vers le sol naturel en fonction de la capacité d'évacuation de la couche de sol naturel. En effet, la quantité d'eau ajoutée au sol naturel doit respecter sa capacité d'évacuation à défaut de provoquer la résurgence d'eaux partiellement traitées. Cette situation crée une source de nuisances et de contamination des eaux superficielles et par conséquent un risque pour la santé publique. Ainsi la largeur maximale du lit de sable ou des sections d'un lit de sable ainsi que la distance minimale entre les sections permet d'évacuer l'effluent du lit de sable filtrant dans la couche de sol naturel en fonction de la perméabilité du sol naturel.

- La longueur d'une ligne de tuyaux perforés doit être d'au plus 18 m, mesurée à partir du point d'alimentation des eaux.

- Dans le cas où le filtre à sable est construit sur un terrain à niveau, la pente du remblai de terre sur chacun des côtés du filtre à sable doit être d'au plus 33 %.

- Dans le cas où le filtre à sable est construit sur un terrain en pente, la pente du remblai de terre sur chacun des côtés du filtre à sable doit être d'au plus 33 % à l'exception du côté situé dans le sens de la pente qui doit être d'au plus 25 % avec une longueur du remblai d'au moins 6 m.

- Avant la construction du filtre à sable, le sol servant d'assise doit être labouré.

Figure B.12.3 : Largeur maximale et distance minimale entre les sections d'un filtre à sable hors sol

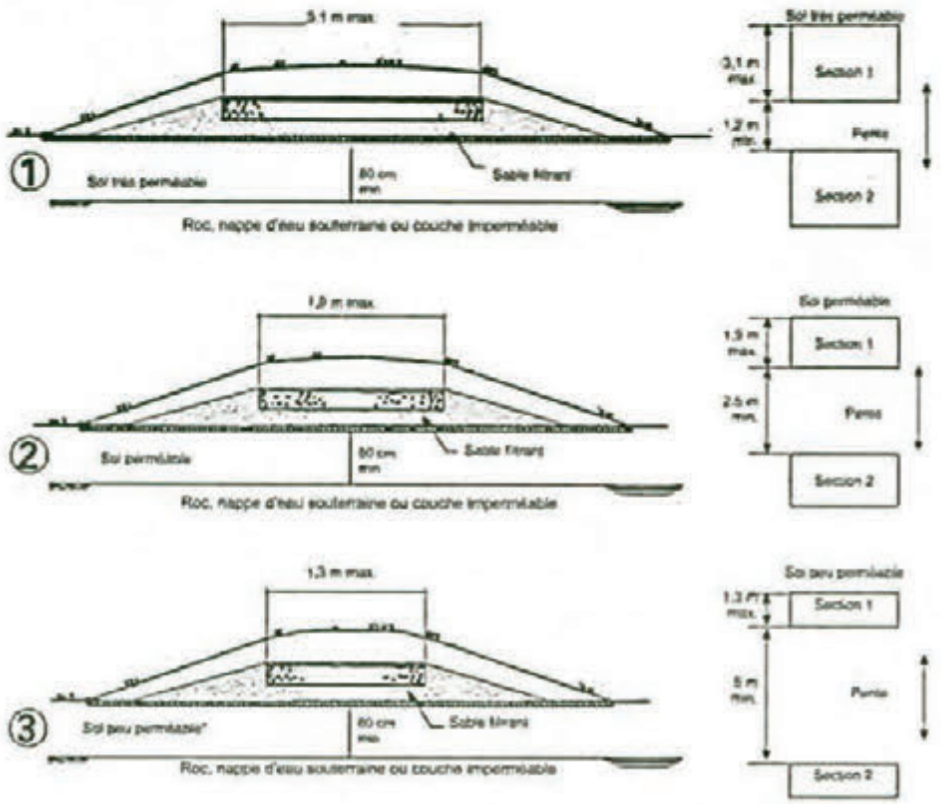

* Dans le cas où le terrain récepteur est constitué d'un sol peu perméable, le filtre à sable hors sol doit être construit avec un système de distribution sous faible pression.

- Le fond de la couche de gravier ou de pierre concassée doit être situé à au moins 90 cm des eaux souterraines, de la couche de roc ou de la couche de sol imperméable ou peu perméable, selon le cas.

  Note : La référence à la couche de sol peu perméable s'applique seulement dans le cas où le sol du terrain récepteur est perméable et que la couche de sol naturel sous-jacente est peu perméable.

b) Système de distribution sous faible pression.

Le filtre à sable hors sol construit avec un système de distribution sous faible pression doit être conforme aux normes suivantes :

- L'épaisseur de la couche de sable doit être d'au moins 30 cm et elle doit être foulée par arrosage avant l'installation des tuyaux.
- Le sable filtrant doit respecter les spécifications suivantes :
  - un diamètre effectif (D10) compris entre 0,25 et 1,00 mm,
  - un coefficient d'uniformité (Cu) inférieur ou égal à 4,5,
  - avoir moins de 3 % de particules inférieures à 80 µm,
  - avoir moins de 20 % de particules supérieures à 2,5 mm.

L'annexe B-6 fournit de l'information sur le sable filtrant.

Voir également l'annexe B-4 qui apporte des précisions sur le système de distribution sous faible pression.

- Les tuyaux perforés doivent être espacés d'au plus 1,2 m et être placés à une distance maximale de 60 cm de la limite du lit de la couche de gravier ou de pierre concassée.
- Le fond de la couche de gravier ou de pierre concassée doit être situé à au moins 90 cm des eaux souterraines, de la couche de roc ou de la couche de sol imperméable ou peu perméable, selon le cas.

  Note : La référence à la couche de sol peu perméable s'applique seulement dans le cas où le sol du terrain récepteur est perméable et que la couche de sol naturel sous-jacente est constituée de sol peu perméable.
- La largeur maximale d'un lit de sable filtrant ou d'une section de lit de sable filtrant doit être conforme aux normes du tableau B.12.2 selon la perméabilité du terrain récepteur.

Tableau B.12.2 : Largeur maximale du lit de sable filtrant (Voir la note qui suit le tableau B.12.1)

Perméabilité du terrain récepteur	Largeur maximale du lit de sable filtrant (en mètres)
Sol très perméable	3,1
Sol perméable	1,9
Sol peu perméable	1,3

- Dans le cas où le filtre à sable est construit sur un terrain à niveau, la pente du remblai de terre sur chacun des côtés du filtre à sable doit être d'au plus 33 %.
- Dans le cas où le filtre à sable est construit sur un terrain en pente, la pente du remblai de terre sur chacun des côtés du filtre à sable doit être d'au plus 33 % à l'exception du côté situé dans le sens de la pente, qui doit être d'au plus 25 % avec une longueur du remblai d'au moins 6 m.
- Avant la construction du filtre à sable, le sol servant d'assise doit être labouré.
- La profondeur du gravier ou de la pierre concassée sous les tuyaux perforés doit être d'au moins 15 cm.
- Les tuyaux perforés doivent être posés dans une couche de gravier ou de pierre concassée d'une épaisseur totale d'au moins 30 cm.
- La grosseur du gravier ou de la pierre concassée, débarrassée de ses particules fines, doit être comprise entre 1,5 et 6 cm.
- La couche de gravier ou de pierre concassée doit être recouverte d'un matériau anticontaminant constitué d'un matériel perméable à l'eau et à l'air qui permet la rétention des particules du sol, et de 60 cm de terre de remblai perméable à l'air.

  Le matériau anticontaminant peut être un papier fort non traité, au moins 5 cm de paille ou un matériel synthétique (géotextile). Le matériau anticontaminant vise à créer une barrière contre la contamination du gravier ou de la pierre concassée par le matériau de remblai et à éviter le colmatage du terrain récepteur par des particules fines.
- La couche de gravier ou la pierre concassée peut être remplacée par des chambres d'infiltration recouvertes de 60 cm de terre de remblai perméable à l'air.

  Lorsque les chambres d'infiltration ne sont pas munies de tuyaux d'alimentation, il est pertinent de s'assurer que la distribution des eaux à l'intérieur des chambres d'infiltration permettra de dissiper l'énergie et de prévenir l'érosion ou le lessivage de particules fines sur la surface d'infiltration. Cela peut être réalisé par l'installation d'une plaque ou de gravier à l'endroit du point de chute des eaux.
- Lorsque des chambres d'infiltration sont utilisées, elles doivent être conçues de manière à résister au poids des terres et à prévenir la migration des particules fines du sol environnant.
- Lorsque des chambres d'infiltration sont utilisées, elles doivent être accolées ou être espacées d'au plus 1,2 m. Dans ce dernier cas, elles doivent être installées sur une couche d'au moins 15 cm de pierre concassée ou de gravier débarrassée de ses particules fines dont la grosseur est comprise entre 1,5 et 6 cm.
- Le système de distribution sous faible pression doit permettre une alimentation uniforme de la charge hydraulique sur la surface d'absorption.
- La hauteur de charge aux orifices doit être comprise entre 0,9 m et 2,0 m.

12.2.4 SUPERFICIE DU LIT DE SABLE FILTRANT

La superficie du lit de sable filtrant d'un filtre à sable hors sol doit être conforme aux normes minimales du tableau B.12.3, selon la provenance de l'effluent et le nombre de chambres à coucher de la résidence isolée desservie ou selon le débit total quotidien de l'autre bâtiment desservi.

Tableau B.12.3 : Superficie minimale du lit de sable filtrant

Nombre de chambres à coucher	Débit total quotidien (en litres)	Superficie minimale du lit de sable filtrant (en mètres carrés)	
		Effluent provenant d'un système de traitement primaire	Effluent provenant d'un système de traitement secondaire
1	0 à 540	18	12
2	541 à 1 080	26	18
3	1 081 à 1 620	39	26
4	1 621 à 2 160	52	35
5	2 161 à 2 700	65	44
6	2 701 à 3 240	78	52

12.2.5 LOCALISATION

Le filtre à sable hors sol doit être localisé conformément au système non étanche de la section « Localisation des systèmes de traitement » du présent guide, sauf en ce qui concerne les normes de localisation par rapport à un talus, à un arbre et à un arbuste.

Les distances sont mesurées à partir de l'extrémité du remblai de terre qui entoure le filtre à sable.

12.2.6 RECOUVREMENT

Le terrain récepteur d'un filtre à sable hors sol doit être recouvert d'une couche de sol perméable à l'air et être stabilisé avec de la végétation herbacée. Une pente doit lui être donnée pour faciliter l'écoulement des eaux de ruissellement.

La surface de l'élément épurateur ne peut être utilisée pour le jardinage ni à des fins qui auraient comme conséquences de compacter le sol ou de nuire à son aération.

12.2.7 CONSTRUCTION EN SECTIONS

Un filtre à sable hors sol peut être constitué d'une seule section ou être construit en plusieurs sections d'égale superficie et toutes les sections doivent être alimentées d'une manière uniforme par un dispositif approprié.

Dans tous les cas, la configuration du filtre à sable hors sol sera optimale si les sections sont longues et étroites. Ce principe permet de minimiser l'apport d'eau par mètre linéaire du système selon un axe parallèle aux courbes de nivellement.

Toutefois, les sections doivent être espacées l'une de l'autre en fonction de la perméabilité du terrain récepteur conformément à la distance minimale indiquée au tableau B.12.4 :

Tableau B.12.4 : Distance minimale entre les sections

Perméabilité du terrain récepteur	Distance minimale entre les sections (en mètres)
Sol très perméable	1,2
Sol perméable	2,5
Sol peu perméable	5,0

Figure B.12.4 : Détails de construction du filtre à sable hors sol

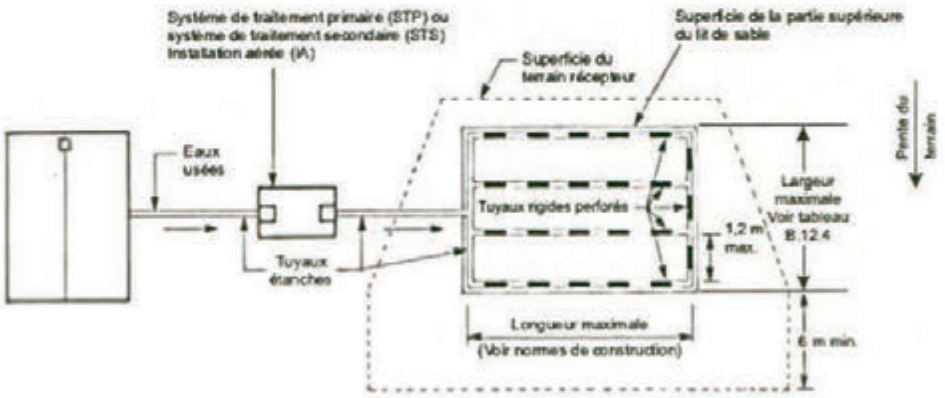

Système de distribution gravitaire

• avec tuyaux et gravier ou pierre concassée

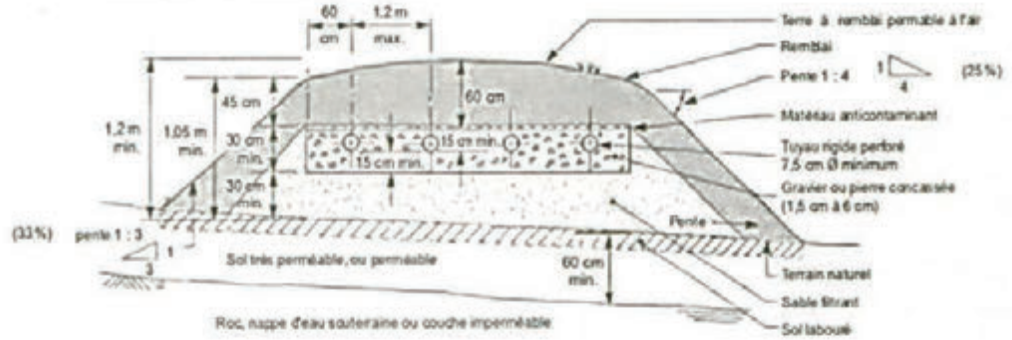

• avec chambre d'infiltration (Voir annexe B-5 pour plus de détails)

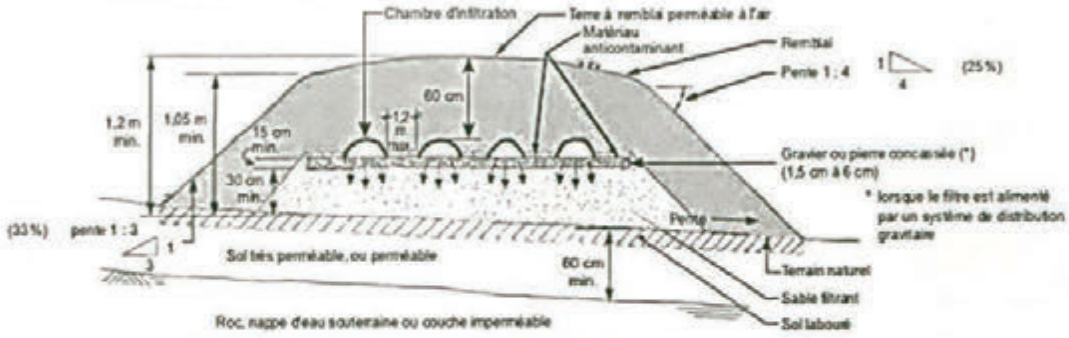

Dans le cas où les chambres d'infiltration sont accolées, la couche de gravier ou de pierre concassés de 15 cm n'est pas requise (Pour plus de détails, voir l'annexe B-5).

Système de distribution sous faible pression

Le filtre à sable hors sol *peut* être construit avec un système de distribution sous faible pression lorsque le sol du terrain récepteur est très perméable ou perméable. Cependant, le filtre à sable hors sol *doit* être construit avec un système de distribution sous faible pression lorsque le sol du terrain récepteur est peu perméable.

Pour plus de détails sur le système de distribution sous faible pression voir l'annexe B-4.

Figure B12.5 : Filtre à sable hors sol construit en sections

Terrain en pente :

Plan

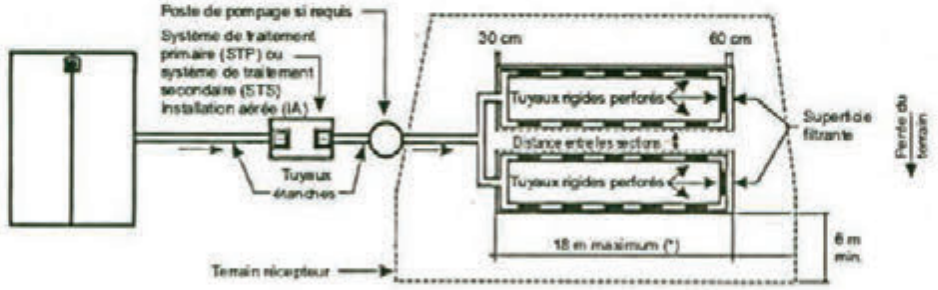

Coupe transversale

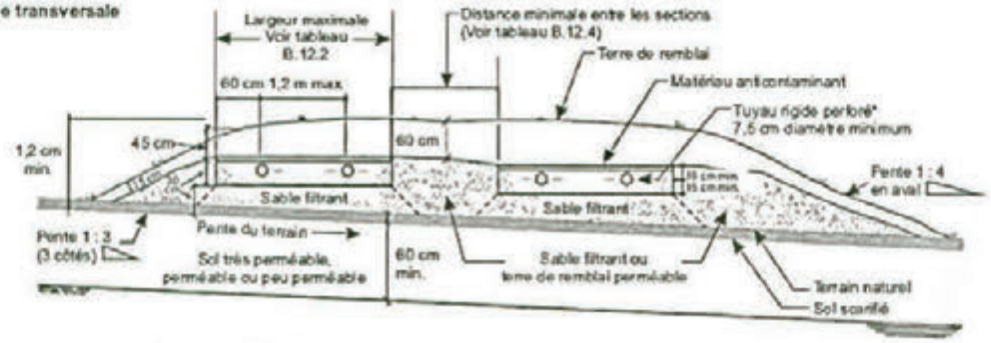

Roc, nappe d'eau souterraine ou couche imperméable, peu perméable ou perméable

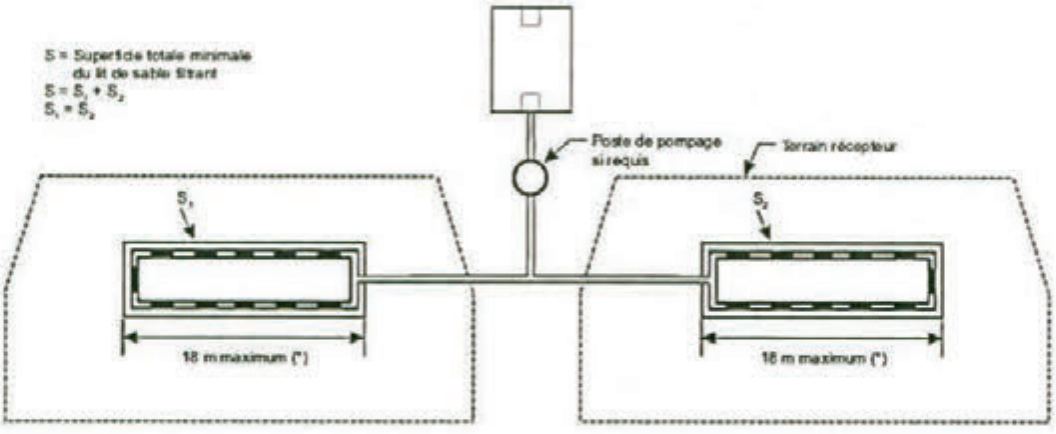

* Lorsque le filtre à sable hors sol est construit avec un système de distribution sous faible pression, la longueur maximale de 18 mètres n'est pas applicable.

ANNEXE III

- PLAN DE LOCALISATION
- COUPE SCHÉMATIQUE
- PLAN D'AMÉNAGEMENT

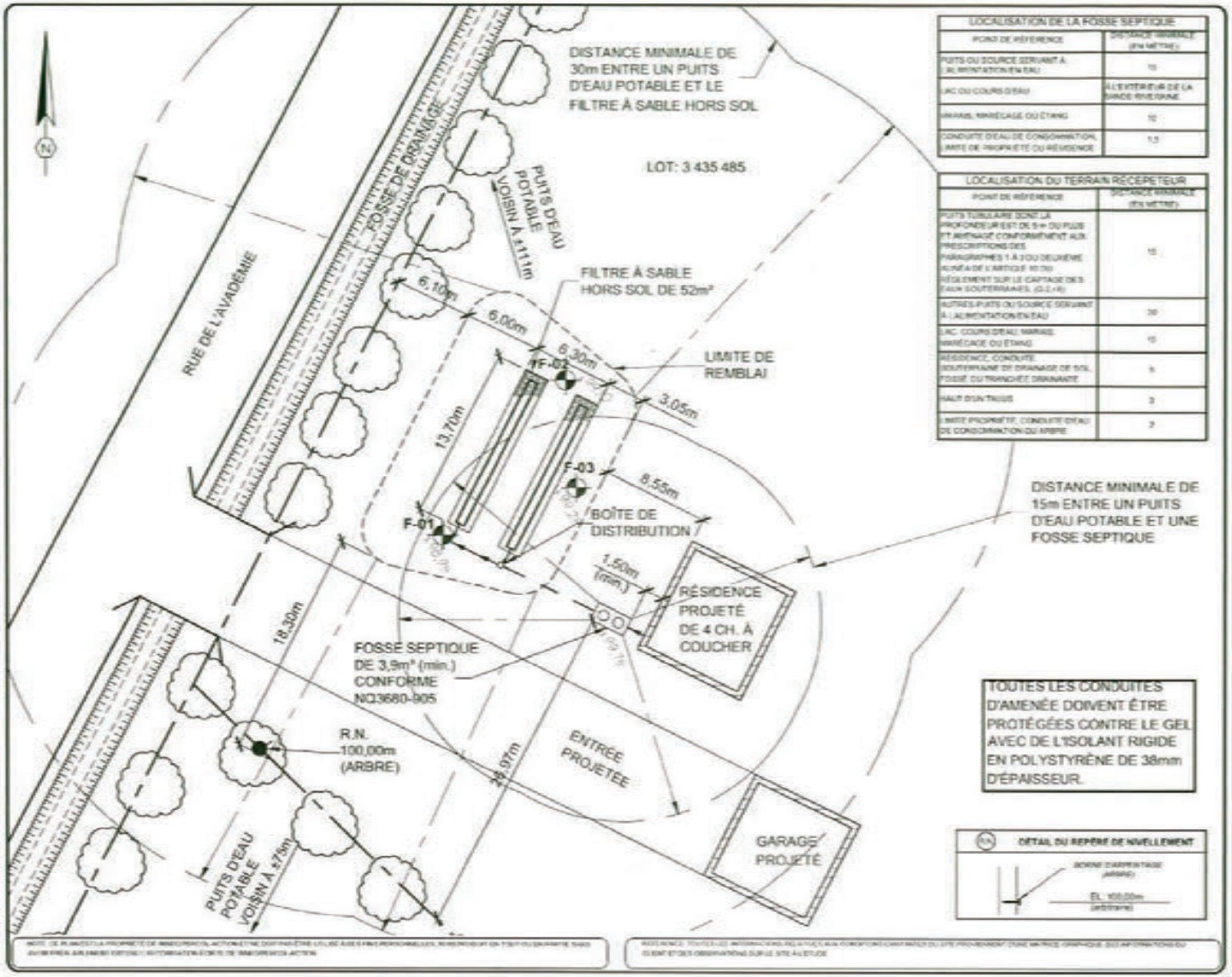

LOCALISATION DE LA FOSSE SEPTIQUE	
POINT DE RÉFÉRENCE	DISTANCE MINIMALE (EN MÈTRES)
PUITS OU SOURCE SERVANT À L'ALIMENTATION EN EAU	15
LAC OU COURS D'EAU	À L'EXTÉRIEUR DE LA BANDE RIVERAINE
MARAIS, MARÉCAGE OU ÉTANG	10
CONDUITE D'EAU DE CONSOMMATION, LIMITE DE PROPRIÉTÉ OU RÉSIDENCE	1,5

LOCALISATION DU TERRAIN RÉCEPTEUR	
POINT DE RÉFÉRENCE	DISTANCE MINIMALE (EN MÈTRES)
PUITS TUBULAIRE DONT LA PROFONDEUR EST DE 6 m OU PLUS ET AYANT UN TUBAGE CONFORMÉMENT AUX PRESCRIPTIONS DES PARAGRAPHES 1 À 3 DU DEUXIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT SUR LE CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES (Q-2, r.35)	15
AUTRES PUITS OU SOURCE SERVANT À L'ALIMENTATION EN EAU	30
LAC, COURS D'EAU, MARAIS, MARÉCAGE OU ÉTANG	15
RÉSIDENCE, CONDUITE SOUTERRAINE DE DRAINAGE DE SOL, FOSSÉ OU TRANCHÉE DRAINANTE	5
HAUT D'UN TALUS	3
LIMITE PROPRIÉTÉ, CONDUITE D'EAU DE CONSOMMATION OU ARBRE	2

INNEO

PERCOL-ACTION

LÉGENDE

- BÂTIMENT PROJETÉ
- FOSSE SEPTIQUE
- LIMITE DE PROPRIÉTÉ
- LIMITE DE REMBLAI
- ÉGOUT DOMESTIQUE PROJETÉ
- R.N. 100,00m (ARBRE)
- PUITS D'EAU POTABLE
- ÉLÉVATION SOL
- F-01 FORAGE
- 10m COTATION EN MÈTRES
- HAUT DE TALUS ET FOSSÉ DE DRAINAGE
- FOSSÉ DE DRAINAGE

SCEAU

SIGNATURE

CLIENT:
FERME BRAWER

PROJET:
ÉTUDE DE PERMÉABILITÉ DES SOLS ET SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DOMESTIQUES
Propriété identifiée par le lot 3 435 485, rue de l'Académie Victoriaville (Québec)

TITRE:
PLAN DE LOCALISATION DU SITE

PRÉPARÉ:	ÉCHELLE:	RÉF.:
J. FRADETTE	1:300	STLB15122-01
DESSINÉ:	FORMAT:	SÉQUENCE:
S. ROCHEFORT	11 X 17	1 DE 3
VÉRIFIÉ:	DATE:	
Y. THERRIEN	11 JUIN 2015	

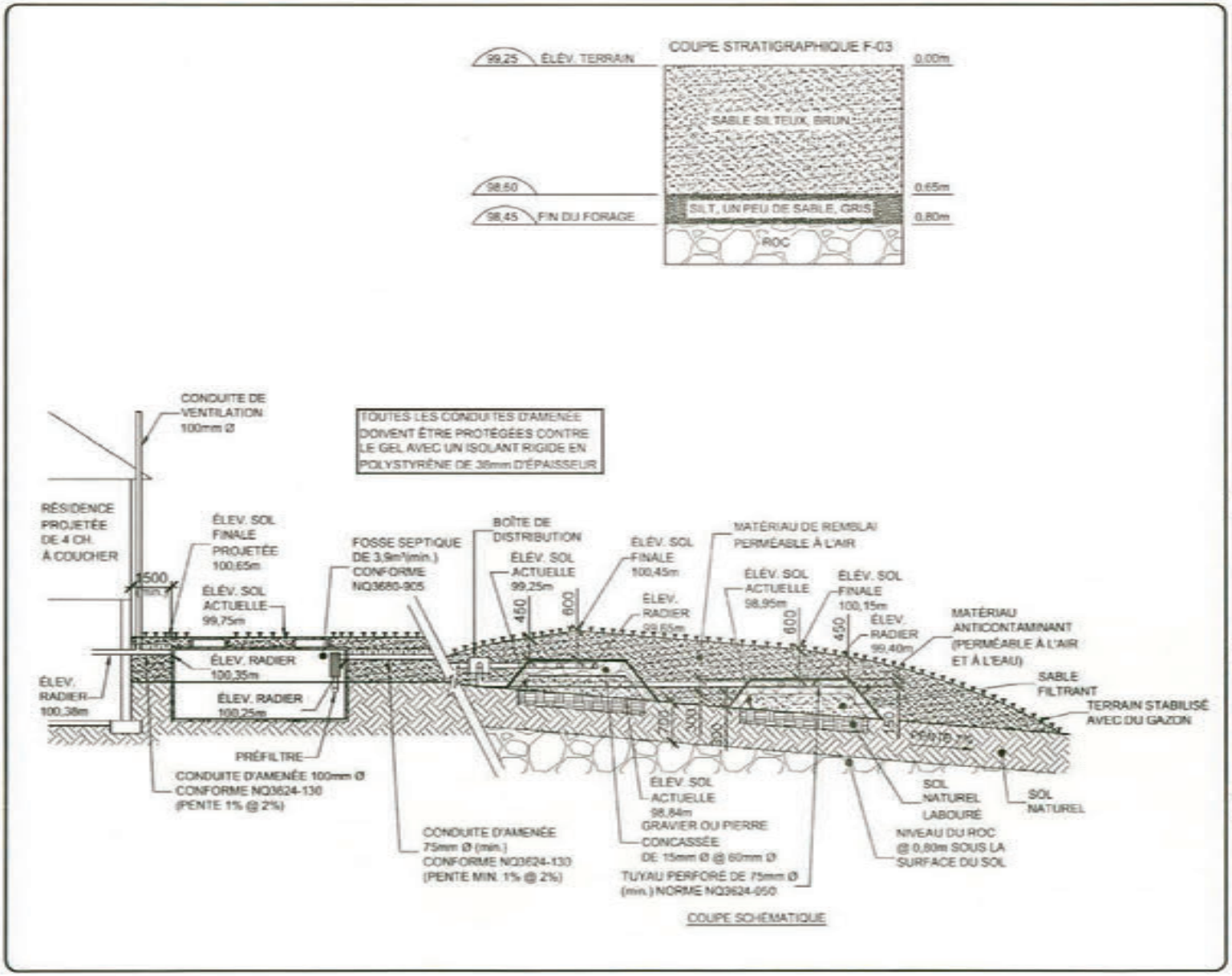

COUPE SCHÉMATIQUE

INNEO
PERCOL-ACTION

LÉGENDE

SCEAU

SIGNATURE

CLIENT:
FERME BRAWER

PROJET:
ÉTUDE DE PERMÉABILITÉ DES SOLS ET SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DOMESTIQUES
Propriété identifiée par le lot 3 435 485, rue de l'Académie Victoriaville (Québec)

TITRE:
COUPE SCHÉMATIQUE

PRÉPARÉ:	ÉCHELLE:	NUMÉRO:
J. FRADETTE	1:75	STLB15122-01
DESSINÉ:	FORMAT:	SÉQUENCE:
S. ROCHEFORT	11 X 17	2 DE 3
VÉRIFIÉ:	DATE:	
Y. THERRIEN	11 JUIN 2015	

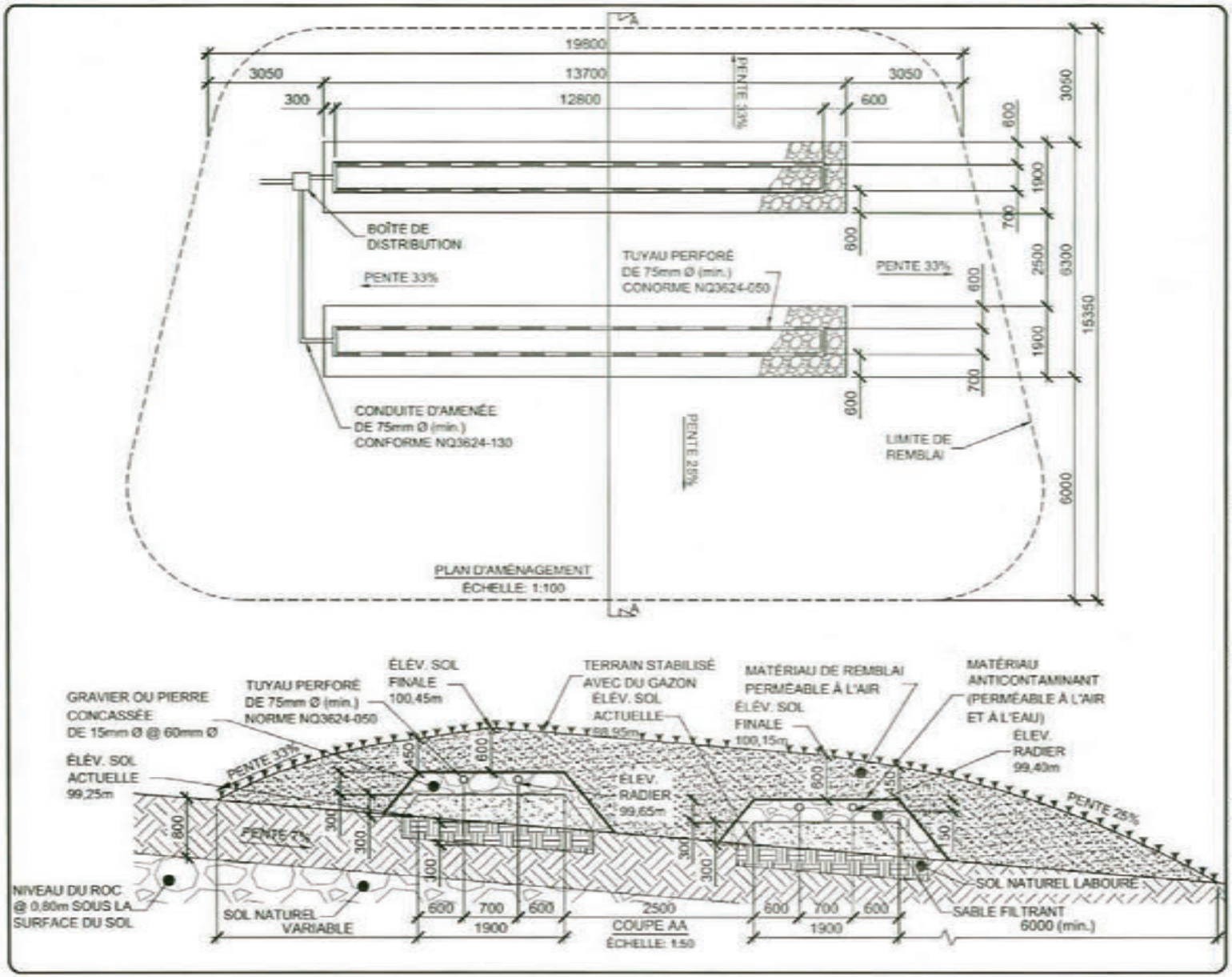

INNEO

PERCOL-ACTION

LÉGENDE

SCEAU

SIGNATURE

CLIENT:
FERME BRAWER

PROJET:
ÉTUDE DE PERMÉABILITÉ DES SOLS ET SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DOMESTIQUES
Propriété identifiée par le lot 3 435 485, rue de l'Académie
Victoriaville (Québec)

TITRE:
PLAN D'AMÉNAGEMENT

PRÉPARÉ:	ÉCHELLE:	RÉF:
J. FRADETTE	INDIQUÉE	STLB15122-01
DESSINÉ:	FORMAT:	SÉQUENCE:
S. ROCHEFORT	11 X 17	3 DE 3
VÉRIFIÉ:	DATE:	
Y. THERRIEN	11 JUIN 2015	

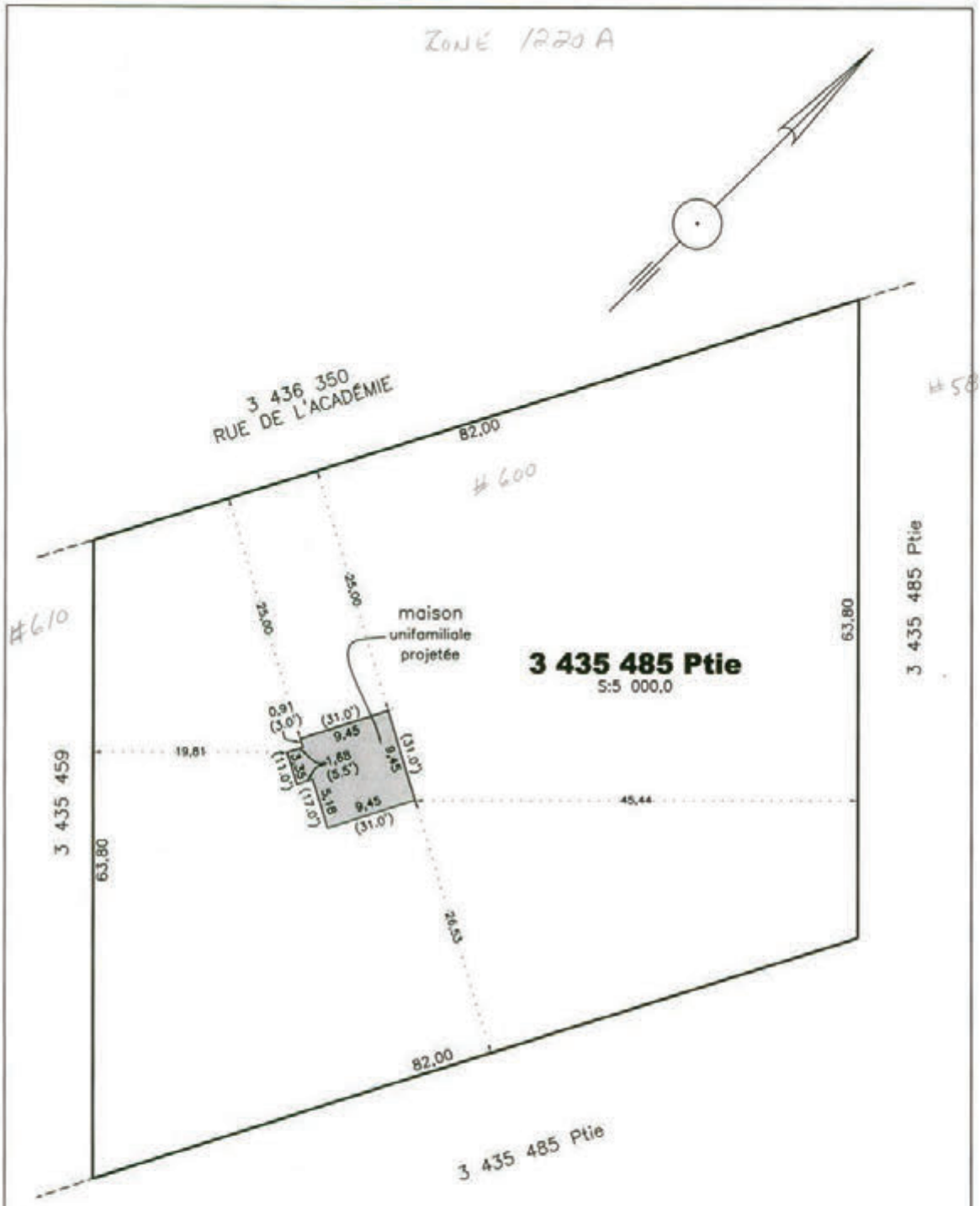

PROJET D'IMPLANTATION

N.B.: Les mesures sont en mètres.

Lot(s): Une partie du lot 3 435 485
Cadastre: Québec
Circonscription foncière: Arthabaska
Municipalité: Ville de Victoriaville
Client: Brawer & Fils inc.

Toujours obtenir le permis de construction avant le début des travaux.

AUCLAIR DROLET
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

69 Rue Perreault, Victoriaville, (Québec)
G6P 5E2, (819) 758-3774

Victoriaville, 18 août 2015

YVES DROLET
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL
ÉMISE LE 19/08/2015
PAR: arpenteur-géomètre

REÇU LE 19 AOUT 2015

Échelle: 1: 500 | Dossier: 9599 | Minute: 9272

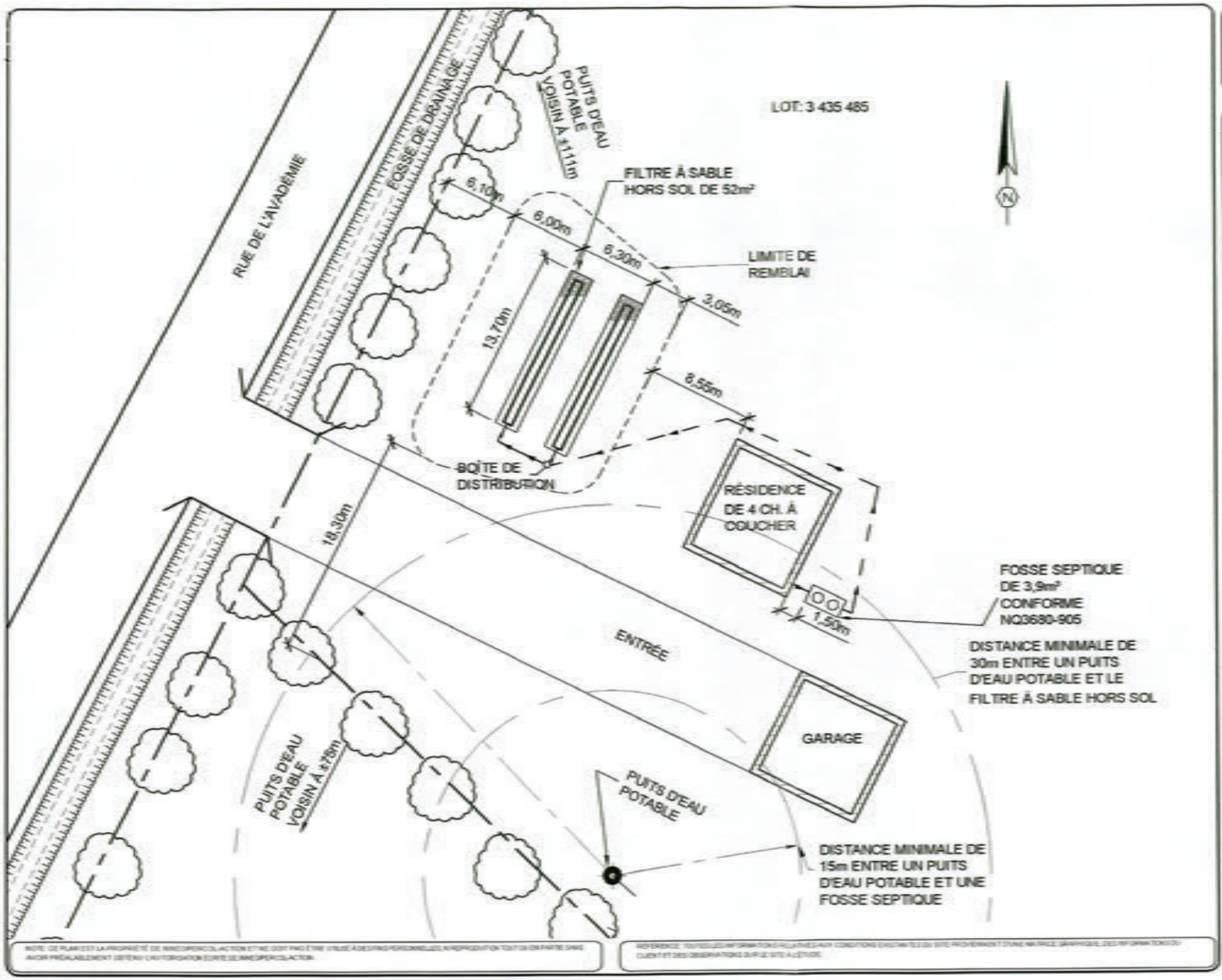

NOTE : CE PLAN EST LA PROPRIÉTÉ DE INNEOPERCOL-ACTION ET NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS HORS MANDAT, NI REPRODUIT TOUT OU EN PARTIE SANS AVOIR PRÉALABLEMENT OBTENU L'AUTORISATION ÉCRITE DE INNEOPERCOL-ACTION.

RÉFÉRENCE : TOUTES LES INFORMATIONS RELATIVES AUX CONDITIONS D'ACCÈS DU SITE PROVIENNENT D'UNE MATRICE GRAPHIQUE. LES INFORMATIONS DU CLIENT ET DES OBSERVATIONS SUR LE SITE À L'ÉTUDE.

inneo
PERCOL-ACTION

LÉGENDE

- BÂTIMENT PROJETÉ
- FOSSE SEPTIQUE
- LIMITE DE PROPRIÉTÉ
- LIMITE DE REMBLAI
- ÉGOUT DOMESTIQUE PROJETÉ
- 10m — COTATION EN MÈTRES
- HAUT DE TALUS ET FOSSÉ DE DRAINAGE
- FOSSÉ DE DRAINAGE

SCEAU: SIGNATURE:

CLIENT: **FERME BRAWER**

PROJET: **ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

Propriété identifiée par le lot 3 435 485, rue de l'Académie Victoriaville (Québec)

TITRE: **PLAN DE LOCALISATION DU SITE**

PRÉPARÉ:	ÉCHELLE:	NRÉF:
A. P-LAHAYE	1:300	STLBR1522-02
DESSINÉ:	FORMAT:	SÉQUENCE:
A. P-LAHAYE	11 X 17	1 DE 1
VÉRIFIÉ:	DATE:	
Y. THERRIEN	18 NOVEMBRE 2015	

COPIE DU SERVICE DE L'URBANISME

Victoriaville
1, rue Notre-Dame Ouest
Victoriaville
G6P 6T2
Téléphone: (819) 758-1571
Télécopieur: (819) 751-4513

Certificat d'autorisation

Demande débutée le: 21/08/2015	Demande complétée le: 27/08/2015	No demande:	2015-01109
Saisie par:	LANDRY, STÉPHANIE		
Type de permis:	**CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES**	**No certificat:**	**2015-01084**
Nature:	HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE	Résidentiel	

Identification

Propriétaire

BRAWER & FILS INC.
628 RUE DE L' ACADEMIE
VICTORIAVILLE
G6R 0V2 Tél.: (819) 806-9465

Demandeur

BRAWER & FILS INC.
RES BRAUCHI
628 RUE DE L' ACADEMIE
VICTORIAVILLE
G6R 0V2 Tél.: (819) 806-9465

Emplacement

Matricule: 8798-72-5260-0-000-0000 Code d'utilisation: 8150
Adresse: 600 RUE DE L' ACADEMIE, VIL
Zones: 1220A
Lot distinct: ☑ Code ancienne ville: VIL
Code de zonage: Vert
Secteur d'inspection:
District électoral: PARC-TERRE-DES-JEUNES
Arrondissement:
Service: Aucun

Frontage: 0,00 m
Profondeur: 0,00 m
Superficie: 5 000,00 m²
Nombre de logements:
Année construction:
Nombre d'étages:
Aire de plancher m²:
Nombre d'unités touchées:

*Cadastre: Ancien(s): P 577-5-WA05 P 578-5-WA05 P 579-5-WA05
Rénové(s): 3433739 sup.:29588.3 ha 3433740 sup.:40856.3 ha 3435485 sup.:383204.7 ha 3435487 sup.:145865.9 ha 4314697 sup.:383837.3 ha

* Liste partielle

Travaux

Exécutant des travaux

DEGRANPRÉ PUITS ARTÉSIENS
5224,BOUL.ST-JOSEPH
DRUMMONDVILLE
J2A 3V9 Tél (819) 472-3286
Téléc.: (819) 472-7402
No RBQ: 8335-7996-13 No NEQ:

Responsable

BRAWER & FILS INC.

Tél.: (819) 472-3286
Date début des travaux: 02/09/2015
Date prévue fin des travaux: 15/11/2015
Date fin des travaux:

Renseignements comptables

Valeur des travaux:	5 000,00 $	No facture:	
Montant du permis:	50,00 $		
Montant du dépôt garantie:	0,00 $	No reçu:	

CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES

Ouvrage de captage d'eau souterraine

Capacité estimée: 2,00 m³/jour Destinée à la consommation humaine: ☑

Zone inondable

Aucune zone: ☑ Zone inondable à récurence 0-20 ans: ☐ Zone inondable à récurence 20-100 ans: ☐

Localisation de l'ouvrage de captage

Type de système de traitement des eaux usées: Étanche et non-étanche

Système étanche de traitement des eaux usées:	15,00	m
Système non-étanche de traitement des eaux usées:	30,00	m
Cours d'eau (lac, rivière, étang, fleuve):	30,00	m
Parcelle en culture:	30,00	m
Épandage de matières fertilisantes:	30,00	m
Installation d'élevage d'animaux avec enclos d'hivernage de bovins de boucherie:	30,00	m
Installation d'élevage d'animaux et ouvrage de stockage de déjections:	30,00	m
Stockage de déjections animales à même le sol dans un champ cultivé:	30,00	m

Coordonnée X: 0,00 Coordonnée Y: 0,00 Coordonnée Z: 0,00

Spécifications de construction de l'ouvrage de captage prévu

Type d'ouvrage: Puits tubulaire

Tubage: Acier inoxydable : ASTM A 409/A 409M - 95a

Diamètre intérieur:	15,00	cm	Scellement étanche et durable (espace annulaire): ☑
Longueur:		m	
Profondeur:		m	
Hauteur:	30,00	cm	

Autres spécifications

Informations complémentaire - Prélèvement d'eau

Informations complémentaires- Prélèvement d'eau

Nature de la demande: Puits tibulaire

Dimension du puits ☑ 6" ☐ 8"

Usage du bâtiment: Habitation unifamiliale

☐ Supervisé par un professionnel

Nombre de personnes: 8

Mesures

Couvercle sécuritaire	☑ Oui	☐ No
Le puits est repérable visuellement	☑ Oui	☐ No
Excède la surface du sol d'au moins 30 cm	☑ Oui	☐ No
Accessible	☑ Oui	☐ No

Localisation de l'ouvrage de captage

Distance entre le puits et le pâturage: + de 30 m.

Distance entre le puits et la cour d'exercice: + de 30 m

Distance entre le puits et une aire de compostage: + de 30 m

Distance entre le puits et un cimetière: + de 30 m

Documents requis	Requis	Reçu	Date réception
RAPPORT DE FORAGE	☑	☐	__/__/____
SCHÉMA DE LOCALISATION (INSTALLATION DE PRÉLÈVEMENT)	☑	☑	26/08/2015

Description des travaux:

NOTES:

RAPPORT DE CONFORMITÉ DU PRÉLÈVEMENT D'EAU

CELUI QUI A RÉALISÉ LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE INSTALLATION DE PRÉLÈVEMENT D'EAU SOUTERRAINE OU LE PROFESSIONEL QUI EN A SUPERVISÉ LES TRAVAUX DOIT TRANSMETTRE AU MINISTRE, DANS LES 30 JOURS SUIVANT LA FIN DES TRAVAUX, UN RAPPORT CONTENANT LES RENSEIGNEMENTS ÉNUMÉRÉS À L'ANNEXE 1 ET ATTESTANT QUE LES TRAVAUX SONT CONFORMES AUX NORMES PRÉVUES AU PRÉSENT RÈGLEMENT.

UNE COPIE DU RAPPORT DOIT AUSSI ÊTRE TRANSMISES AU RESPONSABLE DE L'INSTALLATION ET À LA MUNICIPALITÉ CONCERNÉE DANS LE MÊME DÉLAI.

LES RENSEIGNEMENTS CONSIGNÉS AU RAPPORT ONT UN CARACTÈRE PUBLIC.

VALIDITÉ DES TRAVAUX

CE PERMIS N'EST VALIDE QUE POUR LES TRAVAUX DÉCLARÉS DANS LA PRÉSENTE. POUR TOUS TRAVAUX S'AJOUTANT OU NE FAISANT PAS PARTIE DU PRÉSENT PERMIS, CEUX-CI DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE AUTRE DEMANDE DE PERMIS ET/OU CERTIFICAT.

(**RÉFÉRENCE**: DOCUMENTS REMIS AVEC LA DEMANDE DE PERMIS)

Commentaires:

-AVIS-

SUITE À L'ÉMISSION DU PRÉSENT PERMIS, LE PROPRIÉTAIRE OU L'ÉXÉCUTANT DES TRAVAUX DOIT FAIRE AUTORISER PAR LA DIVISION DE L'URBANISME DE LA VILLE DE VICTORIAVILLE, TOUS CHANGEMENTS AUX PLANS ET DEVIS APPROUVÉS OU TOUTES MODIFICATIONS DEVANT ÊTRE APPORTÉS À

Signature du demandeur

Je soussigné(e) BRAWER & FILS INC., déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts et que, si le permis m'est accordé, je me conformerai aux conditions du présent permis de même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signé à Victoriaville ce 28/08/15

Signé par

Permis

Date émission: 27/08/2015 En vigueur jusqu'au:27/08/2016 **No permis** **2015-01084**

Responsable du dossier: BEAULIEU, JOCELYN

Signature :

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

RAPPORT DE FORAGE

Degrandpré Puits Artésiens 9168-9224 Québec inc

No d'identification	No permis de la municipalité
445 - 2015 - 02163	2015-01084

LIEU DU FORAGE

Nom : FERME BRAWER ET FILS
Adresse du lieu de forage: 600 RUE ACADÉMIE
Ville : VICTORIAVILLE
Code postal : G6R 0V2
Numéro de lot
Téléphone :

Longitude : Deg.	Min.	Sec.	Dec.	Latitude : Deg.	Min.	Sec.	Dec.	No de la carte 1/50 000	Nad 83
72	01		026	46	01		135		

No de licence RBQ : 8335 - 7996 - 13
Volume journalier maximum projeté : 400 (gallons imp.)

Utilisation : Domestique (eau potable)
Méthode utilisée : Rotation
Date du forage : 2015-09-02

Forage

	Profondeur (pi)	Diamètre (po)
1)	182.0	10.0
2)	18.0	6.0
	200 (Profondeur totale)	

Cimentation

Type de matériau : Ciment-bentonite
Longueur cimentée: 18.0 (pi)
Pourcentage de bentonite : 100 (%)

Tubage

Longueur	Diamètre	Excède le sol	Type de tubage
20.0 (pi)	6.0 (po)	24.0 (po)	Acier

Crépine : non

Longueur	Diamètre	Ouverture	Type de crépine

Tubage de soutènement ou d'appoint : non

Longueur	Diamètre	Type de cuvelage de soutènement :

	Épaisseur (pi)			Matériaux recoupés	Avec / Passant à	Remarque (facultative)
1-	0.0	à	6.0	Sable		
2-	6.0	à	8.0	Gravier		
3-	8.0	à	200.0	Roc		
4-		à				
5-		à				
6-		à				
7-		à				
8-		à				
9-		à				

ESSAI DE DÉBIT

Niveau de l'eau: Estimé	Statique : 20.0 (pi)	Dynamique : 200.0 (pi)	Date de l'essai: 2015-09-02
Durée : 1.0 (heures)	Débit(Estimé) : 3000.0 (gallons imp./heure)	Méthode : Air	

CONFORMITÉ DES TRAVAUX

Les travaux réalisés par DEGRANDPRÉ PUITS ARTÉSIENS sont conformes aux normes qui leur sont applicables, prévues selon le cas aux articles 12 à 26 ou 28 à 30 ou 78 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

Hélène Desmarais — Signature (représentant dûment autorisé)
Fonction
30-9-2015 — Date

DEMANDE DE PERMIS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PUITS

DEGRANDPRÉ Puits artésiens

Puits ▾ Pompes ▾ Traitement d'eau

Numéro Permis : _____

ENTREPRENEUR (PUISATIER)

Nom :	**DEGRANDPRÉ Puits artésiens**	RBQ :	**8335-7996-13**
Adresse :	**389, boul. Bois-Francs Nord**	Téléphone :	**(819) 751-3286**
Ville :	**Victoriaville**		**(819) 472-3286**
Code postal :	**G6P 1G8**	Télécopieur :	**(819) 758-4837**

NATURE DE LA DEMANDE

- ☑ Puits tubulaire
- ☑ Dimension du puits 6 "
- ☐ Dimension du puits 8 "
- ☐ Puits scellé avec collerette (Distance non-conforme)
- ☐ Superviser par un professionnel
- ☑ Puits scellé avec collerette (Le roc se situe à moins de 5 m)
- ☐ Hydrofracturation
- ☐ Approfondissement
- ☐ Autre : _____

UTILISATION

- ☑ Domestique
- ☐ Agricole
- ☐ Commerciale
- ☐ Géothermie
- ☐ Autre : _____

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom : Ferme Brower et Fils

Adresse : 628 Académie — Tél. résidence : _____

Ville : Victoriaville — Tél. cellulaire : _____

Code postal : G6R 0V2 — Courriel : _____

NOM DU PROPRIÉTAIRE : [redacted] ☒ Même que requérant

LIEU DU FORAGE ☐ **Même que l'adresse du requérant**

Adresse du forage : 628 Académie

Ville du forage : Victoriaville — Code postal du forage : _____

Dimension du terrain : _____ — Lot : _____

GPS : X : -72,1 — Y : 46,1

DATES PRÉVUES DES TRAVAUX

Début des travaux : août 2015 — Fin des travaux : sept. 2015

CAPACITÉ DE POMPAGE RECHERCHÉE : 1800 **Litres / jour (besoin en eau à combler)**

INITIALES
R.B

5224, BOUL. ST-JOSEPH, DRUMMONDVILLE (QC) J2A 3V9 (819) 472-3286
389, BOUL. BOIS-FRANCS NORD, VICTORIAVILLE (QC) G6P 1G8 (819) 751-3286
info@degrandprepuits.com

CONTRAINTE APPLICABLES

Parcelle en culture à moins de 30 m du puits projeté :	☐ Oui	☑ Non
Système non étanche de traitement des eaux usées à moins de 30 m du puits projeté :	☐ Oui	☑ Non
Système étanche de traitement des eaux usées à moins de 15 m du puits projeté :	☐ Oui	☑ Non
Cimetière à moins de 30 m du puits projeté :	☐ Oui	☑ Non

CONFORMITÉ DU PUITS

Excède la surface du sol d'au moins 30 cm. (art. 17)	☑ Oui	☐ Non
Couvercle parfaitement étanche. (art. 18)	☑ Oui	☐ Non
Matériaux neufs (art. 13 et 23)	☑ Oui	☐ Non

MILIEU AGRICOLE

Installation d'élevage d'animaux (bâtiment) à moins de 30 m du puits projeté :	☐ Oui	☑ Non
Ouvrage de stockage de déjections animales à moins de 30 m du puits projeté :	☐ Oui	☑ Non
Pâturage et cour d'exercice à moins de 30 m du puits projeté :	☐ Oui	☑ Non
Aire de compostage à moins de 30 m du puits projeté :	☐ Oui	☑ Non

COURS D'EAU

Le puits est-il situé à l'intérieur d'une zone inondable?	☐ Oui	☑ Non
Si oui, récurrence : ☐ 0 -20 ans ☐ 20 – 100 ans		

OBTURATION DE PUITS

Est-ce qu'il y a un puits existant :	☐ Oui	☑ Non
Cause du nouveau forage : _____		
Obturation du puits existant :	☐ Oui	☑ Non
Description de l'utilisation du puits existant : _____		

SCHÉMA DE LOCALISATION

Le requérant doit fournir un schéma de localisation montrant la distance réelle de l'ouvrage de captage par rapport aux items énumérés ci-dessus :

Plan fourni : ☐ Oui ☐ Non

AUTRES REMARQUES, S'IL Y A LIEU

_____

_____

Date de la demande : 20 août 17

Signature du requérant _____

Signature du puisatier : _____

5224, BOUL. ST-JOSEPH, DRUMMONDVILLE (QC) J2A 3V9 (819) 472-3286
389, BOUL. BOIS-FRANCS NORD, VICTORIAVILLE (QC) G6P 1G8 (819) 751-3286
info@degrandprepuits.com

Date : 00 - Août 2015

DEGRANDPRÉ
Puits artésiens
Puits ▾ Pompes ▾ Traitement d'eau

Nom : Ferme Beaucet et fils.

Adresse des travaux : _____

Ville : _____

ANNEXE À LA DEMANDE DE PERMIS

GPS : X : -72.1 Y : 46.1

SCHÉMA D'IMPLANTATION POUR LE FORAGE D'UN PUITS TUBULAIRE

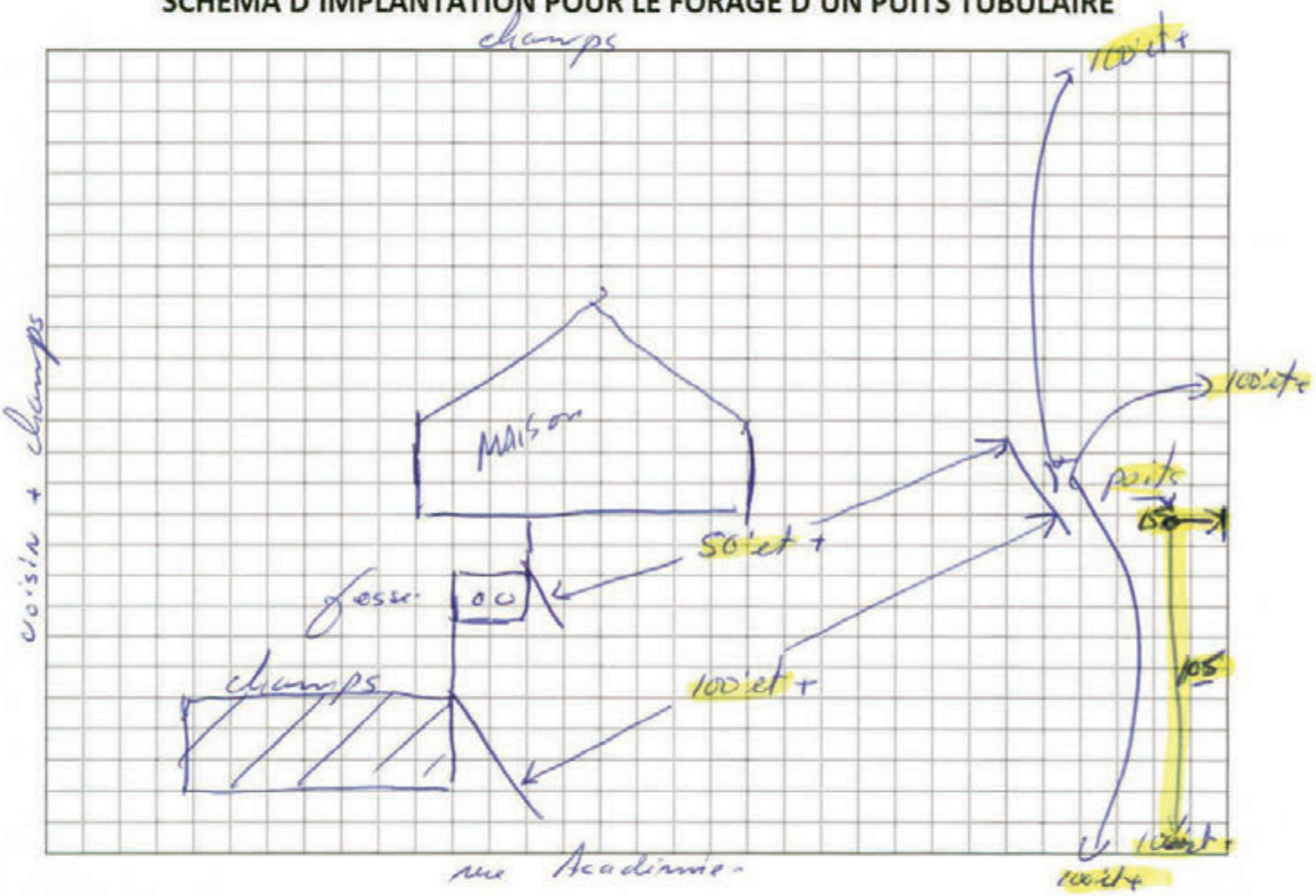

☐ Puits scellé avec collerette (Distance non-conforme)..... ☐ Superviser par un professionnel

☐ Puits scellé avec collerette (Le roc se situe à moins de 5 m)

5224, BOUL. ST-JOSEPH, DRUMMONDVILLE (QC) J2A 3V9 (819) 472-3286
389, BOUL. BOIS-FRANCS NORD, VICTORIAVILLE (QC) G6P 1G8 (819) 751-3286
info@degrandprepuits.com

Victoriaville
1, rue Notre-Dame Ouest
Victoriaville
G6P 6T2
Téléphone: (819) 758-1571
Télécopieur: (819) 751-4513

Certificat d'autorisation

Demande débutée le: 18/05/2016	Demande complétée le: 18/05/2016	No demande:	2016-00585
Saisie par:	MERCIER, GILLES		
Type:	**DÉMOLITION**	**No certificat:**	**2016-00507**
Nature:	FERME	Agricole	

Identification

Propriétaire

BRAWER & FILS INC.
628 RUE DE L' ACADEMIE
VICTORIAVILLE, QC
G6R 0V2 Tél.: (819) 740-8903

Demandeur

BRAWER & FILS INC.
628 RUE DE L' ACADEMIE
VICTORIAVILLE, QC
G6R 0V2 Tél.: (819) 740-8903

Emplacement

Matricule:	8798-72-5260-0-000-0000 Code d'utilisation: 8150	Code d'utilisation projetée:	8150
Adresse:	600 628 RUE DE L' ACADEMIE, VIL	Frontage:	0,00 m
Zones:	1220A	Profondeur:	0,00 m
Lot distinct:	☑ Code ancienne ville: VIL	Superficie:	983 350,00 m²
Code de zonage:	Vert	Nombre de logements:	
Secteur d'inspection:		Année construction:	
District électoral:	PARC-TERRE-DES-JEUNES	Nombre d'étages:	
Arrondissement:		Aire de plancher m²:	
Service:	Ordures ménagères	Nombre d'unités touchées:	

Cadastre: Ancien(s): P 577-5-WA05 P 578-5-WA05 P 579-5-WA05
Rénové(s): 3435487 4314697 3435485 3433740 3433739

Travaux

Exécutant des travaux

BRAWER & FILS INC.
628 RUE DE L' ACADEMIE
VICTORIAVILLE, QC
G6R 0V2 Tél (819) 740-8903
Téléc.:
No RBQ: No NEQ:

Responsable

BRAWER & FILS INC.

Tél.: (819) 740-8903
Date début des travaux: 18/05/2016
Date prévue fin des travaux: 01/06/2016
Date fin des travaux:

Renseignements comptables

Valeur des travaux:	0,00 $	No facture:	
Montant du permis:	20,00 $		
Montant du dépôt garantie:	0,00 $	No reçu:	

DÉMOLITION

Démolition: Complète

Unités de logement supprimées:

Assurance responsabilité: ☐

Taxes payées: ☐

Conservation des fondations: ☐

Lieu de disposition des matériaux: Dans un dépot de matériaux secs autorisé

Documents requis	Requis	Reçu	Date réception
PHOTOS DU BÂTIMENT	☑	☑	18/05/2016
CERTIFICAT DE LOCALISATION	☑	☑	18/05/2016

Description des travaux:

DÉMOLITION D'UNE REMISE À MACHINERIE DANGEREUSE. LES MATÉRIAUX SERONT VENDUS. (VOIR LA PHOTOGRAPHIE.)

DÉMOLITION

CONFORMÉMENT À LA LOI, LES MATÉRIAUX DOIVENT ÊTRE ACHEMINÉS DANS DES SITES RECONNUS ET APPROUVÉS.

LE REQUÉRANT S'ENGAGE À ÉLIMINER TOUS LES DÉBRIS ET ÉLÉMENTS RATTACHÉS AU BÂTIMENT DÉMOLI ET À NIVELER LE SOL DANS LES 15 JOURS SUIVANT LA FIN DES TRAVAUX DE DÉMOLITION.

LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMENT À LA DIVSION B PARTIE 8 DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC, CHAPITRE 1 - BÂTIMENT, ET CODE NATIONAL DU BÂTIMENT - CANADA 2005 (MODIFIÉ).

Commentaires:

-AVIS-

SUITE À L'ÉMISSION DU PRÉSENT PERMIS, LE PROPRIÉTAIRE OU L'ÉXÉCUTANT DES TRAVAUX DOIT FAIRE AUTORISER PAR LA DIVISION DE L'URBANISME DE LA VILLE DE VICTORIAVILLE, TOUS CHANGEMENTS AUX PLANS ET DEVIS APPROUVÉS OU TOUTES MODIFICATIONS DEVANT ÊTRE APPORTÉS À LA CONSTRUCTION.

Signature du demandeur

Je soussigné(e) BRAWER & FILS INC., déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts et que, si le certificat m'est accordé, je me conformerai aux conditions du présent certificat de même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signé à Victoriaville ce 18/05/16

Signé par Hans Brawer

Certificat

Date émission: 18/05/2016 En vigueur jusqu'au: **No certificat:** **2016-00507**

Responsable du dossier: MERCIER, GILLES

Signature : Gilles Mercier

I.B.

Mercier, Gilles

De: Fleury, Ginette
Envoyé: 18 mai 2016 11:02
À: Mercier, Gilles
Objet: Envoyé à partir de l'outil Capture

Demande de certificat d'autorisation Démolition

VICTORIAVILLE
santé urbaine

Date de la demande 18/05/16

Propriété visée par la demande

Adresse complète 628 rue de l'académie, Victoriaville, Qc G6P

Identification du requérant

Nom Brauer & Fils. inc

Adresse complète 628 rue de l'académie

Téléphone 819 740-8903

Courriel thom=58@hotmail.com

Identification du propriétaire

☒ Même que « requérant »

Exécutant des travaux ☒ Même que « requérant »

Nom

Adresse complète

Téléphone

Numéro de permis R.B.Q.

* Le demandeur doit s'assurer que l'entrepreneur possède toutes les accréditations, permis et certificats requis pour ce type de travaux par la Régie du bâtiment, la C.S.S.T., tout autre organisme gouvernemental ou paragouvernemental, le cas échéant.

Échéancier

Date prévue de début 2016 (Année) 05 (Mois) 18 (Jour)

Date prévue de fin 2016 (Année) 06 (Mois) 01 (Jour)

Coût des travaux Ø

Projet visé

☐ **Bâtiment principal**

☒ **Bâtiment ou construction complémentaire**

Usage du bâtiment

☐ Agricole ☐ Commercial ☐ Industriel

☐ Institutionnel ☐ Résidentiel ☒ Autres

Documents à fournir avec votre demande de permis

1. Certificat de localisation à l'échelle identifiant le ou les bâtiments à démolir.
2. Photo de la construction à démolir.
3. Engagement du requérant à éliminer tous les débris et éléments rattachés au bâtiment démoli et à niveler le sol dans les 15 jours suivants la fin des travaux de démolition.

VERSO

Informations générales

Le requérant s'engage à éliminer tous les débris et éléments rattachés au bâtiment démoli et à niveler le sol dans les 15 jours suivants la fin des travaux de démolition. ☑ Oui ☐ Non

Thomas Brauchi / Brauer & Fils inc.
Nom du requérant

Endroit où les matériaux de démolition seront acheminés c'est juste du bois et un peu de tôle.

Description des travaux

Le bois sera vendu. C'est une très vieille remise qui est entrain de tomber

Note du Service de la sécurité publique

Dans le cadre de leur entraînement, le Service de la sécurité publique utilise des bâtiments voués à la démolition pour effectuer leur exercice. Accepteriez-vous qu'un représentant du Service de la sécurité publique prenne contact avec vous afin de vous demander l'autorisation d'utiliser votre bâtiment ?

J'accepte que mes coordonnées soient transmises au Service de la sécurité publique	☒ Oui ☐ Non	Thomas Brauchi Nom du requérant

Déclaration du requérant

Je certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets.

18/05/16
Date

Thomas Brauchi
Nom du requérant

Envoyer par messagerie

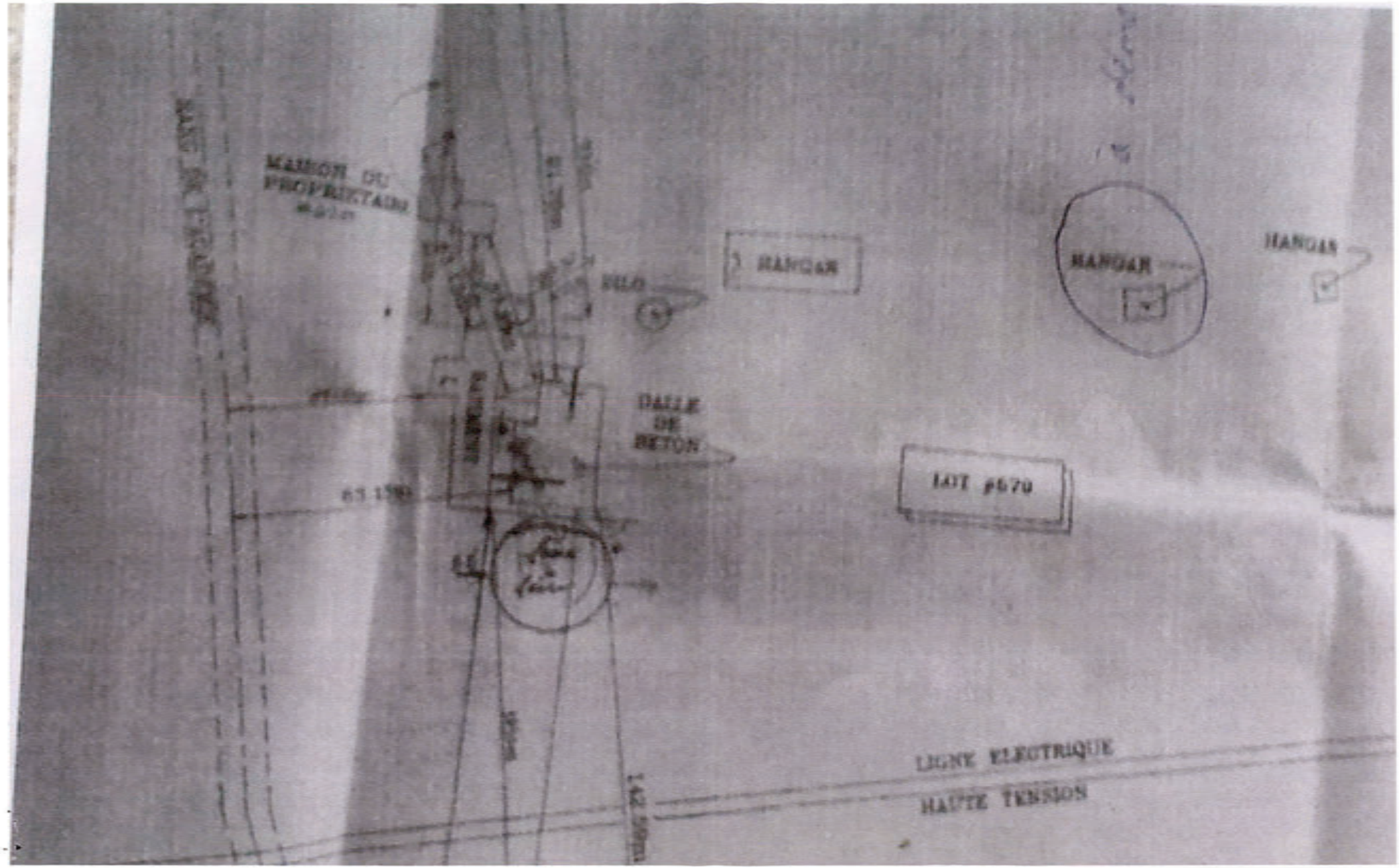
MAISON DU PROPRIETAIRE
HANGAR
HANGAR
HANGAR
DALLE DE BETON
LIGNE ELECTRIQUE
HAUTE TENSION

Victoriaville

HABITATION VICTORIAVILLE DURABLE

Victoriaville
1, rue Notre-Dame Ouest
Victoriaville
G6P 6T2
Téléphone: (819) 758-1571
Télécopieur: (819) 751-4513

COPIE DU SERVICE DE L'URBANISME

Permis

Demande débutée le: 20/03/2018 Demande complétée le: 03/04/2018 No demande: 2018-00170

Saisie par: SÉVIGNY-CÔTÉ, GABRIEL

Type de permis: **DÉPENDANCES** **No permis: 2018-00172**

Nature: AUTRES ACTIVITÉS AGRICOLES Agricole

Identification

Propriétaire

BRAWER & FILS INC.
628 RUE DE L' ACADEMIE
VICTORIAVILLE, QC
G6R 0V2 Tél.: (819) 740-8903

Demandeur

BRAWER & FILS INC.
THOMAS BRAUCHI
628 RUE DE L' ACADEMIE
VICTORIAVILLE, QC
G6R 0V2 Tél.: (819) 740-8903

Courriel:

Emplacement

Matricule: 8798-72-5260-0-000-0000 Code d'utilisation: 8150
Adresse: 600 628 RUE DE L' ACADEMIE, VIL
Zones: 1220A
Lot distinct: ☑ Code ancienne ville: VIL
Code de zonage: Vert
Secteur d'inspection:
District électoral: PARC-TERRE-DES-JEUNES
Arrondissement:
Service: Ordures ménagères
Cadastre: Ancien(s): P 577-5-WA05 P 578-5-WA05 P 579-5-WA05
Rénové(s): 3433740 3433739 3435487 4314697 3435485

Code d'utilisation projetée: 8150
Frontage: 0,00 m
Profondeur: 0,00 m
Superficie: 983 300,00 m²
Nombre de logements: 1
Année construction: 1995
Nombre d'étages: 2,00
Aire de plancher m²:
Nombre d'unités touchées:

Travaux

Exécutant des travaux

FONDATIONS ANDRÉ LEMAIRE 2012 INC
1650, Rang Saint-Pierre
St-Zéphirin-de-Courval,
J0G V0 Tél (450) 564-2030
Téléc.:
No RBQ: 5650-4921-01 No NEQ:

Responsable

THOMAS LEMAIRE

Tél.: (819) 740-8903
Date début des travaux: 30/03/2018
Date prévue fin des travaux: 31/10/2018
Date fin des travaux:

Renseignements comptables

Valeur des travaux: 130 000,00 $ No facture:
Montant du permis: 260,00 $
Montant du dépôt garantie: 0,00 $ No reçu:

DÉPENDANCES

Projet

☑ Construction ☐ Agrandissement ☐ Rénovation ☐ Déplacement

Bâtiment

Type de bâtiment:	BÂTIMENT AGRICOLE
Dimension:	43.89 m X 15.85 m
Hauteur:	7.52 m

Superficie projetée : 695,656 M²

Nombre bâtiments accessoires:	Avant	Après

Implantation (distance)

Ligne de lot avant(emprise):	+ de 15 m
Latérale:	+ de 5 m
Arrière:	+ de 5 m
Bâtiment principal:	+ de 15 m
Élément épurateur:	+ de 5 m
Fosse septique:	+ de 1.5 m
Autre bâtiment accessoire:	n/a
Localisation:	Cour arrière

C.O.S. Coefficient d'occupation du sol:

C.E.S. Coefficient d'emprise au sol:

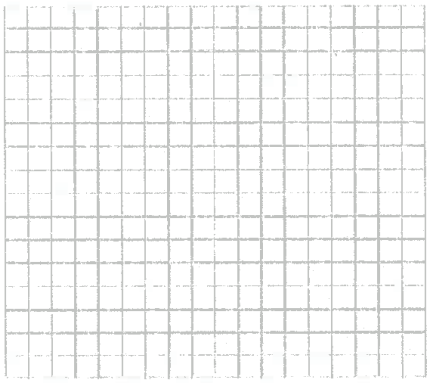

Finition

Fondation:	Béton
Finition intérieure:	n/d
Finition extérieure:	Tôle galvanisée
Couleur:	n/d
Type de toit:	Pente
Finition de la toiture:	Tôle

Informations complémentaires - Dépendances

Bâtiment

Type de bâtiment: _____

Largeur des avant-toits:

Hauteur du bâtiment principal:

Autres informations

Y a-t-il des trottoirs ou des bordures,touchés par les travaux?

☐ Oui ☐ Non

Y a-t-il des arbres à abattre, touchés par les travaux?

☐ Oui ☐ Non

Implantation (distance)

☐ Ouvertures donnant sur les propriétés voisines

Emplacement de la fenêtre:

Y-a-t-il d'autres bâtiments complémentaires ? Si oui, précisez:

Localisation bâtiments: _____

Type: _____Superficie:

Type: _____Superficie:

Type: _____Superficie:

Documents requis	Requis	Reçu	Date réception
PLAN D'IMPLANTATION	☑	☑	20/03/2018

Description des travaux:

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT AGRICOL (ENTREPÔT À FOIN)

NOTES:

AVANT-TOIT

LA PROJECTION VERTICALE DES AVANT-TOITS DOIT ÊTRE À 30 **CM MINIMUM** DES LIGNES DE TERRAIN.

VUES

OUVERTURE **NON** AUTORISÉE SUR LES MURS SITUÉS À UNE DISTANCE MOINDRE QUE 1,5 MÈTRE DES LIGNES DE TERRAIN.

ABATTAGE D'ARBRE ET REMPLACEMENT D'ARBRES

SUR L'EMPLACEMENT OÙ DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION SONT EFFECTUÉS, L'ABATTAGE D'ARBRES, SITUÉS À MOINS DE 1,50 MÈTRES, EST AUTORIÉS À MÊME LE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT OU UNE CONSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE. TOUT ARBRE ABATTU DANS LE CADRE DE CE PERMIS DOIT ÊTRE REMPLACÉ SUR LES TERRAINS OÙ L'ON NE RETROUVE PAS 1 ARBRE PAR 200 M² ET OÙ L'ON NE RETROUVE PAS 1 ARBRE PAR 20 MÈTRES LINÉRAIRE DE FAÇADE. L'ARBRE REMPLACÉ DEVRA RÉPONDRE AUX EXIGEANCES DE L'ARTICLE 6.6.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 620-2004 ET CE, DANS **UN** DÉLAI DE 12 MOIS CALCULÉ À PARTIR DE LA DATE DE DÉLIVRANCE DU PERMIS.

VALIDITÉ DES TRAVAUX

CE PERMIS N'EST VALIDE QUE POUR LES TRAVAUX DÉCLARÉS DANS LA PRÉSENTE. POUR TOUT TRAVAUX S'AJOUTANT OU NE FAISANT PAS PARTIE DU PRÉSENT PERMIS, CEUX-CI DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE AUTRE DEMANDE DE PERMIS ET/OU CERTIFICAT.

(**RÉFÉRENCE**: DOCUMENTS REMIS AVEC LA DEMANDE DE PERMIS)

Commentaires:

-AVIS-

SUITE À L'ÉMISSION DU PRÉSENT PERMIS, LE PROPRIÉTAIRE OU L'ÉXÉCUTANT DES TRAVAUX DOIT FAIRE AUTORISER PAR LA DIVISION DE L'URBANISME DE LA VILLE DE VICTORIAVILLE, TOUS CHANGEMENTS AUX PLANS ET DEVIS APPROUVÉS OU TOUTES MODIFICATIONS DEVANT ÊTRE APPORTÉS À LA CONSTRUCTION.

Signature du demandeur

Je soussigné(e) BRAWER & FILS INC., déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts et que, si le permis m'est accordé, je me conformerai aux conditions du présent permis de même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signé à Victoriaville ce 9 avril 2019

Signé par Thomas Brawer

Permis

Date émission: 03/04/2018 En vigueur jusqu'au: 03/04/2019 **No permis:** 2018-00172

Responsable du dossier: SÉVIGNY-CÔTÉ, GABRIEL

Signature :

Demande de permis
Bâtiment complémentaire

VICTORIAVILLE
santé urbaine

(600 à 628)

Date de la demande 20 mars 2018

Propriété visée par la demande

Adresse complète 628 rue de l'Académie Victoriaville Qc. G6R 0V2

Identification du requérant

Nom Brawer & Fils inc. (Thomas Brauchi)

Adresse complète 628 rue de l'Académie Victoriaville

Téléphone (819) 740-8903

Courriel [redacted]

Identification du propriétaire
☑ Même que « requérant »

Exécutant des travaux ■ Même que « requérant »

Nom Fondation André Lemaire

Adresse complète 1650, St Pierre Saint-Zéphirin-de-Courval

Téléphone (450) 564 2020

Numéro de permis R.B.Q.

Échéancier

Date prévue de début 2018 / 03 / 30 (Année / Mois / Jour)

Date prévue de fin 2018 / 10 / 31 (Année / Mois / Jour)

Coût estimé des travaux 130 000 $

Type de travaux (cochez le type de bâtiment projeté)

☐ Remise annexée ou isolée ☐ Gazebo, abri ☐ Abri d'auto

☐ Garage annexé, isolé ou intégré ☒ Autres. Spécifiez Entrepôt à foin (Agricole)

Documents et informations à fournir avec votre demande

Pour tous les types de travaux, un plan d'implantation ou le certificat de localisation à l'échelle, comprenant l'emplacement du ou des bâtiments projeté(s), les distances par rapport aux limites de terrain et aux bâtiments existants, ainsi que la localisation des portes et fenêtres du bâtiment projeté, **est requis.**

Si le bâtiment complémentaire est un garage annexé ou intégré, localiser les fenêtres ou les portes qui communiquent entre le garage et le bâtiment principal. IMPORTANT : Dans le cas où une porte communique entre le garage attenant et le bâtiment principal, cette porte devra être munie d'un système de fermeture automatique et ses garnitures devront former une barrière étanche aux vapeurs de carburant et aux gaz. Dans le cas où une fenêtre donne sur le garage, cette fenêtre doit être scellée pour former une barrière étanche aux vapeurs de carburant et aux gaz.

VERSO

Service de la gestion du territoire
Division de l'urbanisme
Ville de Victoriaville – 1, rue Notre-Dame Ouest, C.P. 370, Victoriaville (Québec) G6P 6T2
Téléphone : 819 758-1571 – Télécopieur : 819 751-4513 – permis@victoriaville.ca

Informations sur le bâtiment projeté

Caractéristiques du bâtiment projeté

Dimensions du bâtiment	**Largeur** 52	**Longueur** 144	**Hauteur** 24' 8"
Description de la fondation	béton		
Matériaux de recouvrement du toit	tôle		
Matériaux de recouvrement des murs	tôle		
Profondeur des *avant-toits* Figure 1	16"		
Hauteur du **bâtiment principal**	29"		

Figure 1

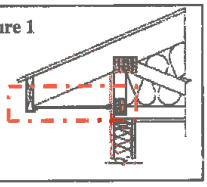

Informations générales

Distance entre le bâtiment complémentaire et la ligne latérale	± 155 m	
Distance entre le bâtiment complémentaire et la ligne arrière	± 1000 m	
Distance entre le bâtiment complémentaire et la ligne avant	± 180 m	
Distance entre le bâtiment complémentaire et le bâtiment principal	± 150 m	
Y a-t-il d'autres bâtiments complémentaires sur le terrain ?	☒ Oui	☐ Non
Si oui, donner l'usage de chacun en mentionnant leur superficie		
Distance entre les bâtiments complémentaires		
Y a-t-il des fenêtres qui donneront sur les propriétés voisines ?	☐ Oui	☐ Non

Informations particulières

Y a-t-il des trottoirs ou des bordures, touchés par les travaux ? *Si oui, à identifier sur le plan de localisation*	☐ Oui	☒ Non
Y a-t-il des arbres à abattre touchés par les travaux *Si oui, à identifier sur le plan de localisation*	☐ Oui	☒ Non

Description des travaux

Nouvelle entrepôt à foin.

Déclaration du requérant

Je certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets.

20 mars 2018
Date

Thomas Brauchi
Nom du requérant

Août 2015

Service de la gestion du territoire
Division de l'urbanisme
Ville de Victoriaville – 1, rue Notre-Dame Ouest, C.P. 370, Victoriaville (Québec) G6P 6T2
Téléphone : 819 758-1571 – Télécopieur : 819 751-4513 – permis@victoriaville.ca

Échelle: **1:1 000**

Division de l'urbanisme - Géomatique

Document sans valeur légale. Pour consultation uniquement.

Date: 2018-03-20

Format: 8½" x 14"

La Ville de Victoriaville se dégage de toute responsabilité suite aux dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation de cette carte.

La Ville ne garantie pas la qualité des données. Il se peut que certaines données soient erronées, fausses, incomplètes, imprécises ou non normalisées.

© Cadastre du Québec: Ministère des Ressources naturelles et de la Faune - © Orthophoto 2015: Agence géomatique centre du Québec

Sévigny-Côté, Gabriel

De: Ferme ERILIS inc. <erilis@hotmail.fr>
Envoyé: 6 mai 2021 17:01
À: Sévigny-Côté, Gabriel
Objet: RE: Permis délivré / signature
Pièces jointes: signature du demandeur du permis de démolition.pdf

Catégories: Maison

Bonjour,

1- Vous trouverez en fichier-joint, la page signée tel que demandé.
2- **J'ai lu et j'accepte les conditions inscrites à mon permis de construction.** (démolition)
3- Lise Normand
   Ferme HOULYS inc.

   Merci! Je vous souhaite une excellente fin de journée.

De : Sévigny-Côté, Gabriel <Gabriel.Sevigny-Cote@victoriaville.ca>
Envoyé : 6 mai 2021 16:13
À : Ferme ERILIS inc. <erilis@hotmail.fr>
Objet : Permis délivré

Madame, Monsieur

Le présent courriel fait suite à l'émission du permis ou du certificat d'autorisation pour la propriété située au **[524, rue de l'Académie]**. Vous trouverez ci-joint une copie du document, qui suite à la réception de ce dernier dûment signé officialisera votre permis ou certificat d'autorisation.

Veuillez noter qu'en raison des circonstances particulières liées au Coronavirus, vous devez suivre la procédure suivante afin de valider le permis ou le certificat d'autorisation :

1- Imprimer la page comprenant la section « Signature du demandeur » de ce document, la signer et nous la retourner scannée ou sous forme de photographie [seulement si vous n'avez pas le matériel nécessaire pour la numérisation]. La photo doit être en pièce jointe et non pas dans le courriel.

2- Ajouter dans votre courriel la note suivante [copier/coller] : **J'ai lu et j'accepte les conditions inscrites à mon permis de construction.**

3- Vous inscrivez votre nom complet à la fin du courriel.

Suite à la réception de votre courriel. Nous vous retournerons le permis, toujours par courriel, que vous devrez afficher en évidence sur le bâtiment.

Merci de votre collaboration. Mes salutations.

Aucune facture ne vous sera envoyée, le permis de démolition est gratuit.

Important : Veuillez noter que, selon les dispositions de l'article 5.2.1 du règlement relatif aux permis et certificat numéro 1264-2019, un permis ou un certificat d'autorisation doit avoir été signé et les frais acquittés pour être valide.

Gabriel Sévigny Côté
Inspecteur des bâtiments
Division, Urbanisme
819 758-6419, poste 3270

VICTORIAVILLE
santé urbaine

Berceau du développement durable

Hôtel de ville
1, rue Notre-Dame Ouest, C.P. 370
Victoriaville (Québec) G6P 6T2

victoriaville.ca

CONFIDENTIALITÉ: Le présent courriel (y compris ses pièces jointes, s'il y a lieu) est confidentiel.
Si vous n'êtes pas le destinataire visé, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer ce message.

De : Ferme ERILIS inc. <erilis@hotmail.fr>
Envoyé : 6 mai 2021 15:33
À : Permis <Permis@victoriaville.ca>
Objet : Contrat d'achat de cette terre en complément à la demande de certificat de démolition

Bonjour,
Voici tel que discuté au téléphone il y a quelques minutes, le fichier pdf du contrat d'achat de la terre en question avec les vieilles bâtisses désuètes.
Espérant le tout à votre satisfaction, je vous souhaite une excellente fin de journée!
Lise Normand
pour Ferme HOULYS inc.

De : Ferme ERILIS inc.
Envoyé : 28 avril 2021 15:36
À : permis@victoriaville.ca
Objet : Demande de certificat de démolition

Bonjour,

Nous voulons procéder à la démolition d'une vieille grange et d'un vieux petit garage à côté dans le champs du 524 rue de l'Académie. Nous commencerons par récupérer les vieilles planches et ce qui pourrait encore servir. Nous ferons cela par temps perdu, entre les travaux de la ferme. Pour le plan, vous le trouverez à la page 2 du pdf en fichier-joint et les bulles ajoutées sur le pdf indiquent l'emplacement des 2 vieux bâtiments.
Merci et bonne fin de journée.

Lise Normand, cellulaire [redacted]
Ferme HOULYS inc.

This email has been scanned by BullGuard antivirus protection.
For more info visit www.bullguard.com

This email has been scanned by BullGuard antivirus protection.
For more info visit www.bullguard.com

This email has been scanned by BullGuard antivirus protection.
For more info visit www.bullguard.com

ACTIVA
ENVIRONNEMENT

ENVIRONNEMENT
RESSOURCES NATURELLES
TERRITOIRE

106, RUE INDUSTRIELLE
NEW RICHMOND (QUÉBEC) G0C 2B0
TÉLÉPHONE : 418 392-5088
SANS FRAIS : 1 866 392-5088
TÉLÉCOPIEUR : 418 392-5080
COURRIEL : INFO@ACTIVAENVIRO.CA
SITE WEB : WWW.ACTIVAENVIRO.CA

ACTIVA
ENVIRONNEMENT

ENVIRONNEMENT
RESSOURCES NATURELLES
TERRITOIRE

106, RUE INDUSTRIELLE
NEW RICHMOND (QUÉBEC) G0C 2B0
TÉLÉPHONE : 418 392-5088
SANS FRAIS : 1 866 392-5088
TÉLÉCOPIEUR : 418 392-5080
COURRIEL : INFO@ACTIVAENVIRO.CA
SITE WEB : WWW.ACTIVAENVIRO.CA